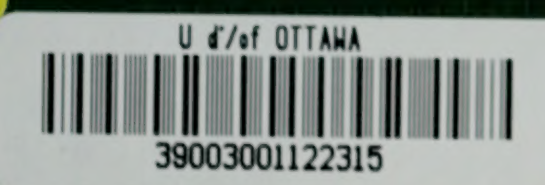

U d'/of OTTAWA
39003001122315

July 8/69

HISTOIRE

D'ANGLETERRE

III

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS, 55, QUAI DES AUGUSTINS

HISTOIRE
D'ANGLETERRE

JUSQU'A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

AVEC UN RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DES ÉVÉNEMENTS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. EMILE DE BONNECHOSE

Ouvrage couronné par l'Académie française

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

TOME TROISIÈME



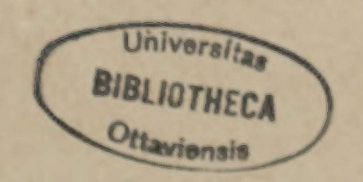
PARIS

A LA LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

1862



AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

J'ai fait allusion, dans ma préface, aux circonstances qui m'ont obligé à resserrer mon travail[1]; je dois à ce sujet quelques explications au lecteur. L'ouvrage, dans le plan primitif, antérieur à 1848, avait été conçu en six volumes. Ce plan, déjà restreint, fut plus tard modifié d'une manière grave, moins toutefois quant à l'œuvre elle-même, que dans la forme adoptée pour la publication. L'éditeur fut d'avis, qu'après la révolution accomplie en février dans la situation générale, il s'en était fait une autre presque aussi complète dans les dispositions littéraires du public et que l'attention du lecteur pour une nouvelle histoire d'Angleterre irait difficilement au delà de quatre volumes. Je ne fus pas convaincu; mais il fallut transiger : j'abandonnai donc, en sacrifiant des détails secondaires, tous les avantages qu'aurait eus pour moi une forme de publication plus large, et grossissant, d'autre part, les volumes dont

[1] Voyez tome Ier, p. IX.

je diminuais le nombre, je poursuivis mon œuvre, depuis l'époque des Plantagenets [1] et dans ses parties les plus essentielles, telle à peu près que je l'avais conçue.

J'offre en elle au lecteur un exposé général de l'histoire d'Angleterre, et non un de ces livres devenus si communs sous le nom de résumés, où les auteurs prennent à tâche de ne rien omettre, effleurant rapidement toute chose, sans en approfondir aucune. Je me suis proposé au contraire, beaucoup moins de tout dire que d'essayer de tout faire comprendre : il a fallu pour cela, dans un espace peu étendu, multiplier les aperçus généraux, m'arrêter de préférence sur les grandes figures et les grandes époques de l'histoire, me contenir le plus souvent, quelquefois aussi me répandre, trop peu sans doute pour ma propre satisfaction : j'ai senti, je l'avoue, la pression de mon cadre, et le flot, plus d'une fois, a couvert sa digue et blanchi le rivage.

Etranger, par ma naissance, au pays dont j'écris l'histoire, c'est avec une défiance de mes forces toujours croissante que je livre au public ces nouveaux volumes, bien que j'aie lieu d'être reconnaissant de l'accueil fait aux deux premiers et que j'aie obtenu des encouragements précieux dans le suffrage de quelques-uns des hommes les plus compétents en Angleterre, parmi lesquels je suis heureux de pouvoir citer lord Macaulay. Mais en avançant dans ma tâche, elle est devenue plus difficile : les événements, à mesure qu'ils se rapprochent de nous, présentent à nos yeux des faces

1. La plupart des modifications qu'a subies mon plan primitif ont porté sur cette époque et sur le règne du premier des Stuarts. Il m'a fallu supprimer aussi les pièces justificatives et me borner à les indiquer dans les notes.

plus nombreuses et plus diverses; l'intérêt que nous y trouvons s'accroît par l'effet même de leur succession naturelle et de cette étroite solidarité qui lie les dernières générations à la nôtre. Avec l'intérêt aussi grandit la passion du lecteur, toujours prompte, pour peu qu'elle se sente contrariée, à se soulever contre l'historien; péril qui s'accroît souvent, pour celui-ci, par son équité même, et auquel, malgré tous mes efforts, je n'ai pas complétement échappé.

Deux critiques entre autres m'ont été faites; la première par les organes d'opinions exclusives et très-différentes en matière religieuse. Je me suis tenu sur un terrain trop général, je n'ai pas fait suffisamment incliner la balance au gré des uns ou des autres, et où j'ai mis l'impartialité on a cru voir l'indifférence. Je repousse, de toute mon âme, un tel reproche qui, m'arrivant de deux côtés opposés, me donne du moins l'assurance, qu'au point de vue théologique, je suis resté fidèle à mon programme en m'abstenant de toute controverse. Il est à désirer, selon moi, que l'histoire des peuples modernes soit écrite dans un esprit chrétien, sans être, pour cela, d'une manière exclusive, catholique ou protestante. J'ai montré une sympathie profonde à la classe si respectable des catholiques anglais, victimes, durant des siècles, d'une coupable intolérance, ainsi qu'à l'Irlande, si longtemps opprimée; j'ai payé un légitime tribut de respect et d'admiration à l'œuvre civilisatrice du catholicisme en Europe; je ne connais pas enfin de chrétiens plus excellents qu'un saint François de Sales, un Fénelon, un Cheverus; mais je crois aussi que

Dieu a eu des serviteurs puissants en œuvres et en paroles dans toutes les grandes familles entre lesquelles la chrétienté se partage : dans chaque entrave apportée à la propagation de l'Evangile, j'aperçois un péril pour la société toute entière, et dans le raffermissement des âmes par les principes vivifiants communs à toutes les églises chrétiennes, je vois les conditions mêmes de la prospérité, de la liberté, du salut des états modernes : est-ce là de l'indifférence?

Le second reproche qu'on m'adresse et que je ne crois pas suffisamment motivé est celui d'une trop grande indulgence, sinon pour les actes criminels, du moins pour les coupables : on s'est étonné du soin que j'ai mis à mettre souvent en balance les vertus et les vices. Eh quoi ! l'historien n'est-il pas un juge appelé à peser le bien comme le mal ? le cœur humain, n'offre-t-il pas presque toujours un certain mélange de principes bons et mauvais dont il faut également tenir compte? Il y a sans doute quelques exceptions, et lorsque j'ai vu en face de moi un de ces hommes en qui la vie morale semble complétement éteinte, un Richard III, un Henri VIII, un Jeffries, un monstre en un mot, je crois n'avoir manqué ni de couleur pour le peindre, ni de force pour le vouer à l'exécration des siècles. Mais de pareilles exceptions sont très-rares, et il y a toujours, pour l'intelligence même la plus clairvoyante, une certaine part d'inconnu dans les événements, comme dans les mobiles des actions humaines : un vrai repentir, un sacrifice volontaire rachètent devant Dieu beaucoup de fautes, et l'historien, qui ne voit et ne connaît jamais rien qu'imparfaitement, sera-t-il plus sévère dans

ses arrêts que le souverain juge à qui rien n'est caché ?

Je sais qu'on ne parle pas ainsi aux passions, je sais qu'il est d'usage de forcer le trait comme le coloris, de pousser au pittoresque dans les genres mêmes qui l'excluent davantage : je connais les déplorables procédés de cet art qui consiste à écrire l'histoire, avec préméditation, du point de vue particulier de l'historien, et selon les dispositions supposées du public, prêtant aux uns des vertus qu'ils n'ont pas, ajoutant aux faiblesses, aux erreurs, aux difformités des autres. On peut atteindre, par ce chemin battu, à une haute fortune littéraire à laquelle on arrive d'une manière moins sûre et surtout moins prompte par le rude sentier que j'ai choisi : mais mon sillon est tracé, et ce n'est pas le temps de regarder en arrière et de prendre une autre voie en approchant du terme où il faut que chacun se demande ce qu'il aura à offrir, pour sa part de sacrifice, à l'éternel auteur de tout bien et de toute vérité.

L'intérêt, la passion, l'ignorance, la paresse même rendent la plupart des hommes étroits, aveugles et absolus dans leurs jugements. Disposition redoutable, facile à exploiter surtout entre peuples rivaux. Voilà ce que savent ces écrivains qui font systématiquement mentir l'histoire en vue du succès. Agir de la sorte, ce n'est pas seulement répandre des idées fausses, abaisser l'esprit public, le rendre incapable de tout examen attentif, réfléchi, impartial, c'est travailler à rendre indestructibles les préjugés qui séparent les partis, les diverses classes, les nations mêmes ; c'est réchauffer le foyer des haines séculaires ; c'est semer pour les générations futures des moissons pestilentielles qu'elles recueilleront dans les

larmes, dans le sang et dans les ruines. J'ai écrit ce livre avec une espérance toute différente : je crois, je suis profondément convaincu que le bonheur et les progrès de l'humanité sont attachés au maintien de la bonne harmonie entre les deux grands peuples que la Providence a fait croître en puissance et en lumières, en face l'un de l'autre, non pour s'entre-détruire, mais pour rivaliser avec une émulation intelligente et généreuse. Trop souvent, hélas! durant les longues années consacrées à ce travail, des passions malfaisantes ont, des deux côtés, égaré l'opinion : j'ai entendu des bruits sinistres, j'ai vu l'horizon se charger de nuages, et aux signes précurseurs des tempêtes mon esprit s'est troublé, et j'ai senti mon cœur défaillir. Avec le calme, la confiance m'est revenue, et j'ai assez bien présumé de mon pays pour croire qu'il me serait permis de me montrer sympathique et juste pour un grand peuple voisin.

Ce que j'aime, ce que j'honore en ce peuple, c'est le respect de la tradition combiné avec le besoin du progrès sans lequel le culte du passé conduirait l'Europe à l'état de pétrification des peuples de l'immobile Orient; c'est l'alliance permanente de l'ordre avec la liberté; c'est cette prudente sagesse qui dans les transformations politiques ne renverse qu'en édifiant; c'est, à côté de tout ce que la richesse et les arts peuvent ajouter d'éclat à une civilisation avancée, la participation toujours croissante des classes nombreuses aux avantages sociaux : c'est enfin ce remarquable accord, cet effort commun, quoique sous des formes diverses, pour l'expansion de la foi chrétienne, pour la libre et publique diffusion de la parole divine dans les âmes. C'est pour toutes ces causes,

selon moi, et malgré beaucoup d'ombres au tableau, qu'une grande mission providentielle a été donnée à l'Angleterre. Mes sympathies ne m'aveuglent point; je vois sa grandeur et ses forces, je vois aussi ses plaies et ses faiblesses : ici une noble fierté, une activité incomparable, le patriotisme et l'esprit public à leur plus haute puissance, la grandeur morale et la sagesse pratique : là l'orgueil, l'égoïsme, de cruelles souffrances, des entraînements funestes, de sombres et ardentes passions se révélant par des explosions soudaines comme la lave échappée du cratère.

Les plus redoutables ennemis de la société anglaise comme ceux de la plupart des grandes sociétés modernes, ne sont point à l'extérieur, elle les porte dans ses flancs. Échappera-t-elle aux périls qui la menacent? La verrons-nous s'affermir dans ses glorieux sentiers, ou incliner à son tour aux abîmes? Grandes questions que la France, dans son propre intérêt, doit étudier avec un esprit libre d'étroits préjugés, supérieur à une vulgaire jalousie. D'autres temps sont venus et ont imposé d'autres lois au monde : tous les membres de la grande famille humaine, les peuples comme les individus, sont devenus solidaires; des relations nouvelles et multipliées créent chaque jour entre eux des intérêts communs, des liens puissants et inconnus à l'antiquité; le temps n'est plus où, aux yeux des sages et des politiques, il fallait que Carthage fût détruite pour que Rome fût sauvée : la plus faible nation ne disparaîtrait pas aujourd'hui de la carte d'Europe sans laisser un grand vide, sans causer une perturbation profonde : que serait-ce donc de l'Angleterre, de ce peuple géant, l'émule de la France dans les voies de

la civilisation et du génie, mais sans rival dans celles d'une liberté sage et féconde! Ne souhaitons ni son aveuglement ni sa ruine : nouveau Samson, il tomberait; mais dans sa chute, il entraînerait le monde!

EMILE DE BONNECHOSE.

Paris, Décembre 1858.

J'ai indiqué, au commencement du premier volume, les principaux documents contemporains dans lesquels j'ai puisé, et j'ai nommé aussi, en première ligne, parmi les beaux travaux de l'époque actuelle dont je me suis plus particulièrement aidé, ceux de lord Macaulay, de lord Mahon (comte de Stanhope), de M. Hallam, et de M. Guizot, dont l'autorité est également bien établie des deux côtés du détroit et auxquels j'ai fait plusieurs emprunts. A ces ouvrages, et à tous ceux que j'ai cités à la suite de ma Préface, je pourrais en ajouter beaucoup d'autres : j'indiquerai de préférence, pour l'histoire du dernier siècle, les Essais si remarquables de lord Brougham sur les hommes d'Etat du temps de Georges III, les excellents travaux de M. le comte de Viel-Castel sur l'administration des deux Pitt, ceux de M. Sparks sur Washington, et enfin l'*Angleterre au dix-huitième siècle*, par M. Charles de Rémusat, brillante série d'études, et qui a récemment attiré sur cette grande époque l'attention de la France. Je dois aussi un tribut particulier de reconnaissance à M. Robert Walsh, ancien consul-général des Etats-Unis, autant pour l'instruction que j'ai puisée dans ses écrits, que pour la grâce parfaite avec laquelle il a mis à ma disposition tous les ouvrages de sa bibliothèque, relatifs aux colonies américaines et à la guerre de l'Indépendance.



LIVRE CINQUIÈME.

L'ANGLETERRE SOUS LES STUARTS. — RÉVOLUTION POLITIQUE.

CHAPITRE I.

RÈGNE DE JACQUES Ier.

1603-1620.

I

Première partie du règne de Jacques Ier.

1603—1620.

Élisabeth avait montré combien est fort un sceptre, à la suite des longues secousses qui ébranlent les empires, dans une main prudente et vigoureuse. Elle était morte dans la plénitude de son pouvoir, mais les circonstances qui avaient rendu longtemps nécessaire entre ses mains une autorité presque absolue, n'étaient plus les mêmes. La population protestante du royaume s'était considérablement accrue sous son long règne et ne redoutait plus rien des catholiques au dedans ou de l'Espagne au dehors : les dissidences religieuses, longtemps comprimées par la crainte au sein du protestan-

tisme, tendaient à se manifester sous des formes diverses: nous avons vu aussi, sous ce règne, le commerce et l'industrie prendre un développement considérable, et le besoin de l'indépendance grandir dans le royaume, en même temps que la fortune publique et la sécurité.

Dans ces circonstances toutes nouvelles, les traditions du pouvoir presque absolu des Tudors eussent été dangereuses, même sous un roi capable de régner; elles devenaient funestes avec un prince faible, malhabile, incapable d'apprécier les temps nouveaux et imbu de prétentions inconciliables avec les idées et les besoins de son époque. Tel était le fils de l'infortunée Marie Stuart, Jacques VI, roi d'Écosse, appelé, sous le nom de Jacques Ier, au trône d'Angleterre. Ses qualités mêmes n'avaient rien de royal : son éducation, confiée en partie au célèbre Buchanan, avait été très-soignée, et il montra de bonne heure de l'aptitude et du goût pour les études classiques et scolastiques ; mais il étudia l'antiquité grecque et latine plus en grammairien qu'en roi, et le résultat de ses profondes connaissances en philosophie et en théologie avait été d'ajouter aux caprices du despote, dans un esprit étroit, faux et fantasque, l'opiniâtreté dangereuse du controversiste et l'insupportable dogmatisme du pédant [1]. Sans courage comme sans dignité, il tremblait à la vue d'une épée nue; insensible d'ailleurs aux souffrances de ses sujets comme il l'avait été aux douleurs de sa mère, il apporta sur le trône la

Éducation et caractère de Jacques Ier.

1. Comme on demandait à Buchanan pourquoi il avait fait de Jacques un pédant, il répondit : « C'est faute d'en avoir pu faire autre chose. » (d'Israéli, *Curiosités littéraires*.)

conviction dangereuse du droit divin des princes, malgré les exemples nombreux d'infraction aux droits transmissibles par l'hérédité dans l'histoire de ses prédécesseurs[1]. Il ne sut employer, pour consolider son pouvoir, aucune des grandes forces sur lesquelles Elisabeth avait fondé le sien, le respect, l'affection et la crainte, et tandis que les princes habiles autant que hardis s'appliquent d'ordinaire à déguiser, sous des apparences libérales, l'exercice d'un pouvoir absolu de fait, Jacques, au contraire, revendiquait ouvertement le droit d'exercer une autorité illimitée[2], sans soutenir l'intolérable orgueil de ses paroles par aucune énergie dans ses actes, menaçant sans cesse et reculant toujours. Il irrita ainsi outre mesure toutes les classes de la nation, et révéla au peuple le dangereux secret de ses propres forces en lui montrant l'autorité royale impuissante à dompter une résistance imprudemment provoquée : ce fut là toute l'histoire de ce règne.

1. Il n'y avait sous Elisabeth, dit M. Hallam, pas moins de quatorze prétendants à la succession à titre héréditaire. Le titre légal de Jacques Ier au trône était sujet à contestation, et il y a beaucoup de raisons de croire que la conscience de ce vice, dans son titre parlementaire, porta Jacques à grandir les droits inhérents à la primogéniture, comme quelque chose d'inattaquable par la législation, doctrine qui, quoique suivie par les écoles de théologie, était en opposition directe avec les lois de l'Angleterre. (Hallam, *Hist. constit. d'Angl.*, c. VI.)

2. Jacques, dans un discours intitulé *Lois des monarchies libres*, publié en Écosse avant son accession au trône d'Angleterre, annonçait que le roi fait des statuts et des ordonnances où il impose telles peines qui lui semblent convenables, sans aucun avis du parlement et des États, que les lois générales, établies par le parlement, peuvent être, de la seule autorité du roi, mitigées ou suspendues, etc. (*Œuvres du roi Jacques.*)

Les vices de cet état de choses se développèrent plus tard; mais le nouvel avénement fut marqué par un fait considérable, qui fut la réunion, pour la première fois, de toutes les îles Britanniques sous le même sceptre. Jacques régnait par succession héréditaire sur l'Ecosse, et au même titre[1], dont la sanction du parlement avait fait un droit, sur l'Angleterre. L'Irlande enfin, soumise par les armes d'Elisabeth, reconnaissait aussi ses lois.

Tous les partis espérèrent d'abord en ce prince et un concert à peu près unanime accueillit son avénement; mais ses premiers actes furent déplorables et firent pressentir ce qu'il fallait attendre du nouveau règne. Effrayé de l'affluence du peuple autour de lui, Jacques prit des témoignages d'amour et de dévouement pour des symptômes d'émeute, il fit défense à la foule d'accourir sur son chemin et ordonna d'exécuter à mort, sans procès, un homme accusé de vol[2]; il irrita la noblesse en prodiguant les titres et les honneurs et créa sept cents chevaliers au début de son règne; il blessa les Anglais par les faveurs accordées sans mesure aux avides Ecossais, qui l'avaient suivi dans son nouveau royaume, et les Ecossais eux-mêmes, en marquant une inimitié toujours croissante aux puritains; il indigna enfin le parlement, en affichant la dangereuse prétention de se pas-

1. Le titre héréditaire de Jacques au trône d'Angleterre était fondé sur sa descendance directe de Marguerite Tudor, fille de Henri VII, mariée au roi d'Écosse Jacques IV. Son premier droit, ou droit parlementaire, reposait sur l'acte du parlement qui avait assuré la couronne à Henri VIII et à sa postérité. Ces deux droits recevaient une nouvelle force du testament de la reine. (Rapin Thoiras, *Hist. d'Angl.*, l. XVIII.)

2. Stow, *Annales*.

ser de son concours et d'exercer une puissance sans contrôle.

Jacques cependant fit tout d'abord deux actes de prudente politique, il signa la paix avec l'Espagne[1] et maintint au pouvoir Robert Cecil, habile héritier des traditions gouvernementales de l'illustre Burleigh, son père, et qu'il créa plus tard comte de Salisbury. Il déjoua aussi, au début de son règne, plusieurs complots dangereux. Déjà, dans les guerres civiles de sa minorité, il avait vu en Écosse deux partis acharnés à se disputer le pouvoir, en s'assurant par tous les moyens la possession de sa personne, et plusieurs fois il avait failli perdre la vie ou la liberté[2]; il rencontra les mêmes périls en Angleterre. Deux conspirations, qui furent nommées l'une *the main plot*, ou le grand complot, l'autre *the bye plot*, ou le complot secondaire, furent tramées par les ennemis de Robert Cecil, dont les principaux étaient le comte de Northumberland, lord Cobham, George Brooke, lord Grey et le célèbre Walter Raleigh. Il est douteux que ceux qui trempèrent dans le premier complot fussent tous initiés

Complots

1. Cette paix que Rosny vint négocier fut cependant loin d'être populaire : elle fut considérée par un grand nombre comme l'abandon de la cause protestante en Europe ; et elle trompa les espérances des négociants anglais qui pouvaient difficilement renoncer à prendre leur part des riches moissons des Indes. (Voyez à ce sujet Hallam, *Hist. const. d'Ang.*, c. V.)

2. Le complot le plus célèbre, tramé en Écosse contre ce prince, est la conspiration des deux frères Gowries, qui furent sur le point de faire le roi prisonnier dans leur propre château. Le récit détaillé le plus authentique de ce drame étrange, et qui fut publié par les ordres du roi Jacques, se trouve dans la collection de *Somers*, vol. I, p. 508-529. Quelques-uns ont pensé que l'intention des frères Gowries avait été d'assassiner le roi ; d'autres présument qu'ils ne voulaient que s'emparer de sa personne. Cette opinion est la plus probable, et c'est aussi celle de Robertson. (*Hist. d'Écosse*.)

au second, et le but que les conspirateurs se proposaient, après s'être emparés de la personne du roi, est encore incertain : les uns ne voulaient que se substituer à Cecil et à ses partisans dans les conseils de la couronne ; les autres portaient plus loin leurs vues et méditaient de changer l'ordre de la succession, soit en faveur d'Arabella Stuart, cousine germaine du roi, soit au profit du roi d'Espagne. Ce dernier bruit s'accrédita par les relations étroites et secrètes du comte d'Aramberg, ambassadeur de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, souverains des Pays-Bas, avec les principaux conspirateurs. Des hommes de toutes les classes de la société et appartenant aux opinions religieuses et philosophiques les plus opposées, puritains, catholiques, esprits forts, entrèrent dans ces complots : ils furent trahis, jugés et presque tous condamnés à mort. Jacques cependant usa de clémence, George Brooke et deux prêtres catholiques furent seuls exécutés. Les autres eurent leur grâce sur l'échafaud. Raleigh fut de ce nombre[1] ; sa peine fut commuée en celle de la prison et il subit douze ans à la Tour une captivité rigoureuse.

De longs débats théologiques marquèrent avec les complots l'avénement du nouveau règne. On vit, à cette époque, la dissidence longtemps assoupie au sein du clergé anglais, se produire au grand jour et tendre à une séparation manifeste. Une partie de ce clergé, d'accord en cela avec beaucoup de laïques, avait une forte inclina-

1. Raleigh, contre la loi du royaume, n'avait été condamné que sur un témoignage écrit, démenti dans la suite par lord Cobham, son auteur. *State trials*, vol. 1, p. 183.

tion pour les formes du culte de l'Église presbytérienne d'Écosse et s'efforçait d'obtenir de la couronne des concessions légères en apparence, mais d'une grande importance aux yeux des dissidents. L'avénement de Jacques, élevé au sein de l'Église presbytérienne, excita leurs espérances et plus de huit cents ministres de l'Église d'Angleterre signèrent, pour cet objet, une pétition fameuse qui fut nommée la pétition *millénaire* [1], et présentée au roi par une députation au nom de tous. Mais Jacques, en avançant en âge, avait pris en aversion le clergé presbytérien d'Écosse qu'il accusait de tendances républicaines et qu'il savait animé pour les libertés civiles d'un zèle ardent, souvent exprimé d'une façon trop libre et offensante pour les prétentions comme pour la susceptibilité du monarque. Le roi préférait à l'organisation égalitaire de l'Église presbytérienne puritaine, qui traitait avec lui de puissance à puissance, l'organisation hiérarchique de l'Eglise établie d'Angleterre qui le reconnaissait pour son chef. Plus il avait été contraint, dans sa jeunesse, de transiger avec la première, plus il la haïssait maintenant et s'opposait à ce qu'elle prît pied, par la dissidence, dans son nouveau royaume. Il détestait aussi le rigorisme souvent outré et l'austérité ascétique qui gagnait aux ministres presbytériens un renom de sainteté et la faveur populaire, dans laquelle, roi

Pétition millénaire.

1. On disait qu'elle était signée de mille ministres de l'Eglise établie, mais on n'y compta réellement que 825 signatures. Leurs objections portaient principalement sur l'abus des excommunications, l'ordination des ministres par les évêques seuls, le baptême par les évêques, le livre des prières communes, l'usage de la chape et du surplis, la lecture des apocryphes, etc. Neal, *Hist. of the Purit.* Fuller, part. II.

absolu et homme de plaisir, il voyait tout ensemble un élément dangereux pour sa politique et un reproche pour ses mœurs. Il se prononça donc tout d'abord pour l'Eglise d'Angleterre, dont il essaya d'établir l'organisation en Écosse et il avait coutume de répéter cet adage : « Plus d'évêque, plus de roi. »

Ayant reçu la pétition millénaire des mains de ceux qui demandaient une réforme dans l'Eglise et dans le clergé, il invita à une conférence quelques-uns des opposants au nombre desquels était le savant Reynolds, considéré comme le plus grand théologien de son temps. Hamptoncourt fut le lieu désigné et il s'y rendit lui même avec dix-huit évêques. Là il abaissa dans une controverse subtile et sans dignité, la majesté du rang suprême et soutint le débat, en personne et avec acharnement, sur des points la plupart fort secondaires et sans aucune importance pour la foi et pour la morale du chrétien. Il oubliait qu'en prenant fait et cause pour un côté des questions en litige, il se montrait partie avant d'être juge, ardent champion plutôt qu'arbitre ; il enlevait ainsi à ses décisions jusqu'à l'apparence de l'impartialité et rendait plus profond et plus amer le ressentiment de ceux contre qui elles étaient rendues. Les évêques cependant promirent d'apporter quelques modifications au livre de prières communes et aux pratiques des tribunaux ecclésiastiques ; ils concédèrent encore quelques autres points touchant le mode d'administration des sacrements de baptême et de confirmation. Après de longs débats la conférence fut dissoute, mais aucun des changements convenus ne fut accompli. La convocation du clergé redigea une longue série de nouveaux

Conférences d'Hamptoncourt 1603.

canons très-rigoureux, à l'effet d'exclure les non-conformistes de tous les droits civils[1]. La chambre des communes s'opposa en vain à leur publication. Une proclamation royale les rendit obligatoires, et l'archevêque de Cantorbéry, Bancroft, exigea du clergé officiant une conformité absolue. Un grand nombre d'ecclésiastiques refusèrent, furent destitués et réduits au dénûment avec leurs familles. Plusieurs pétitionnaires furent jetés en prison et traités avec une impardonnable rigueur. Ces procédés injustes et arbitraires étaient d'autant plus imprudents que le nombre des opposants allait toujours croissant dans l'État comme dans les communes. Ce fut là le principe des troubles qui prirent un si grand développement sous le règne suivant, et une des grandes causes de la tempête qui entraîna le monarque et le trône.

Le roi convoqua son premier parlement la seconde année de son règne, et, dans les proclamations publiées à cet objet, il émit les prétentions les plus absolues au droit de contrôle, non-seulement sur la composition de la chambre des communes, mais sur ses votes : telles étaient les conséquences du droit qu'il revendiquait, non-seulement d'indiquer les candidats de son choix aux électeurs, mais de casser les élections faites en opposition à ses vœux et d'emprisonner les membres dont les votes lui étaient ouvertement hostiles. Le roi trouvait, dans l'histoire du dernier siècle, de nombreux arguments à l'appui de semblables doctrines ; mais, inha-

1. Par un de ces canons, toute personne qui affirme qu'un des trente-neuf articles est erroné, est excommuniée, *ipso facto*, et devient incapable de témoigner en justice, de poursuivre ses débiteurs, etc., etc. Neal, *Hist. of the Purit.*

bile à remonter des effets aux causes, il s'obstinait à considérer cette énorme prérogative usurpée par ses prédécesseurs, comme inhérente au droit divin de sa naissance [1], et non comme un résultat de circonstances exceptionnelles et du caractère particulier des princes de la maison de Tudor. Les communes de leur côté tirèrent avantage de la pénurie de Jacques, de ses habitudes prodigues, de son inconstance, de sa lâcheté même et du besoin qu'il avait perpétuellement de leurs subsides pour revendiquer leurs propres priviléges.

Ouverture du premier parlement. 1604.

Jacques ouvrit son premier parlement par un discours d'une longueur démesurée, d'un style fleuri dont l'élégance n'excluait pas le mauvais goût, et par lequel il montra tout d'abord un louable désir pour le maintien de la paix à l'intérieur et à l'extérieur. Il avait pris le premier, en montant sur le trône, le titre de roi de la Grande-Bretagne, et considérait avec raison la réunion des couronnes d'Angleterre et d'Ecosse sur sa tête, comme une garantie durable de tranquillité domestique, il conjura le parlement de cimenter cette union [2].

1. C'est un athéisme et un blasphème, dit-il, dans un discours à la chambre étoilée, en 1616, de disputer sur ce que Dieu peut faire; les bons chrétiens se contentent de sa volonté révélée dans sa parole : c'est également une présomption et une grande insolence de la part d'un sujet de discuter ce qu'un roi peut faire, ou de dire qu'il n'est pas libre d'agir comme il lui plaît. OEuvres du roi Jacques, citation de M. Hallam. — *Hist. constit.*, ch. VI.

2. Ses paroles, à cette occasion, peuvent donner une idée du langage figuré comme sans dignité qui lui était propre. Après avoir montré avec beaucoup de vérité dans l'Écosse le lieu où les étrangers abordaient pour envahir le royaume et le plus grand obstacle aux entreprises du roi d'Angleterre sur le continent, Jacques ajouta : « Que l'homme n'entreprenne donc point de sépa-

Le roi parlant ensuite de son désir de maintenir la paix religieuse dans le royaume, annonça l'intention de poursuivre et d'anéantir, s'il était possible, la secte des puritains et des novateurs : « qui ne diffèrent pas tant de nom, dit-il, dans leurs dogmes, que dans leur gouvernement et dans leur égalité [1]. Ce sont des gens toujours mécontents du gouvernement présent, et incapables de souffrir aucune supériorité, ce qui fait que leur secte ne doit être soufferte dans aucun gouvernement bien ordonné. » Il fit voir une grande partialité pour les catholiques et se montra disposé à adoucir toutes les lois portées contre ceux d'entre eux qui voudraient renoncer à la doctrine par laquelle le pape est considéré, non-seulement comme le père spirituel des chrétiens, mais *comme leur maître au temporel avec puissance absolue*, dit-il, *jusqu'à renverser les rois de leur trône.* Il priait le parlement en termes convenables de subvenir aux besoins de l'État et de la couronne, et se disait résolu à consacrer sa vie et tous ses efforts au bonheur de ses sujets.

Les premiers différends entre le roi et les communes eurent lieu lors de l'examen des mandats, au sujet d'une élection, celle de sir Francis Godwin, cassée par le chancelier, et qui fut maintenue par la chambre

rer ce que Dieu a conjoint. Je suis le mari; l'île est ma femme légitime. Je suis la tête, elle est le corps, je suis le berger, les Anglais et les Écossais sont mon troupeau : j'espère donc qu'il ne se trouvera personne assez déraisonnable pour vouloir que moi, qui suis un roi chrétien sous l'Évangile, je tombe dans le crime de polygamie, que je sois mari de deux femmes ; qu'étant une seule tête, je me joigne à un corps double et monstrueux. »

1 C'est-à-dire dans l'égalité qu'ils mettent entre tous les ministres de leur religion. — (Rapin-Thoras.)

Débats sur l'élection de sir Francis Godwin. 1604.

malgré la décision contraire des juges royaux. Cet acte d'indépendance fut suivi d'une adresse au roi dans laquelle les communes, après avoir réclamé pour leurs priviléges, élevèrent des plaintes contre l'exercice de certains droits qui dérivaient de l'organisation féodale de la monarchie et semblaient jusqu'alors inséparables des prérogatives de la couronne : les principales réclamations eurent pour objet les charges de la tenure militaire, l'approvisionnement de la cour et enfin l'abus de la tutelle en chevalerie qui, depuis la conquête normande, attribuait au souverain la tutelle du vassal jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt et un ans, et la disposition de ses revenus sans rendre compte des profits. Les communes en demandèrent la suppression, et s'élevèrent aussi avec force contre l'abus des juridictions ecclésiastiques.

L'imprudente véhémence avec laquelle le roi, dès l'ouverture du parlement, s'était élevé contre les dissidents ou puritains, tandis que le nombre de ceux-ci allait toujours croissant, fut en grande partie cause de l'attitude nouvelle et hardie, quoique profondément respectueuse, que prirent les communes au début du règne. Jacques, ayant donné à entendre, dans sa réponse à leur adresse, que leurs priviléges n'étaient que des concessions de la couronne, elles préparèrent un projet d'apologie où elles énumérèrent soigneusement les droits et principales prérogatives inaliénables dont les communes d'Angleterre, dirent-elles, étaient en possession de temps immémorial, et elles montrèrent la cour du parlement élevée à un degré incomparable, au-dessus de toutes les cours du royaume, ne recevant

la loi d'aucune, tandis que toutes recevaient les siennes[1].

Il n'est pas certain que cette apologie ait été présentée au roi, mais il en eut connaissance et, sans attendre le vote douteux d'un subside, il prorogea le parlement jusqu'à l'année suivante[2].

Les catholiques anglais avaient vu avec joie l'avénement de Jacques, et ils s'étaient flattés, non sans raison, que le fils de Marie Stuart adoucirait les rigueurs qu'Elisabeth avait fait peser sur eux. Le roi en effet avait tout d'abord annoncé des intentions bienveillantes pour ceux qui renonceraient à la doctrine de la suprématie temporelle du pontife romain. Les ardents catholiques n'admirent point une distinction semblable, et les lois pénales faites contre eux sous le dernier règne n'étant point abrogées, ils en conçurent un ressentiment d'autant plus profond qu'ils avaient espéré davantage. Ce fut la cause ou le prétexte de l'effroyable complot connu dans l'histoire sous le nom de la *Conspiration des poudres*.

Deux catholiques d'une naissance distinguée, Catesby et Piercy, entraînèrent quelques fanatiques dans la plus dangereuse et la plus criminelle des entreprises. La mort du roi, dans leur pensée, n'assurerait point suffisamment le triomphe de leur Église : ses enfants lui succéderaient et, à leur défaut, le parlement lui trouve-

Conspiration des poudres.

1605.

1. Hallam, *Hist. const. d'Angl.*, c. VI.

2 Dans une lettre du roi à un de ses ministres, et dans laquelle il fait allusion à cette apologie des communes, il termine ainsi : « J'aimerais mieux vivre ermite dans une forêt que roi d'un peuple pareil à la bande de puritains qui gouverne la chambre basse. » (MS en la possession de M. Hallam.)

rait un successeur protestant. Le seul moyen qu'ils eussent de donner des chances de succès à une insurrection catholique et à l'élection d'un souverain de l'Eglise romaine était de se débarrasser tout ensemble du roi, de ses enfants et du parlement, et ils imaginèrent, à cet effet, de faire sauter, à l'inauguration du parlement prochain, la salle où il tiendrait séance. Les conjurés s'associèrent plusieurs personnes, et, entre autres, un nommé Fawkes, officier très-résolu, au service de l'Espagne. Ils s'unirent par le double lien du serment et de la communion, et Fawkes, s'étant chargé de l'exécution, loua, sous la chambre des lords, un lieu qui servait de dépôt pour le charbon et y introduisit en secret plusieurs barils de poudre. Tout était prêt pour l'immense attentat et l'heure était proche lorsque le lord Monteagle reçut un billet d'une main inconnue : « Mylord, lui disait-on, si vous tenez à la vie, prétextez quelque excuse qui vous dispense d'assister au parlement : car, quoiqu'il n'y ait aucune apparence d'agitation, ce parlement, soyez-en sûr, recevra un coup terrible, et nul ne verra d'où il vient. » Cette lettre, portée d'abord au comte de Salisbury, fut mise ensuite sous les yeux du roi qui devina la vérité et ordonna d'explorer le sol sous le lieu même où le parlement devait s'assembler. Fawkes avait passé, dans le caveau souterrain, la nuit qui précédait le jour de l'inauguration, et ce jour même, 5 novembre 1605, il fut saisi au moment où il en sortait. On trouva sur lui trois mèches, et l'on découvrit les barils de poudre cachés sous des fagots. Conduit devant le roi, Fawkes avoua son projet et prétendit n'avoir pas de complices : appliqué à la torture,

il persista dans le silence. Cependant, instruits de la découverte du complot et se croyant trahis, tous les conjurés au nombre de quatre vingts se réunirent en armes au château d'Holbach, résolus à soutenir un siége et dans l'espoir que les catholiques des environs leur viendraient en aide; mais personne ne se joignit à eux. Ils ne perdirent pas courage et ne songèrent plus qu'à vendre chèrement leur vie : une explosion en blessa plusieurs, quelques-uns s'évadèrent, les plus déterminés se défendirent jusqu'à la mort contre le sheriff et les soldats. Catesby, Piercy et plusieurs autres tombèrent mortellement blessés, quatre conjurés furent faits prisonniers et subirent le supplice des traîtres : leurs aveux avaient inculpé le père Garnet et deux autres jésuites, et ceux-ci se réfugièrent sur le continent; le premier tomba aux mains de la justice, fut condamné à mort et obtint un sursis pendant lequel le roi lui-même voulut l'interroger. Le malheureux ayant osé disputer contre le monarque et soutenir des doctrines dont les conséquences poussaient à la révolte et au régicide, Jacques l'abandonna, et Garnet, coupable de non-révélation de complot, périt écartelé.

Cette conspiration redoubla l'aveugle animosité de la multitude contre les catholiques, elle remplit le parlement d'horreur et d'épouvante et amena entre les chambres et le roi un rapprochement momentané qui se manifesta par deux actes importants qui furent, l'octroi d'un subside très-considérable au monarque, et en même temps le vote d'un serment obligatoire pour tous les sujets du roi sans aucune exception relative aux opinions religieuses. Ce serment fut appelé *ser*-

Serment d'allégeance

ment d'allégeance, c'est-à-dire de soumission et d'obéissance au roi, comme souverain indépendant de toute autre puissance de la terre : il était fort différent de celui de *suprématie* qui, prescrit sous Henri VIII, obligeait à reconnaître le roi pour chef suprême de l'Église d'Angleterre et qui était contraire à la doctrine romaine, tandis que le serment d'*allégeance* était acceptable aux yeux de tout catholique qui ne pensait pas que le souverain pontife eût le droit de déposer les rois et de disposer de leurs royaumes. Le pape Paul V fit néanmoins défense de le prêter aux catholiques anglais, et le bref qu'il rendit à cette occasion, le 10 des calendes d'octobre, fut confirmé l'année suivante par une autre bulle dans laquelle il montra le salut des fidèles en péril par ce serment [1]. Tous ceux qui refusèrent de s'y soumettre furent nommés *catholiques récusants*, et demeurèrent seuls exposés aux peines portées par les anciennes lois dont Jacques cependant adoucit pour un grand nombre les cruelles rigueurs [2].

Débats sur les droits de douane.

La querelle entre le roi et son parlement fut rallumée dans cette session au sujet d'une modification arbitraire faite au tarif des douanes par la couronne, qui établit un droit sur les raisins de Corinthe en surplus de la taxe votée au début du règne et pour toute sa durée dans le

1. Rapin-Thoiras, *Hist. d'Ang.*, t. XVIII. — Le bref du pape condamnait le serment d'allégeance comme illégitime, parce qu'il contenait, était-il dit, plusieurs choses contraires à la foi et au salut. (Lingard, *Hist. d'Ang.*, c. V.)

2. Voyez l'apologie du roi au pape, par rapport aux catholiques. (Rapin-Thoiras, *ubi supra.*)

statut de *tonnage* et *poundage* [1]. Un négociant, nommé Bates, refusa le payement et fut condamné par la cour de l'Échiquier. La question fut soumise aux juges royaux qui opinèrent pour la couronne, déclarant que toutes les affaires relatives aux douanes ou aux marchandises importées, étant relatives au commerce extérieur, étaient, à ce titre, comme tous les traités avec l'étranger, du ressort de la prérogative royale. Celui qui a pouvoir sur la cause, dirent-ils, doit aussi l'avoir sur les effets : les ports de mer sont les ports du roi qu'il peut ouvrir et fermer à volonté [2]. Les communes réclamèrent contre cette doctrine qu'elles considérèrent comme subversive des lois du royaume; le roi annonça l'intention de résoudre la question par la législature, et elle demeura en litige jusqu'à la fin de son règne. Un nouveau dissentiment éclata en

1. Le statut intitulé, *Confirmatio chartarum*, rendu dans la 25e année du règne d'Édouard Ier, plus clair et plus précis dans ses expressions que la *grande Charte*, abolissait tous *aides, droits et prises*, à moins que ce ne fût du consentement des communes du royaume, et pour le profit commun, excepté les anciennes aides et prises dues et ordinaires. Le roi, en conséquence, renonça formellement aux droits qu'il avait récemment mis sur la laine; ainsi la lettre du statut et les faits sont d'accord pour établir que les impôts sur les marchandises dans les ports, auxquels seuls le mot de prise était applicable, ne pouvaient pas plus être levés en vertu de la prérogative royale seule que les taxes antérieures sur les biens fonciers ou mobiliers, connus à cette époque sous le nom d'aides et de tailles. Les Plantagenets violèrent plusieurs fois ce privilége de la nation : la maison de Lancastre le respecta, et depuis Henri V le droit de *tonnage* et de *poundage* fut accordé pour la vie du roi dans le premier parlement de chaque règne. La reine, Marie Tudor, fut la première de sa dynastie qui ait porté atteinte à ce droit en frappant d'une taxe arbitraire les draps exportés au delà des mers et les vins importés de France. Les marchands réclamèrent contre cette prétention abusive. La question demeura suspendue sous le règne suivant. (Hallam, *Hist. const. d'Angl.*, ch. VI.)

2. On vit les barons de l'Échiquier du roi Jacques conspirer contre les libertés fondamentales dont tout Anglais a hérité. (Hallam, *ibid.*)

tre les communes et le roi à l'occasion de son projet de prédilection pour l'union intime et défensive de l'Angleterre et de l'Ecosse. Ce projet, éloquemment soutenu par l'illustre François Bacon, solliciteur général pour la couronne, dans la session de 1606, rencontra d'invincibles obstacles dans les préjugés de l'époque et dans la jalousie de la nation anglaise. Le roi lui-même manda pour cet objet les deux chambres en sa présence, mais ne put réussir à les convaincre ni par la persuasion ni par la menace : il n'obtint d'elles que la révocation des lois réciproquement hostiles aux sujets des deux couronnes [1] et l'union fut ajournée (1607). Cet échec d'une part, et d'autre part les plaintes annuelles des communes au sujet des prodigalités royales, de l'abus des proclamations et d'autres griefs, lassèrent le roi, il prit les débats parlementaires en dégoût et en haine, et par deux prorogations successives le parlement fut ajourné au 19 février de l'année 1610.

Jacques régnait déjà depuis trois ans, et n'avait su gagner par aucun acte l'estime et l'affection de son peuple. Affranchi du contrôle de son parlement, il s'adonna sans mesure et tout entier à ses goûts favoris, partageant son temps entre les plaisirs de la chasse, de la table et des spectacles [2]. Sa femme, Anne de Danemark, qui unissait

1. La naturalisation en Angleterre des sujets écossais, nés après l'avénement de Jacques, et qui étaient désignés sous le nom de *Postnati*, fut admise par la décision des juges royaux.

2. Le roi prenait deux fois la semaine plaisir à voir combattre les coqs. (Boderie, 1-56). Les gages des maîtres des coqs, portés à 200 livres sterling par an, équivalaient aux émoluments de deux secrétaires d'État. (Extrait des revenus du roi, p. 45-48.

de grands talents à beaucoup d'esprit, et qui après avoir quelquefois en Écosse pris en main les rênes de l'État, et fait rougir le roi de sa faiblesse, avait cessé d'intervenir dans la politique depuis l'avénement de Jacques au trône d'Angleterre, ne parut plus occupée, comme son époux, que de jeux, de bals et de festins où les plus nobles convives se montraient souvent dans un honteux état d'ivresse[1].

Le complet abandon que le roi faisait de son autorité à ses ministres, ne diminuait en rien à ses yeux l'opinion exagérée qu'il en avait conçue, et ses prétentions au pouvoir absolu étaient soutenues par le primat Bancroft, successeur de Witgift, et qui possédait presque au même degré deux ardentes passions, la haine contre les dissidents

Prétentions du primat Bancroft.

1. Les détails suivants d'une fête donnée en Angleterre, au roi de Danemark Christian IV, sont un curieux spécimen des mœurs de l'époque. Après le dîner, dit un des assistants, on donna la représentation du Temple de Salomon ; l'arrivée de la reine de Saba se fit, ou pour mieux dire, devait se faire... La dame qui jouait le rôle de cette reine, apportait les dons les plus précieux à leurs majestés, mais oubliant les marches qui montaient sous le dais, elle jeta la cassette sur les genoux de sa majesté danoise et tomba à ses pieds ou bien plutôt sur son visage ; il y eut beaucoup de bruit et de confusion, on se servit de nappes et serviettes pour tout nettoyer, sa majesté alors se leva et voulut danser avec la reine de Saba, mais il tomba lui-même et s'humilia devant elle. On l'emporta dans une autre chambre et on le mit sur un lit de parade qui n'était pas médiocrement gâté par les présents de la reine. La fête et la parade continuèrent, beaucoup de personnes portaient des présents et tombaient car le vin leur était monté au cerveau. On vit enfin paraître dans de riches habillements *l'Espérance*, *la Foi* et *la Charité*. L'espérance essaya de parler, mais elle avait tant bu que ses efforts furent inutiles, et elle se retira ; la foi était alors toute seule mais elle quitta la cour tout en chancelant, la charité vint aux pieds du roi et parut vouloir couvrir la foule des péchés que ses sœurs avaient commis, elle fit la révérence et des présents, elle revint alors vers l'Espérance et la Foi qui étaient malades dans une salle basse. » *Nugæ antiquæ*. »

et l'ambition d'une juridiction spirituelle sans contrôle. Il espérait, en flattant la faiblesse du roi, en approuvant les théories les plus extravagantes sur l'étendue de sa prérogative, que le monarque à son tour se montrerait favorable aux siennes et prendrait fait et cause pour l'indépendance de la juridiction ecclésiastique vis-à-vis les cours de la loi civile et commune [1], et en cela il ne s'abusait pas. Les cours avaient coutume, depuis le règne de Henri II, de délivrer des arrêts nommés arrêts de prohibition toutes les fois que les cours spirituelles transgressaient leurs propres limites. Les prélats faisaient de fréquentes plaintes contre ces prohibitions qui tendaient à maintenir le droit des sujets à être jugés selon la loi commune, et l'archevêque Bancroft avait présenté en 1605 à la chambre étoilée, au nom du clergé, une pétition en vingt-cinq articles qui furent appelés par lord Coke *articuli cleri* (articles du clergé) et qui avaient pour but de faire considérer les arrêts de prohibition comme un empiétement des cours civiles sur les cours ecclésiastiques. L'autorité du roi, disait l'archevêque, était suffisante pour réformer cet abus, toute juridiction temporelle et spirituelle étant attachée à la couronne. Les juges royaux répondirent avec fermeté à chacun de ces articles, et firent maintenir, en principe et en fait, que le cours de la justice établie par les lois ne pouvait être changé que par un acte du parlement.

Articuli cleri.

1. Bancroft fit de la suprématie royale sur l'Église, qu'il avait été obligé de reconnaître et qu'il fit profession d'exagérer, l'instrument de son indépendance à l'égard de la loi. Dans la réforme précipitée, faite dans la religion du royaume, rien n'avait encore été retranché de la juridiction ecclésiastique des évêques. (Hallam, t. II, ch. VI.)

L'archevêque se vengea de cet échec sur les malheureux puritains qu'il obligeait à se conformer extérieurement au culte de l'Église anglicane : plusieurs émigrèrent alors et allèrent chercher au loin dans la Virginie, découverte sous le règne précédent par sir Walter Raleigh, une terre où il leur fût permis de rendre publiquement à Dieu le culte adopté par leur conscience. Beaucoup d'autres dissidents se préparaient à suivre leur exemple, mais l'archevêque obtint un édit par lequel défense leur était faite d'émigrer sans l'aveu du monarque. Les proclamations royales étaient mises par leur auteur au niveau des lois. Jacques recourut, par elles, en l'absence des chambres, à divers expédients pour se procurer de l'argent : il vendit dans ce but plusieurs monopoles, entre autres celui de l'alun et de la fabrication des draps ; ce fut un des griefs énumérés par ces communes dans la nouvelle session qui s'ouvrit en 1610. Émigration des puritains.

Les prétentions du roi reçurent à cette époque un nouvel échec à l'occasion d'un livre dédié au primat, par son auteur, le docteur Cowel, et dont Jacques autorisa l'impression. Ce livre contenait les maximes les plus outrées touchant la prérogative royale. Il y était dit que le roi n'est pas lié par les lois, mais par le serment qu'il a fait à son couronnement ; que le roi n'est pas tenu de convoquer le parlement pour faire les lois, mais qu'il peut en faire seul en vertu de son pouvoir absolu ; que le roi fait une grande faveur à ses sujets lorsqu'il veut bien demander leur consentement pour l'imposition des taxes. Ces propositions provoquèrent le ressentiment des communes, qui s'entendirent avec les pairs pour les combattre, et le roi ne put dérober l'auteur à un châtiment rigoureux Livre de Cowel.

qu'en ordonnant la suppression de ce livre dont les maximes étaient les siennes.

Si le caractère du roi Jacques eût été au niveau de ses prétentions, et s'il eût possédé des talents guerriers, on aurait vu commencer et probablement avorter sous son règne la révolution qui éclata sous celui de son fils[1]; mais il évita jusqu'à la fin une rupture ouverte, ne soutenant jamais par ses actes la témérité de ses paroles. Il avait encore pour principal ministre le fils du célèbre Burleigh, Robert Cecil, créé par lui comte de Salisbury, et plus récemment lord trésorier, et qui, formé à la grande école de son père, tenta de faire prévaloir dans les conseils de Jacques la politique d'Élisabeth. Il s'y montra fidèle, seul entre ses collègues, dans ses relations avec les cours étrangères, et continua à soutenir les intérêts de la cause protestante. C'est par son entremise que fut signée la trêve de Douze ans entre les Provinces-Unies révoltées et l'Espagne, et, lorsqu'après la mort du duc de Clèves et de Juliers, en 1609, la paix européenne faillit être troublée par les nombreux prétendants à sa succession, Salisbury se prononça contre l'empereur Rodolphe II qui s'en était emparé en s'arrogeant le droit d'arbitrage, et il porta Jacques Ier, malgré lui, à s'associer aux plans conçus par Henri IV pour l'abaissement de la maison d'Autriche[2],

Politique de Robert Cecil, comte de Salisbury.

1. M. Macaulay exprime cette opinion avec force. (*Hist. d'Angl.* depuis Jacques II, ch. I.)

2. La question était, non pas la succession de Clèves et de Juliers, mais de savoir si la maison d'Autriche et l'Église de Rome, l'une et l'autre sur leur déclin, recouvreraient leur lustre et leur grandeur dans ces contrées de l'Europe. (Winwood's, *Mémorials*, t. III, citat. de M. Hallam.)

vastes projets dont l'assassinat de ce grand prince en 1610 empêcha l'exécution.

Salisbury était également habile dans l'art, difficile autant qu'indispensable pour un ministre de la couronne d'Angleterre, de diriger la chambre des communes. Il se montrait soigneux de ses priviléges et lui faisait entrevoir le redressement des griefs et la suppression des abus comme la récompense nécessaire de sa générosité envers le monarque dont les dettes étaient énormes et dépassaient de beaucoup le revenu annuel. Les plaintes des communes portaient principalement sur les taxes arbitrairement établies dans les ports de mer, sur les châtiments infligés sans jugement légal, par l'abus de la juridiction ecclésiastique et des proclamations royales qui se multipliaient sans cesse, usurpant l'autorité qui n'appartient qu'aux lois. Salisbury accueillit ces plaintes et demanda aux communes un subside fixe et perpétuel de 200,000 livres en échange du redressement de leurs nombreux griefs et de l'abolition de la cour des tutèles, source d'abus, de vexations et de ruine pour les familles, et l'un des priviléges les plus onéreux exercés par la couronne en vertu des tenures féodales. Les communes hésitèrent et Jacques prorogea le parlement qu'il convoqua de nouveau en octobre. Elles se montrèrent alors moins disposées encore à conclure le contrat proposé par Salisbury, à cause de la défiance que leur inspiraient le caractère du roi, la rapacité des Écossais qui peuplaient sa cour et l'absence de toute garantie sérieuse[1]. La dissolution du parlement suivit de près sa convocation : il fut cassé après avoir subsisté

1. Hallam, *Hist. constit.*, ch. VI.

sept années. Depuis lors, et durant le long espace de dix ans, le roi ne convoqua plus de parlement qu'une seule fois, en 1614. Celui qu'il réunit à cette époque se montra résolu, plus encore que les précédents, à s'opposer aux empiétements perpétuels de la prérogative royale; il fut dissous après avoir siégé deux mois à peine, et sans avoir passé un seul bill, et les membres qui avaient montré le plus d'indépendance dans leurs paroles ou dans leurs actes furent jetés en prison. Le roi, réduit alors aux revenus ordinaires de la couronne, insuffisants pour un prince prodigue, eut recours à tous les expédients mis en usage par ses prédécesseurs et par lui-même, source d'abus perpétuels auxquels il ajouta la vente des dignités du royaume. Il institua vers le même temps le nouveau titre de *chevalier baronnet* qu'il vendit au prix de 2,000 livres sterling. Le nombre des baronnets fut porté à deux cents, et Jacques en créa la moitié en instituant l'ordre.

Second parlement. 1614.

Création des baronnets.

Le roi perdit à cette époque son fils aîné, le prince Henri, doué de dons heureux et dont la popularité naissante lui faisait ombrage. L'année suivante, mourut le lord trésorier Salisbury, et le peu qui s'était conservé, dans les conseils de la couronne, de la grande politique d'Elisabeth, fut comme enseveli dans sa tombe. Jacques Ier suivit alors en liberté ses penchants, qui le portaient vers une alliance avec la cour d'Espagne et s'abandonna plus complétement à ses favoris auxquels il prodigua une tendresse aveugle et des dons insensés.

Mort du prince Henri. 1611.

Le premier qui grandit rapidement dans la faveur royale, sans posséder aucun autre avantage que des dons extérieurs, fut un jeune Écossais nommé Robert Carr. Introduit auprès de Jacques par lord Hay à l'occasion d'un

Élévation et chute de Robert Carr.

tournoi, Carr fut renversé de cheval et se cassa la jambe au moment où il présentait au roi un bouclier. Cet accident autant que sa bonne mine attirèrent sur lui les regards du monarque, qui le fit transporter dans son appartement, le soigna et entreprit de former lui-même son intelligence en l'instruisant dans la langue latine et en l'initiant aux affaires. Puis, soit par un caprice étrange et passionné, soit par une vanité excessive qui lui fit voir dans son propre élève un mérite supérieur à tous ses dons, Jacques le combla immédiatement et sans relâche de biens et d'honneurs; il le fit chevalier, puis vicomte de Rochester, il le décora de l'ordre de la Jarretière et l'admit dans son conseil privé. Après la mort de Salisbury, Rochester hérita de son crédit et de sa puissance et fut créé comte de Somerset. Il se maintint à ce faîte aussi longtemps qu'il se laissa guider par les avis prudents de son conseiller, sir Thomas Oversbury; mais lorsqu'il les méprisa, sa chute fut aussi rapide que l'avait été son élévation, et il s'y mêla des circonstances tragiques. Rochester, aveuglé par une folle passion, avait épousé une femme divorcée d'avec le comte d'Essex, malgré tous les efforts d'Oversbury pour l'éloigner d'elle. Cette femme en conçut contre Oversbury un implacable ressentiment; elle se vengea en le faisant jeter en prison, et poussa plus tard la fureur jusqu'à le faire empoisonner. Son influence sur son mari était absolue, et la voix publique accusa Rochester lui-même de complicité dans ce meurtre. Les deux époux furent traduits en jugement, convaincus et condamnés; mais Somerset était maître d'importants secrets : le roi eut peur et laissa la vie aux coupables qui, rendus à la liberté, après un long emprisonnement, achevèrent dans la dis-

grâce et en s'accablant d'une haine réciproque, une existence flétrie et déshonorée (1615) [1].

Georges Villiers lui succède.

Depuis quelques années déjà, un autre favori plus dangereux et dont le nom est inséparable des malheurs qui accablèrent plus tard ce royaume, s'était élevé dans les bonnes grâces du monarque ; c'était Georges Villiers, fils cadet d'une famille honorable, et distingué, comme Somerset, par des dons extérieurs auxquels il joignait une parole séduisante. Il avait un grand fonds de générosité naturelle [2] et possédait plusieurs des dons brillants fort estimés dans les cours, sans aucun des grands talents qui font l'homme d'État [3]. Il fut produit aux regards de Jacques, par les ennemis de Somerset, et lorsque déjà la fortune de ce grand favori commençait à chanceler : Villiers contribua à précipiter sa chute, en inspirant au roi pour lui-même un engouement insensé. Il trouva le moyen d'intéresser la reine à sa fortune qui, en peu d'années, s'éleva plus haut que celle de son rival : le roi accumula sur lui scandaleusement les titres et les honneurs ; il le créa successivement vicomte de Villiers, comte, marquis, puis duc de Buckingham, chevalier de la Jarretière, grand écuyer, gardien des cinq ports, premier juge du ban du roi, gouverneur de Westminster, connétable de Windsor et lord grand-amiral d'Angleterre. Tant de dignités sur une même tête demandaient une fortune qui fût en rapport avec elles : Jacques accrut, pour la lui faire, sa propre pénurie, et vendit en l'année 1616 pour

1. State trials, t. I.
2. Clarendon, *Hist. de la rébellion*, l. I.
3. Hume.

2,700,000 florins aux états généraux des Provinces-Unies plusieurs villes qu'Élisabeth avait gardées comme caution des sommes trois fois plus considérables avancées par elle pour leur défense.[1] Ces provinces, dont Élisabeth et Henri IV avaient secondé l'affranchissement, étaient alors gouvernées par le stathoudre Maurice de Nassau, prince d'Orange, fils de l'illustre Guillaume le Taciturne : mais l'influence du grand pensionnaire Barnevelt balançait au sein des états généraux celle de Maurice. Barnevelt désirait ardemment la paix, et il avait été le principal auteur de la trêve de Douze ans, conclue en 1609 entre les Provinces-Unies et l'Espagne, sous la médiation de l'Angleterre, et de laquelle date véritablement l'indépendance de ces provinces et leurs glorieuses destinées [2]. Restitution des villes des Provinces-Unies. 1616.

Après avoir restitué leurs villes aux Hollandais, Jacques alla visiter l'Écosse, son ancien royaume, où il parut presque uniquement occupé des affaires ecclésiastiques : il avait antérieurement relevé l'épiscopat dans l'Église presbytérienne, et il parvint, en bannissant plusieurs ministres et en intimidant les autres, à faire adopter dans le culte, par le parlement écossais, quelques rites et quelques ornements en usage dans l'Église anglicane : mais ces légers succès, plus apparents d'ailleurs que réels, obtenus en opposition avec le vœu national, compromirent l'autorité du monarque et furent peu durables. Modifications apportées au culte en Écosse.

1. Jacques cependant inclinait dès lors pour l'Espagne, et il fit dire à cette puissance que si elle eût demandé sa médiation, elle n'eût point été obligée de renoncer à la souveraineté sur les états généraux (Winwoods, *Memorials*).

2. Le roi avait fait aussi avec les états un traité séparé pour garantir la durée de la paix entre eux et l'Espagne, au cas qu'elle serait troublée (Rymer, t. XVI.).

L'Irlande aussi occupa l'attention du roi dans la première période de son règne. Une révolte des indigènes avait éclaté dans cette contrée, et en particulier dans la province d'Ulster, après la mort d'Élisabeth. Les habiles et promptes mesures du lord député Montjoy y rétablirent la puissance anglaise; mais cette rébellion fut cause que la plupart des terres de l'Ulster échurent à la couronne par confiscation : une foule d'anciens possesseurs furent expulsés et remplacés par des colons anglais. Ceux-ci introduisirent de grandes améliorations dans la culture des terres, comme dans les lois, en abolissant les funestes coutumes dites de *Gavelkind* et de *Tanistry* [1]; mais ils voulurent aussi détruire le catholicisme dans l'île et imposer par la violence leur culte et leurs usages à un peuple au milieu duquel ils s'étaient établis; ils soulevèrent ainsi une résistance qui dure encore, et le ressentiment de l'oppression que l'Angleterre fit longtemps peser sur eux, a effacé dans le cœur des Irlandais le souvenir des avantages qu'ils lui doivent.

Situation de l'Irlande.

Les esprits à cette époque étaient encore préoccupés des résultats merveilleux qu'avaient eus, dans le siècle précédent, les entreprises transatlantiques de quelques hommes audacieux, parmi lesquels sir Walter Raleigh s'était acquis un brillant renom. Il languissait depuis treize ans

Expédition transatlantique de sir Walter Raleigh.

1. Nous avons déjà vu que la terre en Irlande, par la coutume de *Gavelkind*, était partagée entre tous les mâles légitimes ou illégitimes de la famille du clan et qu'à la mort de chacun d'eux, le chef faisait un nouveau partage de toutes les terres. Il en résultait que nul n'ayant de possession assurée ou durable ne se mettait en peine de faire sur son bien des travaux dont il n'avait pas l'espérance de recueillir le fruit. Les chefs, nommés aussi *Tanists*, étaient élus et non héréditaires : leur élection donnait lieu à des guerres affreuses, et ils se soutenaient par la violence et les rapines. (Hume, règne de Jacques Ier.)

captif, charmant ses loisirs par la composition d'une histoire du monde, avidement lue, et qui rappela sur lui l'attention et l'intérêt général. Raleigh, fatigué de ses fers, répandit le bruit qu'il avait découvert jadis, dans son voyage à la Guyane, une mine d'une grande richesse, et il obtint du roi la permission de conduire à sa recherche une flottille de quatorze bâtiments, frêtés pour cette expédition par de riches négociants de Londres. Toute attaque contre les possessions espagnoles fut sévèrement interdite à Raleigh qui, après avoir traversé l'Océan et remonté l'Orénoque, explora, sans trouver les trésors qu'il cherchait, une contrée jadis découverte par lui, et dont les Espagnols se disaient maintenant seuls possesseurs. A la suite d'une querelle occasionnée par des prétentions rivales, Raleigh attaqua et enleva dans ces parages la petite ville espagnole de l'Orénoque où il ne fit aucune prise importante. Ses compagnons désappointés et désabusés l'obligèrent à retourner avec eux en Angleterre, où il eut à se défendre tout ensemble contre ceux qui l'accusaient de les avoir séduits et trompés, et contre le représentant de la cour d'Espagne, justement irrité de l'insulte faite à son drapeau en pleine paix et au mépris du droit des nations. Raleigh fut arrêté de nouveau, et la sentence qui l'avait condamné à mort treize ans auparavant, fut reproduite. Sa renommée, sa valeur, ses talents d'homme de guerre et d'écrivain, ses anciens services et ses longues souffrances, les prières de la reine enfin qui intercéda pour lui, rien ne put émouvoir Jacques en sa faveur. Raleigh fut sacrifié surtout au juste ressentiment de la cour d'Espagne, dont le roi d'Angleterre recherchait l'amitié : sa fer

Son supplice. 1618. meté ne se démentit pas sur l'échafaud : il toucha du doigt le tranchant de la hache : « Remède aigu, dit-il, mais qui guérit de tous les maux. » Puis après avoir prié avec ferveur et harangué les assistants, il s'agenouilla pour mourir. Jamais personne peut-être, depuis Thomas More, n'avait montré sur l'échafaud un esprit aussi libre, aussi complétement dégagé de toute préoccupation pénible. Il donna lui-même le signal à l'exécuteur : sa tête tomba, mais son corps demeura dans la même position près du bloc, ferme, inébranlable comme son cœur (1618).

Quelque intérêt que cet homme éminent et célèbre ait excité dans son pays par ses longues infortunes et par sa mort, il était bien réellement coupable pour avoir violé ses instructions et compromis la paix de l'Angleterre avec un royaume ami [1]. Le seul et véritable tort de Jacques, dans cette occasion, est d'avoir fait exécuter Raleigh sans un nouveau jugement, et en vertu d'une sentence antérieure dont il paraissait l'avoir lui-même relevé en lui confiant le commandement d'une expédition importante et nouvelle. Mais, en plusieurs autres circonstances, le roi donna carrière à son humeur vindicative et irritable jusqu'à la cruauté. Il serait difficile de trouver dans l'histoire l'exemple d'une plus grande barbarie que le traitement qu'il fit subir à un vieil ecclésiastique, nommé Peacham, coupable d'avoir prononcé une harangue où le monarque et sa prérogative étaient en butte à quelques attaques violentes et amères. Peacham ne prêcha point ce sermon qu'il conserva

Condamnation de Peacham.

1. Stowe, *Annales*, 952.

en manuscrit. Néanmoins il fut jeté en prison par l'ordre du roi dont le solliciteur général, François Bacon, avait la faveur, et l'on vit l'homme dont la science devançait de si loin son époque, reculer vers le passé pour emprunter un usage féroce aux âges de la barbarie. Peacham fut, par ses ordres, livré aux bourreaux et interrogé dans les angoisses de la torture [1]. On ne put tirer de lui aucun éclaircissement touchant les motifs pour lesquels il avait écrit ce sermon. Le roi vit dans ce seul fait un crime de trahison et poursuivit la condamnation avec acharnement. Peacham fut condamné à mort, mais non exécuté, et mourut en prison.

La conduite de Jacques envers son infortunée parente, Arabella Stuart, ne fut pas moins cruelle. Il n'y avait aucune preuve qu'elle eût trempé dans le complot tramé par quelques-uns au début du règne pour mettre la couronne sur sa tête : Jacques la tint néanmoins dans une surveillance étroite, et la voua dans sa pensée à un célibat perpétuel. Arabella s'unit pourtant, par un mariage secret, à William Seymour qui lui-même pouvait un jour prétendre au trône comme descendant de Henri VII. Le roi l'ayant su, donna l'ordre d'emprisonner les époux : tous deux échappèrent séparément et Seymour aborda sur la côte de Flandre : sa malheureuse femme fut prise en mer, ramenée à Londres et enfermée à la Tour où le désespoir troubla sa raison et où elle mourut après quatre années de captivité, triste et intéressante victime à ajouter à cette longue liste de

Arabella Stuart.

1. Avant la torture, pendant la torture, dans les intervalles de la torture et après la torture. Dalrymple.

martyrs pour qui les faveurs de la fortune, en les rapprochant du trône, n'ont été qu'une source d'amères douleurs et de disgrâces mortelles[1].

Le roi cependant n'était pas cruel par tempérament, il ne se montrait ainsi que sous l'empire d'une passion forte, la crainte, la jalousie, la vengeance, l'orgueil ou le fanatisme religieux : il crut avec son siècle faire acte de piété en poursuivant sans pitié les adversaires de son culte, et plusieurs bûchers furent encore allumés en Angleterre sous son règne. Les controverses théologiques occupaient alors tous les esprits : le roi, comme son prédécesseur Henri VIII, se vantait d'y exceller et se montrait terrible à ceux que ses arguments n'avaient pas convaincus. Il apporta même un zèle insensé au milieu des controverses soulevées dans un pays voisin, les Provinces-Unies, agitées alors et partagées entre les opinions de deux célèbres professeurs de l'université de Leyde, Arminius et Gomar, sur le libre arbitre, la prédestination et la grâce. Arminius avait apporté des tempéraments à la doctrine de Calvin sur ces grands mystères qu'il exposait d'une façon plus conciliable avec la bonté de Dieu et avec la raison humaine. Ses opinions ayant été présentées aux états de Hollande, sous la forme de remontrances, les noms de *remontrants* ou d'*arminiens* furent indistinctement donnés à ceux qui les adoptèrent[2]. L'un des plus éminents entre ceux-ci fut

1. M. d'Israeli a donné d'intéressants détails sur Arabella Stuart dans ses *Curiosités littéraires*. (Nouvelle série, vol. 3.)

2. Les disciples de Gomar furent par opposition nommés contre-remontrants ou gomaristes.

un professeur nommé Vorstius qui composa un savant livre en leur défense, et qui, à la mort d'Arminius, lui succéda dans sa chaire. Jacques lut ce livre où il signala de sa main une longue série d'hérésies et jugea l'auteur digne de mort. Il profita du besoin que les Hollandais avaient encore de son appui pour exiger impérieusement que l'auteur fût châtié : ses théologiens se joignirent pour cet objet aux ardents gomaristes qui condamnèrent les opinions d'Arminius au célèbre synode de Dordrecht, et qui, à l'instigation du stathoudre, Maurice de Nassau, infligèrent la prison ou l'exil aux premiers entre les patriotes arminiens et firent tomber la tête d'un des plus illustres, du grand pensionnaire Barnevelt. Jacques Ier montra dans cette circonstance une passion puérile et indécente [1] : semblable en plus d'un point au roi de France Henri III, il mêlait un zèle religieux sans dignité à des goûts très frivoles, et des actes violents souvent cruels à de ridicules bouffonneries : le moment approchait où, en poursuivant avec ardeur une alliance impopulaire, il allait séparer ses propres intérêts de la cause nationale et déchaîner des tempêtes contre son administration inhabile et justement méprisée.

Persécution de Vorstius

1. Il écrivait aux États : « Quant à brûler Vorstius pour ses blasphèmes et son athéisme, je m'en rapporte à votre prudence chrétienne, mais très-certainement aucun hérétique n'a mieux mérité de périr dans les flammes. » (Hume, règne de Jacques Ier.)

II

Suite et fin du règne de Jacques Ier.

1619—1625.

Le projet de s'unir à la maison d'Autriche par le mariage de son fils avec une infante d'Espagne, avait depuis longtemps occupé la pensée du roi et, en diverses circonstances déjà, nous l'avons vu bravant tous les préjugés nationaux pour complaire à la cour de Madrid. A la mort de son fils aîné Henri, il reprit le même projet pour son fils puîné Charles, destiné à une célébrité si malheureuse. Jacques vit alors avec douleur ses espérances traversées par les débuts d'une guerre qui embrasa bientôt toute l'Europe, et dans laquelle fut entraîné l'époux de sa fille Elisabeth, l'électeur palatin, Frédéric V, élu roi de Bohême en 1619 par les Bohémiens révoltés.

Origine de la guerre de Trente ans. 1619.

Cette révolte eut la religion pour cause. La Bohême alors était protestante : l'empereur Mathias, son souverain, ayant voulu y rétablir le catholicisme, avait vu son autorité méconnue et la lutte, engagée par lui, continua plus acharnée sous Ferdinand II d'Autriche, son successeur. Les Bohêmes irrités, jetèrent par la fenêtre, à Prague, les officiers de l'empereur. Les Etats du pays appelèrent à leur aide l'Union évangélique, qui réunissait sous la même bannière les princes séparés de la communion romaine, et ils proclamèrent roi l'électeur palatin, Frédéric V. Telle fut l'origine de la célèbre guerre de Trente ans, qui ensanglanta toute l'Europe et à laquelle

prirent successivement une part active tous les princes de l'Europe.

Jacques I[er] condamnait, pour quelque motif que ce fût, toute rébellion des sujets; il ne voyait que des révoltés dans les Bohémiens qui avaient retiré leur obéissance à l'empereur Ferdinand II, et il refusa d'abord de reconnaître pour roi de Bohême l'électeur palatin, son gendre, qu'il aurait d'ailleurs difficilement pu soutenir dans ce royaume contre les forces de l'empereur. Mais l'Angleterre protestante s'émut en faveur d'un peuple protestant comme elle, et qui s'armait pour défendre son culte et ses priviléges : elle entraîna le roi, et, contraint par la clameur publique, Jacques envoya à son gendre un faible et insuffisant renfort de quatre mille hommes. Frédéric, vaincu dans les champs de Prague, quitta le pays et se réfugia en Hollande. L'affront de sa disgrâce rejaillit sur le roi Jacques qui n'avait fait, disait-on, que d'insuffisants efforts pour la prévenir. Des subsides considérables étaient nécessaires pour mettre le roi en état de rétablir son gendre, non sur le trône de Bohême qu'il avait perdu sans retour, mais dans son électorat déjà envahi par le général espagnol Spinola. Jacques convoqua, pour cet objet, un nouveau parlement, qu'il ouvrit en personne, le 20 janvier de l'année 1621, par un discours entaché des vices de son langage habituel; il reprocha aux députés des communes, avec une familiarité ridicule, l'indifférence que leur chambre avait montrée jusqu'alors pour répondre à ses demandes et subvenir à ses besoins urgents[1]. Le roi entra ensuite dans quelques détails sur

Troisième parlement. 1621.

1. « Je vous ai joué de la flûte, leur dit-il, et vous n'avez pas dansé, je vous ai fait entendre des lamentations et vous ne vous êtes pas lamentés avec moi. »

les attributions du parlement qu'il réduisit à donner son avis, si le roi daignait le demander, à l'exhorter par d'humbles supplications à pourvoir aux nécessités de son peuple en guérissant ses maux, et à aider la couronne dans ses besoins. Il leur déclara que son intention était de sauver par les armes, s'il fallait en venir à cette extrémité, ce que son gendre possédait encore dans son électorat: « J'y emploierai, s'il est nécessaire, dit-il, ma couronne, mon honneur et le sang de mon fils. » Il leur demandait dans ce but des subsides abondants; il avait pu commettre des fautes, disait-il, et il était disposé à réformer les abus, mais il entendait que la chambre fît passer le vote des subsides avant l'exposé des griefs. Dans quelques parties de ce discours, Jacques s'exprimait en roi : « C'est une chose vaine et dangereuse, dit-il, pour des députés au parlement de courir après la popularité, car il n'y a point d'État ni de parlement sans monarchie. Souvenez-vous donc que vous servez sous un monarque et que vous devez être debout ou tomber avec lui. » Le parlement, ainsi que la nation [1], n'ajoutait que peu de foi aux paroles belliqueuses de Jacques; il voyait le crédit dont jouissait à la cour le comte de Gondemar, ambassadeur de Philippe III, et il n'ignorait pas l'intention qu'avait le roi d'unir son fils à l'infante dona Maria, fille de ce prince. Les communes néanmoins accordèrent tout d'abord deux subsides ; mais, quoique respectueuses et remplies de déférence pour la couronne, elles connaissaient leurs droits et leurs devoirs, et résolurent, avant d'accorder rien de plus, de trancher la racine

1. Rapin-Thoiras, *Hist. d'Angl.*, t. XVIII.

des abus dont gémissait le royaume. Elles attaquèrent d'abord les monopoles qui déjà, au temps d'Élisabeth, avaient été l'objet des réclamations les plus vives et que cette princesse supprima en partie. Jacques Ier les avait rétablis, il fit plus, et d'accord avec son favori Buckingham et avec Bacon, récemment élevé à la dignité de chancelier, il en avait créé de nouveaux plus iniques et plus oppresseurs que les précédents. La chambre forma un comité d'enquête : des poursuites furent aussitôt dirigées contre François Mitchell et Giles Mompesson qui avaient exercé leurs monopoles de la manière la plus oppressive. Ceux-ci cherchèrent une sauvegarde et un appui auprès du favori dont ils tenaient leurs patentes. Buckingham en effet les leur avait vendues; mais Bacon les avait signées. Ni le chancelier, ni le favori n'élevèrent la voix en leur défense; les deux accusés furent déclarés infâmes, dégradés et condamnés à une prison perpétuelle.

Monopoles

Condamnation de Francis Mitchell et de Giles Mompesson.

Le résultat de cette première attaque jeta l'effroi parmi les courtisans et enhardit les communes; de nouvelles iniquités furent découvertes, de nombreux témoignages entachèrent Bacon et Buckingham qui se virent l'un et l'autre en butte à la colère et à la vengeance des communes. Le roi, qui voulait avant tout sauver son favori, révoqua toutes les concessions présentes, et fit dire aux communes que la bonne foi de Buckingham avait été surprise, que des intrigants lui en avaient imposé, qu'il avait été le premier à demander la révocation des monopoles et l'annulation des priviléges. Les communes comprirent ce langage; fortes contre les abus, mais timides encore vis à vis de la couronne, elles déférèrent, en ce

qui touchait Buckingham, aux vœux de Jacques; mais le roi, en couvrant son favori du manteau royal, laissait son chancelier à découvert; celui-ci demeurait seul responsable, il fallait une victime, et Bacon fut perdu.

Chute de Bacon.

Le danger des positions élevées est qu'il suffit souvent d'une seule faute capable d'ébranler celui qui les occupe, pour qu'aussitôt les souvenirs de toutes celles qu'il a pu commettre se réveillent et soient évoqués comme autant de fantômes pour l'accabler. Bacon l'éprouva : à peine la disgrâce qui le menaçait fut-elle connue, qu'un grand nombre de personnes, que la crainte avait jusqu'alors réduites au silence, exposèrent tout à coup leurs griefs, et lorsque le chancelier pensait encore n'avoir que deux ou trois charges à repousser, il se vit tout d'un coup écrasé sous le nombre. Parmi ses accusateurs, les uns se plaignirent d'avoir perdu leur procès, après avoir fait accepter au chancelier des sommes considérables; les autres, de n'avoir obtenu leur liberté qu'au poids de l'or; les témoignages étaient accablants et furent habilement mis en œuvre par la haine active de sir Edouard Coke, longtemps rival de Bacon et jusqu'à la fin son irréconciliable ennemi. Bacon, traduit pour ces faits devant la cour des pairs, fut condamné à une amende considérable et à la prison et déclaré incapable de remplir des fonctions publiques. Le roi lui remit une grande partie de sa peine, mais ne lui confia plus aucune charge. Cet homme illustre, qui fit une révolution véritable dans la science, et qui mérita au même degré l'admiration par ses travaux immortels et le mépris par ses actions, survécut cinq ans à sa disgrâce. Ses lettres au roi, durant cette période de sa vie, témoignent plus le regret de la

perte de ses dignités que le remords de ses fautes, et montrent toute la distance qu'il y a entre la droiture du sens moral et les dons les plus sublimes de l'intelligence.

Après de louables efforts pour la répression des abus, les communes enhardies par leurs succès, se laissèrent entraîner, par la passion, au delà de toute borne légitime. Informées qu'un nommé Floyd, détenu alors en prison, avait laissé échapper quelques propos inconvenants sur l'électeur et sur sa femme, dont la popularité, à cette époque, était sans limites, elles en conçurent contre ce malheureux un effroyable ressentiment et forcèrent les lords à le partager, en leur abandonnant à regret le droit de punir l'offense. Ceux-ci s'associèrent à l'esprit de vengeance qui enflammait les communes et prononcèrent contre le malheureux Floyd la sentence la plus barbare [1], triste et honteux exemple des excès où la passion politique peut conduire. Le roi ajourna le parlement jusqu'en novembre, et les communes se séparèrent après avoir déclaré par écrit leur ferme résolution de sacrifier

1. Floyd fut condamné à être dégradé de son titre de gentilhomme et noté d'infamie, à ne pouvoir plus être reçu en témoignage, à courir à cheval sans selle de la prison de la flotte à Cheapside, la tête tournée vers la queue du cheval et la queue dans la main pour être mis là deux heures au pilori et être marqué au front de la lettre K ; à être fouetté à la queue d'un tombereau de la flotte à Westminster, à payer 5,000 livres d'amende et à demeurer en prison à Newgate pendant toute sa vie (a). Il n'y a point d'exemple, dit M. Hallam, dans les Annales de l'Angleterre, et peut-être d'aucun pays, qu'une si légère offense, si c'en était une, ait été punie avec une cruauté si atroce, et la froide politique des lords est encore dans cette circonstance plus dégoûtante que la fureur sauvage de la chambre basse. (*Hist. const.*, ch. VI.)

(a) Débats de 1621.

leur vie et leur fortune à la défense de leur propre religion et du palatin.

Les communes s'assemblèrent de nouveau en novembre, après un ajournement de cinq mois, durant lesquels leurs inquiétudes à l'égard des progrès du papisme et des dispositions de la couronne s'étaient considérablement accrues par des actes récents et par le souvenir du châtiment infligé dans le cours de la session précédente à un de leurs membres les plus éminents, sir Edwin Sandys, que le roi avait fait enfermer à la Tour. Elles exprimèrent leurs alarmes dans une pétition célèbre, où elles se plaignirent amèrement des encouragements donnés par le roi au catholicisme, et indiquèrent, comme remède à ce grief, le mariage du prince de Galles avec une princesse protestante, et une conduite vigoureuse contre l'Espagne qui, la première entre les puissances du continent, avait envahi le Palatinat. Cette pétition hardie fut considérée comme une nouveauté et un empiétement sur la prérogative royale. Le roi en eut connaissance avant qu'elle lui eût été présentée, et, dans sa colère, il écrivit au président de la chambre une lettre où il était dit : « Nous vous commandons d'avertir les communes en notre nom qu'à l'avenir elles n'aient pas à se mêler des choses qui regardent le gouvernement et des affaires d'État qui dépassent de beaucoup leur portée [1]; nous leur défendons aussi de se mêler en aucune manière du mariage de notre fils et de rien qui touche à l'honneur du roi ou d'aucun prince de nos amis et alliés, non plus que des affaires des particuliers qui sont dans le cours ordinaire de la justice. De

Lettre du roi au président des communes.

1. *Ne sutor ultra crepidam.*

plus, comme nous avons appris que la chambre a fait demander à sir Edwin Sandys la raison de son emprisonnement, vous direz aux députés, de notre part, que ce n'est pas pour aucune faute commise dans le parlement. Toutefois, afin qu'ils ne mettent point en délibération à l'avenir des questions de cette nature, vous leur ferez savoir de notre part, une fois pour toutes, que nous croyons avoir le droit et le pouvoir de punir les fautes commises, soit pendant la session du parlement, soit après, ce que nous ne manquerons pas de faire lorsque l'insolence de quelqu'un d'entre eux nous en donnera l'occasion. Que si déjà ils ont touché à quelqu'un des points interdits dans quelque requête qu'ils aient dessein de nous présenter, nous vous ordonnons de leur dire qu'à moins qu'ils ne les réforment, nous ne daignerons y faire aucune réponse [1]. »

Pétition et requête des communes.

Après avoir entendu cette lettre du roi, les communes résolurent de ne point se laisser intimider par ses menaces. Non-seulement elles ne supprimèrent point leur pétition, elles y joignirent une requête où elles réclamèrent vivement contre la défense qui leur était faite de traiter les affaires d'État, revendiquant la liberté de la parole dans leur enceinte, liberté qu'elles considéraient comme étant un droit ancien, incontestable, qu'elles tenaient par héritage de leurs ancêtres. Douze députés portèrent au roi la pétition des communes avec cette nouvelle remontrance. Jacques les reçut avec rudesse : on dit même qu'il fit avancer pour eux douze fauteuils, disant qu'ils étaient autant de rois. Il n'accueillit point leur pétition, mais il reçut leur dernière requête à

1 Lettre du 3 décembre 1621

laquelle il répondit par écrit, en insistant sur chacune des défenses qu'il leur avait faites. Il ajouta que cette liberté parlementaire que les communes appelaient un privilége incontestable et héréditaire, n'était qu'un simple octroi de la prérogative royale, et qu'il exhortait leur chambre à s'abstenir de porter à cette prérogative aucune atteinte, si elle voulait éviter qu'il violât lui-même ce qu'elles appelaient leurs priviléges.

L'assertion du roi portant que les priviléges des communes n'existaient que par tolérance et sous la condition de leur bonne conduite, exaspéra la chambre, et celle-ci, après un long et sérieux débat, fit enregistrer sur son journal, le 21 décembre 1621, une protestation fameuse, ainsi conçue, et dans laquelle était en germe la révolution qui éclata sous le règne suivant : « Les libertés, franchises, priviléges, juridictions du parlement sont le droit natif ancien, incontesté, et l'héritage des sujets de l'Angleterre; les affaires graves et urgentes concernant le roi, l'État et la défense du royaume et de l'Église d'Angleterre, le soin de faire les lois et de les maintenir, de redresser les plaintes et griefs qui s'élèvent dans le pays, sont le sujet propre et le légitime objet de l'examen et des débats du parlement. Dans la conduite de ces affaires, chaque membre de la chambre a de plein droit et doit avoir la liberté de parler pour proposer, traiter et discuter lesdites affaires; les communes en parlement ont même liberté et franchise de traiter ces matières dans l'ordre et de la manière qui leur semblera convenable, et chaque membre en particulier de ladite chambre est également affranchi de toute citation, emprisonnement ou vexation (autres que par la censure de la chambre elle-même) pour

Protestation des communes. 1621.

tous bill, discours, observation ou déclaration sur toute matière touchant le parlement ou les affaires du parlement; et si aucun desdits membres est l'objet de quelque plainte ou interrogatoire pour quelque chose qui ait été dit ou fait en parlement, le cas doit être mis sous les yeux du roi, de l'avis et de l'assentiment de toutes les communes assemblées en parlement, avant que le roi ajoute créance à aucune information particulière[1]. »

Après une déclaration si formelle le roi comprit qu'il n'avait rien à espérer des communes, et qu'il n'en obtiendrait aucun nouveau subside jusqu'à ce qu'il eût reconnu leurs priviléges comme elles voulaient qu'ils le fussent. Donnant alors un libre cours à son ressentiment il se fit apporter le journal des communes et biffa de sa main leur protestation: il cassa la chambre en dissolvant le parlement, défendit au peuple par une proclamation et sous des peines sévères de parler des affaires d'État, et infligea la prison et l'exil à quelques-uns des membres des communes les plus influents, parmi lesquels était le célèbre sir Edward Coke, homme irascible et dur, mais intègre et justement considéré, à cette époque, comme le premier jurisconsulte du royaume[2]. Coke avait récemment perdu son office de premier juge du banc du roi pour avoir osé contester, en quelques matières, l'autorité des sentences prononcées par les juges royaux, et ayant ensuite été nommé membre des communes, il s'était distingué par son ardeur à soutenir légalement leurs

Dissolution du parlement. 1622.

Membres des communes emprisonnés

1. Citations extraites et traduites de l'*Hist. constit.* de M. Hallam, ch. VI.

2. Les autres députés mis en prison étaient Philips, Selden, Pym et Mallory.

priviléges. Il se vit en butte aux ressentiments du monarque et, après la dissolution du parlement, il fut envoyé à la Tour. La division entre les partis devenait chaque jour plus profonde dans le royaume, et chose digne de remarque, les partisans les plus dévoués de la prérogative royale se rencontraient surtout parmi les hommes qui inclinaient, en religion, pour les doctrines arminiennes condamnées par le roi Jacques avec tant de violence au synode de Dordrecht, dans la personne de Vorstius, tandis que les adversaires de ce prince admettaient les croyances calvinistes dans toute leur rigueur[1], ne différant d'avec lui que sur les points relatifs au cérémonial et à la hiérarchie ecclésiastique. Ces croyances étant moins conciliables avec les simples lumières de la raison humaine que celles d'Arminius, il s'en suivait tout naturellement que leurs adeptes étaient plus enclins à l'enthousiasme, à l'exaltation du mysticisme et d'un zèle ardent souvent aveugle : ils étaient par cela même plus intraitables, moins disposés à transiger avec le roi qui, d'accord avec eux sur les principaux dogmes, tenait cependant avec force aux principes de l'autorité hiérarchique dans l'Église, et à l'établissement épiscopal qu'ils rejetaient.

Jacques Ier, comme on l'a déjà vu, considérait le gouvernement de l'Église par des évêques comme seul compatible avec le gouvernement monarchique de l'État, et c'était là le principal fondement de sa haine implacable contre les puritains qui avaient adopté la

1. Selon l'historien Lingard, Jacques Ier, vers la fin de son règne, modifia beaucoup ses croyances religieuses sous l'influence de Laud, et adopta en grande partie la doctrine d'Arminius.

forme presbytérienne de l'égalité des pasteurs, comme étant à leurs yeux plus pure et plus rapprochée des formes de l'Église primitive. Leur nom prévalut et fut détourné avec le temps de sa signification primitive pour s'étendre à tous ceux qui, dans quelque Église que ce fût et abstraction faite de toute croyance religieuse, s'opposaient dans l'ordre civil aux prétentions absolues de la couronne. Il y eut alors deux sortes de puritains, les *puritains politiques* et les *puritains religieux*. Le nombre des premiers s'accrut beaucoup après la dissolution du troisième parlement, et le roi, ainsi que la cour, eurent l'imprudence de confondre indistinctement sous le même nom de puritains tous ceux qui, en politique comme en religion, ne partageaient point toutes les opinions de la couronne touchant l'étendue de ses prérogatives [1]. Les deux partis n'en firent bientôt plus qu'un seul et les puritains religieux, qui ne formaient encore qu'une faible minorité dans le royaume à l'avénement du roi Jacques, devinrent insensiblement un parti très-redoutable par leur jonction avec les opposants politiques. Ce fut cette indissoluble union de la cause de la liberté politique avec la cause de la liberté religieuse qui donna son caractère particulier à la révolution anglaise, et c'est surtout par l'invincible force qui résultait de ce mélange des intérêts civils et de ceux de la religion, que les libertés publiques finirent par triompher dans le Royaume-Uni, tandis qu'elles avaient succombé presque partout ailleurs sur le continent.

Deux sortes de puritains.

1. L'archevêque de Cantorbery lui-même, le primat Abbot, était compté parmi les puritains parce qu'il n'approuvait pas les maximes de la cour. Il

Le roi naturellement timide et qui redoutait jusqu'aux apparences d'une guerre avec l'étranger semblait braver à plaisir les orages à l'intérieur et ne montrait aucune appréhension de l'opinion publique. Il paraissait ne pas comprendre les changements profonds qui s'étaient graduellement opérés pendant la dernière année du règne d'Elisabeth dans une partie considérable de la nation. Il ne voyait pas dans les communes l'expression véritable du pays et n'attribuait l'opposition si vive qu'avaient rencontrée ses prétentions absolues qu'à une petite minorité factieuse. Enfin, lorsque déjà la nation était travaillée dans ses profondeurs par des causes nombreuses d'agitation, Jacques continuait à nourrir pour le prince de Galles, son fils, le projet dangereux et impopulaire d'une alliance avec l'infante d'Espagne, sœur de Philippe IV, qui venait de succéder sur le trône à son frère Philippe III. Une négociation à cet effet était activement et habilement conduite par l'ambassadeur anglais Digby, comte de Bristol; et Jacques, pour satisfaire sur ce point son impatience et son orgueil, se montra disposé à faire, soit au roi d'Espagne, soit au pape, toutes les concessions les plus contraires aux intérêts et surtout aux passions qui prévalaient alors dans l'immense majorité de la nation.

Projet d'alliance du prince de Galles avec l'infante d'Espagne.

Philippe IV, qu'on a dans cette circonstance trop légè-

eut le malheur, en l'année 1622, de tuer un homme d'un coup d'arbalète en voulant tirer sur un daim, et cet accident fut cause qu'on jugea qu'il ne pouvait plus faire les fonctions d'évêque. Cela lui fit prendre la résolution de s'épargner aussi la peine d'assister au conseil où aussi tous ses avis n'étaient plus guère écoutés, comme venant d'un homme qui avait des principes puritains. (Rapin Thoiras, l. XVIII.)

rement accusé de duplicité, mais dont le principal but peut-être, en soutenant cette union, était de rendre meilleure la situation de l'Église catholique en Angleterre, demanda au pape Grégoire XV une dispense pour le mariage de sa sœur avec un prince protestant, et le pape mit naturellement l'occasion à profit en stipulant comme conditions de la dispense demandée une série d'articles tous favorables au rétablissement du catholicisme dans la Grande-Bretagne et auxquels le roi Jacques donna son assentiment. Le mariage enfin paraissait assuré lorsque Buckingham, dont le crédit auprès du prince de Galles était sur son déclin, entreprit de ressaisir sur lui toute son influence, en flattant ses goûts romanesques. Il lui inspira le désir de se rendre à Madrid et d'y faire en personne sa cour à l'infante, s'offrant lui-même au prince pour compagnon et pour guide. Charles eut cependant beaucoup de peine à obtenir pour son voyage l'aveu de son père qui en pressentait les conséquences fâcheuses; mais, en cette occasion comme en toutes les autres, la faiblesse de Jacques l'emporta sur sa prudence[1] : il autorisa

1. Le roi exprima ses sentiments à cette occasion dans ce langage familier jusqu'au ridicule qui lui était habituel et dont les expressions nous ont été conservées par son illustre contemporain Hyde, dans la suite comte de Clarendon.. Le roi ayant fait venir le chevalier Cottington, lui parla en ces termes : « Cottington, je veux vous confier une affaire très-importante, gardez-vous bien, sur votre vie, d'en rien dire à qui que ce soit ; voici *Baby Charles* et *Stenny* (a) qui souhaitent d'aller en poste en Espagne pour quérir l'infante, et comme ils ne doivent avoir que deux personnes avec eux, vous avez été choisi par moi. Que dites-vous de ce voyage? » Cottington a déclaré plusieurs fois qu'en entendant ces mots il fut saisi d'un si grand tremblement qu'à peine il pouvait

(a) Le roi désignait sous ces noms le prince de Galles et Buckingham, il nommait ce dernier son chien Stenny

Le prince Charles et Buckingham à Madrid.

son fils à se rendre en Espagne avec Buckingham et tous deux arrivèrent à Madrid sous des noms supposés[1]. S'étant fait connaître, le prince fut reçu avec de grandes démonstrations de respect et de joie et comblé d'honneurs. Mais le frivole Buckingham, que le roi Jacques fit duc à cette époque pour l'élever au niveau des plus grands seigneurs d'Espagne, choqua les mœurs graves du pays et révolta les Espagnols par l'indécente familiarité de son langage et de ses manières avec le prince: il s'attira enfin par son orgueil et son insolence l'inimitié d'Olivarès, duc de Lerme, favori et premier ministre de Philippe IV.

Principaux articles du traité pour le mariage de Charles avec l'infante.

Le pape cependant tirait avantage du séjour du prince en Espagne, pour lui imposer des conditions plus étroites: il ajouta de nouveaux articles, dont quelques-uns secrets, à ceux que le roi avait déjà signés. Celui-ci promit de suspendre l'exécution de toutes les lois faites contre les catholiques, et de permettre le libre exercice de leur religion à l'infante et aux personnes de sa suite; il promit encore que les enfants qui naîtraient de ce mariage seraient élevés par leur mère, au moins jusqu'à dix ans, et qu'il ferait tout son possible pour faire adopter par le

parler, mais le roi lui ordonnant de dire ce qu'il pensait du voyage, il répondit qu'il n'en pensait rien de bon, qu'il croyait que ce serait rendre inutile tout ce qu'on avait fait pour obtenir le mariage du prince avec l'infante, et que, quand les Espagnols auraient le prince en leur pouvoir, ils ne se croiraient plus obligés par aucun des articles arrêtés, et feraient d'autres propositions qu'ils penseraient leur être plus avantageuses. Le roi frappé de cette réponse se jeta sur son lit et dans l'excès de sa douleur, il s'écria : « Je l'avais bien dit, je suis perdu et je perds *Baby Charles*. » (*Hist. de la rébellion*, l. 1er.)

1. Ils avaient pris ceux de John et de Thomas Smith et se firent annoncer ainsi à l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, le comte de Bristol.

parfement les clauses souscrites relativement aux catholiques et pour que toutes les lois hostiles à leur culte fussent rapportées. Le roi d'Espagne enfin fut obligé de se porter garant, vis à vis du pape, pour l'exécution de ces clauses, dont la plupart étaient de nature à rencontrer de grands obstacles en Angleterre, et contre lesquelles le primat Abbot éleva la voix avec force.

Telle était la situation à Madrid et à Londres, lorsque irrité des blessures infligées à son amour propre et jaloux de l'ambassadeur anglais Digby, comte de Bristol, dont l'influence aurait grandi par le mariage de Charles avec l'infante, Buckingham conçut la pensée de le rompre et fit partager son désir au prince. Charles cependant dissimula, et rappelé par son père sur sa propre demande, il quitta Madrid où son mariage fut fixé aux prochaines fêtes de Noël.

Retour du prince Charles. Rupture avec l'Espagne.

Buckingham, de retour à Londres avec le prince, et maître de son esprit comme de celui de son père, porta le roi à demander que Philippe IV promît de seconder ses efforts pour rétablir le palatin, son gendre, dans ses états, qu'occupaient alors les troupes de l'électeur de Bavière et de l'empereur Ferdinand : Jacques, sous le joug de son favori, exigea cette promesse comme condition du mariage de l'infante avec son fils. Blessé de cette exigence nouvelle, Philippe offrit son concours, mais refusa de s'engager d'une manière formelle et absolue à prendre les armes contre la maison impériale d'Autriche qui était aussi la sienne. Les négociations furent alors rompues : Jacques rappela son ambassadeur ; l'infante versa des larmes en quittant le titre de princesse d'Angleterre qui lui avait été

donné, et, des deux parts, on fit des préparatifs de guerre.

La nation anglaise accueillit avec transport le bruit de cette rupture avec la cour la plus catholique du continent et l'espérance d'une guerre entreprise, disait-on, pour rétablir un prince protestant dans le palatinat. D'abondants subsides devenaient nécessaires pour la soutenir et un nouveau parlement fut convoqué.

Ouverture du quatrième parlement.

Le roi l'ouvrit par un discours d'une mansuétude singulière et dont aucune expression ne rappelait l'orgueil ni le ton menaçant de ses précédentes harangues, et qui, sur les principaux points débattus depuis son avénement au trône entre lui et les défenseurs des institutions parlementaires, accordait à ceux-ci la victoire : « Je voudrais, disait-il, éloigner de vos cœurs le soupçon que je puisse ou que j'aie jamais voulu anéantir vos libertés et vos priviléges, car je proteste devant Dieu que mon intention a toujours été de vous laisser la pleine jouissance de ceux qui sont fondés sur les anciennes coutumes et que, s'il est nécessaire, je les augmenterai. » Il se justifia en même temps, comme d'un grand crime, et c'en était un à cette époque en Angleterre, de s'être montré tolérant envers les catholiques, et fit acte de prudence beaucoup plus que de sincérité, en affirmant que, bien qu'il n'eût pas fait exécuter les lois contre eux à la rigueur, il n'avait consenti à rien qui pût tendre au renversement de ces lois. Le roi annonça enfin qu'il avait réuni le parlement pour le consulter relativement aux affaires d'État et en particulier touchant le mariage du prince, et termina en disant qu'il désirait

avec une ardeur extrême vivre et demeurer avec lui en parfaite intelligence [1].

Buckingham prit ensuite la parole et dans son discours, aussi habile que faux et perfide, il présenta, sous les couleurs les plus mensongères, la conduite du roi d'Espagne et de son gouvernement au sujet du mariage de l'infante; il les accusa d'une mauvaise foi dont lui-même plus que personne était coupable, il leur imputa la rupture des négociations et présenta cet échec comme un affront pour l'Angleterre, dont il rendit avec une odieuse adresse le comte de Bristol responsable; il eut l'audace enfin d'en appeler au prince lui-même dont le témoignage confirma le sien et Charles, dans cette circonstance, donna une première preuve publique de ce défaut de sincérité qui lui fut tant reproché plus tard. La majorité des communes, dont la passion religieuse hostile à l'Espagne, assurait au favori le concours, accueillit aveuglément ses déclarations et celles du prince, et vota avec enthousiasme des remercîments à Buckingham et des subsides au roi : la multitude, toujours favorable à la guerre jusqu'à ce qu'elle en souffre, fit des feux de joie ; l'intègre Bristol fut disgracié, et l'intrigant Buckingham idole du peuple, fut proclamé le sauveur du royaume.

Buckingham était alors au faîte de sa fortune : courtisan du peuple, dominateur du monarque, favori de son héritier et, par une circonstance exceptionnelle, non moins influent au sein des communes qu'auprès du roi, qui

1. Jamais voyageur, dans les déserts de l'Arabie et en danger de mourir de soif, n'a désiré avec plus d'ardeur trouver de l'eau pour se rafraîchir, que je souhaite une heureuse fin à ce parlement. (Traduction de Rapin-Thoyras, *Hist. d'Angl.*, l. XVIII.

gémissait d'un joug auquel sa faiblesse et la force de l'habitude l'assujettissaient malgré lui. Jacques essaya en vain, dans les derniers temps de sa vie, de défendre contre Buckingham le lord trésorier Lionnel Cranfield, comte de Middlessex, que ses talents avaient élevé d'un rang obscur à ce poste éminent, et qui avait refusé de subvenir en Espagne aux prodigalités du favori. Buckingham employa pour le perdre la force que lui donnait dans le parlement sa popularité passagère; de concert avec le prince de Galles, il accusa Middlessex de s'être laissé corrompre, et il excita les communes à le traduire en jugement, malgré tous les efforts du roi qui fit à son fils et au duc cette prédiction remarquable, qu'ils vivraient assez l'un et l'autre pour goûter l'amertume des poursuites parlementaires[1]. Middlessex fut déclaré coupable par les pairs pour avoir reçu un présent lorsqu'il avait établi un droit sur les vins de France, et fut condamné à l'amende et à la prison. Cette sentence et celle du chancelier Bacon constatent plus qu'aucun autre fait de ce règne l'influence croissante des communes qui, en poursuivant devant les pairs des conseillers de la couronne, revendi-

Condamnation de Middlessex.

1 Ne doutant pas que cette poursuite ne fût l'ouvrage du duc, de concert avec le prince, le roi les fit venir tous deux en sa présence ; il tâcha par tous les termes les plus touchants et les plus passionnés de les détourner d'une entreprise si préjudiciable à son autorité, il les conjura par leur propre intérêt d'user de leur crédit pour en arrêter le cours, et quand il sut que le duc demeurait inflexible, il lui dit d'un ton de colère : « Par Dieu, Stennie, vous êtes un fou, vous ne serez pas longtemps sans vous repentir de votre folie, et sous prétexte de vous rendre agréable au peuple, vous vous faites des verges dont un jour vous serez châtié. » Et se tournant vers le prince, il lui dit : « Vous vivrez assez pour avoir votre part d'accusation en parlement. » (Clarendon, *ubi suprà*.)

quèrent et firent reconnaître un ancien droit constitutionnel depuis plus d'un siècle laissé en oubli.

Progrès des communes

Ce ne fut qu'une faible partie de leurs progrès durant ce règne. Elles avaient réclamé avec succès le droit contestable et dangereux d'intervenir dans toutes les affaires publiques, elles s'élevèrent avec force contre l'abus qui donnait aux simples proclamations royales l'autorité des lois, et contre le tarif arbitraire des marchandises dans les ports; elles obtinrent l'abolition des monopoles qu'Élisabeth avait déjà supprimés, mais dont l'abus avait été continué après elle; enfin lorsque entraînées par Buckingham et par leur propre passion contre l'Espagne, elles eurent voté pour les opérations militaires un subside d'environ 300,000 livres, non-seulement elles en spécifièrent l'appropriation, elles ordonnèrent en outre que la somme serait versée entre les mains de trésoriers désignés par elles-mêmes, et qui ne délivreraient les fonds que sur l'ordre du conseil de la guerre. Deux corps de troupes furent équipés et soldés avec ce subside : l'un, de six mille hommes, alla combattre en Hollande sous les ordres du grand capitaine Maurice de Nassau, stathoudre et prince d'Orange; l'autre, d'environ douze mille hommes, fut confié au comte de Mansfeldt, et envoyé à la conquête du Palatinat, pays toujours au pouvoir de l'empereur et du duc de Bavière, entouré d'ennemis puissants et sans aucune communication avec l'Angleterre. Mansfeldt ne put obtenir le passage à travers la France ; il se dirigea sur la Zélande où, dans les longs retards apportés au débarquement par les états généraux des Provinces-Unies, la fièvre attaqua son armée entassée dans d'étroits bâtiments et en détruisit la moitié ; le reste était trop faible pour soutenir

Opérations militaires

séparément les fatigues et les périls d'une campagne, et se fondit dans l'armée du stathoudre.

Le règne de Jacques touchait à sa fin, et s'éteignit au milieu d'interminables négociations entre ce prince et la cour romaine pour le mariage de son fils avec la jeune Henriette de France, fille de Henri IV et sœur du roi régnant, Louis XIII. Il rechercha cette alliance avec la même ardeur qu'il avait mise précédemment à poursuivre l'union de son fils avec l'infante, et après avoir solennellement promis à son parlement de maintenir toutes les lois existantes contre les catholiques, il souscrivit pour obtenir la dispense du pape à une série d'articles par lesquels il s'engageait à employer tous ses efforts à les faire abroger [1]. Urbain VIII, qui avait succédé à Grégoire XV sur le trône pontifical, exigea davantage, et fit de l'exercice du culte romain dans Londres la condition de son consentement au mariage d'une princesse catholique avec un prince protestant. Il n'était pas au pouvoir du roi Jacques d'accorder une condition semblable, et il fit dire au pape que lors même qu'il l'accorderait, il n'aurait pas le pouvoir de la faire exécuter. Urbain persista, et le succès des négociations était compromis; mais déjà Richelieu gouvernait la France. Ayant reconnu pour ce royaume les avantages de l'alliance projetée, il fit dire au pape que son aveu n'était pas indispensable, et que s'il faisait difficulté d'accorder la dispense désirée, on pourrait s'en passer. Cette menace fut entendue : Jacques leva

1. Ces articles étaient les mêmes que ceux qui avaient été souscrits pour le mariage de l'infante, à l'exception de deux articles secrets relatifs à l'entière liberté de conscience pour les catholiques et à l'exercice public de leur culte (Rapin-Thoiras.)

de son côté les derniers obstacles en promettant que les enfants jusqu'à treize ans seraient élevés par leur mère, et que leurs domestiques seraient tous catholiques et au choix de cette princesse. La plupart de ces concessions étaient en opposition directe avec les récentes et solennelles déclarations qu'il avait faites à son parlement, et il prépara, par cette conduite double et dangereuse, et surtout en abandonnant d'avance l'éducation des enfants à leur mère, l'expulsion et la ruine de sa dynastie.

Il ne vécut pas assez pour voir conclure ce mariage, objet de ses vœux ardents, acheté par tant de sacrifices, et qui ne fut consommé qu'après sa mort. Atteint d'une fièvre dangereuse et d'un accès de goutte dans l'estomac, il aggrava son mal en refusant tout remède. Instruit de sa fin prochaine, cet homme si pusillanime durant sa vie ne montra en face de la mort aucune faiblesse : il édifia tous les assistants par sa résignation et sa piété, et mourut dans la cinquante neuvième année de son âge et la vingt-deuxième de son règne [1].

Mort de Jacques Ier. 1625.

Jamais peut-être à aucune époque, autant que sous ce règne, on n'avait vu un plus frappant contraste entre les inclinations d'un monarque même les plus louables et les vœux de son peuple [2], et il serait difficile de rencontrer

1. Jacques Ier avait eu d'Anne de Danemark sept enfants, dont deux seulement lui survécurent, Élisabeth, femme de l'électeur Palatin Frédéric V, et Charles qui fut son successeur.

2. On doit mettre au nombre des qualités recommandables de Jacques Ier l'amour de la paix avec l'étranger, bien précieux et méconnu, dont il fit jouir son peuple durant vingt années. Jacques Ier, dit à ce sujet un contemporain, mérita beaucoup de sa nation quoiqu'il en ait été mal récompensé, pour avoir consenti à être gravement attaqué dans sa réputation personnelle plutôt que d'entraîner son royaume dans les hasards d'une guerre sans espérance. (MS. de sir Balthazar Gerbier, cité par M. d'Israeli, *Curiosities of litterature*.)

réunies, dans un autre prince, des prétentions plus exagérées et une plus complète absence de force morale et de toute dignité. Après un grand règne, et à la veille d'un conflit formidable entre la couronne et la nation, Jacques Ier porta la plus funeste atteinte à la royauté en la déconsidérant aux yeux de ses peuples : ce prince, que ses flatteurs appelaient le Salomon du siècle, et qui eût siégé, avec honneur peut-être, dans une chaire de grammaire ou de théologie, ignorait les premiers éléments de la science des rois : étranger à la pratique des hommes et des affaires, il fit voir toute la distance qu'il y a entre un érudit sans jugement et un homme d'État, entre un pédant et un roi, et fut du nombre de ceux qui, sur le trône, semblent prédestinés à faire éclore les révolutions ou à les rendre, après eux, inévitables.

Deux grands génies, Shakespeare et François Baçon, illustrèrent ce règne sous lequel fleurirent encore, entre autres écrivains célèbres, l'infortuné Walter Raleigh, historien et poëte, le poëte comique Ben Johnson et Camden, auteur d'une vie fort estimée de la reine Élisabeth. Jacques Ier lui-même laissa quelques ouvrages où l'on trouve plus de science que de goût et de véritable sagesse. Les plus connus sont le *Basilicon doron* ou (le don royal) et la *Loi des Monarchies libres*. Dans le premier de ces ouvrages, qu'il écrivit pour son fils Henri, il expose les devoirs d'un roi; dans le second, il formule, en opposition avec le titre de l'ouvrage, la doctrine du pouvoir absolu qu'il mit en pratique sur le trône, que son fils adopta, et qui fut si fatale à lui-même et à toute sa race.

CHAPITRE II.

CHARLES Ier.

I

De l'avénement de Charles Ier, jusqu'à la dissolution de son troisième parlement.

1625 — 1629

Charles apporta sur le trône un rare assemblage de qualités et de vertus : il était pieux et chaste, économe et frugal, instruit et appliqué aux affaires; il alliait dans sa personne la décence et la dignité; mais imbu, dès le berceau, des maximes de la monarchie pure ou du droit divin des rois, il considérait le pouvoir absolu comme une prérogative héréditaire, inséparable de la couronne, tandis que les libertés ou priviléges des sujets n'étaient à ses yeux que de simples concessions de la volonté souveraine du monarque. Ces principes, si dangereux en Angleterre, étaient fortifiés dans l'esprit de Charles par le spectacle que lui offraient au XVIe siècle la plupart des grands états du continent et surtout la cour d'Espagne qu'il avait visitée, et celle de France où il avait pris sa royale compagne, comme aussi par l'exemple des rois ses prédécesseurs de la maison de Tudor. Mais les temps étaient changés, la nation avait grandi en lumières et en richesses au

Caractère et principes politiques de Charles Ier.

tant que la couronne avait perdu sous le dernier règne en force et en prestige : « Le peuple, dit un illustre historien, n'était pas en Angleterre comme sur le continent, une coalition mal unie de bourgeois et de paysans lentement affranchis et courbés encore sous le poids de leur ancienne servitude : dans les communes anglaises avait pris place, dès le XIVe siècle, la portion la plus nombreuse de l'aristocratie féodale, tous ces possesseurs de petits fiefs trop peu influents et trop peu riches pour partager avec les barons le pouvoir souverain, mais fiers de la même origine et longtemps en possession des mêmes droits [1]. » Et au-dessous des grandes familles ruinées et presque détruites durant la guerre des deux Roses, il s'était formé une puissante classe moyenne du mélange de la noblesse de second rang avec les familles qui s'étaient élevées par le commerce et l'industrie. Celles-ci, en acquérant les nombreux domaines aliénés par autorisation de Henri VII et ceux qui furent distraits des biens de la couronne par Henri VIII et par Élisabeth, acquirent l'influence que donne toujours la propriété territoriale, et formèrent avec les branches cadettes des anciennes maisons féodales la chambre des communes qui, à l'ouverture du parlement de 1628, se trouva être trois fois plus riche que la chambre des pairs [2].

Composition des communes sous ce règne.

Avec la fortune des classes moyennes grandissait le besoin de garanties. Les dangers du despotisme se faisaient sentir davantage, et déjà de toutes parts renaissait le souvenir des vieilles libertés nationales, des efforts qui

1. Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre.*
2. Hume, *Hist. d'Angl.*

avaient conquis la grande charte et des maximes qu'elle consacrait. Les institutions, du moins dans leurs formes extérieures, subsistaient toujours : c'était la volonté ou plutôt la force d'en faire usage qui avait manqué aux Anglais depuis un siècle. Cette force leur fut rendue moins encore par ceux qui, ayant acquis plus de richesse, cherchaient surtout à accroître la sécurité de la possession, que par ceux qui avaient appris à mettre les biens spirituels d'une autre vie au-dessus des biens terrestres, et à qui la liberté politique était indispensable pour pratiquer ouvertement leur culte en achevant selon l'inspiration de leur conscience la réforme religieuse du XVᵉ siècle. Les premiers ne trouvèrent un ressort d'action suffisant que dans le zèle concours et l'indomptable énergie des seconds, unis à eux à cette époque par une communauté d'intérêts, et qui, malgré tous les égarements d'un zèle trop souvent aveugle et fanatique, ajoutèrent à la grandeur morale de la résistance en l'élevant à la hauteur d'un devoir religieux, et la rendirent ainsi avec le temps, invincible et victorieuse. Mais Charles, comme son père, était dépourvu de la qualité la plus essentielle dans sa situation, du don d'apprécier son époque, de discerner ce qu'exigeaient les temps nouveaux, et ce fut sa destinée et son malheur d'être porté par son éducation comme par son inclination naturelle vers le pouvoir arbitraire et absolu, tandis que le courant de l'opinion et l'esprit du siècle étaient directement contraires à ses prétentions et réclamaient impérieusement le développement des libertés publiques.

Les vices de cette situation violente apparurent dès l'ouverture du premier parlement de Charles. La chambre des communes y prit tout aussitôt un ton hardi au

Attitude et dissolution du premier parlement 1625

quel la cour n'était point encore accoutumée ; elle annonça la ferme résolution de porter son regard et son contrôle dans toutes les affaires soit du dedans soit du dehors ; elle subordonna, dans ce but, au redressement des abus, les besoins de l'administration et ceux mêmes de la guerre entreprise aux applaudissements des communes précédentes, et n'accorda au roi qu'un premier subside insuffisant pour la continuer. Charles s'en indigna et le parlement fut dissous.

La poursuite de cette guerre, suscitée par l'amour-propre offensé de Buckingham était une grave inconséquence, une imprudente concession du roi à son favori. Il se mettait ainsi pour obtenir les subsides nécessaires dans l'étroite dépendance des communes au contrôle desquelles il prétendait échapper et qui seules avaient caractère pour les voter. Il entreprit d'y suppléer au moyen d'emprunts et désirant gagner quelque popularité par un peu de gloire militaire, il fit armer sa flotte et la dirigea sur Cadix ; mais l'entreprise échoua : au lieu de succès on eut des revers, et les emprunts furent une faible ressource ; après six mois enfin un second parlement fut convoqué [1].

Second parlement. Accusation de Buckingham. 1626.

La nouvelle chambre des communes, plus animée et plus hardie, résolut cette fois de saper tous les abus en renversant Buckingham à qui elle les imputait. Ce grand et audacieux favori avait pris plus d'empire encore sur Char-

1. Le roi, dans son discours d'ouverture, ordonna à l'assemblée de se souvenir qu'il était entièrement maître de convoquer, d'ouvrir ou de dissoudre les parlements, ajoutant qu'en conséquence, selon qu'il les trouverait utiles ou dangereux, ils pourraient continuer d'être ou ne pas être. « Je ne sais rien sous les Tudors, dit à cette occasion M. Hallam, qui approche de l'arrogance de ce langage. » *Hist. constit.*, c. VII.

les que sur son père, et l'histoire nous le montre auprès du trône, dès le début du nouveau règne, comme le mauvais génie de la royauté. Il avait, en brisant un mariage odieux à la nation, et en précipitant celle-ci dans une guerre où la poussait le fanatisme religieux, usurpé quelques jours de popularité, mais lorsque des échecs répétés, en humiliant l'orgueil national, eurent imposé au peuple des charges nouvelles, celui-ci ne vit plus en Buckingham qu'un insolent et magnifique parvenu, qu'un courtisan égoïste, qu'un ambitieux stimulé par le mobile le plus méprisable, par la vanité, insatiable autant qu'implacable, et accoutumé à sacrifier les plus grands intérêts de son prince et de son pays à son amour propre ou au caprice du moment. Tel était l'homme que les communes résolurent de frapper, et elles l'accusèrent devant la chambre des lords. A leurs poursuites se joignit celle du comte de Bristol, récemment accusé de trahison pour avoir réclamé son droit de siéger à la chambre haute dont le roi l'écartait, il s'en prit à Buckingham, son ennemi personnel, et demanda justice contre le favori.

Le roi fit défense aux communes de poursuivre son ministre, il proféra des menaces, exigea impérieusement des subsides et fit mettre à la Tour deux des commissaires chargés de soutenir l'accusation devant les lords [1]. Les communes irritées se firent rendre leurs commissaires et préparèrent une remontrance générale dans laquelle le roi vit une insulte : déjà brouillé avec les communes, Charles ne craignit pas de porter une atteinte aux priviléges de la pairie en envoyant de sa propre autorité lord Arun

1. Les commissaires étaient sir John Elliot, et sir Dudley Digges.

del à la Tour pendant la session. Les pairs prirent en main cette cause d'un de leurs membres, et après une enquête minutieuse ils rendirent un vote par lequel aucun pair, membre du parlement, pendant la session dudit parlement ou la durée ordinaire de son privilége, ne pourrait être arrêté ou emprisonné sans l'ordre de la chambre, à moins que ce ne fût pour trahison ou pour refus de donner caution de sa conduite pacifique [1]. A la suite de cette déclaration le comte d'Arundel fut remis en liberté. Le roi fit suivre cette première violation des priviléges de la chambre haute d'une seconde infraction non moins grave en refusant un writ de convocation au comte de Bristol, dont Buckingham était l'ennemi. Les lords ayant insisté pour que Bristol prît sa place parmi eux, le roi lui adressa publiquement une lettre de convocation avec l'injonction secrète de la considérer comme non avenue et de s'abstenir de siéger. Le comte Bristol méconnut cette défense tacite : la couronne alors lui intenta une accusation, et Bristol fut envoyé à la Tour. Le roi montrait ainsi une incapacité notoire et sa complète ignorance de l'art de gouverner en blessant dans sa considération la chambre des lords et toute cette puissante aristocratie dont il aurait dû s'efforcer de se faire un rempart contre les prétentions croissantes et le ressentiment des communes. Déçu dans ses espérances, il résolut encore une fois de se passer du concours des deux chambres [2], et ce second parlement fut cassé comme

1. Parlem. *Hist.*

2. Les membres du conseil furent opposés à cette résolution : « Ils envoyèrent une députation de quatre d'entre eux à Sa Majesté pour lui faire connaître combien cette mesure serait dangereuse pour l'État, et la supplier de laisser

l'avait été le premier, à l'instigation de Buckingham [1].

La guerre cependant continuait avec l'Espagne, et Buckingham en avait suscité une autre avec la France, espérant tout ensemble et se venger de Richelieu, dont il avait à se plaindre, et reconquérir la faveur populaire en prenant sur le continent les intérêts de la religion protestante ; il avait entrepris de secourir la Rochelle, boulevard du protestantisme français, et assiégée par Louis XIII en personne et par Richelieu. A défaut de moyens réguliers pour soutenir ces guerres ruineuses, un emprunt général fut ordonné ; des régiments, pour aider à le recueillir, furent cantonnés dans divers comtés à la charge des habitants, et l'on exigea, des districts maritimes et des ports de mer, un certain nombre de bâtiments équipés et armés ; les citoyens qui refusaient de souscrire furent enrôlés de force, ou emprisonnés sous divers prétextes : les prédicateurs enfin furent tenus de prêcher dans leur chaire l'obéissance passive, et l'archevêque de Cantorbéry, George Abbot, ayant tenté de s'y opposer, fut suspendu et exilé.

Guerre avec la France pour délivrer la Rochelle. 1627.

Au milieu de l'effervescence causée par ces mesures arbitraires, le bruit se répandit que l'expédition commandée par Buckingham pour secourir la Rochelle, avait échoué par l'impéritie du général, et qu'il revenait après avoir perdu l'élite de ses officiers et de ses soldats. Une multitude de familles furent atteintes par ce désastre, non seulement dans leurs membres, mais aussi dans leur

encore siéger le parlement deux jours. » Le roi a répondu : *pas une minute.* (Lettre de Mede, 15 juin 1626, citation de sir Henry Hallam.)

1. Clarendon, *Hist. de la Rébellion.*

fortune ; le commerce anglais fit de grandes pertes et les navires marchands eurent autant à souffrir que la flotte : de communes souffrances rendirent l'irritation générale et resserrèrent les liens entre la noblesse des comtés, la bourgeoisie et le peuple.

Un savant illustre et populaire, sir Robert Cotton, fut alors appelé dans les conseils du roi, et, de concert avec lui, Buckingham essaya de conjurer la haine publique en demandant lui-même la réunion d'un nouveau parlement. Charles accéda à ce vœu qu'il avait peut-être suggéré en secret, et un troisième parlement fut convoqué (1627).

Troisième parlement. 1627.

La composition et l'attitude de la nouvelle chambre des communes indiquèrent le progrès des idées libérales dans le pays ; plusieurs de ses membres furent choisis parmi les hommes qui avaient souffert des actes tyranniques du pouvoir, et vingt-sept d'entre eux passèrent, aux acclamations du peuple, de la prison sur les bancs des communes. Le roi, peu frappé d'un symptôme si grave, ouvrit la session d'un ton fier et agressif, se montrant résolu à recourir à d'autres voies s'il n'obtenait volontairement les subsides réclamés par les besoins du royaume. Le garde des sceaux, prenant la parole après lui, dit clairement qu'en s'adressant au parlement pour lever des subsides, Sa Majesté croyait moins satisfaire à un rigoureux devoir que faire an acte de convenance et de généreuse concession.

Les communes ne s'émurent point de ces menaces, et sans franchir les bornes du devoir et du respect, elles se montrèrent résolues à défendre les libertés publiques à les proclamer et à forcer le pouvoir a les reconnaître

Leurs chefs, hardis autant qu'habiles, étaient l'illustre et savant sir Edward Coke, le brillant et fougueux Thomas Wentworth, qui mit plus tard au service du pouvoir absolu une bouillante énergie qu'il consacrait alors tout entière aux droits et aux priviléges du pays; Pym, inébranlable et vigilant défenseur des institutions nationales; sir John Seymour enfin qui, dès le début de la session, fit pressentir l'esprit de l'assemblée et posa la question sur son terrain véritable en faisant suivre l'énumération exacte des principaux griefs par ces paroles remarquables : « Celui-là n'est pas un sujet fidèle qui refuserait de donner sa vie pour l'intérêt de son prince et le bien de son pays, et celui-là non plus n'est pas un sujet fidèle, mais un esclave, qui souffre que ses biens lui soient enlevés contre son gré et que sa liberté lui soit ravie contre les lois du royaume. En nous opposant à de telles pratiques, nous suivrons les traces glorieuses de nos pères qui ont préféré le bien général à leur intérêt propre et à leur vie même. » La chambre obéit à cet appel énergique, et vota, en principe, cinq subsides sans cesser de dénoncer les abus et d'en poursuivre le redressement.

Le roi insista pour que le vote des subsides fût tout d'abord converti en loi, et voulut, à l'égard des griefs, que les communes se tinssent pour satisfaites d'une vague promesse et de sa parole royale où elles trouveraient, dit il, plus de sécurité qu'en aucune loi nouvelle; mais instruites par de nombreux précédents, convaincues de la nécessité de formuler d'une manière précise leurs demandes et d'obtenir du roi sur tous les points essentiels un engagement efficace et sérieux, les communes rédige- Pétition des droits 1628.

rent l'acte célèbre dans l'histoire sous le nom de la ***Pétition des droits***, et basé sur leurs quatre principaux griefs : elles demandèrent formellement 1° qu'en opposition à la grande charte et à d'autres statuts, les citoyens cessassent d'être requis, avec contrainte par la saisie et la prison, de prêter de l'argent au roi ; 2° que nul ne fût désormais détenu prisonnier sans motif légal ; 3° qu'on s'abstînt de loger les soldats par billet et par force dans les maisons particulières au grand dommage des habitants ; 4° qu'en cas de délits, les militaires, les marins et leurs complices ne fussent point soustraits à la juridiction des tribunaux ordinaires, et punis, par jugement de commissions arbitraires, selon la loi martiale.

Cette pétition fameuse, approuvée par les lords, fut convertie en bill. Le roi y fit d'abord une réponse équivoque, mais les communes ayant insisté et refusant de passer outre pour les subsides, Charles accepta enfin le bill dans les formes ordinaires : « Qu'il y soit fait droit, dit-il, selon qu'il est désiré. » Cette réponse du roi, accueillie avec enthousiasme, fut immédiatement suivie du vote légal de deux subsides qui montaient ensemble à la somme très-considérable pour l'époque de 350,000 livres sterling.

Le pouvoir cependant demeurait encore aux mains de Buckingham, et le roi continuait à percevoir arbitrairement l'important droit de douanes : les communes considérèrent les libertés publiques comme dépourvues de garanties suffisantes aussi longtemps que la défense et l'exécution des lois serait confiée à leur adversaire ; elles formulèrent deux nouvelles remontrances, l'une qui attaquait le duc, l'autre qui établissait que les droits de

douane comme tout autre impôt ne seraient perçus qu'en vertu d'une loi. Deux mois plus tard, Buckingham, au moment de s'embarquer pour conduire une nouvelle expédition au secours de la Rochelle, périt sous le poignard d'un fanatique nommé Felton. L'assassin déclara qu'éclairé par les dernières remontrances des communes, dont un exemplaire fut trouvé dans son chapeau, il regardait Buckingham comme le fléau de son pays, et qu'il avait cru bien mériter de l'Angleterre en la délivrant de son plus dangereux ennemi [1]. Assassinat de Buckingham. 1628.

1. « Buckingham, dit Clarendon, possédait toutes les qualités requises pour le favori d'un grand roi, parlait agréablement et toujours à propos. Il était extrêmement doux et facile envers ceux qui avaient recours à lui ; l'envie qu'il avait de les obliger ne lui permettait pas de considérer l'importance du bienfait, ni de faire aucun discernement dans le choix de ceux qu'il obligeait, ce qui fut une des causes de son malheur. Il a toujours été d'un courage intrépide et toujours le premier à s'exposer aux plus grands périls. Il aimait ses amis et haïssait ses ennemis avec excès ; il servait les uns avec aveuglement et persécutait les autres avec toute la rigueur et toute l'animosité dont il était capable, sans vouloir entendre parler de réconciliation que fort rarement. La dissimulation, trop ordinaire aux courtisans, lui paraissait une bassesse. Étant naturellement juste, libéral, généreux, ayant en outre beaucoup de dispositions à suivre de sages conseils, s'il avait eu quelque ami fidèle, intègre et habile, en situation de lui dire son sentiment, il aurait fait très-peu de fautes et se serait distingué par de grandes actions plus qu'aucun ministre de son siècle... Il est vrai que son ambition soutenue par l'indulgence de ses deux maîtres a été cause de la corruption du peuple, qui allait jusqu'à se rebuter du gouvernement ; mais il est vrai aussi que l'expérience qu'il avait acquise, la grandeur de son génie et son zèle à toute épreuve pour l'honneur de ses maîtres, auraient aisément réparé la plupart des maux qu'il avait faits s'il eût vécu plus longtemps. » (*Histoire de la Rebellion*, l. 1, passim.)

L'histoire n'a confirmé qu'en partie ce jugement tracé par une main trop indulgente. Si Buckingham, fier et impétueux, haïssait la dissimulation et le mensonge, il sut néanmoins y recourir, à défaut d'autres armes, pour perdre ses ennemis, comme on le vit dans sa conduite avec le comte de Bristol, et s'il eut du génie et de la grandeur d'âme, il montra aussi par la violence, par la

Ce grand meurtre fut le signal de nouvelles discordes : le peuple l'apprit avec une joie excessive, et voyant Buckingham mort, il se crut affranchi ; mais le roi jugeait des dispositions de la multitude pour lui-même par celles qu'elle avait laissé voir pour son ministre et son favori : il craignit de s'affaiblir en se dépouillant, et retint comme une arme nécessaire le pouvoir absolu qu'il avait consenti à déposer. Il prorogea le parlement pour continuer les abus, perçut encore les droits de douane, maintint les tribunaux d'exception et crut avoir tout gagné en détachant du parti populaire quelques orateurs influents, et surtout le célèbre sir Thomas Wentworth qui avait eu la plus grande part dans l'acte célèbre de la pétition des droits. Charles l'admit dans son conseil et lui donna toute sa confiance.

Défection de Thomas Wentworth.

La session suivante du parlement s'ouvrit au milieu des orages : les communes reconnurent en frémissant que le roi, durant la prorogation, avait fait preuve de cette duplicité qui lui fut si souvent reprochée, en ordonnant de substituer, dans le texte légal du bill des droits, sa première réponse équivoque et vague à celle qui exprimait son consentement formel. Les plaintes recommencèrent plus amères et plus vives : la sincérité du roi fut mise en question pour son malheur et pour celui du royaume, et ce que les communes perdirent en confiance, elles le demandèrent impérieusement en garanties. Charles avait

prodigalité, par l'insolence de ses procédés avec les rois et leurs ministres, par l'odieuse tyrannie qu'il exerça sur ses maîtres, et enfin en entraînant son pays dans deux guerres ruineuses qui n'eurent pour cause que l'intérêt propre de Buckingham ou sa passion, à quel degré de dépravation et de folie peut conduire une prospérité constante et non moins excessive qu'imméritée.

reconnu que la perception des droits de douane était subordonnée comme tout autre impôt au vote des communes ; mais il demandait avec instance que la faculté de les percevoir lui fût accordée comme à plusieurs de ses prédécesseurs pour tout son règne. Les communes rejetèrent sa demande avec une obstination persévérante où il ne vit qu'un calcul pour entraver son gouvernement. Irrité de leur résistance, le roi prononça la dissolution du parlement, et son messager ayant trouvé les portes fermées, Charles les fit enfoncer ; mais déjà les communes s'étaient retirées, et avant de se séparer elles avaient déclaré la perception des droits de douane illégale et proclamé traître quiconque les percevrait ou consentirait à les acquitter. Quelque reproche que cette assemblée ait encouru de la part des écrivains passionnés pour la cause royale, elle ne fut pas agressive et n'empiéta point sur les prérogatives de la couronne. En soutenant l'illégalité de la détention arbitraire, des emprunts forcés, des droits de douane levés sans l'aveu du parlement, les communes se bornèrent à défendre des droits anciens et trop souvent méconnus et violés, mais que les Anglais du moins pouvaient considérer comme leur légitime héritage [1].

Dissolution du parlement 1629

1. Les communes furent si loin d'empiéter, comme le prétendent les écrivains torys, sur les justes pouvoirs d'une monarchie tempérée, qu'elles ne paraissent pas avoir compris, et que du moins elles n'ont pas demandé les garanties sans lesquelles tout ce qu'elles avaient obtenu ou entrepris devait être sans résultat. On ne voit pas, en effet, qu'aucun membre de cette chambre ait proposé l'abolition de la chambre étoilée ou la convocation périodique des parlements. (Hallam, *ubi supra*.)

L'opinion ci-dessus, exprimée par M. Hallam, est confirmée par le témoignage de Clarendon.

II.

Suite du règne de Charles Ier jusqu'à l'ouverture du long parlement.

1629—1640.

La cour vit une délivrance dans la dissolution du parlement, et le peuple crut reconnaître dans la déclaration royale dont cette dissolution fut suivie, la résolution arrêtée de détruire ces assemblées ou de s'en passer [1]. Quelques actes arbitraires le confirmèrent dans cette opinion ; plusieurs membres opposants furent emprisonnés, entre autres Hollis, Selden et sir John Elliot [1]. Traduits en jugement, ils invoquèrent leurs priviléges, et appuyant leur requête contre les détentions arbitraires du bill de la *Pétition des droits,* ils demandèrent sans l'obtenir leur mise en liberté sous caution. Le roi s'y opposa, malgré la décision des juges en leur faveur [2]. Condamnés à l'amende, plusieurs des détenus refusèrent de l'acquitter, ils demeurèrent en prison, et sir John Elliot y mourut. Le peuple s'émut d'abord pour ses députés; mais le temps n'était pas venu pour lui de s'insurger : il rentra dans son repos, se tut, et tout fit silence autour de Charles et de ses ministres. Le roi, tranquille à l'intérieur, fit aussi la paix à l'extérieur avec l'Espagne et la France, et n'apercevant plus d'ennemis, il se crut victorieux.

1. Clarendon, *Hist. de la Rébellion.*

2. Les juges, timides et serviles, mais désirant encore garder quelque mesure avec leur propre conscience, ou prévoyant le courroux des parlements à venir, écrivirent au roi « une lettre humble et forte » portant qu'ils étaient obligés d'admettre les prisonniers à caution, mais qu'ils lui demandaient de leur donner l'ordre de le faire. (Whitelocke, *Mémoires.*)

Deux partis, celui de la reine et de la cour, et celui du conseil s'agitaient autour du roi et se disputaient le pouvoir. La cour d'Henriette de France était le foyer des intrigues d'une foule d'hommes qui n'attendant rien que de la faveur, détestaient toute espèce de règle et de contrôle ; là s'agitaient de jeunes seigneurs qui auraient voulu importer en Angleterre les usages et les modes du continent, et avec eux des catholiques et des émissaires de la cour romaine, tous ceux en un mot qui, par leur religion, leur caractère, leur naissance ou leur position, étaient les plus hostiles aux vœux du pays. Henriette s'associait à leurs passions et à leurs préjugés : d'un caractère ambitieux, despotique et frivole, elle exerçait sur le roi qui l'aimait et dont les mœurs étaient pures, un ascendant impopulaire et par cela même dangereux.

A la tête du parti opposé étaient sir Thomas Wentworth, créé vicomte, et enlevé par le roi à l'opposition, et Laud, naguère évêque de Londres, récemment promu à l'archevêché de Cantorbery. L'influence de ces deux hommes balançait auprès du roi celle de la reine, sans être ni plus mesurée ni plus salutaire. Wentworth, que sa haine contre Buckingham, plus peut-être qu'une conviction profonde, avait jeté dans l'opposition, fut ramené vers la cour par l'ambition comme par la pente naturelle d'un caractère orgueilleux et dominateur. S'il montra dans l'exercice du pouvoir l'impétueuse ardeur de l'apostat, il y apporta aussi la loyauté du sujet, et ses violences, souvent inouïes, furent, pour la plupart, justifiées à ses propres yeux par son dévouement sincère au prince, par l'ardent désir de rétablir son autorité, d'améliorer les finances, de détruire tous les abus créés par des intérêts individuels et privés, et

peut-être aussi, dans les derniers temps, par la nécessité[1]. L'Irlande lui fut confiée, il l'administra d'une main rigide et inflexible, y contint les factions, mit un terme à la licence des seigneurs et aux dilapidations, paya la dette publique, fit fleurir l'agriculture, encouragea le commerce et l'industrie naissante, et ce pays, qui jusqu'alors n'avait été pour l'Angleterre qu'un fardeau, lui vint en aide et accrut ses ressources. Wentworth avait su rendre le parlement d'Irlande docile à ses volontés, mais le nom même de ces assemblées était odieux au roi et à la reine. Charles défendit de le convoquer de nouveau, et lui-même se précipita aveuglément dans un despotisme sans frein comme sans limite, ne tenant compte ni des lois, ni des coutumes, ni des précédents historiques, ni de l'opinion. Les mesures les plus iniques et les plus illéga-

(1) L'un des actes les plus odieux allégués et prouvés contre Wentworth, durant son gouvernement en Irlande, est sa conduite envers lord Mountnorris. Clarendon raconte le fait en ces termes : « Le comte de Strafford (à cette époque encore vicomte de Wentworth,) avait un serviteur nommé Annesty, parent de Mountnorris. Cet homme étant auprès de son maître attaqué de la goutte, soit par négligence ou par quelque accident, lui laissa tomber un escabeau sur le pied. Emporté par la douleur, le comte le frappa d'une petite canne qu'il tenait à la main. On en fit une raillerie dans un repas où le lord Mountnorris, qui était présent, dit que ce gentilhomme avait un frère qui n'aurait pas souffert un tel coup. Ce discours fut rapporté un mois après au comte de Strafford, qui fit assembler un conseil de guerre, le lord Mountnorris étant officier dans l'armée. En vertu d'un article touchant ceux qui soulevaient les soldats contre leur général, Mountnorris fut accusé pour ce qu'il avait dit à table, touchant le frère d'Annesty. La preuve étant faite, il fut privé de sa charge de vice-trésorier et de sa compagnie d'infanterie, envoyé en prison et condamné à avoir la tête tranchée. Aussitôt le comte disposa de l'office et de la compagnie, et Mountnorris demeura prisonnier jusqu'à ce qu'il vînt un ordre du roi qui l'exempta du supplice, le reste de la sentence ayant eu son effet.... On sut que Mountnorris, avant cette époque, était haï du comte, ce qui fit regarder ce jugement comme un acte de vengeance. » (*Hist. de la Rébellion.*)

les étaient appuyées par des tribunaux d'exception affranchis de la loi commune, tels que la chambre étoilée [1], la cour de haute commission ecclésiastique, la cour du nord [2] et beaucoup d'autres. Une foule d'impôts furent ainsi arbitrairement rétablis ou créés : les monopoles

Gouvernement arbitraire et despotique de Charles Ier 1629-1640

(1) Les procédés de cette cour étaient odieux et témoignent de la violence grossière et de la barbarie de ceux qui la composaient et aussi de l'esprit irritable et vindicatif à l'excès de l'archevêque Laud. Il avait été introduit et poussé à la cour par Williams, évêque de Lincoln, ancien lord garde des sceaux et favori du roi Jacques. Non-seulement Laud supplanta son bienfaiteur par ses intrigues et excita contre lui l'esprit du roi, il le persécuta encore dans sa retraite et lui imputa à crime, devant la chambre étoilée, d'avoir reçu certaines lettres d'un nommé Osbadilston, maître de l'école de Westminster, dans lesquelles un Laud était désigné par un sobriquet méprisant. Il ne paraît pas que Williams eût jamais divulgué ces lettres ; mais on soutint que le simple recel d'une lettre, contenant un libelle, était un délit grave. Williams, en conséquence, fut condamné à payer cinq mille livres sterling au roi et trois mille livres sterling à l'archevêque, à être emprisonné pour un temps indéterminé et à faire une soumission. La sentence d'Osbadilston le condamnait à payer une amende plus forte, à la privation de tous ses bénéfices, à être emprisonné, à faire soumission, et de plus, à rester au pilori devant son école, avec les oreilles clouées au poteau. Beaucoup d'autres sentences furent plus odieuses encore et témoignent de l'esprit du temps, il suffira d'en citer une : « Leighton, théologien écossais, ayant publié un libelle amer contre la hiérarchie épiscopale, fut condamné, par la chambre étoilée, à être publiquement fouetté à Westminster et mis au pilori, à avoir une narine fendue, une oreille coupée et une joue flétrie avec un fer chaud, à souffrir le même traitement de l'autre côté du visage, la semaine suivante, à Cheapside, et à être emprisonné pour sa vie à la Flotte » Hallam, *Hist. const.*

Ces exemples démontrent assez haut, par la comparaison de cette époque avec la nôtre, quels progrès ont fait, depuis deux siècles, les mœurs publiques en Europe, et on trouverait difficilement aujourd'hui, même en Turquie, une si grande disproportion entre l'offense et le châtiment.

(2) Ainsi nommée parce qu'elle fut instituée par Henri VIII, à York, pour maintenir l'ordre dans les comtés du nord. Sa juridiction s'étendit, sous Charles Ier, depuis l'Humber jusqu'à la frontière d'Écosse, et Wentworth la présida. Il en garda même la présidence nominale durant son gouvernement en Irlande.

reparurent au mépris du statut qui les supprimait, et devinrent aussi communs qu'ils l'avaient été sous Jacques ou sous Élisabeth [1] : la vente des denrées fut abandonnée par privilége à des gens de cour et à d'avides traitants : les forêts royales acquirent une extension démesurée, les titres de la plupart des possesseurs d'anciens domaines de la couronne furent remis en question [2]. Les plus légers délits étaient punis d'énormes amendes, et l'or rachetait les infractions les plus graves : le roi trafiquait ainsi des désordres comme des priviléges; l'arbitraire, en un mot, s'étendait à tout comme sur tous; le projet arrêté de Charles était d'établir le pouvoir absolu dans sa plénitude, et en cela il pensait user d'un droit inhérent à son autorité souveraine héréditaire et à sa royale prérogative dont il se croyait en possession de DROIT DIVIN. Telle était la politique hautement soutenue par Wentworth récemment créé comte de Strafford, indifférent au blâme comme à la plainte, impatient des obstacles les plus légitimes, se glorifiant même de passer hardiment au travers [3] et de les fouler aux pieds.

Strafford était secondé dans cette voie funeste par le primat Laud, homme d'une piété sincère, d'une rigidité de mœurs exemplaires, mais d'un esprit étroit, opiniâtre, absolu, qui se complaisait dans la résistance et dans la lutte, repoussait tout contrôle, multipliait les actes arbitraires, donnait aux mesures, même légales, l'apparence

(1) Hallam, *Hist. const.*

(2) Aucune prescription ne pouvait être invoquée contre le droit du roi, qui devait être prouvé, à la vérité, d'après l'enquête d'un jury, mais sous la direction d'un tribunal très-partial. (Hallam, *ubi supra.*)

(3) Il avait pris pour devise ce mot significatif : THOROUGH, *tout au travers.*

et les formes de la tyrannie, prompt d'ailleurs à ressentir toute blessure faite à son amour-propre, mais peu sensible aux souffrances d'autrui et très-enclin à prendre les suggestions de l'orgueil humain pour les ardeurs de la piété [1]. Le roi et le primat, tous deux également absolus, avaient l'un de l'autre un égal besoin, et ils s'entendirent : Laud, en possession de la confiance de Charles, usa de l'extraordinaire faveur dont il jouissait près de lui en disposant de quelques-unes des grandes charges de l'État ; il éleva, au grand étonnement de tous, l'évêque de Londres Juxon, l'une de ses créatures, au poste élevé de lord trésorier du royaume [1], et il accrut ainsi l'envie qu'on lui portait; mais Charles attendait tout de son dévouement, il ne trouvait de support pour ses doctrines sur les prérogatives indélébiles inhérentes à la couronne par l'hérédité, ni dans la nation, ni dans le parlement, ni dans une armée permanente ; il chercha, à l'exemple de Jacques Ier son père, son appui dans les évêques et l'y trouva. Laud fut, comme l'avait été avant lui le primat Bancroft, l'ardent défenseur de l'autorité monarchique fondée sur le droit

(1) Macaulay, *Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II.*

Le caractère de Laud, dit M. Hallam, est dépeint avec justice et bonne foi par May, en ces termes : « Homme assez vigilant, d'un esprit actif ou plutôt inquiet, plus ambitieux dans ses entreprises qu'habile à les conduire ; d'un caractère trop rude et trop cruel pour son état ; incapable cependant de le déguiser par aucune ruse, en sorte qu'il augmentait par son insolence la haine qu'on lui portait déjà. Il avait peu de vices vulgaires et privés, n'étant taxé ni d'avarice, ni d'intempérance, ni d'incontinence ; en un mot, ce n'était pas un homme aussi méchant personnellement, qu'impropre au gouvernement de l'Angleterre. » (*Hist. du long parlement.*)

(2) Juxon racheta le scandale de sa nomination par une probité à toute épreuve, et sa conduite, dans cette grandeur tant enviée, fut si exempte de blâme que le long parlement ne le poursuivit jamais. (Hallam, *Hist. const.*)

divin du monarque indépendamment de l'assentiment de la nation et du parlement, et comme Bancroft aussi, il avait compris que l'épiscopat obtiendrait de la couronne une assistance égale à celle qu'il lui donnait.

Prétentions du haut clergé.

La réforme de Henri VIII avait porté un coup fatal à la considération des évêques en ne leur laissant qu'une autorité d'emprunt émanée du trône : Laud s'indignait de cette condition humble et dépendante des premiers ministres de l'Église : selon lui le pouvoir des évêques était d'origine toute divine comme celui des rois, et leur personne était revêtue d'un caractère spirituel, ineffaçable et transmissible, comme dans la hiérarchie catholique, par la seule imposition des mains. Ces doctrines, émises et soutenues sans succès sous Élisabeth, trouvèrent plus de faveur auprès de Jacques Ier et de son fils, et le clergé anglais atteignit, dans les premières années de Charles Ier, le plus haut point de puissance et d'indépendance où il fût encore parvenu depuis la réforme : il avait recouvré une partie considérable de ses richesses ; les universités professaient ses doctrines, les catholiques ne lui causaient plus d'alarmes, le roi s'appuyait sur lui et favorisait ses prétentions à un pouvoir d'origine divine comme la royauté même ; tout tendait à lui donner confiance dans ses forces, et jamais il ne fut plus disposé à entreprendre et à empiéter : le clergé cependant avait, nous l'avons vu, des adversaires formidables par l'énergie des convictions et par leur nombre, dans cette partie de la nation qui ne songeait qu'à pousser plus avant la réforme incomplète de Henri VIII, et qui savait que tout ce que les évêques anglicans gagneraient en indépendance et en pouvoir, tournerait à sa propre oppression.

Cette double tendance des esprits, si différente et si remarquable, remontait aux premiers temps de la réforme, ou plutôt, selon l'expression d'un célèbre écrivain déjà cité, « il y avait eu dès l'origine deux réformes, celle du prince et celle du peuple : l'une, incertaine, servile, plus attachée à des intérêts temporels qu'à des croyances, alarmée du mouvement qui l'avait fait naître, et s'efforçant d'emprunter au catholicisme tout ce qu'elle en pouvait retenir après s'en être séparé ; l'autre, spontanée, ardente, méprisant les considérations mondaines, acceptant les conséquences de ses principes, vraie révolution morale entreprise au nom et avec la passion de la foi. Unies quelque temps sous la reine Marie par des souffrances, et à l'avènement d'Élisabeth par des joies communes, les deux réformes ne pouvaient tarder à se diviser et à se combattre, et l'ordre politique se trouvait nécessairement engagé dans leurs débats... Le roi, comme chef de l'Église, avait succédé au pape ; le clergé anglican, héritier du clergé catholique, n'agissait plus qu'au nom du roi : partout, pour un dogme, une cérémonie, une prière, l'érection d'un autel, la forme d'un surplis, le pouvoir royal était compromis comme celui des évêques, et le gouvernement en question, comme la discipline et la foi ; il fallait, en un mot, ou que la réforme reculât ou qu'elle portât la main sur le gouvernement, car lui seul faisait obstacle à ses progrès [1]. » Les croyances, pour se manifester librement, avaient besoin des droits politiques, et les intérêts religieux furent le puissant ressort qui mit tout en mouvement pour les obtenir. Il était difficile de le tendre davan-

1. Guizot, *Hist. de la Révol. d'Anglet.*

Administration de Laud.

tage et de préparer une réaction plus dangereuse que ne le fit l'archevêque Laud par son administration violente et tyrannique. Il réveillait d'une part les inquiétudes des anglicans en montrant plus que de l'indulgence aux catholiques[1], et une tendance marquée vers un retour à une foule de pratiques de leur culte [2]. D'autre part, il provoquait le ressentiment de tous les sectaires en essayant d'étouffer violemment, au sein de l'Église, toute dissidence et d'établir dans la doctrine, dans la discipline et dans le culte, une stricte uniformité. Les évêques eurent plein pouvoir, et la cour de haute commission, dont ils dictaient les arrêts, devint plus arbitraire et plus oppressive. Toutes les cures occupées par des ministres non conformistes leur furent retirées, l'accès des chaires autour desquelles la foule se pressait pour les entendre leur fut interdit : la persécution les atteignit au sein

1. Les catholiques se réunissaient en foule dans la chapelle de la reine à Somersethouse avec beaucoup d'ostentation, et de manière à causer un scandale extrême. Laud le souffrait, et sa condescendance sur ce point dépassa ce qu'il aurait fait s'il n'eût obéi qu'à un juste sentiment de tolérance. (Hallam, *Hist. const.*)

Le nombre des catholiques auxquels on pardonna dans les seize premières années du règne du roi s'éleva, dit-on, dans vingt-neuf comtés seulement, à 11,970. (Neal, *Hist. des Puritains.*)

2. Toutes les innovations de l'école de Laud furent autant de retours extérieurs vers le culte romain. Des tableaux furent remis dans les églises, la table de communion prit le nom et la position d'un autel. Le vêtement des prêtres officiants devint plus riche ; les églises furent consacrées avec une pompe étrange et mystique. Une doctrine de la présence réelle que l'on distinguait à peine, au moyen de la définition, de celle de Rome, était généralement adoptée. La pratique de la confession auriculaire fut fréquemment recommandée, et Laud offensa le pays en déclarant publiquement que, dans la distribution des bénéfices, les prêtres célibataires seraient préférés aux prêtres mariés. (Hallam, *ut suprà.*)

même des familles où ils s'étaient réfugiés et avaient été accueillis en qualité de gouverneurs et de chapelains [1]. Un grand nombre émigrèrent et leurs troupeaux les suivirent. Les chartes qui assuraient aux manufacturiers étrangers établis dans le pays la liberté de leur culte, leur furent retirées et ils cherchèrent un autre asile [2]. Laud, dans son ardeur de se rapprocher, extérieurement du moins, des formes du catholicisme, altérait jusqu'à la liturgie que les parlements même avaient sanctionnée; les évêques, dans leurs cours, empiétaient sur la juridiction des tribunaux ordinaires, ils envahissaient les charges civiles et les plus hautes fonctions de l'Etat. Toutes leurs usurpations étaient faites à l'ombre du trône qui les sanctionnait, et en donnant ainsi, à l'imitation du primat, toute carrière à leur zèle inquisitorial et oppresseur, ils provoquèrent une irritation d'abord sourde et bientôt menaçante, non-seulement dans le bas peuple, mais dans tous les rangs de la noblesse de province et de la haute bourgeoisie attachée de cœur à la réforme. Quand le peuple vit ses opinions et ses ressentiments partagés par une multitude d'hommes influents et riches, sa confiance s'accrut avec ses forces, et une révolution fut imminente. Déjà, sous le règne d'Elisabeth, il s'était formé de petites congrégations de *brownistes* et d'*indépendants*, à qui, dans la suite, on appliqua, comme à la plupart des dissidents, le nom général de *puritains* : ils reniaient tout gouvernement général de l'Eglise, et proclamaient le droit de chaque congré-

1. Neal, *Hist. des Puritains*.

2. Rushworth, part. 2, t. 1. — Neal, *ubi suprà*.

gation de fidèles à régler elle-même son culte d'après des principes républicains. Un grand nombre de ces sectaires, se voyant en butte à la persécution, vendaient leurs biens, se cotisaient pour acheter un petit navire, des instruments de labourage et des provisions, et réunis sous la conduite d'un ministre de leur choix, ils allaient rejoindre leurs frères émigrés avant eux, soit en Hollande, soit dans l'Amérique septentrionale, où ils fondèrent ces colonies célèbres, d'où sortit un des plus puissants empires de l'univers. L'émigration fut d'abord libre, à la faveur de l'obscurité des premiers émigrants, et plusieurs milliers d'hommes cherchèrent au delà des mers une autre patrie. Mais vers l'année 1637, des citoyens appartenant à diverses églises, considérables par leur naissance et leur fortune, s'engagèrent dans ces expéditions lointaines, et de grandes richesses sortirent avec eux du pays; le gouvernement s'en émut et l'émigration fut interdite. Huit navires prêts à partir, furent arrêtés dans la Tamise, et par un de ces mystérieux décrets de la Providence, où les hommes reconnaissent une incompréhensible fatalité, l'un de ces bâtiments retenus en Angleterre par l'ordre du roi, portait Pym, Hampden et Cromwell [1], qui, tous trois, furent plus tard les principaux auteurs de sa chute.

Nouvelles émigrations.

Les obstacles apportées à l'émigration rendirent à l'intérieur l'opposition plus formidable. Déjà les persécutions souffertes durant plusieurs règnes par les dissidents avaient porté leurs fruits habituels, en développant parmi eux une exaltation redoutable, accrue encore par

1. Neal, *Hist. des Puritains.*

les doctrines nouvelles et oppressives que le clergé anglican cherchait à appuyer de l'autorité des livres saints. En invoquant, contre toute raison, le témoignage de l'Ancien Testament en faveur du principe de l'obéissance passive des sujets et du droit divin héréditaire et inaliénable de la couronne, les évêques provoquèrent leurs adversaires à chercher aux mêmes sources des arguments victorieux contre de semblables doctrines [1], et à l'appui du principe de la résistance aux pouvoirs temporels, lorsque ceux-ci leur paraissaient s'écarter du chemin qu'ils croyaient tracé aux sociétés par Dieu lui-même. Les voix des passions humaines, grosses de tempêtes, se mêlaient en eux au cri de la conscience opprimée : leur sombre enthousiasme, entretenu par des souffrances cruelles, légitimait à leurs yeux leurs propres violences et les portait à croire qu'ils vengeaient Dieu en vengeant leurs injures personnelles. L'Évangile n'aurait fourni aucun aliment à cette exaltation menaçante, mais ils trouvaient dans l'Ancien Testament de nombreuses excitations à la révolte des sujets contre les rois prévaricateurs, et à l'effusion du sang des impies. Ces impies, ces méchants étaient, dans leur pensée, ceux qui leur défendaient de rendre ouvertement à Dieu l'hommage qu'ils croyaient lui être le plus agréable, et la plupart se regardaient, à l'exemple des saints de la première alliance, comme les instruments véritables suscités par le courroux céleste. De là un penchant naturel à préférer, comme nourriture spirituelle, l'Ancien Testament au

1 Macaulay, *ubi supra*.

Nouveau; de là aussi, dans leurs mœurs, un rigorisme extrême qui leur gagnait les sympathies de la foule, qui les élevait à leurs propres yeux au-dessus de leurs adversaires. Ainsi grandit et se développa rapidement un parti puissant, qui tenait aux masses par des ramifications profondes, à l'aide d'une phraséologie à leur portée, d'un ardent enthousiasme et d'une austérité toujours populaire. Ces hommes, confondus tous sous le nom de puritains, quoique appartenant à des sectes très-diverses, et dont une partie considérable de la nation emprunta son caractère et ses habitudes, fuyaient et condamnaient comme autant de péchés, les passe-temps joyeux, les jouissances du luxe, les plaisirs des arts, tout ce que le monde recherche et poursuit avec ardeur, et ils adoptèrent une tenue rigide, un costume sombre et sévère en harmonie avec leurs principes et emblème de la rigueur des épreuves auxquelles ils s'exposaient pour leur foi. Vêtus de noir, les cheveux à peu près rasés, la tête couverte d'un chapeau à haute forme et à larges bords, fuyant les lieux de divertissements publics et les entretiens profanes pour prier et s'entretenir, disaient-ils, avec le Seigneur; donnant enfin l'exemple de l'observation sabbatique la plus rigoureuse du dimanche, ils devinrent l'objet des respects de la multitude, qui leur décerna le nom de *saints* et qui partout prit parti pour les opprimés contre les oppresseurs.

A l'opposition de ces rigides sectaires, fondée sur les droits sacrés de la conscience, se joignit celle des hommes sans principes, qui, sous le manteau de la religion et du patriotisme, ne cherchaient qu'à s'affranchir de tout frein, en élevant leur fortune particulière

sur la ruine publique. Mais de ces deux classes si diverses et obéissant à des tendances si opposées, la première était de beaucoup la plus nombreuse, la plus influente et celle qui rencontrait le plus de sympathie au sein des masses, dont les convictions religieuses étaient ardentes et profondes. Celles-ci virent les intérêts de Dieu même engagés dans la querelle des opprimés, et leur ressentiment fut entretenu par une multitude de pamphlets et de libelles avidement lus et qui circulaient avec rapidité de main en main, malgré toute la vigilance des autorités pour les détruire. Les tribunaux sévirent en vain contre les opprimés avec une rigueur poussée jusqu'à la barbarie. L'histoire cite, parmi les victimes, un théologien, un médecin et un jurisconsulte : Bastwick, Burton et Prynne ; ce dernier avait déjà été mutilé une première fois par sentence judiciaire. Traduits ensemble devant la chambre étoilée, comme coupables d'écrits séditieux, tous les trois furent condamnés à une amende ruineuse (3,000 livres sterling), au pilori, à la perte de leurs oreilles et à une prison perpétuelle. Ils haranguèrent le peuple sur l'échafaud et ce lieu d'ignominie devint pour eux un champ de victoire. Le jour de l'exécution (30 juin 1637), une foule immense se pressait sur la place, le bourreau voulut l'écarter : « Ne les repoussez pas, dit Burton, il est nécessaire qu'ils apprennent à souffrir. » Un jeune homme pâlissait en le regardant : « Mon fils, lui dit Burton, pourquoi es-tu pâle? Mon cœur ne faiblit pas, et si j'avais besoin de plus de force Dieu ne m'en laisserait pas manquer. » La foule grossissait à chaque instant plus pressée autour des condamnés. Un des assistants donna un bouquet à Bastwick, une abeille s'y posa :

Rigueurs judiciaires.

« Voyez, dit le patient, cette pauvre abeille, elle vient, sur le pilori même, sucer le miel des fleurs; et moi donc, n'y pourrai-je aussi goûter le miel de Jésus-Christ? — Chrétiens, dit Prynne, si nous avions estimé par-dessus toute chose notre propre liberté, nous ne serions pas ici; c'est pour votre liberté à tous que nous avons mis en danger la nôtre : gardez-la bien, je vous en conjure, tenez ferme, soyez fidèles à Dieu et au pays, autrement vous tomberiez, vous et vos enfants, dans une éternelle servitude [1]. » Une acclamation immense répondit à ces belles paroles. On vit alors qu'au sein d'un peuple ému par des griefs profonds, universels et surtout légitimes, aucune force n'étouffe le cri de la conscience et ne triomphe d'une conviction religieuse et patriotique. Quelques mois plus tard, on en eut une preuve plus frappante encore dans la conduite du sectaire Lillburne, lié à une charrette et fouetté par le bourreau, à travers les rues de Westminster. Il ne cessa d'exhorter la multitude indignée : attaché au pilori, il parlait encore malgré l'effort des bourreaux pour le réduire au silence : un bâillon lui fermait la bouche; tirant alors des pamphlets de sa poche, il les jeta à la foule qui se les disputa et qui s'en nourrit comme d'une manne bienfaisante et céleste.

Malgré les excès du pouvoir et ses violences les plus odieuses, la noblesse hésitait à se prononcer contre l'administration. C'était là cependant que survivaient avec le plus de force les souvenirs des anciennes libertés, de la grande charte et des droits acquis sous les Plantagenets au

1. *State trials*, t. III.

prix de tant de sang ; mais là aussi se conservaient le respect traditionnel pour le sang royal, les principes d'obéissance et la vieille loyauté envers la personne du souverain. Dans les hautes régions sociales enfin, l'amour des libertés légales était balancé, chez les uns par les habitudes d'un dévouement héréditaire, chez les autres par l'ambition, et, dans presque tous, par la crainte des excès populaires et des fléaux que déchaînent sur un pays les révolutions et les guerres civiles : ces puissants motifs retenaient l'opposition des classes supérieures dans de prudentes limites, et pour qu'elles fussent franchies, il fallait que la tyrannie devînt intolérable : parvenue à ce point, sous l'administration de Strafford et de Laud, elle rencontra au sein de ces classes mêmes une résistance ferme, grave et courageuse, dont le premier et le plus illustre interprète fut John Hampden.

L'occasion ou la cause de cette résistance fut une nouvelle taxe introduite sans l'aveu du parlement par la couronne. Toute l'ambition de Charles, stimulée par l'exemple des grands souverains du continent, était de s'affranchir désormais de la nécessité de convoquer les députés de la nation ; mais pour réussir, pour arriver, comme les rois d'Espagne et de France, à donner à l'Angleterre son bon plaisir ou son caprice pour règle et pour loi suprême, il avait besoin comme eux d'une armée permanente, en état de comprimer la résistance et de soumettre toutes les volontés a la sienne. Obtenir et soutenir cette armée, tel était le principal objet des espérances du roi et des efforts constants du plus puissant instrument de ses volontés, du comte de Strafford. Ils comptaient l'un et l'autre mettre à exécution ce projet au moyen de la taxe si célèbre dans

Taxe nouvelle dite des Vaisseaux.

l'histoire sous le nom de *Ship money Tax,* taxe des vaisseaux, ou pour parler plus exactement, *taxe et argent au lieu de vaisseaux,* et dont le souvenir s'est perpétué dans le royaume. Un jurisconsulte, nommé Foy, avocat général de la couronne, découvrit, dans la masse des vieux parchemins déposés à la Tour, qu'à une époque ancienne les ports de mer et les comtés maritimes avaient été quelquefois appelés à fournir des vaisseaux pour le service public, et qu'en certains cas même, de semblables demandes avaient été faites à des villes de l'intérieur. En conséquence, un premier writ, émané du conseil du roi en 1634, fut adressé aux magistrats de Londres et à ceux des ports de mer. Rappelant les déprédations naguère commises par les pirates, et donnant à pressentir les dangers imminents d'une guerre générale sur le continent, le conseil leur enjoignait de fournir un certain nombre de vaisseaux de guerre dont il indiquait le tonnage et l'équipage, les autorisant à taxer, pour cet armement, tous les habitants en raison de leurs moyens. Les bourgeois de Londres remontrèrent humblement qu'ils se croyaient exempts par plusieurs chartes et actes du parlement de supporter une telle charge. Mais le conseil leur enjoignit péremptoirement la soumission : tous les murmures des habitants des ports furent étouffés, et l'on dit qu'il en coûta à la seule cité de Londres 35,000 livres sterling [1].

Ce fut le prélude de la grave résolution que prit le roi trois ans plus tard, relativement à cette taxe, et à l'insti-

1. Hallam, *ubi supra.*

gation de Finch, grand juge des plaids communs. Il conçut la pensée de la détourner de son objet et de la rendre générale en étendant à tout le royaume les writs qui en ordonnaient le paiement. Cette mesure sans précédents et qui avait pour but de fournir au roi l'argent nécessaire, beaucoup moins pour l'équipement de vaisseaux que pour l'entretien d'une armée, rencontra d'abord une vive opposition ; mais le roi la fit appuyer par une déclaration des douze juges, portant que lorsque tout le royaume était en danger, le roi pouvait ordonner à ses sujets de fournir autant de vaisseaux, d'hommes et de munitions qu'il lui semblait convenable pour la défense du pays. Par cette déclaration néanmoins, les juges ne reconnaissaient au roi ce pouvoir que dans le cas d'une guerre avec l'étranger. Telle n'était pas alors la situation de l'Angleterre ; mais la crainte surmonta presque partout la résistance : la nouvelle taxe, quoique d'ailleurs illégale, ne paraissait pas très-lourde, la plupart des imposés se soumirent et l'acquittèrent, mais elle fut refusée par John Hampden, gentilhomme et riche propriétaire du comté de Buckingham.

Attaché sans fanatisme aux vieilles libertés de son pays qu'il avait déjà défendues dans plusieurs parlements successifs (1), et estimé de tous pour sa raison saine et pour son caractère ferme et droit, Hampden ne voulut point encourager par son exemple une violation si complète des lois.

(1) Hampden, sous le règne de Jacques Ier, n'avait point pris une part active aux affaires. Ce fut cependant en grande partie par ses efforts que le bourg de Vendover recouvra la franchise électorale, malgré l'opposition de la cour, et c'est comme représentant de ce bourg qu'Hampden siégea au parlement en 1625 et 1626.

Refus d'Hampden et son procès 1636-1637.

imposé pour sa part à la modique somme de 20 schellings dans la répartition de la taxe des vaisseaux, il en contesta la nécessité, déclara l'impôt illégal comme établi sans le concours d'un parlement, et refusa de payer. Il fut pour ce fait emprisonné et traduit en jugement. Cette cause fixa, durant six mois, l'attention du royaume. La question précise était de savoir si, au mépris de la pétition des droits et de tous les autres précédents, le monarque avait le droit, sur sa propre allégation d'un danger public, de requérir des comtés de l'intérieur la fourniture de vaisseaux ou une somme déterminée en numéraire par voie de compensation, pour la défense du royaume [1]. Cinq juges sur douze osèrent contester à la couronne un droit si exorbitant et jusque-là inconnu, prononçant ainsi contre elle dans le cas spécial d'Hampden, quoiqu'ils se fussent soumis d'abord en signant avec les autres une déclaration toute différente que le roi leur avait précédemment demandée sous une forme plus générale [2]. Sept juges prononcèrent pour le roi contre l'accusé ; ils formaient la majorité, Hampden fut condamné par leur arrêt, et sa sen-

1. Sous Élisabeth, les comtés de l'intérieur ne furent jamais soumis au paiement de cette taxe, lors même que la redoutable *Armada* approchait des côtes d'Angleterre.

Macaulay, *Essay on Lord Nugent's memorials of Hampden.*

2. Deux juges surtout d'un grand savoir et dont les décisions étaient fort respectées, Crooke et Hutton, montrèrent dans cette occasion une fermeté louable, quoiqu'ils eussent précédemment faibli. Crooke fut encouragé à faire son devoir par sa femme, qui suivit en cela l'exemple héroïque qu'avait donnée en France la noble compagne de Coligny dans des circonstances encore plus graves... Elle conjura son mari de ne pas sacrifier sa conscience par crainte d'aucun danger ou préjudice pour sa famille, protestant qu'elle serait bien aise de souffrir avec lui toutes les misères plutôt que d'être pour lui une occasion de violer son devoir. (Whitelock).

tence retentit dans le cœur de tous les Anglais. Les juges, dont la droiture est seule capable de maintenir les lois dans leur vigueur, se couvrirent d'infamie, dit l'illustre Clarendon lui-même, par une conduite si opposée à leur engagement et au devoir de leur charge. Les égarements des communes dans le parlement suivant, ajoute le même auteur, ne provinrent que du mépris des lois, et ce mépris avait sa source dans le jugement d'Hampden [1]. Il résultait des maximes des avocats de la cour, que l'autorité du roi n'aurait d'autre limite que celle qu'il voudrait bien lui-même y apporter, et l'on s'indignait de voir qu'un principe si alarmant, depuis longtemps en faveur dans le clergé, comme parmi les courtisans, fût admis maintenant dans les cours de justice. La taxe des vaisseaux rencontra depuis lors une beaucoup plus vive opposition qu'auparavant et fut moins payée ; l'émotion fut profonde, universelle : un jugement dont il était permis de conclure que désormais tous les biens des particuliers seraient à la disposition de la couronne, faisait tout appréhender de la part de ceux qui en étaient les auteurs [2], et chacun comprit qu'il n'avait plus ni dans les lois ni dans leurs organes aucun refuge contre la tyrannie. Le nom d'Hampden grandit alors subitement dans tout le royaume : jusque-là, dit Clarendon, il avait été plutôt en estime dans sa province qu'en grande réputation dans l'État ; mais alors tout le monde parla de lui, et chacun demandait qui était cet homme qui osait, à ses propres risques, prendre ainsi en main la cause des

1. *Hist. de la rebellion.*

2. Clarendon, *ibid.*

libértés et de la fortune publique [1]. Néanmoins et malgré tant de causes d'une irritation légitime et profonde, toute résistance fut alors en Angleterre étouffée ou prévenue, et cet état de choses aurait pu se prolonger encore si un soulèvement provoqué par des actes insensés et qui eut un retentissement sympathique en Angleterre n'eût tout à coup éclaté en Écosse.

Situation des évêques en Écosse.

De tous les royaumes de Charles, l'Écosse était celui où la plus petite étincelle pouvait produire le plus grand feu. Charles Ier, en 1633, avait visité ce pays, berceau de ses pères, il s'y était fait couronner en grande pompe et avait tout mis en œuvre pour détruire les restes de la constitution égalitaire de l'Église presbytérienne à laquelle le roi Jacques, son père, avait fait déjà des modifications profondes en lui imposant une hiérarchie ecclésiastique et des évêques. Mais ceux-ci n'étaient évêques que de nom [2]; les règlements qu'ils établissaient étant soumis à l'assemblée presbytérienne des ministres. Charles fit tout ce qui dépendait de lui pour altérer cet état de choses et pour étendre la juridiction épiscopale. Déjà même, dans les premiers temps de son règne, il avait tenté de faire recouvrer à l'Église d'Écosse les dîmes et les biens ecclésiastiques; mais ce projet rencontra beaucoup d'obstacles surtout dans la noblesse qui en possédait la plus grande partie et il fut abandonné [3]. Le roi, durant son sé-

1. *Hist. de la rébellion.*

2. Clarendon, *ibid.*

3 Burnet nous a laissé à ce sujet, en quelques lignes, un tableau saisissant du caractère et de la sauvage énergie de ces nobles indomptables : « Dans la troisième année du règne de Charles Ier, le comte de Nithisdale, qui dès lors passait pour papiste, et qui se déclara tel en effet après avoir épousé la nièce

jour dans le royaume de ses pères, essaya de se faire accorder par le parlement écossais, sur l'Église nationale presbytérienne, un pouvoir à peu près semblable à celui qu'il avait sur celle d'Angleterre, et l'avis de cette assemblée n'étant pas favorable à ses prétentions, on l'accusa d'avoir fait falsifier sa décison [1]. Il crut flatter l'amour-propre des habitants de la capitale en fondant à Édimbourg un siége épiscopal [2], mais ils pensaient, comme le reste de la nation, qu'il y avait déjà trop d'évêques en Écosse, et il ne fit que les irriter davantage ; enfin, pour tirer les prélats écos-

du duc de Buckingham, fut envoyé en Écosse avec pleine autorité pour recouvrer toutes les restitutions de biens d'Église, et avec l'ordre d'assurer à tous ceux qui les remettraient de bonne grâce, que le roi leur en saurait gré et qu'ils en seraient bien traités, mais qu'il procéderait avec la dernière rigueur contre ceux qui ne mettraient pas leurs droits à sa disposition. A l'arrivée de cet envoyé, les gens les plus intéressés à s'opposer à ce que les dons fussent révoqués, se réunirent à Édimbourg, et convinrent que lorsque le comte de Nithisdale les convoquerait, si aucun autre argument ne pouvait l'engager à se désister, ils tomberaient sur lui et sur son parti, à la vieille manière écossaise, et les frapperaient à la tête. Primerose m'a rapporté qu'un de ces seigneurs, nommé Belhaven, du sang des Douglas, qui était aveugle, dit aux autres de le placer auprès de quelque partisan de la cour. On le plaça près du comte de Dumfries. Belhaven s'attacha fortement à lui tout le temps que dura l'assemblée, et lorsque celui-ci demanda ce que cela signifiait, il répondit qu'il avait tant de peur de tomber, depuis qu'il était devenu aveugle, qu'il ne pouvait s'empêcher de se tenir de toutes ses forces à ceux qui se trouvaient ses voisins. Il avait cependant, dans sa main libre, un poignard avec lequel il n'aurait pas manqué de frapper Dumfries à la première alarme. Tous ceux que la cour voulait dépouiller firent si bonne contenance, et les esprits s'échauffèrent à un tel point que le comte de Nithisdale ne jugeant pas à propos de montrer toutes ses instructions, repartit pour Londres, bien convaincu de l'impossibilité de remplir sa mission. (Burnet, *history of his own times.*)

1. Burnet, *ibidem.*

2. L'évêque élu, nommé Forbes, était un homme savant dans les antiquités, simple et modeste, et doué de la faculté de prêcher cinq ou six heures de suite, mais sans aucune connaissance du monde.

sais de leur insignifiance et les relever aux yeux du peuple, il en revêtit plusieurs des grandes charges de l'État, il nomma l'archevêque de Saint-André chancelier du royaume, et fit quatre ou cinq évêques membres de son conseil privé et de la chambre des lords, mais en voulant hors de saison les rendre plus considérables, il les rendit plus odieux ; en un mot, dans toute sa conduite à cette époque, il montra une grande ignorance des besoins et de l'esprit du pays où il était né, mais auquel jusqu'alors il avait vécu complétement étranger.

Le parlement où il cherchait son appui avait en Écosse une autorité plus apparente que réelle. L'influence suprême dans la nation appartenait à deux classes d'hommes irrités et mécontents, les nobles et les prédicateurs. Les premiers étaient encore animés du même esprit qui avait armé si souvent les Douglas contre les Stuarts, toujours prêts à se faire justice eux-mêmes par l'épée, et à porter sur leurs rois une main hardie. Charles avait tout ensemble excité leurs alarmes par ses vaines tentatives touchant la restitution des biens d'église, et leur jalousie en conférant aux évêques des dignités auxquelles ils aspiraient tous et croyaient seuls pouvoir prétendre ; les seconds, prêcheurs ou ministres, avaient hérité des opinions républicaines et du génie inflexible de Knox. Nulle part en Europe la doctrine sévère et la rigide discipline du calvinisme ne s'étaient mieux établies et plus profondément enracinées qu'en Écosse où la réforme n'avait point, comme en Angleterre, pris naissance dans la volonté du prince et dans la servilité de la cour. Le peuple y était attaché comme à l'œuvre de ses mains, et il avait admis pour maxime fondamentale l'indépendance spiri-

tuelle de l'Église : il tenait essentiellement aux formes simples de la liturgie et détestait comme une idolâtrie tout ce que l'Église anglicane avait retenu du catholicisme, dans ses rites, dans sa hiérarchie et jusque dans le costume de ses ministres.

Atteintes portées au culte national en Écosse

Trompé par le succès des entreprises de son père contre l'organisation extérieure et primitive de l'Église presbytérienne, Charles Ier voulut imprudemment modifier le culte de cette église. Il chargea quatre évêques écossais de rédiger un code de lois ecclésiastiques et de préparer une liturgie nouvelle qui pût être accueillie par les premiers de la nation auxquels, dans l'opinion du roi, le commun peuple obéirait[1]. Les nouveaux canons et la liturgie devaient être envoyés, pour être examinés et approuvés, à un comité de trois prélats anglais, l'archevêque de Cantorbéry et les évêques de Londres et de Norwich. L'assemblée du clergé d'Écosse ne fut ni consultée ni appelée à participer à ces actes et demeura entièrement étrangère à la rédaction de ces canons, dont plusieurs étaient entièrement subversifs des principes et des usages de l'Église presbytérienne et nationale. Il y était dit que le roi avait un pouvoir illimité semblable à celui des rois d'Israël, et une entière suprématie dans toutes les affaires ecclésiastiques; qu'aucune assemblée ne pourrait être convoquée que par son autorité, que le clergé ne formerait aucune réunion particulière pour expliquer l'Écriture et pour délibérer sur les affaires de l'Église; que personne ne communierait qu'à genoux;

1. Clarendon, *ibid.*

que les ecclésiastiques ne feraient point de prières improvisées, mais seraient tenus de suivre les formes prescrites par la liturgie. La suite de ces canons faisait mention des quatre-temps, des fonts baptismaux, des ornements pour les tables de communion, de la confession auriculaire, choses considérées par l'immense majorité du peuple comme autant d'inventions de l'antechrist. Le dernier canon portait que nul ne pourrait ni recevoir les saints ordres, ni prêcher, ni administrer les sacrements, qu'au préalable il n'eût souscrit au nouveau code [1]. C'était, en un mot, le renversement complet et insensé de l'Eglise établie en Ecosse depuis quatre-vingts ans, et à laquelle le cœur de toute la nation était attaché. Ces canons reçurent l'approbation du roi et furent publiés en Ecosse une année avant la rédaction de la nouvelle liturgie, dont ils prescrivaient d'avance l'observation. L'émotion fut profonde et générale, mais d'abord prudemment contenue. L'exaltation de chacun augmentait en raison même des efforts qu'il faisait pour la contenir; mais lorsque cette liturgie fut prête et annoncée, les prédicateurs appelèrent, du haut de la chaire, la malédiction du Ciel sur la tête de ceux qui s'efforcaient de bâillonner l'esprit de Dieu et d'arracher le Christ de son trône, en livrant, par trahison, l'Eglise au magistrat civil [2].

Le 23 juillet 1637, jour fixé par le gouvernement pour l'introduction de la liturgie nouvelle dans l'office public, le doyen de l'Eglise d'Edimbourg monta en chaire, re-

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion*.

2. Lingard, *Hist. d'Anglet.*, *règne de Charles Ier*.

Sédition à Edimbourg 1637.

vêtu du surplis, dans l'église cathédrale de Saint Gilles, en présence de l'évêque et de plusieurs membres du conseil privé. Il avait à peine ouvert le livre et commencé le service, qu'une multitude de voix couvrant la sienne, crièrent : « Au pape, au pape ! à l'antechrist ! lapidez-le ! » L'évêque monta en chaire pour apaiser la populace, mais à sa vue le tumulte redoubla : une vieille femme lui lança un tabouret, ce fut le signal d'une sédition furieuse. Les magistrats dérobèrent avec peine l'évêque à la rage du peuple et bientôt la révolte passa de l'intérieur de l'Eglise au dehors. Les prélats furent outragés et attaqués dans les rues, les magistrats de la ville et les membres du conseil privé eurent un siége à soutenir et leur vie fut en péril. L'insurrection gagna les comtés, le fanatisme l'attisa, et toute l'Ecosse fut en feu.

Le covenant. 1637.

Les diverses classes de ce royaume s'entendirent pour repousser les innovations introduites dans le culte par le roi et les évêques; une multitude de pétitions furent rédigées dans ce but, mais le roi confirma ce qu'il avait établi et fit défense aux pétitionnaires de s'assembler sous peine de trahison. Les insurgés bravèrent la défense et s'unirent alors par un pacte solennel qu'ils rédigèrent sous le nom de *covenant* (acte d'alliance). Ce pacte contenait, outre une profession de foi selon l'ancien rite presbytérien, le rejet des nouveaux canons comme de la nouvelle liturgie et un serment d'union nationale pour défendre contre tout péril le souverain, la religion, les lois et les libertés du pays [1]. Le covenant fut accueilli

1. Les covenantaires s'engageaient à se réunir pour la défense du roi, de

avec d'universels transports et l'Ecosse entière se confédéra sous sa loi [1].

Le roi, surpris mais non découragé par cet accord presque unanime, tenta d'abord de négocier et envoya dans ce but à Edimbourg le marquis d'Hamilton, l'un des seigneurs les plus influents du pays, pour traiter avec les principaux signataires du *covenant*. Ses efforts échouèrent : un synode réuni à Edimbourg condamna toutes les innovations royales, abolit l'épiscopat et maintint le *covenant*. Charles eut alors recours à la force, il leva une armée à laquelle il donna pour chefs le comte d'Arundel et sous lui le comte d'Essex et lord Holland, et la dirigea sur l'Ecosse. Essex, avec son corps, s'avança jusqu'à Berwick et occupa cette place, tandis que le roi lui-même se rendait à York, où il déploya une magnificence toute royale, mais plus de pompe que de force réelle.

Guerre avec l'Écosse. 1639 1640.

Les covenantaires avaient aussi levé des troupes dont ils confièrent le commandement à un brave officier écossais, Alexandre Lesley, qui avait longtemps guerroyé sur le continent dans les armées de Gustave Adolphe. Lesley demanda quatre hommes par chaque paroisse. Les ministres presbytériens ajoutèrent aux demandes du général des exhortations écrites, excitant le peuple à s'armer pour obtenir du roi une paix honorable ou pour combattre les prélats et les papistes d'Angleterre. Ils

sa personne et de son autorité, et en même temps pour la garantie de la religion, des libertés et des lois du royaume, clause qui limitait l'obéissance, et en certains cas légitimait la révolte. (Lingard, *ubi suprà.*)

1. Le nombre de covenantaires dans chaque comté excéda celui de leurs adversaires dans les proportions de cent à un. *Idem.*

menaçaient de la malédiction de Meroz tous ceux qui ne viendraient pas à l'appel du Seigneur et convoquaient les indifférents aux funérailles des saints qu'ils abandonnaient à l'épée des idolâtres. Ces appels furent entendus ; vingt mille hommes accoururent sous les drapeaux de Lesley, tous remplis d'enthousiasme et prêts à répandre leur sang pour le Dieu des armées. Les châteaux forts d'Edimbourg et de Dumbarton furent emportés par surprise. Un covenantaire, le comte de Mar, commandait à Stirling, une seule forteresse demeurait en Écosse au pouvoir du roi. Les chefs écossais, dont la cause excitait une vive sympathie en Angleterre même, étaient en correspondance avec plusieurs hommes considérables de ce royaume [1], et s'adressèrent en même temps au roi de France dont ils sollicitèrent l'appui. Instruit de la marche de l'armée anglaise, Lesley mit la sienne en mouvement et se dirigea vers la frontière.

Le roi s'en rapprochait alors lui-même ; mais après un premier engagement, à Kelso, où son avant-garde, sous lord Holland, battit en retraite devant l'ennemi, Charles s'arrêta découragé à Berwick, effrayé du nombre et de l'ardeur de l'armée écossaise et inquiet des dispositions de la sienne [2]. Sur son invitation, des commissaires écossais passèrent dans son camp. Il traita direc-

1. Redoutant autour de lui les défections, Charles demanda aux seigneurs qui l'accompagnaient à York, de prêter un serment d'allégeance, par lequel ils s'opposeraient à toute sédition, conspiration et covenant ou ligue contre sa personne et sa dignité, fussent-ils couverts du voile de la religion. Il fut refusé, à sa grande surprise, par les lords Brook et Say.

2. L'armée du roi ne prenait aucun intérêt sérieux à la cause pour laquelle elle était armée ; chacun y craignait de remporter une victoire dont le résultat eût été de river ses propres chaînes. (Lingard.)

tement avec eux, accorda quelques-unes de leurs demandes et conclut, à Berwick, un traité de pacification qui ordonnait le licenciement des deux armées, convoquait le parlement d'Ecosse pour les matières civiles et abandonnait les questions religieuses à la décision du synode ou de l'assemblée ecclésiastique presbytérienne.

Traité de Berwick. 1640.

Cette pacification que le roi s'empressa de conclure dans la crainte d'être forcé, par les nécessités de la guerre, de convoquer un parlement [1], n'était qu'une trêve. Les zélés covenantaires y virent une trahison, ceux qui l'avaient faite en publièrent une apologie où, disaient ils, les véritables conditions du traité, verbalement consenties par le roi, étaient exprimées. Charles crut reconnaître dans cette apologie une offense et la fit brûler par le bourreau. Irrités de cette conduite, qui leur parut un insigne manque de foi, les covenantaires ne licencièrent point leurs officiers, ils s'adressèrent de nouveau au roi de France [2], et reçurent de Richelieu une assistance sérieuse et de grandes promesses [3]. Le roi, de son côté, tenta de négocier avec l'Espagne et redoubla d'efforts pour accroître ses ressources. Wentworth, créé à cette époque comte de Strafford, continuait de conseiller les me-

1. Telle fut, dit M. Hallam, la véritable cause du honteux traité de Berwick.

2. Leur lettre fut interceptée et tomba aux mains de Charles I[er].

3. Lingard s'est trompé lorsqu'il a dit que les covenantaires reçurent cette assurance de Richelieu, avant la pacification de Berwick. Clarendon dit positivement le contraire : « Le cardinal de Richelieu, qui n'avait jamais cru que la défaite des Anglais fût une réparation suffisante pour l'entreprise sur l'île de Ré, fut ravi de trouver cette occasion pour interrompre une paix qui n'était pas favorable à ses intentions ... Il fournit aux covenantaires des armes et des munitions, et leur promit de les assister dans toutes leurs entreprises. » (*Hist. de la Rébellion*, l. I[er].)

sures les plus violentes. Apprenant que le parlement d'Écosse voulait des garanties pour la liberté des élections et des débats : « C'est à coups de fouet, dit-il, qu'il faut faire rentrer dans leur bon sens ces gens-là. » Déjà la guerre était résolue : Wentworth retourna dans son gouvernement d'Irlande, d'où il promit de ramener au roi une armée. Par son conseil enfin, et pour ajouter par des moyens légaux aux ressources du trésor, un parlement anglais fut convoqué après onze années d'interruption du régime parlementaire.

Convocation et dissolution du parlement de 1640

Une chambre des communes, ferme et résolue à défendre ses priviléges et à maintenir ceux de la nation, était sortie des élections (avril 1640)[1]. Charles Ier y fit tout d'abord donner lecture de la lettre interceptée des covenantaires écossais au roi de France ; mais il n'en obtint pas le résultat espéré, elle fut écoutée avec plus d'indifférence que d'indignation. Le roi ensuite annonça la guerre pour laquelle il demanda des subsides. La chambre, où l'opposition était dirigée par Pym, Hampden et Saint-John, ne refusa point son concours, mais elle mit, dans l'ordre de ses délibérations, les griefs avant les subsides. La cour voulait le contraire et sur ce point le débat s'engagea. Le roi offrit de renoncer à la taxe des vaisseaux, si le parlement voulait lui voter douze subsides payables en trois années. C'était peu, dirent quelques membres, que la taxe fût abolie,

1. Il est généralement admis que ce parlement était aussi bien disposé pour le roi et aussi peu irrité par les griefs nombreux du pays que pouvait l'espérer tout homme de bon sens. Mais en comparant la composition et la conduite de cette assemblée avec celles du parlement suivant, on reconnaîtra que la différence était moins dans les personnes que dans les temps.

il fallait, pour le principe, qu'elle fût déclarée illégale, et comme ils se récriaient sur l'énormité des subsides demandés, sir Henri Vane, que le dangereux crédit de la reine avait récemment élevé au poste de secrétaire d'Etat, prit la parole et dit qu'à moins d'admettre le message royal tout entier, la délibération était inutile, le roi étant résolu à n'accepter que ce qu'il avait demandé. Ce mot imprudent irrita les communes et l'orageux débat fut ajourné au lendemain. Ce jour-là le roi, mal inspiré ou mal conseillé, prononça la dissolution du parlement, trois semaines seulement après l'avoir réuni et il ressaisit le pouvoir arbitraire.

Cette dissolution soudaine d'une chambre modérée dans son opposition et respectueuse encore pour la couronne, consterna tous les amis sincères de la monarchie [1]. La guerre cependant était inévitable, et pour la soutenir, à défaut de mesures légales, on eut recours aux moyens les plus violents, le joug fut resserré et rendu plus pesant lorsque déjà son poids était insupportable. Plusieurs députés furent jetés en prison pour leur conduite parlementaire. On exigea la taxe des vaisseaux avec la dernière rigueur; le lord maire de Londres et son conseil furent rendus, avec menace d'emprisonnement, responsables du paiement. Une tentative d'insur-

1. Quand le roi fut mieux informé des bonnes intentions de la chambre, il fut fort irrité contre Vane et dit qu'il ne lui avait jamais donné l'ordre de faire une semblable déclaration.... Il consulta le même jour et le jour suivant pour savoir s'il pourrait, au moyen d'une proclamation, faire de nouveau rassembler le même parlement, mais cela n'étant pas possible, il chercha des moyens plus sûrs pour se procurer de l'argent. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

rection fut faite; on prit quelques chefs et la torture fut employée pour arracher de leur bouche le nom de leurs complices [1]. Strafford obtint du parlement d'Irlande, par les persécutions autant que par les menaces, de l'argent et des soldats et revint ensuite en Angleterre. La passion continuait à étouffer en lui la prudence comme la crainte; et le roi, guidé par son ministre, s'abusait sur ses forces et sur ses dangers.

Ceux-ci grandissaient tous les jours. La dissolution du dernier parlement avait causé dans Londres et dans les comtés une irritation profonde. Laud assiégé dans son palais par les apprentis de la cité, courut risque de la vie et s'enfuit à White-Hall. Des bandes forcenées couraient les rues : l'une d'elles pénétra dans l'église de Saint Paul où siégeait la cour de haute commission, demandant avec des cris furieux l'abolition de cette cour et de l'épiscopat. Déjà se montraient les signes des temps si sombres où les citoyens les plus clairvoyants ne voient un terme possible à une tyrannie qu'au moyen d'une autre tyrannie, plus dure encore et plus détestable. Les enrôlements pour le roi ne s'opérèrent dans les comtés qu'avec une extrême difficulté; ceux qui obéissaient sans résistance étaient en butte aux outrages de la multitude : quelques-uns pris de force, se mutilèrent, d'autres se pendirent pour échapper aux recruteurs. La plupart de ceux qui rejoignirent leurs corps y apportèrent l'esprit de haine et de révolte plus redoutable à leurs chefs qu'à l'ennemi, et plusieurs

Périls de la situation.

1. La torture, qui avait toujours été illégale en Angleterre, fut employée alors pour la dernière fois dans le royaume (mai 1640). (Macaulay, *Hist. d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II.*)

officiers soupçonnés de papisme furent tués par leurs soldats. L'armée réunie pour combattre les Écossais, partageait presque tout entière leurs doctrines politiques et religieuses. Campée en face d'eux, elle voyait écrits sur les drapeaux du covenant des mots sacrés pour elle-même : elle entendait au lever du soleil les roulements du tambour annonçant les prières et les chants auxquels, en grande partie, elle aurait voulut s'unir. Strafford prit le commandement et voulut en vain disputer aux Écossais le passage de la Tyne. Vaincue par Lesley dans un premier engagement, l'armée anglaise battit en retraite sur Durham et Newcastle, et reculant toujours, gagna les limites du comté d'York, laissant les deux comtés du nord au pouvoir de l'ennemi. La fortune abandonnait Strafford, toujours superbe et toujours inflexible quand déjà l'orage menaçait sa tête : tout lui manquait à la fois, l'argent du pays, l'obéissance des soldats et la confiance du roi qui commençait à redouter l'énergie de ses conseils. De toutes parts le peuple s'agitait; l'armée désertait en masse; les Écossais étaient regardés jusque dans le camp royal moins comme des ennemis que comme des frères, et au vœu général pour la paix s'unissait celui de la convocation d'un parlement. Le roi céda, n'ayant plus aucun moyen de résister. Il avait réuni à York un conseil des pairs du royaume; mais ce conseil était sans force; et n'en ayant obtenu aucun secours efficace, Charles signa les articles préliminaires de la paix avec l'Écosse à Rippon, et consentit à convoquer un parlement nouveau. Celui-ci devait s'ouvrir le 3 novembre de l'année 1640, et c'est lui qui est si fameux dans l'histoire sous le nom du LONG PARLEMENT.

Conseil des pairs à York. 1640.

Convocation du long parlement. 1640.

III

De l'ouverture du long parlement au début de la guerre civile.

1640—1642.

Le peu de temps qui s'était écoulé entre la dissolution du dernier parlement et la convocation du nouveau avaient apporté un funeste changement dans les dispositions du peuple à l'égard du roi. On le reconnut par l'esprit dont parut animée la nouvelle chambre des communes, qui annonça tout d'abord l'intention de négocier sur un pied d'égalité avec le souverain. On sentait que la nécessité seule avait pu engager Charles à convoquer un parlement, on n'attendait plus de lui l'exercice modéré d'un pouvoir constitutionnel[1], ... et l'histoire des douze dernières années avai trop prouvé que de nouvelles garanties étaient devenues nécessaires pour le maintien des anciennes libertés et des priviléges de la nation. La nouvelle chambre, comme l'Église, comme le roi lui même, se croyait souveraine. Dans ce conflit de prétentions également absolues et si opposées, de violents orages étaient inévitables et ne tardèrent pas à éclater.

Tous les griefs furent d'abord exposés, les actes tyran-

1 Le roi, par la taxe des vaisseaux, qu'il leva malgré son assentiment à la pétition des droits, et par d'autres preuves du défaut de sincérité, avait trop fait soupçonner que, bien qu'il fût consciencieux à sa manière, il avait à sa disposition un fonds de *casuisme* qui l'affranchirait toujours de l'obligation de respecter les lois. Hallam, *Hist. const.*, c. IX.

Premiers actes du long parlement.

niques, les monopoles, la taxe des vaisseaux, les arrestations arbitraires, les usurpations des évêques, les arrêts des tribunaux d'exception furent dénoncés et condamnés d'un accord presque unanime. On vit sur tous ces points la chambre des pairs, où l'opposition était conduite par le duc de Bedford et par les lords Say, Kimbolton et Essex, agir de concert avec les communes : on pouvait déjà sans doute entrevoir dans celles-ci les indices de divisions profondes et prochaines, mais à cette époque de l'existence du long parlement, ceux qui dans la suite se montrèrent les plus zélés défenseurs de la prérogative royale, votaient de concert contre les abus les plus criants avec les hommes qui passaient pour plus particulièrement dévoués à la cause des libertés publiques. Quiconque avait pris part aux actes du despotisme fut flétri du nom réprobateur de *délinquant*, et désigné comme tel à la justice ou plutôt à la vengeance des communes irritées : la chambre chassa de ses rangs les hommes qui avaient eu part aux priviléges odieux des monopoles : les innovations introduites dans le culte furent abolies, les prédicateurs presbytériens rentrèrent spontanément en possession de leurs cures et de leurs bénéfices; les évêques tremblants laissaient faire : le roi consterné gardait le silence, et de tous côtés déjà s'ouvraient les turbulentes assemblées d'une foule de sectes et des clubs menaçants.

L'homme le plus en danger, celui dont les actes servaient de prétexte à toutes ces innovations, et dont la tête se trouvait en butte à tous les ressentiments, était Strafford : il comprit le péril et voulut l'éloigner en retournant en Irlande : — « Restez, lui dit Charles, j'ai besoin de vous ici, et aussi vrai que je suis roi

d'Angleterre, ils ne toucheront pas un cheveu de votre tête. » Strafford se résigna et, toujours audacieux, il résolut d'aller au devant de ses accusateurs, en dénonçant lui-même les principaux chefs des communes comme coupables de complicité avec les Écossais. Instruits de son projet, ses ennemis le prévinrent; les communes, sur la motion de Pym, accusèrent le comte de haute trahison, et Pym lui-même porta sur-le-champ l'accusation à la chambre des lords [1]. Strafford s'y rendit presque en même temps et trouvant la porte fermée, il heurta violemment, força le passage et gagnait sa place lorsqu'il reçut l'ordre de sortir. Rappelé bientôt après, et contraint de s'agenouiller à la barre, il apprit que la chambre avait admis l'accusation et ordonné son emprisonnement : il fit de vains efforts pour obtenir la parole et fut conduit à la Tour. Toute sa puissance terrestre s'était évanouie, sa grandeur morale allait apparaître et l'inflexible orgueil qui trop longtemps avait possédé son cœur, fit place à une résignation chrétienne et à une constance magnanime. Quelques autres membres de la dernière administration furent également poursuivis. Une enquête fut ouverte contre lord Finch, garde du grand sceau, principal auteur de la taxe des vaisseaux, et contre sir François Windebank, accusé de protéger les papistes : tous deux prirent la fuite et se réfugièrent à l'étranger. L'archevêque Laud, plus odieux encore que Strafford, fut comme lui décrété d'accusation et emprisonné. Pym, Hampden, Hollis et Saint-John, tous précédemment persécutés, dirigeaient

Accusations et poursuites par les communes.

1. Lord Falkland, adversaire de Strafford, s'opposa seul dans les communes à une motion trop précipitée contre lui. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

les communes, et celles-ci prirent en main le gouvernement. La chambre, afin de rester maîtresse de la situation, ne vota que de très-faibles subsides qui furent repartis et administrés par ses propres commissaires : puis, par une déclaration remarquable et qui seule annonçait une révolution accomplie dans les idées comme dans les faits, les communes, donnant le nom de frères aux soldats de l'armée écossaise qui avaient envahi l'Angleterre, leur votèrent des remercîments et des subsides. Elles élargirent en même temps les hommes qui avaient souffert pour des opinions hautement manifestées contre l'Église établie. Prynne, Burton, Lillburne et d'autres recouvrèrent la liberté à la grande joie du peuple et à la consternation de la cour. Leur entrée dans Londres fut un triomphe. Le parlement décida qu'à l'avenir toute personne mise en arrestation pourrait invoquer le privilége d'*Habeas corpus*, d'après lequel la cour qui aurait rendu le *writ* pour l'arrêter, rendrait aussi dans les trois jours, après examen sommaire de la cause, un jugement pour relâcher le prisonnier, le délivrer sous caution ou le retenir. La chambre haute, la cour de haute commission ecclésiastique, la haute cour du nord [1], celle du conseil du pays de

1. Hyde (dans la suite comte de Clarendon.) se distingua comme président du comité où fut décrété le bill pour l'abolition de la cour du nord, siégeant à York, principal théâtre de la tyrannie de Strafford. Il dénonça aussi avec force les grands abus de la cour du comte, grand maréchal, qui condamnait à l'amende, à la prison et à d'énormes dommages, sans s'appuyer d'aucune loi ; source de grands abus dont il cite quelques exemples : « Un citoyen, dit-il, traité grossièrement par un batelier qui exigeait plus que le droit de passage et le menaçait, en lui montrant sur son habit des armoiries représentant un cygne et qui étaient celles d'un comte, se moqua de lui et de son oison. Sur cela seul, le citoyen est cité à la cour du grand maréchal. Après

Galles et des comtés limitrophes, et tous les autres tribunaux d'exception furent abolis [1]. D'autres actes mirent fin au privilége vexatoire de l'approvisionnement de la cour, et à une source plus abondante d'oppression et de plaintes, en fixant pour toujours les limites des forêts royales, telles qu'elles étaient dans la vingtième année du roi Jacques. Un bill important fut voté pour la convocation de parlements triennaux indissolubles sans la volonté des chambres dans les cinquante jours qui suivraient leur réunion; ce bill assurait aussi de nouvelles élections et la convocation d'un autre parlement dans les trois années après la dissolution du dernier. Il annonçait toute une révolution, et le roi n'y accéda qu'avec une vive répugnance [2]. Les commissaires, après avoir déclaré la taxe des vaisseaux illégale, abolirent une autre prérogative fort contestée, celle de lever arbitrairement des droits de douane sur les marchandises [3]; et dans un acte qui accordait au roi

Vote pour les parlements triennaux.

une longue et couteuse attente, il est déclaré coupable d'insulte et de diffamation envers les armoiries d'un comte, en appelant *oison* un *cygne*, condamné à une amende et jeté en prison jusqu'à ce qu'il eût payé au lord ou au moins au batelier des dommages et intérêts énormes qui le ruinèrent. (*Mémoires de lord Clarendon*.)

1. Un tiers du royaume était privé, à cette époque, des priviléges du droit commun.

2. Ce bill, considéré comme une grande innovation, était cependant fondé sur les précédents. Il était même l'un de ces anciens statuts non abrogés du règne de Henri III, d'après lesquels le parlement devait être assemblé tous les ans. Un statut du règne d'Édouard III prescrivait aussi que le parlement fût convoqué chaque année ou plus souvent, s'il était nécessaire. Tous les statuts rendus par le long parlement, dans cette première période, pour le redressement des griefs, n'apportèrent aucun changement matériel dans la constitution telle qu'elle avait été établie sous les Plantagenet. (Hallam, *ubi supra*.)

3. Elle se soutenait depuis quatre-vingts ans, sans qu'on pût alléguer aucun précédent en sa faveur. (*Id.*, *ibid.*)

le tonnage et le poundage, il fut formellement déclaré que c'était un ancien droit des sujets du royaume, qu'aucun subside, aucun droit de douane, ne fussent imposés sur les marchandises importées ou exportées par les sujets ou les étrangers sans l'aveu du parlement. Ce fut là, dit M. Hallam, le dernier statut jugé indispensable pour ravir à la couronne la faculté d'établir des taxes arbitraires et il peut être regardé comme le complément des nombreux priviléges arrachés à Edouard Ier et à Edouard III [1].

Divers partis. De nombreux partis divisés eux-mêmes s'agitaient au sein des communes : le parti politique dominant, à la tête duquel étaient Pym, Hollis et Hampden, voulait enlever à la couronne sa prépondérance trop forte, et transmettre celle-ci aux communes jusqu'à la destruction des abus; il ne songeait point à détruire les bases de l'ancien gouvernement de l'Angleterre, et qui consistaient dans l'autorité supérieure et permanente du roi, vaguement contenue par le pouvoir périodique des deux chambres. Derrière ce parti commençaient à se montrer des hommes ardents et fougueux, sans aucun respect pour les formes établies et légales; les principaux d'entre ces membres étaient Henri Martyn et le fameux Olivier Cromwell dont les étonnantes destinées étaient encore voilées à tous les yeux. Les divisions étaient plus nombreuses et plus profondes dans le parti religieux. La majorité de la chambre, effrayée du débordement et de la turbulence des sectes, voulait, quoique faiblement, le maintien de l'épiscopat comme mesure d'ordre et de bonne administration, sans considérer toutefois les

1. *Id.*, *ibid.*

évêques comme revêtus d'un caractère indélébile ou d'une autorité dont l'origine fût de droit divin. Ce parti était balancé par celui des presbytériens qui voyant dans le régime épiscopal l'héritier ou le précurseur du papisme, repoussaient énergiquement les formes extérieures et la liturgie, et réclamaient pour la constitution républicaine de l'Église le droit divin que les évêques, à leurs yeux, avaient usurpé.

Le roi, fermement attaché à l'épiscopat, se rapprocha d'abord du parti politique qui désirait le maintenir : il appela dans son conseil les lords Bedford, Essex, Warwick, Say, Kimbolton, et des avances furent faites en son nom dans les communes à Pym, à Hampden et à Hollis : ceux-ci devaient faire partie d'une nouvelle administration [1] : leur collègue Saint-John fut nommé procureur général de la couronne : la présidence du conseil enfin, avec le titre de grand trésorier, fut destinée au comte de Bedford. Un complot royaliste dirigé par la reine fit avorter ce projet. Un grand nombre d'officiers s'indignaient des droits que s'arrogeaient les communes, ils parlaient de soulever l'armée, de l'amener à Londres et d'arracher le roi à une honteuse servitude. Instruite de leurs dispositions, la reine Henriette les fit venir en sa présence, les combla d'éloges, exalta leur courage en leur montrant le sort du roi et du royaume dans leurs mains : ils s'adjoignirent un homme d'un nom illustre, Percy, frère du comte de Northumberland, et le roi, quoique en négociation avec les chefs des communes, vit en secret Percy, et apprit de lui le plan

1. Pym devait être chancelier de l'échiquier, Hampden gouverneur du prince de Galles, Hollis secrétaire d'État.

des conjurés ; il repoussa, il est vrai, le dessein violent d'amener l'armée à Londres ; mais un projet de pétition très-menaçant pour le parlement lui fut soumis. Charles l'approuva et le signa. Pym découvrit le complot : son parti reconnut qu'il n'avait rien à espérer des dispositions du roi, et que pour assurer le maintien des réformes nécessaires, il était temps de s'appuyer sur le parti presbytérien dont les principes étaient fixes et le dévouement assuré. Ils s'unirent donc, et résolus d'effrayer tout d'abord leurs adversaires par un grand exemple, ils mirent Strafford en jugement ; son procès fut le premier résultat de leur alliance.

Procès du comte de Strafford. 1641.

Strafford était poursuivi par la haine de trois royaumes : des commissaires, députés par l'Irlande et l'Écosse, furent réunis aux communes d'Angleterre pour l'accuser devant les lords judiciairement rassemblés pour son procès; où les évêques s'abstinrent de paraître. Il lutta seul pendant dix-sept jours pour sa vie contre treize accusateurs qui se relevaient tour à tour, et, comme il arrive trop souvent dans les procès politiques, des entraves odieuses furent apportées à la défense. Strafford, maître de lui-même dans l'extrême péril plus qu'il ne l'avait été souvent dans la prospérité, se défendit avec calme et dignité : il ne put nier une multitude de faits empreints de violence et de tyrannie, mais il allégua la nécessité, cita beaucoup de précédents semblables qui n'avaient point attiré sur leurs auteurs une accusation capitale, soutint avec raison que les formes observées en Angleterre ne l'étaient point dans un pays conquis comme l'Irlande, et il

1. May, *Hist. du long parlement.*

fit tous ses efforts, en s'appuyant sur le texte des lois, pour enlever aux faits prouvés le caractère de haute trahison.

Peut-être allait-il l'emporter, et les communes voyaient leur grand ennemi, protégé par la loi et par son énergie, sur le point d'échapper. Un coup d'Etat fut résolu : elles formulèrent, sur la proposition d'Arthur Haslerig, un bill d'*attainder* ou de conviction, qui condamnait Strafford par un simple acte du parlement, et par mesure politique : le fait capital qui servit de principal prétexte à cette résolution fut le conseil donné au roi par Strafford d'employer l'armée d'Irlande à soumettre l'Angleterre. Néanmoins, et pour calmer les appréhensions de quelques pairs, une clause célèbre fut introduite dans le bill d'*attainder*, portant que les juges de Strafford ne pourraient, en raison de ce bill, regarder comme trahison que ce qu'ils auraient considéré comme tel si le bill n'eût point existé. Le procès d'après cette clause continua judiciairement devant les pairs, et Strafford résuma sa défense : il parla très longtemps avec une grande éloquence, et il termina ainsi : « Mieux vaudrait, Milords, vivre sans aucune loi sous le pouvoir arbitraire d'un maître, qu'en avoir une qui inflige des châtiments pour des faits antérieurs à sa promulgation, et qui nous frappe par des clauses forgées contre nous au moment même ou nous sommes poursuivis. Il y a maintenant beaucoup d'années que les faits de trahison ont été définis dans le texte de nos lois, n'éveillons pas en fouillant dans des statuts plus anciens des lions endormis et oubliés durant des siècles. Ce serait pour moi le comble de l'affliction d'avoir servi par mes péchés, mais non par ma trahison, à introduire un précédent si fatal aux lois et aux libertés de ma patrie... J'ai

retenu et fatigué vos seigneuries plus longtemps que je ne l'aurais fait si ce n'eût été dans l'intérêt de ces gages chéris qu'une sainte, maintenant dans le ciel, m'a laissés.» Ici Strafford montra ses enfants, et ses larmes suspendirent ses paroles. « Mylords, reprit-il, pardonnez à ma faiblesse : je voulais dire quelque chose de plus, mais je sais que je ne le puis, et maintenant je rends grâce à Dieu d'avoir été par sa miséricorde suffisamment instruit de la vanité des grandeurs passagères de ce monde, comparées à l'importance de notre existence éternelle : je me soumets, Mylords, librement et sans réserve à votre jugement; je l'accepte en toute humilité et d'un cœur tranquille, et soit que vous ordonniez que je vive ou que je meure, je me reposerai avec espérance et gratitude dans les bras du souverain auteur de mon être... »

L'assemblée était émue, les juges ébranlés et les accusateurs eux-mêmes incertains et inquiets. Pym, le plus ardent de tous, essaya de parler : il lut à la hâte une réponse écrite et s'empressa de sortir pour presser dans la chambre des communes la seconde lecture du bill d'*attainder* qui, voté par elle, fut immédiatement porté à la chambre des lords.

Charles au désespoir voulait à tout prix sauver le comte, et de nombreux efforts furent inutilement tentés, soit pour fléchir les chefs des communes, soit pour leur enlever leur proie. Leur haine était implacable, et elles mirent tout en œuvre pour intimider les lords et arracher leur aveu [1]. Leurs émissaires excitaient la multitude, une

1. On peut comprendre l'aveugle fureur de la poursuite par ce seul fait, que l'organe de la loi, le procureur général Saint-John, dit hautement, en

foule d'hommes armés d'épées, de couteaux et de bâtons entouraient Westminster, criant justice! justice! et proférant des menaces : les membres des communes qui avaient combattu le bill d'*attainder* furent désignés aux fureurs populaires comme *straffordiens, traîtres à leur pays*. Les chaires retentissaient d'imprécations contre Strafford, on prêchait, on priait pour son supplice. Le roi manda en vain les deux chambres en sa présence, reconnaissant les fautes du comte et promettant de ne plus l'employer à son service : il déclara qu'il ne consentirait jamais à sa mort, et il espéra que ses ennemis se contenteraient de son exil, mais plus les communes voyaient le roi s'efforçant de le sauver, plus elles étaient acharnées à sa perte. Pym appela la peur en aide à la vengeance, il dénonça un complot de la cour et des officiers pour soulever l'armée contre le parlement ; le bruit se répandit en même temps que la chambre était minée et qu'elle allait sauter : un craquement se fit entendre : « La chambre saute », s'écrièrent plusieurs membres, et ils s'élancèrent hors de la salle où le peuple en foule se précipita. Des mesures violentes furent décrétées sous l'impression d'une terreur aveugle : on arma la milice, on ferma les portes; un serment d'union pour la défense de la foi protestante et des libertés publiques fut décrété par les deux chambres à l'imitation du covenant écossais, et un bill d'une importance extrême, et qu'elles adoptèrent l'une et l'autre, passa presque

repoussé à ce qui avait été avancé sur les preuves exigées en vertu de la loi : « Nous avons des lois pour les lièvres et pour les daims parce que ce sont des bêtes fauves, mais on n'a jamais prétendu qu'il y eût de la cruauté à assommer les renards et les loups, tout autant qu'on en peut trouver, parce que ce sont des bêtes féroces. (Clarendon, *Hist. de la rebellion*.) »

inaperçu : il portait que le parlement actuel ne pourrait être dissous sans son propre aveu [1]. Les juges enfin consultés par les pairs, et prononçant sur la question de droit contre Strafford, cédèrent eux-mêmes à l'entraînement général, ils déclarèrent unanimement que les faits prouvés constituaient le crime de haute trahison [2] : le bill d'*attainder* fut en conséquence définitivement adopté par les lords comme par les communes.

Condamnation de Strafford.

La signature du roi était indispensable pour donner force de loi à ce bill comme à tout autre acte du parlement, et Charles, en proie à la plus vive agitation, avait résolu d'aller en personne présenter aux deux chambres une pétition pour la vie de son ministre lorsque la reine, de tout temps ennemie de Strafford, vint tourmenter son époux de ses terreurs, parlant de fuir et de s'embarquer pour la France s'il persistait dans une résistance opiniâtre et dangereuse. Troublé par ses larmes, Charles convoqua les évêques ; un seul d'entre eux, Juxon, évêque de Londres, l'exhorta à prendre conseil de sa conscience, les autres l'invitèrent à n'écouter que la raison d'État, en sacrifiant sa conscience d'homme à sa conscience de roi. Une lettre de Strafford lui fut alors remise : le comte suppliait le roi de ne prendre en considération que la paix publique, et de mettre un terme à une vie infortunée, mais non coupable. « Mon consentement en ceci, disait-il, vous acquit-

1. La chambre des lords voulut sagement, quoique en vain, limiter la durée de ce bill à deux années. (Hallam, *ubi supra*.)

2. Ils répondirent que d'après tout ce que les lords avaient regardé comme prouvé, le comte de Strafford était passible de toutes les condamnations et peines prononcées par la loi de haute trahison. (*Journaux des lords*, 6 mai. — *Hist. parlem.*)

tera plus qu'aucune chose que le monde entier puisse faire. Je pardonne à tous avec la douceur et la joie infinie d'une âme prête à prendre son vol ; il n'y a point de crime à frapper qui s'offre soi-même ; accordez seulement à mes jeunes enfants autant de bienveillance qu'en méritera leur malheureux père selon qu'il paraîtra un jour innocent ou coupable. » Les motifs véritables qui dictèrent à Strafford cette lettre touchante sont encore inconnus : quoi qu'il en soit, des commissaires délégués par Charles vinrent le lendemain annoncer aux chambres que le bill d'*attainder* avait obtenu l'assentiment du roi : une lettre leur fut en même temps remise, par laquelle Charles se bornait à demander un sursis de peu de jours [1]. Les chambres n'en tinrent compte et fixèrent l'exécution au jour suivant.

Informé du consentement donné par Charles à sa mort, le comte parut surpris, et levant les mains au ciel, il répéta ce verset de l'Écriture : « Ne mettez point votre confiance dans les princes ou dans les enfants des hommes, car il n'y a point en eux de sûreté [2]. »
Puis, rappelant tout son courage, il ne songea plus qu'à Son supplice
mourir. 1641

Il sortit à pied, précédant les gardes sans trahir aucune crainte, ni dans son maintien, ni dans ses regards : il devait passer devant la prison où Laud était détenu, et lui avait fait demander la veille sa bénédiction et ses prières : il s'arrêta sous sa fenêtre et répéta sa demande : l'arche

1. La lettre du roi aux chambres fut remise par le prince de Galles et finissait par ce froid *post-scriptum* : « S'il doit mourir, ce serait une charité de lui laisser jusqu'à samedi. » (*Hist. Parlem.*)

2. Nolite confidere principibus et filiis hominum quia non est salus in illis.

vêque étendit les mains pour le bénir, mais vaincu par l'émotion et par l'âge, il tomba sans connaissance. Strafford monta les degrés de l'échafaud, se mit à genoux et pria un quart d'heure ; se relevant ensuite d'un air calme et digne, il dit qu'il craignait que le sang innocent qui allait être répandu ne fût un fâcheux présage pour la réforme projetée dans l'État; puis, après avoir pris congé des siens, prié de nouveau un moment et prononcé quelques paroles, il inclina la tête sur le billot et donna le signal : l'exécuteur la sépara d'un coup et la montra au peuple en criant : Dieu sauve le roi!

Son caractère.

L'opinion du monde est encore partagée sur cet homme extraordinaire. Cependant, sans contester ses qualités réelles et puissantes, il faut reconnaître que peu d'hommes ont porté plus loin l'amour du pouvoir, la vengeance, l'aveugle estime de soi, le mépris d'autrui, la violence et le dédain des formes de la justice [1]. Ses vices, il est vrai, furent ennoblis par un dévouement sans limites à ce qu'il considérait comme l'avantage du souverain, à qui son âme tout entière semblait s'être donnée ; mais, dans une contrée où les ministres ont toujours répondu sur leur vie des fautes où ils entraînent les princes, Strafford mérita son destin. Moins que personne en effet, il ignorait les institutions de son pays, les priviléges de ses concitoyens, et nul ne les avait mieux défendus avant de les vouloir détruire. Il fut grand malgré ses

1. Il n'en eût pas été ainsi, dit Clarendon, si dans les commencements il avait eu quelques traverses ; un mélange de mauvaise fortune aurait pu modérer en lui l'ambition qui fut sa passion dominante, et il lui appliqua ce mot de Plutarque, parlant de Sylla : « Nul ne le surpassait à faire du bien à ses amis et du mal à ses ennemis. » (*Hist. de la rébellion.*)

fautes, et l'espèce de grandeur qui lui fut propre était empreinte sur ses traits sombres et sévères. Ce fut celle d'un esprit énergique et superbe, capable des plus grandes choses, mais entraîné dans sa pente, facile à s'abuser et cédant à la passion lorsqu'il croyait obéir au devoir; conquérant enfin, à sa dernière heure et dans l'avenir, l'intérêt sympathique, l'admiration même des hommes qui, détournant leurs regards de ses erreurs et de ses vices, n'ont vu en lui que le dévouement du sujet, la grandeur de la victime, les douleurs du père et la courageuse résignation du chrétien. Mais si on ne peut reprocher sans injustice cette solennelle expiation à ceux qui l'ont voulue, il est permis d'être sévère pour le prince qui, au mépris de la reconnaissance et de sa parole jurée, souffrit qu'elle eût son cours et qui, pouvant encore y mettre obstacle, y adhéra. Jamais Henriette de France n'exerça sur son mari une influence plus fatale qu'à cette époque. La mort de Strafford sera l'éternel reproche de Charles Ier, et le châtiment ne se fit pas attendre: le malheureux roi, en livrant son ministre, s'était abandonné lui-même. Ses ennemis le voyant fléchir sur un point où la conscience et l'honneur lui commandaient d'être inflexible, ne virent plus rien au-dessus de leurs forces et ne mirent plus de bornes à leurs exigences. Charles s'était décrié à ses propres yeux, et, par un étrange retour, le jour même où il consentit au supplice de son plus fidèle serviteur, il décréta, en quelque sorte, et sans le savoir, sa propre déchéance. Dans son trouble ou dans son effroi, sa signature fut obtenue ou surprise pour le bill qui déclarait le parlement actuel indissoluble sans son propre aveu. Ce bill

créait souveraine, à côté du monarque [1], une chambre irritée, défiante et factieuse, donnait deux têtes à l'État et sapait l'édifice constitutionnel par ses bases : il fut un premier pas hasardé hors des voies traditionnelles et légales, et conduisait à d'autres mesures également violentes et incompatibles avec le maintien d'un gouvernement régulier.

Charles Ier en Ecosse. 1641.

Le roi, de plus en plus alarmé par l'état général des esprits en Angleterre, par l'attitude hostile des communes et par leurs exigences toujours croissantes, tourna ses regards vers son pays natal, vers l'Ecosse, et résolut de visiter ce royaume. Il partit au mois d'août (1641), malgré les efforts des communes pour le retenir et après avoir nommé le comte d'Essex capitaine général dans les comtés au sud de la Trent. Le parlement anglais s'ajourna presque aussitôt et nomma un comité pour le représenter durant la vacance. Charles, en Ecosse, se montra facile et prodigue de concessions envers le parlement et l'Eglise nationale. Il assistait avec une bonne grâce apparente aux offices du culte presbytérien, cherchant à gagner par son assiduité aux prières et aux sermons le cœur du peuple et les ministres en renom, tandis qu'il s'efforçait d'attirer à lui les membres influents de la noblesse, en leur prodiguant des charges et des honneurs. Ses manières, comme son langage, parurent, à cette époque, avoir subi un changement complet. Il surmonta cette fierté hautaine, cette raideur qui lui étaient habituelles dans ses rapports avec ses sujets et qui lui en aliénaient un grand nombre.

1. Les membres des communes furent ainsi rendus indépendants à la fois de leurs commettants et de leur souverain. (Hallam, *Hist. const.*)

Heureux s'il eût pu vaincre aussi le penchant dangereux à une dissimulation, utile peut-être jusqu'à un certain point dans sa situation difficile, mais qu'il portait fort au delà des limites nécessaires et sans y joindre la prudence qui, seule, aurait pu lui en assurer le bénéfice. Dans le temps même où on le voyait empressé de plaire aux classes diverses de la nation écossaise, le bruit se répandit tout à coup que deux des membres les plus influents de la noblesse, les comtes d'Hamilton et d'Argyle, allaient être arrêtés. Ils quittèrent précipitamment Edimbourg et se retirèrent dans leurs châteaux. On apprit aussi que parmi les motifs qui avaient amené le roi en Ecosse, était celui d'y trouver des preuves concluantes de la conspiration des mécontents anglais avec les covenantaires écossais, et qu'Hamilton et Argyle ayant trempé plus avant que les autres dans ces négociations secrètes, se trouvaient spécialement désignés à la vengeance du roi [1]. Le parlement d'Ecosse étouffa cette fâcheuse affaire; le roi lui-même, pour éviter un éclat dangereux, cacha son ressentiment sous des marques apparentes de faveur : il conféra le titre de duc à Hamilton, Argyle fut créé marquis et le général Lesley, qui avait commandé contre lui l'armée écossaise, fut fait comte de Leven.

Le comité siégeant à Londres fut bientôt informé de

1. Charles avait été informé par le comte de Montrose, jadis dévoué au covenant, mais que le roi avait attiré dans son parti. Suspect au gouvernement en Ecosse, Montrose avait été arrêté, et le roi, en arrivant à Edimbourg, le trouva en prison, mais il en sortit secrètement et eut un entretien nocturne avec Charles, qui reçut de sa bouche les preuves désirées. S'il faut croire Clarendon, Montrose aurait offert au roi de le débarrasser d'Hamilton et d'Argyle (*Hist. de la rebel.*, I, 111.)

Irritation des communes.

cette conduite double du roi, de cette tentative avortée de vengeance; l'effroi parmi les parlementaires fut égal à l'indignation : les communes se réunirent; préoccupées des dangers de la situation et de leurs propres périls, elles requirent, comme indispensable à leur sûreté, une garde que le comte d'Essex leur fit donner. Les rapports s'envenimaient chaque jour entre les divers partis de la chambre : le sentiment dominant était une défiance et une irritation générale. Un changement manifeste s'était produit dans l'opinion depuis la première ouverture du parlement. Beaucoup de chefs politiques, zélés pour le maintien des réformes accomplies, mais attachés aux formes monarchiques de la constitution et à l'Eglise établie, s'unirent plus étroitement qu'ils ne l'avaient encore fait avec les presbytériens, qui avaient alors en Angleterre comme en Ecosse une influence presque souveraine. Ceux ci, préoccupés avant tout des intérêts de leur Eglise, s'empressèrent de s'allier à ceux pour qui l'intérêt politique était le principal intérêt. Il fallut leur faire de larges concessions; leurs exigences grandirent avec le besoin qu'on avait d'eux, et ils se montrèrent d'autant plus impérieux et ardents qu'ils croyaient la cause de Dieu même intéressée à leur triomphe.

Révolte et massacres en Irlande. 1641.

Tels étaient la situation des affaires et l'état général des esprits en novembre 1641, au moment de la réunion nouvelle du parlement, après un ajournement de trois mois, lorsqu'on apprit tout à coup qu'une sanglante rébellion venait d'éclater en Irlande, menaçant d'une destruction totale, dans cette contrée en flammes, la religion protestante et la population anglaise. Le pouvoir royal y

était partout désarmé, le nouveau lord lieutenant Leicester n'y résidait pas encore, les garnisons y étaient insuffisantes et disséminées. Ce moment fut choisi par une partie de la population catholique, à demi sauvage et dont la passion religieuse avait été exaltée jusqu'au fanatisme; le sang coula de toutes parts, d'innombrables massacres, accompagnés de circonstances horribles, furent commis. Le nom du roi fut mêlé à dessein, par Phelim O'Neal, chef de l'insurrection, à ses proclamations incendiaires, comme s'il eût été complice de la révolte [1], et l'Angleterre épouvantée poussa des cris de fureur et de vengeance. Le roi cependant était sincèrement attaché à l'Église anglicane, on l'accusait à tort de favoriser les rebelles; il voyait toutefois, parmi eux, une masse d'hommes dont il pouvait un jour se promettre l'assistance contre les puritains anglais, et il crut assez faire contre la rébellion, en la dénonçant au parlement avec une réprobation énergique et en exhortant les communes à prendre les mesures nécessaires pour la réprimer. Mais, dans les grandes crises politiques, on devient suspect aux partis, si l'on n'épouse leur passion jusqu'aux dernières limites. L'indulgence d'ailleurs que le roi avait, en diverses circonstances, montrée aux catholiques, les sympathies naturelles de la reine pour ceux de sa religion et l'influence presque absolue qu'elle exerçait sur son époux, le besoin enfin qu'avait le roi de créer des difficultés extérieures au parlement, pour le détourner de pousser plus avant les réformes à

1 Phelim O'Neal prétendait avoir reçu une commission du roi. Voyez Rushworth, vol. IV.

l'intérieur, tout contribuait à persuader aux communes que le but de Charles était de dégarnir l'Angleterre de troupes et d'engager le parlement dans une guerre coûteuse, qui le mettrait hors d'état de rien entreprendre contre la couronne[1]. Il en résulta que les efforts réels pour étouffer la révolte ne répondirent pas aux premières résolutions des communes, et qu'après avoir voté l'envoi de forces considérables contre les rebelles, une faible partie seulement de cette armée parvint à sa destination.

L'inquiétude des esprits, la défiance et l'irritation des communes se manifestèrent, dans cette circonstance, par l'ardeur qu'elles mirent à exiger l'exécution des lois cruelles contre les catholiques anglais[2] et à presser la rédaction d'une remontrance violente touchant les anciens griefs de la nation et les abus commis depuis quinze ans et déjà réformés. Cette remontrance était inutile, aux yeux des hommes modérés et qui n'auraient voulu que diminuer la distance entre le roi et ses adversaires. Mais ceux-ci voulaient au contraire l'agrandir : leur but était d'irriter les débats, de rendre le roi et les communes irréconciliables et d'arracher ainsi par la force, à leur souverain, des concessions qui l'eussent graduellement dé-

Célebre remontrance des communes.

1. C'est ce qui fut cause que la chambre des communes ne marcha que bride en main et qu'elle n'envoya que de petits secours en Irlande, dans la crainte où elle était que la rébellion de cette contrée ne fût un piége que le roi lui avait tendu, pour lui faire consommer les troupes et l'argent de l'Angleterre. (Rapin-Thoiras, *Hist. d'Angl.*, l. XX.)

2. Les journaux du parlement, à cette époque, témoignent de la fureur avec laquelle les communes poursuivaient les catholiques et surtout les prêtres, suppliant le roi de ne leur accorder ni pardon ni sursis. (*Journaux des communes et des lords*, décembre 1641.)

pouillé d'un pouvoir dont l'usage ne leur paraissait plus conciliable avec le maintien des institutions ou leur propre sûreté. Cette remontrance fameuse était tout entière conçue dans ce but, présentant une récapitulation, trop fidèle, il est vrai, mais aussi très-offensante pour le roi, de ses anciens torts envers son peuple, des graves excès commis en son nom, des maux qui en étaient résultés et une longue apologie des services rendus au pays par le parlement[1]. Elle donna lieu à un violent débat, dans lequel les deux partis qui tendaient de plus en plus à se dessiner au sein des communes, comme dans la nation, essayèrent leurs forces. Soutenue par Pym, Hampden, Saint John et Cromwell, repoussée d'autre part avec énergie par Hyde, Colepepper, Palmer et Falkland, elle fut adoptée enfin après une lutte acharnée de plusieurs heures, à une faible majorité de onze voix seulement[2], et le but principal de ses auteurs étant d'émouvoir et de soulever le pays, l'impression et la publication de la remontrance furent ordonnées, avant même qu'elle eût été présentée au roi[3].

Charles Ier revenait alors d'Écosse et reçut partout sur son passage des témoignages d'affection et de dévoue

1. Les membres de la chambre des communes y faisant valoir leurs services, disaient qu'ayant sauvé le royaume gémissant sous le poids d'un grand nombre de difficultés qui semblaient invincibles, ils les avaient toutes surmontées par une grâce merveilleuse de la Providence (Clarendon, *Hist. de la rébel.*, l. III.)

2. Il y eut pour l'adoption 159 voix contre 148.

3. Personne ne s'abusait en calculant la portée d'un tel acte et Olivier Cromwell, qui commençait à paraître, dit à lord Falkland, le soir même, que si la remontrance eût été rejetée, il aurait vendu le lendemain tout son bien et qu'on ne l'aurait jamais revu en Angleterre (Clarendon, *ibid.*)

ment. Ses partisans, à Londres même, lui préparèrent une fête dans la cité où il fit une entrée brillante et toute royale. L'harmonie parut ainsi, durant quelques jours, rétablie entre lui et son peuple, et se croyant en état d'imposer à ses ennemis, il retira leur garde aux communes et reçut, en souverain justement irrité, leur remontrance, lorsqu'elle lui fut présentée à Hampton-court. Il rapprocha en même temps de sa personne, à cette époque, trois membres influents des communes, liés ensemble d'une étroite amitié, lord Falkland, Edouard Hyde et sir John Colepepper, qui s'étaient, en diverses circonstances précédentes, élevés avec force contre les abus, mais qui gardaient aussi dans leur cœur le culte de la royauté, et voyaient avec effroi la constitution monarchique du pays compromise par la conduite agressive et violente du parlement. Le roi voulut leur ouvrir son conseil : Colepepper, esprit sceptique, mais intelligent, souple et d'une grande habileté dans les débats parlementaires, fut nommé chancelier de l'échiquier[1] ; lord Falkland fut fait secrétaire d'Etat; celui-ci célèbre, dès sa jeunesse, sous le nom de sir Lucius Carey, renfermait une raison supérieure et un cœur magnanime, dans un corps chétif et disgracié de la nature, et il est de ceux qui ont fait le plus d'honneur à l'humanité[2].

Sir John Colepepper

Lord Falkland.

1. Sir John Colepepper représentait le comté de Kent au parlement, où il se fit bientôt remarquer. Hardi, ambitieux, fort impatient d'avancer sa fortune, il savait très-bien tout ce qu'on peut faire avec de l'adresse et de la mesure, mais sans jamais s'abaisser dans des voies corrompues. (*Mémoires* de lord Clarendon.)

2. Lord Clarendon a dit de Falkland : « Quels que fussent les avantages et les talents qu'il tenait de l'éducation et du travail, ils étaient surpassés par les

Profondément instruit, passionné pour les lettres et la philosophie, il avait fait de sa belle résidence de Great Tew, près d'Oxford, le rendez-vous des esprits les plus distingués de l'Angleterre, lorsque la révolution vint l'arracher à ses studieux loisirs[1]. Sincèrement attaché aux institutions de son pays, lord Falkland épousa la cause nationale lorsqu'il vit les priviléges de la nation méconnus et violés. Témoin plus tard des excès populaires et des affronts subis par la couronne, il embrassa la défense de la royauté et revint à Charles en même temps que le bon droit. Toutefois, étranger aux affaires et répugnant aux voies tortueuses de la politique, il hésita longtemps à occuper la grande charge que le roi lui conférait ; son âme libre et fière l'éloignait de la cour, et le caractère de Charles ne lui inspirait ni sympathie ni confiance. Il ne se faisait non plus aucune illusion sur les dangers de la lutte ni sur son issue probable ; mais plus la couronne lui paraissait affaiblie, plus elle avait besoin de conseil et d'appui ; l'honneur fit taire ses répugnances et ses craintes et il marcha, les yeux ouverts, victime dévouée, à une ruine inévitable[2].

perfections de son âme et de ses manières ; sa bonté et son affabilité avaient une telle force et un si grand charme, qu'elles obligeaient aux égards et à une sorte de complaisance les caractères les plus durs, les plus grossiers et les plus opiniâtres. Il était naturellement si strict observateur de la justice et de la vérité, qu'il fut toujours inaccessible à la tentation même de violer l'une ou l'autre. » (*Mémoires*.)

1. Parmi ceux que la noble hospitalité de lord Falkland réunissait comme à un banquet philosophique, Clarendon cite sir Francis Wenmann, Sydney Godolphin, les poëtes Ben Johnson et Waller, les docteurs Morley, Hamond, John Hales et Chillingworth. (*Mémoires*.)

2. Il avoua à son ami Édouard Hyde que l'honneur l'obligeait à servir le roi, mais qu'il y voyait sa perte. (Clarendon, *Mém*.)

Le roi, nous l'avons dit, s'attacha également, à cette époque, l'ami de sir John Colepepper et de lord Falkland, Edouard Hyde, jeune jurisconsulte d'un grand sens et d'un grand cœur, différent des deux autres par le caractère, mais égal au premier par une modestie et un désintéressement à toute épreuve, et qui les passait tous deux, sinon en dévouement, du moins en admiration respectueuse pour la constitution de son pays et de l'Eglise, qu'il croyait si parfaite qu'il n'y avait rien à y changer, et en affection profonde pour la personne du roi en qui il voyait le meilleur et le plus fervent chrétien qu'il y eût au monde [1]. Ce ne fut ni l'ambition ni la soif des richesses qui le portèrent à s'engager au service de la couronne [2], il n'écouta en cela, comme Falkland, que le devoir, et ne voulut même accepter à cette époque aucune charge, se bornant à faire entendre au prince la vérité en l'aidant de sa plume et de ses conseils. Le roi promit de les écouter tous trois, de ne prendre aucune résolution grave sans les avoir consultés, et s'il eût été en cela fidèle à sa promesse, il se fût épargné de cruelles disgrâces; mais il les avait vus jadis parmi ses adversaires, et quoique disposé à profiter de leurs lumières et de leur dévouement, sa confiance en eux ne fut jamais ni spontanée ni absolue.

Edouard Hyde.

Il faisait effort cependant pour se contenir, pour dompter l'orgueil de son rang suprême en réprimant la violence de son caractère; mais chaque jour quelque

1. Clarendon, *ibid.*

2. Il s'appliquait fréquemment à lui-même ces paroles de Cicéron : « Je suis né au moment de cette lutte, où l'un des deux partis a été trop fertile en crimes et l'autre trop pauvre en bonheur. » (*Ibid.*)

nouvelle offense stimulait son courroux, chaque jour aussi le zèle bruyant et indiscipliné d'une foule de gens qui cherchaient dans la guerre une occasion de fortune tentait son audace : les passions ardentes et déchaînées faisaient descendre le débat jusqu'aux basses régions où rien ne se décide plus par la raison, par le droit ou par la légalité, mais par la force aveugle et brutale ; les communes enfin, dirigées par des hommes violents, ne s'arrêtèrent plus sur la pente dangereuse où elles s'étaient fatalement engagées. Déjà les presbytériens avaient demandé aux politiques, comme gage de leur alliance, le sacrifice de l'épiscopat considéré comme pouvoir temporel ou l'exclusion des évêques du parlement et des fonctions civiles : c'était détruire un usage révéré qui remontait aux premiers temps de l'introduction du christianisme dans l'Heptarchie anglo-saxonne, et qui avait puissamment contribué à la civilisation chrétienne du pays : les communes firent plus encore, elles voulurent enlever au roi le commandement de la milice et le réclamèrent pour elles-mêmes. Tous les hommes sensés ou qui avaient quelque expérience du gouvernement, reconnurent dans ce projet un attentat contre la prérogative la plus essentielle de la couronne, et l'appui que les communes ne trouvaient point parmi eux, elles le cherchèrent plus bas, dans les masses.

Exigences et usurpations des communes

Déjà se montraient ouvertement et se défiaient au grand jour dans tous les lieux publics les deux partis fameux des *cavaliers* et des *têtes rondes*. Le premier, tout dévoué au roi, ralliait le plus grand nombre des gentilshommes dans la famille desquels la fidélité est héréditaire et pour qui l'honneur et la loyauté sont une

Cavaliers et têtes rondes

religion; il était grossi de tous ceux qui fondaient leurs espérances sur les faveurs de la cour, et tirait son nom d'une foule de soldats de fortune et d'officiers réformés qui grossissaient ses rangs. Le parti des parlementaires ou *têtes rondes*, empruntait le sien de ces puritains, rigoristes austères, qui affectaient de montrer par la sévérité de leur costume et de leur coiffure le plus profond mépris pour les vanités mondaines. Le lien de la sympathie religieuse unissait ces ardents sectaires, d'une part à quelques-uns des hommes les plus estimables du royaume, et qui étaient l'honneur des églises auxquelles ils appartenaient, et d'autre part à une grossière multitude qui confondait l'horreur du papisme et une haine sérieuse pour ce qu'elle appelait l'idolâtrie romaine avec le zèle pour Dieu et pour sa loi. Tous les jours ces deux partis animés l'un contre l'autre, se provoquaient et se poursuivaient par des invectives et des menaces. Une foule d'apprentis, d'ouvriers et de femmes en se rendant de la cité à Westminster, où siégeait le parlement, poussaient, devant Whitehall, résidence du roi, des cris furieux contre les lords et les évêques : souvent l'un d'eux, transformant une borne en tribune, lisait à la multitude les noms des membres pervers des communes et ceux des lords qu'ils désignaient, comme traîtres, à ses vengeances : ils pénétraient parfois dans le palais même, et tandis que les communes réclamaient une garde pour elles-mêmes, la foule s'indignait que le roi en eût une : elle voulait, disait-elle, voir le roi à toute heure et selon son plaisir : des rixes fréquentes s'engagèrent entre les deux partis : le sang coula; des évêques furent attaqués dans les rues, et la reine insultée assiégea le roi de ses

Émeutes.

légitimes terreurs. Les évêques néanmoins s'assemblèrent : douze d'entre eux dirigés par l'archevêque d'York [1], protestèrent par écrit contre la violence qui leur était faite, et déclarèrent nuls les bills qui seraient adoptés sans le concours de tous les membres légitimes et nécessaires du parlement. La protestation, signée par eux et adoptée par le roi, souleva un violent orage dans les deux chambres : les douze évêques accusés de trahison furent envoyés à la Tour dont le gouverneur, nommé par le roi, fut changé à la requête impérieuse des communes. Celles-ci demandèrent de nouveau une garde, et Charles la refusa encore, engageant sa parole qu'il veillerait à leur sûreté : elles n'en tinrent compte et se dirent en péril : des armes furent apportées dans leur salle, les magistrats par leur ordre armèrent les milices, placèrent des gardes sur divers points, et la cité prit l'aspect d'une place de guerre.

Protestation des évêques.

Le roi avait consenti à la réforme des abus et à l'abolition des tribunaux d'exception, et ne s'était opposé ni à la condamnation de Strafford, ni à l'arrestation des évêques, mais voyant que chacune de ses concessions était suivie d'exigences nouvelles et que les communes attiraient à elles toute l'autorité en bravant la sienne, il fit une dé-

1. Ce prélat était lord Williams, ancien évêque de Lincoln, emprisonné au début du règne. Ce fut lui qui leva les scrupules du roi pour le porter à donner son consentement au bill de conviction rendu contre Strafford. Clarendon fait de lui un portrait peu flatteur : « Le roi, dit-il, l'ayant fait archevêque d'York, son insolence le rendit plus odieux que l'archevêque de Cantorbery n'avait jamais été. Cette haine que l'on avait conçue pour sa personne et pour sa conduite, fut le plus puissant motif qui porta la chambre des communes à faire recevoir le bill pour exclure les évêques. » (*Hist. de la rébellion*.)

marche hardie mais imprudente, suggérée par la colère [1], et sans tenir compte du faible état de ses forces, sans consulter ni ses amis, ni son conseil, il envoya son procureur, sir Edouard Herbert, à la chambre haute pour accuser en son nom de haute trahison, lord Kimbolton et cinq membres des communes, Hampden, Pym, Hollis, Strode et Haslerig, pour avoir tenté de détruire la loi fondamentale du royaume en ravissant au roi son pouvoir légal, soulevé contre lui le peuple et l'armée, engagé une puissance étrangère, l'Écosse, à envahir le royaume, excité des émeutes séditieuses, et enfin provoqué la guerre contre le roi. Un message des lords informa les communes : celles-ci votèrent sur-le-champ qu'un tel acte violant leurs priviléges, c'était un devoir pour tous de s'y opposer, et que ceux qui en requerraient l'exécution, répondraient de leur conduite à la barre. Un héraut d'armes fut introduit dans la chambre et somma l'orateur au nom du roi de lui livrer les cinq membres accusés de haute trahison. Ils étaient là, mais tous demeuraient immobiles à leur place, et l'orateur enjoignit au héraut de sortir. Les communes, de concert avec les lords, firent lever les scellés apposés par l'autorité royale chez les membres accusés, et adressèrent au roi de nouveau la demande d'une garde. Je répondrai demain, dit Charles, et les communes s'ajournèrent au jour suivant.

Le lendemain la chambre était dans l'attente, inquiète et agitée ; tout à coup on annonce que le roi approche, es-

1. D'après Clarendon, ce projet fut concerté entre le roi, la reine et lord Digby.

Le roi à la chambre des communes.

corté d'environ quatre cents hommes en armes, gardes, étudiants et cavaliers, et qu'il vient en personne saisir les accusés : ceux-ci se retirent et sortent à la hâte, pressés par leurs collègues : déjà le roi arrivait et sa garde montait avec lui les escaliers de la chambre. Parvenu à la porte, il défend aux siens de le suivre sous peine de mort, et il entre seul le chapeau à la main, avec le comte Palatin son neveu : tous les membres se découvrent et se lèvent. Le roi emprunte le fauteil de l'orateur, promène ses regards sur l'assemblée, et après avoir rappelé l'ordre donné la veille : — « Messieurs, dit-il, j'attendais de vous l'obéissance et non un message; aucun roi n'a été plus soigneux que je ne le suis de maintenir vos priviléges, mais il n'y a plus de priviléges où il y a trahison [1] : tant que les membres accusés siégeront dans cette chambre, je ne puis espérer qu'elle rentre dans le droit chemin; je vous déclare que je veux qu'ils me soient livrés. Monsieur l'orateur, où sont ils? » Le président Lenthall, tombant à genoux, supplia le roi de lui pardonner son silence : « Sire, dit-il, avec le bon plaisir de Votre Majesté, je n'ai d'yeux ici pour voir ou de langue pour parler qu'autant que me l'ordonne la chambre dont je suis le serviteur. — Il suffit, répondit le roi, les oiseaux se sont envolés, mais je compte que vous me les enverrez aussitôt qu'ils seront de retour. Je vous donne ma parole de roi que je ne médite contre eux aucune violence, et que je ne procéderai à leur égard que par des voies légales; et n'ayant pu accomplir ce qui m'amenait ici, je répète que tout ce que j'ai fait précédemment pour le bien de mes

1. Clarendon, *Hist. de la rebellion.*

sujets, je le maintiendrai. » A ces mots il sortit, et sur son passage, de plusieurs côtés de la salle, s'éleva le cri : Privilége ! privilége !

Les cinq membres menacés s'étaient retirés dans la cité, où le peuple ameuté s'arma pour les défendre : le roi vint le jour suivant et sans garde les réclamer au conseil commun siégeant à Guildhall : la foule qu'il traversait était sombre et irritée; le mot de privilége circulait de bouche en bouche, et déjà le cri menaçant : *à vos tentes Israël !* se faisait entendre autour de lui. Charles n'obtint pas du conseil plus de satisfaction que de la chambre, et revint triste et irrité épancher sa douleur dans le sein de la reine à White-Hall.

Cette démarche du roi ne fut point, comme l'ont dit ses ennemis, un attentat contre les lois : aucun acte légal ne garantissait encore d'une manière absolue l'inviolabilité de la chambre des communes, et il n'y avait pas de privilége pour ses membres contre l'accusation de haute trahison [1]. Mais elle fut une faute grave, et un malheur, car elle fut tentée sans les forces indispensables pour le succès, elle rendit plus étroite l'alliance des communes et de la cité, irritant ceux qu'elle avait pour but de soumettre et doublant leurs exigences, comme il arrive constamment à la suite de toute menace non suivie d'effet [2].

Violent manifeste des communes. 1642.

La profonde irritation des communes éclata bientôt dans le rapport de son comité. Celui-ci rédigea un manifeste d'une extrême violence où il incriminait amèrement la conduite du roi à l'égard des cinq membres, dénonçant

1 Rushworth, — Journaux des Communes, — Whitelock.

2. Hume, *Histoire d'Angleterre.*

comme une violation de privilége toute tentative d'arrêter un membre du parlement, sous prétexte d'un ordre du roi, sans l'aveu du corps auquel il appartenait, et comme ennemi de la république, quiconque se rendrait coupable d'un tel acte. Le comité déclarait en outre fausse, scandaleuse et contraire à la loi la proclamation royale pour l'arrestation des cinq membres, et invitait ces membres eux-mêmes à reprendre leurs siéges au sein du parlement, tandis que ceux qui avaient donné le conseil de les arrêter étaient dévoués à la vindicte du roi et de la nation.

Ce manifeste incendiaire fut imprimé et répandu à profusion avant même d'avoir été soumis à l'approbation de la chambre. Il enflamma les passions et produisit dans la disposition des esprits une révolution complète : la force revint à ceux qui avaient perdu courage en perdant leur crédit, et leur autorité s'accrut à mesure que celle de la cour diminuait : tout ce qu'ils avaient dit des prétendus complots et conspirations contre le parlement dont on avait ri passait alors pour véritable : les boutiques dans la ville furent fermées comme si l'ennemi eût été aux portes, et le peuple était dans l'attente sur les places publiques, porté à tout croire comme à tout entreprendre [1]. Le conseil de la ville fut changé et remplacé par des hommes ardents et grossiers, tirés des derniers rangs du peuple, et non-seulement on rappela les cinq membres accusés, la ville leur prépara une rentrée triomphale, solennité injurieuse pour le roi qui, afin d'éviter d'en être témoin, changea de résidence et abandonna White-Hall pour Hamptoncourt.

1 Clarendon, *Hist. de la rébellion*, liv. IV.

Retour triomphal des cinq membres 1642.

Ce jour-là, 21 janvier, la milice de Londres prit les armes sous les ordres du capitaine Skippon, brave officier de fortune, mais que son zèle presbytérien plus que ses services recommandait aux meneurs du parti, et qui fut fait major général. Les mariniers, d'accord avec la milice, déployaient dans leurs barques, sur la Tamise, un appareil de fête et de guerre. Les cinq membres se rendirent en grande pompe de la cité à Westminster, escortés du conseil de la ville, d'un corps de milice et de mariniers et d'une foule immense, criant : point d'évêques, point de lords papistes! poussant des clameurs menaçantes en passant devant le palais désert de White-Hall, et demandant insolemment qu'étaient devenus le roi avec ses cavaliers et de quel côté ils s'en étaient allés [1].

La chambre des communes, après avoir réintégré les cinq membres dans leurs places, rendit grâce aux shériffs de Londres par la bouche de son président Linthal, pour le soin qu'ils avaient pris des priviléges du parlement. Elle appela dans son sein et remercia également les chefs de la milice, les patrons des barques et les bourgeois de Londres. La jeunesse du comté de Buckingham s'était levée au bruit de l'accusation portée contre Hampden, représentant du comté; une troupe nombreuse était accourue en armes pour le protéger, offrant au parlement son assistance contre ses ennemis, demandant aux communes que les évêques fussent exclus de la chambre haute et que les méchants conseillers, les *Achams* de la république, fussent livrés aux mains de la justice; autre-

1. *Id., ibid.*

ment, disaient-ils, la paix n'est plus possible en Israel. Une députation de cette troupe fut introduite dans les deux chambres et publiquement remerciée. De là, elle se rendit audacieusement à Hamptoncourt, où elle fit entendre au roi d'amères récriminations et des remontrances insultantes. « On peut, dit Clarendon, marquer ce jour-là comme l'époque et l'origine des guerres civiles d'Angleterre, tout ce qui a été fait depuis ayant été bâti sur ces fondements[1]. »

Le parlement reprit le bill touchant l'exclusion des évêques de la chambre haute et celui qui retirait le commandement de la milice au roi pour le livrer aux communes. Charles, cédant aux instances et aux larmes de la reine[2], souscrivit au premier (24 février 1642) malgré l'avis de Hyde, qui voyait le boulevard intérieur de l'Angleterre dans l'organisation politique de l'Église et de l'État. Le roi se flattait qu'en retenant dans ses mains le pouvoir de l'épée, il regagnerait un jour tout le terrain perdu ; mais les mêmes motifs qui le portaient à le conserver à tout prix, portaient les communes à s'en emparer, et son consentement, touchant le bill relatif aux évêques, rendit ses adversaires plus ardents à arracher aussi son aveu pour le bill touchant la milice[3]. Les

1. *Ibid.*, liv. IV.

2. La reine, qui voulait sortir du royaume, terrifiée par la crainte d'être arrêtée dans l'exécution de son projet, ne donna aucun relâche à ses importunités auprès du roi qu'elle ne l'eût amené à céder. (Clarendon, *Mémoires*.)

3. Ils furent si loin de se trouver satisfaits de cette concession, qu'ils ordonnèrent immédiatement qu'on recherchât quels perfides conseillers avaient détourné le roi de sanctionner l'autre bill concernant la milice. (Clarendon, *ibid.*)

moyens les plus violents furent mis en œuvre dans ce but : le procureur général, qui avait rédigé l'acte d'arrestation des cinq membres, fut mis en accusation par les communes devant les lords; des pétitions revêtues de plusieurs milliers de signatures et destinées à entretenir l'agitation, furent adressées au parlement par toutes les classes de la nation [1] et des divers points du royaume. La populace, enfin, embrigadée sous de grossiers meneurs, poursuivait de ses brutales attaques quiconque essayait de résister à l'entraînement général. La reine, insultée et menacée, prit l'épouvante et s'embarqua pour la France; le roi lui-même quitta Londres pour se rendre dans le comté d'York, où il comptait de nombreux partisans. Pym était dans la capitale plus maître que lui et professait hautement une doctrine barbare, à l'usage de tous ceux qui flattent les masses : « Le peuple, disait-il, ne devait plus être gêné dans l'expression de ses vœux. » Cette maxime sauvage fut aussi proclamée sur le continent un siècle et demi plus tard et y fut le prélude ou le signal des plus effroyables bouleversements. L'Angleterre était néanmoins comme en suspens, elle hésitait (et ce fait la caractérisa toujours) à se précipiter dans des innovations aventureuses. Les mots de droit, d'ordre légal, d'anciennes coutumes étaient encore respectés. Les deux partis sentaient le besoin de rendre leurs actes légitimes, non selon la raison, mais selon la loi ou les usages anciennement établis, et des deux parts on continuait à invo-

1. Il y avait des pétitions des apprentis, des pauvres artisans, des portiers de Londres, des femmes mêmes accoururent avec leur pétition à Westminster et furent haranguée par Pym. (*Journals of the House of commons. — Parlem. History.*)

quer l'autorité des précédents. Lord Falkland, à cette époque, contribua beaucoup par ses écrits à mettre au jour les excès et les vices des actes du parlement ; il arracha le masque de leurs auteurs, et si quelqu'un pouvait réussir encore à cette époque, par la réunion si rare du talent, d'une conscience droite et d'une haute raison, à ramener l'opinion au roi, c'était lord Falkland. La chambre des communes lui défendit d'écrire, mit ses pamphlets à l'index et les fit brûler. Elle en répandit d'autres à profusion, où elle incriminait toute la conduite du roi, réduisait à rien son pouvoir, donnait une attribution fausse et subversive de la constitution au serment de son sacre, attribuant ainsi aux communes tous les pouvoirs [1]. Écrits de lord Falkland

Le roi, accompagné d'une nombreuse troupe de ses cavaliers, était à York, où sa présence attira un imposant concours d'hommes dévoués à sa cause ; la confiance lui revint, il reprit avec elle le ton d'un souverain et, au grand déplaisir du parlement, il se donna une garde. Tous les gentilshommes du comté furent convoqués par lui dans la vaste plaine de Heyworthmoor, près York. Ils accoururent en foule quoique divisés d'opinion, et avec eux vint une grande multitude de mercenaires et de fermiers qui, pour la plupart, gardaient une attitude froide ou hostile, et au lieu des acclamations universelles qu'il espérait, Charles entendit un grand nombre de voix

1. Le roi, par le serment de son sacre, avait promis de maintenir les lois et les coutumes que le peuple s'étaient données (*quas vulgus elegerit*). Le parlement prétendait que par le mot *elegerit* il fallait entendre non *s'étaient données*, mais *se donnera, se choisira*, et qu'en conséquence, le parlement représentant le peuple, le roi n'avait point le droit de rejeter aucun bill qui lui serait présenté par le parlement. (Rushworth, vol. V.)

former des vœux ardents pour le maintien de la paix et pour l'accord du roi avec son parlement [1]. Cet accord devenait chaque jour plus difficile à rétablir : le roi voyant la guerre inévitable et reconnaissant la nécessité de s'assurer des ressources pour la soutenir, se dirigea sur la place de Hull, dont l'arsenal renfermait en abondance des munitions et des armes. Mais le parlement avait déjà envoyé, pour y commander, un officier dévoué à sa cause, sir John Hotham. Celui-ci refusa d'ouvrir au roi, et tombant à genoux sur le rempart même de la place, il le supplia de ne pas lui commander ce qu'il ne pourrait faire sans manquer à son serment. Le roi déclara traître sir John Hotham, dont le parlement loua la conduite [2] : c'était déjà une déclaration de guerre. Charles, courroucé, était retourné à York, où il fit de nouveau appel à tous ses partisans dont un grand nombre accoururent se ranger autour de lui : « Le malheur, dit Hume, montra le caractère du roi sous le plus noble jour. Ses défauts avaient en grande partie causé ses disgrâces, il se relevait par ses vertus, et son génie grandit au niveau de ses périls [3]. Quelques pairs répondirent à son appel et vinrent le joindre à York et avec eux le garde du grand sceau, lord Littleton, et un certain nombre de membres des communes.

Charles Ier devant Hull. 1642.

Le parlement, de son côté, fit appel au patriotisme des citoyens et à leur dévouement et invoqua les vieilles

1. Une pétition couverte de signatures pour cet objet fut remise au roi par sir Thomas Fairfax, jeune homme encore inconnu, mais qui inclinait pour le parlement, et qui était avec son père du nombre des membres les plus influents du comté d'York.

2. Mémoires de mistress Huschinson.

3. Regne de Charles Ier.

institutions du royaume qu'il violait en prétendant les défendre. Des deux parts, on leva des troupes au moyen de souscriptions et de dons volontaires. La reine, alors en Hollande, vendit les joyaux de la couronne pour acheter des armes et des munitions qu'elle envoya au roi, tandis que les femmes de la cité vendaient leurs bijoux pour grossir le trésor du parlement. Celui-ci, avant de tirer l'épée, voulut rejeter sur le roi tout l'odieux des premières hostilités; il lui adressa de nombreuses pétitions et essaya d'arracher de lui des concessions nouvelles.

Deux reproches directement contraires furent, à cet égard, adressés au roi de la part de ses partisans et de ses adversaires : il était tombé dans la situation malheureuse où il se trouvait, dirent les premiers, pour avoir fait trop de concessions ; mais après l'administration tyrannique de Strafford et de Laud, s'il n'eût fait aucune concession, il aurait eu tout le monde contre lui[1]. On lui reprocha d'autre part d'avoir déserté la cause constitutionnelle, en quittant Londres et de ne pas s'être rendu à l'invitation plusieurs fois réitérée du parlement, en rentrant dans sa capitale. Mais il n'aurait pu le faire sans s'avilir, et il n'y eût trouvé de la sécurité pour sa personne qu'à des conditions déshonorantes. Dans la dernière requête ou sommation que le roi reçut à York, le parlement lui demandait, outre plusieurs choses qui furent reconnues plus tard comme l'indispensable condition du gouvernement parlementaire, des concessions nombreuses entièrement subversives de l'autorité mo

1. Cette remarque a été faite avec justesse par l'évêque Burnet. *Hist. de son temps*.

Exigences du parlement.

narchique [1]. Il revendiquait le droit d'intervention dans les mariages de la famille royale, dans la création des pairs, dans les nominations des juges et principaux officiers civils comme dans l'exercice du droit de grâce, il entendait dicter la réforme de la liturgie et du gouvernement ecclésiastique, il prétendait enfin nommer les chefs de l'armée et disposer des forteresses. A la lecture de ces propositions, le roi frémit d'indignation et de colère et répondit : « Si j'accordais ces demandes on pourrait encore se tenir debout et la tête nue en ma présence, on baiserait encore ma main, le titre de majesté continuerait à m'être donné et l'autorité du roi, mentionnée par les deux chambres [2], pourrait encore être rappelée dans la formule de vos actes; la masse et l'épée seraient encore portées devant moi, la couronne et le sceptre brilleraient à mes yeux, mais ces rameaux stériles d'un tronc déjà mort, ne fleuriraient eux-mêmes pas longtemps, je n'aurais du pouvoir que les vains dehors, je ne serais qu'une image, qu'un fantôme de roi. » La guerre et toutes ses chances parurent à Charles et à ses conseillers préférables à une paix si ignominieuse, et il en appela aux armes. « On lui avait enlevé, dit-il, ses places fortes, ses vaisseaux, ses armes, son argent; mais il lui restait une bonne cause et les cœurs de ses loyaux sujets, par lesquels, avec la grâce de Dieu, il saurait reconquérir le reste; et, récapitulant tous les actes de rébellion commis contre lui par les deux chambres, il déclara celles-ci coupables et défendit de leur obéir. Le roi publia en

Réponse du roi.

1. Hallam, *Hist. const.*, c. IX.

2. The kings authority signified by both houses.

même temps une proclamation, par laquelle il enjoignait à tous ceux qui portaient ou qui voudraient porter les armes, de se rendre auprès de sa personne, à Nottingham, le 4 septembre suivant, auquel jour il lèverait son étendard, sous lequel tous ses loyaux sujets étaient tenus de se ranger [1].

Il arbore son étendard à Nottingham 1642.

Réunissant ensuite quelques forces, le roi s'avança vers le sud et, le jour marqué par la proclamation [2], l'étendard royal fut arboré, à Nottingham, sur les six heures du matin. « L'air était alors agité par une affreuse tempête et il n'y eut pas d'autres cérémonies, dit le grand historien de la guerre civile, que le son des tambours et des trompettes. Ceux qui ajoutaient foi aux présages, en remarquèrent quelques-uns qui n'annonçaient rien de bon. Le roi n'avait pas encore un seul régiment d'infanterie de troupes réglées, de sorte que les milices, autant que les shériffs en avaient pu réunir, composaient toutes ses forces pour la garde de sa personne et de son étendard. Peu de monde se venait ranger à son obéissance sur sa proclamation : les armes et les munitions n'étaient point encore arrivées d'York : on remarquait enfin une profonde tristesse répandue dans toute la ville. L'etendard fut renversé par la violence du vent et ne put être remis en place qu'un ou deux jours apres, lorsque la tempête se calma. Telle était la triste condition du roi quand l'etendard de guerre fut levé [3]. »

1. Clarendon, *Memoires*, l. V.
2. Le 25 aout, qui est le 2 septembre (*Nouveau systeme*), *Ibid.*
3. *Id.*, *ibid.*

IV

Première période de la première guerre civile.

1642—1644.

Considérations générales.

Au début de la guerre civile les vieilles institutions du pays avaient cessé d'être une fiction, une lettre morte, les abus avaient disparu, les cours illégales, la chambre étoilée, la haute commission ecclésiastique, le conseil d'York, n'existaient plus. Parmi les principaux instruments de la tyrannie royale, les uns expiaient leur longue oppression par la prison, d'autres par l'exil, et le plus coupable avait porté sa tête sur l'échafaud. Dans ce nouvel état de choses, le parti le plus juste, le seul qui nous paraisse conciliable avec le respect des institutions nationales, était celui du roi, à qui le parlement imposait des conditions incompatibles avec ses devoirs comme avec sa dignité. Mais, au milieu des grandes crises et dans le feu des passions politiques exaltées par la lutte, il est souvent difficile de distinguer où inclinent le droit et la raison, et les arguments plausibles ne manquaient pas aux défenseurs du parlement. Il n'y avait, disaient-ils, aucun fond à faire sur la parole ou sur le caractère de Charles Ier; il n'avait rien cédé, rien promis qui ne lui eût été arraché par la force, et on l'avait vu révoquer ses concessions ou ses promesses chaque fois qu'il avait cru pouvoir le faire avec impunité. Ils ne disconvenaient pas

que priver le roi du commandement de la milice, c'était lui enlever la plus royale de ses attributions, mais au point où le mal était parvenu, ils pensaient que le seul moyen de conserver le monarque au sommet du gouvernement légal, était de lui ravir l'espoir de le renverser, en distinguant et en séparant en lui le titre royal et la puissance; temps malheureux où le droit était presque également en péril des deux parts, où les priviléges les plus légitimes des citoyens paraissaient ne pouvoir être maintenus qu'en dépouillant le trône de ses prérogatives nécessaires, et où il semblait presque impossible que le prince fût véritablement roi sans que la nation fût esclave. Cette appréhension se rencontrait partout, quoique à des degrés très-différents, et n'était pas étrangère, sous l'étendard royal, à la grande âme de Falkland : c'est elle qui assombrissait son front et déchirait son cœur loyal et patriotique; c'est elle aussi qui retenait et armait, dans les rangs opposés, un Pym, un Hollis, un Hampden.

Force et composition des deux partis.

La force des deux partis, au début de la guerre, était à peu près égale. Les récents affronts que le roi avait subis éveillèrent, dit M. Hallam, la sympathie d'une aristocratie généreuse, accoutumée à respecter les lois établies, à aimer la monarchie, à cause même de son titre consacré par le temps, à l'égal de ses propres libertés; pleine d'aversion pour le caractère sauvage et sombre des zèles puritains, et non moins ennemie des démagogues qui déjà menaçaient de ruiner tout l'édifice hiérarchique de la société anglaise [1], les trois quarts de la noblesse du royaume se rangèrent autour du roi ainsi

1 *Hist. const. d'Ang.*

qu'un grand nombre d'hommes appartenant aux classes supérieures de la bourgeoisie, attirés sous le même drapeau par dévouement, soit pour le monarque, soit pour l'Église établie. C'était surtout par un sentiment d'honneur et de loyauté, qu'une foule de gentilshommes avaient pris parti pour la cause royale[1]. Ils étaient tous accoutumés au maniement des chevaux et des armes, la plupart fougueux et braves, mais indisciplinés et incapables de persévérance et sachant mieux vaincre que profiter de la victoire. Avec eux faisait cause commune tout le corps des catholiques menacés par les presbytériens qui, en reprochant amèrement au roi son indulgence pour les papistes, donnaient suffisamment à entendre le sort qu'eût présagé à ceux-ci leur triomphe. La majeure partie de l'armée du parlement était formée de la petite bourgeoisie des campagnes, des marchands, des négociants des villes et de leurs apprentis; c'étaient eux qui avaient le plus souffert du régime arbitraire de Charles, des monopoles et des taxes illégales; c'est parmi eux aussi que se rencontraient les plus ardents adversaires de l'épiscopat, les hommes pour qui le premier intérêt comme le premier bien était le libre exercice de leur culte. Les presbytériens formaient alors la grande masse du parti parlementaire, mais déjà apparaissaient

1. Il y avait parmi les royalistes des hommes qui détestaient secrètement la guerre, dans la conviction qu'elle était entreprise en faveur de l'épiscopat; il y en avait d'autres qui, attachés de cœur aux principes défendus par le parlement, n'étaient retenus près du roi que par un motif d'honneur. (Lingard, *Hist. d'Angleterre.*) De ce nombre, étaient lord Spencer (*a*) et sir Edouard Varney, porte étendard du roi (*b*).

(*a*) *Mém.* de Sidney. — (*b*) Clarendon, *Mémoires*.

derrière eux des hommes moins gouvernables et plus hardis dans leurs croyances comme dans leurs actes, et qui, sans s'attacher à aucune Église nationale, ne reconnaissaient, dans l'interprétation des Écritures comme dans la pratique du culte, d'autre guide que leur inspiration individuelle. Ils se donnaient eux-mêmes le nom d'*Indépendants*. Un intérêt commun les rapprochait alors des presbytériens, et, d'alliés temporaires, ils devinrent, avec le temps, ardents adversaires et persécuteurs implacables. Les deux partis comptaient dans leurs rangs quelques-uns des noms les plus honorables de l'aristocratie : du côté du roi s'étaient rangés, entre autres personnages éminents par le caractère et par la naissance, les lords Falkland, Capell, Lindsay, Southampton, Bristol, Seymour et son frère, le marquis d'Hereford, qui tous et jusqu'à la fin lui demeurèrent fidèles ; dans les rangs des parlementaires on distinguait les comtes d'Essex, de Pembroke, de Warwick, de Holland, de Manchester, etc., etc. Tous avaient fait partie du conseil du roi depuis les premiers troubles, et la plupart crurent travailler plus efficacement pour le rétablissement de la paix, en demeurant à Londres avec les autres lords du parti du parlement.

On vit alors se produire en Angleterre, au milieu du fléau des guerres civiles, ce que peuvent enfanter de plus héroïque trois des plus puissants mobiles des actions humaines : la religion, l'honneur et la liberté. Il y avait cependant aussi dans les deux camps, et dès le début de la guerre, un grand mélange de bien et de mal, de bonnes et de mauvaises passions. Une multitude de soldats d'aventure et d'hommes de plaisir combattaient

dans les rangs du parti royal avec ceux que l'honneur y retenait et le discréditaient en se livrant à tous les excès du désordre et d'une liberté sans frein. L'orgueil et l'intempérance du zèle religieux, souvent aussi l'hypocrisie, étaient les vices qui se rencontraient le plus fréquemment dans les rangs opposés; toutefois, une piété ardente et sérieuse était là le caractère dominant, comme l'honneur et la fidélité dans le camp des cavaliers, et tous les contemporains sont d'accord pour reconnaître que l'influence des ministres du culte et l'austérité des mœurs puritaines donnaient à l'armée presbytérienne une attitude sévère et en bannissaient la dissolution et la licence [1].

Les chefs des deux armées, lord Lindsay et le comte d'Essex, avaient acquis de la réputation dans les guerres du continent, mais l'autorité de lord Lindsay, commandant l'armée du roi, fut méconnue et balancée par celle du prince Rupert, neveu de Charles Ier, et qui, avec son frère Maurice, était venu combattre pour sa cause [2]. Rupert, homme violent, sans éducation et de peu de jugement, commandait la cavalerie. Il avait obtenu du roi le privilége de n'obéir qu'à lui seul, et il compromit, en toute occasion, par sa fougue inconsidérée, par ses mœurs brutales et ses violences, les avantages qu'il obtenait par son activité et sa bravoure. Le comte d'Essex, que des blessures faites à son amour-propre avaient jeté, s'il faut en croire Clarendon, dans les rangs opposés au roi, n'était pas non plus, malgré son nom et son expérience mili-

1. Huschinson, Whitelocke, Baxter.

2. Ils étaient fils de l'electeur palatin Frédéric V, gendre de Jacques Ier.

taire, le chef le plus capable de faire triompher son parti[1]. Naturellement circonspect et temporisateur, il était en outre retenu par la crainte de remporter une victoire trop décisive, qui eût grandi les prétentions des parlementaires ardents, en exaltant leur confiance, et eût rendu plus difficile toute paix, tout compromis prochain entre le parlement et le roi. Les conséquences de cet état de choses se firent sentir dans les premières opérations militaires qui furent conduites avec incertitude et lenteur, et dont le résultat n'eut rien de décisif.

L'armée royale, faible encore à Nottingham, s'accrut rapidement et le roi se vit bientôt à la tête de douze mille hommes, avec lesquels il se dirigea sur Londres où il jeta la terreur. Le parlement redoubla d'efforts, il appela aux armes toutes les milices de la cité et des comtés voisins, fit tendre des chaînes dans les rues, élever des

1. Clarendon a tracé ce portrait remarquable du comte d'Essex, général en chef des parlementaires. « Un défaut de jugement, dit-il, un peu de vanité et beaucoup d'orgueil sont autant capables de précipiter un homme dans les plus injustes et les plus violentes entreprises, que l'ambition la plus démesurée et la plus insatiable..... Personne n'eut assez de pouvoir sur lui pour le détourner de la fidélité qu'il devait au roi, tant qu'il crut bien connaître en quoi consiste la trahison. Mais la nouvelle distinction d'allégeance et de l'autorité du roi dedans et hors le parlement, les nouvelles notions touchant l'allégeance étaient trop difficiles pour lui ; elles lui embarrassèrent l'esprit et lui firent abandonner son propre jugement pour suivre celui des autres, qu'il croyait être meilleur que le sien, et concourir comme lui à une bonne fin. Le titre d'excellence flattait sa vanité, et il espérait devenir le général dans les deux chambres du parlement comme il l'était en campagne à la tête de l'armée ; il crut qu'il serait aussi capable de diriger leurs conseils et de réfréner leurs passions, que de commander leurs troupes, et que, par ce moyen, il deviendrait le conservateur et non le destructeur du roi et du royaume. Sur une confiance si mal fondée, il se jeta dans cette mer orageuse où il ne rencontrait que des rochers et des écueils, et où il ne fut jamais assez heureux pour découvrir un bon port afin de s'y mettre à couvert. » (*Hist. de la rébellion*, l. VI.)

fortifications, ouvrir des tranchées; de nouvelles contributions furent imposées et les habitants furent conviés à concourir aux travaux, de leur personne et de leur bourse [1]. La première rencontre sérieuse entre les deux armées eut lieu, le 2 novembre, dans le comté de Warwick, à Keynton, au pied du coteau d'Edgehill. La cavalerie du parlement y fut complétement rompue par le prince Rupert, mais celui-ci perdit tout le fruit de ce premier succès, en se laissant entraîner par la poursuite à deux milles du champ de bataille. Arrêté par le régiment de Hampden, il trouva au retour l'infanterie royale en déroute, le général en chef, Lindsay, blessé grièvement et fait prisonnier [2], le roi lui-même en péril. Sa

Bataille d'Edgehill.

1641.

1. Le parlement ordonna qu'on découvrît et qu'on mît en prison ceux qui se refuseraient aux charges imposées. Cet ordre fut exécuté sur plusieurs personnes. (*Hist. Parlement.*)

Ce fut, dit Whitelocke, une chose merveilleuse que de voir combien de femmes, d'enfants et quelle nombreuse foule de gens se mirent à l'ouvrage pour creuser et transporter la terre comme il le fallait, pour les nouvelles fortifications. (*Mémoires.*)

2. La mort de Lindsay est comparable à celle de Bayard : il fut porté, dit Clarendon, dans le village le plus proche; le comte d'Essex lui envoya, vers minuit, quelques officiers pour le voir de sa part et lui faire des offres de service, et il avait lui-même l'intention de le visiter. Ils le trouvèrent dans une chétive maison, sur un peu de paille et baigné dans son sang, sans avoir encore reçu l'assistance d'aucun chirurgien. Il leur dit, avec beaucoup de feu dans le regard, qu'il était fort affligé de voir tant de gentilshommes, dont quelques-uns étaient ses anciens amis, engagés dans une rébellion si honteuse..... Il les pria de dire au comte d'Essex qu'il devait aller se jeter aux pieds du roi pour lui demander pardon, sous peine de voir sa mémoire odieuse à tout le peuple d'Angleterre. Il continua de parler ainsi avec tant de force, qu'ils se retirèrent tous l'un après l'autre et empêchèrent la visite qu'Essex avait dessein de lui faire. Le comte lui envoya les plus habiles chirurgiens de l'armée; mais à l'ouverture de ses plaies et avant le jour, Lindsay expira par la seule perte de son sang. (*Hist. de la rébellion.*)

présence rétablit l'équilibre, mais bientôt l'obscurité et l'extrême fatigue séparèrent les combattants. Les deux armées passèrent la nuit sur le champ de bataille, s'attribuant l'une et l'autre la victoire ; néanmoins l'avantage réel fut pour le parlement qui réussit à arrêter le roi quelques jours, en sauvant la capitale d'une surprise.

Essex résista le lendemain à Hampden et aux autres chefs parlementaires qui désiraient engager une seconde bataille et il gagna Warwick, où il établit son quartier général. Le roi fixa le sien à Oxford, la seule grande ville voisine de Londres, qui lui fût restée fidèle. Peu de jours après la bataille d'Edgehill, une seconde rencontre eut lieu, à sept milles seulement de la capitale, à Brentford ; les régiments de Hollis, de Hampden et de lord Brocke supportèrent seuls tout l'effort du combat et furent forcés de se replier. Le roi occupa Brentford et n'alla pas plus avant. La terreur cependant régnait dans Londres ; on répandait sur le roi et ses cavaliers les bruits les plus sinistres : ils venaient, disait-on, altérés de vengeance, mettre la ville au pillage et assouvir leur fureur sur leurs ennemis. Plusieurs milliers d'hommes des milices de Londres s'enrôlèrent dans l'armée parlementaire, sous les ordres du major général Skippon, et deux jours après le combat de Brentford, Essex comptait dans la plaine de Turnham-green, à un mille de l'armée du roi, vingt-quatre mille hommes sous ses drapeaux. Cependant, avec des forces si supérieures, il hésita encore à attaquer l'armée royale. Charles manquait de munitions, il battit en retraite, sans être inquiété, sur Reading et de là sur Oxford, où il prit ses quartiers d'hiver. La ville cependant et tout le royaume étaient divisés en factions ; les unes

Combat de Brentford

inclinaient à la paix, les autres, sous l'influence plus directe du parlement, respiraient la guerre. La plupart des comtés, dans toute l'Angleterre, se formèrent en confédérations, sollicitant et recevant du parlement ou du roi des commissions pour leurs chefs, avec pouvoir de lever des troupes et d'imposer des taxes pour les besoins de leur cause. La plus puissante de ces confédérations était celle des sept comtés voisins de Londres; ils avaient au milieu d'eux et pour foyer d'excitation la capitale et ils s'étaient réunis sous l'influence et par les soins de Hampden. La force des deux partis était à peu près égale dans le royaume. Au centre et à l'est, la majorité de la population était pour le parlement, tandis que le parti du roi prévalait au nord, à l'ouest, dans la principauté de Galles et les comtés limitrophes, et au sud-ouest, dans la Cornouaille, où l'industrie était moins active et la haute noblesse plus puissante. Quelques comtés essayèrent de conserver la neutralité, mais ils n'en eurent pas le pouvoir, et sévèrement traités par le roi et par le parlement, ils furent contraints à prendre parti pour l'un ou pour l'autre et la guerre devint ainsi générale sur tous les points, quoiqu'elle se fît sans cet acharnement, trop souvent inséparable des discordes civiles, et que toute relation ne fût pas détruite entre les hommes engagés dans les partis contraires [1].

Confédération des comtés.

Au début de l'année 1643, la guerre prit tout à coup une face nouvelle. La reine était arrivée de Hollande en Angleterre avec un renfort d'officiers, de soldats, d'armes et de munitions de toute sorte qu'elle avait obtenu à

1. Guizot, *Hist. de la révolution d'Angleterre.*

grand'peine par l'influence du stathoudre. Elle avait réussi à échapper sur mer à l'active poursuite de l'amiral Batten, et elle aborda heureusement sur la côte du comté d'York, à Burlington. L'amiral la suivit dans cette rade, il fit battre à coups de canon la maison où elle était logée, sur le port, et d'où elle s'enfuit pour se réfugier dans la campagne [1]. Le comte de Newcastle accourut à sa rencontre, il revint avec elle à York, et la présence de la reine au milieu de son armée, avec le secours qu'elle amenait du continent, releva, dans le nord, les espérances des royalistes [2].

Le parlement alarmé reprit les négociations et cinq de ses membres les plus influents se rendirent, comme parlementaires, à Oxford, où résidait le roi. Mais, pour les deux partis, négocier c'était gagner du temps et se préparer à de plus grands efforts pour être en état d'imposer d'humiliantes conditions à ses adversaires, sans se soumettre à aucune concession sérieuse. Les commissaires du parlement demandèrent de nouveau, en son nom, le commandement de la milice ; le roi voulait, de son côté, que le parlement quittât Londres et ne se réunît qu'à vingt milles au moins de cette résidence. Le parlement rappela ses commissaires, et, des deux parts, les hostilités furent reprises.

Le roi avait des intelligences dans la cité où le poète Waller ourdit un complot pour la livrer dans ses mains. Complot dans la cité de Londres.

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion*, l. VI.

2. Les catholiques étaient accourus dans le nord sous les drapeaux de lord Newcastle, et pour décrier cette armée dans l'opinion des masses, les parlementaires affectèrent de lui donner le nom d'armée de la reine et des papistes. (Clarendon, *ibid.*)

Les conjurés furent trahis, quelques-uns subirent la mort; Waller dénonça ses complices et obtint la vie pour prix de sa lâcheté [1]. Les parlementaires cependant avaient rouvert la campagne; Essex assiégea Reading qui se rendit et il s'arrêta encore, malgré Hampden et les principaux officiers de son armée. William Waller, l'un des meilleurs généraux du parlement, battit les royalistes au sud et à l'ouest, en diverses rencontres, et leur enleva plusieurs villes, tandis que. dans le nord, lord Fairfax et sir Thomas Fairfax son fils, tenaient en échec lord Newcastle par une suite de manœuvres hardies et brillantes.

Les deux chambres à Londres, quoique agissant de concert, étaient animées d'un esprit différent : les lords inclinaient à la paix; dans les communes, au contraire, dominaient les résolutions belliqueuses et violentes, et une accusation de trahison fut intentée contre la reine et présentée par Pym à la chambre haute, où cette motion s'arrêta. Les communes s'emparèrent des attributs extérieurs de la souveraineté, en votant la confection d'un nouveau grand sceau pour remplacer le sceau royal [2], et les lords ayant refusé de participer à cette

1. May, *Hist. du long parlement*, l. III c. II.

2 Lord Littleton, garde du grand sceau, avait emporté le sceau royal en se rendant auprès du roi. Cette circonstance arrêtait la marche régulière du gouvernement exécutif et l'administration de la justice, dans le ressort du parlement. Pas un emploi ne pouvait être donné, pas un écrit expédié pour faire élire un membre des communes, pas une commission complétée pour tenir les assises, sans l'indispensable formalité de l'apposition du grand sceau. On sourit en voyant des hommes qui avaient levé des armées et livré bataille au roi, embarrassés pour une semblable difficulté toute de forme. Mais le grand sceau, aux yeux des légistes anglais, a une sorte de vertu mystérieuse et passe pour dépositaire de l'autorité souveraine en un plus haut degré que la personne même du roi. (Hallam, *Hist. constit. d'Anglet.*, c. X.)

mesure, elles passèrent outre et décidèrent que le nouveau sceau porterait sur une face les armes d'Angleterre et d'Irlande, et de l'autre, la représentation de la chambre des communes en séance à Westminster, sans qu'aucune mention y fût faite des lords. Les deux chambres étaient partagées entre les soins de la guerre et les débats théologiques ; les presbytériens y dominaient alors et une réforme leur avait été promise, dans l'Église d'Angleterre, ainsi que la convocation d'une assemblée de théologiens pour cet objet. Le parlement désigna les ecclésiastiques qui devaient en faire partie et auxquels il adjoignit un certain nombre de ses membres. Les chambres d'ailleurs demeurèrent arbitres des questions qui devaient être soumises à cette assemblée.

L'échec que le parti du roi avait subi vers le milieu de l'année 1643, par la découverte et l'avortement du complot de la cité, fut plus que balancé par le succès de ses armes sur presque tous les points. Fairfax fut battu dans le nord, à Asherton-moor. Lord Willoughby se vit impuissant à protéger à l'est les comtés ligués qui couvraient la capitale et le parlement ; sir William Waller enfin perdit deux batailles, à l'ouest, contre les paysans de la Cornouaille, et son armée se débanda. Un grand nombre de places importantes, Dorchester, Weymouth, Bridgewater, Bath, se rendirent au roi ou furent emportées d'assaut. Mais, de tous ces revers, celui que la perte d'un grand homme rendit le plus funeste aux parlementaires, fut leur défaite par le prince Rupert et sa cavalerie, près d'Oxford, dans les plaines de Chalgrave où périt Hampden. Jamais, en aucune rencontre, il n'avait déployé plus de bravoure et d'activité. Le premier, il re-

Succès des armées royales

1643

Combat de Chalgrave

connut que les lignes d'Essex allaient être forcées sur un front faiblement défendu et il donna l'alarme. Le régiment d'infanterie dont il était colonel ne pouvant marcher assez rapidement, Hampden rassembla un corps considérable de cavalerie et courut à sa tête au-devant de l'ennemi et de sa destinée. Il fut presque aussitôt atteint à l'épaule de deux balles qui brisèrent l'os et demeurèrent dans la blessure. Sa troupe perdit courage et se dispersa, laissant le passage libre au prince, qui franchit les lignes d'Essex et rejoignit l'armée royale à Oxford.

Mort de Hampden.

1644.

Hampden, la tête inclinée, les deux bras étendus sur le cou de son cheval, s'éloigna à pas lents du champ de bataille. Il se trouvait alors près du toit qu'avait habité sa femme dans sa jeunesse et d'où il l'avait tirée pour la conduire sous le sien; on dit qu'il fit un effort pour y mourir, mais l'ennemi était dans cette direction, Hampden tourna bride et, en arrivant à Thane, il tomba de cheval évanoui. Les chirurgiens sondèrent sa plaie et ne donnèrent aucune espérance; ses douleurs étaient extrêmes, mais il endura tout avec une fermeté et une résignation admirables. Sa première pensée fut pour son pays, et il écrivit à Londres pour recommander un redoublement d'activité dans les opérations militaires et la concentration des forces du parlement. Puis se recueillant, dans sa dernière agonie, « Jésus, s'écria-t-il, reçois mon âme! O Dieu, sauve mon pays!... Pardonne à .... » Il ne put achever; ce furent ses dernières paroles et avec elles il exhala sa grande âme. Toute l'armée du parlement fut comme frappée au cœur par la mort

de Hampden [1] et le roi qui, à la première nouvelle de sa blessure, avait offert de lui envoyer son propre chirurgien, le voyant mort, crut avoir gagné une grande victoire. L'un de ses plus illustres adversaires a dit de lui que sa réputation d'honneur était générale, que le bien public dirigeait toutes ses affections, à ce point qu'il n'y avait ni corruption ni intérêt particulier capable de l'en détourner [2]. « Il avait, ajoute le même auteur, un grand fonds de sagesse et de prudence, était fort sobre et souverainement maître de ses passions, ce qui lui donnait un grand avantage sur autrui; actif, vigilant, infatigable au travail, son courage était à la hauteur de ses plus belles qualités; nul enfin ne sut gouverner si absolument l'esprit du peuple, et sa mort ne fut pas moins avantageuse à un parti que funeste à l'autre [3]. » Son nom, malgré l'erreur qui, vers la fin, l'entraîna trop avant, est justement vénéré en Angleterre comme dans tous les pays où le culte de la légalité est encore en honneur, car, le premier, il donna le signal de la résistance à un système de tyrannie qui menaçait de renverser toutes les lois du

Son caractère.

1. La consternation du parti fut aussi grande que si toute l'armée avait été défaite et taillée en pièces. (Clarendon, *Hist. de la rebel.*)

2. Clarendon, *ibid.*

3. Clarendon a dit encore de Hampden : « Il était, dans la discussion, d'une modération et d'une douceur extraordinaires et y apportait une si grande apparence de soumission et de défiance de lui-même, qu'on eût dit qu'il n'avait aucun avis personnel, mais seulement un grand désir de s'instruire, et cependant il interrogeait d'une manière si subtile et savait si bien l'art d'insinuer ses objections, qu'il communiquait ses propres opinions à ceux auxquels il paraissait demander conseil. (*Hist. de la rebel.*)

Nous dirons, pour conclure, qu'en Hampden comme en son contemporain, le colonel Hutchinson, se trouvait réunie l'inflexible fermeté morale des puritains au ton parfait et aux élégantes manières des courtisans.

royaume. Il sacrifia à ce grand objet les biens les plus précieux, après le témoignage d'une bonne conscience, une grande fortune et les douceurs d'une existence paisible et honorée, et il rallia, par son exemple, à son parti, durant la première période des troubles civils, tout ce que l'Angleterre possédait de plus noble, de plus glorieux et de plus illustre. Plus tard, il est vrai, il dépassa les justes bornes, en se joignant à ceux qui imposaient au roi des conditions qu'il ne pouvait accepter et en s'armant contre lui pour l'y contraindre. Mais il fallait choisir entre les deux partis, et nous avons reconnu combien le choix était difficile. Si Hampden enfin ne comprit pas le danger des égarements auxquels son propre parti serait entraîné par la victoire, c'est peut-être qu'il se sentait assez de force pour le conjurer; en Hampden enfin et en lui seul, a dit de nos jours un écrivain célèbre, se trouvaient réunis la valeur et l'énergie de Cromwell, le discernement et l'éloquence de Vane, l'humanité et la modération de Manchester, la rigide intégrité de Hale, l'ardent patriotisme de Sidney. D'autres pouvaient conquérir, il n'eût été donné qu'à lui de réconcilier après le triomphe ; et quand, plus tard, à la sombre tyrannie de Charles et de Laud, eurent succédé le terrible conflit des sectes et des factions, les déplorables rivalités de l'ambition et les fureurs de la vengeance, l'Angleterre, chercha en vain, dans les vainqueurs du jour, ce calme admirable, cet empire sur soi-même, ce bon sens, cette parfaite droiture d'intention qui distinguait Hampden et qu'on chercherait en vain, Washington seul excepté, dans tout autre personnage de l'histoire[1]. »

1. Macaulay ou lord Nugent's, *Memorials of Hampden*.

La reine avait rejoint le roi à Oxford, lui amenant de l'artillerie, des munitions et des soldats. Bristol, la seconde ville du royaume, avait succombé, enlevée par le prince Rupert ou livrée par son gouverneur, Nathaniel de Fiennes. La place de Hull, qui d'abord avait arrêté Charles, semblait prête, par le concours ou la trahison de son gouverneur, Hotham, à tomber dans ses mains : la fortune enfin se déclarait, sur tous les points, pour les armes royales.

Le roi renouvela ses propositions de paix en les modifiant, mais en même temps, exalté par le succès, il ne sut point profiter de l'effroi qu'il inspirait à ses adversaires, pour aplanir les obstacles à une pacification, et il fit défense de reconnaître plus longtemps aux deux chambres siégeant à Londres le nom de parlement. La mésintelligence régnait toujours entre elles ; la ville même était divisée : les citoyens riches désiraient la paix ; les classes inférieures, soutenues par le lord maire, Pennington, et par le conseil de la cité, respiraient la guerre. Les lords, peu nombreux et irrités des récentes usurpations des communes, acceptèrent les propositions du roi ; mais les communes se divisèrent en deux parts presque égales et finirent, sous la pression d'une émeute formidable, que dirigeait l'alderman Aikins, par en décider le rejet. On assure même que la fraude fut employée pour obtenir ce vote ou pour le proclamer [1]. Plusieurs pairs, mécontents et indignés, y virent un prétexte suffisant pour motiver l'abandon qu'ils firent de la cause parlementaire. Les délibérations n'étaient pas libres, dirent-

Négociations

Émeutes dans Londres

1. *Parlem. Hist.* — Clarendon, *Hist. de la rébellion.*

ils, et ils ne voulaient plus participer aux actes d'un parlement asservi. Le premier de tous, par sa naissance et son grand nom, lord Northumberland, se retira dans ses terres. Les lords Holland, Bedford et Clare se rendirent auprès du roi, à Oxford, où ils ne reçurent qu'un accueil froid et dédaigneux [1]. Le vote des communes, lorsqu'il fut connu dans la cité, y occasionna de nouveaux soulèvements d'une tendance tout opposée à l'émeute de la veille. Plusieurs milliers de femmes tinrent le parlement assiégé, demandant la paix avec des cris désespérés. Il fallut les repousser par la force et le sang coula [2]. Le parti de la guerre l'emportait; celle-ci prit un caractère nouveau et fut poussée avec vigueur : les fortifications de Londres furent continuées; on autorisa, dans les comtés, la presse des artilleurs et des soldats et l'on envoya aux armées de nombreux renforts. Essex, quoique mécontent et toujours indécis, demeura fidèle au parlement; mais Hotham, gouverneur de Hull, justement suspect aux communes, fut arrêté par leur ordre et enfermé avec son fils à la Tour; et des commissaires, à la tête desquels était Henri Vane, partirent pour l'Écosse afin d'y ménager une étroite alliance entre les covenentaires et le parlement.

1. On peut connaître par cette faute, dit M. Hallam, à quel point le roi manquait de jugement. Les trois lords se virent entourés à Oxford de tant de mépris, qu'ils ne purent souffrir l'ignominie de leur position, et, au bout de trois mois, ils retournèrent au parlement. (*Hist. constitut.*, c. VII.)

2. Les malveillants amenèrent une multitude de femmes du rang le plus bas et le plus infâme, pour venir devant la porte des deux chambres crier tumultueusement : *la paix à tout prix!* Il fallut user de violence pour réprimer ce tumulte, et tuer trois ou quatre femmes et en emprisonner un plus grand nombre. (Baillie, *Lettres.*)

Celui-ci fut sauvé par la mésintelligence survenue entre le roi et lord Newcastle, commandant de ses forces dans le nord. Charles, impatient, voulait marcher sur Londres et frapper un coup décisif; mais Newcastle assiégeait Hull et, jaloux de son indépendance, il désobéit et refusa de rejoindre l'armée du roi avant que cette place eût succombé. Trop faible alors pour investir la capitale ou pour la forcer, le roi marcha vers l'ouest, où l'importante ville de Glocester tenait encore pour le parlement. Il résolut de s'en emparer, afin d'ouvrir à son armée de libres communications avec la Cornouaille et le pays de Galles, soulevés presque tout entier pour sa cause. La place fut investie et le parlement aurait vu tomber avec elle son dernier boulevard à l'ouest. Il fit, pour la secourir, les plus grands efforts, et le comte d'Essex, à la tête de quatorze mille hommes, sortit de Londres pour rencontrer l'armée royale et délivrer Glocester.

Siége de Glocester par le roi.

Les habitants de cette ville rivalisèrent de persévérance et de courage avec sa faible garnison[1]; ils incendièrent

1. Après la sommation qui fut faite à la ville, au nom du roi, on vit, dit Clarendon, sortir de ses murs deux hommes à visages pâles, longs, maigres et sinistres, en vérité des figures si étranges qu'elles égayèrent à la fois les plus sévères physionomies et attristèrent les cœurs les plus joyeux, car il était impossible que de pareils envoyés apportassent autre chose que la guerre. Ces hommes, sans aucune marque de respect et de civilité, dirent, d'un ton très clair et intrépide, qu'ils apportaient au roi une réponse de la pieuse ville de Glocester (a), et l'historien May nous apprend, dans son *Histoire du Long parlement*, que cette réponse, rédigée du consentement commun des citoyens et des soldats, était conçue en ces termes, au moins fort singuliers dans la bouche d'hommes en armes contre le roi : « Nous, les habitants, magistrats, officiers et soldats enfermés dans cette ville de Glocester, répondons humblement au gracieux message de sa majesté, que nous gardons cette place [illegible] à

(a) *Hist. de la rébellion.*

eux-mêmes les faubourgs afin de ne rien laisser en prise hors des murailles, et résistèrent vingt-six jours à tous les efforts des assiégeants. Le vingt-septième jour, Essex, avec son armée, parut tout à coup à quelques milles du camp du roi. Le prince Rupert tenta de l'arrêter, mais sans succès. Charles leva le siége, et l'armée du parlement fut reçue avec transport dans la place délivrée. Essex en sortit après l'avoir ravitaillée et reprit le chemin de Londres où le roi l'avait déjà devancé et lui fermait le passage à Newbury. Là fut livrée, le 20 septembre 1644, une sanglante bataille [1] où les pertes, quant au nombre, furent presque égales ; mais Essex parvint à forcer le passage et à se remettre en communication avec la capitale, d'où il tirait toutes ses forces. Le roi perdit une vingtaine d'officiers de marque, entre autres lord Sunderland, jeune homme de grande espérance, emporté par un boulet, à vingt-trois ans, au début de la bataille; lord Caernarvon, cité comme un modèle dans l'obéissance aussi bien que dans le commandement, habile à diriger comme à entraîner, et non moins remarquable par son zèle pour la discipline et la justice que pour sa rare valeur; lord Falkland enfin, l'honneur de son époque par le rare assemblage en sa personne des dons les plus divers. Depuis le commencement de cette fatale guerre, dit Clarendon, la gaîté, la vivacité naturelle de Falkland

Levée du siége.

Bataille du Newbury 1644.

notre serment et allégeance, pour l'usage de sa majesté et de sa royale postérité et, en conséquence, nous nous regardons comme absolument obligés à obéir aux ordres de sa majesté, signifiés par les deux chambres du parlement, et sommes résolus, avec l'aide de Dieu, à conserver notre ville conformément à cette obligation. » (*Hist. du long parlement*, II.)

1. Cette bataille, dit l'historien Lingard, a été rendue inintelligible par les récits confus et contradictoires des divers historiens.

furent comme voilées et firent place à l'abattement. Celui qu'on avait vu jusque là soigneux de sa tenue comme de ses manières, d'un commerce si doux et si affable, devint tout à coup réservé, d'un abord difficile, négligent de sa personne ; il portait sur son pâle visage l'empreinte d'une mélancolie profonde et paraissait comme insouciant de toute chose. Mais, à la plus légère ouverture pour la paix, il se réveillait, montrant pour celle-ci un empressement, une activité extraordinaire. Souvent, assis au milieu des siens, après un long silence, on l'entendait prononcer ces mots, entremêlés de gémissements et de profonds soupirs : *la paix*, *la paix*, et il était aisé de comprendre que les fureurs de la guerre et le spectacle des déchirements et de la désolation du royaume lui ôtaient le sommeil et ne tarderaient pas à briser son cœur [1]. Son ardent désir de la paix n'ôtait rien à son courage qui, malgré la charge dont il était revêtu près du roi, l'entraînait toujours au plus fort de la mêlée [2]. Le matin de la bataille de Newbury il fut plus gai que de coutume et se porta où le péril semblait devoir être le plus grand. Il choisit son poste au premier rang du régiment de Biron qui mar-

1. *Hist. de la rébellion*, l. VII.

2. On aurait dit, ajoute Clarendon, qu'il venait sur le champ de bataille par curiosité pour voir le péril et par charité pour arrêter l'effusion du sang... Durant le siége de Glocester, lord Falkland prenait plaisir à visiter les tranchées et tous les postes les plus exposés au feu, et comme ses amis le reprenaient de ce qu'il se hasardait trop sans nécessité, ce qui excédait tellement le devoir de sa charge, qu'on pouvait dire qu'il agissait en opposition avec ce devoir, il répondit en riant que son office ne lui ôtait point le privilége de son âge et qu'un secrétaire d'État devait connaître par lui-même le secret du danger. Il ajouta ensuite sérieusement qu'il importait que tout le monde sût que son impatience pour la paix ne provenait point de bassesse d'âme, ni d'aucune crainte des hasards de la guerre. *Ibid.*

chait à l'ennemi dont les tirailleurs bordaient la haie des deux côtés de la route. Un coup de feu l'atteignit au bas-ventre, il tomba de cheval et son corps ne fut trouvé que le lendemain. Il succomba jeune[1] et comme Hampden, dans la première période de la guerre civile, emportant l'un et l'autre dans la tombe leur gloire entière et pure : figures sereines et héroïques comme il en apparaît surtout au début des tempêtes politiques ou religieuses, avant que le triomphe des violents, le déchaînement de l'égoïsme et des passions grossières aient tari ou corrompu la source des dévouements généreux ; leur exemple, mieux qu'aucune parole humaine, instruisit la postérité à honorer en eux chacune des deux grandes causes pour lesquelles leurs nobles âmes s'étaient dévouées et leur sang si pur avait été répandu.

Mort de lord Falkland.

La délivrance de Glocester fut, avec raison, considérée par le parlement à l'égal d'une grande victoire et elle rétablit l'équilibre entre les deux partis. La nouvelle en parvint à Londres en même temps que celle d'un traité d'alliance conclu à Edimbourg, au nom du parlement, avec l'Écosse. Les précédentes victoires du roi, en frappant de terreur les deux chambres, les avaient déterminées à demander aux Écossais une puissante assistance, à laquelle ceux-ci mettaient pour condition l'union et l'uniformité des Églises des deux nations. Ces prétentions des presbytériens d'Ecosse rencontraient de fortes répugnances dans le parlement, où le presbytéranisme, quoique dominant,

1. Clarendon dit à trente ans, Whitelocke lui donne trente-quatre ans au moment de sa mort.

comptait des adversaires nombreux et redoutables. La nécessité politique l'emporta : les commissaires anglais, à la tête desquels était sir Henri Vane, souscrivirent à un traité ou *covenant*, dont la principale condition consistait en un serment imposé à toute personne dans les deux royaumes, et par lequel chacun s'obligeait à maintenir, selon son pouvoir, l'Église d'Écosse dans sa pureté ; à réformer celle d'Angleterre, conformément à la parole de Dieu et à la pratique des meilleures Églises réformées ; à s'efforcer d'établir l'uniformité du culte dans toute la Grande-Bretagne et à en extirper le papisme, la prélature, l'hérésie et le schisme. Le traité conclu stipulait l'envoi de vingt mille Écossais en Angleterre, à la solde de ce royaume ; il fut confirmé par les deux chambres, et son premier résultat, prévu de tous, fut de donner aux presbytériens un ascendant presque absolu sur la marche des affaires, en religion comme en politique. Ils en usèrent mal, selon l'usage des partis qui, après avoir, dès l'origine, franchi les bornes, passent ensuite presque subitement de l'oppression à la victoire, et de la victoire à son abus. Quatre théologiens d'Écosse furent admis dans l'assemblée des théologiens de Londres et préparèrent un plan de gouvernement ecclésiastique uniforme pour les deux nations, et, par suite des résolutions de cette assemblée, deux mille ministres environ furent expulsés sans ménagement de leurs cures par les comités d'enquête de chaque province. On en poursuivit une foule d'autres, comme suspects d'opinions indépendantes ou favorables à la hiérarchie ecclésiastique et à l'ancienne discipline. On défendit de rouvrir les théâtres fermés depuis le commencement de la

Traité du parlement avec l'Écosse.

1644

Persécutions.

guerre; l'interdiction fut étendue à tous les divertissements et jeux populaires usités le dimanche et les jours de fête dans tout le royaume[1]. Quiconque, dans la cité, refusa le serment fut déclaré incapable d'être élu membre du conseil commun et de concourir même aux élections. Les violents du parti ne s'arrêtèrent ni devant l'âge, ni devant le malheur : l'archevêque Laud, oublié trois ans dans sa prison, fut tout à coup décrété d'accusation capitale par les communes et traduit devant les pairs, pour crime de fanatisme par des fanatiques. On vit, en même temps, se manifester les causes de faiblesse et de dissolution que le parti presbytérien portait en lui-même. Les hommes politiques, partisans des anciennes institutions et qui s'étaient crus obligés à se joindre aux presbytériens pour les défendre, commençaient à s'indigner de subir leur joug et à s'inquiéter de l'impulsion démocratique imprimée par eux aux esprits. Plusieurs, distingués par leur rang et par leur influence, s'éloignèrent, les uns pour vivre dans la retraite, les autres pour se rendre auprès du roi, et il est hors de doute qu'un beaucoup plus grand nombre aurait rejoint la cour à Oxford, s'ils n'eussent été retenus par le souvenir de l'accueil injurieux fait antérieurement à lord Holland et aux premiers déserteurs du parlement.

Outre l'éloignement d'une partie nombreuse des deux chambres, zélée pour les institutions et les libertés légales, mais en même temps amie de l'ancienne forme monarchique et d'un épiscopat modéré, restreint à l'administration des affaires ecclésiastiques, les presbytériens

1. Parliam. *Histor.*

étaient menacés d'une seconde scission plus redoutable. Derrière eux, nous l'avons dit, s'agitaient des sectaires ardents et opiniâtres, les *Brownistes*, et les *Indépendants* plus irrités encore que les épiscopaux du joug que le parti presbytérien faisait peser sur eux. Toute congrégation de fidèles, disaient-ils, qui se réunissent librement, en vertu de leur foi commune, pour adorer ensemble le Seigneur, est une Église véritable sur laquelle aucune autre Église n'a aucun droit d'autorité et qui possède elle-même celui de choisir ses ministres, de régler son culte et de se donner des lois. Ces principes étaient contraires à l'établissement ecclésiastique des presbytériens, et ceux-ci, par leur tyrannie, soulevèrent à la fois contre eux les politiques qui demandaient un gouvernement civil indépendant de l'autorité religieuse, les enthousiastes qui ne voulaient d'aucun clergé, prétendant que l'autorité légitime, en matière de foi, résidait dans les fidèles et non dans les prêtres, que le Seigneur inspire ses saints et se révèle toujours à ceux qui le cherchent; les libertins enfin, fatigués du joug qu'ils portaient ou de leur hypocrisie, et aspirant à l'établissement d'un régime qui les soumît à une contrainte extérieure moins sévère.

Opinions religieuses des Indépendants.

Parmi tous ces hommes si étrangers les uns aux autres par leur caractère commun, par leur esprit, et qu'une seule passion réunissait contre le parti dominant, les plus audacieux, comme les plus puissants, étaient ceux qui formaient le grand parti des *indépendants*, dont les plus enthousiastes se donnaient entre eux mutuellement le nom de SAINTS. Parmi eux se distinguaient le colonel Huschinson, dont la veuve nous a retracé les nobles traits, et son parent Henri Ireton, appelé à de hautes

destinées. Mais déjà le plus fameux, le plus illustre de tous, Olivier Cromwell, avait paru sur la scène politique et s'était annoncé avec un grand éclat sur les champs de bataille. D'une famille honorable, mais obscure, Cromwell était entré tard dans la vie publique après une jeunesse orageuse. Doué de talents divers, guerrier redoutable et profond politique, habile à prendre tous les rôles et peu scrupuleux sur le choix des moyens, facile d'ailleurs aux émotions et aux entraînements sans jamais s'écarter du but, possédant à un degré rare un caractère complexe où le calcul se combinait avec l'enthousiasme, il gagnait, par la seule apparence d'un entraînement sympathique, ceux qu'il dominait par sa raison supérieure. Obscur dans son langage mystique et comme enveloppé de nuages, le jour se faisait pour lui tout à coup au moment décisif; son génie s'éveillait avec l'occasion, il grandissait dans les périls, et la fortune lui fut toujours propice. Tel était Olivier Cromwell, qui apporta au renversement de Charles Ier et de l'Église d'Angleterre, et plus tard du gouvernement presbytérien, l'ardeur et la puissance que donnent aux enthousiastes comme aux ambitieux une conviction forte et la certitude qu'ils combattent et vaincront pour eux-mêmes.

Olivier Cromwell.

C'était l'alliance avec les Écossais qui avait affermi et exalté les presbytériens d'Angleterre : le roi en fut épouvanté; il essaya en vain d'y mettre obstacle en faisant aux Écossais des promesses trop magnifiques pour qu'elles fussent jamais accomplies [1]; mais dans le temps même

1. Le roi avait autorisé le duc d'Hamilton à offrir, en son nom, aux Écossais, la réunion à leur pays du Northumberland, du Cumberland et du Westmorland et la translation du siége du gouvernement à Newcastle. Il pro-

où il négociait avec le parlement d'Edimbourg, celui-ci découvrit, par l'arrestation d'un des plus secrets agents du roi en Irlande, un projet de traité entre Charles et les Irlandais rebelles et catholiques. Cette découverte hâta la conclusion du traité entre le parlement anglais et l'Écosse. Le roi, contraint par la nécessité, suivait alors un plan nouveau, à l'effet de s'assurer le concours en Angleterre de l'armée envoyée en Irlande pour combattre et punir l'insurrection. Le comte d'Ormond, officier de mérite et d'une loyauté éprouvée, commandait cette armée, avec laquelle il avait remporté plusieurs victoires sur les rebelles. Ceux-ci s'étaient organisés et s'étaient unis, à l'exemple des covenantaires écossais, par un serment mutuel, s'engageant à protéger contre les envahisseurs, quels qu'ils fussent, les libertés du culte catholique, les droits du souverain, les immunités et libertés légitimes du royaume d'Irlande. L'excommunication était prononcée contre les catholiques qui abandonneraient la cause et contre ceux qui abuseraient de la guerre pour commettre des meurtres et des brigandages. Un synode de prélats et de prêtres donna l'impulsion à ce mouvement national et religieux [1], et dicta la formule du serment prescrit à tous. Un conseil suprême de vingt-quatre membres fut nommé sous la présidence de lord Mountgaret, et tint ses séances à Kilkenny. Ce conseil correspondait avec Rome comme avec toutes

Organisation et serment des rebelles irlandais

mettait en outre que le prince de Galles tiendrait constamment sa cour en Écosse, que lui-même visiterait ce pays tous les trois ans et que le tiers des charges de sa maison serait donné à des gentilshommes écossais. (Burnet, *Hist. de mon temps.*)

1. Lingard, *Hist. d'Angleterre.*

les cours catholiques qui soutenaient l'insurrection par des envois d'argent, d'armes et de munitions, et entretenaient à Kilkenny des émissaires[1]. Le comte d'Ormond, vainqueur des insurgés en deux batailles, reçut du roi l'ordre de négocier une trêve avec cette assemblée. Le désir de Charles était légitime, et lorsque ses adversaires se liguaient contre lui avec ses sujets d'Écosse et les appelaient en armes au cœur de son royaume, la passion politique ou religieuse pouvait seule lui faire un crime de s'assurer le concours de l'armée anglaise d'Irlande, et de gagner à sa cause la sympathie des Irlandais eux-mêmes et des catholiques. Une trêve d'une année fut conclue en septembre 1643 avec le conseil de Kilkenny, et dix régiments de l'armée d'Irlande reçurent l'ordre de rentrer en Angleterre pour y renforcer l'armée royale : un traité secret fut en même temps signé par le célèbre Montrose, à l'effet d'assurer le transport d'un corps nombreux d'indigènes d'Irlande en Écosse. Charles cependant n'obtint pas de l'armée d'Irlande le secours qu'il en espérait. Cinq régiments débarqués les premiers sur la côte de Flint, après s'être avancés sans résistance, sous le commandement de Biron, jusqu'à Nantwich, dont ils firent le siége, furent rencontrés devant cette place par sir Thomas Fairfax : attaqués tout à la fois par lui et par la garnison, ils se défendirent vaillamment, mais furent écrasés; une partie déposa les armes, le reste fut mis en déroute : le colonel Monk, si fameux plus tard, demeura au nombre des prisonniers et fut enfermé à la Tour.

Le roi traite avec eux. 1643.

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion.*

Le roi eut recours, vers cette époque, à une importante mesure pour annuler, s'il était possible, l'influence des deux chambres siégeant à Londres. Il avait reconnu la puissance qu'exerçait sur les esprits le nom magique du parlement, et surmontant sa répugnance pour ces assemblées, il résolut d'opposer au parlement mutilé, siégeant à Londres, un parlement véritable dont la personne du souverain ferait partie. Tous les pairs et membres des communes, déserteurs de Westminster, furent, en conséquence, convoqués à Oxford où le roi résidait. Un grand nombre répondirent à son appel : quarante-cinq lords et cent dix-huit députés des communes assistèrent à Oxford à l'ouverture de cette assemblée nouvelle [1], et le roi crut pouvoir opposer avec succès les actes du parlement d'Oxford à ceux du parlement de Westminster. Il se trompait : l'opinion des parlementaires, dans le royaume, était beaucoup moins attachée aux membres du parlement qu'aux principes qu'ils représentaient et, à ce titre, l'assemblée de Westminster était toujours, à leurs yeux, le seul et véritable parlement. Celui d'Oxford sentit toute sa faiblesse et n'accomplit aucun acte politique de quelque importance. Le roi, en le convoquant, avait rendu plus profonde la séparation entre lui et les chambres qui siégeaient à Londres. N'obtenant de cette assemblée aucun autre secours que le vote de quelques taxes et emprunts mal perçus [2], il l'ajourna indéfiniment, et, ouverte le

Parlement d'Oxford

1644

1. Beaucoup de pairs et de députés des communes du parti du roi étaient absents pour diverses causes à l'ouverture du parlement d'Oxford, auquel adhérèrent quatre-vingt-trois lords et cent soixante-cinq membres des communes. (*Parliam. Histor.*)

2. *Parliam. Histor.* — *Hist. de la rebellion.*

1[er] février 1644, elle cessa d'exister au mois d'avril suivant, à la grande satisfaction de la cour, de la reine et surtout du roi qui l'avait instituée [1].

Comité des deux royaumes.

Le parlement de Londres faisait, à cette époque, les plus énergiques efforts pour s'assurer la victoire et, dans le but de rendre ses actes plus prompts et plus secrets, il concentra tous ses pouvoirs dans un conseil composé de sept lords, de quatorze membres des communes et de quatre commissaires écossais. Ce conseil, sous le nom de comité des deux royaumes, dirigea les opérations militaires et les relations entre les deux peuples unis de la Grande-Bretagne et leurs rapports avec l'étranger. Une force toute nouvelle fut ainsi communiquée en même temps que l'unité d'action aux armées du parlement. Celles-ci, outre l'armée d'Écosse qui venait de franchir la frontière sous les ordres de Lesley, comte de Leven, étaient au nombre de quatre, commandées par Essex, Waller, Fairfax et Manchester. Cromwell n'avait encore que le rang de lieutenant général, mais il avait déjà une part dans la direction des opérations militaires et il avait répandu son âme dans celle de ses soldats dont il fit des hommes nouveaux. Il avait vu, avec plus de chagrin que de surprise, au commencement de la guerre, la cavalerie parlementaire formée presque toute d'anciens domestiques, valets de ferme, garçons de cabaret et gens de

1. Dans sa correspondance avec la reine, après l'ajournement du parlement d'Oxford, le roi s'exprime ainsi : « Je me vois enfin, dit-il, délivré de ce repaire de motions lâches et séditieuses de ce parlement métis que j'avais ici, ainsi que des principaux auteurs de tout cela. » (13e *lettre de la correspondance du roi et de la reine, prise avec d'autres pièces à la bataille de Naseby et publiées par l'ordre du parlement*.)

même sorte, toujours battue par celle du roi, composée de gentilshommes dévoués, remplis d'honneur et de courage. Cromwell résolut d'obvier à ce désavantage par un nouveau choix des hommes sous ses ordres, dont il doubla la valeur morale par ses exhortations enthousiastes. « Je leverai des hommes, avait-il dit un jour à Hampden, qui auront la crainte de Dieu devant les yeux et qui apporteront quelque conscience à ce qu'ils feront. » Il parcourut les comtés de l'est, recrutant des jeunes gens de condition aisée, tous engagés dans la guerre par zèle religieux et pleins de confiance dans leur chef; astreints à la discipline la plus sévère, tenus de soigner eux-mêmes leurs chevaux et leurs armes, vivant et demeurant en plein air, passant enfin sans relâche des manœuvres de guerre aux exercices de piété, ils unissaient la ferme précision du soldat à l'ardeur du fanatisme religieux [1]. Cromwell ouvrit la campagne à la tête de quatorze escadrons de semblables volontaires, formant un corps d'environ mille hommes résolus, ardents et inflexibles.

Caractère religieux des soldats de Cromwell.

Les débuts de la nouvelle campagne furent alarmants pour la cause royale. Essex, renforcé par huit mille hommes des milices de Londres, et Waller, récemment vainqueur de lord Hopton à Aldersdale (8 avril), marchaient de concert pour enfermer le roi dans Oxford. Les Écossais, d'autre part, avaient franchi la frontière, combinant leurs mouvements avec ceux de Fairfax et de Manchester, afin d'envelopper Newcastle et son armée dans leur position sur les bords de la Tyne. Ainsi menacé de plusieurs côtés, Newcastle, trop faible contre trois, et

Situation difficile des armées du roi.

1644.

1 Whitelocke.

séparé du prince Rupert, engagé avec sa cavalerie dans le comté de Lancastre, se replia sur York où il concentra ses forces. Le roi, cerné dans Oxford, ne pouvait attendre aucun secours efficace de ses armées de l'ouest ou du nord, battues ou tenues en échec par un ennemi supérieur. L'effroi de la reine, enceinte et près d'accoucher, ajoutait aux anxiétés cruelles de son royal époux, enfermé avec elle dans une ville menacée d'un siége et déjà presque investie de toutes parts; elle voulut fuir, et ni les représentations du conseil, ni les instances du roi ne purent surmonter ses terreurs. Elle quitta furtivement Oxford avec quelques serviteurs et se réfugia dans l'ouest, à Exeter, où elle accoucha d'une fille. Quinze jours plus tard elle fit voile pour la France, et le roi ne la revit plus.

Fuite de la reine.

Charles cependant, au milieu des circonstances les plus critiques, déploya tout à coup une rare habileté. Il trompa les deux généraux ennemis, Essex et Waller. Ceux-ci apprirent, dans les premiers jours de juin, que le roi, passant entre eux avec une partie de son armée, leur avait échappé. Le siége d'Oxford fut aussitôt abandonné. La mésintelligence régnait entre les deux chefs qui l'avaient entrepris. Essex, s'appuyant de son titre de commandant en chef, donna l'ordre à Waller de poursuivre le roi et le contraignit à lui obéir, tandis qu'il se dirigeait lui même au sud-ouest, sur Exeter, pour maintenir cette partie du royaume sous l'autorité du parlement.

Habiles manœuvres du roi.

Le roi avait gagné Worcester, ville fidèle à sa cause et où il s'arrêta. Sachant Waller attaché à sa poursuite, il rebroussa brusquement chemin vers Oxford, à l'insu de l'ennemi, rentra dans cette place dix-sept jours après

l'avoir quittée et en sortit de nouveau, avec toute son armée, pour prendre l'offensive dans les comtés ligués de l'est. Waller, à cette nouvelle, revint lui-même en arrière pour couvrir Londres et rencontra l'armée royale dans le Buckinghamshire, sur les rives du Charwell. Là s'engagea une action sanglante où Charles triompha, et, après avoir abattu Waller, il marcha vers l'ouest à la poursuite d'Essex. Mais dans le temps où, par son courage et ses talents, il rappelait la victoire au sud sous ses drapeaux, elle échappait au nord, et sans retour, à ses lieutenants. Le marquis de Newcastle, dans sa marche sur York où il s'était renfermé, avait été suivi de près par les Écossais. Ceux-ci furent rejoints par sir Thomas Fairfax et par lord Manchester dont les armées réunies à la leur firent le siége de la ville. Les forces des assiégeants étaient ainsi d'environ vingt-quatre mille hommes, et l'importante ville d'York, seconde place du royaume et clef des comtés du nord, défendue par une garnison très-inférieure, se trouvait dans un pressant danger. Le roi, si le siége traînait en longueur et retenait longtemps, dans le nord, les armées combinées, pouvait au sud rétablir sa fortune, battre Essex comme il avait battu Waller, marcher ensuite sur Londres qu'aucune armée ne couvrait plus et s'en emparer. Si, au contraire, la ville d'York succombait sous l'effort des armées liguées, Charles comprit qu'elles fondraient toutes ensemble sur lui et que l'événement serait décisif pour la guerre et pour sa couronne. La cause royale était alors dans un état prospère au nord-ouest : le prince Rupert tenait avec succès la campagne sur les frontières du pays de Galles, dans les comtés de Shrop, de Chester et de

Lancastre, dont presque toutes les villes étaient tombées dans ses mains victorieuses ou lui ouvraient leurs portes. Le roi l'arrêta au milieu de ses succès et lui enjoignit de marcher en toute hâte sur York et de ne rien négliger pour délivrer la ville et battre les assiégeants. Rupert obéit : il courut au secours d'York, rallia en chemin un gros corps de cavalerie, sous les ordres de sir Lucas Goring, et parut tout à coup, avec son armée, sous les murs de la ville où il pénétra aux yeux même des assiégeants. Ceux-ci, surpris et troublés à son approche inattendue, avaient abandonné une partie de leurs travaux; la mésintelligence régnait entre eux, la disette se faisait sentir, et pour subsister, il leur eût fallu se disperser et s'éloigner. Affaiblis par le besoin, la fatigue et les maladies, décimés et séparés, ils auraient offert une victoire aisée à un ennemi qui aurait su la préparer et l'attendre ; telle était l'opinion de lord Newcastle. Mais Rupert, toujours impétueux et jaloux du commandement, perdit tout par sa précipitation et, sans même s'être concerté avec Newcastle, il sortit de la ville à la tête des troupes, résolu à livrer bataille.

Bataille de Marston moor 1644

Les deux armées se rencontrèrent près d'York, dans la plaine de Marston (Marston moor), qui donna son nom à cette sanglante journée. Vingt-quatre mille hommes environ étaient en présence des deux parts et s'observèrent deux heures en silence. Le signal fut enfin donné, l'aile droite de l'armée royale, sous le prince Rupert, enfonça la gauche des parlementaires et s'égara, comme de coutume, à la poursuite des vaincus; l'infanterie du roi rompait en même temps sur plusieurs points, la ligne des confédérés, dont les trois généraux, Lesley, Manchester

et Fairfax, jugeant la bataille perdue, prirent la fuite. Cromwell fit changer la fortune : il tailla en pièces un corps d'élite commandé par Newcastle[1], il fondit ensuite sur l'infanterie royale, la surprit dans l'ivresse d'un premier succès et la mit en fuite à son tour. Rupert et sa cavalerie reparurent alors sur le champ de bataille, mais épuisés de fatigue, ils soutinrent mal le choc de Cromwell et de ses fameux escadrons, justement surnommés *Iron side* (côtes de fer) : « Nous les chargeâmes et les mîmes en déroute, dit Cromwell, et Dieu permit qu'ils fussent comme du chaume sous nos épées[2]. »

L'armée du roi perdit ce jour-là plus de trois mille hommes tués par l'ennemi et quinze cents faits prisonniers ; ses drapeaux en grand nombre et toute son artillerie tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le découragement, qui suivit la défaite, fut plus fatal encore aux vaincus. Rupert retourna dans l'ouest avec les débris de l'armée ; Newcastle s'embarqua pour le continent, et la ville d'York, abandonnée à elle-même, capitula et ouvrit ses portes. Le désastre de Marston moor fut irréparable, malgré quelques succès éclatants et postérieurs des royalistes. Cette journée, si funeste à leur cause, et qui marque pour l'histoire le plus haut point de la puissance des presbytériens dans le parlement, fut en même temps le prélude et l'une des causes de leur chute, par l'importance toute nouvelle qu'elle donna à Cromwell, chef des indépendants, qui grandissait chaque jour pour la ruine commune des presbytériens et des royalistes.

1. Cette troupe d'hommes d'élite avait été formée par lord Newcastle. Ils tiraient de leur costume particulier le surnom de *cottes blanches*.

2. Cromwell au colonel Walton. — Collect. Carlyle, lettre VIII.

V.

Suite et fin de la première guerre civile.

1644—1646.

La fortune, après le grand désastre de Marston moor, gardait encore à Charles Ier quelques faveurs éclatantes et dernières. Il continuait à suivre dans l'ouest le comte d'Essex avec une armée nombreuse et exaltée par sa victoire récente sur sir William Waller. Essex s'avança jusqu'auprès d'Exeter, et, se voyant poursuivi par des forces supérieures aux siennes, il s'engagea imprudemment, pour y échapper, dans les défilés de la Cornouaille, où bientôt l'armée royale le cerna de toutes parts[1]. En vain il appela à son aide ses collègues mécontents et jaloux: aucun d'eux ne répondit à son appel; menacé d'un accablant revers, en butte à Londres aux accusations des siens, et sollicité par le roi et par ses généraux, il repoussa noblement des offres séduisantes, refusant de trahir ceux qui avaient mis en lui leur confiance et auxquels il avait engagé sa parole. Sa cavalerie, à la faveur d'une nuit sombre et d'un épais brouillard, franchit inaperçue les lignes de l'armée royale[2]; mais tout le reste, sous le

1. Le quartier du roi était si proche des ennemis, que plusieurs boulets tombèrent auprès de lui pendant qu'il soupait. (Clarendon, *Hist. de la rébellion.*)

2. Clarendon donne une troisième cause à cette heureuse manœuvre de la cavalerie parlementaire, et il l'attribue surtout à l'état d'ivresse du général Goring, commandant la cavalerie royale.

Revers du comte d'Essex.

1644

commandement du major-général Skippon, capitula; l'artillerie livra ses canons, au nombre de trente-six; six mille hommes d'infanterie abandonnèrent au roi leurs munitions et leurs armes. Essex, de sa personne, avait déjà gagné Plymouth, où il confessa son désastre, sans chercher à déguiser la vérité ou à l'atténuer : « C'est le plus rude coup, dit-il, qu'ait jamais reçu notre parti [1]; » et il demanda des juges. Le parlement rendit hommage à sa fidélité, et écrivit au comte une lettre où il lui témoignait la plus haute estime et lui annonçait qu'il allait prendre d'énergiques mesures pour conjurer les funestes suites de ce grand échec, dont il ne parut se souvenir qu'en mettant Essex lui-même en état de le réparer.

Vers le même temps, un homme héroïque et tout dévoué au roi, le marquis de Montrose, commençait en Écosse l'étonnante série de ses succès glorieux, et se révélait par des victoires. Entraîné d'abord par la déroute de Marston-moor, il passa déguisé, suivi de deux compagnons seulement, la frontière du nord, et se retira en Écosse. Il y attendit l'arrivée d'un corps de catholiques irlandais engagé secrètement et à l'insu du comte d'Ormond, au service du roi, par ses agents le comte d'Antrim [2] et lord Glamorgan. Montrose se cachait durant

1 Rushworth.

2 Le comte d'Antrim, homme vain et orgueilleux à l'excès et d'un très-faible génie, avait épousé la veuve du duc de Buckingham, peu d'années après la mort de ce favori. Les grands biens de sa femme lui permirent de vivre d'abord à la cour avec quelque éclat et beaucoup de dépense. Mais, accablé de dettes par ses débauches et son libertinage, il fut contraint de quitter le royaume et de se retirer sur son bien en Irlande, avec sa femme, qui lui acquit de la réputation par sa grande fortune, par sa naissance illustre et par son esprit. Très-jaloux du marquis d'Ormond, il se rangea du côté des rebelles, non pour

le jour et courait la nuit dans les montagnes, recrutant des partisans et des soldats parmi les clans du nord dont les chefs étaient demeurés fidèles au roi, le plus grand nombre par un principe d'honneur et de loyauté, d'autres par l'espoir d'une solde et du butin, et aussi par aversion pour la rigidité extrême du clergé presbytérien auquel ils préféraient l'épiscopat, si odieux aux barons du sud et de l'ouest de l'Écosse. La convention des États, siégeant à Edimbourg, était alors faiblement en garde contre ce péril. Les montagnards n'y inspiraient pas assez de crainte, ils étaient jugés, d'après des calculs que le temps avait rendus fort erronés.

Grands changements survenus en Écosse.

« Dans les anciens temps de l'Ecosse, lorsque les basses terres étaient habitées par des hommes aussi braves et mieux armés et disciplinés que les montagnards, ceux-ci, quoique toujours alertes et infatigables, comme troupes légères, dans leurs excursions déprédatrices, avaient été généralement défaits par la cavalerie féodale des basses terres, complétement armée et bien montée, et qui, dans plusieurs occasions, quoique inférieure en nombre, les avait repoussés et vaincus. Abusés par ces souvenirs, les gouverneurs de l'Ecosse considéraient, au début de la guerre civile, comme peu redoutable une armée de montagnards. Ils oubliaient qu'un demi-siècle d'une paix non interrompue avait rendu l'habitant des basses terres moins propre à la guerre que le highlander ou montagnard, et que celui-ci toujours en marche, familier avec l'usage des armes, et pour qui le combat était un plaisir, était devenu

s'opposer avec eux au roi, mais pour éclipser Ormond. Ambition fâcheuse qui le fit tomber dans des fautes grossières. (Clarendon, *Hist. de la rébellion.*)

très-supérieur au paysan des basses terres, arraché aux paisibles travaux de sa ferme et préparé par quelques jours d'exercice seulement à la lutte des champs de bataille. D'autre part, les bourgeois des villes, jadis redoutable élément dans la composition des armées écossaises, étaient moins propres encore à la guerre que les gens de la campagne, n'ayant pas plus d'habitude des dangers ou d'adresse au maniement des armes et étant d'ailleurs beaucoup plus qu'eux incapables de supporter les travaux et les fatigues. Cette différence, si essentielle entre les habitants des basses terres et les montagnards, dans les temps modernes, n'avait point encore attiré l'attention au milieu du dix-septième siècle, elle fut révélée par Montrose et amena d'abord une réaction redoutable [1]. »

Douze cents auxiliaires irlandais, attendus impatiemment par ce héros aventureux, débarquèrent enfin dans les hautes terres de l'ouest, échappant à l'active surveillance du comte d'Argyle, chef puissant du clan des Campbelles et général des forces du covenant dans les comtés du nord. Les Irlandais s'avancèrent en désordre, pillant, ravageant tout sur leur passage et demandant le chef qui leur était promis. Tout à coup, à l'entrée du comté d'Athol, Montrose, en costume de montagnard et suivi d'un seul homme, apparaît au milieu d'eux et est proclamé leur général. A cette nouvelle, les clans des hautes terres accoururent, il les mène au combat et, en quinze jours, il avait gagné deux batailles, occupé Perth, pris Aberdeen d'assaut, et semé la terreur jusqu'aux portes d'Edimbourg. Charles, au bruit de ses succès, se flatte que le

Victoire de Montrose en Écosse

1644

1 Walter Scott, *Hist. d'Écosse*.

désastre de Marston-moor est réparé et se prépare à marcher sur Londres: mais le parlement redouble d'efforts : les armées réunies de ses généraux, Manchester et Waller, rencontrent l'armée royale à Newbury, où se livre une seconde bataille disputée avec acharnement et dont l'unique résultat fut d'arrêter le roi. Il rentra dans Oxford sans être inquiété dans sa retraite, malgré l'impétueuse ardeur de Cromwell, qui sollicita et ne put obtenir de son supérieur, Manchester, l'ordre de poursuivre et de vaincre.

Seconde bataille de Newbury. 1644.

La guerre était poussée avec trop de lenteur au gré des indépendants, qui déjà reconnaissaient Cromwell pour leur chef. Ils commençaient à dominer dans l'armée, au grand effroi du parlement, où les presbytériens avaient encore la suprême influence. Ceux-ci avaient compris qu'il y aurait plus d'avantage et de sûreté pour eux à traiter avec le roi, qu'à laisser les hommes les plus redoutables à leur Eglise grandir par la victoire, et ils ouvrirent avec le roi de nouvelles conférences pour la paix. Mais tandis qu'ils préparaient la paix, les indépendants entretenaient la guerre. Cromwell, lieutenant général et membre des communes, accusa ouvertement dans cette chambre, lord Manchester, son supérieur, d'avoir tiré la guerre en longueur depuis la prise d'York et manqué à dessein les occasions d'écraser l'ennemi, comme s'il jugeait les affaires du roi en trop mauvais état et celles du parlement trop florissantes [1]. Quelques jours plus tard, après avoir tracé devant les communes

Division des parlementaires.

(1) Carlyle. *Cromwell's letters and Speeches.* — Manchester répondit dans la chambre des lords, en accusant Cromwell d'insubordination. (*Ibid.* et aussi Rushworth.)

un tableau lamentable du royaume, en proie à l'anarchie et à la guerre civile, et tenu des propos insultants et amers pour l'aristocratie et les lords, il déclara qu'il importait à la réputation des représentants qu'on ne pût dire qu'ils continuaient la guerre pour gagner des grades et des richesses et pour se perpétuer dans leurs honneurs : « Nous avons tous le cœur trop anglais, dit il, pour hésiter à sacrifier au bien public notre intérêt personnel et pour nous offenser de ce que décidera le parlement. — Il n'y a qu'un moyen de finir tant de maux, dit une voix [1], c'est que chacun de nous renonce à soi-même ; je propose qu'aucun membre de l'une ou l'autre chambre ne puisse, durant cette guerre, posséder ou exercer ni charge civile ni commandement militaire. » Cette proposition tendait à enlever le pouvoir exécutif dans l'administration et dans l'armée aux chefs presbytériens, qui en étaient en possession et qui avaient un siége au parlement. Ils comprirent le péril lorsque déjà il n'était plus temps de le détourner. La proposition nouvelle flattait trop les instincts populaires pour qu'il fût possible aux chefs presbytériens de s'y opposer, sans être accusés d'ambition ou d'égoïsme : ils essayèrent en vain de regagner leur ascendant sur la multitude, en sacrifiant aux passions, selon l'usage dans le paroxysme des crises politiques, quelques victimes humaines. Les deux Hotham père et fils et sir Alexandre Carew, condamnés tous trois pour trahison, périrent sur l'échafaud [2] ou fut

1. C'est celle d'un membre nommé Zouch Tate, auteur obscur d'une motion très-célèbre.

2. Il est à remarquer cependant que, malgré toutes les fureurs de l'esprit

Procès et mort de l'archevêque Laud.

1645.

aussi traîné l'archevêque Laud, frappé d'un bill d'attainder par les deux chambres, au mépris de toutes les lois et de la justice, et immolé à quatre-vingts ans par la haine religieuse et l'implacable vengeance de ceux qu'il avait lui-même cruellement persécutés [1]. Laud avait souvent manifesté, dans sa longue vie, l'appréhension ou l'horreur d'une mort violente ; cependant toutes ses terreurs se dissipèrent à la vue de l'échafaud. Les malheurs du roi, la désolation du royaume, le spectacle douloureux de tant de scènes criminelles et sanglantes, une longue captivité enfin et la ruine complète de son œuvre et de ses espérances, l'avaient entièrement détaché de la vie. « Personne, disait-il, n'a un plus vif désir de me con-

démagogique et le fanatisme de l'esprit de secte, l'échafaud ne moissonna qu'un nombre très-restreint de victimes innocentes, dans la révolution du dix-septième siècle en Angleterre. Les deux Hotham et sir Alexandre Carew avaient, selon les lois de la guerre, mérité leur sort en essayant de livrer les places confiées à leur garde. Tous ceux qui périrent, à cette époque, par le glaive du bourreau firent preuve d'une piété exemplaire. Les dernières paroles du jeune Hotham, telles qu'elles nous ont été transmises par Rushworth, sont dignes d'attention. On sent qu'il y a dans la pensée de celui qui les prononça quelque chose de très-supérieur aux préoccupations de l'ambition terrestre et de l'orgueil humain, et lorsqu'on songe que ces dispositions d'esprit étaient dominantes à cette époque, on comprend déjà l'immense différence entre le caractère de cette révolution et celui d'une autre grande révolution plus récente.

1. L'homme le plus acharné à poursuivre l'archevêque fut Prynne, victime lui-même de la persécution. Laud avait grandement mérité d'être puni pour abus tyrannique de pouvoir, mais son exécution, dans un âge très-avancé, sur le moindre prétexte de nécessité politique, est un exemple de tyrannie beaucoup moins excusable qu'aucun de ceux qu'on a allégués contre lui. (Hallam, *Hist. constit. d'Anglet.*)

Clarendon s'est trompé en disant que les lords siégeant dans cette occasion à Westminster, n'étaient qu'au nombre de sept : les journaux de la chambre des lords constatent la présence de vingt membres. M. Guizot croit que plusieurs se retirèrent avant le vote. (*Hist. de la révolution d'Anglet.*)

gédier de ce monde que je n'en ai de le quitter. » Conduit au supplice, il eut à lutter jusque sur l'échafaud contre les obsessions des théologiens de l'Eglise presbytérienne et s'en délivra en posant la tête sur le bloc. Elle fut séparée au premier coup et il regagna, aux yeux de la postérité, par sa pieuse résignation dans le malheur et par sa mort sanglante, l'intérêt et les sympathies qu'il avait mérité de perdre dans l'exercice dangereux d'un pouvoir sans bornes.

Le jour même de sa mort, la liturgie de l'Eglise anglicane, dont il avait si tyranniquement imposé l'observation à tous et que le parlement avait jusque là tolérée, fut abolie, et les deux chambres prescrivirent pour le culte l'adoption d'un livre nouveau, rédigé par les théologiens de l'Eglise presbytérienne.

Les discussions religieuses continuaient à se mêler, dans les chambres, aux grands débats politiques et les affaires d'Etat les plus pressantes étaient alors fréquemment suspendues par des controverses touchant les dogmes ou la discipline ecclésiastique, et relatives surtout à l'admission des ignorants et des pécheurs à la communion. Des jeûnes étaient ordonnés dans toutes les occasions solennelles : les deux chambres alors étaient convoquées à Westminster pour entendre les prédicateurs en renom. Ceux-ci, choisis toujours parmi les plus ardents ou les plus exaltés, stimulaient, par leur éloquence passionnée, le zèle de leurs auditeurs, et des journées entières étaient ainsi partagées entre la prédication, le chant des psaumes et la prière [1].

1. Ces occupations, dans le langage du temps, étaient nommées le rafraî-

Quoique les presbytériens fussent encore en majorité dans les chambres, les indépendants croissaient toujours en force au sein du parlement, où déjà quelquefois ils balançaient les suffrages. Ils l'emportèrent dans le vote de l'ordonnance du renoncement à soi-même qui, acceptée par les communes, fut portée ensuite à la chambre haute où elle fut rejetée d'abord, après de longs et orageux débats. Les presbytériens néanmoins sentaient le pouvoir leur échapper : ils avaient hâte de terminer une guerre qui, soutenue et vivifiée par l'enthousiasme religieux, assurait dans les camps et sur les champs de bataille la supériorité du parti indépendant, plus exalté, plus ardent, plus fanatique qu'eux-mêmes, et déjà ils avaient fait au roi de nouvelles ouvertures pour la paix. Charles fit de son côté un grand effort : il surmonta son aversion pour les chambres siégeant à Londres, consentit à les reconnaître pour un parlement véritable [1] et, les conférences pour la paix, indiquées à Uxbridge, furent ouvertes le 24 janvier 1645 [2].

Conférences d'Uxbridge. 1645.

chissement des âmes. La *Correspondance* de Baillie, t. II, contient, à ce sujet, les détails les plus curieux et les plus caractéristiques des mœurs du temps.

1. Si j'avais eu, écrivait-il à la reine, seulement deux personnes de mon avis, je n'aurais jamais cédé. (*Lettre* du 2 janvier 1645.)

2. Les commissaires du roi aux conférences d'Uxbridge étaient : le duc de Richmond, le marquis de Hertford, les comtes de Southampton, de Kingston et de Chichester; les lords Capel, Seymour, Hatton et Colepepper; le premier secrétaire d'État, Nicolas; sir Edouard Hyde, chancelier de l'Echiquier; sir Edouard Lane, sir Orlando Bridgeman, sir Thomas Gardiner, John Ashburnham, Geoffroi Palmer, le docteur Stewart et leur suite. Le parlement d'Angleterre avait envoyé, pour le représenter à Uxbridge, les comtes de Northumberland, de Pembroke, de Salisbury et de Denbigh; lord Wainman, Hollis, William Pierpont, Olivier Saint-John, Whitelocke, John Crew, Edouard Prideaux et sir Henri Vane le jeune. Le parlement d'Ecosse avait envoyé aussi quelques mem-

Les principaux points à débattre étaient, comme toujours, la répression de la rébellion en Irlande, l'épiscopat et la milice. Le roi, cédant aux instances d'un de ses plus fidèles serviteurs, le comte de Southampton, se montrait enclin à d'importantes concessions et déjà il avait consenti à ce que la moitié des chefs de la milice fussent, pour quelques années, à la nomination des chambres[1], lorsque tout à coup il retira les concessions attendues et promises. Une lettre de Montrose, parvenue au roi avec une célérité inouïe, lui annonçait une nouvelle et grande victoire remportée sur les covenantaires et sur le comte d'Argyle en personne. Celui-ci, plus estimé pour ses talents dans l'intrigue et la politique que par sa valeur sur les champs de bataille[2], après avoir inutilement poursuivi Montrose, avait été inopinément surpris par lui, sur ses propres domaines, dans un lieu réputé inexpugnable. Un combat terrible, dont Argyle demeura spectateur, s'engagea dans les défilés d'Inverlochy et les Campbells y furent complétement défaits. Montrose s'empressa d'annoncer au roi sa victoire : il le suppliait en même temps de rompre

bres, parmi lesquels figuraient le marquis d'Argyle, le comte de Lowden, sir Charles Erskine et Alexandre Henderson. (Clarendon, *Hist. de la rébellion.*) Tous les envoyés du parlement d'Angleterre, dit, à cette occasion, M. Guizot, souhaitaient la paix, hormis sir Henri Vane, Olivier Saint-John et Prideaux, qui formaient d'autres desseins. (*Hist. de la révolution d'Anglet.*, t. II.)

1. Charles Ier proposa que les forces militaires de l'État demeurassent, durant trois années, sous la direction de vingt commissaires nommés d'un commun accord par le parlement et par lui, ou moitié par lui et moitié par le parlement. A l'expiration des trois années, il insistait pour que le commandement suprême de la milice lui fût rendu. (David Hume, *Règne de Charles Ier*.)

2. Clarendon, en racontant la rupture des conférences d'Uxbridge, ne parle point de cette lettre de Montrose, qui est extraite des *Mémoires* de Whitelocke.

des négociations dont l'unique résultat, selon lui, serait d'enhardir la rébellion. « Il était en bon chemin, disait-il, pour faire rentrer toute l'Ecosse dans l'obéissance et espérait être bientôt en état de marcher au secours du roi avec son armée[1]. »

Cette lettre de Montrose rendit au roi toutes ses espérances et il ne songea plus qu'à reconquérir par la guerre ce que la rébellion lui avait enlevé. La rupture des conférences d'Uxbridge qui consterna les presbytériens fut apprise avec joie des indépendants qui les avaient vues s'ouvrir à regret. Leur force s'en accrut et ils en usèrent pour solliciter impérieusement des lords le vote de l'ordonnance du renoncement à soi-même. Peu de jours auparavant, ils avaient obtenu un avantage décisif en faisant accepter pour les deux chambres une importante mesure touchant la complète réorganisation de l'armée ; celle-ci, fractionnée jusqu'alors en plusieurs corps placés sous les ordres de divers généraux, presque égaux en titre, mal d'accord entre eux et manœuvrant séparément, avait agi sans la force et l'unité qui dérivent d'une impulsion unique. Cromwell et les indépendants résolurent avec raison de changer un ordre de choses si vicieux, et dans le projet nouveau soutenu par eux d'un accord unanime, une seule armée forte de 21,000 hommes devait obéir à un seul général autorisé à nommer tous les

Réorganisation de l'armée du parlement. 1645.

1. Le comte d'Argyle avait alors le principal gouvernement en Ecosse, et quoiqu'il eût assez d'adresse et de dissimulation pour faire réussir un grand dessein, et que ses grands biens lui assurassent beaucoup d'autorité dans le royaume, il n'était pourtant pas propre pour la guerre et n'avait pas la réputation d'avoir plus de courage que n'en ont ordinairement les hommes fiers et insolents, quand ils ne trouvent personne qui leur résiste. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

officiers, sauf l'approbation du parlement. Ce général, déjà célèbre par sa bravoure, sa probité, ses talents et ses succès, était sir Thomas Fairfax. Il possédait naturellement l'art si difficile, possédé aussi par Cromwell, de communiquer aux soldats sa confiance et son enthousiasme ; mais sa loyauté guerrière se refusa toujours aux tortueuses pratiques de l'ambition : une piété profonde, une fidélité scrupuleuse à la cause qu'il avait juré de servir, une modeste simplicité de langage et de manières unie à un courage à toute épreuve et à une inébranlable fermeté, firent de Fairfax, malgré ses erreurs ou ses illusions, un des hommes éminents et justement renommés dans une époque plus féconde peut être qu'aucune autre en nobles caractères[1]. Membre modéré de l'Église presbytérienne, mais en même temps soutenu par Cromwell, qui se porta son garant auprès des siens, le jugeant trop pur et trop honnête pour redouter en lui un rival dangereux, Fairfax fut accepté par tous et nommé au commandement suprême de l'armée. Essex conserva quelques jours encore son commandement sans aucun pouvoir effectif et se démit bientôt volontairement. Les comtes de Manchester et de Denbigh suivirent son exemple et reçurent en remercîments des deux chambres et en brillantes promesses la récompense et le prix de leurs sacrifices[2]. Leur démission ainsi donnée levait l'unique obstacle apparent à l'ordonnance du renoncement à soi même dont l'adoption

Adoption de l'ordonnance du renoncement à soi-même.

1645.

1. D. Hume, *Hist. d'Anglet.*, *règne de Charles Ier*.

2. Une ordonnance du parlement accorda plus tard au comte d'Essex une pension de dix mille livres sterling, comme récompense de ses services (Whitelocke.)

fut réclamée avec une insistance toujours plus vive et votée enfin par les lords sans modification sérieuse. L'ordonnance portait que les membres du parlement résigneraient leurs commandements dans l'armée ; mais peu de temps après ce vote, une exception fut faite en faveur de Cromwell et de quelques autres chefs qui furent avec lui continués dans leurs emplois [1], et l'on reconnut ouvertement alors combien était juste cette opinion d'un contemporain qui interprétait l'ordonnance dite du *renoncement à soi-même* par l'art ou le secret d'*arriver à ses fins personnelles* [2]. Quoi qu'il en soit, cette ordonnance et celle qui réorganisait l'armée firent passer le pouvoir des presbytériens aux indépendants, et donna aux opérations de la guerre une impulsion nouvelle et bientôt irrésistible [3]. L'armée du parlement à cette époque présentait, entre toutes celles de l'Europe, le plus singulier spectacle. La plupart des régiments n'avaient pas de chapelains : les officiers remplissaient les devoirs spirituels qu'ils unissaient à ceux de leur charge. Ils partageaient leurs loisirs, dans l'intervalle des combats, entre les sermons, les exhortations et la prière, et ils y apportaient une émulation égale à celle qui soutenait l'honneur de leur profession sur les champs de bataille. Ils improvisaient de pieuses harangues dans leur enthousiasme

1. Sir William Brereton, sir Thomas Middleton et sir John Price furent continués d'abord pour quarante jours dans leurs commandements. (Whitelocke.)

2. *Selfends prevailing.* (*Id.*)

3. Les meneurs du parlement, dit lord Clarendon, vinrent ainsi à bout de leurs desseins, en se délivrant de ceux qui n'étaient pas des leurs et en retenant Cromwell dans le commandement. Celui-ci, au nom de Fairfax, disposa de l'armée, où il ne mit que des officiers dont il était sûr et se rendit le maître absolu de toutes les affaires de la guerre. (Clarendon, *Hist. de la rébellion.*)

extatique et prenaient le transport qui, à leur grande surprise, les rendait éloquents, pour les illuminations du Saint-Esprit. Partout où ils établissaient leurs quartiers, ils chassaient les prédicateurs de leurs chaires et usurpaient leur place, prêchant l'auditoire avec l'autorité que leur donnaient la force qui était en leurs mains, leurs exploits et tous les signes apparents de la plus grande ferveur. Les simples soldats aux heures du repos parcouraient les Saintes Écritures, causaient entre eux dévotement, s'exhortaient mutuellement aux progrès spirituels et à la persévérance dans la voie du salut. Marchaient-ils au combat, toute la plaine retentissait du chant des hymnes et des psaumes entremêlés aux sons de la musique guerrière : chacun oubliait le péril en vue de la couronne de gloire qu'il espérait conquérir dans une cause si sainte ; ils considéraient les blessures comme méritoires, la mort comme un martyre ; le tumulte et les dangers, au lieu de calmer et de dissiper leurs pieuses visions, les rendaient plus vivantes et doublaient leur force [1]. C'est ainsi surtout que le parlement se créa des sympathies et des liens puissants dans les classes inférieures, tandis que, par opposition au rigorisme puritain, l'impiété, la licence des armées royales allaient toujours croissant ; quelques-uns de leurs principaux chefs, Goring, Wilmot, sir Richard Granville, et par dessus tous le prince Rupert, hommes sans principes et sans mœurs, donnaient l'exemple d'une immoralité révoltante. Mal payés par le roi, ils suppléaient à une solde régulière par la rapine et le pillage. Les gens de la campagne surtout,

1. D. Hume, *Hist. d'Anglet.*, *règne de Charles Ier.*

sans protection contre eux, avaient tout à souffrir de leurs violences et de leur brutalité. Aussi, dans beaucoup d'endroits, rendus indifférents pour la cause du roi et pour celle du parlement par l'excès même de leur misère, ils se formèrent, par la nécessité d'une commune défense, en associations redoutables à tous les gens de guerre, et en particulier à ceux des armées royales, dont ils avaient le plus à se plaindre. A l'approche des soldats, ils se rassemblaient en nombreuses bandes armées de faux et de massues (clubs), d'où leur vint le nom de *Clubmen*, et tombant sur eux à l'improviste, ils massacraient les détachements isolés et rendaient à leurs oppresseurs barbaries pour barbaries.

Les forces des deux armées étaient, à cette époque, à peu près égales et, durant deux mois, les opérations se bornèrent, dans tout le territoire occupé par elles, à des marches et contre-marches, à des siéges entrepris ou levés et à la prise de quelques places secondaires. Le roi, au commencement de mai, était sorti d'Oxford et avait rejoint l'armée sous les ordres du prince Rupert, avec l'intention de débloquer Chester, ville importante, qui maintenait ouverte sa communication avec l'Irlande, et de marcher ensuite à la rencontre de l'armée écossaise. Celle-ci, alarmée par les victoires de Montrose, avait déjà commencé vers la frontière un mouvement rétrograde et, avant l'arrivée du roi, Chester fut débloqué. Charles, à cette nouvelle, suspendit lui-même sa marche vers l'ouest, et, après avoir emporté d'assaut la ville de Leicester, livrée à la fureur des soldats [1], il revint sur

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion*.

Oxford investi en son absence, par Fairfax et par Cromwell. Tous deux, au bruit de l'appproche du roi, se portèrent au-devant de lui. La rencontre eut lieu près de Northampton, sur le plateau de Naseby, où le sort de Charles Ier fut irrévocablement fixé.

Bataille de Naseby 1645 (14 juin)

Les deux armées étaient à peu près égales : elles comptaient chacune environ vingt mille hommes. Le corps de bataille, dans l'armée royale, était conduit par le roi en personne; l'aile droite avait pour chefs les princes Rupert et Maurice, l'aile gauche obéissait à sir Marmaduke Langdale. Au centre de l'armée parlementaire commandait Fairfax et sous lui le major général Skippon ; l'aile droite était conduite par Cromwell et la gauche par son gendre Ireton. A la tête de la réserve, étaient les colonels Pride, Hammond et Rainsboraugh. Dans les lignes des deux armées, l'espace entre les différents corps était rempli par des canons. Le roi donna pour mot d'ordre à la sienne, *la reine Marie ;* le mot d'ordre et de ralliement donné par Fairfax fut *Dieu est notre force* (God our strength). Le prince Rupert engagea l'action et chargea avec sa vivacité et sa bonne fortune habituelles : Ireton combattit vaillamment, mais il reçut deux blessures, fut fait prisonnier et sa troupe fut rompue et mise en déroute. Rupert la poursuivit jusqu'aux bagages, où un feu de mousqueterie bien nourri l'arrêta. Le roi, qui, dans cette journée, se montra tout à la fois soldat et général, attaqua vigoureusement au centre l'infanterie des parlementaires, tandis que sa droite était

1. On le voit ainsi sur un vieux plan très curieux de la bataille de Naseby dans la collection de Rushworth.

chargée et mise en fuite par Cromwell qui, après une poursuite prudente et rapide, revint tomber avec ses formidables escadrons sur l'infanterie royale. Celle-ci luttait avec courage, et Fairfax redoublant d'efforts pour l'accabler, se surpassait lui-même ; son casque tomba dans la mêlée : Charles Doyley, chef de sa garde, lui offrit le sien ; Fairfax le refusa [1], et, tête nue, exposé à tous les coups, il fondit de nouveau sur l'infanterie du roi mise en désordre par Cromwell et dont un seul corps, assailli plusieurs fois avec fureur, se maintenait ferme et inébranlable. Fairfax commanda une dernière charge, ordonnant à Doyley de l'attaquer de front tandis qu'il tomberait lui-même sur ses derrières. Cette double attaque réussit : la troupe héroïque succomba ; Fairfax tua le porte-enseigne de sa main et saisit le drapeau qu'il remit à un soldat ; et ayant su que celui-ci se vantait d'avoir pris lui-même ce trophée : « Qu'il garde cet honneur, dit Fairfax, j'en ai assez gagné aujourd'hui. »

Témoin de son désastre, Charles, au désespoir, voulut charger à la tête de ses gardes qui formaient la réserve ; mais il fut mal compris et entraîné dans la déroute de ceux qui l'entouraient [2]. Cependant, voyant revenir le prince Rupert avec sa cavalerie, Charles arrêta et rallia son escorte, ordonnant et suppliant tour à tour avec l'é-

1. Whitelocke.

2. Sa majesté, dit Clarendon, était sur le point de charger l'ennemi, quand le comte de Carneworth, écossais dont la fidélité n'était pas suspecte, mit la main sur la bride du cheval du roi et lui dit : « Voulez vous courir à votre mort ? » Et avant que le roi comprît ce qu'il voulait dire, il tourna son cheval, ce qui fit courir un faux bruit dans la troupe.... Sur quoi, la cavalerie tourna bride, et donnant de l'éperon aux chevaux, chacun se sauva comme il put (*Hist. de la rébellion.*)

nergie que donne une dernière et unique espérance. Deux fois il s'élança, criant : « Encore une charge! suivez-moi ; et nous serons vainqueurs. » Aucun corps ne le suivit ; il fallut fuir alors, et le roi prit, avec deux mille chevaux, la route de Leicester, d'où il se dirigea dans le pays de Galles. La bataille avait duré trois heures : le roi perdit cinq mille hommes tués ou faits prisonniers : son artillerie, ses munitions, cent drapeaux et son propre étendard, ses bagages et tous ses papiers tombèrent, ce jour là, au pouvoir de l'ennemi. Cromwell écrivit le soir même au parlement pour rendre compte de cette grande victoire : « C'est la main de Dieu qui a tout fait, dit-il, à lui seul en appartient la gloire et nul ne saurait entrer en partage avec lui [1]. »

La cause royale ne se releva point du désastre de Naseby, et la prise des papiers du roi, contenant, entre autres documents, sa correspondance secrète avec la reine, lui fut plus fatale encore dans l'opinion que la perte d'une bataille. Fairfax les respecta ; Cromwell, moins scrupuleux, en fit faire une lecture publique devant un immense concours de peuple. Le roi, dans ses lettres, promettait de ne prendre aucune décision importante sans l'aveu de la reine, et se disait résolu à retirer, lorsqu'il en aurait le pouvoir, la plupart des concessions arrachées à sa faiblesse. Elles montrèrent à quel point il subissait l'influence de sa royale compagne et firent voir aussi sans doute combien il est difficile, surtout dans un prince déjà porté à la dissimulation, de concilier le maintien des institutions nationales et des libertés publiques,

Découverte de la correspondance du roi avec la reine.

1. *Lettre* XIII, collect. Carlyle.

avec les doctrines du droit divin et inaliénable des couronnes. On oublie trop cependant que ces lettres furent écrites dans une effusion intime, sous l'impression des outrages faits à la royauté, que plusieurs des concessions accordées par Charles, étaient incompatibles avec la dignité de sa couronne, et qu'au milieu des périls sans nombre dont il était environné, il eût été absurde d'exiger de lui une conformité parfaite entre ses paroles ou ses actes extérieurs et ses vœux secrets. Ses ennemis enfin ne publièrent que la partie de cette correspondance qui était de nature à compromettre davantage ce malheureux prince, et supprimèrent tout ce qui aurait pu justifier sa conduite ou attirer l'intérêt sur sa personne.

Nouveaux revers de l'armée royale. 1645.

La défaite de Naseby avait été désastreuse, surtout par son effet moral parmi les royalistes, dont elle abattit les espérances. Les revers depuis lors se succédèrent rapidement : Fairfax reprit Leicester, et fit lever le siége de Taunton, dont la défense par les parlementaires est comptée parmi les grands faits d'armes de cette époque ; il battit ensuite lord Goring à Lamport, et vint assiéger la forte place de Bridgewater, défendue par une très-nombreuse garnison. Le roi se retirait vers l'ouest : il s'était replié successivement de Leicester à Lichfield, puis à Hereford qu'il quitta bientôt pour Abergaveney, principale ville du comté de Monmouth, d'où il gagna le château de Raglan, résidence du marquis de Worcester, père de lord Glamorgan, et le plus puissant des seigneurs catholiques dans le pays de Galles. Les efforts du roi tendaient à lui assurer la possession durable de l'importante

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion.*

ville de Bristol, où le prince Rupert s'était jeté après sa défaite à Naseby. Le roi n'avait plus d'armée en état de tenir la campagne contre les troupes réunies de Fairfax et de Cromwell; mais il avait en plusieurs endroits dans l'ouest des forces disséminées encore assez considérables : s'il fût resté maître de Bristol, il aurait pu, en les réunissant, se rendre de nouveau redoutable à ses ennemis, et son plan était de rejoindre son neveu dans cette place. Mais le bruit des rapides succès de Fairfax abattait le cœur des royalistes les plus dévoués et les plus intrépides, et déjà éclatait de toutes parts cette irritation profonde, source de récriminations, de reproches mutuels, de désunion et d'incertitude, tristes avant-coureurs de la ruine totale des causes que la fortune abandonne. Les brutales violences du prince Rupert lui avaient fait de nombreux ennemis à la cour : ceux-ci redoutaient qu'à Bristol où il commandait, il ne prît trop d'empire sur le roi : Rupert, d'autre part, semblait peu empressé de le recevoir dans cette place [1]. Charles était ainsi partagé entre des avis contraires; déjà cependant il avait donné des ordres à ses généraux, sir Richard Gerrard et Marmaduke Langdale, pour le passage de la Saverne, et les vaisseaux étaient prêts pour transporter sa cavalerie à l'autre bord. Le roi lui-même s'était rendu à Chepstow pour surveiller l'embarquement de la cavalerie, quand tout à coup il changea de projet, et, au lieu de franchir le fleuve pour entrer à Bristol, il se rapprocha de la mer et longea la rive droite de la Saverne jusqu'au château de Cardiff, où il s'arrêta. Là il apprit coup sur coup de

1. Clarendon. *Ibid.*

nouveaux succès de l'armée du parlement et de l'armée d'Écosse : celle-ci avait pris Carlisle, s'était de là dirigée à l'ouest, et se disposait à investir Hereford. Bridgewater, d'autre part, réputée imprenable, s'était rendue à Fairfax avec les trois mille hommes de sa garnison. Sa capitulation imprévue fut imputée à la trahison et ajouta parmi les partisans du roi au découragement presque général. Les gentilhommes jusque-là les plus ardents à tirer l'épée pour sa cause, nourrissaient maintenant le désir d'une paix honorable, quand déjà le triste état de ses affaires l'avait rendue presque impossible, et ils conspiraient avec les principaux officiers de l'armée pour contraindre le roi à négocier contre toute espérance. La contagion gagna le prince Rupert lui-même, habituellement si présomptueux et si intrépide, et dans une lettre qui fut mise sous les yeux du roi, il l'exhortait à céder à la fortune.

Le roi lui fit cette réponse :

« Mon Neveu,

» Si j'avais à défendre toute autre cause que celle de ma religion, de ma couronne et de mes amis, j'adhérerais avec empressement à votre conseil, et j'avoue, qu'à ne considérer ma situation que des yeux d'un soldat ou d'un politique, ma ruine est probable, mais parlant à un chrétien, je dirai que Dieu ne permettra point que cette rébellion prospère et que sa cause périsse, et, quelque châtiment qu'il lui plaise de m'infliger, il ne m'est point permis de m'en plaindre, bien moins encore d'abandonner sa querelle. Je persévérerai donc, s'il m'en fait la grâce, quoi qu'il m'en puisse coûter, étant tenu par des motifs de conscience et d'honneur à rester ferme pour sa cause, à

ne point faire tort à mes successeurs, ni abandonner mes amis. Je ne puis guère, il est vrai, espérer d'autre faveur de la fortune qu'une mort honorable; mais j'ai la ferme espérance que Dieu, quelque jour, vengera sa querelle; et pourtant, j'avertis mes amis, que celui qui demeurera près de moi, doit s'attendre et se résoudre à mourir pour une bonne cause, ou, ce qui est plus fâcheux, à vivre aussi misérable, en la défendant, que le permettra l'audace de ces rebelles insolents. » Le roi se disait ensuite résolu à ne faire aucune concession plus forte que celles qu'il avait faites à Uxbridge; il terminait en exhortant le prince à ne point décourager ses partisans en se montrant disposé à traiter, et à élever ses paroles à la hauteur de son courage[1].

L'armée écossaise approchait, combinant ses mouvements avec celle de Fairfax et de Cromwell, pour envelopper le roi. Déjà Hereford était assiégé : Charles passa inaperçu entre les quartiers ennemis et se dirigea vers le nord, appelant encore une fois à lui ses cavaliers fidèles. Un grand nombre accoururent sous son étendard, mais, serré de près par toute la cavalerie écossaise, détachée de l'armée qui assiégeait Hereford, le roi ne put ou n'osa continuer sa marche vers la frontière, et, revenant au sud, il rentra, à la fin d'août, avec quinze cents chevaux dans Oxford. Il y apprit presque en même temps une nouvelle et grande victoire de Montrose, en Écosse. Ce chef héroïque avait quitté les hautes terres, théâtre de ses exploits étonnants comme de ses ravages, et où il avait exercé sur ses ennemis de terribles ven

Victoire de Montrose à Kylsith. 1645.

1. Clarendon, *Hist. de la rebellion*.

geances. Il s'était avancé dans la plaine jusqu'à Kylsith. Là il rencontra, le 15 août, l'armée covenantaire sous les ordres du général Baillie : il l'attaqua avec sa vigueur et sa promptitude habituelles, ordonnant à ses montagnards de se dépouiller jusqu'à la chemise, en signe de leur résolution de combattre à outrance. Son avant-garde culbuta celle de l'ennemi ainsi que deux régiments de cavalerie envoyés pour la soutenir. Montrose reconnut le moment décisif et chargea avec toute son armée. Le cri horrible des montagnards, leur figure sauvage, la rapidité extraordinaire avec laquelle ils s'avançaient presque nus en brandissant leurs larges claymores excitèrent une terreur panique dans l'armée du covenant, qui se dispersa, presque sans avoir combattu. Montrose la poursuivit avec fureur à une grande distance du champ de bataille. Quatre ou cinq mille hommes périrent, dans cette journée, du côté des vaincus. Les forces du covenant furent entièrement détruites; Edimbourg ouvrit ses portes au vainqueur et Montrose se vit un moment le maître de l'Ecosse [1].

A cette nouvelle inespérée, Charles reprit confiance et se mit en chemin pour combattre l'armée écossaise, engagée dans le pays de Galles et pour la contraindre à lever le siége d'Hereford. A son approche le siége fut levé, les Ecossais se replièrent vers la frontière du nord, déjà franchie par leur général, David Lesley, qui marchait avec sa cavalerie au secours des covenantaires. Le roi se disposait à les suivre dans leur retraite en Ecosse, où l'appelait Montrose, quand, tout à coup, il apprit que Rupert,

1. Walter Scott, *Hist. d'Ecosse*, 2e série.

assiégé dans Bristol par Fairfax et Cromwell, avait rendu cette place sans même attendre un premier assaut. La perte d'une ville si importante ruinait dans l'ouest toutes les espérances de Charles; une seule chance de salut lui restait : c'était de rejoindre le vaillant et victorieux Montrose en Écosse, et il se dirigea, dans ce but, vers le nord, avec le reste de ses forces; mais il fut battu, près de Chester, dans les montagnes du pays de Galles, par un corps parlementaire, sous les ordres du major général Poyntz, qui lui ferma le chemin de l'Écosse où déjà s'était évanouie sa dernière chance de salut avec la fortune de Montrose. Les hommes des Highlands, selon leur coutume après une victoire, avaient quitté le camp du vainqueur à Kylsith pour rentrer dans les montagnes et mettre leur butin en sûreté. Montrose, surpris le 13 septembre, à Philliphaugh, dans la forêt d'Ettrick, par David Lesley, n'eut à opposer qu'une faible troupe et sa valeur personnelle aux efforts de l'ennemi et fut écrasé. Peu de jours s'étaient écoulés depuis sa grande victoire, et déjà le conquérant de l'Écosse n'était plus qu'un fugitif et un proscrit.

Reddition de Bristol par le prince Rupert. 1645.

Défaite de Montrose à Philliphaugh. 1645.

Les revers se succédèrent alors rapidement jusqu'à la ruine totale du parti royaliste en Angleterre et en Écosse. Quinze places se rendirent successivement, dans l'espace de cinq mois, aux Écossais ou à Fairfax. Le roi, après avoir confié à lord Digby la majeure partie de sa cavalerie, se déroba, par une marche rapide, à l'ennemi, gagna Newark avec cinq cents chevaux, et rentra désespéré dans Oxford. Digby lui-même éprouva une défaite complète à Sherburn; toute sa cavalerie fut dispersée ou détruite.

La guerre, par sa durée, avait pris un caractère nouveau et plus sanguinaire; la répétition continuelle des scènes de violence, de ravage et de meurtre, en multipliant les motifs de ressentiment et de vengeance, avait familiarisé les esprits avec des actes barbares dont, au début des hostilités, ils auraient eu horreur. Les Irlandais surtout étaient traités avec une cruauté impitoyable. Défense fut faite d'accorder aucun quartier à ceux d'entre eux qui seraient pris les armes à la main; on les jetait à la mer par centaines liés ensemble, ou on les fusillait en masse. Les royalistes s'étaient aussi souillés de semblables barbaries : le prince Rupert, entre autres, laissait presque en tous lieux d'affreuses traces de son passage, et une multitude de prisonniers furent fusillés ou pendus par ses ordres. Le roi n'avait plus alors que deux corps de troupes peu nombreux, tous deux dans l'ouest, où commandait encore le prince de Galles, à qui déjà plusieurs lettres de son père avaient ordonné de se rendre sur le continent[1]. L'un de ces corps, dans la Cornouaille, obéissait à lord Hopton; lord Astley commandait l'autre sur les frontières du pays de Galles. Le premier, atteint par Fairfax, battu par lui en plusieurs rencontres et acculé à la mer, capitula; le second, fort de trois mille hommes, tenta un suprême et dernier effort pour rejoindre le roi, mais il fut vaincu et dispersé, à Stowe, par le colonel Morgan et sir William Brereton. Lord Astley fut fait prisonnier : les cheveux blancs du vieux guerrier, son courage et ses souffrances touchèrent les vainqueurs. Ils lui apportèrent pour siége

1. Clarendon, *Hist. de la rébellion.*

un tambour, il s'assit : « Messieurs, dit-il aux officiers du parlement qui l'entouraient, vous avez achevé votre œuvre, amusez-vous maintenant, à moins que vous ne préfériez vous quereller entre vous [1]. »

La division de ses ennemis était le dernier espoir de Charles. Ce malheureux prince était à Oxford, en proie à la détresse et à de poignantes douleurs, soit qu'il écoutât les murmures ou les reproches des hommes qui lui rendaient des services dont il était hors d'état de leur payer le prix ; soit qu'il songeât au dévouement généreux de ses fidèles serviteurs, compromis pour sa cause, sans qu'il eût désormais aucun espoir de les récompenser. Il courba sa fierté, dans leur intérêt plus que dans le sien propre, jusqu'à essayer de traiter encore avec le parlement exalté par ses récentes victoires et il vit tous ses efforts rejetés. De nouvelles élections avaient eu lieu et les communes, renforcées par cent trente membres, parmi lesquels on distinguait Fairfax, Ireton, Ludlow, Blake, Sidney, Huschinson, Fleetwod, se montraient chaque jour plus exigeantes et plus rigoureuses à l'égard des royalistes. Pour comble de disgrâce, on découvrit une nouvelle négociation du roi avec le comité dirigeant de l'insurrection irlandaise. Cette négociation s'était faite à l'insu du marquis d'Ormond, lord député d'Irlande, et par l'entremise de lord Herbert, comte de Glamorgan, fils aîné du marquis de Worcester, zélé ca-

Négociation du roi avec les Irlandais

1. Rushworth. — Ce même sir Astley, à la bataille d'Edgehill, fit à haute voix cette courte et belle prière : « Seigneur, dit-il, vous savez quelle tâche j'ai à remplir aujourd'hui : s'il m'arrive de vous oublier, vous, Seigneur, ne m'oubliez pas. » Puis se tournant vers ses soldats : « Allons, enfants, dit-il, en avant. » (Hume.)

tholique et confident du roi, dont quelques papiers importants furent saisis et mis sous les yeux des communes [1]. Cette découverte redoubla leur animosité contre l'infortuné prince et lui fut imputée à crime. L'Irlande, cependant, était son unique ressource : le roi en attendait dix mille hommes et ne pouvait espérer des Irlandais une assistance efficace et durable, qu'en leur faisant des concessions indispensables, surtout pour l'exercice de leur culte. Les dangers du roi devenaient chaque jour plus pressants. Chester, Hereford, Exeter, avaient succombé tour à tour. Le prince de Galles, refoulé vers la mer avec les derniers débris de ses forces, s'était embarqué pour les îles Scilly, d'où, après un rapide séjour, il avait gagné Jersey. Fairfax approchait d'Oxford avec son armée, et déjà les troupes parlementaires investissaient la ville. Charles, dans cette extrémité, croyait du moins son fils en France et en sûreté près de la reine; il puisait, dans cette pensée, résignation et courage, ne considérant point la cause de la royauté comme totalement perdue en Angleterre, si l'héritier de la couronne échappait à ses ennemis et demeurait fidèle aux doctrines dans lesquelles il avait été nourri. Il lui écrivit d'Oxford (22 mars), en lui recommandant la persévérance dans sa foi religieuse, la fidélité à l'honneur et à la monarchie,

1. Ces papiers avaient été saisis sur l'archevêque de Tuam, l'un des chefs de l'insurrection, tué dans une émeute, mais ils ne révélèrent qu'une partie des négociations du roi avec les insurgés. Lord Glamorgan, emprisonné sur de premiers indices par les ordres du marquis d'Ormond lui-même, garda inviolablement le secret du roi. (Voyez, pour les détails, le règne de Charles I[er], dans l'*Histoire* de Lingard, qui a approfondi ces faits sans partialité).— Clarendon, dans son *Histoire de la rébellion*, ne fait point mention de ces négociations secrètes du roi avec les insurgés d'Irlande par l'entremise de lord Glamorgan.

pour lesquels ils avaient tous deux combattu, et l'obéissance à sa mère [1]; puis se voyant déjà enveloppé de toutes parts, et reconnaissant l'impossibilité de prolonger la résistance, il offrit à ses ennemis l'oubli du passé et se montra prêt à revenir à Londres, pour reprendre, dans sa résidence de Whitehall, sa place accoutumée.

A cette nouvelle inattendue, une rumeur commune réunit contre lui les politiques, les presbytériens et les indépendants : des mesures violentes furent aussitôt votées pour rendre son retour impossible ; les papistes et tous les hommes qui avaient pris les armes contre le parlement furent éloignés de Londres : on institua une cour martiale avec les pouvoirs les plus étendus, et la peine de mort fut prononcée contre quiconque entretiendrait des relations avec le roi ou le recevrait dans sa maison. Une seule retraite s'offrait à Charles, le camp des Écos-

1. Cette lettre trouva le prince de Galles à Jersey et non en France et elle le détermina à se rendre dans ce pays, d'où son conseil voulait l'écarter. Elle était conçue en ces termes : « Charles, sachez que votre séjour, où vous êtes hors de la puissance des rebelles, fera, avec la permission de Dieu, ou ma sûreté ou ma ruine certaine. Si vous demeurez fidèle à votre religion, à l'obéissance que vous me devez et aux lois de l'honneur, ces hommes insolents, voyant qu'ils n'ont pu obtenir le repos par leurs violences et leurs injustices, prêteront peut-être l'oreille à la raison ; mais si vous vous départez de ces fermes principes pour la défense desquels nous avons combattu, alors votre retraite hors du royaume sera considérée, avec trop de probabilité, comme une preuve suffisante de tous les torts qui m'ont été imputés jusqu'à présent. Encore une fois donc, je vous commande, au prix de ma bénédiction, de demeurer fidèle à votre religion, n'écoutant ni les superstitions romaines ni les doctrines des presbytériens et des indépendants, car, sachez, qu'une religion persécutée n'en est pas moins pure pour être moins fortunée. Sur tous les autres points, je vous ordonne d'être soumis à votre mère, sous la direction du conseil que j'ai mis près de vous quand vous m'avez quitté, et sur cela, que Dieu vous bénisse ! » (*Hist. de la rebel.*, l. X.)

Charles Ier se réfugie dans le camp des Écossais.

1646.

sais, et il résolut de s'y réfugier : dans la nuit du 27 avril, il sortit d'Oxford déguisé, accompagné seulement de son valet de chambre Ashburnham, et d'un guide ; et peu de jours après, Charles fut introduit par le ministre de France, Montreuil, au quartier général des Écossais à Kelham. Il fut reçu avec honneur par le général Lesley, comte de Leven ; mais des précautions minutieuses pour s'assurer de sa personne, se dérobèrent sous les marques d'un respect apparent : on lui parlait comme à un roi, et il était prisonnier [1].

Le roi, à la requête des Écossais, maîtres de sa personne, donna des ordres pour la reddition de Newark, d'Oxford et des autres places en son pouvoir, dont la résistance était devenue inutile. Le parlement offrit aux garnisons royales des conditions honorables que Fairfax observa religieusement, adoucissant aux vaincus, par ses égards pour l'infortune, l'amertume de la défaite. Le marquis d'Ormond reçut du roi des ordres semblables, et rendit au parlement Dublin et les autres places fortes en Irlande. Montrose lui-même, après une longue série d'aventures, posa les armes et se retira à l'étranger. Ainsi fut terminée dans les trois royaumes la première guerre civile, après quatre années d'une lutte acharnée.

Fin de la première guerre civile.

1646.

L'armée écossaise prétendait disposer seule du roi, et redoutant les exigences de l'armée du parlement, elle leva son camp, se rapprocha de sa propre frontière et prit ses quartiers à Newcastle. Là, aux mains de ses ennemis, le roi fit preuve d'une grande constance et d'une

1. Le général ne lui demandait jamais le mot d'ordre, et ne souffrait pas que les officiers se réunissent autour de sa majesté et s'entretinssent avec elle. (Clarendon, *ibid.*)

touchante résignation. Beaucoup d'efforts furent faits pour le gagner à la politique et à la religion des presbytériens ; il les repoussa avec noblesse et fermeté, se montrant résolu à défendre l'épiscopat, à vivre et à mourir dans l'Église anglicane [1]. Les nouvelles propositions du parlement de Londres, peu différentes de celles qu'il avait faites à Uxbridge, furent portées au roi à Newcastle. La reine, l'ambassadeur de France, les plus intimes amis du roi insistaient avec force pour qu'il acceptât les clauses relatives à l'établissement religieux, et pour qu'il abandonnât le gouvernement épiscopal de l'Église, dans l'espoir que ce grand sacrifice rendrait les presbytériens plus faciles touchant les autres points. Mais c'était celui-ci surtout que Charles, par motif d'honneur et de conscience, était résolu à maintenir. Il fallait qu'il se résignât à être roi presbytérien ou qu'il cessât d'être roi, et il sacrifia sa couronne : il s'exposa enfin à toute l'indignation et aux amers reproches de la reine, en offrant de céder plutôt sur l'article de la milice que sur celui de la religion [2], et, pressé par elle et par ses conseillers, il retira

1. Le roi se trompait étrangement lorsqu'il crut que sa personne serait sacrée pour les Écossais, s'il refusait de souscrire à leur établissement religieux : « En se livrant à des hommes aussi opiniâtres que lui dans leur croyance, le roi, dit M. Hallam, donna une nouvelle preuve de cette illusion qui lui fit imaginer qu'aucun gouvernement ne pouvait s'établir sans son concours, à moins que cette conduite ne paraisse plutôt l'effet d'une de ces résolutions extrêmes, dans lesquelles les hommes se précipitent à l'aventure, empruntant une dernière espérance à l'incertitude même du résultat, lorsque le calcul ne leur présente plus aucune chance favorable. » (*Hist. constit. d'Angl.*, c. X.)

Baillie ne pouvait croire que le roi songeât à se réfugier dans l'armée écossaise. « Il n'y aurait là, dit-il, aucun secours pour lui, à moins qu'il ne voulût adopter le covenant. » (*Lettres de Baillie*, vol. II.)

2. Henriette écrivit plusieurs fois au roi d'un ton impérieux et dur, décla-

ses concessions premières. Le parlement alors ne pouvant ni gagner le roi ni le soumettre, résolut de se saisir à tout prix de sa personne, et en même temps d'éloigner l'armée écossaise, dont le séjour en Angleterre devenait sans objet, depuis l'anéantissement des forces royales, et qui lui semblait trop redoutable aussi longtemps qu'elle aurait le roi en sa possession. Des arrérages considérables étaient dus à cette armée, elle réclamait 700,000 livres sterling, le parlement de Londres en offrit 400,000 à condition que Charles lui serait livré, et le parlement d'Écosse, influencé par l'assemblée générale de l'Église, accéda à ce marché honteux. Les ministres presbytériens offensés d'une résistance blessante pour leur amour-propre, et qu'ils traitaient d'obstination et d'endurcissement criminel, n'épargnaient à leur malheureux prince ni les reproches ni les outrages; mais le peuple commençait à s'émouvoir en sa faveur, et compâtissait à son sort. Un ministre écossais, prêchant devant lui à Newcastle, après l'avoir durement apostrophé, ayant indiqué pour le chant à l'assemblée le psaume 51, commençant par ces mots : « Tyran, pourquoi t'enorgueillir et te glorifier dans tes iniquités?... » Charles, se levant tout à coup, entonna, au lieu de ce chant, le psaume 56 : « Aie pitié de moi, Seigneur, car mes ennemis me foulent aux pieds... » Tout le peuple se joignit à lui d'un élan

rant qu'elle ne mettrait jamais les pieds en Angleterre aussi longtemps qu'il y aurait un parlement. Jermyn et Colepepper ses conseillers, prirent eux-mêmes dans leurs lettres un ton de dictateurs. Le roi songeait à fuir et à abdiquer en faveur du prince de Galles; la reine se montra fort opposée à ces deux projets. (Voyez, sur tous ces points, les papiers de lord Clarendon, pag. 275-312, cités par M. Hallam.)

spontané et unanime. Mais ces démonstrations furent impuissantes, et déjà les commissaires anglais chargés de remettre à l'armée le premier paiement de la somme promise, et de recevoir en échange le roi prisonnier, étaient dans le camp écossais.

Charles leur fut livré : il partit sous l'escorte d'un régiment de cavalerie, fut reçu à Northampton par Fairfax, avec le respect extérieur dû à son rang. Le parlement le fit immédiatement transférer au château d'Holmby et ordonna que l'armée serait licenciée, à l'exception des régiments indispensables pour réduire l'Irlande. Fairfax fut continué dans son commandement, mais aucun officier d'un grade supérieur à celui de colonel, ne devait être conservé sous ses ordres, ni aucun membre du parlement maintenu activement à l'armée dans sa charge. En décrétant ces prudentes mesures, les presbytériens, encore en majorité dans le parlement et très-influents dans la cité, montrèrent beaucoup moins leur force réelle que leurs justes appréhensions. Ayant échoué dans leurs efforts pour se concilier l'esprit du roi, ou se le soumettre, ils sentaient que les indépendants, leurs adversaires, tout-puissants dans l'armée, pouvaient, en s'emparant de la personne royale, conquérir à leur tour l'avantage qu'ils possédaient maintenant, et ils n'avaient à leur opposer aucun frein suffisant et légal après s'être élevés eux-mêmes, vis-à-vis la couronne, contre la constitution et les lois [1].

Les Écossais livrent le roi aux Anglais. 1646.

1. Le comte d'Essex mourut à cette époque. Il n'avait point perdu son ancienne popularité et avait beaucoup contribué à conserver quelque reste d'autorité à la chambre des pairs. Esprit doux et modéré, il desirait sincèrement la paix, et sa mort, dans ces circonstances, fut une calamité publique.

VI

Captivité du roi jusqu'à la seconde guerre civile.

1646—1648.

Cromwell, voyant la guerre finie, avait repris sa place au parlement, sans rien perdre de son influence à l'armée qu'il continuait à diriger secrètement. Les chefs militaires Ireton et Lambert, Harrison, Hammond, Pride et Rainsborough, les deux premiers majors-généraux, les autres colonels, étaient tous partisans zélés de Cromwell, ses complices ou ses instruments : ils fomentèrent l'esprit de résistance dans l'armée, exhortant sous main les soldats à s'opposer au licenciement partiel hautement projeté[1], à refuser le service d'Irlande et à ne point se laisser désunir, tandis que Cromwell, à Londres, déplorait hautement le mécontentement des soldats et protestait de son dévouement. Tous les jours des adresses impérieuses arrivaient des différents corps au parlement. L'armée, d'ailleurs, n'avait pas reçu ses arrérages, et ses plaintes, sur ce point, étaient fondées ; mais en se concertant pour les réclamer, elle s'érigea en pouvoir rival et se donna à elle-même un gouvernement. Deux conseils,

1. Le parlement désirait ne conserver sous les armes que quatorze mille hommes, dont six mille de cavalerie, six mille d'infanterie et deux mille dragons. (Bates.)

composés, l'un d'officiers [1], l'autre d'agitateurs ou agents des soldats, élus et rétribués par eux, discutaient toutes les mesures et dictaient les résolutions. Ils justifiaient leur conduite en suivant, disaient-ils, les voies où les poussait l'*Esprit* consulté par eux dans le for intérieur. Se considérant eux-mêmes comme saints, comme instruments bénis de la délivrance d'Israel, ils se croyaient toujours l'objet des prédilections particulières de la Divinité : leurs ennemis étaient à leurs yeux ceux de Dieu même, et leur conscience était intéressée au maintien de leurs droits et au triomphe de leurs prétentions, quelque illégitimes, quelque intolérables qu'elles pussent être.

Justement inquiets de semblables manifestations, les chefs presbytériens voulurent presser le licenciement de l'armée, et ils la mirent en rébellion ouverte. Les régiments marchaient sans ordre, et enseignes déployées, dans le but de se rapprocher les uns des autres ; ils chassaient leurs officiers, pillaient les caisses, menaçaient de s'avancer sur Londres, et la voix de Fairfax, leur général, n'était plus écoutée. Une grande force cependant restait toujours aux mains des presbytériens et du parlement, dont les commissaires disposaient de la personne du roi, leur prisonnier à Holmby. Ils pouvaient encore, en traitant avec lui et le ramenant à White Hall, rallier autour de sa personne des masses considérables et tenir tête aux régiments insurgés : les agitateurs résolurent d'enlever au

1 Les officiers, sortis la plupart des rangs inférieurs de la société et sans aucune ressource personnelle, n'avaient en perspective, s'ils étaient licenciés, qu'une existence obscure et misérable. (Hume, *ubi supra*.) Voyez aussi à ce sujet les mémoires d'Hollis.

parti presbytérien cette ressource dernière et puissante. Le 3 juin, vers minuit, un corps de cavalerie arriva sous les murs du château de Holmby, résidence du roi, et voulut être introduit. Les commissaires ayant fait demander le nom du chef : « Tous commandent, » fut la réponse ; cependant un homme s'avança : « Je m'appelle Joyce, dit-il, cornette dans les gardes du général, j'ai à parler au roi. — De quelle part ? — De la mienne. » La garnison eut l'ordre de faire feu sur cette troupe insolente, mais déjà les arrivants avaient fraternisé avec les défenseurs de la place : les herses tombaient, les soldats s'embrassaient, et en quelques instants Joyce fut maître du château [1]. Le roi était couché, Joyce voulut le voir, et forçant les obstacles, il s'avança, le pistolet à la main, jusqu'au seuil de la chambre où Charles reposait. Réveillé par le bruit et informé de son arrivée, Charles refusa de le voir jusqu'au matin [2], et s'étant levé de meilleure heure que de coutume, il fit introduire le cornette. Joyce entra et signifia au roi l'ordre qu'il avait de l'emmener. « Où sont vos instructions? demanda le monarque. — Les voilà, Sire, répondit Joyce, en lui montrant sa troupe rangée en bataille dans la cour du château. — Elles sont écrites, dit le roi, en caractères lisibles, » et ayant obtenu la promesse qu'il serait traité

Enlèvement du roi par l'armée.

1647.

1. Ceux du château n'eurent pas plutôt appris que ceux du dedans étaient leurs camarades et servaient dans la même armée, qu'ils oublièrent bien vite leurs serments, ouvrirent toutes les portes et toutes les barrières (*Mémoires* d'Herbert.)

2. Le récit d'Herbert, valet de chambre du roi, diffère, en cette circonstance, de la plupart des autres récits : nous l'avons préféré comme étant celui d'un témoin oculaire.

avec égard et respect, il consentit à partir et fut conduit au quartier général de l'armée à Newmarket.

Instruit de son enlèvement, Fairfax en témoigna un trouble et un chagrin extrêmes. Cromwell, averti par Joyce, accourut à Londres et justifia cette mesure qu'il avait provoquée comme l'unique moyen de maintenir l'armée indépendante en face du parlement. Fairfax envoya au-devant du roi deux régiments auxquels il donna l'ordre de le reconduire à Holmby; mais Charles s'y refusa, et lorsque Fairfax, paraissant devant lui avec tous les signes apparents du respect et du regret, se fut excusé d'avoir aucune part à son enlèvement... « Je n'en croirai rien, dit le roi, si vous ne faites pendre Joyce à l'instant. » Fairfax annonça l'intention de traduire l'audacieux cornette devant un conseil de guerre, mais l'effet n'ayant point suivi la menace, « Monsieur, dit le roi au général, en se séparant de lui, je suis ici aussi puissant que vous [1]. » Charles demeura à Newmarket sous la garde du colonel Whalley. Fairfax retourna au quartier général de l'armée, et Cromwell alla reprendre son siége à Westminster, où l'enlèvement du roi avait jeté l'étonnement et la terreur. La lettre par laquelle Joyce en avait donné avis à Cromwell fut connue, et cette découverte souleva contre celui-ci un violent orage. Des témoins furent produits qui attestèrent que Cromwell méditait d'agir contre le parlement et d'employer la force pour le soumettre et pour l'épurer. A cette attaque imprévue, Cromwell se

Accusation et défense de Cromwell dans le parlement.

1647.

1. Les officiers, dit Fairfax, rendirent inutiles tous les efforts que je fis pour obtenir que Joyce fût châtié, soit par la crainte de l'insubordination des soldats, soit plutôt qu'ils approuvassent secrètement ce qui s'était fait. (Mémoires de Fairfax.)

lève, tombe à genoux, fond en larmes, se répand en pieuses invocations et en ferventes prières, proteste de sa fidélité à la chambre, appelle sur sa tête, s'il en impose, toutes les malédictions célestes; puis se relevant, il parle pendant deux heures avec une véhémence inouïe, avec une abondance intarissable, parlant de toute chose et surtout de lui-même, et affirmant avec serment que, sauf quelques hommes qui se tournaient vers la terre d'Égypte, toute l'armée, officiers et soldats, était dévouée au parlement. Son triomphe fut complet; mais il eut soin de ne pas se reposer sur sa victoire : il quitta Londres secrètement le soir même, et se rendit à l'armée, où il inspira toutes les résolutions des agitateurs [1].

Un rendez-vous général fut donné à tous les corps à Royston, près de Cambridge, sur les bruyères de Triploe. Là furent rassemblés vingt et un mille hommes, la plus belle armée, dit Whitelocke, qui ait jamais été revêtue de fer. Des commissaires nommés par le parlement pour communiquer aux soldats ses derniers votes et pour entendre leurs griefs, passèrent avec le général devant le front de chaque régiment, et partout, sur leur passage, les soldats criaient : Justice! Justice! Une pétition fut produite des habitants d'Essex et adressée au général. On y exprimait le vœu que l'armée ne fût pas licenciée, la République ayant des ennemis nombreux qui n'attendaient que cette occasion pour détruire le bas peuple d'Angleterre [2]. Dans une lettre célèbre écrite du

1. Huntington, *Mémoires*.
2. Whitelocke, *Mémoires*.

même endroit au lord maire et au conseil de la cité de Londres, et signée de tous les principaux chefs, l'armée annonçait son approche en termes obscurs et ambigus, dans le but non de renverser le gouvernement civil ou celui de l'Église établie, mais pour revendiquer les prérogatives, libertés et priviléges des citoyens, auxquels elle n'entendait point renoncer [1]. Puis elle avança jusqu'à Saint-Albans, et passant tout à coup de la plainte à la menace, elle traita d'égal à égal avec le parlement, dénonçant aux communes comme ennemis de l'armée et fauteurs de tous les troubles, onze de leurs membres, et les requérant de suspendre leurs pouvoirs et de les traduire en accusation [2]. Pétition menaçante de l'armée.

Les communes et les presbytériens ainsi menacés, mirent tout en œuvre pour rallier la multitude et ranimer en leur faveur le zèle de la cité. De nombreuses concessions furent faites aux exigences populaires : les fêtes religieuses, dont la suppression était demandée par les apprentis de la cité, furent abolies et remplacées par des jours de récréation publique ; on adopta d'autres mesures contre l'ambition ou l'avidité des membres de la chambre, le cumul des emplois leur fut interdit, les profits sur les sequestres defendus, et leurs terres, soumises à la loi commune pour le paiement de leurs dettes. Mais le temps des concessions était passé, et le parti presbytérien en reconnaissant ses fautes, ne pouvait

1. Carlyle attribue cette lettre à Cromwell seul : on y retrouve ses habituelles réticences, sa phraséologie abondante et souvent embrouillée.

2. Le premier des onze était Denzil Hollis, l'un des plus fervents soutiens de la cause parlementaire. — De ce jour, dit Hallam, date la chute du gouvernement civil en Angleterre. (*Hist. const. d'Anglet.*, c. X.)

plus échapper à la nécessité de les expier. En vain les chambres votèrent que l'armée serait sommée de s'éloigner, lorsqu'elle aurait remis le roi à leurs commissaires, et que Sa Majesté serait invitée à revenir à Richmond, sous la garde du parlement; l'armée de Fairfax avançait toujours, demandant la solde arriérée et l'éloignement des onze membres qu'elle dénonçait : ceux-ci conjurèrent l'orage par une retraite volontaire : les chambres accordèrent à l'armée ses demandes, et votèrent que la résidence du roi ne serait pas plus voisine de Londres que le quartier général ; l'armée s'arrêta et nomma des commissaires pour traiter avec le parlement des affaires du royaume. La situation de Charles Ier, jusque-là neutre entre les partis victorieux, devenait meilleure : tous sentaient la force qu'ils puiseraient dans l'assentiment volontaire du roi à leurs actes, et les chefs de l'armée, presque tous indépendants, s'efforçaient de le gagner à leur politique [1] ; Cromwell lui-même se rapprochait de lui : Charles était de nouveau traité en roi, et ayant exprimé le vœu de revoir sa fille et ses deux plus jeunes fils, tombés au pouvoir du parlement après la reddition d'Oxford, Fairfax y consentit, et une entrevue touchante entre le père et les enfants eut lieu à Maiden-Head, au milieu d'un peuple immense qui semait de verdure et de fleurs les chemins où ils devaient passer. Les officiers et les soldats s'associèrent ce jour-là aux démonstrations populaires en sa faveur, les uns par un intérêt véritable, les autres par calcul et par politique.

Situation du roi à Newmarket. 1647.

1. Le roi jouissait à Newmarket de quelque liberté, et les officiers de l'armée lui firent constamment leur cour tout le temps qu'il y séjourna. (Herbert, *Mémoires*.)

Propositions de l'armée au roi.

Des propositions moins dures que celles du parlement furent adressées à Charles par l'armée [1] ; celle-ci, indifférente aux formes du gouvernement spirituel de l'Église, établissait de fait la liberté religieuse en refusant au clergé tout pouvoir civil ou coercitif, sans exiger l'abolition de l'épiscopat ; elle enlevait au roi, pour dix ans, le commandement de la milice et la disposition des grandes charges et déclarait tout cavalier inhabile à siéger dans le prochain parlement, mais elle ne frappait les royalistes ni par d'énormes amendes, ni par l'interdiction légale. Toutefois dans ces demandes étaient comprises des réformes nouvelles, la destruction de plusieurs priviléges utiles ou abusifs, le changement de la procédure civile, et l'introduction, dans l'ordre civil et les lois, de quelques principes d'égalité jusque-là inconnus [2].

Charles, informé des dispositions nouvelles manifestées en sa faveur par la cité de Londres, rempli d'ailleurs, comme toujours, d'un espoir dangereux dans les divisions de ses ennemis et trop confiant dans la pensée que ni les uns ni les autres ne pouvaient rien sans lui [3], rejeta, avec

1. L'armée n'était pas encore maîtresse absolue à ce point qu'elle crût pouvoir imposer une forme de gouvernement en désaccord avec les anciennes lois et les préjugés enracinés du peuple. On pourrait découvrir, dans les propositions qu'elle fit au roi, quelque chose de cette tendance qui n'avait jamais paru dans celles du parlement. (Hallam, *ubi supra*.)

2. L'armée demandait que la chambre des communes fût reformée par l'abolition des petits bourgs et par l'augmentation du nombre des membres des comtés, de manière à faire, autant que possible, de la chambre des communes une égale représentation de tout le pays. (*Id.*, *ibid.*)

3. Les avertissements néanmoins ne lui manquaient pas : « Sire, lui dit un jour brusquement Ireton, vous prétendez vous porter arbitre entre le parlement et nous, c'est nous qui voulons être arbitres entre vous et le parlement. (Berkeley, *Mémoires*.)

un imprudent dédain, les demandes de l'armée, et, en même temps, un soulèvement formidable, en faveur de la cause royale, éclata dans la cité. Des groupes nombreux de bourgeois, d'officiers réformés, de mariniers et d'apprentis assiégeaient Westminster, exigeant la rentrée des onze membres et dictant les résolutions les plus hostiles aux chefs des indépendants et à l'armée. La porte des communes fut enfoncée, une troupe furieuse pénétra dans la chambre où l'orateur fut retenu de force sur son fauteuil et contraint de mettre aux voix le rappel du roi, qui fut voté d'un accord unanime; une seule voix protesta, c'était celle du républicain Ludlow. Les membres du parti indépendant s'étaient abstenus de siéger. Le lendemain ils quittèrent Londres, et vinrent, conduits par les deux présidents, lord Manchester et l'orateur Lenthall, échappés, disaient-ils, aux fureurs de la populace, chercher au quartier général de Fairfax refuge et protection. Cette faible minorité des lords et des communes fut accueillie avec enthousiasme et l'armée marcha sur Londres, où Fairfax entra en vainqueur avec ses vieux régiments, posa partout des postes militaires, réintégra dans la chambre les membres fugitifs et fit voter par les lords et les communes la nullité de toute décision prise en leur absence. Ainsi ce parlement semblait n'avoir perpétué sa puissance que pour prolonger son ignominie, et tour à tour asservi par la multitude et par l'armée, il n'était plus qu'un instrument docile et décrié sous la main du parti victorieux.

Soulèvement populaire dans la cité pour le roi. 1647.

Entrée de l'armée dans Londres. Humiliation du parlement. 1647.

Avec l'armée triomphaient les indépendants, ou les hommes qui, se croyant en communication directe avec le Seigneur, rejetaient, dans le culte, l'autorité des mi-

nistres de la religion. Enthousiastes fougueux, ils appartenaient, comme on l'a vu, à des sectes diverses, et l'audace de la plupart d'entre eux était sans bornes comme leur ignorance : dans les tribunaux, ils contestaient le pouvoir de juger, qu'ils disaient usurpé ; dans les églises, ils s'élançaient souvent vers la chaire, dont ils arrachaient le prédicateur et prêchaient eux-mêmes, souvent habiles à donner à leurs extases un tour favorable à leurs passions. Les vœux d'un grand nombre allaient au delà d'une révolution politique ; ils aspiraient à accomplir une révolution sociale, mais ils n'étaient d'accord ni sur les moyens ni sur le but ; les uns demandaient la suppression de toutes les autorités établies, d'autres invoquaient la souveraineté de la raison individuelle, plusieurs voulaient l'égalité des droits et des biens ; de là, le nom de *niveleurs*, qu'ils repoussaient comme une injure, leur fut donné : il n'y avait entre eux qu'une seule croyance religieuse commune, la foi en une communication intime et directe avec le Seigneur ; qu'un seul lien politique, la haine de la monarchie et la préférence donnée à la forme républicaine. Les hommes le plus en crédit parmi eux, quoique très-supérieurs au vulgaire par leurs talents ou par leurs qualités morales, étaient Vane, Ludlow, Henri Martyn, Scott, Hutchinson : ceux-ci avaient longtemps déguisé leurs principes républicains, mais lorsqu'ils virent l'armée maîtresse du roi, de la capitale et du parlement, ils ne s'imposèrent plus aucune réserve, ils parlèrent hautement de remplacer le gouvernement royal et parlementaire par celui d'une assemblée unique déléguée du peuple, en qui seul résidait la souveraineté. Cromwell avait paru longtemps faire avec eux cause commune,

Espérances et projets des Indépendants.

et il s'était habilement servi d'eux pour s'élever dans l'armée aux premiers rangs; mais il avait compris qu'il serait impossible de rien fonder de stable et de fort sur des doctrines subversives de tout ordre politique et social; son génie dominateur et organisateur répugnait à l'anarchie; il ne se séparait point de ses anciens compagnons d'armes, mais il redoutait le triomphe de leurs principes; il préférait à une république sans racines et battue de tous les vents, l'ancienne forme de gouvernement. La place à laquelle il lui était permis d'aspirer auprès d'un monarque rétabli ou maintenu par son assistance, était encore assez belle pour son ambition, et, sans rompre avec son propre parti, il se rapprocha du roi et entretint avec lui des relations étroites et assidues.

Politique de Cromwell.

Charles était alors, avec l'aveu des généraux, rentré dans sa résidence d'Hampton-Court, où il se voyait servi avec pompe, et où ses conseillers et ses plus intimes amis, les lords Richmond, Capel, Southampton et Ormond lui-même, le chef des royalistes d'Irlande, avaient un libre accès auprès de lui. Ménagé et courtisé à la fois par les chefs de l'armée et du parlement, au grand scandale des indépendants enthousiastes, il se flattait encore d'être seul arbitre entre les partis et de remonter sur son trône, par l'octroi de faveurs individuelles plutôt que par des concessions publiques. Ireton et Cromwell étaient les hommes dont l'appui lui semblait le plus précieux : il fit offrir au premier le gouvernement de l'Irlande, au second le commandement général des forces de terre et de mer, le titre de comte d'Essex et la jarretière : il obtint, par ce moyen, que de nouvelles négociations fussent ouvertes avec le parlement, et dans le même temps,

les presbytériens écossais lui promirent l'appui d'une armée s'il accédait à leurs propositions et consentait à s'unir à eux et aux presbytériens d'Angleterre contre l'armée de Fairfax et la faction des indépendants. Déjà cependant les relations des généraux avec le roi n'étaient plus un secret ; les enthousiastes, les républicains, les niveleurs se répandaient en plaintes amères contre Cromwell, criant à la trahison ; son crédit était ébranlé, et pour balancer à ses yeux la domination ou la perte de son influence sur les siens, il ne fallait rien moins qu'une confiance entière dans la sincérité des promesses royales. Une découverte aussi fatale qu'inattendue changea soudain ces dispositions et porta le coup décisif à la fortune de Charles. Une lettre cousue dans une selle, adressée par le roi à la reine, et contenant ses véritables intentions, fut, dit-on, saisie par Cromwell ; le roi s'y montrait disposé à conclure un arrangement avec les presbytériens d'Écosse plutôt qu'avec les chefs de l'armée qui le tenaient en leur pouvoir et menaçait ceux-ci de toute sa colère [1].

Cette lettre fatale changea Cromwell en ennemi implacable

1. « Sois sans inquiétude, disait-il, sur les concessions que je puis leur faire, et quand le temps sera venu, au lieu d'une jarretière de soie, je saurai bien les accommoder d'une cravate de chanvre. »

Hume et la plupart des historiens favorables aux Stuarts ont nié l'existence de cette lettre, insérée dans le *Richardsoniana* et rapportée tout entière par M. Guizot, dans ses *Éclaircissements historiques* à la suite des *Mémoires* de Berkeley. M. Hallam cite plusieurs preuves à l'appui, dans sa dissertation à ce sujet. (*Hist. constit.*, c. X.) Il résulte de ces divers témoignages, que si cette lettre n'est pas peut-être suffisamment authentique, on ne saurait nier cependant que son contenu ne fût à peu près conforme à celui de la correspondance que le roi entretenait avec la reine et ses amis. (Voyez aussi *Carte's Ormond*, t. II, p. 12.)

cable, et dès lors il ne songea plus qu'à reconquérir, dans l'esprit des soldats et des enthousiastes, par une violence calculée à l'égard du roi, tout le terrain qu'il avait perdu par des procédés respectueux et des égards imprudents. Tout changea autour du monarque, ses gardes furent doublés, on ne permit plus à ses amis de l'approcher, et le bruit de projets sinistres arriva jusqu'à lui. En même temps, l'agitation de l'armée croissait toujours, les soldats se soulevant contre leurs officiers, publiaient des pamphlets, adressaient aux chambres des pétitions et menaçaient d'enlever le roi à leurs chefs comme ceux-ci l'avaient enlevé aux commissaires du parlement.

Fuite du roi dans l'île de Wight. 1647.

Charles dans cette extrémité eut recours à la fuite : après avoir hésité entre l'Écosse et Jersey, il se décida pour l'île de Wight et dans la nuit du 11 novembre, il sortit avec un seul domestique par une porte dérobée, gagna la forêt voisine où il rejoignit deux compagnons fidèles, Ashburnham, et sir John Berkley, et mettant à tort son espérance dans le gouverneur Hammond, neveu d'un de ses chapelains, il débarqua dans l'île, et fut conduit au château de Carisbrook, où il trouva moins un asile qu'une prison [1].

La fuite du roi accrut encore la fermentation déjà excessive dans l'armée : un pamphlet, intitulé *Accord du*

1. Ashburnham paraît, dans cette circonstance, avoir été à tort soupçonné de trahison. Il découvrit, il est vrai, au colonel Hammond la retraite du roi, avant de s'être suffisamment assuré de ses intentions ; mais sa conduite nous semble, en ceci, devoir être attribuée à l'imprudence plus qu'à la perfidie. Hume demeure dans le doute à cet égard : le roi, dit-il, ne pouvait prendre un parti plus dangereux pour lui-même, ni plus agréable pour Cromwell et pour tous ses ennemis. (*Règne de Charles Ier*.)

peuple, et contenant tout un plan de gouvernement républicain, adressé à la nation entière au nom de seize régiments, avait été condamné par les deux chambres comme un attentat aux lois du royaume. Ce manifeste servit de ralliement aux soldats insurgés. Deux régiments rebelles, ceux de Harrison (cavalerie) et de Robert Lilburne (infanterie) accoururent, sans y être mandés, à Ware, dans le comté d'Hereford, où Fairfax et Cromwell avaient convoqué les régiments paisibles et soumis. Les soldats de Lilburne avaient chassé la plupart de leurs officiers au-dessus du grade de lieutenant, et portaient attaché à leur bonnet un exemplaire de l'*Accord du peuple*, avec cette inscription : LIBERTÉ DE L'ANGLETERRE, DROITS DES SOLDATS. Les plaines retentissaient de leurs clameurs, et Lilburne lui-même parcourait les rangs à cheval, encourageant les plus mutins. A la vue de Fairfax et de Cromwell qui s'avançaient vers eux, les cavaliers d'Harrison rentrèrent dans le devoir : le corps de Lilburne demeurait seul en proie à l'agitation la plus violente. Cromwell ordonne aux soldats d'enlever de leurs bonnets l'*Accord du peuple ;* ils refusent, Cromwell entre dans les rangs, désigne et fait arrêter quatorze des plus mutins ; un conseil de guerre se réunit, trois des coupables sont condamnés à mort : « Que le sort prononce entre vous, » leur dit Cromwell, et le sort tombe sur un des plus fougueux agitateurs, qui est fusillé sur la place. Un profond silence suit cette exécution : Cromwell fait emmener les prisonniers ; les soldats rentrent dans leurs cantonnements, et l'ordre paraît rétabli.

Mais il ne s'abusait point sur la victoire : mieux que tout autre il était capable de comprendre la force irrésis-

Sédition dans l'armée.

1647.

tible du fanatisme religieux au service des passions grossières ; il se savait d'ailleurs redouté, surveillé par tous, et en butte à l'inimitié de presque tous les partis. Les principaux meneurs des régiments, une foule de simples officiers, de sous-officiers et de soldats vinrent déclarer à Cromwell et à son gendre Ireton qu'ils étaient résolus à se défaire du roi et à établir une république, qu'ils entraîneraient dans leur parti les deux tiers de l'armée, que rien ne les détournerait de leurs desseins et qu'ils perdraient tout plutôt que de se laisser dompter. Cromwell comprit qu'après avoir rétabli pour quelque temps la discipline dans l'armée, il ne pouvait la gouverner qu'en adoptant ouvertement ses intérêts, ses passions et ses vœux, et qu'il n'avait aucune autre force à opposer à ses ennemis que celle des régiments habitués à vaincre sous ses ordres; il se rapprocha donc secrètement des agitateurs, il reconnut avec eux qu'il n'y avait plus rien à espérer du roi, il avoua que la gloire du monde l'avait un moment ébloui, qu'il n'avait pas su discerner l'œuvre du Seigneur, et qu'il avait eu tort de ne point se confier uniquement à ses saints : il s'en humilia profondément devant eux et réclama le secours de leurs prières pour obtenir du Ciel son pardon; il eut soin en même temps de faire propager ses déclarations et ses aveux par des prédicateurs fougueux et populaires, et entre autres par un fanatique nommé Hugh Peters, qu'il prit pour chapelain et dont le texte habituel était le suivant, extrait des psaumes : « Les saints seront couverts de gloire et ils auront dans leurs mains des épées à deux tranchants pour accomplir la vengeance du Seigneur sur les nations, pour

Manœuvres de Cromwell.

mettre leurs rois à la chaîne et leurs nobles dans les fers, exécutant ainsi les jugements du Très Haut : telle est la gloire réservée à ces saints[1]. » Cromwell, par ces manœuvres, recouvra tout son crédit sur ses soldats et se vit de nouveau à la tête d'un parti nombreux et puissant qui le redoutait sans pouvoir ni méconnaître son génie ni s'en passer.

Charles à Carisbrook était alors tout à la fois sollicité par les lords écossais et par les commissaires du parlement. Il négocia avec les premiers, s'engageant à confirmer pour trois ans en Angleterre le régime presbytérien sans être tenu de s'y conformer lui même. La constitution de l'Église devait ensuite être réglée définitivement de concert avec les deux chambres. Le traité promettait l'intervention d'une armée écossaise pour rétablir le roi sur son trône : il fut convenu que les cavaliers reprendraient les armes dans tout le royaume, qu'Ormond se remettrait en Irlande à la tête du parti royaliste, que le roi enfin s'évaderait de l'île de Wight et gagnerait Berwick ou toute autre place des frontières d'Écosse. Les conditions des Écossais étaient infiniment plus acceptables que celles qui furent en même temps présentées au roi par les commissaires du parlement de Londres. Ceux-ci étaient porteurs de quatre projets de bills ou propositions destructives de l'autorité royale, et destinées à servir de préliminaires à un nouveau traité. La première de ces propositions impliquait un abandon absolu au parlement du droit de commander la milice et de lever des taxes pour la sûreté du royaume ; par la seconde, Charles était

Propositions du parlement.

1. Psaume CXLIX, v. 5-9.

tenu de révoquer toutes ses proclamations contraires au parlement, et de déclarer que celui-ci s'était justement armé contre lui-même; par la troisième, il devait annuler toutes les patentes de pairies et les autres actes royaux signés de lui depuis que le grand sceau avait été enlevé de Londres, et renoncer en outre à créer de nouveaux pairs sans l'aveu du parlement; par la quatrième enfin, le roi aurait accordé aux chambres le droit perpétuel de s'ajourner et de se réunir où bon leur semblerait [1]. Charles ne voulut point traiter sur de semblables bases. Son refus, secrètement désiré du parti républicain, souleva sur les bancs des communes une violente tempête : Ireton déclara que le roi refusait ainsi protection et sûreté à son peuple; Cromwel appuya Ireton, et sous leur influence, les communes et les lords déclarèrent qu'on ne s'adresserait plus au roi, qu'on ne recevrait plus de lui aucun message, que nul ne pourrait désormais correspondre avec lui, et que quiconque enfreindrait cette défense serait coupable de trahison. Les communes joignirent à cet acte une déclaration plus violente encore, où elles donnaient cours contre Charles à des bruits affreux, lui imputant l'abandon perfide de la Rochelle, les massacres d'Irlande, la mort même de son père; flétrissant ainsi son caractère pour attenter plus tard à sa personne, et ouvrant les voies au meurtre par les plus noires calomnies. Tout changea en même temps d'aspect autour du roi; la garde du château de Carisbrook fut doublée, les portes se fermèrent, l'entrée en fut interdite à tout étranger, et

Refus du roi.

[1] Cette dernière condition était en apparence peu importante, mais elle fut imposée par les indépendants, afin que le parlement pût toujours se réunir en des lieux où demeurerait l'armée. (Hume, *règne de Charles Ier*.)

la plupart des serviteurs du roi prisonnier reçurent l'ordre d'en sortir. Charles, de ce moment, fut de fait détrôné, et toute la constitution du royaume fut renversée [1].

VII.

Seconde guerre civile. — Procès et mort de Charles I[er]

1648 — 1649 [2].

La dernière et violente résolution que le parlement avait prise fut un signal pour l'insurrection des cavaliers dans tout le royaume. L'Angleterre n'était préparée ni par ses traditions ni par ses mœurs au gouvernement républicain : celui-ci, objet des vœux d'une faible et ardente minorité, était repoussé par la masse de la nation, et aux cavaliers s'unirent tous ceux qui considéraient l'autorité d'un roi comme aussi fondamentale et indispensable en Angleterre que celle d'un parlement. Dans l'ouest et dans le nord, autour de la capitale et à Londres même éclatèrent des soulèvements formidables. Les apprentis et les bourgeois de la cité s'emparèrent des principaux postes et tinrent quelque temps la garnison

Insurrection contre le parlement

1648.

1. Une preuve, dit M. Hallam, qu'on se proposait alors de supprimer la royauté, c'est qu'on substitua, à cette époque, sur la liste de la marine, à cette expression : *vaisseaux de Sa Majesté*, celle-ci : *vaisseaux du Parlement*. (Voyez Whitelocke, *Mémoires*, 291.)

2. J'indique ici l'année qui, dans notre manière actuelle de dater (nouveau style), est celle où mourut le roi. L'année anglaise commençait alors le 25 mars.

en échec : des collisions sanglantes eurent lieu dans la plupart des grandes villes entre les citoyens et les troupes du parlement : les hommes de Kent, avec lord Norwich à leur tête, marchèrent sur Londres, et plusieurs chefs qui s'étaient distingués dans les rangs parlementaires arborèrent l'étendard royal et entraînèrent de nombreux partisans : la majeure partie de la flotte se souleva pour le roi, dix-sept vaisseaux levèrent l'ancre et cinglèrent vers la Hollande, où ils se mirent sous les ordres du prince de Galles : l'Irlande s'insurgea de nouveau et le parlement d'Écosse, où le duc d'Hamilton, jadis injustement en butte aux soupçons et aux rigueurs du roi, exerçait une grande influence, vota, malgré les efforts du marquis d'Argyle et des ardents covenantaires [1], la levée d'une armée de 40,000 hommes pour envahir l'Angleterre et rétablir Charles Ier sur son trône. Combinant enfin leurs efforts avec ceux des Écossais, deux officiers renommés, sir Marmaduke Langdale et Musgrave surprirent et occupèrent Berwick et Carlisle, afin de faciliter l'entrée du royaume à l'armée d'invasion [2].

1. Les covenantaires dirigés par Argyle et par le clergé refusaient de croire à la sincérité du contrat qui avait été arraché au roi par les commissaires écossais dans l'île de Wight. Ils considéraient d'ailleurs cet engagement comme incomplet à cause des restrictions qu'il contenait. Ils flétrirent aux yeux du peuple du nom d'*engagistes* ceux qui l'acceptèrent, les accusant d'être d'accord avec les malintentionnés (malignants) d'Angleterre. Ils étaient résolus enfin à ne donner aucune assistance au roi jusqu'à ce qu'il eût personnellement adopté le *Covenant*. — Voy. Burnet, *Hist. de mon temps*.

2. Le chevalier Marmaduke Langdale avait plusieurs officiers et soldats placés secrètement du côté de l'Écosse, prêts à obéir à ses ordres, et encore plus du côté de l'Angleterre, où il y avait quelques bonnes familles, à deux ou trois milles de Berwick, qui étaient bien disposées et prêtes à paraître quand elles en seraient requises. (Clarendon, *Hist. de la rébellion.*)

Jamais le parlement ne s'était vu dans une situation plus critique, et de toutes parts la force semblait revenir aux royalistes avec l'espérance. Déjà plusieurs places importantes étaient dans leurs mains et tout le pays de Galles s'insurgeait. Le grand parti presbytérien se rangeait tout entier sous l'étendard du roi ; la cité de Londres se déclarait pour sa cause, l'armée d'Écosse avançait, et les Anglais lui ouvraient au nord les portes du royaume.

Au milieu de tant de périls, les chefs des indépendants et de l'armée furent quelque temps irrésolus : ils voyaient, au delà des obstacles de la situation présente, ceux qui naîtraient pour eux de la victoire même, et Cromwell savait qu'après avoir renversé le roi, il lui faudrait compter avec les ardents républicains, les niveleurs et les fanatiques sectaires. Son génie, comme on l'a dit avec vérité, haïssait le désordre en le fomentant, et il est probable que s'il eût pu se confier dans les promesses du roi, il se fût dévoué à le servir : mais, après avoir hésité, il comprit qu'il ne trouverait aucune sûreté que dans le parti habitué à vaincre avec lui, et voyant commencer une nouvelle guerre civile, il résolut de l'étouffer dans son germe. Depuis lors, adversaire non moins terrible qu'implacable, il redoubla d'efforts pour perdre ce malheureux prince, tantôt stimulant les communes par des motifs personnels ou politiques, et tantôt échauffant les ressentiments des officiers et des soldats par l'enthousiasme religieux, par la mystique ferveur qui, dans cet homme extraordinaire, s'alliait à un si haut degré aux profonds calculs de la ruse et de l'hypocrisie.

Il importait d'abord de raffermir tous ceux qui flot-

taient incertains, doutant de leur cause à la vue des dissensions qui se manifestaient dans leurs rangs, et qui inclinaient à voir un châtiment divin dans cette guerre nouvelle, dans ces périls de toutes parts menaçants. On décida que le Seigneur serait consulté, qu'on appellerait les lumières d'en haut par l'humiliation, le jeûne et la prière.

Conférences religieuses de l'armée à Windsor. 1648.

Une réunion solennelle est indiquée dans ce but au château de Windsor; là, se rendent les principaux chefs et une foule d'officiers de tout grade. Le premier jour tout entier est consacré à la prière, et chacun demande à Dieu pourquoi il les abandonne et détourne d'eux son visage. Le second jour on se rassemble de nouveau, on prie encore, on s'exhorte, on s'exalte en commun. Cromwell prend la parole. Il invite les assistants à se recueillir, à descendre en eux-mêmes, à chercher par un examen attentif de la conduite de l'armée dans ces derniers temps, si elle n'aurait pas dévié du droit chemin et commis quelque acte lâche ou criminel qui aurait attiré sur elle le courroux céleste. On se sépare et chacun s'interroge en secret dans le silence de la nuit. Le troisième jour, enfin, le péché de l'armée est reconnu, elle le confesse avec des soupirs et des larmes; elle a failli, elle a manqué à son devoir envers Dieu lorsqu'elle s'est rapprochée de Charles Stuart, en méditant de le replacer sur son trône, lorsqu'elle a ouvert de charnelles négociations avec lui et avec son parti coupable et justement réprouvé du Ciel. Voilà le crime de l'armée, c'est pour cela que Dieu s'est détourné d'elle. Mais déja tous brûlent d'expier leur faute. Le Seigneur, disent-ils, en leur révélant leur péché, leur montre aussi leur devoir; ils

reviennent à lui, ils maudissent leur faiblesse, avec son aide ils feront face aux périls, ils combattront leurs adversaires avec un indomptable courage, et ils font ce vœu terrible, que, si Dieu leur donne la victoire et les ramène en paix, ils demanderont compte à Charles Stuart de tout le sang répandu et de tout ce qu'il a fait contre la cause du Seigneur et de son peuple [1]. Ainsi remplie d'une fureur nouvelle, l'armée se partage et marche sur tous les points à la rencontre de ses ennemis.

Défaites des royalistes en Angleterre.

Le danger le plus pressant était l'insurrection du pays de Galles : Cromwell part soudain pour le réduire ; il quitte Londres avec cinq de ses vieux régiments, et bientôt il investit la forte place de Pembroke occupée par les royalistes. Si les cavaliers avaient attendu pour saisir les armes l'arrivée de l'armée d'Écosse, et combiné leurs opérations avec les siennes, peut-être eussent-ils réussi à rétablir le roi ; mais ils n'agirent point de concert et presque partout avant d'avoir pu s'entendre, les différents corps royalistes furent surpris et vaincus. L'insurrection fut ainsi promptement étouffée dans l'ouest par Cromwell, et tandis que Lambert la comprimait au nord, Fairfax la cernait à l'est et l'enfermait, avec quelques-uns de ses principaux chefs, lord Norwich, sir Charles Lucas et lord Capel dans la place de Colchester qu'il investit étroitement.

L'armée écossaise, au nombre de 20,000 hommes, s'était mise en marche sous les ordres du duc d'Hamil-

1. Cette scène, l'une des plus caractéristiques de ces temps fameux, a été rapportée en détail par l'adjudant général Allen, l'un des assistants, dont le récit a été recueilli dans la collection de Somers. Voyez *Somers's Tracts*, vol. VI, p. 499-501. Thomas Carlyle l'a reproduit dans son travail sur Cromwell.

Invasion des Écossais. 1648.

ton ; les Anglais de sir Marmaduke Langdale lui servaient d'avant-garde, mais il n'y avait, dans ces deux corps, unité ni pour le commandement ni pour l'action, et ils marchaient à une trop grande distance l'un de l'autre pour se prêter une assistance efficace [1]. Réunis et agissant d'un parfait accord sous un chef habile, ils eussent présenté une masse imposante en état de vaincre toutes les forces des parlementaires; séparés, ils leur offrirent une proie facile. Cromwell, après avoir fait capituler Pembroke et abattu l'insurrection dans l'ouest, s'avançait à marches forcées vers le nord avec 8,000 vétérans, et lorsque Hamilton le croyait encore éloigné, déjà il engageait le feu avec le corps d'armée anglais qui, trop faible pour résister seul, fut mis en déroute, se replia en arrière et prit position à Preston, sur les bords de la Ribble, à peu de distance de l'armée d'Écosse et à portée d'en être secouru. Là se livre un combat acharné où les royalistes luttent seuls avec une constance héroïque, mais sans succès, contre les forces supérieures de Cromwell. Les Écossais assistent immobiles à la défaite de leurs alliés d'Angleterre et ont ensuite à soutenir, seuls à leur tour, tout l'effort du combat. Mais divisés eux-mêmes, et doutant de la bonté de leur cause, ils n'opposent, malgré leur nombre, qu'une faible résistance à l'ennemi, et sont bientôt enfoncés et rompus [1]. Ils s'échappent dans

Bataille de Preston.

1. Il vint des lettres du conseil d'Écosse par lesquelles le chevalier Marmaduke Langdale était aigrement repris de ce qu'il avait reçu des papistes dans son armée et n'avait pas accepté le covenant dans les déclarations qu'il avait publiées, ajoutant qu'il ne recevrait aucun secours de sa part, à moins que le *covenant* ne fût adopté par toute son armée, ce qui coupait la racine de toutes leurs espérances. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*. l. XI.)

la direction du sud, et continuent ainsi leur invasion par leur fuite. Cromwell les atteint de nouveau, taille en pièces leur arrière-garde à Wigan, et force, au pont de Warrington, sur la Mersey, l'armée entière à mettre bas les armes. Là, toute l'artillerie des Écossais, leurs munitions, leurs drapeaux, et Hamilton, leur général, tombent au pouvoir du vainqueur [2]. Cromwell marche aussitôt vers l'Écosse pour l'envahir à son tour et compléter la victoire en enlevant aux presbytériens royalistes toute espérance et tout moyen de réparer leur désastre.

Désastre de l'armée écossaise.

Les rapides succès de Cromwell suscitèrent deux mouvements très différents, l'un en Écosse, l'autre en Angleterre. Dans le premier de ces deux pays, le parti de l'Église et du covenant y vit un effet signalé de la colère du Ciel contre ceux qui avaient traité avec le roi et provoqué une nouvelle rupture entre les deux nations. Les gens de la campagne, dans plusieurs contrées de l'ouest de l'Écosse, soulevés par leurs ministres contre leur propre parlement, marchèrent en armes au nombre d'environ six mille sur Edimbourg [3]. Cette expédition, connue dans

Réaction différente en Écosse et en Angleterre.

1. Voyez le récit détaillé de la bataille de Preston, dans la Correspondance de Cromwell (Collection Carlyle) et dans les Mémoires de sir James Turner, qui commandait dans cette journée un corps écossais, sous le duc d'Hamilton. C'est lui, dit Carlyle, qui a servi de modèle à sir Walter Scott, pour sa création de l'officier de fortune, nommé Dugald Dalgetty, dans la Légende de Montrose.

2. Cette grande victoire fut gagnée par Cromwell avec une armée qui ne se montait en nombre qu'au tiers de celle des Écossais, et il ne perdit que cinquante hommes, après que les troupes anglaises sous Langdale eurent été défaites. (Clarendon, *Hist. de la rébellion*.)

3. Quand on eut en Écosse la nouvelle de la défaite du duc d'Hamilton, les ministres excitèrent le peuple à se soulever et à marcher sur Edimbourg, et ils

l'histoire sous le nom de l'incursion des *Wigghamores*[1], changea l'état des affaires en Écosse et fit passer le pouvoir des mains du parti d'Hamilton et des royalistes presbytériens dans celles d'Argyle et des rigides covenantaires. Ceux-ci proclamèrent nul l'engagement souscrit dans l'île de Wight et forcèrent le premier des signataires, le comte de Loudon, chancelier du royaume, à faire publiquement amende honorable et à se déclarer avec eux contre le roi. En Angleterre au contraire la terreur que Cromwell inspirait aux presbytériens les rapprocha des royalistes lorsqu'ils apprirent ses nouvelles victoires : leur parti, qui dominait encore dans les communes et dans la cité, se vit à la merci de l'armée et perdu si la paix avec Charles Ier n'était promptement conclue. Le conseil de la cité adressa une pétition au parlement pour que les négociations rompues fussent reprises : les communes, à sa requête, révoquèrent leur déclaration précédente ; elles rappelèrent dans leur sein les onze membres précédemment expulsés, et des commissaires furent nommés pour s'entendre avec le roi. Charles enfin fut invité à désigner l'endroit de l'île de Wight où il désirait débattre les conditions d'un traité avec le parlement, et à indiquer ceux de ses serviteurs et de ses amis qu'il désirait avoir, durant la négociation, auprès de sa personne.

Les communes se rapprochent du roi.

se mirent eux-mêmes à la tête de leurs paroisses, priant et prêchant le long des chemins avec une fureur sans exemple. — Burnet, *Hist. de mon temps.*

1. Le nom de *Wigghamores* vient du mot *Wig*, dont les paysans font usage dans l'ouest de l'Écosse pour faire avancer leurs chevaux. On nomma *Wigs* à cette époque les adversaires du parti de la cour en Écosse ; cette dénomination fut ensuite adoptée en Angleterre, où elle désigna le puissant parti connu sous ce nom jusqu'à nos jours. — Voy Burnet, *Hist. de mon temps*, et Walter Scott, *Hist. d'Écosse.*

Le temps pressait ; déjà des pétitions menaçantes arrivaient de l'armée, le parlement en recevait aussi des républicains fougueux qui ne déguisaient plus leurs espérances, et une entre autres de Henri Martin, l'un des plus ardents du parti. Celui-ci sommait les communes de se déclarer souveraines, de faire sans retard toutes les réformes depuis si longtemps attendues : « De quelle utilité, disait-il, sont un roi et des lords ? Ne sommes-nous pas tous égaux ? » Ces pétitions étaient soutenues autour de la chambre par une foule irritée dont quelques membres entretenaient l'exaltation par la leur. Mais Cromwell et son armée étaient en Écosse : Fairfax et la sienne étaient encore retenus devant Colchester ; le champ paraissait libre au parlement, pour quelque temps du moins, et il en profita. Le roi désigna Newport pour le lieu des conférences et donna sa parole de ne point chercher à s'échapper pendant leur durée, ni vingt jours encore après leur clôture. Une partie de sa maison lui fut à cette occasion rendue, et vingt de ses plus fidèles serviteurs, lords, théologiens et jurisconsultes, furent admis à l'aider de leurs conseils. Les pompes royales entourèrent alors une dernière fois l'infortuné prince ; les conférences s'ouvrirent à Newport avec un cérémonial imposant, et Charles, assis sous un dais, ayant ses conseillers et ses grands, debout et muets derrière lui, soutint seul le poids de la discussion avec les commissaires de Westminster qui avaient reçu l'ordre formel de ne discuter et de ne traiter qu'avec lui [1]. A la vue de leur roi ainsi solitaire, au mi

Conférences de Newport. 1648

1. Lord Clarendon nous dit que les lords et conseillers du roi se tinrent cachés et sous un rideau durant la discussion. Le roi était obligé de quitter

lieu des siens, de sa tête blanchie avant le temps et *découronnée* [1], et des ravages que le malheur avait profondément imprimés sur ses traits, une émotion douloureuse saisit le cœur des assistants. « Tout l'extérieur de Charles, dit l'un d'eux, témoignait de cette complète indifférence pour le soin de sa personne, conséquence habituelle des grandes afflictions de l'esprit. Ses cheveux étaient devenus gris et très-longs, n'ayant pas permis qu'ils fussent coupés, depuis qu'on lui avait enlevé ses serviteurs, et son costume négligé laissait deviner suffisamment que sa garde-robe n'avait jamais été renouvelée. Ces changements n'étaient que les signes apparents des épreuves qu'il avait eu depuis si longtemps à subir, et non l'indice d'aucune maladie du corps ou d'un lâche désespoir. Sa santé était bonne, ses esprits n'étaient point abattus, ses manières avaient gardé leur dignité habituelle, son cœur toute sa constance et sa fierté [2]. »

son siége et d'aller s'entretenir avec eux en dehors de l'assemblée, lorsqu'il croyait devoir les consulter. Mais sir Philippe de Warwick, témoin oculaire et qui, dans cette circonstance, fut l'un des secrétaires du roi, ne confirme qu'en partie le témoignage de Clarendon : « Les lords et officiers du roi, dit-il, se tenaient debout derrière lui, mais il leur était défendu de prononcer une parole, et si le roi avait à consulter l'un d'eux, il sortait avec lui et se retirait pour quelques moments dans sa chambre. (*Mémoires du roi Charles Ier*, par sir Philippe de Warwick.)

1. Le roi, en parlant de lui-même, employa cette expression dans des vers rendus très-pathétiques, moins par la forme que par un profond sentiment de vérité.

2. *Mémoires du roi Charles Ier*, par sir Philippe de Warwick. — « Jamais dit encore le même auteur, je ne le vis pleurer qu'une seule fois, et il détourna la tête. Tandis que j'écrivais sous sa dictée, il se tenait dans l'embrasure d'une fenêtre, tournant le dos aux lords et aux gentilshommes présents dans la chambre et se cachant d'eux. Je puis dire, avec vérité, que les pleurs qui coulèrent alors de ses yeux étaient les plus grosses larmes que j'aie jamais vu répandre; mais bientôt il surmonta son émotion et les arrêta. » (*Ibid.*)

Les conditions que le parlement mettait au rétablissement de l'autorité royale étaient les mêmes que le roi avait rejetées précédemment. Mais les circonstances étaient changées, Charles était prisonnier, et voyant le royaume prêt à tomber en dissolution, il sacrifia la plupart de ses répugnances au désir de la paix et du bien public. Après une longue controverse où il fit preuve d'un savoir et d'une habileté qui confondirent les assistants [1], il céda sur tous les points, à l'exception de ceux où sa conscience d'honnête homme et de chrétien lui commandait un refus. Il renonça donc au commandement de la milice, à la nomination aux grandes charges et dignités, aux bénéfices de la cour des tutelles, et à d'autres importantes prérogatives; il permit que la juridiction épiscopale fût abolie, que les biens des chapitres fussent vendus, que la liturgie fût changée, que le régime presbytérien fût maintenu pour six ans et définitivement établi à l'expiration de ce terme, si le parlement l'exigeait, mais il défendit, entre tous les droits des évêques, ceux qu'il croyait d'institution apostolique, et il insista sur le libre exercice du culte épiscopal pour lui et pour sa maison. Charles montra sur un autre point une égale et inébranlable fermeté : poursuivi sans relâche par le douloureux souvenir de sa faiblesse à l'égard du comte Strafford, dont il avait signé la sentence [2], il refusa

Concessions et refus du roi.

1. « Le roi est bien changé, dit le comte de Salisbury à sir Philippe de Warwick, il a fait de grands progrès depuis peu. — Non, répondit sir Philippe, il a toujours été ainsi, mais vous ne vous en êtes aperçu qu'à la fin. » (*Mémoires de Charles Ier*, par sir Philippe de Warwick.)

2. « Jamais, dit le roi, dans une lettre qui nous a été conservée, jamais je n'ai rencontré en aucune affaire une plus douloureuse fatalité que dans celle

de livrer la personne de ses serviteurs et de ses amis aux vengeances du parlement : il permit qu'ils fussent temporairement bannis et privés des biens qu'ils ne possédaient plus et qu'il n'était pas en son pouvoir de leur faire rendre, mais lorsqu'on insista pour qu'il souscrivît au bill d'attainder qui frappait sept d'entre eux, les lords Newcastle, Digby, Biron, sir Marmaduke Langdale, sir Richard Granville, sir Francis Doddington et le juge Jenkins, le roi opposa une résistance invincible, et fit de son refus une des conditions du traité.

Ces restrictions, si modérées et si justes, rencontrèrent, dans les communes, une opiniâtre et furieuse résistance, et, dans leur aveuglement fanatique, elles poussèrent l'oubli des convenances, de la justice et des traités existants, jusqu'à refuser de déclarer la reine exempte, si elle entendait la messe, des peines portées contre les catholiques [1]. Il fallut que le bruit importun des victoires de l'armée et de son prochain retour rappelassent le parlement à la raison et au sentiment de son devoir et de ses périls. La fortune, sur tous les points du royaume, avait abandonné les armes royales. Colchester, après

Prise de Colchester. 1648.

de cet infortuné comte, quand je me laissai persuader, par ceux sans doute qui me voulaient du bien, de préférer, dans cette circonstance, le parti le plus sûr au plus juste, et la paix extérieure avec les hommes à la satisfaction intime d'une conscience droite devant Dieu.... Je n'aurais pas, selon toute apparence, supporté avec mon peuple de plus grands maux, si j'avais repoussé ce bill funeste, ainsi que ma conscience m'en faisait un devoir, que je n'en ai souffert après m'être laissé arracher, par les importunités de quelques hommes, un consentement si cruel; mais mon cœur eût été moins déchiré, etc., etc. » (*Somer's tracts*, t. IV.)

1. Le libre exercice du culte catholique, par Henriette et par sa maison, avait été l'objet d'une disposition spéciale dans le traité conclu pour son mariage entre les gouvernements d'Angleterre et de France.

une défense héroïque, s'était rendu à Fairfax, qui démentit son caractère et déshonora sa victoire en permettant le supplice des deux illustres chefs royalistes, sir Charles Lucas et sir Georges Lisle, offerts en sacrifice au ressentiment des vainqueurs[1]. Cromwell, d'autre part, après sa victoire sur Hamilton, avait été accueilli en libérateur par le parti covenantaire en Écosse, et avait parcouru toute la contrée sans rencontrer aucune résistance. Les deux armées républicaines revenaient sur Londres, précédées de proclamations menaçantes pour le parlement. Dans cette extrémité, les communes, toujours dirigées par Hollis et les presbytériens, se montrèrent plus traitables et animées d'un sincère désir de conclure la paix avec le roi. Il était trop tard : la ville tout entière était déjà remplie de la terreur de l'armée[2] qui entrait dans ses murs, et le bruit se répandit soudain que le roi venait d'être enlevé de l'île de Wight.

Retour de l'armée à Londres.

La nouvelle était vraie : par une nuit obscure, et avant l'expiration des vingt jours après la rupture des conférences de Newport, Charles, respectant sa parole donnée,

Enlèvement du roi.

1. La vie sauve avait été promise aux simples soldats ; les officiers avaient été forcés de se rendre à discrétion, et le conseil de guerre décida, qu'après une défense si longue et si opiniâtre, il fallait quelques châtiments exemplaires : son choix tomba sur sir Charles Lucas et sir George Lisle, l'un et l'autre officiers d'un grand mérite. « Sir Charles Lucas, dit Clarendon, fut le premier arquebusé et tomba mort ; sir George Lisle courut à lui, le prit dans ses bras et le baisa, et croyant être trop loin des soldats qui devaient tirer sur lui, il leur dit de s'approcher, à quoi l'un d'eux répondit : « Je vous garantis, Monsieur, que nous ne vous manquerons point. — Mes amis, répliqua-t-il en souriant, j'ai été plus près de vous et vous m'avez manqué. » Ils firent tous feu sur lui et ne le manquèrent point, de sorte qu'il tomba mort de plusieurs coups sans dire une parole. (*Hist. de la rébellion.*)

2. Whitelocke.

et refusant de fuir, avait été saisi et enfermé dans le sombre château de Hurst, sous la garde du farouche colonel Ewers [1]. Les presbytériens se répandirent en clameurs et en plaintes amères : le roi, disaient-ils, avait gardé la foi promise, et le parlement serait à jamais déshonoré s'il souffrait cette odieuse violation de son autorité. Le débat relatif à la paix fut repris : un homme fameux entre les martyrs des libertés publiques, Prynne, se leva, montra sa tête mutilée douze ans auparavant sous le régime de l'autorité arbitraire, et opina, après un discours pathétique, pour traiter avec le roi, seul moyen, dit-il, d'échapper au joug de l'armée. Une forte majorité adopta ce parti malgré les efforts des membres républicains Ludlow, Vane et Hutchinson, et décida que les dernières propositions du roi leur paraissaient suffisantes et propres à servir de fondements à la paix.

Expulsion d'une partie du parlement par l'armée. (1648)

Ce vote enlevait aux indépendants l'espoir de vaincre par des voies en apparence constitutionnelles et légales : ils eurent recours à la violence. Un conseil d'officiers dressa une liste des membres presbytériens les plus résolus, et, le jour suivant, le colonel Pride [2], se tenant avec cette liste à la porte même des communes, en ferma l'entrée aux membres inscrits : ceux qui ré-

1. C'est dans les intéressants Mémoires d'Herbert, valet de chambre du roi à cette triste époque, qu'il faut lire tous les détails relatifs à la captivité de Charles jusqu'à sa mort.

2. Le colonel Pride, dit Hume, avait été charretier (a drayman). Toute l'armée levée par le parlement, dit le presbytérien Hollis, est une armée de mercenaires. Ceux qui la composent ne seraient pas en état de présenter ensemble, en biens fonds, un revenu de cent livres sterling par an. La plupart des colonels et des officiers sont des artisans, des brasseurs, des tailleurs, des orfèvres, des cordonniers, etc. (*Mémoires* de Hollis.)

sistèrent furent arrêtés : ils en appelèrent à Fairfax qui ne fit rien pour les réintégrer ou les défendre [1]. Les indépendants furent seuls admis à siéger dans la chambre deux fois épurée. Cromwell y reprit sa place et feignit d'avoir ignoré ce qui s'était passé : « Dieu m'est témoin que je n'ai rien su, disait-il, mais puisque l'œuvre est consommée, il la faut soutenir. » L'armée s'empara en même temps de toutes les caisses ; elle fit annuler tous les votes en faveur de la paix, et de nouvelles pétitions arrivèrent de toutes parts demandant que justice fût faite du roi, seul coupable du sang versé.

Charles fut conduit à cheval sous la garde d'un corps de cavalerie, du château de Hurst à Windsor, et partout une foule émue et avide de le voir, accourait sur son passage. Une espérance lui restait : lord Newburgh, depuis longtemps en correspondance secrète avec lui, possédait un cheval d'une incomparable légèreté à la course, et plusieurs fois déjà il l'avait offert au roi. Sa résidence était sur la route boisée que suivait le cortége : Charles, en approchant se plaignit du cheval qu'il montait, exprimant le désir et le besoin d'en changer, et en même temps il annonça l'intention de s'arrêter au milieu de la forêt, pour dîner chez lord Newburgh : il comptait, avec le rapide coureur de ce seigneur fidèle, échapper à sa garde et défier toute poursuite à travers les bois dont les sentiers lui étaient connus. Mais ce cheval, par une fatalité singulière, avait été blessé la nuit précédente ; le roi dut renoncer à son projet

Le roi est transféré à Windsor.

1. Ils conduisirent cette entreprise, dit le général, avec un si grand secret que je n'en eus pas la moindre connaissance avant qu'elle fût pleinement accomplie. (*Mémoires de Fairfax*, *ibid.*)

d'évasion, et il arriva dans la soirée à l'antique et royale résidence de Windsor.

Son destin fut débattu et arrêté le même jour dans les communes. Un petit nombre de membres étaient présents et plusieurs avis furent proposés. Les rigides républicains émirent le vœu d'un jugement public ; c'était aussi celui de Cromwell ; il le fit entendre en déguisant sa pensée sous ces paroles hypocrites : « Si l'un de nous, dit-il, avait avec préméditation et par un calcul humain, proposé cette motion, je le regarderais comme le plus grand des traîtres : mais, puisque l'assemblée a été conduite dans ce débat par la Providence et la nécessité, je prie Dieu de bénir ses conseils. » Les communes décidèrent que le roi serait traduit en jugement, et n'ayant à invoquer contre lui le texte d'aucune loi existante, elles voulurent, par une étrange aberration, lui en appliquer une de création nouvelle, et statuèrent que le roi qui ferait la guerre au parlement, serait coupable de haute trahison. Une ordonnance fut en même temps adoptée, instituant pour juger Charles Ier une haute cour de cent cinquante commissaires, dont six pairs, trois grands juges, six aldermen de Londres, et presque tous les hommes considérables du parti indépendant, dans les communes, dans l'armée et dans la cité [1]. Mais lorsque ces ordonnances furent transmises, avec la liste des commissaires, à la sanction des lords, l'honneur de cette chambre longtemps assoupi se réveilla : « Il n'y a point de parlement sans le roi, dit lord Manchester, le

Institution d'une haute cour pour juger le roi.

1. Saint-John et Vane ayant hautement désapprouvé l'acte, ne furent pas compris sur la liste. Algernon Sydney réclama contre l'insertion de son nom et le fit effacer.

roi ne peut donc être traître envers le parlement. » L'indignation de lord Denbigh fut au comble lorsqu'il vit son nom parmi ceux des juges : « Je me laisserais mettre en pièces, s'écria-t-il, plutôt que de m'associer à une si grande infamie ! Et les deux ordonnances furent rejetées à l'unanimité. Les communes décidèrent qu'elles passeraient outre malgré l'opposition des lords, et que le peuple étant, après Dieu, la source de tout pouvoir légitime, les membres des communes d'Angleterre, élus et représentants du peuple, étaient souverains[1]. La haute cour instituée en leur nom seul et réduite à cent trente-cinq membres, eut ordre de se réunir pour juger le roi, et tout fut ainsi préparé pour un de ces grands attentats qui annoncent que tout lien légal est rompu, que toute autorité légitime est foulée aux pieds, et qui traversent les siècles, marqués du sceau d'une réprobation unanime et salutaire.

Charles, jusqu'à ce moment était à Windsor, quoique prisonnier, traité selon l'étiquette de la cour, avec les respects dus à un roi. Il dînait en public sous le dais, entouré des principaux officiers de son palais; les plats étaient servis couverts, on les goûtait avant lui et la coupe lui était présentée à genoux. Tout à coup ce cérémonial fut supprimé, et le 19 janvier un carrosse escorté par un corps de cavalerie sous les ordres d'Harrison, conduisit le roi, de Windsor à Londres, au palais de Saint James. Il y fut en

1 Prynne s'honora encore dans cette circonstance en refusant de reconnaître dans les communes une autorité si contraire à la constitution du royaume et à toutes les traditions légales, et fut puni de la prison. Voyez Whitelocke.

fermé seul avec son valet de chambre Herbert; et le lendemain il comparut devant ses juges.

La cour était présidée par le jurisconsulte John Bradshaw, versé dans sa profession, mais d'un esprit étroit, dur et fanatique. Devant celui-ci étaient la masse et l'épée, symboles du pouvoir : quatre-vingts membres seulement répondirent à l'appel[1]. Un fauteuil de velours avait été préparé pour le roi en face du tribunal. Charles entra d'un pas ferme, le chapeau sur la tête, escorté par une vingtaine d'officiers chargés de sa garde, sous les ordres du colonel Tomlinson. Conduit à la barre, il promena, sans se découvrir, un regard calme et sévère sur les juges ainsi que sur la foule pressée dans les galeries, puis il s'assit. Le procureur général Coke prit la parole, le roi l'interrompit : « Silence, dit-il, en lui touchant l'épaule avec sa canne. » La pomme de la canne tomba, le roi se baissa pour la ramasser : cet incident fut considéré comme un funeste présage[2], et le roi lui-même en fut ému. Coke lut l'acte d'accusation imputant au monarque tous les maux de son règne et demandant qu'il fût condamné comme tyran, traître et meurtrier : Charles sourit à ces mots et resta silencieux.

Procès du roi.

Le président Bradshaw l'ayant invité à répondre, le roi ne reconnut point la juridiction de la cour. Je désire

1. Le second qui fut appelé était le général Fairfax, une voix répondit : « Il a trop d'esprit pour être ici. » Quand l'accusation fut lue et qu'on se fut servi de cette expression : *le bon peuple d'Angleterre*, la même voix interrompit et dit encore : « Non, il n'y a pas ici la centième partie du peuple. » Sur quoi, l'un des officiers commanda de tirer à l'endroit d'où étaient parties des paroles si hardies, et l'on reconnut alors que c'était lady Fairfax, la femme du général, qui les avait prononcées. (Clarendon, *Hist. de la rébellion.*)

2. *Mémoires* de sir Thomas Herbert.

savoir, dit-il, par quelle autorité je suis appelé ici : j'étais, il y a peu de temps, dans l'île de Wight, en négociation avec les deux chambres du parlement sur la garantie de la foi publique et sur le point de conclure le traité. Je voudrais savoir par quelle autorité légitime j'ai été enlevé de là et conduit de lieu en lieu : je dis légitime, car il y a, dans le monde, beaucoup d'autorités illégitimes, comme celle des brigands et des voleurs de grands chemins. Quand je connaîtrai cette autorité légitime, je répondrai. Rappelez-vous que je suis votre roi : songez au jugement de Dieu que vous appelez sur ce pays ; songez-y, vous dis-je ; pensez-y bien avant de commettre un crime plus grand. Pour moi, je ne trahirai point ma mission ; j'ai une mission que Dieu a fait arriver dans mes mains par une ancienne et légitime succession d'aïeux ; je ne la trahirai pas en répondant à une autorité nouvelle et illégitime. » Le président invoqua l'autorité de la cour comme étant celle du peuple d'Angleterre représenté dans les communes.... « Je maintiendrai, autant que personne, répliqua le roi, les priviléges de la chambre des communes, entendus comme ils doivent l'être : mais où sont les lords ? Je ne vois pas ici de lords pour constituer un parlement. Il y faudrait aussi un roi pour constituer un parlement. Montrez-moi une autorité légale fondée sur la parole de Dieu, sur les Écritures ou sur les constitutions du royaume, et je répondrai. »

La cour n'obtenant rien de plus du prisonnier, leva la séance, et comme le roi se retirait, il aperçut l'épée placée sur la table : « Je n'ai pas peur de cela, » dit-il en la montrant, et comme il descendait l'escalier, les soldats

fanatisés crièrent : justice ! justice ! Mais des voix plus nombreuses dans la foule couvraient ces cris par ceux de : Dieu sauve le roi, Dieu sauve votre majesté !

Le lendemain le roi protesta de nouveau devant la cour. Il invoquait les libertés de la nation et la loi violée en sa personne. « Un roi, dit-il, ne reconnaît aucune juridiction supérieure qui ait capacité pour le juger. Jamais, d'ailleurs, la chambre des communes n'a été reconnue cour et justice, et si un pouvoir qui ne reconnaît aucune loi, peut faire des lois et altérer les constitutions fondamentales du royaume, je ne sais quel Anglais aura sûreté pour sa vie et pour ses biens.... Je plaide donc ici, plus que vous, pour les libertés du peuple d'Angleterre. »

Tous les efforts du président furent inutiles : Charles demeura inflexible et fut de nouveau emmené par ses gardes. La sympathie des assistants devenait plus générale et plus vive en sa faveur ; le cri de, Dieu sauve le roi ! retentissait de tous côtés ; un simple soldat l'ayant aussi prononcé fut rudement battu par son chef ; le roi intervint avec douceur : « La punition, dit-il, surpasse l'offense. »

Cependant des représentations arrivaient de toutes parts aux communes. La cour de France, les États généraux, les commissaires écossais réclamèrent avec chaleur pour sauver l'infortuné monarque ; la reine Henriette sollicita la permission de le rejoindre ; le prince de Galles écrivit avec instance, pour son père, à Fairfax et au conseil des officiers. Importunés par ces démonstrations multipliées, les juges brusquèrent la conclusion de ce grand procès et décidèrent que le roi ne comparaîtrait plus que pour

entendre sa sentence, et après deux jours employés à recevoir les dépositions, le roi fut condamné, conformément aux conclusions du procureur général, à périr sous la hache du bourreau : la cour s'ajourna au lendemain pour prononcer le jugement. Le 27 janvier, le roi fut ramené, et avant d'entendre son arrêt, il demanda plusieurs fois, et avec instance, à être entendu lui-même devant les lords et les communes, pour un objet qui importait beaucoup plus à la paix du royaume et aux libertés de ses sujets qu'à lui-même. Un grand tumulte suivit cette demande : Cromwell la fit rejeter, et le président Bradshaw lut la sentence. Le roi voulut parler, mais les soldats l'entraînèrent au milieu des outrages[1]; les uns jetaient devant lui leur pipe allumée, d'autres lui soufflaient leur fumée au visage : tous criaient : justice! exécution! « Pauvres gens! dit le roi, pour un schelling ils en feraient autant contre leurs officiers. » Quelques voix courageuses cependant, sorties de la foule du peuple, le bénissaient et priaient que Dieu le délivrât des mains de ses ennemis.

Conduit à White Hall, Charles annonça à Herbert, son fidèle et unique serviteur, l'intention d'employer au soin de son âme le temps qui lui restait, et sa volonté de ne recevoir que ses enfants et l'évêque de Londres Juxon, qui seul, entre tous les évêques, lui avait conseillé de ne prendre conseil que de sa conscience dans l'affaire du comte de Strafford, source pour le roi de tant d'amers remords.

1. On dit même que le roi subit le plus horrible des affronts et qu'un des assistants lui cracha à la figure. Mais ce fait abominable ne paraît pas avoir été suffisamment prouvé. Voyez *Hist. de la Révol. d'Ang.*, par M. Guizot

L'évêque se rendit à Saint-James [1], où Charles avait été transféré, et à sa vue il éclata en sanglots; Charles le pria de modérer sa douleur : « Mylord, dit-il, il faut me préparer à paraître devant Dieu, j'espère que vous voudrez bien m'assister : ne parlez pas de ces misérables entre les mains desquels je suis, ils ont soif de mon sang, ils l'auront; et que la volonté de Dieu soit faite! Je lui rends grâce et je leur pardonne à tous sincèrement. » Charles demeura tout le jour avec l'évêque.

Le prince électeur, son neveu, et plusieurs grands personnages et anciens serviteurs se présentèrent pour le voir, mais il ne les reçut pas. Le lendemain, au point du jour, l'évêque revint et après les prières, le roi se fit apporter un coffret contenant les insignes brisés de Saint-Georges et de la Jarretière. « Voilà, dit-il en les montrant à Juxon et à Herbert, les seules richesses qu'il soit en mon pouvoir de laisser à mes enfants. » Ils lui furent amenés : la princesse Elisabeth, âgée de douze ans, fondait en larmes; le duc de Glocester, qui n'en avait que huit, regarda sa sœur et pleura. Charles les prit sur ses genoux, leur partagea ses joyaux, consola sa fille et la chargea de dire à la reine que pendant toute sa vie il ne lui avait jamais été infidèle même en pensée, et que son amour durerait autant que son existence : il lui donna, ainsi qu'à son fils, quelques conseils touchant la religion [2]; il

Entretien de Charles Ier avec ses enfants.

1. La permission lui en fut donnée à la requête du fameux Hugh Peters, le fanatique chapelain de Cromwell.

2. Il me dit de lire les Sermons de l'évêque Andrews, la Politique ecclésiastique de Hooker, et le livre de l'évêque Laud contre Fisher, pour me raffermir contre le papisme. (Relation de la princesse Elisabeth. Procès de Charles Ier, ollection Guizot.)

leur dit qu'il avait pardonné à tous ses ennemis auxquels il espérait que Dieu pardonnerait, et qu'il leur commandait, ainsi qu'à ses autres enfants, de leur pardonner aussi[1]. Puis, s'adressant à son fils qu'il tenait toujours sur ses genoux, il lui dit : « Mon fils, ils vont couper la tête à ton père, » et comme l'enfant effrayé le regardait fixement : « Écoute bien, reprit le roi, ils vont couper la tête à ton père et peut-être ils te feront roi ; mais, fais attention à ce que je te dis, tu ne dois pas être roi aussi longtemps que ton frère Charles et Jacques seront en vie. Ils couperont la tête à tes frères s'ils peuvent s'emparer d'eux, et la tienne aussi. C'est pourquoi, mon fils, ne souffre pas qu'ils te fassent roi. — Je me laisserai plutôt mettre en pièces, répondit l'enfant tout en larmes. » Le roi l'embrassa, le mit à terre et le serrant avec sa fille contre son cœur, il les bénit, pria Dieu d'avoir pitié d'eux, puis se levant tout à coup : « Emmenez-les, » dit-il à l'évêque, et, comme ils sortaient, il courut à eux, les reprit dans ses bras, les bénit encore une fois, puis se faisant violence et s'arrachant à eux, il tomba à genoux et demeura en prières avec l'évêque témoin de ses adieux déchirants[2].

L'exécution avait été fixée au lendemain 30 janvier, et l'on eut beaucoup de peine à réunir les commissaires pour signer l'ordre fatal. Cromwell signa un des premiers et déploya, dans ce moment terrible, une effrayante activité : il avait franchi le pas après lequel il savait un retour en arrière impossible, et dans son impatience de pré-

1 *Ibidem.*

2 *Mémoires* de sir Thomas Herbert et de Philippe de Warwick. — Voyez aussi Rushworth, partie IV, vol. 2.

venir tout obstacle de l'intérieur ou de l'étranger, il précipita la catastrophe. Il s'efforça même de rassurer ses collègues épouvantés en déguisant l'agitation de son âme sous une gaîté apparente et grossière [1], et il arracha presque de force plusieurs signatures. C'est à White Hall et contre le palais même que fut dressé l'échafaud, comme pour rendre ainsi plus manifeste la justice populaire en frappant la royauté au lieu même témoin de ses anciennes splendeurs.

Derniers moments du roi.

Charles Ier montra, en face de la mort, cette tranquille grandeur tempérée par la piété chrétienne, dont son aïeule Marie Stuart parut accompagnée devant ses juges et ses bourreaux. De grand matin, et après quatre heures d'un sommeil profond, il s'éveilla. « J'ai aujourd'hui, dit-il à Herbert, une grande affaire à terminer. » Il s'habilla, se mit à sa toilette et voulut être coiffé par Herbert avec le même soin que de coutume : il demanda une chemise de plus. « Le froid est si grand, dit-il, que je pourrais trembler, on l'attribuerait à la peur, et je ne veux pas qu'une semblable supposition soit possible. » Au lever du jour, l'évêque entra et commença les exercices religieux par la lecture du XXVIIe chapitre de saint Mathieu, contenant la passion du Sauveur. Le roi étonné, demanda si ce chapitre avait été choisi à dessein comme le plus conforme à sa situation. « C'est l'évangile du jour, répondit l'évêque. » Charles, profondément touché, continua ses prières avec ferveur. Vers dix heures, le colonel Hacker vint le chercher pour le conduire au supplice. Le roi

1. Il barbouilla d'encre, en lui passant la plume, le visage de Henri Martin assis auprès de lui, et tint la main au colonel Ingoldsby, qu'il contraignit ainsi d'apposer son nom à la sentence. *Documents contemporains.*

prit l'évêque par la main : « Venez, dit-il, partons; Herbert, ouvrez la porte, » et il descendit dans le parc pour se rendre de Saint-James à White Hall. L'infanterie formait une double haie sur son passage et les tambours couvraient toutes les voix. A la droite du roi était l'évêque; à sa gauche, tête nue et le chapeau à la main, le colonel Tomlinson, l'un des chefs de la garde, avec qui Charles, touché de ses égards, s'entretint jusqu'à la fin, lui donnant des instructions pour sa sépulture. Le roi marchait le front serein, d'un pas ferme et plus rapide que la troupe, s'étonnant même de sa lenteur. Arrivé à White Hall, il traversa la galerie et entra dans sa chambre à coucher où il demeura seul avec l'évêque et communia de ses mains, à genoux. Puis se relevant : « Qu'ils viennent, dit-il, je leur ai pardonné du fond du cœur, je suis prêt. » Son dîner avait été préparé, le roi, sur l'invitation de l'évêque et de crainte d'une défaillance toute physique sur l'échafaud, prit un morceau de pain et but un peu de vin. Une heure sonna et Hacker frappa à la porte. Le roi fit ouvrir : « Marchez, lui dit-il, je vous suis. » Il passa dans la salle des banquets à travers la double haie de soldats, derrière lesquels se pressait une foule émue et qui priait pour lui à mesure qu'il passait devant elle. A l'extrémité de la salle, une ouverture, pratiquée dans la muraille, conduisait de plein pied à l'échafaud tendu de noir : deux hommes, vêtus en matelots et masqués, étaient debout auprès de la hache.

Le roi promena ses regards sur la place couverte de soldats et où sa parole ne pouvait arriver jusqu'au peuple. Se tournant alors vers l'évêque et le colonel Tomlinson : « Vous pouvez seuls m'entendre, leur dit-il, ce n'est

donc qu'à vous que je parlerai. » Il se justifia du sang versé dans les dernières guerres et fit remarquer qu'il n'avait pris les armes que contraint par le parlement et sans autre objet que de conserver intacte l'autorité que ses prédécesseurs lui avaient transmise et dont l'ébranlement et la violation avaient été la vraie cause des malheurs du peuple. Cependant, à ce moment suprême et pret à rendre compte, la sanglante image du comte de Strafford s'offrit encore à sa pensée : « Je reconnais, dit-il, dans ma sentence injuste, l'équitable jugement de Dieu à mon égard, et une autre injuste sentence dont j'ai permis l'exécution retombe aujourd'hui sur moi. »

Il répéta qu'il pardonnait aux auteurs de sa mort, désirant qu'ils se repentissent; il ajouta qu'il exhortait le peuple à rentrer dans le devoir et à rendre la couronne à son possesseur légitime, unique moyen, selon lui, de rétablir la nation dans la paix et dans la prospérité. Comme il parlait, quelqu'un s'approcha de la hache. Le roi tressaillit et dit en se retournant : « Ne touchez pas à la hache! Il parla quelque temps encore et bientôt ne pensa plus qu'à mourir : « J'ai pour moi, dit-il à l'évêque, une bonne cause et un Dieu clément. — Il n'y a plus qu'un pas, reprit Juxon, il est court quoique plein de trouble et d'angoisse; considérez qu'il vous portera loin et vous conduira de la terre au ciel. Là vous trouverez la récompense qui vous attend, une couronne de gloire. — Je vais, dit le roi, d'une couronne corruptible à une couronne incorruptible, et où il n'y a aucun trouble à redouter. » Il remit à l'évêque le collier de ses ordres et lui dit cette dernière parole dont le sens est demeuré un secret : « Souvenez-vous. » Il regarda ensuite le billot, et ayant re-

commande de l'affermir, il se recueillit un moment, s'agenouilla, et après une courte prière, il donna le signal en étendant les mains. D'un seul coup sa tête fut tranchée, l'exécuteur la montra aux assistants et cria : « Voici la tête d'un traître! » Un long gémissement s'éleva de la foule autour de White Hall, une multitude de gens, hommes et femmes, forcèrent les lignes des soldats et se précipitèrent pour tremper leurs mouchoirs dans le sang du roi [1]. Deux troupes de cavalerie dispersèrent la foule et dégagèrent l'échafaud [2]. Le corps fut enlevé, mis dans un cercueil [3] et porté sans pompe avec la permission du parlement, de White Hall à Windsor [4]. Là, les derniers devoirs lui furent rendus par l'évêque Juxon et par quelques serviteurs fidèles, en présence des quatre grands lords, le duc de Richemond, le marquis d'Hereford, les comtes de Southampton et de Lindsay qui avaient inutilement offert leur vie comme rançon pour leur malheureux maître, et dont le dévouement ne se démentit pas jusqu'à la fin. Les restes mortels de Charles Iᵉʳ furent déposés dans le caveau de Henri VIII et de Jeanne Seymour, sans autre manifestation extérieure que les soupirs et les larmes des assistants [5].

1. Whitelocke, *ubi supra*.

2. Charles Iᵉʳ mourut la 23ᵉ année depuis celle où il était monté sur le trône; il avait atteint 49 ans, l'âge de Strafford!

3. L'anecdote de Cromwell ouvrant le cercueil pour examiner le corps du roi, et qui a fourni à M. Paul Delaroche le sujet d'un des beaux tableaux de l'école moderne, ne nous paraît pas reposer sur des témoignages suffisamment authentiques.

4. Le parlement défendit que la dépense des funérailles excédât cinq cents livres sterling.

5. Clarendon, *Hist. de la rébellion*.

Considérations sur Charles I[er] et sur son règne.

Charles I[er] ne sut pas régner ; mais si nous jugeons ce prince sur l'ensemble de sa vie, il faut reconnaître en lui un des hommes qui ont le plus honoré le trône par leurs qualités privées. Il y porta une piété vive et sincère, des mœurs pures, un courage à toute épreuve, le goût des arts et une dignité vraiment royale [1]. Ses défauts, dont les plus grands furent l'orgueil du rang suprême et une dissimulation portée souvent au delà de ce que la nécessité semblait prescrire, eurent leur principale cause dans une éducation où il puisa des principes plus funestes encore pour lui que pour ses peuples [2], et dans l'exemple contagieux des rois ses contemporains qui avaient rendu leur autorité absolue. Il succomba surtout pour avoir ignoré le grand art des gouvernements, possédé au plus haut degré par Élisabeth, et qui consiste à apprécier les circonstances et les besoins de son temps ; mais il tira pour lui-même un grand bien de ses infortunes, et il eut cette ressemblance avec un prince victime d'une révolution autrement redoutable qu'il ne se montra jamais plus digne du trône que lors-

1. Charles I[er], dit Clarendon, mérita au plus haut degré le titre d'honnête homme ; mais ses vertus royales avaient en elles des imperfections qui les empêchaient de paraître dans tout leur lustre et de produire les fruits que l'on devait en espérer. Il n'était pas fort libéral quoiqu'il donnât beaucoup. ... Il était naturellement intrépide, mais pas assez entreprenant. Il avait un très-bon jugement, mais il ne s'y fiait pas assez ; ce qui lui faisait quelquefois changer d'avis pour en suivre un pire que le sien. Cette défiance de lui-même le rendait plus irrésolu que les circonstances ne le permettaient. *Hist. de la rébellion*, l. XI.

2. Ce prince, dans sa jeunesse, n'avait respiré que l'air corrompu d'une cour dissolue et servile : il s'y était pénétré des leçons du pouvoir arbitraire et le coupable aveuglement de son père l'avait exposé à la dangereuse société d'un favori ambitieux et sans principes. — Hallam, *Hist. constit.*

qu'il en fut précipité. Comme lui, il inspira des dévouements héroïques, et fit naître, pour sa mémoire, dans le cœur des survivants un culte traditionnel qu'aucun prince n'obtint jamais sans posséder au moins quelques qualités d'un ordre supérieur. Mais Louis XVI n'eut point à expier de grandes fautes par de grands malheurs ou à racheter la première partie d'un règne par la seconde : le sien est pur de toute tyrannie et son sort fut plus horrible. La rage de ses ennemis s'acharna sur ses dépouilles mortelles, sur les restes malheureux de toute sa famille : celle de Charles Ier fut épargnée, et les Anglais n'ont point outragé mort celui qu'ils ont frappé vivant. Le moment n'est pas venu d'apprécier le caractère si différent des deux révolutions de France et d'Angleterre, mais il est dès à présent digne d'attention que dans celui des deux pays où le monarque fut le plus irréprochable, les destructeurs de la monarchie puisèrent dans son sang versé par eux une fureur nouvelle; tandis qu'en Angleterre, et malgré des griefs très fondés et nombreux, la douleur populaire personnifia dans le roi Charles les institutions antiques et vénérées, déracinées avec lui : son échafaud fut l'extrême limite où s'emporta le flot révolutionnaire [1] qui, débordé quelque temps encore, fut promptement contenu et revint bientôt comme épouvanté sur lui-même.

1. Il n'est point ici question de l'Irlande, qui, à d'autres époques encore, fut traitée en pays conquis avec une égale rigueur.

CHAPITRE III.

LA RÉPUBLIQUE.

1649-1660.

I

De l'établissement de la république jusqu'à la fin du long parlement.

1649-1653.

Au bruit de la mort du roi, toute l'Angleterre fut remplie de deuil, et le peuple, frappé de stupeur, éclata en sanglots. Jamais monarque victorieux et au faîte de sa puissance et de sa gloire n'avait excité de sympathie égale à celle qui se manifestait de toutes parts pour l'infortuné prince juridiquement assassiné. Cette disposition naturelle des esprits fut encore accrue par la publication d'un livre célèbre intitulé : ***Eikon Basilikè*** ou l'***Image royale***, attribué à tort à Charles [1], et par lequel ce malheureux prince était censé révéler lui-même à l'Angleterre ses pensées, ses émotions intimes et ses angoisses dans les derniers temps de sa vie. Le parlement fit de vains efforts pour arrêter la publication de ce livre auquel

Publication de l'Eikon Basilikè.

1. Le véritable auteur de cet ouvrage qui eut, dès la première année, quarante-sept éditions, est le docteur Gauden, évêque de Worcester sous Charles II. Les fils du roi étaient tous deux convaincus que le livre n'était pas de leur père, et Clarendon pensait comme eux. — Hallam, *Hist. const. d'Angl.*

l'illustre Milton fit une faible réponse. L'effet de cette lecture fut prodigieux. Toutes les faiblesses et les fautes du roi furent oubliées, on ne s'entretint que de ses malheurs, de la patience, de la grandeur d'âme et de la piété qu'il avait montrées dans ses longues et cruelles épreuves; mais la puissance publique était aux mains de ses meurtriers, et les membres des communes du parti des indépendants, seuls maintenus sur leurs sièges par l'armée, s'emparèrent de l'autorité qu'ils déléguèrent presque tout entière à un conseil d'État de quarante-un membres[1]. La chambre des lords cessa d'exister[2]. Les noms de royaume et de monarchie furent remplacés par ceux de république d'Angleterre : on forgea un nouveau sceau avec cet exergue : *Première année de la liberté restaurée avec la grâce de Dieu*, 1648, et l'on déclara crime de haute trahison la proclamation de l'avènement de Charles Stuart fils aîné du feu roi ou même la simple reconnaissance de ce prince. La statue de Charles Iᵉʳ érigée sur la place de la Bourse, fut renversée de son piédestal où l'on grava ces mots : *Exit tyrannus regum ultimus.*

[illegible] du gouvernement républicain.

Malgré tous ces actes, il était aisé de reconnaître à des signes non équivoques que le pouvoir royal était plutôt suspendu en Angleterre qu'irrévocablement détruit, et

État des esprits.

1. Le conseil d'État fut formé de cinq anciens pairs, de cinq magistrats supérieurs, des trois chefs de l'armée, Fairfax, Cromwell et Skippon, et de vingt-huit gentilshommes et bourgeois. Les communes, malgré toute l'autorité qu'elles donnèrent à ce conseil, retinrent une portion considérable du pouvoir exécutif, surtout le monopole des places que leurs membres se distribuaient libéralement. — Hallam, *Hist. const.*, c. X.

2. Les pairs, quoique cessant de former un corps politique, conservèrent leurs titres et leurs honneurs. *Idem, ibid.*

ce résultat était l'effet des circonstances plutôt que d'un changement réel survenu dans l'opinion publique [1]. Le parlement n'était plus que l'ombre de lui-même : sur 506 membres élus à l'origine, une centaine seulement siégeaient encore, et beaucoup moins en vertu de leur mandat que par la volonté de l'armée qui, à cette époque, était seule en réalité souveraine. Il existait dans la nation une répulsion si générale pour les actes violents d'une si faible minorité des communes que celle-ci, en désignant nominativement chacun des quarante-un membres du conseil d'État à qui elle déléguait ses pouvoirs, n'en put trouver que dix-neuf, la plupart régicides, qui consentirent à signer l'approbation de tout ce qui s'était fait pour le jugement du roi et le renversement de la monarchie ; les autres se bornèrent à promettre dans l'avenir obéissance et fidélité au gouvernement de la chambre des communes, et ce compromis que la chambre accepta, fut surtout l'œuvre de Cromwell et de sir Henri Vane [2].

S'il fut difficile au parlement mutilé d'obtenir pour ses actes l'assentiment de ses propres élus, on conçoit l'opposition qu'il rencontra d'autre part. Le maire et les magistrats de la cité de Londres refusèrent d'adhérer à

1. Hallam, *Ibid.*

2. Celui-ci, quoique républicain ardent, avait été éliminé de la chambre en décembre 1648 comme appartenant au parti presbytérien, et il avait ensuite protesté avec force contre le pouvoir du roi : Cromwell néanmoins voulut donner à la nouvelle république l'appui des talents de Vane et de son crédit, et le fit porter sur la liste des conseillers d'État. « Sir Henri Vane, dit M. Guizot, était le plus éminent, le plus sincère, le plus capable et le plus chimérique des républicains civils. » (*Hist. de la République d'Angleterre et de Cromwell,* liv. I)

l'abolition de la royauté ; il fallut les destituer, on nomma un nouveau maire et un nouveau conseil : ce ne fut néanmoins que le 30 mai suivant, et malgré de nombreux témoignages de la réprobation populaire, que le parlement réussit à faire proclamer dans Londres le gouvernement républicain auquel d'abord presque partout on refusa d'adhérer. L'abolition des emblèmes de la royauté avait été prescrite dans tous les lieux publics, et il fallut renouveler plusieurs fois cet ordre avant d'obtenir qu'il fût obéi : beaucoup de membres des deux universités d'Oxford et de Cambridge, une multitude d'ecclésiastiques et de fonctionnaires civils de tout rang refusèrent de prêter le serment de fidélité à la république, et leur serment fut sanctionné par l'assemblée du clergé presbytérien réuni à Londres en 1650 [1], et dont la décision produisit une sensation profonde ; ce ne fut enfin qu'une année révolue après la mort du roi qu'on osa substituer pour les bâtiments de la flotte de nouveaux noms à ceux qui rappelaient la royauté.

Plus irrités qu'étonnés de la disposition si générale des esprits à l'égard du gouvernement républicain, les dépositaires de l'autorité publique crurent utile de recourir à quelques mesures décisives et rigoureuses ; mais ils prirent en cela conseil de la passion plus que de la prudence. Le conseil d'État élut pour son président Bradshaw qui avait présidé dans le procès du roi, et choisit pour secrétaire un grand homme qui s'était égaré jusqu'à faire l'apologie du régicide, le poète Milton. Les communes de leur côté ordonnèrent de pro-

1 Neal, *Hist. of the Puritans.*

céder au jugement d'un certain nombre de chefs royalistes faits prisonniers à diverses époques, et elles nommèrent à cet effet une haute cour de justice devant laquelle comparurent d'abord le duc d'Hamilton, les comtes de Holland et de Norwich, sir John Owen et lord Capel. Tous les cinq furent condamnés à perdre la tête[1]. La cour décida qu'il serait référé, quant à l'exécution de la sentence, à l'autorité souveraine du parlement qui confirma l'arrêt des deux premiers et grâcia les deux suivants lord Norwich et sir John Owen; mais celui qui entre tous excitait dans le public le plus puissant intérêt par la noblesse de son caractère, par sa loyauté, par son courage héroïque, c'était le vaillant défenseur de Colchester, lord Capel, qui déjà devant la cour de justice avait en vain invoqué en sa faveur le bénéfice d'une capitulation. Il avait, en diverses circonstances, hautement provoqué, en censurant leur conduite, le ressentiment de Cromwell et de son gendre Ireton, et préparé ainsi sa perte. Disposé en sa faveur par une foule de sollicitations puissantes et peut-être aussi par une admiration tacite, le parlement hésitait. Cromwell alors se leva et rendit à lord Capel un témoignage aussi dangereux qu'honorable : « Je le connais, dit-il, parfaitement, et il sera le dernier qui abandonnera en Angleterre la cause royale... tant qu'il vivra, et quelle que soit sa situation, il sera une épine dans vos flancs. Je me crois obligé, pour le bien de la république, de voter contre lui. » Ces paroles furent son arrêt. Les trois lords condamnés périrent le même jour, devant Westminster, sur l'échafaud. Lord Capel mourut le dernier : il s'accusa hautement, dans son allocution au peuple, du vote qu'il avait rendu jadis con-

Procès politiques.

1649.

tre lord Strafford, et mourut avec le courage recueilli du guerrier chrétien. Son supplice fit une sensation profonde : le peuple anglais ne comprit pas, à son honneur, comment la fidélité, la loyauté, la bravoure étaient devenues des crimes dignes de mort : le parlement reconnut tout le préjudice que ces injustifiables rigueurs apportaient au gouvernement nouveau qui les provoquait, et il ne persévéra point dans cette voie dangereuse et coupable.

Proclamation de Charles II en Écosse et en Irlande.

Les plus grands périls menaçaient de toutes parts la naissante république : Charles Stuart, fils aîné du feu roi, fut proclamé sous le nom de Charles II en Écosse et dans toute la partie de l'Irlande où commandait Ormond. En Angleterre, le vieux parti royaliste, abattu et comprimé, mais que composait encore presque tout entière la classe si considérable des gentilshommes campagnards, s'était accru de beaucoup d'hommes dont le régime nouveau froissait les intérêts ou méconnaissait les besoins, et il attirait à lui les sympathies très puissantes d'une grande partie de la nation indignée autant qu'irritée contre ceux qui avaient osé porter sur le roi, sur l'oint du seigneur, une main parricide.

Effet produit par la mort du roi à l'étranger.

A ces causes intérieures si graves d'inquiétude et d'alarme pour le parlement, se joignait l'appréhension de la conduite des gouvernements étrangers à la nouvelle d'un attentat inouï, et qui semblait une menace ou un défi jeté à tous les trônes. L'indignation et l'horreur qu'il souleva n'éclatèrent nulle part avec plus de force qu'en Hollande, où la dignité de stathouder était alors possédée par Guillaume d'Orange, gendre du feu roi. « Par conscience chrétienne et par raison politique, a dit de

nos jours l'historien de la république d'Angleterre, la Hollande protestante et républicaine repoussait toute apparence d'indulgence pour cet acte inouï, plein de péril social comme d'iniquité [1]. » L'Allemagne protestante, la Suède et le Danemark furent unanimes dans leur réprobation : en France, où le jeune souverain tenait de si près par le sang à Charles Ier, l'impression ressentie fut également profonde. Jusqu'alors dans ce royaume, le spectacle que donnait l'Angleterre au monde, depuis tant d'années, avait partagé les esprits, l'exemple des chambres anglaises ne fut pas sans influence sur la conduite du parlement de Paris dans la guerre de la Fronde ; mais l'horreur qu'excita le dernier acte de ce drame sanglant, une tête royale roulant sur l'échafaud, donna quelque temps en France l'avantage au parti de la cour sur les frondeurs, et rendit probable une rupture ouverte avec un gouvernement régicide. En Espagne, en Portugal, l'indignation publique ne fut pas moins vive, et là, comme en Hollande et partout, elle se manifesta souvent d'une manière éclatante contre ceux qui avaient trempé dans la condamnation de Charles Ier.

De ce nombre, était un Hollandais nommé Dorislaüs, depuis longtemps en Angleterre, et qui avait travaillé comme jurisconsulte à l'acte d'accusation du roi. Envoyé à la Haye en qualité d'adjoint du résident de la république d'Angleterre auprès des états généraux, il fut froidement assassiné en sa demeure par quelques-uns des anciens compagnons de Montrose qui sortirent publiquement de la ville sans que personne mît obstacle à leur

Assassinats de Dorislaüs et d'Ascham.

1. Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre*, t. II.

retraite. Un fait semblable se produisit en Espagne : Robert Ascham, auteur obscur de quelques pamphlets publiés à Londres contre la monarchie et le roi, et ensuite député par le parlement auprès de Philippe IV, fut tué à Cadix avec des circonstances presque identiques par six cavaliers anglais réfugiés dans cette ville. Le parlement fit grand bruit de ce double meurtre et demanda hautement satisfaction et vengeance contre les meurtriers. En Hollande, comme en Espagne, on promit d'en faire justice : ils étaient connus et ils demeurèrent presque tous impunis, protégés par le sentiment populaire[1]. Les gouvernements de l'Europe néanmoins n'osèrent donner un libre cours à leur indignation ni se commettre avec le parlement d'Angleterre[2]. Les puissances d'Allemagne et du nord sortaient à peine, épuisées et toutes saignantes encore, de la terrible guerre de Trente ans. La paix de Munster ou de Westphalie avait suspendu les hostilités entre la France et l'empire ; mais la France

1. A Madrid, l'autorité civile fit enlever les meurtriers de leur asile, mais l'Église réclama ses priviléges, et le conflit prolongé entre les deux juridictions aboutit à l'impunité des assassins ; un seul qui se trouva protestant fut abandonné au bras séculier et pendu... L'indulgence cachée du gouvernement connivait avec le sentiment populaire ; ils poursuivaient le crime par convenance ou par crainte, mais sans désir sérieux d'atteindre les criminels : quelques semaines après l'assassinat d'Ascham, dans une conversation avec lord Cottington et Hyde, le premier ministre espagnol, don Louis de Haro, n'hésitait pas à leur dire : « Je porte envie aux gentilshommes qui ont fait une si noble action ; quoi qu'il puisse leur en arriver, ils ont vengé le sang de leur roi ; si le roi mon maître avait des sujets aussi résolus, il n'aurait pas perdu son royaume de Portugal. » Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre*.

2. Le czar de Russie, Alexis Michaelowitz, père de Pierre le Grand, rompit seul avec le gouvernement républicain... Il chassa les négociants anglais de ses États, reçut ouvertement sir John Culepepper, ambassadeur de Charles II, et lui remit de très-riches présents pour ce prince. — Whitelocke.

et l'Espagne étaient encore en lutte ; elles se disputaient l'influence suprême en Europe, et chacune de ces deux puissances redoutait, en se brouillant avec l'Angleterre, de provoquer celle-ci à s'unir avec sa rivale. Les habiles politiques qui dirigeaient la cause de France et d'Espagne, Mazarin et don Louis de Haro, ne négligèrent rien pour ménager l'ombrageuse susceptibilité du parlement britannique et firent tous leurs efforts pour obtenir son concours ou sa neutralité : et si l'on songe aux liens étroits qui unissaient à Charles Ier les souverains de France et d'Espagne [1], on peut dire que, dans la conduite que tinrent leurs ministres avec le parlement qui l'avait fait mourir, la circonspection fut poussée jusqu'à la bassesse.

Périls de la situation.

Les périls du nouveau régime fondé en Angleterre ne provenaient pas tous des ressentiments et des efforts du parti vaincu ou des sympathies que les Stuarts étaient en droit d'espérer pour leur cause dans les cours du continent : la république était menacée par les républicains eux-mêmes. Depuis vingt ans, il n'y avait plus dans l'ordre civil, en Angleterre, aucun frein légitime et légal. La constitution, les lois fondamentales de la monarchie avaient été également violées lorsque le roi avait voulu gouverner sans le parlement, puis le parlement sans le roi : on voyait maintenant un débris misérable ou un fantôme d'assemblée substitué, par la seule autorité de l'armée, aux deux chambres et au monarque : il n'y avait personne dans toute l'Angleterre qui ne comprît que, pour agir comme elle avait fait, l'armée n'avait eu

1. La reine d'Espagne, Élisabeth de France, était sœur de la reine Henriette Marie, femme de Charles Ier.

d'autre droit que celui qu'elle tenait de la victoire, et que chacun, si la force lui venait un jour, pourrait se croire autorisé à faire de même. On vit se produire alors les conséquences inévitables des luttes politiques quand tous les pouvoirs consacrés par le temps, par la tradition et par l'assentiment général sont tombés devant une révolution victorieuse. La chute des barrières qui défendaient le gouvernement précédent, rend l'ordre public plus difficile à maintenir et les moyens de répression plus violents et plus coûteux : à des ambitions sans frein, à des espérances illimitées, à des attaques audacieuses et sans cesse renaissantes, il devient nécessaire d'opposer une autorité exceptionnelle, arbitraire, le plus souvent absolue, et qui rencontre presque toujours, dans la grande majorité de ceux qui ont contribué à l'établir, ses ennemis les plus ardents et les plus redoutables.

Telle était, après la mort de Charles Ier, la situation des trois nouveaux pouvoirs debout sur les débris du trône ; l'assemblée mutilée qui prenait le titre de parlement [1], le conseil d'État qu'elle avait institué, et le conseil des officiers dont les deux premiers corps, depuis l'épuration des communes par l'armée, émanaient presque au même titre ; ni l'un ni l'autre n'avaient d'existence légale, et pour se maintenir, ils suspendirent l'*habeas corpus*, ordonnèrent une foule d'arrestations arbitraires, multiplièrent les cas de trahison et créèrent des tribunaux d'exception ; le parlement lui-même se transforma souvent en cour de justice [2], la liberté de la

1. Ce débris d'assemblée reçut plus tard du mépris public le nom de Rump (Croupion).

2. Journaux de la chambre des communes, t. VI et VII.

presse fut supprimée par des lois restrictives d'une rigueur extrême [1], de nombreuses confiscations furent prononcées, et des taxes énormes prélevées pour les besoins publics et pour l'entretien de l'armée, unique et dangereux soutien de l'ordre existant [2].

Ces mesures, selon toute apparence nécessaires, soulevèrent une vive indignation et de profonds ressentiments dont le principal interprète fut un homme à convictions fortes, généreuses, mais chimériques, populaire sous le feu roi dans la cité et dans l'armée, comme vaillant champion de la liberté religieuse et des libertés civiles, le lieutenant colonel John Lilburne, d'une audace peu commune, d'une verve intarissable, tribun violent et opiniâtre, sectaire enthousiaste autant qu'indomptable.

Plan de constitution proposé par l'armée.

Lillburne protesta de la parole et de la plume contre un plan de constitution présenté durant le procès du roi, par Cromwell et le conseil de l'armée à l'approbation du parlement [3]. Par les principales dispositions de ce plan, le parlement actuel devait être dissous au mois d'avril suivant, et une nouvelle assemblée élue pour deux ans par tous les Anglais jouissant de leurs droits civils et imposés pour la taxe des pauvres ; presque tous

1. Par une loi proposée en août 1649 et adoptée en septembre, les imprimeries furent interdites partout, hormis en quatre villes : Londres, York, Oxford et Cambridge. Des peines très-dures frappaient non-seulement les auteurs, imprimeurs et vendeurs d'écrits séditieux, mais les acheteurs eux-mêmes, si dans les vingt-quatre heures ils ne remettaient au magistrat les exemplaires acquis. Guizot, *ubi supra*.

2. Quatre-vingt-dix mille livres sterling étaient levées tous les mois sur la propriété territoriale pour l'entretien de cette armée.

3. Ce plan avait pour titre : Convention du peuple d'Angleterre pour établir une paix solide sur les fondements du droit commun, de la liberté et de la sécurité de tous. — Parliament. Histor.

les fonctionnaires publics étaient exclus de cette assemblée dont les membres ne pouvaient accepter d'autre fonction publique salariée que celle de conseiller d'État. Elle aurait le droit d'instituer des cours de justice pour les affaires temporelles : aucune pénalité ne serait infligée pour dissentiments religieux ; mais le papisme et les doctrines de l'épiscopat ne seraient point publiquement professés. Toute résistance aux ordres de l'assemblée des représentants devait être punie de mort comme trahison, sauf les cas où celle-ci violerait elle-même les principes fondamentaux de droit commun et les libertés publiques qu'elle avait pour mission de défendre et de maintenir. En opposition à ce plan des chefs modérés de l'armée et du parti républicain, Lillburne en présenta un autre qui reproduisait quelques-unes des dispositions du précédent, mais qui le modifiait en quelques articles essentiels par des propositions chimériques, et qui eussent rendu l'exercice du pouvoir presque impossible [1]. Le parlement n'en tint compte : Lillburne exhala sa colère en amères invectives, dénonçant à la nation, en termes violents, comme arbitraire et tyrannique la conduite des représentants et des chefs militaires, et ce fut dans les régiments surtout qu'il entretint et fomenta l'agitation. Fairfax et le conseil des officiers interdirent alors dans l'armée toute réunion, toute démonstration contraire à la discipline, et cinq soldats infracteurs de cet ordre furent honteusement dégradés. Lillburne déféra cette ordonnance des chefs de l'armée à la justice du pouvoir civil, par un violent pamphlet anonyme, intitulé :

Violente opposition de Lillburne.

1. Whitelocke.

Les nouvelles chaînes de l'Angleterre dévoilées. Le parlement déclara crime de trahison la publication et distribution de cet écrit incendiaire, et Lillburne en ayant été reconnu l'auteur, fut envoyé à la Tour avec trois de ses amis et principaux complices [1]. Il y donna une nouvelle forme au projet déjà présenté par lui au parlement, et qu'il publia cette fois sous le titre de *Convention du peuple d'Angleterre.* Cet écrit fut précédé d'un pamphlet virulent contre le conseil d'État, et où il attaquait surtout avec violence Cromwell et Ireton : « Je ne craindrai ni eux ni leur soldats, disait-il, car le Seigneur est mon rocher, et je suis en sûreté sous ses ailes [2]. »

Le succès des plans de Lillburne fut compromis et ruiné par l'effroi qu'inspirèrent des doctrines plus téméraires que les siennes et incompatibles avec l'existence de toute société établie. Dans la perturbation où le renversement de l'ancien ordre politique et religieux avait jeté les esprits, et au milieu de l'effervescence causée par la prédication des opinions les plus exaltées touchant les libertés et les droits de chacun, l'orgueil humain d'une part et la misère de l'autre, devaient produire, à cette époque, en Angleterre, les mêmes résultats qu'on avait vus à une époque antérieure chez les Anglais eux-mêmes, comme en France et en Allemagne dans des circonstances à peu près semblables. Une foule d'hommes en invoquant les principes égalitaires, et qui pour cette cause furent appelés *niveleurs,* manifestèrent des

1. Les associés de Lillburne enfermés avec lui étaient William Walwyn, Thomas Prince et Richard Overton. — Whitelocke.

2. The picture of the council of state.

Insurrection et répression des niveleurs.

prétentions subversives de tout gouvernement et de tout ordre établi. Déjà, deux années auparavant, ces mêmes doctrines s'étaient produites parmi les agitateurs de l'armée et avaient appelé de la part de Cromwell et des principaux chefs une répression aussi prompte qu'énergique : elles reparurent avec plus de force après la mort du roi et au début du gouvernement républicain. Le danger fut grand sur plusieurs points du territoire, et surtout dans le comté de Surrey : on vit là, près de Cobham, une troupe d'hommes occupés à fouiller, à bêcher la terre où ils semaient des fèves et autres graines ; ils invitaient le peuple des environs à se joindre à eux, promettaient à tous le vivre et le couvert, seules choses, disaient-ils, nécessaires à l'homme, et menaçaient de briser les clôtures des parcs et propriétés particulières, et de contraindre chacun à se mettre, comme eux, à l'œuvre. Ils avaient deux chefs, dont l'un Everard, ancien soldat, se donnait maintenant pour prophète : ils n'étaient d'abord que trente et ils annonçaient qu'ils seraient bientôt quatre mille[1].

Cités devant Fairfax, les deux chefs comparurent le chapeau sur la tête, alléguant l'égalité commune de tous les hommes. Ils se dirent de la race des juifs ainsi que tous les vieux Saxons dépossédés de leurs anciens droits et de leurs libertés depuis la conquête normande. Le temps de la délivrance approchait : Evrard affirmait avoir reçu cet ordre dans une vision : « Lève toi, fouille la terre et reçois-en les fruits. » Ils ne prétendaient forcer ni dépouiller personne, mais seulement féconder les

1. Whitelocke.

terres en friche et communes à tous. L'heure enfin, disaient-ils, n'était pas loin où chacun partagerait spontanément ses terres et acquiescerait à la communauté des biens [1].

Ces premières manifestations furent réprimées, mais l'esprit en était contagieux et se répandit de nouveau avec force dans l'armée où les doctrines égalitaires des niveleurs, subversives de tout ordre et de toute discipline, firent de nombreux prosélytes. L'ordre de départ d'une partie de l'armée, pour soumettre l'Irlande au parlement, fit éclater la révolte. Cromwell avait accepté le commandement de l'expédition et le sort désigna les régiments destinés à marcher sous ses ordres [2]. Quelques-uns, en garnison à Londres, se mutinèrent, refusant de quitter cette résidence pour recommencer la guerre dans un pays sauvage et détesté. La loi martiale fut mise en vigueur et cinq soldats furent condamnés à mort. Lillburne, du fond de sa prison, publia un violent pamphlet où il dénonçait l'application de la loi martiale en temps de paix comme un attentat aux priviléges des Anglais, comme un des crimes qui avaient conduit lord Strafford sur l'échafaud. L'effervescence croissait; un exemple fut jugé nécessaire, et l'un des cinq condamnés, Robert Lockley, fut exécuté dans le cimetière de Saint-Paul [3]. Sa réputation de républicain sincère et dévoué, de sectaire pieux et

1. Whitelocke. — Carlyle voit ici le germe et l'origine du quakérisme. — Cromwell's *Letters and speeches*, § Ier, 484.

2 Whitelocke dit 14 régiments d'infanterie et 14 de cavalerie, d'autres auteurs disent seulement huit de chaque arme.

3. La magnifique cathédrale de Saint-Paul de Londres avait été transformée en caserne de cavalerie. — Carlyle, *ubi supra*.

enthousiaste, était grande dans le corps auquel il appartenait, et son supplice accrut la fermentation générale. Un lugubre et sanglant appareil fut déployé pour ses obsèques au milieu d'un nombreux concours de peuple et de soldats portant à leurs chapeaux le ruban vert, ralliement des niveleurs, et dont le deuil annonçait moins une profonde tristesse que la menace et la vengeance. L'agitation gagna quelques autres corps et se répandit comme une flamme subtile dans plusieurs comtés où la même couleur fut publiquement arborée. Le danger pressait : Fairfax et Cromwell en comprirent toute la gravité et résolurent de le conjurer sur-le-champ : ils passèrent la revue des régiments qui portaient leur nom, qu'ils avaient nourris de leur esprit et de leur enthousiasme, et où s'était conservé mieux qu'ailleurs le respect du drapeau, des chefs et de la discipline. Cromwell les entraîna par sa parole puissante : il leur montra leur solde et leurs arrérages assurés, il leur rappela ce qu'ils avaient fait ensemble et ce qui leur restait à faire encore pour couronner leur œuvre : « Maintenant, leur dit-il, que ceux qui refusent de se soumettre à la loi martiale sortent des rangs : je leur donne congé. » Aucun ne sortit : les emblèmes séditieux portés par quelques-uns disparurent : tous se montrèrent résolus à étouffer l'insurrection. Cromwell aussitôt se mit en marche à leur tête, fit quinze lieues sans s'arrêter, et courut éteindre à Burford le principal foyer de la révolte. Surpris, durant la nuit, et enveloppés de toutes parts, les insurgés, après une vaine défense, rendirent les armes : un très petit nombre seulement furent mis à mort pour l'exemple : le reste donna des signes de repentir, fut réintégré

dans l'armée et envoyé en Irlande. D'autres bandes, sous les ordres du capitaine Thompson, tenaient en alarme les comtés d'Oxford et de Southampton ; elles se dispersèrent à la mort de leur chef tué dans une rencontre : l'insurrection des *niveleurs* fut ainsi comprimée et comme étouffée dans son germe.

On a imputé sans raison à l'esprit de la réformation religieuse l'explosion des doctrines égalitaires : leur apparition dans le monde remonte à une époque fort antérieure et on les retrouverait aisément à toutes les époques de l'histoire. On vit, sans doute, s'agiter simultanément en Angleterre, dans les troubles politiques et religieux du XVIIe siècle, plusieurs sectes fanatiques animées de l'esprit anti-social des niveleurs : cependant ces sectes, hostiles à tout ordre établi et régulier, ne furent jamais, dans la Grande-Bretagne, qu'une fraction très-minime, qu'une minorité presque imperceptible. Elles affectaient de s'appuyer de l'autorité des Écritures ; mais l'esprit qui les animait prenait sa source ailleurs : c'était le même qu'on avait vu se produire d'une façon beaucoup plus formidable en France et en Angleterre au XIVe siècle, et qui fit au XVIe explosion en Allemagne dans l'effroyable guerre des Paysans, en même temps que la réforme il est vrai, mais à une époque où celle-ci n'avait nulle part donné ses fruits, et où la Bible, invoquée par tous, n'était connue de personne. Plus tard, au XVIIe siècle, lorsque éclata la révolution d'Angleterre, une partie considérable de la population s'était déjà nourrie des livres saints, et leur esprit général, éminemment opposé aux doctrines égalitaires et anti-sociales, corrigea dans les masses l'effet produit sur quelques cerveaux étroits et exaltés par un

petit nombre de textes isolés et détournés de leur sens véritable. Les nouvelles croyances aidèrent puissamment à renverser l'ordre politique ; mais loin de saper les bases fondamentales de toute société, d'abolir les lois conservatrices de la famille et de la propriété, elles contribuèrent, autant que l'ancien culte, à les raffermir. Le mal inévitable et trop réel fut qu'en Angleterre comme en Écosse l'esprit des masses n'était point encore mûr pour les pures doctrines de l'Évangile, et qu'il se montra plus apte à pratiquer les préceptes de l'ancien Testament que ceux du nouveau. Les covenantaires et les puritains appliquèrent à leurs ennemis les passages sacrés relatifs à l'extermination des cananéens et des idolâtres. Plusieurs de leurs principaux chefs, Cromwell lui-même tout le premier, partageait à cet égard les sombres préjugés de la foule. Cette confusion fatale, cette déplorable erreur, donna souvent aux événements politiques et militaires, un caractère de sauvage barbarie, et cette conséquence funeste de la grossièreté des esprits et des mœurs ne se montra nulle part d'une façon plus terrible que dans la guerre d'Irlande, où la haine nationale s'unissait contre une population méprisée à la haine religieuse et politique.

Situation de l'Irlande. 1649

Le défaut de toute industrie et les horreurs de la guerre avaient réduit les habitants de cette contrée malheureuse au dernier degré de la misère. La jalousie avait en outre, à la fin du dernier règne, suscité des querelles entre les principaux chefs confédérés [1]. Cependant, après la mort du roi, la majeure partie de la noblesse irlan-

1. Voyez les détails à ce sujet dans l'*Histoire d'Angleterre*, par Hume.

daise s'était prononcée pour son fils, avait proclamé Charles II et rappelé Ormond pour prendre en son nom le commandement des forces royales. Celui-ci, dans une heureuse campagne, était parvenu à enlever toutes les places de l'île aux troupes du parlement, à l'exception de Londonderry et de Dublin, où commandait un excellent officier, le colonel Jones, qu'Ormond, avec vingt mille hommes, tenait assiégé dans cette capitale. Un autre officier, le colonel Monk, avait aussi, à cette époque, un important commandement en Irlande. Abandonné par une partie de ses soldats qui passèrent dans l'armée royale, il conclut une suspension d'armes et ouvrit des négociations avec le célèbre chef Owen Roe O'neil qui, presqu'indépendant dans l'Ulster, inclinait alors pour le parlement plus que pour le roi. Telle était, au commencement de l'année 1649, la situation des partis en Irlande: Cromwell, prodigue de promesses, avait noué des intrigues avec tous, et avant de se rendre à son poste, il obtint du parlement que tous les pouvoirs, civils et militaires, fussent concentrés pour trois ans dans ses mains.

Le 11 juillet, jour consacré à l'humiliation et au jeûne, après une réunion d'officiers dans laquelle Cromwell et plusieurs des principaux chefs prièrent en commun et expliquèrent les Ecritures, le nouveau lord-lieutenant sortit de Londres en grand équipage, et se mit en marche pour l'Irlande avec une armée forte d'environ 12,000 hommes. Déjà son avant-garde avait pénétré dans le port de Dublin ; mais lui même était encore à Bresta, prêt à s'embarquer avec le reste de la troupe lorsqu'il apprit une victoire signalée de la garnison de Dublin sur

les assiégeants. Le colonel Jones, dans une sortie, était tombé, à l'improviste, sur l'armée d'Ormond, qu'il avait en partie taillée en pièces ; il avait mis le reste en déroute et dégagé la place, où Cromwell fit peu de jours après une entrée solennelle avec l'armée du parlement.

Conquête de l'Irlande par Cromwell

1649.

Ce grand désastre des royalistes sous les murs de Dublin, en exaltant la confiance de leurs adversaires, fit suspendre les négociations ouvertes avec les divers partis irlandais : le parlement désavoua celle de Monk avec O'neal, et ne songea plus à vaincre que par les armes. Cromwell, dans cette guerre sanglante, apparut comme l'instrument d'un destin inexorable et le ministre d'un Dieu vengeur. Drogheda [1], emportée d'assaut et saccagée, fut son premier exploit ; la garnison tout entière fut égorgée par ses ordres. « J'ai défendu, écrivit Cromwell à l'orateur du parlement, qu'on épargnât aucun de ceux qui seraient trouvés en armes dans la ville. Le gouverneur, sir Arthur Ashton, plusieurs officiers de marque et environ deux mille hommes ont été cette première nuit passés par les armes. Le lendemain, nous avons sommé les deux tours.... Les officiers, quand enfin ils se sont rendus, ont été mis à mort et les soldats décimés, nous avons envoyé le reste aux Barbades. Tous leurs prêtres et leurs moines ont péri massacrés indistinctement, et je ne pense pas, que de toute la garnison, trente hommes soient sortis vivants. Je suis convaincu que c'est un juste châtiment de Dieu sur ces barbares, qui ont trempé les mains dans tant de sang innocent, et cela préviendra l'effusion du sang à l'avenir [2]. »

1. Cette place est également connue sous le nom de Tredah. Hume la nomme ainsi.

2. Carlyle, *Cromwell's letters and speeches.*

C'était un des traits du caractère de Cromwell, que la fin justifie les moyens, et c'est ainsi qu'à l'exemple de plusieurs hommes qui ont laissé derrière eux dans l'histoire une trace profonde et sanglante, il autorisa ou toléra, sans être cruel, de grandes cruautés. Le succès, à cet égard, ne répondit pas toujours à ses espérances : beaucoup de places, frappées d'épouvante, se soumirent à son approche, mais quelques autres, plus indignées qu'intimidées de ses barbaries, lui opposèrent une résistance opiniâtre : Waterford investie fut de ce nombre et contraignit Cromwell à lever le siége. Il eut alors de nouveau recours aux négociations et à l'intrigue pour achever de dissoudre les liens du parti royaliste. Il séduisit quelques chefs et offrit à leurs soldats irlandais ou anglais toutes les facilités pour contracter d'avantageux engagements à l'étranger. Quarante-cinq mille hommes passèrent ainsi au service de la France et de l'Espagne; Ormond put à peine en garder huit à dix mille sous ses drapeaux, et Cromwell fut partout victorieux. Le parlement prit ombrage de ses succès, lui vota de grands honneurs[1] et le rappela. Cromwell, après quelques délais, confia le commandement en Irlande à son gendre Ireton, qu'il avait obtenu pour lieutenant, revint en Angleterre et rentra dans Londres aux acclamations d'un peuple immense, redouté presque également du parti qu'il avait vaincu et de ceux qui le félicitaient de ses victoires.

Le plus grand péril pour l'Angleterre républicaine venait de l'Ecosse, où Charles II avait été proclamé. Ce pays était alors gouverné par le marquis d'Argyle et par les plus rigides presbytériens, qui, après s'être montrés longtemps si hostiles au roi Charles Ier, se reprochèrent de

Négociation des covenantaires d'Écosse avec Charles Stuart.

l'avoir livré à ses ennemis et se sentaient, en grande partie du moins, responsables de sa mort. En appelant son fils au trône, ils lui imposèrent pour condition d'adopter la ligue solennelle et le covenant, pour la défense de la religion presbytérienne à l'exclusion de toute autre. Le jeune prince était alors à la Haye, près de son beau-frère le prince d'Orange, et il méditait de passer en Irlande, soumise presque toute, à cette époque, au marquis d'Ormond, et où Cromwell n'était pas encore descendu. Son conseil flottait comme lui irrésolu entre plusieurs partis contraires, et il hésita d'abord à accepter la couronne d'Écosse aux conditions qui lui étaient imposées. L'héroïque marquis de Montrose était venu à la Haye avec quelques officiers, dévoués comme lui sans restriction à la cause royale; ils engagèrent le prince à rejeter les propositions de ceux qui ne l'acceptaient pour roi qu'à la condition de le tenir dans leur dépendance, et ils lui offrirent leurs bras et leur sang pour le rétablir sur son trône. Charles accepta leurs offres généreuses, il décora Montrose de la jarretière en récompense de ses glorieux services, et l'autorisa secrètement à tenter pour lui la fortune des armes. Il ne rompit pas néanmoins toute négociation avec les commissaires du parlement écossais [1], se réservant de transiger plus tard pour son trône, s'il ne parvenait à s'y asseoir par le droit de sa naissance et par l'épée d'un sujet fidèle.

Montrose échoua dans ses tentatives pour intéresser à la cause de Charles Stuart les souverains du continent : il espérait beaucoup du concours de la France, où régnait,

1. Sir Walter Scott, *Hist. d'Écosse.*

sous la tutelle d'Anne d'Autriche, le jeune Louis XIV, neveu de la reine Henriette : il comptait aussi sur l'assistance de la Suède, alors gouvernée par Christine, fille de l'illustre Gustave-Adolphe, et où une vive sympathie avait été témoignée aux cavaliers émigrés, victimes pour la cause royale. Mais la guerre de la *Fronde* partageait à cette époque la France entre la cour et le parlement de Paris. Le cardinal Mazarin, principal ministre de la régente Anne d'Autriche, avait trop à faire contre ses ennemis à l'intérieur pour oser provoquer le ressentiment du parlement d'Angleterre. La reine de Suède, d'autre part, avait été récemment saisie d'admiration pour les brillants exploits de Cromwell [1] et lui marquait trop d'estime pour vouloir s'engager d'une manière sérieuse contre son parti. Montrose obtint néanmoins quelque assistance en armes et en argent et leva environ six cents mercenaires allemands. Il mit à la voile du port de Hambourg, et une première division de sa faible troupe périt en mer avant d'avoir atteint sa destination. Montrose, avec le reste, et un petit nombre d'officiers royalistes et de compagnons dévoués, descendit d'abord aux Orcades, puis passa résolument en Ecosse, où il déploya sa bannière représentant sur un fond noir un bras nu armé d'une épée sanglante, avec cette devise : *Nil medium* [2]. Le souvenir des dévastations jadis commises par son armée ne s'était point effacé dans la partie de l'Ecosse où il aborda, et les habitants, au lieu de se rallier à lui, s'enfuirent à son approche. Le parle-

Dernière expédition du marquis de Montrose. 1650.

1. Clarendon (*Hist. de la Rébellion*).

2. Sur une autre bannière déployée par Montrose, on voyait la tête coupée de Charles I[er], avec ces mots : « Jugez, Seigneur, et vengez ma cause. »

ment d'Édimbourg avait pris d'ailleurs, à l'instigation du marquis d'Argyle, ennemi personnel de Montrose, les plus énergiques mesures pour accabler celui-ci et pour étouffer toute insurrection en sa faveur : il avait, dans ce but, mis sur pied des forces considérables. Lesley les commandait, et un de ses lieutenants surprit Montrose sur les confins du comté de Ross. Les mercenaires allemands n'opposèrent qu'une faible résistance : les officiers écossais combattirent noblement et furent tous tués ou pris : Montrose s'échappa et se cacha quelque temps sous les habits d'un paysan montagnard. Épuisé de fatigue et de faim, il se découvrit à un de ses anciens compagnons d'armes, Mac Leod d'Assint, et fut vendu par lui au gouvernement écossais [1].

Les covenantaires, lorsqu'ils tinrent en leur pouvoir celui qui les avait si souvent fait trembler, accablèrent leur victime avec toute l'ardeur de la haine stimulée par la vengeance. Montrose fut conduit de cité en cité comme un vil criminel, exposé aux outrages de la populace, sous le costume grossier qu'il avait revêtu. Les magistrats d'Édimbourg qui, peu de temps auparavant, lui avaient présenté à genoux les clefs de leur ville, vinrent maintenant, par dérision, le recevoir aux portes en compagnie du bourreau, et l'on décida qu'il serait exécuté en vertu de la sentence prononcée contre lui en 1644, par un *bill d'attainder*, et qui le condamnait à la mort des traîtres. Il fut mené à travers la ville jusqu'au lieu où siégeait le parlement, attaché la tête nue dans une charrette que pré-

Mort de Montrose. 1650.

1. Assint fut tenté par une récompense de quatre cents mesures de farine, et livra pour ce prix son ancien chef. Walter Scott (*Hist. d'Écosse*).

cédait l'exécuteur des hautes œuvres et exposé aux outrages de la multitude ; mais l'espoir de ses ennemis fut déçu : la foule qui se précipitait pour jouir de son humiliation en lui insultant, fut saisie de l'air digne et calme du marquis de Montrose, et rappelée au respect pour l'héroïsme et le malheur, elle suivit le cortége en silence, avec des soupirs et des larmes [1]. Traduit à la barre du parlement pour y entendre sa sentence, Montrose y parut dans une attitude respectueuse, par déférence, dit-il, pour le roi, qui avait reconnu cette assemblée et consenti à traiter avec elle. Il se justifia des dévastations commises dans ses expéditions diverses par les troupes sous ses ordres, en alléguant son impuissance à les empêcher et sa vigilance à les punir. Il n'avait agi en toute circonstance que par les ordres du roi son maître, et sa dernière entreprise avait été commandée par le roi Charles II, qu'ils avaient eux-mêmes avoué pour leur souverain. Il entendit ensuite lire sa sentence : elle portait qu'il serait pendu à un gibet haut de trente pieds, que ses quatre membres seraient cloués aux portes des principales villes du royaume, et que son corps serait consumé par le feu sur la place où l'on exécutait les criminels. « Je voudrais, dit Montrose après la lecture de son arrêt, avoir assez de membres pour que, dispersés dans toutes les villes de l'Europe, ils servissent de témoignage à la cause pour laquelle je souffre. » Conduit au supplice le lendemain, il demeura devant l'échafaud, en parfaite possession de lui-même, sans jactance comme sans trouble. On ne lui permit pas de parler au peuple ; mais s'adressant aux plus proches assistants, il fit l'éloge du dernier roi et

1. Walter Scott, *ubi supra*

de son successeur, et exhorta les Écossais à ne pas trahir celui-ci comme ils avaient trahi son père. On crut ajouter à ses outrages en suspendant à son cou un livre contenant le récit de ses premières expéditions en Écosse. Il l'y mit lui-même, et dit, avec un sourire, qu'il se trouvait honoré de cette décoration plus que de l'ordre de la jarretière. Obsédé jusqu'à la fin par les ministres presbytériens qui lui offrirent de prier pour lui comme pour un pécheur parjure et maudit, il les remercia et n'accepta point des prières où il ne vit que des imprécations. Il pria seul quelques moments avec ferveur et s'abandonna à ses bourreaux. Telle fut la fin de ce vaillant homme, bien digne, dit Clarendon, sévère d'ailleurs pour ses défauts, de voir son nom célébré entre les plus illustres de son siècle [1]. Il fut de ceux qui consacrent par leur héroïsme les causes pour lesquelles ils se dévouent, et le cardinal de Retz lui rend ce témoignage, qu'aucun personnage de l'histoire, mieux que le marquis de Montrose, ne lui rappela les héros qui revivent sous la plume de Plutarque. Argyle et son parti firent assez voir, dans cette occasion, quelle espèce d'autorité ils entendaient laisser à leur nouveau roi, en s'acharnant, comme ils firent, sur un héros coupable surtout pour lui avoir trop bien obéi.

Charles Stuart avait quitté la Haye pour se rendre auprès de sa mère, la reine Henriette, au château de Saint-Germain, et il y avait appris la défaite d'Ormond devant Dublin. Il montra d'abord, à cette nouvelle, un désir louable, mais fugitif, de passer lui-même en Irlande et d'y relever sa fortune [2]. Renonçant bien

1. *Hist. de la Rébellion.*

2. *Mémoires de Mme de Motteville.*

tôt à cette espérance généreuse, mais rendue chimérique par les exploits de Cromwell, il céda au vœu de Mazarin en quittant la France, où son séjour prolongé donnait ombrage au parlement anglais, et assigna rendez-vous, à Bréda, aux commissaires du parlement d'Édimbourg pour reprendre les négociations suspendues à la Haye et traiter de son retour en Écosse. Cependant, avant de conclure avec eux à des conditions humiliantes pour sa couronne, il attendit le résultat de l'aventureuse expédition de Montrose. Il s'humilia davantage en apprenant sa défaite et sa mort, et subit l'affront de traiter avec ses meurtriers. Quelques-uns de ses plus fidèles conseillers, Hyde entre autres[1], l'exhortèrent à rejeter des conditions qu'ils considéraient comme honteuses et à préférer l'exil à un trône déshonoré. Charles écouta sa mère, son beau-frère le prince d'Orange, et ses flatteurs : ils lui dirent qu'il importait que son titre fût reconnu et qu'il prît possession du sceptre : il promit donc d'accepter le *covenant*, de rompre toute paix conclue avec les Irlandais indigènes, de ne souffrir nulle part le libre exercice de la religion catholique, de gouverner dans les affaires civiles, par le conseil du parlement, et dans les affaires religieuses par celui de l'Église. Il fit plus, il écrivit au parlement pour désavouer toute participation à la récente et funeste entreprise du marquis de Montrose, son fidèle serviteur.

Charles Stuart en Écosse. 1650.

A ces conditions, Charles Stuart fut reconnu roi, et reçu comme tel en Écosse : mais à peine eut-il débarqué qu'il fut contraint d'éloigner de lui ses compagnons

1. Dans la suite comte de Clarendon.

les plus honorables, suspects par leur sincérité même aux covenantaires qui souffrirent auprès de sa personne le duc de Buckingham et quelques autres courtisans hypocrites et frivoles, dont les vices ne leur causaient point d'ombrage. Aucune épreuve, aucune blessure ne lui fut épargnée, sous les marques d'honneur avec lesquelles il fut accueilli. On lui montra sur une porte, à son entrée dans Aberdeen, l'un des membres de son héroïque défenseur ; il fut forcé d'admettre dans son intimité des surveillants qu'on lui donna sous le nom de domestiques : les ministres les plus exaltés de l'Église presbytérienne l'environnèrent et ne le quittèrent plus, le fatiguant de jeûnes, de perpétuelles prières et de sermons interminables, fléau du protestantisme [1] : s'oubliait-il un moment ? ses rigides gardiens le réprimandaient avec rudesse, et se montraient devant lui prodigues d'anathèmes contre les péchés de son père et l'idolâtrie de sa mère, la nouvelle Jésabel. Charles II, d'ailleurs, n'avait ni force ni autorité, ses fonctions de roi se bornaient à un vain cérémonial, il n'avait ni prépondérance dans le conseil, ni commandement dans l'armée, et ce fut par l'abandon complet des prérogatives du rang suprême, qu'il obtint d'y monter [2].

1. « Il assistait à beaucoup de prières et entendait un grand nombre de sermons, dont plusieurs étaient très-longs. Je me souviens qu'un jour de jeûne il y en eut six de prêchés de suite. J'étais moi-même à ce service et je n'en sortis pas sans beaucoup de fatigue et d'ennui... Ces contraintes et d'autres lui furent imposées avec tant de rigueur et si peu de discrétion, qu'elles ne contribuèrent pas peu à lui donner, pour toutes les pratiques religieuses, un dégoût qui ne se démentit plus. » (Burnet, *Hist. de mon temps*.)

2. On poussa la contrainte jusqu'à exiger qu'il signât une déclaration expiatoire où il confessait et déplorait les torts de son père, l'idolâtrie de sa

Cependant sa présence en Écosse donna, non sans cause, de vives inquiétudes au parlement qui siégeait à Londres. Toute l'Angleterre était encore remplie d'hommes dévoués à la cour royale, et une seule étincelle pouvait allumer, sur son sol, un incendie funeste aux institutions républicaines à peine naissantes. Convaincus de l'imminence du péril, Cromwell et ses partisans exhortaient le parlement à le conjurer avant qu'il fût trop tard. On mit sur pied, dans ce but, une armée nombreuse, et Fairfax en eut le commandement. Il montra dans cette circonstance un désintéressement digne d'éloge. Il était le seul presbytérien influent et sincère qui eût servi la république, et il lui répugnait de concourir à ébranler, dans un royaume voisin, une Église qui était aussi la sienne. L'Écosse d'ailleurs était un pays indépendant, libre de reconnaître pour son souverain le fils et l'héritier de son ancien roi. Ses scrupules parlèrent à son cœur plus haut que l'ambition ; il résigna son commandement, et Cromwell fut nommé à sa place.

Invasion de l'Écosse par Cromwell. 1650.

Nul mieux que lui ne sut jamais le prix du temps et de l'occasion. Il rejoignit sur-le-champ son armée, et, le 15 juillet 1650, il franchit la Tweed avec 15,000 hommes, précédé d'un manifeste adressé à tous les saints

mère, et son propre péché dans le traité qu'il avait conclu avec les rebelles irlandais. Il refusa d'abord, indigné ; mais ensuite il céda à des sollicitations accompagnées de menaces. Cet acte déshonorant pour lui et pour sa famille, fut appelé par les fanatiques une expiation qu'ils célébrèrent par un jeûne solennel, et leurs prédicateurs dirent hautement en chaire que, maintenant que la colère du ciel était apaisée, on remporterait une victoire facile sur un général blasphémateur et sur une armée de sectaires. »

Malcolm Laing, *Hist. of Scotland.* — Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre et de Cromwell.*

de l'Écosse, en réponse à une résolution publiée par l'Église presbytérienne de ce royaume. Cromwell s'avança sans beaucoup d'obstacles jusqu'à peu de distance d'Édimbourg. Il fit là de vains efforts pour engager l'habile Lesley, général de l'armée écossaise, à en venir aux mains : la campagne était partout ruinée autour de lui et les villages abandonnés ; il manquait de vivres, la faim et la maladie décimaient ses soldats. Dans cette situation critique, Cromwell rétrograda, se rapprocha de la mer qui l'approvisionnait, et se replia vers Dunbar ; son armée, d'après son témoignage, était réduite à 7,500 hommes de pied et à 3,500 chevaux. Lesley tourna les Anglais, leur ferma la retraite en occupant les défilés des montagnes sur la route de Berwick, et s'il fût resté comme il le voulait, sur les hauteurs où il était campé, l'armée ennemie non secourue eût été réduite à tenter une attaque désespérée ou à se rendre sans combat ; mais les ministres presbytériens dédaignant les conseils de la prudence humaine, voulurent combattre assurant que Dieu leur donnerait la victoire ; leur avis l'emporta, et Cromwell vit avec autant de surprise que de joie, les Écossais s'ébranler et se porter en avant. « Les voilà qui descendent, dit Cromwell à son major général Lambert, Dieu les livre en nos mains ! .. » L'action s'engagea aux premières lueurs du jour : les Anglais étaient fort inférieurs en nombre [1], leur cavalerie fut d'abord repoussée, l'infanterie rétablit le combat, et le régiment de Cromwell, par une charge impétueuse, ébranla l'ennemi. « Ils fuient, je jure qu'ils fuient, » dit Cromwell ; et au moment où le soleil se montra sur l'hori-

Bataille de Dunbar.

1653.

1 Carlyle, *Cromwell's letters and speechs*

son, on l'entendit tout rempli d'un brûlant enthousiasme, s'écrier comme le Psalmiste : « Que Dieu se lève maintenant et que ses ennemis soient dispersés ! » Tout plia devant lui et sa victoire fut immense : trois mille Écossais périrent sur la place, dix mille furent pris, et avec eux toute l'artillerie, les munitions et deux cents drapeaux. Les débris de l'armée vaincue s'enfuirent, l'épée aux reins, dans toutes les directions. Cromwell arrêta la poursuite au pied de la colline de Doon, et là il entonna avec son armée, en signe d'actions de grâce, le cent dix-septième psaume : « Donnez louange au Seigneur, nations de la terre,» etc.

C'est Dieu qui a tout fait, écrivait-il le lendemain (4 septembre), à l'orateur du parlement, rendez-donc gloire à lui seul ! nous vous supplions de ne point reconnaître nos mérites, mais reconnaissez notre armée pour son peuple ; ici sont les chariots de guerre et les cavaliers d'Israël [1].

Cromwell, après sa victoire, gagna Édimbourg où il entra sans résistance. Il mit en liberté la moitié de ses prisonniers, et se montra aussi modéré dans toute sa conduite en Écosse, qu'il avait été violent et impitoyable en Irlande [2]. Il fit tous ses efforts pour y ranimer les nombreux foyers d'opposition contre le parti dominant et pour se concilier la faveur populaire. Il poussa, dans ce but, la

Modération de Cromwell en Écosse

1. *Ibid.* Cette lettre de Cromwell, inconnue en France, est une des plus remarquables de cet homme extraordinaire qui, dans les entraînements mêmes de l'enthousiasme, sut toujours demeurer en possession de lui-même, et ne cessa jamais d'être un grand politique. « Renoncez à vous-même, écrit-il au parlement, dans la personne de son orateur Lenthall, mais ne renoncez point à votre autorité : fortifiez-la pour humilier les orgueilleux et les insolents qui voudraient troubler la paix de l'Angleterre sous quelque prétexte que ce soit. »

2. Cromwell, dans la même lettre adressée par lui à l'orateur Lenthall, allègue un motif spécieux et peut-être véritable de cette différence dans sa con-

condescendance jusqu'à offrir aux ministres réfugiés dans le château-fort d'Édimbourg, de venir prêcher en toute liberté dans leurs églises comme par le passé. L'offre de Cromwell fut rejetée [1], mais il réussit à semer la division entre les factions qui partageaient l'Écosse, et à y rallier de nombreux partisans.

Argyle et le comité des États s'étaient retirés à Perth où ils emmenèrent le jeune roi après la défaite de Dunbar, fatale surtout à leur parti. Elle avait humilié et abaissé ceux qui tenaient Charles II sous un joug insupportable, et il en conçut, pour cette cause, une joie mal déguisée. Il se mit à Perth secrètement en rapport avec Huntley

duite. « Nous avons voulu, dit-il, éviter en Écosse toute effusion de sang, par la raison que Dieu a ici un peuple craignant son nom, quoique trompé. » *Ibid.*

1. Les ministres firent répondre « qu'ils ne pouvaient croire cette offre sincère de la part d'un persécuteur des ministres de Jésus-Christ en Angleterre, en Irlande et en Écosse, » et qu'à défaut de sécurité pour leurs personnes, ils préféraient attendre patiemment leur délivrance de celui qui avait détourné pour un temps sa face des fils de Jacob. » La réponse de Cromwell appartient à l'histoire : « C'est bien à tort, dit-il, que les ministres écossais donnent pour motif à leurs craintes personnelles la conduite tenue en Angleterre à l'égard des ministres du Seigneur : ceux-ci ont été rétribués et soutenus par l'État ; ils ont eu pleine liberté de prêcher l'Évangile, mais non de provoquer par leurs invectives au renversement ou à l'avilissement du gouvernement civil. Si les ministres prétendent établir une glorieuse réformation et en élever les fondements en s'emparant, pour leur propre compte, de la puissance temporelle, et se croient autorisés à confondre ensemble les deux pouvoirs comme ils l'ont fait dans leur dernière convention (*agreement*) avec leur roi, espérant parvenir ainsi à leurs fins particulières, il est bon qu'ils sachent que la Jérusalem promise ne sera point bâtie avec un ciment si grossier. Ils peuvent se croire les fils de Jacob, mais il n'est pas surprenant que Dieu ait détourné d'eux son visage, lorsqu'ils refusent de reconnaître sa main puissante, qui tant de fois déjà s'est levée contre eux pour les frapper. ... C'est l'épée de l'esprit, c'est la parole de Dieu, qui, seule est assez forte pour abattre les forteresses et l'orgueil des âmes de ceux qui s'exaltent eux-mêmes ; c'est elle qui seule peut tailler et préparer les pierres de la nouvelle Jérusalem céleste. » (*Ibid.*, lettre XCVI.)

Athol et les chefs royalistes des montagnes, espérant échapper avec leur secours à ses rigides surveillants. Le secret fut trahi, tous les cavaliers et serviteurs du roi, à l'exception de trois, furent congédiés, et Charles lui-même se vit assujetti à une surveillance plus étroite ; néanmoins, et sous le prétexte d'une chasse à l'oiseau, il sortit de Perth, fit 42 milles à cheval sans s'arrêter, et passa la nuit dans une chaumière des hautes terres, où il fut atteint le lendemain par le colonel Montgommery et par deux régiments de cavalerie lancés à sa poursuite. Le roi fut ramené à Perth ; mais sa tentative connue dans l'histoire sous le nom de *start*, quoiqu'elle eût avorté, ne fut pas sans fruit ; le bruit s'était répandu parmi le peuple, qu'il n'était pas traité en roi par le parti dominant. Argyle et le comité des États d'Écosse comprirent qu'il leur échapperait s'ils persévéraient dans la même conduite à son égard ; ils montrèrent plus de déférence, soit à lui, soit à ceux de ses partisans de la faction d'Hamilton, tenus jusqu'alors à l'écart sous le nom de *malintentionnés* (malignants), et ils souffrirent le retour auprès du roi du nouveau duc d'Hamilton et de lord Lauderdale, qu'ils avaient antérieurement éloignés de sa personne. Un parlement fut convoqué à Perth, Charles présida le conseil, entra librement en rapport avec ses sujets, et fut couronné en grande pompe à Scone, au milieu d'un concours immense, et avec l'ancien cérémonial en usage pour les rois ses prédécesseurs. Il convoqua ses partisans en armes, et se vit avec joie, en quelques semaines, à la tête d'une nouvelle armée.

Couronnement de Charles II en Écosse.

Le parti des presbytériens exaltés, jusqu'alors dominant en Écosse, était maintenant complétement désorganisé ; un corps d'armée avait été formé par lui séparément

dans les comtés de l'Est. Cromwell le battit, et la défection suivant la défaite, une grande partie des vaincus gagnés par le vainqueur passèrent dans ses rangs. Une maladie grave arrêta Cromwell au milieu de ses succès, et le retint plusieurs mois au lit à Edimbourg. Charles II mit ce temps à profit pour rallier autour de lui le parti royaliste écossais si longtemps comprimé en Écosse, et pour nouer des relations suivies avec ses nombreux partisans anglais, qui l'invitaient à passer la frontière et promettaient de le joindre en armes. Instruit de leurs complots, le parlement de Londres redoubla de vigilance et de rigueur ; il ordonna de nombreuses arrestations, et plusieurs chefs royalistes montèrent sur l'échafaud. Charles II crut le moment venu d'un succès dont il nourrissait depuis longtemps l'espérance, et cédant au vœu d'Hamilton et de son parti, malgré tous les efforts du marquis d'Argyle, du chancelier Loudon et de ses anciens conseillers, il résolut de porter la guerre hors de l'Écosse et de conquérir par les armes, sur le sol anglais même, sa couronne d'Angleterre. Il franchit la frontière à la tête d'environ 12,000 hommes commandés sous lui par Lesley, qui, dans cette occasion, fit preuve d'obéissance et de dévouement plus que de confiance et de résolution, et Cromwell à peine rétabli, s'était emparé de la ville de Perth et menaçait Stirling, lorsque déjà l'armée écossaise entrait à Carlisle et marchait sur Londres.

Invasion de Charles II en Angleterre. 1651

L'effroi fut extrême dans cette capitale et se fit sentir jusque dans les grands corps de l'État. Le parlement, sous la direction des républicains ardents, Vane, Scott, Henri Martyn, prit d'énergiques et rapides mesures ; il arma toutes les milices, leva des régiments, exerça sur les anciens

cavaliers ou royalistes une étroite surveillance, et déclara traître quiconque correspondrait avec Charles Stuart ou ses complices. L'armée écossaise poursuivait sa marche au sud-ouest, sans rencontrer ni résistance ni accueil : composée presque tout entière d'étrangers, qui déjà plusieurs fois avaient envahi l'Angleterre, son invasion nouvelle pour imposer son roi à un peuple rival, blessait l'orgueil national et provoquait presque partout sur son passage plus d'inimitié que de sympathie. Les royalistes eux-mêmes, décimés par la guerre, abattus par leurs désastres, furent la plupart pris au dépourvu : un petit nombre seulement prit les armes et vint rejoindre le roi. L'entreprise, en effet, parut tout d'abord presque désespérée, l'armée s'avançait en pays ennemi, séparé du sien, de ses renforts et de ses ressources par Cromwell, qui après avoir laissé Monk en Écosse avec plusieurs régiments, et détaché Lambert en avant pour soulever la milice anglaise dans les comtés traversés par le roi, accourait lui-même avec ses meilleures troupes pour lui fermer la retraite et le forcer au combat. Il l'atteignit à Worcester qu'il occupait, et l'attaqua avec furie le 4 septembre 1651, avant qu'il eût pris les dispositions nécessaires pour la défense de la place.

Bataille de Worcester. 1651.

L'armée de Cromwell comptait trente mille hommes, Charles II n'en avait pas la moitié, et soutint longtemps le combat hors des murs de la ville. Il se montra digne du trône dans cette journée sanglante, paya bravement de sa personne, rallia plusieurs fois les siens, et aurait vaincu peut-être, si Lesley à la tête de sa cavalerie ne fût resté immobile et comme frappé de stupeur, inférieur à tous et à lui-même. Son inaction décida la victoire des Anglais.

L'infanterie écossaise, refoulée dans les rues, continua quelque temps encore une lutte acharnée mais inutile, la citadelle fut emportée d'assaut et la garnison massacrée. L'armée royale succomba tout entière, et avec elle furent anéanties les espérances des royalistes. La plupart des chefs perdirent la vie ou tombèrent au pouvoir des vainqueurs, de ce nombre furent Lesley, les lords Derby, de Rothe, Lauderdale, et le duc d'Hamilton mortellement blessés. La victoire de Cromwell fut complète et selon son usage, il s'empressa, dans le compte qu'il en rendit au parlement, d'y reconnaître la main de Dieu et un signe évident de sa faveur pour le nouveau gouvernement établi en Angleterre : « Cette grâce, dit il, dépasse en grandeur toutes mes pensées et elle couronne toutes les autres [1]. »

Peu de sang fut versé après la victoire ; Hamilton mourut de ses blessures. Le comte de Derby et deux chefs influents, condamnés à Chester, subirent héroïquement la peine des traîtres; les autres chefs royalistes furent retenus en prison ; la soldatesque fut durement traitée; on vendit une multitude de personnes, trop pauvres pour se racheter, aux planteurs des colonies et aux hommes qui exploitaient les mines d'Afrique. Le parlement enfin promit par un décret, mille livres sterling de récompense à quiconque livrerait Charles Stuart, fils du dernier tyran.

Fuite et aventures de Charles Stuart 1651.

Ce prince avait échappé au désastre de sa fortune. Voyant la journée perdue sans retour, il avait fui avec une faible escorte, et il erra longtemps d'asile en asile,

1. Carlyle *Cromwell's letters*, etc. Cromwell, dans cette lettre, rend témoignage de la valeur déployée par l'armée écossaise. D'après Clarendon, la résistance des royalistes, hormis sur un seul point, aurait été faible. Les opinions des historiens sont partagées.

cherchant à gagner la côte pour s'embarquer, protégé par divers déguisements et surtout par la fidélité de ses hôtes. Ses aventures sont le sujet d'un des plus intéressants épisodes de l'histoire d'Angleterre ; nous en rappellerons quelques-unes. Le soir même de la bataille, Charles se sépara de son escorte et chercha refuge dans un vieux monastère, résidence d'un gentilhomme catholique [1]. Là il coupa ses cheveux, changea de costume, et au bruit de l'approche des soldats du parlement, il fut confié par le propriétaire à cinq frères du nom de Penderell, ses fermiers ou ses domestiques. Aucun d'eux n'eut la pensée de le trahir, tous veillèrent sur lui, avec les soins les plus dévoués ; au péril de leur vie, il fut plusieurs jours caché par eux dans leur chaumière ou dans un bois voisin. Là comme il passait sous un chêne touffu, il fut reconnu par un des officiers de son armée caché dans les branches, et qui descendit aussitôt, invitant le roi à l'imiter et à partager son asile. Charles passa la nuit sur cet arbre célèbre dans les traditions et dans les poésies anglaises sous le nom de chêne royal (the royal oak), et il vit des soldats, qui le cherchaient à l'entour, passer sous les épais rameaux qui le dérobaient à leur vue [2]. Il trouva partout dans le comté de Strafford les mêmes soins attentifs, et une égale discrétion, et passant dans celui de Somerset, il se rendit avec un seul compagnon, lord Wilmot, à Trent-House, chez le colonel Wyndham, dans la famille duquel le dévouement à la royauté était un

1. Le gentilhomme se nommait Giffard, et le monastère était celui des *White ladies*.

2. Clarendon, *Hist. de la Rébellion*.

culte héréditaire. Le colonel avait cinq frères : leur père, sir Thomas Wyndham, les réunit avant de mourir, en 1636, et leur dit : « Mes enfants, nous avons jusqu'à présent vécu dans des temps paisibles et sereins sous nos trois derniers monarques, mais des factions s'élèvent de toutes parts, et je vous avertis de vous préparer à des jours d'orage. Quoi qu'il arrive cependant, je vous commande d'honorer et de servir votre roi et de demeurer toujours fidèles à la couronne : fût-elle suspendue à un buisson, ne l'abandonnez jamais. » Le mourant fut obéi. Trois de ses fils et un de ses petits-fils moururent pour Charles I[er] sur les champs de bataille, et le colonel lui-même, après avoir bravement servi sous l'étendard royal, était, en 1651, prisonnier sur parole, lorsqu'il reçut Charles II sous son toit. Il le tint caché dix-neuf jours, brava les plus grands périls [1] et prit des peines infinies pour lui procurer le moyen de s'embarquer : la contrée était suspecte, la côte bien gardée : tous ses efforts furent vains, il fallut fuir encore et chercher un autre asile et un autre lieu d'embarquement. Charles erra quelques jours encore dans le Hampshire et dans le comté de Sussex, et là, après de nouvelles aventures où il rencontra les mêmes dangers et toujours le même dévouement, il trouva, dans le petit port de Brighthelmstone, près de Soreham, une

1. Dans la petite ville de Charmouth, où Charles cherchait à s'embarquer, un singulier accident faillit le perdre. Le cheval de lord Wilmot qui l'accompagnait ayant perdu un fer, fut conduit chez un maréchal, qui, après avoir examiné les autres, dit tout haut : « Voilà trois fers qui ont été mis dans trois contrées différentes ; il y en a un du comté de Worcester. » Le propos se répandit, la ville était pleine de soldats du parlement ; une prompte fuite sauva le roi.

barque dont le patron consentit à le conduire en France. Cet homme reconnut le roi et fut un moment ébranlé, soit par la récompense promise à qui livrerait le royal fugitif, soit plutôt par la crainte des dangers auxquels il s'exposait. Il fut raffermi par sa femme : « Fasse le ciel, lui dit celle-ci, que tu sauves le roi! Il m'est égal de mendier ensuite mon pain avec mes petits enfants [1]. » Le patron fut fidèle: Charles et son compagnon, lord Wilmot, s'embarquèrent le 15 octobre au point du jour, et le lendemain ils abordèrent en France.

On estime que durant les six semaines où Charles Stuart erra ainsi fugitif en Angleterre, il fut reconnu par quarante-cinq personnes de tout sexe et de tout rang, qui lui gardèrent un secret inviolable; remarquable exemple d'une fidélité qui triompha, dans un si grand nombre, de la cupidité comme de la crainte, et dont le souvenir, honorable pour l'humanité, aurait dû laisser des traces profondes dans le cœur de ce prince égoïste et frivole. Ces détails, quoique dépassant en apparence les limites d'un ouvrage comme celui-ci, appartiennent cependant à l'histoire générale d'un peuple à qui de longs orages ont enseigné à confondre, dans le culte de ses vieilles institutions, celui d'une royauté aussi ancienne que lui, et à ne point séparer, de son amour pour ses lois et ses libertés, le dévouement à la couronne, gardienne des unes et protectrice des autres. Lorsqu'au sein d'un tel peuple les antiques barrières sont tombées et les bornes légitimes franchies, c'est un rare et signalé bienfait de la Provi-

1. Quod ab ore ipsius regis haurire mihi datum, etc. *Eleuchus motuum nuperorum a Bateo*. Citation de M. Villemain, *Hist. de Cromwell.*

dence et comme une promesse d'avenir et de jours meilleurs, s'il se rencontre en son sein un homme assez fort pour mettre un frein aux passions débordées, assez ami de l'ordre et touché du bien public pour sauver ce qui reste des lois naufragées, assez jaloux de sa gloire enfin pour confondre l'ambition de sa propre fortune avec celle du salut et de la grandeur de la patrie. Tel était Olivier Cromwell, malgré les nombreux et graves reproches justement adressés à sa mémoire, et il avait acquis, après la journée de Worcester, une force irrésistible, qui ne pouvait que s'accroître encore par les efforts mêmes tentés pour lui faire obstacle ou pour la contenir.

Armées de terre et de mer.

L'armée faisait sa puissance : celle-ci était tout à la fois, pour les amis du régime républicain, un sujet d'orgueil, de confiance et d'effroi, et c'est en elle que semblait concentrée toute l'énergie de la nouvelle république. Une foule de causes contribuaient à la rendre redoutable : l'endurcissement aux fatigues, une longue expérience des périls et des armes, l'enthousiasme religieux, l'exaltation que donne la victoire, la confiance dans ses chefs, dont un grand nombre, écartés du commandement par leur naissance, avaient été portés aux premiers rangs par leurs talents et leur bravoure. On vit alors plusieurs exemples étonnants de la facilité avec laquelle, à la guerre et dans les opérations navales, une ardeur enthousiaste et le génie des combats suppléent quelquefois à l'étude et à une longue expérience. Aucun homme ne le montra mieux que l'illustre Blake, qui, après s'être distingué dans la guerre civile entre les plus braves, par l'opiniâtre défense des places de Lyme et de Taunton, contre le roi, quitta tout à coup, à l'âge de cinquante ans, le service

de terre pour celui de la flotte, et se fit connaître, presque subitement et sans noviciat, pour un des premiers hommes de mer de l'Europe [1]. Le brigandage infestait les côtes de l'Angleterre et de l'Irlande, depuis que la majeure partie de la flotte anglaise s'était déclarée pour la cause royale. Charles II en avait confié le commandement au prince Rupert, qui organisa, dans les mers voisines, un système de piraterie désastreux pour le commerce britannique. Le parlement, pour combattre ce fléau et rendre son pavillon redoutable aux nations étrangères, fit les plus grands efforts sous l'habile direction d'Henri Vane, et créa rapidement une nouvelle marine. Il construisit ou arma en guerre 104 vaisseaux en quinze mois, recruta, au moyen de la presse, 12,000 matelots, et envoya, dans toutes les mers, des escadres sous le commandement d'officiers non moins intelligents qu'énergiques.

Opérations maritimes.

1650.

Rupert, vers la fin de 1649, s'était établi en croisière sur la côte méridionale et orientale de l'Irlande : Blake l'y chercha et tenta de l'enfermer dans le port de Kinsale, d'où le prince s'échappa pour chercher un refuge en Portugal, sous la protection des forts de Lisbonne. Blake

1. Blake fit voir le premier que la science de la marine pouvait être acquise en moins de temps qu'on ne se l'imaginait. Il méprisait les règles qui avaient été longtemps en pratique, pour préserver les navires et les équipages de tout danger, ce qui passait autrefois pour de la prudence et une grande habileté, comme si la première science requise en un capitaine de vaisseau était d'être assuré de revenir sain et sauf. Ce fut lui aussi, qui le premier, brava sur mer les batteries de terre, regardées auparavant comme très-formidables, faisant voir aux troupes de mer les grandes choses qu'elles pouvaient faire si elles étaient résolues, et leur enseignant à combattre dans le feu aussi bien que sur l'eau. Clarendon, *Hist. de la Rébellion.*

menaçait de forcer l'entrée du Tage pour atteindre son ennemi et le roi Jean IV, établi, seulement depuis quelques années, sur un trône encore chancelant [1], ne voulut ni se commettre avec le parlement britannique, en protégeant ouvertement Rupert, ni se déshonorer en lui livrant ce prince, qui, forcé de fuir, alla chercher un asile sur la côte d'Espagne, à Malaga. Blake l'y poursuivit et détruisit presque toute sa flotte, sauf deux bâtiments avec lesquels le prince fit voile pour les Indes Occidentales. Son frère Maurice périt à cette époque dans un ouragan, et Rupert continua quelque temps encore sa carrière d'aventures, de rapines et de combats.

Tous les établissements anglais, en Amérique, à l'exception de l'État de la Nouvelle Angleterre, tout récemment fondé par les puritains, avaient reconnu pour roi Charles II. Le parlement envoya sir John Ascue avec une escadre pour les réduire. Antigoa et la Virginie se soumirent ; les îles Bermudes, où commandait lord Willoughby de Fareham, prolongèrent leur résistance et furent enfin forcées, comme les autres, à arborer le drapeau républicain. Déjà les pirates avaient été balayés de la mer du Nord, de la Manche et de l'Océan, sur les côtes de l'Angleterre ; le parlement soumit sans effort les îles de Jersey et de Guernesey ; l'île de Man, vaillamment défendue par l'illustre comtesse de Derby, née princesse de la Trémoille, fut réduite à son tour, et cette femme héroïque, qui avait montré un mâle courage dans la guerre civile, obtint la gloire d'être la dernière dans les trois

1. La révolution qui en détachant le Portugal de l'Espagne porta sur le trône la maison de Bragance, avait eu lieu en décembre 1640.

royaumes britanniques, à reconnaître l'autorité de la république victorieuse [1].

Soumission de l'Irlande.

L'Irlande et l'Écosse étaient, à cette époque, presque entièrement subjuguées. Ireton, gendre et lieutenant de Cromwell, en Irlande, y continua son œuvre, exerçant à l'égard des indigènes une politique impitoyable : leur fameux chef, O'neil, fut pris, et subit sur le gibet une mort ignominieuse. Ireton mourut lui-même, vers cette époque, de la peste à Limeric, laissant la réputation d'un républicain ardent et convaincu, et qui eût opposé la résistance la plus inflexible au rétablissement du régime monarchique, sous quelque forme que ce pût être [2]. Cromwell, dont il eût contrarié les projets si sa vie se fût prolongée, donna publiquement des larmes à sa mort. Le parlement fit à sa famille un présent considérable en biens fonds, à titre de récompense publique [3], et lui vota, aux frais du trésor, de magnifiques obsèques. Le major général Ludlow, fut donné par Cromwell pour successeur à Ireton, dans le commandement de l'armée [4],

1. Hume, *Hist. d'Angleterre. République.*

2. Ireton était un homme mélancolique, réservé, d'une humeur sombre, et qui ne communiquait ses pensées qu'à peu de personnes, de sorte qu'il prenait seul ses résolutions, et que rien n'était capable de l'en détourner quand il les avait prises... On le croyait si ennemi de la monarchie qu'il se serait opposé publiquement aux excès de Cromwell, et l'on pensait que celui-ci l'avait conduit et laissé en Irlande tout exprès, afin de se délivrer de ses avis et de ses emportements lorsqu'il serait temps pour lui-même de jeter le masque et de jouer son rôle. Clarendon, *Hist. de la Rébellion.*

3. Il donna à la famille d'Ireton une propriété territoriale de 2,000 livres sterling de revenu.

4. Cromwell, quoiqu'en Angleterre, avait encore le titre de gouverneur général de l'Irlande. A la mort d'Ireton, il sépara dans l'île le gouvernement militaire du gouvernement civil, qu'il donna au major général Lambert, avec le titre de lord député d'Irlande.

et celui-ci éteignit en Irlande les derniers brandons de la guerre civile. Ormond avait quitté l'île en laissant les faibles forces royales sous les ordres du marquis de Clanricade, qui, jugeant toute défense inutile, fit sa soumission au parlement, et l'île entière subit rigoureusement la loi du vainqueur. La confiscation expropria presque tous les Irlandais catholiques, et le sol, dont on distribua une portion aux officiers et aux soldats, fut, pour la plus grande partie, vendu ou donné à des familles d'Angleterre. Les indigènes furent, pour la plupart, renfermés dans la province de Connaught, séparée du reste de l'Irlande par le Shannon, et devenue presque déserte par la fuite et le massacre de ses habitants. On partagea le territoire de cette province entre les Irlandais catholiques qui, dans un délai déterminé, eurent l'ordre de s'y rendre sous peine de mort. Des champs stériles furent ainsi rendus à la culture, et une ère nouvelle commença pour ce pays entier, qui, durant douze années, n'avait connu qu'agitation, guerre et ravages.

Expropriation des indigènes.

Tandis qu'Ireton et Ludlow subjuguaient l'Irlande, le général Monk, laissé en Écosse par Cromwell, achevait de soumettre ce royaume au parlement de la République. Stirling assiégé, capitula; Dundee osa résister et fut emportée d'assaut : la garnison et les habitants, livrés pour l'exemple à la fureur des soldats, périrent égorgés. La plupart des autres villes, Aberdeen, Saint-André, Inverness, intimidées ou gagnées, ouvrirent leurs portes [1].

Conquête et pacification de l'Écosse.

1. J'ai encore présente à la mémoire, dit l'évêque Burnet, l'entrée de trois régiments dans Aberdeen. Ils firent preuve d'un ordre et d'une discipline jointe à des dehors de gravité et de religion qui étonnèrent tout le monde. Ils étaient composés en général d'anabaptistes et d'indépendants, presque tous doués de l'es-

Argyle déposa les armes et toute la contrée se soumit [1]. Le parlement décréta l'Écosse comme l'Irlande réunies à l'Angleterre, et leur accorda une faible part dans la représentation nationale. Le clergé écossais vit dans cette réunion la ruine de son influence politique dont il avait trop abusé; il protesta, mais ne fut point écouté. Des tribunaux, composés de juges anglais auxquels on adjoignit quelques écossais, furent établis sur les divers points du territoire : ils administrèrent la justice et maintinrent, durant huit ans, à l'aide de l'armée, l'ordre et la paix dans un pays sans cesse agité, depuis plus d'un siècle, par les passions politiques et religieuses [2].

Réunion de l'Écosse et de l'Irlande à l'Angleterre. 1653.

Les opérations, dont le but était de compléter la soumission et la réunion des contrées qui constituaient l'empire britannique, absorbèrent toute l'énergie et toute l'habileté du parlement. Il se montra égoïste autant qu'impuissant dans sa politique intérieure, faible et maladroit dans ses rapports avec les puissances étrangères entre lesquelles la France et l'Espagne, toujours en guerre, se disputaient encore l'influence suprême en Europe. L'hostilité de l'Angleterre était redoutée de l'une

Relations extérieures du parlement. 1650-1652.

prit, et qui prêchaient lorsqu'ils étaient inspirés. Mais il ne leur arriva qu'une fois de troubler le service public dans les églises : j'étais présent. (*Hist. de mon temps.*)

1. Un foyer d'insurrection entretenu par les lords Belcaras et Middleton se conserva dans les montagnes jusqu'en l'année 1654. (Burnet. — *Ibid.*)

2. Il y avait en Ecosse sept à huit mille hommes de troupes aux frais de l'Angleterre ; elles étaient bien payées et sévèrement tenues. La solde de l'armée apporta tant d'argent dans le royaume, que tout le temps qu'elle y demeura il ne cessa de prospérer. La justice était bien administrée et le vice puni et châtié : ces huit années d'usurpation furent comme huit ans de paix et de prospérité. (*Ibid.*)

et de l'autre de ces puissances autant que son concours leur eût paru désirable. La raison indiquait au parlement une neutralité parfaite et digne, comme le seul rôle convenable. Il ne le comprit pas, et au lieu de tenir entre ces puissances un juste équilibre au profit des intérêts sérieux du pays, il leur fit simultanément des avances inconsidérées par un désir immodéré de se voir reconnu, subordonnant tout autre intérêt à une satisfaction d'amour-propre. Un sentiment d'honneur prévalut d'abord dans les cours de France et d'Espagne, et elles hésitèrent à reconnaître un gouvernement meurtrier d'un roi qui leur tenait de si près par le sang. Néanmoins, la crainte d'une alliance de l'Angleterre avec la France finit par l'emporter dans les conseils du roi d'Espagne, et, en décembre 1650, la cour de Madrid envoya à son ambassadeur, don Louis de Cardenas, de nouvelles lettres qui l'accréditaient auprès du parlement de la République. Celui-ci n'eût pas été plus fier d'une grande victoire, il décerna des honneurs immodérés au représentant de Philippe IV [1], et le chargé d'affaires de France, Croullé, reçut l'ordre de quitter l'Angleterre sous dix jours [2].

Mazarin ressentit vivement cette injure, il crut y voir le prélude d'une guerre qu'il résolut de prévenir,

1. Je crains, écrivait le président du conseil d'État Bradshaw, à l'un des officiers de Cromwell, que notre imprudent empressement à nous mettre en faveur auprès des nations voisines, ne nous apporte ni honneur ni profit. Dieu nous laisse la grâce de compter sur lui, de ne rechercher que lui, et d'être indépendants de tous les autres ! mais sur ce point, beaucoup de nos frères pensent autrement que nous. (Milton, *State papers*, cité par M. Guizot.)

2. Voyez à ce sujet les sages et lumineuses réflexions de M. Guizot (*Hist. de la république d'Angleterre et de Cromwell*.)

et il négocia, contre l'Angleterre et l'Espagne, une secrète alliance avec les Provinces-Unies, où le prince d'Orange employait toute son influence et son autorité dans l'intérêt de son beau-frère Charles II. Sa mort fit avorter les espérances de Mazarin, et rendit en Hollande l'influence souveraine à l'aristocratie des villes et au haut commerce, l'un et l'autre zélés partisans de la paix et de la neutralité. Réduite à ses seules forces, la cour de France se contint et n'osa éclater; mais, dans la lutte que le parlement anglais soutenait encore à cette époque contre le parti royaliste, en Irlande et en Écosse, si ses armes avaient eu un échec sérieux, la France, en s'alliant avec le vainqueur, aurait peut-être étouffé dans son berceau la naissante république, et si elle échappa à ce danger, c'est à tort qu'on ferait honneur à la sagesse de son gouvernement d'un résultat qui n'appartient qu'au génie guerrier de Cromwell et à sa fortune.

La victoire de Worcester avait exalté outre mesure l'orgueil du parlement, et eut beaucoup de retentissement dans toute l'Europe. L'effet s'en fit sentir dans la plupart des états qui avaient refusé jusque-là toute communication avec la république d'Angleterre, et qui s'empressèrent alors de la reconnaître [1]. La cour de France hésitait encore et désirait s'épargner, au moyen d'un traité secret, l'affront d'une reconnaissance ouverte et publique. Le parlement refusa de se prêter à ce désir

1. De toutes parts affluèrent à Londres les déclarations de reconnaissance de la République. La Toscane, Venise, Gênes, les villes hanséatiques, les cantons suisses, les petits princes d'Allemagne envoyèrent et reçurent des agents. De Suède, de Danemarck et de Portugal, des ambassadeurs extraordinaires apportèrent au parlement des lettres de leurs souverains. (Guizot, *ubi supra*.)

blessant pour son orgueil, et il entra en négociations avec l'Espagne pour une alliance offensive et défensive contre la France. Sous la menace d'un si grand péril, Mazarin n'hésita plus, et Louis XIV accrédita publiquement un envoyé auprès du gouvernement britannique. Au comble de ses vœux alors, et à l'apogée de sa fortune, le parlement anglais, qui n'avait su tirer, de la crainte qu'il inspirait aux deux grandes puissances rivales du continent, aucun avantage réel pour le pays, obéit tout à coup à une passion étroite autant que déplorable, et sacrifiant à la jalousie du commerce national les liens qui auraient dû l'unir à la seule république protestante du continent, il médita une rupture prochaine avec les Provinces-Unies. Déjà, dans plus d'une circonstance, il leur avait donné des sujets d'ombrage et de plainte. Invité par les états généraux à négocier un traité avec eux, il leur avait donné à entendre par ses ambassadeurs Strickland et Saint-John, qu'il mettrait pour condition à cette alliance l'assimilation des deux républiques, considérées désormais comme une même puissance, union intime et presque absolue, et qui eût, en certains cas, entraîné, pour les Provinces-Unies, l'abdication de la souveraineté sur leur propre territoire. L'expression d'un vœu semblable, quoique voilée encore, était offensante pour les états généraux. Les négociations furent suspendues : le parlement rappela ses envoyés, et par ressentiment de cet échec, moins encore que par jalousie de la puissance maritime et commerciale des Provinces-Unies, il prépara en août 1652, sur la présentation de Whitelocke, l'acte célèbre connu dans l'histoire sous le nom d'*acte de navigation*, et par lequel il interdisait à tous les navires étran- Acte de navigation 1652

gers d'importer en Angleterre aucune denrée autre que les produits du sol et les denrées de leur propre pays. Ce bill, adopté et mis en vigueur un mois environ après la grande journée de Worcester, portait gravement atteinte aux intérêts nationaux de la Hollande, dont le commerce de transport faisait en grande partie la richesse. Les états généraux évitèrent cependant de donner au parlement anglais aucun motif sérieux de rupture, et lui envoyèrent une ambassade solennelle pour obtenir la suspension au moins temporaire d'un acte si préjudiciable à leurs intérêts. Leur demande ne fut pas admise. Le parlement, dont les récentes victoires avaient accru les prétentions, revendiquait des priviléges abandonnés, disait-il, par les princes de la maison de Stuart, savoir, la souveraineté des mers voisines et le salut du pavillon.

De sérieux débats s'étaient élevés sur ces questions, comme touchant les droits éventuels de visite et de pêche, lorsqu'on apprit qu'une rencontre fortuite avait eu lieu, dans les Dunes, près de Douvres, entre les amiraux des deux nations, Blake et Tromp. Sommé par l'amiral anglais de saluer son pavillon, Tromp répondit par une bordée de son bâtiment. Les deux vaisseaux se canonnèrent toute la soirée, et Tromp, dans la nuit, cingla vers la Hollande. Le parlement rejeta toute explication comme toute excuse offertes, à ce sujet, par les états généraux, et la guerre fut déclarée. La Hollande, si inférieure par sa population et sa richesse, à son ennemie, déploya dans cette occasion un merveilleux courage et une prodigieuse énergie : elle arma en guerre tous les bâtiments marchands d'un fort tonnage, mit 60 vaisseaux

Guerre avec la Hollande.

1652.

en construction, et recruta, par l'appât d'une forte solde, une multitude de bons marins; elle eut tout d'abord 120 vaisseaux à mettre en ligne, et pour les commander, trois amiraux d'un grand renom : van Tromp, Corneille de Witt et Ruyter. On vit alors sur mer plusieurs combats de géants entre des flottes de plus de 100 vaisseaux chacune, dirigées par les premiers marins du monde. Le succès fut d'abord à peu près également balancé; mais les Anglais obtinrent en plusieurs rencontres un avantage qu'ils durent surtout au tonnage supérieur de leurs bâtiments [1]. Blake cependant éprouva un échec sérieux entre Douvres et Calais, et fit retraite, sur les côtes de l'Angleterre, devant Tromp victorieux, qui parcourut toute la Manche en vainqueur, portant un balai à son grand mât, en signe de triomphe et de souveraineté. L'amiral anglais prit sa revanche deux mois plus tard (le 18 février 1653), dans ce même canal, à la hauteur du cap la Hogue. Sa flotte comptait 80 bâtiments de guerre, et il avait pour lieutenants les amiraux Penn et Lawson, et les deux généraux Monk et Dean, qui passèrent, comme Blake lui même, et avec succès, du service de terre au commandement des escadres. La flotte des Provinces-Unies, sous Tromp et Ruyter, était forte de 75 bâtiments de guerre, et elle avait à conduire dans les ports de Hollande, un immense convoi de navires marchands, qui ralentissait ses mouvements et entravait ses manœuvres. La bataille fut une des plus terribles dont l'histoire maritime des peuples fasse mention : elle dura trois jours avec des succès divers. Blake et Dean

Combat naval de la Hogue. 1653.

1. Hume, Hist. d'Angleterre. République.

furent blessés, Ruyter, qui fit des prodiges, comme toujours, fut deux fois sur le point d'être enveloppé et pris; Tromp le dégagea, se multiplia en se montrant sur tous les points menacés, aussi hardi dans l'attaque qu'attentif à la défense du convoi confié à sa garde. Il fit des efforts surhumains pour soutenir le combat contre un ennemi supérieur, en se rapprochant des ports de Hollande, qu'il atteignit enfin le quatrième jour. Il abandonna la victoire et la mer à son rival, mais il eut la gloire de sauver presque toute la flotte de guerre et la majeure partie de son convoi [1]. Cette lutte désastreuse se prolongea quelque temps encore sans résultats décisifs. « Victorieuses naguère, les Provinces-Unies étaient maintenant vaincues, mais point abattues, et la guerre ressortait de chaque bataille plus ruineuse et plus acharnée [2]. »

Le parlement n'avait retiré aucun avantage sérieux pour le pays, de cette lutte impolitique entre les deux républiques protestantes, et à laquelle assistaient, avec autant de satisfaction que de surprise, les puissances catholiques du continent. Il n'avait réussi qu'à faire encore une fois sentir sa puissance dans le domaine de la force brute et matérielle; mais cet avantage secondaire, flatteur sans doute pour l'orgueil national, n'était en rapport, ni avec les succès qu'il aurait pu tirer de l'emploi intelligent de cette force, ni avec les immenses sacrifices imposés à la nation pour les obtenir. Il fallait à la fois maintenir sur

1. La perte des Hollandais est évaluée par eux à neuf bâtiments de guerre et à vingt-quatre navires marchands : les Anglais la portent à dix-sept vaisseaux et à quarante bâtiments de commerce.

2. Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre et de Cromwell*, tom. II, pag. 292.

pied une armée nombreuse pour protéger le nouveau gouvernement contre ses ennemis intérieurs, et entretenir contre l'étranger une flotte formidable; double et pressante nécessité, d'où naissait le besoin d'ajouter chaque jour aux charges publiques, et d'user de rigueur et de tyrannie, soit pour contraindre à les acquitter, soit pour suppléer à leur insuffisance. De là, résultait l'impossibilité d'étendre les priviléges et les libertés qui semblaient être, de temps immémorial, l'héritage du peuple anglais et la difficulté de maintenir le petit nombre de garanties encore existantes. Tous les pouvoirs se trouvaient concentrés, sans contrôle possible, dans les mains du parlement : le droit de décider la guerre ou la paix, d'établir les taxes, de commander les armées et les flottes, d'administrer la justice; et une haute cour judiciaire avait été substituée par lui au jury, dans une multitude de cas non définis, et rappelait les mauvais jours de la chambre étoilée. Depuis longtemps, et comme pour se faire pardonner une si énorme puissance, le parlement avait promis d'utiles et importantes réformes dans la législation civile, et un comité avait été désigné pour s'en occuper, mais, sauf quelques mesures populaires relatives à la liberté de prédication, à la suppression des dîmes et aux dettes, et beaucoup de décrets pour établir des jeûnes, défendre les jurements et les blasphèmes, et réprimer la débauche, aucun bill important ne fut adopté, aucune réforme ne fut faite dans les lois. Les intérêts privés, les vues étroites et contradictoires, les passions politiques ou religieuses de la plupart des législateurs étaient autant d'obstacles sourdement opposés à des améliorations hautement promises, et les 70 ou 80 mem-

Impuissance du parlement pour les réformes.

bres qui disposaient souverainement de la fortune publique et de la vie des citoyens, semblaient ne pouvoir s'entendre que pour se perpétuer dans l'exercice d'une autorité sans bornes. De toutes parts s'élevaient à ce sujet les réclamations les plus vives, chaque jour de nouvelles et nombreuses pétitions demandaient la dissolution du parlement et la convocation prochaine d'une assemblée légalement élue, et elles demeuraient sans résultat comme sans réponse, au profond mécontentement des pétitionnaires et au grand scandale du pays.

Le parlement créé par l'armée, ne redoutait qu'elle, et voyait dans le chef de cette armée triomphante et formidable, un rival et un héritier. Il se fonda, pour l'affaiblir, sur un motif réel d'utilité publique. La guerre civile était finie, une réduction de l'armée devint nécessaire, et dans le même temps que le parlement comblait d'honneurs, au retour de Worcester, Cromwell victorieux [1], il licencia une grande partie des vieux régiments avec lesquels il avait vaincu. Cromwell subit ce vote sans présenter ni objection, ni remontrance : nul n'était plus capable d'apprécier la force des circonstances et de s'y soumettre. Mais il reconnaissait la faiblesse et l'impuissance de cette assemblée sans tradition, sans mandat et sans droit légal pour rien fonder; il savait que toute la législation civile de l'Angleterre ayant une base monarchique, il fallait, ou

Conduite habile de Cromwell.

1. L'orateur du parlement, le president du conseil d'Etat, un grand nombre de membres de ces deux corps, le lord maire et le conseil de la cité et plusieurs milliers de citoyens notables de Londres allèrent au-devant de Cromwell, que l'orateur félicita et remercia au nom du pays, et il fut conduit en triomphe au palais de White-Hall, que le parlement lui avait déjà donné pour résidence.

la détruire tout entière, ce qui était impossible, ou faire entrer, pour une forte part, un élément monarchique dans la constitution nouvelle du pays; cette conviction était le fondement principal de ses projets et de ses espérances, il savait aussi que pour atteindre au dernier terme de son ambition, il devait se concilier le peuple et conserver son influence dans le parlement et dans l'armée, comme sur un parti puissant représenté par le major général Harrison, en qui le zèle du républicain était subordonné à l'enthousiasme de sectaire; il lui importait enfin de ne donner aucune prise sur lui à ses adversaires en les provoquant avant l'heure. Il possédait le grand art des succès, l'unité de but et une volonté forte, et en même temps l'absence du scrupule et la variété des moyens. Homme d'ordre et d'autorité, il se fit le patron des réformes populaires, soit dans l'administration, soit dans l'église, prit en main la cause des pauvres débiteurs, soutint sincèrement les droits de la liberté de commerce, insista pour qu'une amnistie fût publiée, et joignit sa voix puissante au cri public, qui demandait que le parlement assignât un terme à sa durée : celui-ci, enfin, après d'interminables débats, vota une amnistie accompagnée de restrictions nombreuses, et décida, vers la fin de 1651, qu'il ne siégerait pas au delà du mois de novembre 1654, se donnant ainsi à lui-même trois années encore de vie et de puissance.

Vers le même temps, une réunion de quelques-uns des hommes les plus influents du parlement et de l'armée eut lieu, à la demande de Cromwell, chez l'orateur Lenthall, et Cromwell les sonda, touchant le rétablisse- Conférence chez Lenthall.

ment de la forme monarchique en Angleterre [1]. Fleetwood, Desborough et la plupart des chefs militaires repoussèrent toute ouverture à ce sujet et se montrèrent partisans zélés du gouvernement républicain, pour l'établissement duquel ils avaient versé leur sang, et dont le maintien leur paraissait inséparable de leur influence et de leur grandeur personnelle. Les hommes politiques, légistes pour la plupart, insistèrent sur la nécessité de rétablir, pour une certaine part dans la constitution, l'élément monarchique, afin qu'il y eût accord entre elle et la législation civile du pays. Nul, cependant, ne voulut paraître avoir lu au fond de l'âme de Cromwell, et le nom de duc de Glocester fut prononcé. Ce prince, troisième fils de Charles Ier, âgé de douze ans, et détenu alors, par l'ordre du parlement, dans l'île de Wight, était encore assez jeune, disait-on, pour qu'on pût l'instruire des intérêts et des besoins que la guerre civile et une révolution victorieuse avaient fait naître en Angleterre, et pour se laisser diriger sur le trône, en acceptant sincèrement les conditions auxquelles il lui faudrait souscrire pour y monter. Mais Cromwell était trop sensé pour ne pas comprendre que rien ne serait plus difficile que de régner sans droit légal et traditionnel entre des royalistes ardents et ulcérés, et des républicains ombrageux autant qu'intraitables, et que, pour bien remplir cette tâche si pénible, il ne fallait pas moins qu'une grande force personnelle unie à une grande expérience. Il dissimula et se contint, mais peu de jours après il éloigna son

1. Whitelocke, l'un des membres assistants, rapporte cette conférence tout entière dans ses mémoires.

jeune rival en obtenant du parlement que le duc de Glocester fût honorablement renvoyé sur le continent et rendu à sa famille [1].

Cromwell ne se pressait point d'accomplir ses projets, nul mieux que lui ne savait attendre, épier le temps, l'occasion et les fautes de ses adversaires. Ceux-ci se déconsidéraient davantage tous les jours. Divisés d'intérêt et mus par des passions diverses, ils ne pouvaient s'entendre dans la réforme de la législation civile, et, à l'exception d'un acte qui substituait, pour la rédaction des lois et la procédure judiciaire, l'usage de l'anglais à celui du latin, aucune réforme utile et sérieuse n'avait encore été obtenue. Poussé cependant par la clameur publique, le parlement nomma, en 1652, une nouvelle commission, dont le célèbre jurisconsulte Mathieu Hale fit partie, et un travail proposé par elle sur toutes les importantes matières de la législation civile, fut soumis, mais sans résultat, à l'examen du parlement. En religion, partagé entre les presbytériens et les épiscopaux d'une part, également ennemis de la liberté de prédication et du culte, et les indépendants d'autre part, qui la revendiquaient avec emportement, il lui était impossible de maintenir l'équilibre de façon à les satisfaire, de prendre une mesure agréable pour les uns, qui ne fût odieuse pour les autres : vis à vis l'armée, céder à ses exigences c'était les accroître ; résister, c'était provoquer sa colère. Outre ces difficultés immenses qu'il rencontrait au dehors, les obstacles qu'il portait en lui-

Difficultés et usurpations du parlement.

[1] L'ordre fut donné aux commissaires de la trésorerie de payer au prince 500 livres sterling pour les frais de son voyage. Clarendon, *Hist. de la Rébellion*.

même, étaient au moins aussi grands. Exerçant un pouvoir sans contrôle, il ne put échapper à ses dangers, ni s'arrêter dans les voies de la tyrannie, et lorsqu'il se fut rendu maître de toutes les affaires publiques, il intervint dans les affaires privées, au grand péril de son intégrité, n'écoutant que son caprice ou sa passion, et ce qu'il eût en vain demandé aux moyens légaux, l'usurpation le lui donnait. Les hommes les plus éminents du parlement et du conseil d'État, et qui, dès l'origine, s'étaient posés comme les défenseurs des institutions méconnues ou violées par la couronne, les Vane, les Sidney, les Huschinson, les Ludlow, continuaient à se montrer intègres, ennemis de toute oppression et dirigés toujours par quelques-uns des plus nobles mobiles du cœur humain; mais un grand nombre de leurs collègues n'avaient pu trouver dans leur propre cœur pour leurs passions égoïstes, cupides et basses, un frein que ne leur opposaient plus ni les hommes ni les choses. De tous les droits qu'ils avaient usurpés, le plus odieux comme le plus corrupteur, était celui de se faire justice eux-mêmes, et ils l'exercèrent sans équité comme sans mesure, soit pour accorder une scandaleuse impunité à leurs créatures [1], soit pour infliger à leurs détracteurs des peines hors de toute proportion avec l'offense. Ils frappèrent ainsi Lillburne qui, après un acquittement solennel prononcé par le jury, fut cité devant le parlement, pour un nouveau pamphlet, et puni par la confis-

1. Voyez à ce sujet les importantes citations extraites par M. Guizot, des journaux de la chambre des communes. (*Histoire de la République d'Angleterre, et de Cromwell*, t. II.)

cation et par l'exil. De tous côtés s'élevaient des plaintes contre une omnipotence si prolongée et si fertile en abus; et, à ces plaintes, se joignaient les murmures provoqués par les charges d'une guerre impolitique, et dont les succès n'avaient été ni assez décisifs, ni assez populaires pour qu'on ne les crût achetés à trop haut prix.

Cromwell, oisif alors, épiait en silence l'irritation croissante des esprits et continuait à s'effacer, en attribuant à Dieu seul ses victoires, se disant tout haut l'humble serviteur du parlement et se montrant jaloux de ses droits contre les prétentions de l'armée, tandis qu'il excitait sous main celle-ci à protester contre le parlement. Il réunit, le 12 août 1652, les principaux officiers chez lui, au palais de White-Hall, et le lendemain, six d'entre eux, au nom de tous, portèrent au parlement une pétition résumant, en douze articles, tous les griefs du peuple et de l'armée. Ils avaient cherché le Seigneur, disaient les pétitionnaires, et demandaient que l'Évangile fût prêché de façon à toucher les cœurs, que les dîmes fussent abolies, qu'on destituât de leurs emplois dans l'État comme dans l'Église, toutes les personnes malintentionnées ou d'une vie profane et scandaleuse, et qu'on les remplaçât par d'autres craignant Dieu et ennemies du mal; que l'on pourvût à la solde et aux arrérages des soldats, à l'entretien des veuves et des orphelins de ceux qui avaient péri à la guerre : ils demandaient encore la réforme des abus dans la collecte de l'excise, la suppression des emplois inutiles, du travail pour les pauvres, des secours pour les impotents, et ils insistaient pour que le parlement avisât sans délai à se donner des successeurs

Pétition des officiers.

1652

convenablement qualifiés pour l'être[1]. L'orateur Lenthall remercia les officiers au nom du parlement, de leur zèle pour le bien public, et une commission fut aussitôt nommée pour l'examen de leur pétition : mais ensuite plusieurs membres exprimèrent l'inquiétude et l'indignation que leur causait, de la part de l'armée, une démarche si hardie et si impérieuse, et Cromwell surtout fut interpellé. Des deux parts on s'observait et on dissimulait : Cromwell semblait hésiter [2], attendant que le parlement eût comblé la mesure, et il résistait aux pressantes sollicitations des majors-généraux Lambert et Harrison, représentant l'un le parti violent de l'armée, l'autre celui des sectaires enthousiastes, aux yeux desquels Cromwell était un autre Jehu suscité par Dieu pour la cause de ses saints. Chaque jour cependant la crise devenait plus imminente. En janvier 1653, le parlement ayant de nouveau licencié une partie de l'armée, rendit ses chefs plus irrités et plus impatients : le mois suivant, il tenta de tirer parti pour lui-même de l'éclat

1. For qualification of such as shall sit in future parliaments. Whitelocke, p. 541.

2. Quoique Cromwell dissimulât en public, il ne craignait pas de s'ouvrir en particulier, même avec des opposants. Whitelocke nous a conservé le récit intéressant d'une longue conversation qu'il eut à cette époque avec lui, et dans laquelle le lord général avait clairement exposé ses projets pour le rétablissement de la monarchie en sa personne. Whitelocke le combattit, insistant sur le danger de réunir à la fois contre lui les républicains et les royalistes. Whitelocke ajoute qu'il exhorta Cromwell à rétablir Charles II (p. 550). Carlyle met en doute ici la sincérité de Whitelocke, qui ne publia son journal qu'après la restauration. (Cromwell's letters and speeches, t. II, p. 176.) Dans une autre circonstance, discutant le même point avec des ministres indépendants, l'un d'eux lui dit que s'il se faisait roi, il aurait neuf hommes sur dix contre lui : « Oui, répondit Cromwell ; mais si j'en désarme neuf et que je mette l'épée dans la main du dixième, cela ne fera-t-il point l'affaire? »

passager que les victoires de l'amiral Blake avaient jeté sur son administration, et donna satisfaction à l'opinion par un projet qui avançait d'une année la convocation d'un nouveau parlement, composé de quatre cents membres; mais dans ce même projet, les cent cinquante membres actuels du parlement étaient continués comme représentants des comtés et des bourgs qui les avaient élus, et ils devenaient juges de la validité des élections nouvelles : ainsi le parlement, en affectant de se dissoudre, eût réussi à se perpétuer [1].

Ce bill, dont l'adoption aurait eu pour résultat la continuité du pouvoir dans les mains d'une assemblée impuissante et avilie, fut considéré par un grand nombre de républicains eux-mêmes, comme une calamité nationale et un attentat à la souveraineté populaire : Cromwell y vit une dérision et une menace. Il réunit alors en conseil, à White-Hall, quelques-uns des chefs de l'armée et des principaux membres du parlement, et les consulte sur ce que la nécessité exige. Il émet l'avis qu'après la dissolution du parlement, la conduite des affaires soit remise à un conseil supérieur de quarante membres : « Un petit nombre d'hommes sans préjugés,

Conseil tenu chez Cromwell.

1. Ce fait capital, qui fut la cause immédiate ou le prétexte de la dissolution violente du parlement, a été mal défini jusqu'à nos jours, et semble n'avoir été que très-imparfaitement connu des historiens. Le texte du bill proposé a été perdu, mais sa présentation ne saurait être mise en doute, non plus que le débat auquel celui-ci donna lieu. Lingard convient du fait sur lequel Thomas Carlyle, avec sa mordante causticité, a appelé l'attention, et que M. Guizot a mis en lumière. On en trouve, d'ailleurs, l'indication dans Whitelocke, qui, membre influent du parlement, cherche toujours à atténuer les torts de cette assemblée. Le parlement, dit-il, était en délibération sur un acte qui aurait prolongé son existence (p. 554).

dit-il, peuvent seuls être les instruments du salut du peuple. » Les opinions sont partagées : Whitelocke combat ce projet, Haslerig le nomme une œuvre impie et maudite, Saint-John, chef de la justice, l'approuve, et avec lui la plupart des officiers. La discussion s'échauffe et se prolonge jusque dans la nuit. Cromwell recommande la modération, congédie l'assemblée, qui le lendemain se réunit de nouveau chez lui, mais cette fois moins nombreuse, et la discussion semblait finie, lorsque le colonel Ingolsby accourt et annonce que le parlement abrége, pour le bill projeté, les formalités d'usage, et qu'un vote d'urgence est proposé. La colère alors s'empare de Cromwell, il n'hésite plus : il sort avec quelques officiers et se rend à Westminster, où deux compagnies des mousquetaires de son régiment reçoivent l'ordre de l'accompagner.

Dissolution du long parlement par Cromwell.

20 avril, 1653.

Le parlement était en séance : la délibération roulait encore sur le bill d'élection qu'on espérait faire adopter le jour même. Le général Cromwell, après avoir mis des gardes aux portes et dans les corridors, entre dans la salle portant, selon sa coutume, un simple habit noir, et s'assied à sa place. Il écoute le débat, donne quelques marques d'impatience, et fait un signe à Harrison qui s'approche de lui. Le bill est mis aux voix; quelques moments de plus, et il sera converti en loi. « Voici l'heure, dit Cromwell à Harrison. » Il se lève, se découvre et prend la parole. Il commence par louer les membres présents de leur sollicitude pour le bien public; mais bientôt il change de ton, et leur reproche, avec colère, leurs injustices, leur égoïsme et tous leurs vices, et à mesure qu'il parle il élève la voix davantage. Un membre,

sir Peter Wentworth, se lève indigné : « Voilà, dit-il, un étrange langage, tout nouveau dans cette enceinte. Devions-nous l'attendre d'un homme honoré de notre confiance, élevé si haut par nous-même, d'un.... » « Assez, c'est assez, dit Cromwell, avec l'emportement d'une colère vraie ou simulée ; je mettrai fin à ce bavardage. » Il s'élance au milieu de la salle, enfonce son chapeau, et marchant à grands pas, il prononce quelques paroles sans suite : on l'entend dire : « Il ne convient pas que vous restiez ici davantage : vous y êtes demeurés trop longtemps pour tout ce que vous y avez fait depuis peu.... Cédez la place maintenant à des hommes qui valent mieux que vous... Faites entrer, dit-il à Harrison; et une troupe de mousquetaires en armes pénètre dans la salle... » « Et vous osez vous nommer un parlement ! poursuit Cromwell avec une violence croissante; je vous dis, moi, que vous n'êtes pas un parlement. » Puis accablant individuellement les membres d'injures, il appelle l'un ivrogne, un autre adultère, un troisième prévaricateur. Henri Martyn se leva et voulut parler : « Toi, dit Cromwell, mettant sa main sur son manteau, tu es un libertin, un coureur de lieux infâmes, méprisant ouvertement les commandements du Seigneur pour obéir au diable. Hommes injustes et corrompus, s'écria-t-il en s'adressant à tous, vous qui déshonorez l'Évangile auquel vous faites profession de croire, comment seriez-vous un parlement pour le peuple de Dieu : sortez, vous dis-je, sortez ! C'est vous qui m'avez contraint à faire ceci. J'ai cherché le Seigneur jour et nuit, le priant de me retirer de ce monde plutôt que de m'employer à cette œuvre. » Un grand nombre de

membres, voyant la salle envahie par les soldats, se retirèrent sans bruit. L'orateur Lenthall, immobile à sa place, déclara qu'il ne céderait qu'à la force. « Harrison, dit Cromwell, faites-le descendre : » Harrison s'avança, présentant la main à l'orateur : Lenthall descendit sans plus de résistance et disparut. Sir Henri Vane osa protester, apostrophant le général : « Sir Henri Vane, dit Cromwell, avec ta subtilité et ta casuistique, tu n'es pas un honnête homme, que le Seigneur me délivre de sir Henri Vane ! » Et celui-ci fut poussé dehors comme les autres. Cromwell prit dans ses mains, sur le bureau, la masse, insigne ou symbole de l'autorité suprême : « Que faire maintenant de cette marotte [1] ? demanda-t-il. Qu'on l'emporte. » Et il la remit au colonel Otley. La salle était vide : Cromwell en ferma la porte, en prit la clef, et rentra dans son palais, à White-Hall.

Telle fut la fin du long parlement, de cette assemblée fameuse qui, depuis longtemps, n'était plus qu'un fantôme, et qui expira aussi discréditée qu'elle avait été populaire à son début. Elle étonna l'Europe par sa puissance, après l'avoir épouvantée par son audace ; elle ne se montra forte cependant qu'en réduisant sous son autorité toutes les portions de l'empire britannique, sans réussir d'ailleurs à rien fonder dans la constitution ; et c'est lorsqu'elle crut avoir abattu ou dompté tous ses ennemis, qu'elle disparut et tomba misérablement, sous la main d'un homme fort, et devant le pouvoir militaire qui l'avait violemment établie [2]. Nou-

1. Fool's Bauble. Whitelocke.

2. L'historien Hume termine son récit de la chute du long parlement par les réflexions suivantes : « Tous les partis, dit-il, avaient maintenant goûté le

vel et mémorable exemple de cette providence rémunératrice et vengeresse, dont l'action n'est jamais plus sensible que dans le renversement des pouvoirs fondés par l'injustice, l'usurpation et la violence. L'Angleterre ne passa point, à sa chute, comme l'ont dit les républicains, du régime de la liberté à celui de la tyrannie, elle passa simplement sous un autre joug, et au lieu d'un parlement despotique et absolu, elle eut un maître.

triste plaisir de venger leurs propres injures sur leurs ennemis, par les moyens qui avaient été mis en œuvre contre eux-mêmes. Le roi avait à plusieurs égards étendu sa prérogative au delà des bornes légales, et, secondé par le clergé, il avait à peu près anéanti toutes les libertés et tous les priviléges de la nation. Les presbytériens arrêtèrent les usurpations de la cour et du clergé, et excitèrent la populace, par de pieuses démonstrations mêlées d'hypocrisie (a), d'abord aux séditions, puis à la guerre contre le roi, les pairs et les royalistes. A peine eurent-ils atteint à l'apogée de la grandeur, que les indépendants, sous les dehors d'une plus grande humilité, soulevèrent l'armée contre eux et les asservirent. Les indépendants, au milieu de leurs rêves chimériques de liberté, ou plutôt de domination, furent opprimés par la rébellion de leurs propres serviteurs, et se trouvèrent en butte tout à la fois aux insultes du pouvoir et à la haine du peuple. Il était devenu évident, par des exemples récents, comme par ceux que nous offre l'antiquité, que la violence illégale, de quelque prétexte qu'elle se couvre et quel que soit son but, doit irrévocablement aboutir au gouvernement despotique et arbitraire d'un seul homme. » (Hume, *Histoire d'Angleterre. La République*).

(a) Il ne faut pas oublier que l'auteur est sceptique.

II.

Parlement *Barebone.* — Protectorat.

1653 — 1654.

Cromwell était en mesure de tout oser, et dans cette période ascendante où tout profite à l'homme qui hérite d'un gouvernement renversé, parce qu'il s'est rendu nécessaire même à ses ennemis. L'autorité, dans ses mains triomphantes, était aux yeux de tous le dernier rempart contre l'anarchie, et de tous côtés lui arrivèrent des félicitations et des actes d'adhésion ou d'obéissance. L'armée d'Écosse approuva sans restriction le fait accompli, celle d'Irlande se soumit. Les aldermen de Londres voulurent protester ; mais la cité députa vers Cromwell, en l'invitant à marcher hardiment pour accomplir l'œuvre du Seigneur, selon ses promesses [1]. Les fanatiques sectaires applaudirent, voyant dans la chute du long parlement et dans l'élévation de Cromwell, le commencement du règne des saints [2].

Cromwell avait mis fin aux délibérations du conseil d'État le jour même de l'expulsion du parlement, et tous les pouvoirs étaient en ce moment concentrés dans sa per-

1. Whitélocke.

2. Harrison avait hautement déclaré, dans le conseil des officiers, que le général ne songeait qu'à préparer les voies au gouvernement de Jésus et de ses saints. (Hume, *Hist. d'Ang.*, *la République.*)

sonne. Il feignit d'être accablé d'un si lourd fardeau, et exprimant le vœu d'en être déchargé, il érigea un nouveau conseil d'État de treize membres, dans lequel il adjoignit à des personnages civils les officiers qui lui étaient le plus dévoués, Lambert, Wolsey, Desborough et Harrison. Le conseil devait administrer jusqu'au moment où de nouveaux représentants du pays seraient convoqués. Cromwell eut recours pour le choix de ceux-ci à un procédé jusque-là sans exemple, et afin de n'avoir rien à redouter d'eux, il prit le parti de les nommer lui-même. Une invitation fut adressée à domicile à un certain nombre de personnes, dans les divers comtés, à l'effet de se rendre à White-Hall, pour y recevoir leur commission de la main du lord général, et siéger ensuite à Westminster, comme membres de leur comté. Il ne fut point fait mention, dans cet acte, des droits de la souveraineté du peuple, mais seulement de la nécessité de confier le poids des affaires à des personnes fidèles et craignant Dieu.

Formation d'une nouvelle assemblée par Cromwell.

En attendant l'ouverture de l'assemblée nouvelle, fixée au 4 juillet de l'année courante, Cromwell gouverna seul en faisant appuyer ses résolutions de l'autorité du conseil d'État ou du conseil général des principaux officiers de l'armée. Il ordonna le prélèvement des taxes votées par le dernier parlement et ouvrit des relations avec les représentants des principales puissances de l'Europe, dont aucune ne fit difficulté de reconnaître le gouvernement provisoire qu'il venait d'établir. Son étonnante fortune fut affermie vers le même temps par une éclatante victoire obtenue sur la flotte hollandaise commandée par les grands amiraux Tromp, de Witt et Ruyter

Victoire des Anglais sur mer.

1653.

Ceux-ci croyaient Black alors avec son escadre sur les côtes de l'Écosse. Ils rencontrèrent, le 2 juin, la flotte anglaise sous les amiraux Dean et Monk, à l'entrée nord de la Manche, et le combat s'engagea des deux parts avec furie. L'amiral Dean fut tué ce jour-là et l'avantage balancé; la nuit sépara les combattants et la bataille recommença le lendemain, plus terrible et plus acharnée. Tout à coup l'artillerie d'une escadre de renfort pour les Anglais fut entendue derrière la flotte hollandaise. C'était Black, que le hasard, ou son instinct guerrier, avait ramené vers le sud, et qui faisait force de voiles, depuis la veille, pour prendre part à l'action. Les Hollandais alors furent enveloppés par le nombre, et leur vaisseau amiral, le *Brederode*, fut sur le point d'être pris. Tromp voyant le pont de son bâtiment couvert d'Anglais, mit de sa main le feu aux poudres; le pont sauta, et Tromp préservé comme par miracle, passa sur un bâtiment léger et fit des prodiges pour rallier sa flotte dispersée. Il ne réussit qu'à la ramener dans les ports de Hollande fort endommagée et affaiblie : onze vaisseaux étaient restés au pouvoir des Anglais.

Ouverture de l'assemblée. Discours de Cromwell.

1654.

Ce fut sous ces heureux auspices que s'ouvrit l'assemblée des élus de Cromwell, le 4 juillet 1653. Il les réunit d'abord à White-Hall, et leur adressa un discours long, confus, mais habilement entremêlé de textes sacrés et remarquable en même temps par un bon sens ferme et pratique, il leur exposa, dans ce langage vigoureux et mystique qui lui était habituel, la cause du choix qu'il avait fait d'eux et le but de leur mission. Il leur montra la main de Dieu toujours présente et agissante dans les nombreuses victoires remportées sur la

royauté par les officiers et les soldats des trois nations d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, comme dans la pacification qui avait suivi tous ces triomphes, et leur parla du jugement de Dieu, manifesté dans la condamnation du feu roi et dans l'expulsion de la dernière assemblée, mesure violente, dit-il, mais commandée par la nécessité pour le maintien des droits et des libertés du peuple. Il chercha ensuite à leur donner confiance en eux-mêmes, les exhortant à se regarder comme les instruments de Dieu pour son œuvre : « Oui, vous avez véritablement été appelés de Dieu, leur dit-il, comme le fut Judas, pour gouverner avec lui et pour lui, et vous êtes choisis pour être fidèles avec les saints qui ont été les instruments de votre appel : celui qui est établi au-dessus des autres pour les gouverner, comme dit l'Écriture, doit être juste et craignant Dieu [1]. Il me convient mieux de prier avec vous que de vous conseiller, et cependant cet autre passage des livres saints me revient à la mémoire, dans lequel l'apôtre, recommandant au chrétien d'être sage, explique en quoi consiste la sagesse. Il nous apprend qu'elle est pure, pacifique, douce, pleine de miséricorde et de bons fruits, sans partialité comme sans hypocrisie [2] : cette sagesse, si vous l'avez, vous enseignera à être juste envers tous, envers les incrédules, comme envers les croyants, et je confesse, quoique cela puisse paraître un paradoxe, que je préférerais être dans mon tort vis-à-vis un croyant, que vis-à-vis un infidèle ; mais gardons-nous du mal à l'égard des uns comme des autres. Que

1. Samuel, II, XXI, 3.
2. Jacques, III, 17, 18.

Dieu nous accorde l'esprit dont Moïse et Paul étaient animés non-seulement pour les fidèles, mais pour le peuple tout entier.... Ayez donc soin de tout le troupeau, aimez les brebis, aimez les agneaux, et si le chrétien le plus pauvre et le plus égaré désire vivre en paix sous votre autorité, protégez-le.... Votre assemblée est l'œuvre de Dieu, car vous n'êtes pas venus ici de vous-mêmes. Mais Dieu s'est formé un peuple.... Considérez les circonstances au milieu desquelles cet appel vous a été fait, par quels efforts et à travers combien de sang vous êtes venus ici, lorsqu'aucun de vous, il y a trois mois, ni moi-même, n'avions certes la pensée de vous voir réunis en ce lieu pour exercer l'autorité suprême : avouez donc votre mission, car jamais, en aucun temps, il ne s'était vu cent quarante personnes arriver ensemble au pouvoir, au seul titre d'avouer Dieu et d'être avouées de lui : j'ai donc raison de dire que vous êtes le peuple élu de Dieu. » Cromwell rendit compte ensuite de ses principaux actes depuis l'expulsion du long parlement. Il avait pris en main le pouvoir qui lui avait été dévolu, dit il, afin que les affaires n'eussent à souffrir d'aucune interruption, et tel était aussi le motif pour lequel il avait créé le conseil d'État, qui siégerait jusqu'à ce que la nouvelle assemblée eût décidé de son existence [1].

Celle-ci avait été composée par Cromwell, d'un certain nombre de personnes distinguées par le rang comme par la naissance; mais le plus grand nombre de ses choix étaient tombés sur des hommes d'une condition obscure, pour la plupart sans lettres, et dont le fana-

1. Carlyle, *Cromwell's letters and speeches*, t. II, 187-217.

tisme était exalté en raison même de leur ignorance[1]. Redoutant presque également et non sans cause les épiscopaux, les presbytériens, les niveleurs et les esprits forts, il avait été forcé de limiter ses choix entre les ardents sectaires qui jusqu'alors avaient fait sa force, et qui tous étaient convaincus qu'en leur spécialité de seuls vrais croyants et de saints, ils se trouvaient en communication directe avec l'esprit divin. Ils se crurent sincèrement appelés par Dieu même à gouverner et à réformer l'Angleterre, et commencèrent par se décerner eux-mêmes le titre de parlement, auquel leur origine et leur mandat ne leur donnaient aucun droit[2]. Ils vaquaient tour à tour à la politique et à la religion, partageant leurs séances entre les affaires et les exercices de piété. L'un d'eux, nommé Barebone, marchand corroyeur, s'était fait remarquer entre tous par ses longues prières improvisées et par ses mystiques extases. Il offrait, en sa personne, le type le plus complet de cette bizarre assemblée à laquelle la voix publique donna, d'après lui, le nom ridicule de *parlement Barebone*. Ses membres firent d'abord acte de reconnaissance envers Cromwell et envers l'armée, et ils appelèrent à siéger dans leur sein le lord général et ses principaux officiers, les majors généraux Lambert, Harrison, Desborough et le colonel Tomlinson : mais ensuite, s'enhardissant eux-mêmes, infatués de leur importance et de leurs mérites, ils donnèrent un libre essor à leurs vœux chimériques, et agirent vis-à-vis de Cromwell avec une indépendance

Actes du parlement Barebone.

1. La liste des membres se trouve dans le recueil de Somers (Somers's Tracts).

2. Ils transportèrent leurs séances à Westminster et firent rapporter dans leur salle la masse que Cromwell en avait enlevée.

téméraire. L'acte par lequel ils avaient été convoqués portait qu'ils siégeraient environ quinze mois, depuis juillet 1653 jusqu'en novembre 1654, époque à laquelle ils nommeraient leurs successeurs : ceux-ci qui ne siégeraient qu'un an, auraient à rédiger l'acte constitutif du gouvernement futur. Appelée par Cromwell et établie comme pouvoir intérimaire et non comme pouvoir constituant, la nouvelle assemblée entreprit des travaux qui dépassaient de beaucoup son mandat, ses lumières et ses forces. Elle prit néanmoins quelques bonnes résolutions touchant les détenus pour dettes et

Réformes.

les frais ruineux de procédure : hostile au clergé comme aux légistes [1], elle sécularisa le mariage, en fit un contrat civil et vota la suppression de la cour de chancellerie; mais, dans son ardeur inconsidérée de réformes, elle embrassa toutes les questions à la fois, résolut d'abolir les dîmes, de reviser toutes les lois de l'Angleterre et de les refondre dans un Code uniforme, ne tenant compte d'ailleurs ni des difficultés pratiques, ni de cette foule d'intérêts privés qui, en se liguant contre elle, lui suscitèrent des obstacles qu'elle était impuissante à vaincre [2].

Le bon sens ferme et supérieur de Cromwell était loin d'approuver tous ces projets, dont plusieurs étaient louables, sans doute, mais qui réunis, devenaient dangereux et impraticables. Il rompit alors avec les hom-

1. Elle établit, sans y appeler aucun légiste, un comité chargé de s'occuper d'un nouveau corps de lois. *Journaux de la chambre des communes*, 19 août.

2. En liguant à la fois contre lui le clergé et les légistes, ces deux corps puissants, que ni les rois ni les parlements d'Angleterre n'ont jamais impunément offensés, ce petit synode de législateurs se vit bientôt près de sa ruine. Hallam, *Hist. constit. d'Angleterre*, c. X, p. 11.

mes dont il s'était servi pour s'élever, il prit en main la cause des intérêts menacés par cette assemblée qu'il avait élue; mais d'abord il lui demanda des armes contre les sectaires indépendants et les ardents républicains leurs communs ennemis. Lilburne entre ceux-ci était toujours le plus violent comme le plus infatigable. Voyant dissous le parlement qui l'avait proscrit, il sollicita la permission de revenir en Angleterre. Ne l'obtenant pas, il revint sans y être autorisé, publia un pamphlet adressé au lord général, et arrêté pour ce fait, il fut de nouveau traduit en jugement. Sa cause excita un intérêt immense [1], il se défendit avec une indomptable énergie, et fut une seconde fois acquitté par le jury. Cromwell le retint en prison, fit blâmer l'arrêt par le parlement, et obtint de lui la révision des statuts touchant le crime de trahison et le rétablissement de la haute cour de justice qui enlevait aux accusés politiques la garantie ou la protection du jury. C'était là tout ce que Cromwell pouvait attendre, selon ses vœux, d'une assemblée remplie d'hommes, la plupart bien intentionnés, mais inhabiles aux affaires, dont toutes les vues étaient étroites, exclusives, et les passions asservies aux préjugés de leur obscure profession ou de leur secte. Il s'irritait de les voir contrarier sa politique extérieure en s'obstinant à guerroyer contre les Provinces-Unies, par de folles et mystiques espérances [2] ou par une aveugle jalousie de nation ou de métier;

1. Il y avait, à son procès, écrivait le 4 septembre l'envoyé hollandais Beverning à Jean de Witt, au moins six mille assistants qui ne l'auraient pas entendu condamner sans que quelques-uns au moins risquassent pour lui leur vie. Thurloe, *State papers*.

2. Dieu, disaient alors quelques enthousiastes, a livré la Hollande aux An-

il supportait enfin avec impatience le discrédit où ils jetaient son administration par l'imprudente précipitation de leurs réformes, par la bizarrerie de leurs motions, et par l'influence chaque jour plus grande qu'y exerçaient quelques membres affiliés à des réunions incendiaires, véritables foyers d'anarchie et de fanatisme [1].

Dissolution du parlement Barebone.

1653.

Cromwell frappa cette assemblée si inférieure à sa mission, sans montrer la main qui la renversait. Le 12 décembre 1653, deux de ses membres, le colonel Sydenham et sir Charles Wolsey, l'un et l'autre affidés de Cromwell, se rendirent à Westminster, où le colonel prit la parole, blâmant avec amertume plusieurs résolutions du parlement : il soulageait, dit-il, sa conscience d'un grand poids, en déclarant qu'il se faisait scrupule d'y siéger plus longtemps, et il concluait, pour ses membres, à la nécessité d'une démission volontaire. Sir Charles Wolsey appuya la motion; et après un débat orageux, l'orateur Francis Rouze, complice de Cromwell, se leva, quitta la chaire, et se retira précédé d'un sergent porteur de la masse. Quarante membres environ le suivirent, se rendirent à White-Hall et signèrent l'acte par lequel ils se démettaient de leurs fonctions. Trente membres seulement demeuraient sur

glais : c'est là que les saints doivent aborder, et de là qu'ils doivent partir pour établir sur le continent le règne du Christ.

1. La plus dangereuse comme la plus célèbre de ces réunions était celle des lundis à *Black-Friars*, où prêchaient deux fanatiques éloquents, Christophe Feake et Vavassor Powell.... Le but de ces gens-là, écrivait Bevering à son ami Jean de Witt, est de renverser le gouvernement et de soulever le peuple contre les Provinces-Unies. J'ai entendu, dans cette assemblée de saints, une prière et deux sermons; mais, bon Dieu! quelles cruelles et abominables trompettes de destruction, de meurtre et d'incendie! Citation de M. Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre*, t. II, p. 29.

leurs siéges et s'étaient mis en prières ; avec eux était Harrison qui, de créature docile de Cromwell, devint dès lors son implacable ennemi. Deux officiers, le colonel Goffe et le major White, entrèrent dans la chambre. « Nous ne céderons qu'à la force, dit Harrison : » des soldats parurent aux portes, la salle fut évacuée [1], et quelques-uns des derniers membres ainsi expulsés inscrivirent leurs noms sur l'acte collectif de démission. Cromwell, en le recevant, joua la surprise et leva les yeux au ciel comme pour le prendre à témoin de la violence qu'il se faisait en l'acceptant. Il affecta de ne céder, dans cette occasion, qu'aux exigences de ses officiers, et d'avoir ignoré leur projet jusqu'à son accomplissement. Telle fut la fin de cette assemblée honnête, mais sans lumières comme sans force, et qui est indistinctement connue dans l'histoire sous le nom de parlement *Barebone* ou de *petit parlement*.

Cromwell alors réunit de nouveau tous les pouvoirs dans sa main et fit rédiger, par son conseil d'officiers, un acte publié sous le nom d'*instrument d'État*, qui réglait la nouvelle forme de gouvernement, en grande partie d'après le dernier projet discuté dans le long parlement, et dont un article faisait résider la suprême autorité législative dans une seule personne et dans le peuple assemblé en parlement. Cette personne était Cromwell, dont le titre fut celui de lord protecteur de la

1. On rapporte que le colonel Goffe ayant demandé, en entrant dans la salle, aux membres présents ce qu'ils faisaient là, Harrison répondit : « Nous cherchons le Seigneur. » « Sortez donc, dit le colonel, car, sur ma parole, il y a longtemps qu'il ne s'est montré ici. » Cette anecdote ridicule me paraît avoir été mise en doute avec beaucoup de raison par M. Guizot.

république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et les priviléges ceux de la couronne : une seule chambre, celle des communes, où siégeraient les représentants de ces trois nations, constituait le parlement : le nombre des représentants était indiqué pour les comtés, les cités et les bourgs ; il était fixé à quatre cents pour l'Angleterre et le pays de Galles, à trente pour l'Écosse et à trente pour l'Irlande. Les plus petits bourgs perdaient le droit de représentation. Il suffisait, pour être élu, d'être réputé homme intègre et craignant Dieu, mais les électeurs devaient posséder un bien d'au moins 200 livres sterling, et le conseil d'État, nommé par le protecteur, était institué juge en dernier ressort de toutes les élections [1]; ce conseil était le chef-d'œuvre de la politique de Cromwell, dit un de ses éminents historiens : maître absolu de cette assemblée peu nombreuse et remplie de ses créatures, il semblait, par son *instrument d'État*, en faire un corps constitutionnel, associé au gouvernement et sur lequel il rejetait une partie du pouvoir : tout devait se décider par le protecteur et par la majorité du conseil [2] : c'était à lui enfin qu'était réservée l'élection du magistrat suprême [3]. Le parlement ou chambre des communes dont l'élection était ajournée à six mois, devait se renouveler tous les trois ans, sa compétence s'étendait à toutes les lois et à tous les impôts, et il ne pouvait être, durant cinq mois, à dater de sa réunion, dissous ni prorogé que de son consentement [4].

1. Article XXI.

2. Villemain, *Hist. de Cromwell.*

3. Art. XXXII.

4. Il faut lire cet important document dans le recueil de Whitelocke, p. 571-577.

Le nouveau gouvernement fut établi avec une pompe solennelle : tous les partis se turent, et l'Angleterre tout entière parut accepter, tacitement du moins, le nouveau protecteur, dont l'autorité, durant les six mois qui s'écoulèrent avant l'élection du parlement, fut à peu près absolue : « Le perfide Cromwell, dit à cette occasion le républicain Ludlow, sacrifia toutes nos victoires et nos délivrances à son ambition, sous prétexte de s'ériger en une espèce de *grand constable*, pour maintenir la paix et empêcher les gens de s'entre-couper la gorge [1]. » Ce que blâmait Ludlow, dans son enthousiasme républicain, était précisément ce qu'approuvait la grande majorité de la nation, et c'était sur le besoin d'un suprême modérateur, en état de les désarmer tous, que Cromwell avait établi sa puissance.

Relations du protecteur avec les puissances étrangères.

Toute l'Europe reconnut le protecteur : la France, toujours gouvernée, durant la minorité de Louis XIV, par le cardinal Mazarin, et l'Espagne sous Philippe IV, se disputèrent son alliance. La cour de Portugal, la reine de Suède, la plupart des puissances enfin, et jusqu'à l'électeur de Brandebourg, presque ignoré à cette époque, envoyèrent féliciter Cromwell, et après un dernier combat naval, glorieux pour l'Angleterre et où l'amiral Tromp perdit la vie, le protecteur eut la satisfaction de signer, avec les Provinces-Unies, une paix avantageuse. Par ce traité, les États généraux reconnaissaient la suprématie du pavillon britannique, faisaient d'importantes concessions favorables au commerce de l'Angleterre, et promettaient satisfaction pour le massacre des Anglais

Paix conclue avec les Provinces-Unies.

1654.

1. Ludlow, Mémoires.

Traités avec la Suède et le Danemark.

1654.

dans l'île d'Amboyne : par un article secret, tout membre de la famille d'Orange, maison alliée aux Stuarts, était exclue du stathouderat. Cromwell apporta deux idées fixes dans sa politique extérieure, la paix avec les Provinces-Unies et l'alliance des États protestants [1]. Il avait réalisé la première, et dans le temps même où il signait la paix avec les États généraux, il négociait un utile traité avec la Suède. La reine Christine, avant de descendre du trône, voulut donner ce gage de son admiration pour Cromwell, et un traité d'étroite alliance entre les deux pays fut l'un des derniers actes importants de son règne. Un autre traité, plus utile encore, conclu avec le roi de Danemark, assura au commerce anglais, pour le passage du Sund, des avantages dont les Hollandais avaient seuls jusque-là été en possession : Cromwell enfin obtint en Suisse une influence sérieuse et durable par une légation permanente, et cimenta ainsi son union avec tous les États protestants de l'Europe. Il prit, à l'égard des puissances catholiques, une attitude toute différente de celle qu'avait prise le long parlement, et au lieu de paraître solliciter leur alliance, il mit la sienne à haut prix, profitant de l'antagonisme toujours subsistant entre la France et l'Espagne, et au lieu d'incliner pour celle-ci, comme l'avait fait le précédent gouvernement, il pencha pour la puissance rivale, pour la France, dont la fortune était alors dans sa période ascendante, et dont l'inimitié eût présenté beaucoup plus de dangers pour l'Angleterre. La France,

1. C'étaient à ses yeux les deux conditions vitales de la sûreté et de la grandeur de son pays en Europe, de sa sûreté et de sa propre grandeur en Europe et dans son pays. Guizot, *ubi suprà*.

d'ailleurs, ayant peu de colonies et une domination moins disséminée sur le globe, était aussi moins vulnérable que l'Espagne, et offrait moins de prise aux forces navales britanniques. Cromwell acheva enfin ses négociations avec les puissances étrangères, par un traité avantageux pour le commerce anglais avec la cour de Portugal, et cette négociation fut accompagnée d'un incident grave et pour lui honorable. Un frère de l'ambassadeur portugais, don Pantaléon de Sa, ayant excité à Londres une émeute où un homme fut tué et plusieurs gravement blessés, aucune considération particulière ou politique ne désarma la juste rigueur de Cromwell. Le coupable fut condamné et exécuté le jour même où le protecteur signait avec son frère le traité d'alliance entre les deux pays, et donnait ainsi à l'Angleterre un grand exemple de son respect pour la justice, et à l'Europe une preuve signalée de son indépendance et de sa force [1].

Traité avec le Portugal 1654

Cromwell, à cette brillante époque de sa vie, employa également ses soins à des actes utiles à l'État, à des mesures répressives rendues nécessaires par l'effort des partis, et à l'affermissement de son autorité. Le jour où il avait saisi le pouvoir, la réaction monarchique avait commencé. Il cessa d'affecter des dehors qui faisaient contraste avec sa puissance et son rang : il quitta le logement modeste qu'il avait occupé jusqu'alors à

Administration du protecteur

1. Le frère de l'ambassadeur portugais fut conduit de Newgate à Tower-Hill (où était dressé l'échafaud) en carrosse à six chevaux drapés en noir. Whitelocke, p. 595.

Clarendon rend, dans cette circonstance, justice à Cromwell ; il donne à entendre néanmoins qu'il avait à craindre un soulèvement populaire. (*Hist. de la rébellion.*)

White-Hall, pour habiter les appartements royaux restaurés avec magnificence, et déploya l'appareil et l'étiquette de la royauté dans la réception des ambassadeurs. Les finances, la police, les prisons, les cultes, occupèrent tour à tour son attention vigilante. Il défendit le duel sous des peines sévères, réforma la cour de chancellerie que le parlement *Barebone* avait voulu abolir, soumit les célèbres universités d'Oxford et de Cambridge à une inspection légale, et son plus grand acte enfin, fut la réunion définitive de l'Angleterre et de l'Écosse, déjà votée en principe par le long parlement. Monk, vainqueur d'une nouvelle insurrection royaliste dans les hautes terres d'Écosse, avait achevé de soumettre ce royaume, qui perdit à cette époque son parlement national, remplacé, comme on l'a déjà vu, par trente membres écossais adjoints au parlement d'Angleterre. Cromwell supprima les douanes entre les deux pays, abolit en Écosse les justices seigneuriales, établit l'égalité des taxes, et fit peser ses rigueurs sur la noblesse, à laquelle Monk interdit le port des armes. Il réprima, par des ordonnances sévères, la licence de la presse et celle de la chaire [1], et frappa les conspirateurs royalistes, qui menaçaient sa vie, et dont quelques-uns portèrent leur tête sur l'échafaud. Le protecteur contint arbitrairement par l'exil et la prison, mais sans effusion de sang, ses autres ennemis,

1. Un comité central composé de trente-huit personnes, neuf laïques et vingt-neuf ecclésiastiques, fut chargé d'examiner les prédicateurs qui aspiraient aux bénéfices... Chaque comté eut en outre un comité spécial appelé à faire une enquête sur tous les ministres de l'Évangile et les maîtres d'école de son ressort, et à écarter ceux qui paraîtraient scandaleux, ignorants ou incapables. (Guizot, *ubi suprà.*)

les fanatiques sectaires et les républicains ardents, à la tête desquels étaient Lilburne, Harrison et le colonel Overton, l'ami fidèle du grand poète Milton [1].

Les six mois durant lesquels le protecteur devait gouverner seul jusqu'à la réunion du parlement étaient écoulés le 3 septembre, anniversaire de la bataille de Worcester. Ce jour était celui que Cromwell avait indiqué pour la convocation du parlement. Le lendemain il se rendit à Westminster en grand appareil, et ouvrit la session par un discours remarquable, où il exposa les périls dont les divers partis menaçaient la nation lorsqu'il saisit le pouvoir : il désigna comme les hommes les plus dangereux, les niveleurs qui foulaient aux pieds la hiérarchie des rangs [2], cette magistrature naturelle, qui a fait la gloire et la prospérité de l'Angleterre durant des siècles [3] ; et aussi les fanatiques qui ne veulent souffrir aucune espèce de contrôle ou de frein de la part des magistrats dans la prédication des doctrines les plus abominables [4].

Ouverture du parlement 3 sept. 1654.

1. Te, Overtone, mihi multis ab hinc annis et studiorum similitudine et morum severitate, concordia plus quam fraterna conjunctissime.

Milton, quoique enthousiaste pour la république et pour la liberté, salua cependant par de magnifiques paroles l'avènement de Cromwell au pouvoir. (Milton's political works.)

2. « Dans quel but agissent-ils ainsi, si ce n'est pour rendre la condition du fermier égale à celle des propriétaires, et lors même qu'ils y réussiraient, cela ne durerait pas longtemps ; après avoir fait leur fortune, vous les verriez défendre à leur tour la propriété et leur propre bien. Que d'exemples nous en avons vus ! et avec quelle rapidité nous les verrions se multiplier ! car de semblables paroles sont agréables à tous les pauvres, et, je le crois aussi, aux hommes sans principes et sans mœurs. » (Carlyle, *Cromwell's letters and speeches.*)

3. L'état propre et régulier de ce pays est qu'il y ait des nobles, des gentlemen, des laboureurs. *Ibid.*

4. Cromwell entremêla ce discours, comme tous les autres, de nombreuses

Cromwell ensuite s'appliqua à faire comprendre, qu'après avoir beaucoup souffert du régime étroit et arbitraire, sous lequel il n'était permis à personne de prêcher l'Évangile sans avoir reçu l'ordination, l'Angleterre souffrait maintenant de l'excès opposé, d'une licence sans bornes, tombant ainsi d'une extrémité dans une autre, surtout par la corruption des doctrines touchant le règne des saints ou la cinquième monarchie. Cromwell, s'étant élevé lui-même avec l'appui de ceux qui prêchaient ces mêmes doctrines et qui réclamaient la liberté absolue de la prédication, il lui était plus difficile qu'à tout autre, d'en interdire l'abus ; il le fit cependant avec toute la puissance d'un sens droit, ferme et pratique, exposant des principes qui ne cesseront jamais d'être une règle nécessaire, savoir que, dans la prédication comme dans tous les actes du culte religieux, toute offense à la justice comme à la morale est du ressort du magistrat civil, et doit être sévèrement réprimée par l'autorité que Dieu même a mise en sa main pour cet usage. « Exercée de la sorte, dit-il, cette autorité doit exciter l'amour et non la haine : mais aujourd'hui, les hommes, au milieu de l'anarchie qui règne partout et du bouleversement général, semblent n'avoir autre chose à cœur que renverser, toujours renverser, donnant ainsi avantage à l'ennemi commun dans les trois nations d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. » Cromwell fit ensuite un tableau saisissant des

textes bibliques : Le temps actuel, dit-il, pour tous les débordements, était certainement le temps prédit par Pierre, par Jude et surtout par Paul, dans sa première épître à Timothée, chap. IV, vers. 1 et 2, lorsqu'il définit les abominations, pires que celles de l'Antechrist, et qui marqueront les derniers jours. (Carlyle, *ibid.*)

relations extérieures de la république qu'il avait trouvée en état de guerre ou d'inimitié avec presque toute l'Europe, et des charges énormes qu'elle avait à supporter; et à ce tableau il opposa la paix dont elle jouissait vis-à-vis des États du continent et l'étroite alliance qui l'unissait aux pays protestants, union salutaire qui promettait d'être pour l'Angleterre une source abondante de prospérités, et le moyen d'exercer partout, dans l'intérêt de la religion protestante, une influence glorieuse et durable. Il rappela les autres services rendus par son gouvernement, qui avait été l'instrument de la convocation d'un parlement libre, et exhorta les membres de cette assemblée à s'entendre et à s'unir pour marcher en avant avec lui dans les mêmes voies : il ne leur parlait pas, dit-il, comme un homme qui voudrait les tenir sous sa domination, mais comme résolu à servir en commun la même cause dans l'intérêt des trois nations [1].

Ce discours, quoique d'une rare habileté, ne rallia point à Cromwell la majorité de l'assemblée, composée en grande partie, et malgré tous ses efforts, des hommes qui s'étaient acquis un nom dans les troubles civils. Le désir qu'avait eu le protecteur d'associer un parlement au gouvernement était louable et en harmonie avec l'histoire, la tradition et les habitudes du peuple qu'il gouvernait, aux yeux duquel il n'y avait jamais eu de gouvernement régulier sans parlement, ni de taxes obligatoires si elles n'étaient votées par les représentants du pays, et il sentait trop bien qu'après avoir combattu et vaincu, dans l'intérêt public, pour affermir l'autorité du

Difficultés de la situation.

1. Carlyle, [illegible]

parlement, il parviendrait difficilement à convaincre l'Angleterre que son intérêt maintenant était de s'en passer. Mais il espérait au delà du possible, s'il pensait que les représentants des divers partis qu'il avait domptés s'associeraient franchement à ses vues; il s'abusait, s'il se flattait de trouver, dans une assemblée nombreuse, unique, élue par le pays entier, en face d'un pouvoir usurpé quoique nécessaire, l'abandon de prétentions exagérées, l'oubli des ressentiments, le renoncement à l'indépendance et à la souveraineté. Une seconde assemblée profondément enracinée dans le cœur de la nation par son ancienneté traditionnelle et par l'illustration de ses membres, comme l'avait été la chambre des lords, aurait pu seule faire contre-poids à l'autre, donner au gouvernement un utile point d'appui, et porter dans les grandes questions cette élévation de vues, ce coup d'œil d'ensemble, ce dégagement de prétentions mesquines et jalouses que donnent, dans les hautes régions de la société, une fortune indépendante et une éducation libérale: mais les illustrations du pays avaient toutes été frappées avec le roi; la plupart des grandes familles gardaient au fond du cœur le culte de la monarchie: le rétablissement d'une chambre des lords, à cette époque, n'était pas praticable, et Cromwell demeurait fatalement seul, en présence d'une foule d'hommes qui, aux rancunes de parti, aux prétentions exorbitantes qu'avait données au long parlement l'habitude d'un pouvoir dont ils se croyaient héritiers, joignaient l'opiniâtreté aveugle, les idées étroites, les passions jalouses de la bourgeoisie, des marchands, des légistes, des gens d'affaires et de sectes. Le protecteur ne pouvait donc raisonnablement se pro-

mettre ni leur obéissance, ni leur concours : l'événement le prouva, et ils affectèrent de se montrer tout d'abord animés de l'esprit de leurs devanciers.

Lenthall, l'orateur du long parlement, fut élu de nouveau à l'unanimité : et l'assemblée mit tout d'abord en question l'autorité du protecteur : elle décida qu'elle examinerait si elle donnerait son approbation à l'article 1er de l'instrument d'État, portant que le gouvernement résiderait à la fois dans une seule personne et dans un parlement. Cromwell ne souffrit pas que les bases de son gouvernement, telles qu'elles étaient établies par l'instrument d'État, fussent livrées à la discussion. Il avait compris que s'il ne se hâtait de limiter le pouvoir de l'assemblée, elle détruirait le sien et replongerait la nation dans l'anarchie d'où il l'avait tirée : il conjura ce péril. Le 12 septembre, il fit occuper militairement la salle des séances et les avenues du parlement, et tous les membres furent invités à attendre le protecteur dans une salle voisine, dite la chambre peinte, où il arriva bientôt, escorté de ses gardes. Il leur témoigna tout son mécontentement : il était en droit d'attendre quelque réciprocité de leur part ; ils étaient sans doute un parlement libre, mais c'était à la condition de reconnaître celui qui les avait appelés. Il rappela les circonstances qui, indépendamment même de sa volonté, l'avaient porté au pouvoir et lui avaient imposé le fardeau dont il aurait voulu être déchargé. Insistant avec force pour montrer la main de Dieu même dans les divers incidents qui avaient concouru à son élévation, et la nécessité des faits accomplis dont il avait été l'instrument. « Qu'aurions-nous vu, dit-il, si le long parlement n'eût été dissous?

Langage du protecteur au parlement.

Nous aurions vu, au lieu du parlement perpétuel, une assemblée législative permanente [1], disposant des libertés et de la fortune de chacun, non par des lois fixes et définies, mais par une autorité arbitraire et absolue. C'est pour cela et à défaut d'autre remède, qu'il a fallu dissoudre ce parlement. » Cromwell passa en revue les événements qui s'étaient succédé jusqu'à la convocation de l'assemblée actuelle : il énuméra les nombreuses adresses, les adhésions écrites qu'il avait reçues de l'armée, principal pouvoir quand tous les liens sociaux sont détruits, des corps de l'État, de la ville de Londres, des comtés, des cités et des bourgs, au nom de toutes les classes de la nation : « J'ai donc raison de dire que je ne me rends pas témoignage à moi-même, mais que le peuple entier rend témoignage pour moi. Ayant eu l'approbation de toute l'Angleterre pour m'asseoir à la place que j'occupe, j'ai pensé qu'il était entendu de tous que j'étais le protecteur de ce pays et l'autorité par laquelle vous avez été appelés. Mon droit d'exercer le pouvoir venant de Dieu et de la nation, je crois qu'il m'est bien permis de le mettre en balance avec le droit héréditaire, et vous, en vous élevant contre mon autorité, en battant en brèche ses fondements, en attaquant les racines de l'établissement actuel, vous faites ce que pourraient faire les plus grands ennemis de notre paix et de notre prospérité. Il y a dans cet établissement des choses fondamentales et des choses de circonstance, et il doit y avoir, en effet, dans tout gouvernement, quelque chose de fondamental,

1. *Always sitting*. Cromwell fait ici allusion au projet d'acte par lequel les membres du long parlement seraient devenus sans élection membres du suivant.

comme une *grande charte* qui doit être stable et inviolable. Ce qui est ici fondamental, c'est le gouvernement du pays par une seule personne et par un parlement, c'est la liberté de conscience qui doit exister pour nous et pour les générations futures [1], c'est la milice enfin, qu'il est indispensable, à moins de tyrannie, de mettre dans la main d'une seule personne, avec le contrôle du parlement; autrement, si un pouvoir quelconque et sans contrôle, dispose seul de la milice, que ce soit un chef suprême ou que ce soit un parlement, il fera, de tout le reste, ce qu'il lui plaira, et changera le gouvernement en aristocratie, en démocratie, en anarchie, et jettera tout dans la confusion [2]........ Il y a sans doute des nécessités secrètes, des nécessités imaginaires; mais il est contraire à la grâce de Dieu, il est absurde, il est stupide de penser qu'il n'y a point de nécessités manifestes et réelles, parce qu'on peut abuser de ce mot et inventer

1. Tout ce que dit Cromwell de la liberté de conscience, de cette grande cause pour laquelle particulièrement il avait pris les armes, est digne de la plus sérieuse attention. Sa haute raison était, sur ce point capital, très-supérieure à son siècle. La liberté de conscience, dit-il, est un droit naturel, et celui qui veut l'avoir doit la donner aux autres. Le magistrat, sans doute, a un droit de suprématie et peut fonder selon sa conscience l'établissement religieux ou le gouvernement extérieur de l'Église (*church government*), et quant au peuple, je vous déclare que je n'aurais pas, pour tout l'or de cette nation, voulu combattre à l'effet d'obtenir la liberté de conscience, si elle n'eût été plus réelle que celle que nous accordait l'épiscopat ou le presbytérianisme écossais ou même anglais. Ceci, dis-je, est fondamental, et si celui qui établit la règle prétend le faire d'une manière absolue, s'il n'a point égard aux exceptions et ne fait point aux dissidences les concessions nécessaires, vous verrez ce peuple fuir de nouveau vers les solitudes de la nouvelle Angleterre, sacrifiant les héritages et toutes les commodités de la vie pour échapper à un esclavage odieux (Carlyle, *Ibid.*, t. II, p. 298-299).

2. Quelle justification inattendue de la conduite de Charles Ier, dans ses débats avec le parlement sur la milice !

des nécessités, et je me condamnerais moi-même si je consentais au renversement d'un gouvernement avoué comme celui-ci de Dieu et approuvé des hommes : oui, vous dis-je, je préférerais être roulé dans mon tombeau et enseveli avec infamie plutôt que d'y consentir...... Je serai donc franc avec vous, voyant que l'on témoigne si peu d'égard pour l'autorité par laquelle vous avez été appelés ici : et jusqu'à ce que j'aie obtenu l'assurance formelle que les bases fondamentales de cet établissement seront respectées, je ne permettrai pas que vous siégiez comme un parlement. » Des soldats, par l'ordre de Cromwell, furent postés à l'entrée de la salle des séances et n'y laissèrent pénétrer que ceux des membres qui signèrent un engagement d'être fidèles au lord protecteur et à la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et de ne point conspirer ou consentir au renversement du gouvernement tel qu'il était établi dans une seule personne et dans un parlement.

Signature demandée par Cromwell aux membres du parlement.

1654.

Les républicains ardents et consciencieux, Bradshaw, Haslerig, Wildman, Thomas Scot, refusèrent leur signature, cent cinquante membres suivirent leur exemple et se retirèrent avec eux sans être inquiétés. L'orateur Lenthall et la grande majorité se résignèrent et souscrivirent l'engagement demandé ; mais le protecteur n'avait pas lieu d'espérer qu'ils apporteraient des vues plus étendues dans la conduite des affaires, ou d'attendre d'eux un concours plus sincère et plus actif. Leur inimitié s'accrut de l'humiliation et de la contrainte qu'ils venaient de subir, et ne pouvant plus marcher ouverte-

1. Carlyle, *ibid.*

ment à leur but, ils y tendirent par des voies détournées. Forcés d'admettre le premier article de l'instrument d'État, ils prirent leur revanche en soumettant tous les autres à un examen aussi minutieux que peu intelligent. Ils employèrent près de cinq mois à ce travail stérile, comme si l'acte constitutionnel ou l'instrument d'État eût été à refaire en entier, ne tenant compte ni des circonstances, ni des faits accomplis, ni de l'autorité du protecteur qui demeura en butte à la guerre sourde de tous les partis secrètement ligués pour l'ébranler. En discutant l'article relatif à sa succession, on s'en tint au texte même de l'instrument d'État; on décida, contre l'attente de ses proches et la sienne peut-être, que sa dignité serait élective et non héréditaire. On méconnut, au contraire, sa volonté touchant la liberté des cultes, et l'article qui la consacrait, quoique imparfaitement encore, fut presque annulé par les restrictions qu'on y mit [1]. Le parlement remit en cause une multitude de questions déjà résolues par Cromwell et discuta de nouveau toutes les réformes, laissant autour de lui les partis s'agiter, oubliant le principal pour s'attacher à la forme, occupé surtout de rendre le gouvernement impossible : il ne vota point les subsides nécessaires pour

Conduite du parlement épuré

1654.

1. L'article 37 de l'instrument d'État était celui-ci : « Que tous ceux qui font profession de la foi en Dieu par Jésus-Christ (quoique différant d'opinion touchant la doctrine, le culte ou la discipline établis) ne soient pas contraints, mais soient protégés dans la profession de leur foi et dans l'exercice de leur religion, de telle sorte cependant qu'ils n'abusent point de cette liberté pour faire tort aux autres dans l'ordre civil, ou pour troubler la paix publique. Cette liberté ne s'étendra ni aux papistes, ni aux épiscopaux, ni à qui que ce soit qui, sous prétexte de professer le christianisme, s'abandonnera à des pratiques criminelles. » (Whitelocke, p. 576.)

l'entretien de l'armée et de la flotte, il n'adressa pas un message au protecteur, refusa de conférer avec lui sur la rédaction définitive de l'acte constitutif du gouvernement, et ne lui permit pas d'intervenir pour l'amender.

Cromwell, quoique profondément irrité, avait attendu, pour dissoudre le parlement, l'approche du terme légal de la session. Les cinq mois durant lesquels il devait siéger étant presque écoulés, ses derniers actes portèrent au comble l'indignation du protecteur et sa colère, il résolut d'en finir; toutefois, désirant clore la session sans s'écarter ouvertement des voies régulières, il prétendit que les mois mentionnés dans l'acte constitutionnel pour sa durée étaient lunaires et de vingt-huit jours seulement, comme ceux qu'on a coutume d'observer pour régler la solde des régiments, et que ce terme était atteint. Le 22 janvier il mande les membres en sa présence, et il éclate en plaintes et en reproches : Il leur a laissé toute liberté, dit-il, il s'est tenu comme sous clef pour ne pas intervenir dans leurs travaux; il a veillé pour eux et il n'a point entendu parler d'eux, non pas même une seule fois; il n'a pas su s'ils étaient morts ou vivants. Ils n'ont pas voulu concourir avec lui au bien du peuple, car il y a des arbres qui ne veulent pas croître à l'ombre d'autres arbres : mais ce qu'ils ont nourri sous la leur, ce qui a grandi sous leur ombre, ce sont les chardons, les ronces et les épines. Au lieu d'apporter leurs soins à tout pacifier et à guérir les plaies de la nation, ils ont cultivé la discorde, les inimitiés, les mécontentements et la sédition; ils ont multiplié les dangers publics en cinq mois plus qu'on ne l'avait vu auparavant en plusieurs années; ils ont méconnu la

Dissolution du parlement par Cromwell.

nécessité des temps, favorisé l'indiscipline et l'esprit de révolte en Angleterre et en Écosse. » Des lettres ont été écrites par Charles Stuart aux hommes du plus haut rang pour lever de l'argent, on a envoyé des brevets en son nom pour le commandement des régiments et des forteresses, et pendant que vous délibériez pour ne rien faire, le parti des cavaliers se préparait à replonger la nation dans le sang. Vous avez entre les mains la correspondance entretenue avec ce parti par les niveleurs, qui se disent par excellence les hommes de la république, et qui se tiennent prêts pour une insurrection générale, et ils conviennent tous que leurs espérances reposaient sur le désaccord entre le parlement et un gouvernement établi... Le parlement a refusé la solde à l'armée, et pourtant, sans l'armée, sans le pouvoir de l'épée, de la milice, qui est tout entier dans ses mains, que deviendriez-vous tous?... Mais les espérances de vos ennemis ranimées par vous-même, ont été confondues par la vigilance de celui qui a défendu la cause que Dieu bénira. » Cromwell multiplie les citations bibliques, il cite tour à tour les Juges, Isaïe, Job, l'Ecclésiaste, pour établir l'autorité providentielle de son gouvernement, pour montrer la volonté de Dieu toujours agissante dans les derniers événements et dans la succession d'un pouvoir électif à un pouvoir héréditaire. Le protecteur trahit ici ses propres espérances et son ressentiment sous une feinte abnégation : « Le parlement, dit-il, lui aurait accordé cette seule chose, l'hérédité du pouvoir dans sa famille, il l'aurait refusée, quoiqu'il ne puisse dire ce que Dieu ordonnera plus tard de la nation et de lui-même..... Mais le parlement a-t-il seulement songé à la liberté de conscience,

pour laquelle un si grand nombre de nos frères ont quitté leur pays natal pour chercher leur pain parmi les étrangers et dans les sauvages déserts? A-t-il pourvu comme il était urgent, à l'entretien d'un ministère évangélique tel, qu'il aurait laissé toute la liberté nécessaire aux chrétiens véritablement pieux, quoique différant d'opinions? Avez-vous fait cela? Et y a-t il une hypocrisie plus énorme que celle des hommes qui se disaient opprimés par les évêques et qui sont devenus eux-mêmes les plus grands oppresseurs aussitôt qu'ils ont été affranchis du joug? Et cependant l'instrument d'État avait pourvu, sur ce point, aux droits de chacun, et quant à moi, poursuit Cromwell, je ne désire pas garder la place où je suis une heure de plus qu'il n'est nécessaire pour préserver les justes droits de l'Angleterre, et assurer au peuple de Dieu la liberté de conscience qui lui est due. En refusant au protecteur son concours, le parlement, dit-il, le force à se passer de lui pour gouverner. Ceux qui méconnaissent les jugements de Dieu, seront rejetés par lui : Dieu ne bâtira point sur eux.... l'Écriture l'a dit : Il y a une voix dans la verge qui châtie, et Dieu se fera connaître par ses jugements. » Le protecteur ne se dissimule point d'ailleurs les obstacles qu'il rencontrera surtout pour lever les taxes; « mais si cet établissement est l'œuvre de l'homme, il croulera; si, au contraire, tout ceci est l'œuvre de Dieu, si le Seigneur met son plaisir en l'Angleterre et lui veut du bien, il est capable de la soutenir, et quelles que soient les difficultés, avec son aide, nous les surmonterons. Dieu m'a endurci aux obstacles et il ne m'a jamais manqué lorsque j'ai mis ma confiance en

lui : je puis rire et chanter en mon cœur quand je parle de la sorte, et quoiqu'il puisse paraître dur de lever de l'argent sans l'aveu d'un parlement, le salut du peuple sera mon excuse.... Cette nécessité-là n'est pas de celles qu'on invente.... Je considère donc comme étant mon devoir envers Dieu et les hommes, de déclarer qu'il n'est d'aucun profit pour ces nations et pour le bien public que vous siégiez ici plus longtemps, c'est pourquoi je dissous ce parlement.... [1]. »

Les périls et les plaintes de Cromwell n'étaient pas imaginaires, et peu après la dissolution du parlement, des complots républicains et royalistes furent tramés simultanément sur plusieurs points du territoire. Il s'était opéré contre le protecteur un accord temporaire entre les partis les plus extrêmes : les cavaliers et les niveleurs s'entendirent et s'unirent pour renverser l'ennemi commun, et tous les moyens, même l'assassinat, furent mis en œuvre dans ce but [2]. Plusieurs chefs républicains, et entre autres le général Harrison, le colonel Overton et le major Wildman, furent arrêtés et conduits à la Tour ; vers le même temps un parti royaliste conduit par Penruddock et Wagstaff, emporta la ville de Salisbury et y proclama Charles II ; mais la population demeura indifférente : le mouvement fut promptement comprimé ; Penruddock et ses principaux complices moururent sur l'échafaud ; beaucoup d'autres

Ligues et complots.

1655.

Mouvements des royalistes.

1655

1. Carlyle, *ibid.*

2. Les mœurs du temps étaient indulgentes pour ce crime à l'égard d'un ennemi politique, et Cromwell, après avoir versé le sang du roi, était considéré par les royalistes comme hors de la protection des lois divines et humaines. Clarendon surtout ne parle point de lui en d'autres termes.

furent envoyés aux Barbades et vendus comme esclaves.

Ces complots arrêtés portèrent au faîte la puissance de Cromwell, qui, toujours modéré vis-à-vis des hommes de son ancien parti, devenus ses ennemis, se montra tyran et oppresseur à l'égard des royalistes. Il rendit le parti tout entier responsable des tentatives de quelques-uns; il les frappa tous de l'onéreux impôt du dixième sur la valeur de leurs biens. Cette taxe était destinée à solder dans chaque comté une milice locale composée d'hommes choisis et tout dévoués au protecteur, et pour la percevoir, Cromwell divisa l'Angleterre et le pays de Galles en douze districts ou gouvernements, auxquels il préposa, sous le nom de majors généraux, douze officiers en possession de toute sa confiance. Ceux-ci réunirent et concentrèrent dans leurs mains les pouvoirs politique, administratif et judiciaire, sans aucun autre appel de leurs décisions qu'au protecteur et à son conseil. Toutes les personnes étaient soumises à leur rigoureuse surveillance, ils levaient la dîme sur les royalistes seuls, et suspendaient à leur gré toutes les formes légales; ils devaient aussi propager la piété, interdire les amusements réputés scandaleux, au nombre desquels étaient les combats de coqs et les représentations théâtrales; ils avaient l'ordre de sévir contre les ecclésiastiques ignorants ou infracteurs des règlements établis : tout chef de famille était tenu de verser dans leurs mains, à leur demande, une somme arbitraire, comme caution de sa conduite et de celle de sa maison, et les récalcitrants étaient emprisonnés ou déportés. Par cette institution, la plus despotique de Cromwell, l'Angleterre

Institution des majors généraux.

tout entière était traitée en pays conquis, et toute libre publication y fut interdite. Quelques hommes résolus élevèrent la voix et osèrent protester contre cette tyrannie et parmi eux le célèbre juge, sir Mathieu Hale, donna l'exemple d'une courageuse et sage résistance; il refusa de reconnaître un jury choisi par Cromwell, malgré la loi qui donnait cette attribution au shériff. Le protecteur, il faut le dire à sa louange, maintint sur son siége cet homme illustre autant qu'intègre, et se laissa également vaincre par la magnanimité de l'ancien juge du banc du roi, Jenkins, qui, fidèle au gouvernement monarchique, affronta la misère, la captivité, la mort même, plutôt que de fléchir devant un pouvoir usurpé : Cromwell brisa ses fers, et de l'aveu de tous, il observait scrupuleusement les lois lorsqu'elles étaient suffisantes au maintien de sa puissance.

Sa fortune était alors à son apogée : l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande subissaient son joug en silence; son nom retentissait au loin, et tous les États de l'Europe sollicitaient son alliance ou redoutaient son inimitié. Le roi de Pologne, Ladislas, implora son appui contre la puissance nouvellement née de la Russie, qui déjà menaçait ses frontières. Le vaiwod de Transylvanie lui demanda des secours pour résister aux Turcs; Zurich réclama son assistance, et il l'accorda aux malheureux Vaudois persécutés, pour leur religion, par le duc de Savoie avec une affreuse cruauté; des troupes françaises avaient servi d'instrument à ces fureurs. Cromwell força Mazarin à exiger de ce prince une réparation pour ses barbaries : il en fit une condition de paix du traité qu'il négociait avec la France, et malgré les liens de parenté

Puissance de Cromwell en Europe.

qui unissaient les Bourbons à la famille royale d'Angleterre, il contraignit le jeune Louis XIV à expulser les Stuarts de ses États. C'était surtout l'intérêt protestant qu'il présentait comme le principal mobile de sa politique en Europe, et c'est en partie pour cette cause qu'il préféra l'alliance de la France à celle de l'Espagne. Il somma cette dernière puissance d'accorder aux Anglais la liberté du commerce dans l'Inde et l'exercice de leur culte dans ses possessions du continent et du nouveau monde, et n'ayant pu la faire fléchir en négociant, il résolut de l'humilier par les armes. Deux flottes furent préparées pour cet objet dans les ports britanniques : l'une d'elles, commandée par l'illustre Blake, eut pour destination la Méditerranée ; l'autre flotte, portant un corps considérable de troupes de terre, eut pour chefs l'amiral Penn et le général Vanable, et fut envoyée dans l'Atlantique. Sa mission, tenue secrète, était d'enlever Saint-Domingue (Hispaniola) à l'Espagne, et de porter la guerre et la destruction dans ses colonies. Ces deux flottes eurent l'ordre d'agir avant que la guerre eût été déclarée, et leur double destination était une violation flagrante et injustifiable des traités existants entre l'Espagne et l'Angleterre. Les résultats des deux expéditions furent très-différents. Blake parcourut, en véritable roi de la mer [1], les côtes de la Méditerranée, soumettant à son pavillon les infidèles comme les chrétiens, et frappant tour à tour de terreur Alger, Tunis et Livourne. La flotte de l'Océan n'eut pas le même succès, par suite de

Hostilités contre l'Espagne.

Expédition de Blake.

1. Les marins anglais avaient décerné à Blake ce glorieux surnom mérité par son héroïsme et par ses victoires.

la mésintelligence entre les deux chefs et de la mauvaise composition des troupes et des équipages. La tentative contre Saint-Domingue échoua complétement, et l'amiral compensa faiblement cet échec en surprenant et en arrachant à l'Espagne la Jamaïque, la troisième des Antilles, sans importance jusqu'alors malgré son étendue. Les deux chefs de l'expédition, Penn et Vanable, revinrent après cet exploit avec une partie de la flotte en Angleterre, et Cromwell irrité les fit conduire à la Tour, où ils attendirent leur jugement.

Échec des Anglais devant St.-Domingue Prise de la Jamaïque.

1655.

Ces premières hostilités furent le prélude de la guerre avec la cour d'Espagne, qui s'unit au prétendant Charles Stuart, s'engageant à lui fournir les moyens nécessaires pour un débarquement et une invasion sur le sol britannique. Cromwell traita de son côté avec la France et s'allia étroitement avec Mazarin. Ces deux grands politiques, si différents d'ailleurs par le caractère et par le génie, excellaient l'un et l'autre dans les profonds calculs de la ruse et de l'intrigue. Alarmés des projets des Stuarts, ils s'entendirent pour diviser les deux frères, fils aînés du feu roi, et tandis que Charles recevait des subsides de l'Espagne pour tenter de recouvrer son trône, le duc d'York demeura dans l'armée de Turenne au service de la France, et fut ainsi retenu quelque temps encore avec plusieurs régiments irlandais qu'il commandait, sous les drapeaux d'une couronne alliée au gouvernement que son frère s'apprêtait à renverser.

Alliance de Cromwell avec Mazarin.

1656.

Telle était, dans les premiers mois de 1656, la situation respective des principaux gouvernements dans l'Europe occidentale, où Cromwell était envié des uns, recherché des autres et redouté de tous. Le succès avait couronné

presque toutes ses entreprises, et des grandes choses qu'il avait convoitées ou poursuivies avec ardeur, une seule lui avait manqué ; il n'avait pu obtenir, malgré tous ses efforts, le libre concours d'un parlement à ses actes, et cependant l'existence des parlements était si consacrée en Angleterre, que rien de ce qui se faisait sans eux ne paraissait ni légal, ni suffisamment établi. Ce fut la destinée de Cromwell de ne pouvoir ni gouverner avec ces assemblées, ni s'en passer. On a vu les obstacles que son despotisme avait rencontrés dans la magistrature[1] ; de simples particuliers osèrent aussi lutter : un négociant de Londres nommé Cony, refusa une taxe illégale, et après avoir usé sans succès des moyens de rigueur pour le réduire, il fallut que Cromwell mît en œuvre les plus grands efforts et les instances les plus vives pour que l'Angleterre n'eût pas, dans la personne de ce marchand de la Cité, un nouveau Hampden. L'oppression des majors généraux avait soulevé de toutes parts les plus justes plaintes, et le cœur de la nation s'était tourné vers un temps où les plus grands abus semblaient légers, comparés à la tyrannie militaire des proconsuls du protecteur. La guerre avec l'Espagne avait créé pour le trésor d'immenses besoins, mais Cromwell, menacé à la fois par toute la puissance de cette grande monarchie et par une invasion de l'héritier du trône,

1. Des fonctionnaires d'un autre ordre lui résistèrent également. Cromwell ayant voulu mettre en vigueur l'ordonnance qu'il avait rendue pour la réforme de la cour de la chancellerie, et que le dernier parlement avait rejetée ou suspendue, deux commissaires du grand sceau, Whitelocke et Widdrington, lui refusèrent leur concours en niant le droit du protecteur, de changer ainsi les lois de sa seule autorité. (Whitelocke, *ubi supra*.)

n'osa imposer à la nation de plus grands sacrifices sans le concours d'une autorité populaire et il convoqua un nouveau parlement.

Convocation d'un nouveau parlement.

Les dangers de la situation n'étaient pas le seul motif qui eût porté Cromwell à recourir à cette grande mesure déjà plusieurs fois tentée, et dont il n'avait obtenu jusqu'alors aucun résultat désirable. Son ambition s'élevait toujours jusqu'à la couronne, et le parlement pouvait seul la décerner ou en sanctionner l'usurpation. Il importait donc à ses vues, pour consolider sa politique autant que pour réaliser ses espérances, que ses partisans ou ses créatures fussent en force dans la nouvelle assemblée; d'autre part, ses ennemis se flattaient d'y arriver en assez grand nombre pour le renverser. Tout fut mis en œuvre des deux côtés pour s'assurer la majorité aux élections. Cromwell réussit à écarter quelques hommes considérables du parti républicain, Bradshaw, Harrison, Ludlow, sir Henri Vane et quelques autres; mais la violence despotique de ses majors généraux, et ses propres efforts ne purent empêcher l'élection d'un grand nombre de candidats hostiles à son gouvernement et à sa personne. Cromwell alors, par une mesure arbitraire, quoique fondée à certains égards sur l'acte constitutif du protectorat, n'admit à siéger que ceux des membres élus dont son conseil d'État approuva ou confirma l'élection[1]. Il refusa ce

Épurations arbitraires.

1. La chambre ayant invité le conseil d'État à lui rendre compte des motifs de ces exclusions, le lord commissaire du grand sceau, Nathaniel Fiennes, répondit qu'en vertu de l'article 17 de l'acte qui constituait le protectorat, nul n'était éligible au parlement s'il n'était homme d'une intégrité reconnue, craignant Dieu, et de bonne conduite, et que, par l'article 21 de cet acte, c'était le droit et le devoir du conseil d'État d'examiner si les personnes élues possé-

droit à une centaine de membres, et enleva ainsi d'avance au nouveau parlement son caractère d'assemblée libre et de représentant fidèle de la nation.

Actes du parlement.

1656.

Ainsi constituée, cette assemblée ne pouvait plus donner d'ombrage au protecteur, et elle s'appliqua à lui complaire, approuvant toutes les mesures présentées par lui à sa sanction. Elle décréta de nouvelles garanties pour la sûreté de sa personne, donna une approbation entière à la guerre entreprise contre l'Espagne, accorda 400,000 livres sterling pour la soutenir, et vota enfin, sur la proposition de Whitelocke, un don de 6,000 acres de terre au second fils du protecteur, Henry Cromwell, comme une récompense nationale pour la sagesse de son administration en Irlande. Cromwell sacrifia de son côté à la clameur générale l'institution despotique et justement détestée de ses majors généraux[1]. Il fit plus, et tandis qu'il enlevait à ses agents le pouvoir arbitraire dont ils avaient tant abusé, il souffrit que le parlement l'usurpât dans une occasion où celui-ci se laissa emporter au delà des bornes par la passion religieuse. Un quaker insensé, James Neyler, ayant prétendu que le Christ s'était incarné en sa personne, avait fait secte et causé

daient les qualités prescrites. Le conseil, ajouta le lord commissaire, n'avait écarté aucun des élus qu'il avait reconnus en possession des qualités légales. — *Parliam. Histor.* L'immense pouvoir du conseil d'État ou plutôt du protecteur était déguisé dans ces deux articles sous l'apparence d'une surveillance morale. Cromwell les interpréta d'une façon tout arbitraire, en s'appuyant d'eux pour écarter ses adversaires du parlement.

1. Ce fut l'un des proches parents du protecteur, son cousin Harry Cromwell, qui dénonça l'un des premiers au parlement l'emploi tyrannique et coupable que les majors généraux avaient fait de leur autorité. A la suite du débat qui eut lieu à cette occasion, le protecteur fit un présent à son cousin, et l'on comprit ainsi que Cromwell abandonnait les odieux instruments de son pouvoir.

de grands scandales. La chambre, sous prétexte de venger la divinité offensée par ce malheureux, voulut le juger et le punir elle-même. Elle soutint que, concentrant dans son sein tous les pouvoirs, elle avait, dans ses attributions, le droit de vie et de mort exercé par les trois pouvoirs réunis dans les anciens parlements. Une très-forte minorité opina, en conséquence, pour que James Nayler fût pendu, et il fut condamné à un châtiment rigoureux et perpétuel. Cromwell ne mit aucun obstacle à un si grand abus d'autorité de la part de l'assemblée. Son but était de faire comprendre que la plus extrême tyrannie peut se rencontrer dans une chambre élue comme dans le gouvernement d'un seul homme, si une autre force ne met dans la balance un contrepoids suffisant, et déjà la sentence rendue contre Nayler était en partie exécutée, lorsqu'il invita l'assemblée, par un message, à lui faire connaître le motif de sa conduite dans cette affaire et les textes légaux dont elle les appuyait. Tous ses efforts tendaient alors à faire sentir combien il importait de rétablir les garanties promises aux citoyens par l'ancienne constitution du pays; il avouait hautement son projet de donner une forme stable et définitive au gouvernement, et il n'était bruit que de la substitution de la monarchie à la république. Quelques royalistes conçurent alors l'espérance de voir rétablir, par sa main puissante, l'autorité légitime des Stuarts. Les lords Broghill et Hereford osèrent s'en ouvrir avec lui : mais un vote régicide s'élevait entre Cromwell et les fils du feu roi : « Jamais, répondit-il, Charles Stuart ne pardonnera le sang de son père. » Cromwell voulait relever la couronne, mais c'était pour en décorer son propre front.

Abus de pouvoir du parlement.

Tout concourait alors à ses vues, et la fortune accompagnait toujours ses armes. Les amiraux Blake et Montague avaient répandu sur toutes les côtes de la Méditerranée la terreur du pavillon britannique, et se rapprochant ensuite tous deux du Portugal pour ravitailler leur flotte, ils avaient laissé, en croisière, sept frégates devant Cadix, sous les ordres du capitaine Stayner, pour y attendre les galions espagnols chargés de l'or du Nouveau-Monde. Ces galions ardemment attendus, parurent, au nombre de quatre, près de San-Lucar, en vue des côtes d'Espagne, escortés par trois vaisseaux de guerre : ils portaient, outre d'immenses trésors, le duc de Médina Cœli, vice-roi de Lima et toute sa famille. Stayner attaqua sur-le-champ, avec ses frégates, s'attachant au vaisseau amiral qui soutint héroïquement le combat durant six heures. Désespérant d'échapper, mais résolu à ne point enrichir une nation rivale des dépouilles de la sienne, le vice-roi mit le feu au bâtiment qui portait sa famille et les trésors de l'Espagne. On le vit disputer aux flammes sa femme évanouie et ses cinq enfants et s'abîmer dans l'incendie allumé par ses mains avec sa femme, un de ses fils et sa jeune fille, fiancée au duc de Médina Cœli, spectacle épouvantable et sublime, l'un des plus grands exemples que le monde ait vus du dévouement patriotique et militaire. Les Anglais, malgré les pertes immenses causées par l'incendie, recueillirent plus de deux millions en lingots que leur flotte rapporta en Angleterre, et Cromwell les fit porter en triomphe à travers les villes et les campagnes jusqu'à la tour de Londres.

Opérations maritimes.

Combat de San-Lucar. 1656.

A l'enthousiasme excité par ce grand exploit s'unissait, dans l'intérêt du protecteur, l'indignation soulevée par

Dangers de Cromwell.

une nouvelle conspiration contre sa personne. Son secrétaire Thurloë dénonça ce complot à l'assemblée. Des niveleurs y avaient donné la main aux royalistes, et tandis que le républicain Sixby soudoyait des assassins pour frapper Cromwell, le prétendant Charles Stuart préparait à Bruges, une expédition redoutable pour envahir l'Angleterre. Cette nouvelle causa dans le parlement une émotion profonde : on vota pour la découverte du complot un service solennel d'actions de grâce, et un membre, sir Christophe Pack, proposa que le protecteur fût chargé du gouvernement selon l'ancienne constitution du pays. La lecture de sa motion fut ordonnée après d'orageux débats : les jurisconsultes de l'assemblée se prononcèrent pour elle et soutinrent la proposition avec force. Elle était intitulée : ***Humble adresse des chevaliers, citoyens et bourgeois réunis dans le parlement*** : elle rétablissait la monarchie avec les deux chambres, invitant le protecteur à prendre le titre de roi et à désigner lui-même son successeur. Un jour de jeûne fut célébré pour appeler les bénédictions célestes sur la délibération solennelle qui allait s'ouvrir.

Motion dans le parlement pour le faire roi.

1657.

Cette grande entreprise, accueillie avec indifférence par une portion considérable de la population, souleva une opposition violente dans l'armée ; et à la tête des opposants étaient Lambert, l'un des plus célèbres compagnons d'armes de Cromwell, Desborough, son beau-frère, et son gendre Fleetwod. Les chefs de l'armée furent guidés, dans cette circonstance, les uns par la haine profonde du régime qu'ils avaient renversé, les autres par une basse jalousie, supportant avec peine l'élévation déjà trop grande de Cromwell au-dessus d'eux ; plusieurs enfin, comme

Lambert, par l'espoir de lui succéder. Un grand nombre d'officiers se rendirent chez le protecteur, et se fondant en apparence sur les périls de l'État et sur les siens, ils insistèrent pour qu'il refusât le titre de roi. Dans sa réponse aux officiers, Cromwell énuméra les concessions qu'il leur avait déjà faites et les nombreux sujets de plainte qu'ils lui avaient donnés. Il rejeta habilement sur eux-mêmes toutes les mesures qui avaient rendu son gouvernement impopulaire et leur fit sentir, en leur rappelant un exemple récent, la nécessité de donner un contrepoids permanent à la puissance des parlements. Ce qui est arrivé à James Nayler, leur dit-il, pourrait vous arriver à vous-mêmes ; ils atteignent, par leur pouvoir judiciaire, la vie et les membres de tous, et l'acte constitutif du protectorat ne me met point en situation de m'y opposer [1]. » Quelques officiers se laissèrent convaincre, mais le plus grand nombre persévéra dans son opposition. Le parlement cependant poursuivit son œuvre, et après une délibération qui avait rempli vingt-quatre heures, une nombreuse majorité décida que Son Altesse serait invitée à prendre les nom, titre, dignité et office de roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et à en exercer le pouvoir conformément aux lois de ces nations [2]. Ce vote, sous le titre modeste d'*humble pétition et avis*, fut présenté au protecteur le 31 mars 1657, par l'orateur du parlement, Widdrington, à White-Hall, dans la salle des banquets, traversée, huit ans auparavant, par Charles Ier marchant à l'échafaud : maintenant sa couronne était

Le parlement offre la couronne à Cromwel.

1657.

1. Carlyle, *Cromwell's letters and speeches.*

2. *Journals of the house of commons*, t. VII.

offerte, dans ce même lieu, au plus actif comme au plus puissant entre les auteurs de sa ruine et de son supplice.

Cromwell touchait enfin au but de ses espérances. Les circonstances et son génie l'avaient rendu seul arbitre de sa propre fortune : il ne dépendait que de lui-même d'y ajouter le titre, objet suprême de l'ambition des hommes, et cependant, parvenu à ce faîte, il hésita, soit qu'ayant vu les royalistes s'unir à ses partisans, dans le parlement, pour renverser la république, il eût compris qu'après la restauration de la monarchie en sa personne, celle-ci serait plus en péril comme l'unique obstacle au rétablissement des Stuarts, soit qu'au milieu de cette foule d'ennemis acharnés qu'il s'était faits, il eût reconnu que sans l'appui de l'armée son pouvoir ne pouvait subsister. Quoi qu'il en soit, il ajourna plusieurs fois sa réponse à la pétition, et il eut, au sujet de celle-ci, durant six semaines, des conférences nombreuses avec les commissaires du parlement. Il désirait ardemment la couronne et il allait enfin se résoudre à l'accepter, lorsqu'il apprit une nouvelle et décisive démonstration des officiers de l'armée contre le rétablissement de la monarchie. Une pétition, signée par trente trois d'entre eux, avait été présentée au nom de tous à la barre du parlement : « Ils avaient risqué leur vie, disaient-ils, contre la monarchie, et ils le feraient encore pour défendre les libertés de la nation : mais ils avaient vu certaines gens faire de grands efforts pour remettre leur pays sous l'ancienne servitude, en pressant leur général de prendre le titre de roi, pour le perdre lui-même et pour enlever la force aux mains des fidèles serviteurs de Dieu et du peu-

Pétition de l'armée.

1657.

ple. Les pétitionnaires suppliaient donc la chambre de ne prêter aucun appui à de tels desseins et de tenir ferme pour la bonne vieille cause [1].» Cromwell fit arrêter toute délibération sur cet acte si contraire à ses vœux, et voyant l'armée si ferme dans son opposition, il n'osa la combattre, sa résolution fut prise et il la fit connaître aux commissaires du parlement. Il leur déclara qu'il approuvait toutes les clauses de l'acte qu'ils lui avaient remis, à l'exception d'une seule, et qu'ayant apprécié les nombreuses difficultés de la situation présente, sa conscience ne lui permettait pas d'entreprendre de gouverner l'Angleterre avec le titre de roi.

Cromwell refuse la couronne.

1658.

Nouvel acte constitutif

Le nom de protecteur fut alors substitué par le parlement à celui de roi dans l'acte constitutif qui créait une seconde assemblée au choix du protecteur, en la désignant sous ce simple nom, *une autre chambre*, et qui reconnaissait au chef de la république le droit de nommer son successeur. Pour consacrer enfin cette organisation nouvelle des grands pouvoirs de l'État, le protectorat de Cromwell fut inauguré à Westminster, pour la seconde fois, le 26 juin de l'année 1657, avec une pompe toute royale et aux acclamations du peuple. Cromwell avait refusé le titre royal, mais il accepta du parlement les attributs véritables de la royauté, le sceptre et l'épée, et jura de gouverner, selon les lois, les trois nations d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et d'y maintenir la religion protestante réformée, telle qu'elle est contenue dans les saintes Écritures. Le parlement se sépara ensuite et s'a-

1. Cette pétition, écrite par le docteur Owen, avait été rédigée à l'instigation du major général Desborough, et par les soins du colonel Pride, déjà célèbre par l'expulsion d'une partie des membres du long parlement.

journa au 20 janvier de l'année suivante. Cromwell s'était fait violence à lui-même, et il avait déployé, en refusant le trône, une plus grande force peut-être que dans tous les efforts qu'il avait faits pour s'y élever : cependant, aux yeux du grand nombre, il avait faibli en n'osant s'y asseoir après y avoir aspiré ; il avait ainsi, pensaient-ils, manqué à sa fortune, et l'audace de ses ennemis s'en accrut. Cromwell cependant n'avait fait qu'ajourner le succès de ses plus ardentes espérances : il l'avait donné à entendre dans sa dernière allocution au parlement [1], et il mit tous ses soins à composer, s'il était possible, l'autre chambre de telle sorte qu'elle pût rappeler, par l'illustration de ses membres, l'ancienne chambre des lords d'Angleterre. Mais il y rencontra les plus grandes difficultés [2], et parmi les membres de l'ancienne chambre des lords, sept seulement consentirent à entrer dans la nouvelle. Cromwell la forma d'un mélange de personnages marquants qui s'étaient élevés dans les derniers troubles, grands fonctionnaires civils, officiers généraux ou membres des communes, et de quelques hommes très-influents par leur importance personnelle ou par leur richesse parmi les gentilshommes des comtés

Formation d'une autre chambre. 1657.

1. Le parlement, dit-il, s'était montré plein de bon vouloir ; mais il lui restait encore pour le bien de ces nations et pour ce gouvernement beaucoup de choses à faire. « Vous les ferez, je l'espère, ajouta Cromwell, à votre heure et aussi promptement que vous le pourrez. » Extrait des journaux de la chambre des communes. — M. Guizot a signalé l'omission de ce discours dans la collection Carlyle. — Voyez son *Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell*, t. II, p. 327.

2. La difficulté est extrême entre ceux qui conviendraient fort, mais ne veulent pas, et ceux qui désirent vivement, mais ne conviennent pas. (*Lettre de Thurloe à Henry Cromwell, 1er décembre 1657.*)

et les bourgeois des villes. La chambre fut ainsi composée de soixante trois membres, outre les huit grands juges autorisés à siéger en qualité d'assistants.

La nouvelle session fut ouverte le 20 janvier avec la plupart des formes anciennes, usitées pour les anciens parlements. Mais tandis que Cromwell déployait les pompes de la royauté, de sombres nuages s'amoncelaient autour de lui. Sur sept anciens pairs nommés, un seul parut dans la nouvelle chambre, et les députés élus que le protecteur avait éliminés de la chambre des communes, à la session précédente, s'y présentèrent de nouveau, offrant de prêter le serment, et furent admis. Tous y apportèrent des dispositions très-hostiles au protecteur dont le parti déjà s'y trouvait affaibli par la translation d'un certain nombre de membres à la chambre haute. L'opposition républicaine fut ainsi en majorité dans les communes et se déclara dès le début, en refusant à l'autre chambre le nom de *chambre des lords*. C'était porter le coup le plus sensible aux projets de Cromwell pour la réorganisation monarchique de l'État. Il manda les communes en sa présence et tenta, mais en vain, de vaincre leur résistance en leur montrant la nécessité de s'unir contre les nombreux périls qui menaçaient la nation au dehors comme à l'intérieur. La chambre persévéra dans son opposition, les grands noms du long parlement, ceux de Pym et de Hampden, et les plus glorieux souvenirs de la république furent évoqués pour émouvoir l'assemblée, et pour l'affermir contre tout retour vers l'ordre politique détruit. Haslerig, Thomas Scott et plusieurs autres membres soufflaient le feu dans l'assemblée, et il fut enfin décidé que la nouvelle

chambre ne serait point reconnue comme chambre des lords.

Cromwell vit alors que les communes, composées comme elles l'étaient, échapperaient complétement à son influence et qu'elles ne donneraient point leur concours à ses desseins ultérieurs. Il se rendit à la chambre qu'il avait nommée lui-même et où il manda celle des communes, et voyant les membres réunis en sa présence : « Milords et Messieurs de la chambre des communes, dit-il, j'avais tout lieu d'espérer que Dieu ferait de la réunion de ce parlement une bénédiction pour le pays, sur les fondations de la vérité, de la justice et de la paix. C'est vous, continua-t-il en s'adressant aux communes, c'est vous qui avez voulu que je fusse élevé à la charge de protecteur, comme je le suis, avec deux chambres, et j'étais en droit de croire que ceux qui m'y ont appelé me la rendraient facile, autrement, je vous le jure, j'aurais préféré vivre dans mes foyers et garder un troupeau de brebis plutôt que d'entreprendre de diriger un gouvernement comme celui-ci. Je n'ai consenti à m'en charger, comme je vous l'ai dit dans une de nos conférences, qu'à la condition que d'autres personnes pourraient s'interposer entre moi et les communes, afin d'empêcher l'explosion de motions dangereuses. Il m'a été accordé alors de nommer une autre chambre : je l'ai composée d'hommes disposés à se rencontrer partout avec vous et à vous serrer la main; qui ne sont esclaves ni des titres, ni des honneurs, ni des partis, mais qui n'ont d'autre intérêt qu'un intérêt véritablement anglais et chrétien, hommes de votre rang, capables de vous servir de contrepoids et en même temps d'accroître

Dissolution du parlement 1658.

vos forces aussi longtemps que vous servirez l'Angleterre et la religion... Il n'y avait là ni lords héréditaires, ni roi héréditaire, et s'il y avait eu en vous quelques intentions sérieuses d'un établissement définitif, vous l'auriez fondé sur cette base.... Au lieu de cela, vous avez voulu je ne sais quoi, vous vous êtes divisés vous-mêmes et toute la nation avec vous, et cela dans l'intention d'organiser une sorte de république où quelques hommes devinssent les maîtres de tout, et déjà ils sollicitent l'armée et l'entraînent dans cette voie. Que faites-vous de la sorte, sinon les affaires du roi des Écossais qui a une armée de l'autre côté de l'eau, toute prête à s'embarquer pour l'Angleterre, tandis qu'on se prépare ici à pousser le peuple de cette capitale à l'insurrection, à la révolte : oui, quelques-uns de vous lèvent des hommes, par commission de Charles Stuart, pour se joindre aux insurgés, et qu'adviendra-t-il de tout ceci, hormis le sang et la confusion, parce que vous n'avez pas voulu donner votre concours à la chose même que votre pétition m'invitait à faire, et qui eût établi cette nation sur des bases solides. Il est temps de mettre fin à votre session; je dissous donc ce parlement, que Dieu soit juge entre nous [1] ! »

Cette rupture de Cromwell avec le parlement qui, l'année précédente, lui avait offert la couronne, fut un échec; mais tandis qu'il s'irritait de son impuissance à fonder, en Angleterre, un ordre de gouvernement régulier et définitif sur des bases monarchiques, son influence grandissait toujours à l'étranger, et le pavillon britannique dominait sur les mers. L'invincible Blake avait mis

1. Carlyle, *Cromwell's letters and speeches*, t. II, p. 646-651.

le sceau à sa renommée par l'exploit le plus audacieux de son héroïque carrière. Ayant rencontré dans la baie de Santa-Cruz et sous les formidables batteries de sept forts, une flotte espagnole plus richement chargée encore que la précédente, il entra dans la baie à pleines voiles, bravant une effroyable pluie de feu et s'empara de tous les vaisseaux ennemis qu'abandonnaient leurs équipages épouvantés. Blake mourut de maladie et des suites d'anciennes blessures au retour de cette glorieuse expédition et en vue de son pays natal, laissant la réputation d'un des plus grands caractères qu'offrent les fastes maritimes du monde. Il fut le premier auteur de la domination des Anglais sur mer. Républicain ardent et convaincu, il mettait cependant le devoir envers son pays au-dessus de toute considération politique, et sa maxime, utile à méditer dans tous les pays en proie aux révolutions, était celle-ci qu'il répétait à ses marins : « En quelques mains que tombe le gouvernement de notre patrie, c'est notre devoir de la servir et de combattre pour elle. »

Glorieux exploits de Blake à Santa-Cruz 1657.

Sa mort. 1657.

La terreur des armes de Cromwell se fit aussi sentir à cette époque sur le continent. Poursuivant avec énergie la guerre contre l'Espagne, il avait resserré plus étroitement ses liens avec Mazarin, et le traité de paix et de commerce précédemment conclu avec la France, avait été changé en un traité d'alliance offensive. Cromwell promit qu'un corps de six mille hommes, soutenus par une flotte prête à les ravitailler et à les appuyer le long des côtes, irait se joindre à l'armée française, pour faire la guerre dans les Pays-Bas espagnols, spécialement pour assiéger les trois places de Gravelines, Mardyke et Dun-

Nouveau traité avec la France. 1657.

kerque, dont la dernière devait être remise aux Anglais et rester en leur possession. La solde et la dépense de ce corps auxiliaire étaient partagées entre le roi de France et le protecteur [1]. Ce traité avait déjà reçu son exécution de la part de Cromwell. Six mille Anglais, débarqués dans la Flandre, avaient rejoint l'armée française, commandée par Turenne, et l'on voyait ainsi quelques-uns de ces régiments redoutés, qui s'étaient rendus si fameux en renversant dans leur île un roi et une monarchie, combattre maintenant sur le continent à la solde de celui qui devait s'élever un jour au premier rang entre les monarques. Le vainqueur de Rocroy, le grand Condé, que sa haine contre Mazarin avait égaré quelque temps et donné aux ennemis de la France, était alors dans l'armée espagnole, commandée par don Juan d'Autriche [2], et où s'était rendu le duc d'York, après la signature du traité d'alliance offensive entre la France et l'Angleterre, avec quatre régiments royalistes anglo-irlandais sous ses ordres. Dunkerque, promis aux Anglais par Mazarin, était encore au pouvoir de l'Espagne, et Cromwell désirait qu'il fût promptement assiégé ; mais Turenne, dans la campagne de 1657, donna un autre but aux opérations de l'armée, bornant ses efforts à la prise de quelques places d'une importance secondaire. Cromwell s'en plaignit, insistant avec menace sur la prompte exécution du traité de la part des Français, et Turenne ouvrit, l'année suivante (1658), dans les Pays-Bas espagnols, une seconde et brillante campagne, où le jeune roi Louis XIV

Campagne dans les Pays-Bas. 1658.

1. Guizot, *Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell.*

2. Don Juan était fils naturel de Philippe IV.

parut pour la première fois à la tête de son armée. Il marcha sur Dunkerque, et tandis que la flotte anglaise menaçait le rivage espagnol, la ville fut investie. Don Juan accourut pour la dégager et s'avança témérairement dans les Dunes, engageant la bataille sur ce terrain dangereux avec sa seule infanterie, au mépris des conseils de Condé qui prédit son désastre. L'action fut vaillamment soutenue des deux parts, et l'on y vit combattre avec un égal acharnement les soldats républicains de Cromwell et le corps royaliste anglo-irlandais du duc d'York. Turenne fut vainqueur, et la prise de Dunkerque fut le glorieux résultat de sa victoire. Bataille des Dunes 1658.

Jamais le nom de Cromwell n'avait été porté plus haut, jamais sa politique n'avait mis un plus grand poids dans la balance de l'Europe ; mais à l'intérieur, depuis la brusque dissolution du dernier parlement, tous ses ennemis reprenaient courage et relevaient la tête. Ses prétentions avouées à la couronne avaient soulevé contre lui les républicains convaincus, et leur avortement ranimait les espérances d'une foule de royalistes. Des complots s'ourdissaient de toutes parts. Dans l'armée même qui faisait toute sa force et dont les chefs, réunis par lui en conseil, s'étaient engagés de nouveau à le soutenir contre tous, de nombreux mécontents furent signalés et punis. Plusieurs officiers, privés de leurs emplois, se groupèrent autour du major général Lambert, envieux de Cromwell et récemment destitué pour refus de serment, à l'inauguration du nouveau protectorat [1]. Lambert, par son rang,

1. Cromwell, soit pour rémunérer les anciens services de Lambert, soit pour achever de le déconsidérer en le privant de son emploi, lui avait laissé une pension de 2,000 livres sterling

comme par le renom qu'il s'était acquis, était un centre naturellement indiqué aux conspirateurs républicains de l'armée. Il fut question entre ceux-ci de s'emparer de la personne du protecteur et de s'en défaire par l'assassinat. Le colonel Huschinson, le plus noble caractère parmi les républicains anglais, opposé à Cromwell depuis qu'il s'était élevé au-dessus des lois, dévoila le complot et reçut les remercîments du protecteur en gardant toute son indépendance et son intégrité. D'autres ennemis encore plus dangereux menaçaient l'existence du gouvernement et de son chef : il n'était bruit que d'une descente de Charles Stuart à la tête d'une armée sur les côtes de l'Angleterre : une ligue formidable se forma entre les royalistes, les niveleurs, anabaptistes ou indépendants, et autres sectaires républicains de toute opinion, unis par un seul sentiment commun, la haine de Cromwell. Le marquis d'Ormond, confident de Charles Stuart, avait reparu à Londres où il s'était mis en rapport avec les amis de la cause royale, et avec les principaux agitateurs de l'Irlande, et une conjuration, dont le chef était sir Henri Mordaunt, fils de lord Péterborough, eut pour objet insensé de former une armée royaliste sous les yeux mêmes du protecteur et à son insu. Le secret n'échappa point à sa vigilance, un des conjurés nomma tous les autres. Cromwell livra les chefs à une haute cour de justice, présidée par un régicide ; et de ce nombre furent sir Henri Slingsby [1] et l'éloquent docteur

Ligue des partis et conspirations contre Cromwell.

1. Cromwell, dit mistriss Huschinson, était brave et grand ; Lambert n'avait qu'une sotte et intolérable vanité. *Mémoires de mistriss Huschinson.*

2. Sir Henri Slingsby était oncle de lord Falconbridge, l'un des gendres du protecteur.

Hewett, ecclésiastique de l'Église épiscopale d'Angleterre, dévoué de tout temps à la cause royale, et que ne put sauver ni son éloquence comparée par Cromwell à une torche brûlante au milieu d'une gerbe de blé, ni les larmes de lady Claypole, fille chérie du protecteur [1]. On revit à Londres le sombre appareil des supplices : Hewett et Slingsby furent décapités le 8 juin : six autres conspirateurs, condamnés par la haute cour, périrent après eux du supplice des traîtres et l'on traduisit devant le jury le reste des conjurés. Tous les complots furent ainsi momentanément étouffés, et au milieu de la terreur causée par ces exécutions, Cromwell obtint le succès le plus flatteur pour son orgueil : lord Falconbridge, son ambassadeur et son gendre, fut reçu avec les plus grands honneurs à Calais par le jeune Louis XIV, qui envoya à son tour le marquis de Créqui en ambassade solennelle auprès du protecteur pour le remercier de son assistance. Peu de jours après les clefs de Dunkerque furent remises à Cromwell : ce fut son dernier triomphe.

Ambassade extraordinaire. Dunkerque remis à Cromwell. 1658.

Sa grandeur était incomparable en Europe [2]. « Les républicains mêmes, ses ennemis, dit un illustre historien, étaient contraints d'avouer que s'il avait privé son

1. Le docteur Hewett célébrait en secret le culte anglican dans la demeure de Cromwell ; lady Claypole y assistait régulièrement. Elle ne se serait pas crue légitimement mariée si son mariage n'eût été béni par un ministre de ce culte, et après sa consécration par un chapelain de Cromwell, le docteur Hewett l'avait béni une seconde fois. Cromwell lui-même y avait consenti par complaisance pour sa fille.

2. Sa grandeur au dedans n'était qu'une ombre de celle qu'il avait au dehors : il était difficile de découvrir qui le craignait le plus, de la France, de l'Espagne ou de la Hollande, où son amitié avait cours au prix qu'il voulait y mettre. — Clarendon, *Hist. de la Rébellion*, l. XV.

pays de la liberté, il lui avait du moins donné la gloire en échange. Après un demi-siècle où l'Angleterre avait à peine pesé, dans la politique européenne, plus que la Saxe ou Venise, elle se montra tout à coup la puissance la plus redoutable, dicta la paix aux Provinces Unies, vengea sur les pirates barbaresques les communes injures de la chrétienté, vainquit les Espagnols par terre et sur mer, prit possession d'une des plus belles colonies des Indes Occidentales, et acquit, sur les côtes de la Flandre, une forteresse qui consola l'orgueil national de la perte de Calais. Elle régnait sur l'Océan et marchait à la tête des nations protestantes : toutes les églises réformées, éparses dans les États catholiques, regardaient Cromwell comme leur protecteur; les huguenots du Languedoc, les bergers des Alpes qui avaient professé les doctrines du protestantisme longtemps avant la réforme, furent également défendus contre l'oppression par la terreur de son nom fameux.... Tant qu'il vécut enfin, son pouvoir demeura inébranlable, objet de haine, d'admiration et d'effroi [1]. »

Le succès populaire qu'avait obtenu le protecteur en recevant Dunkerque des mains de Louis XIV, lui rendit quelque espérance d'atteindre enfin l'objet suprême de son ambition en rétablissant le pays, avec le concours d'un nouveau parlement, sur ses anciennes bases : mais déjà la mort était proche. Les fatigues sans nombre de la guerre et du gouvernement avaient usé sa constitution robuste. A ces fatigues s'unissaient de constantes préoccupations pour sa vie. Détestant le despotisme, même le sien, et

1. Macauley. (*Hist. d'Angleterre* depuis l'avénement de Jacques II, liv. 1er.)

condamné à gouverner en despote, il subissait les douloureuses conséquences de sa situation et trahissait les mortelles inquiétudes de son esprit par ses regards et par ses actes. Entouré de complots, et de toutes parts en butte à des haines implacables, il veillait toujours armé ; il redoutait jusqu'à sa garde, changeait sans cesse de place et ne reposait pas deux jours de suite dans le même appartement. De grandes afflictions domestiques déchirèrent aussi son âme. Père vigilant et affectueux, Cromwell ne trouvait pas, au sein de sa famille, la paix et le contentement qui le fuyaient au milieu des soucis de la grandeur. Sa femme ne comprit jamais son élévation, sa mère y vit, jusqu'à son dernier jour, un sujet d'épouvante : sa fille aînée, mariée à Ireton et ensuite à Fleetwood, nourrissait des sentiments républicains portés jusqu'au fanatisme et ne pardonnait point à son père ce qu'elle appelait le renversement des libertés publiques. La mort lui enleva son gendre préféré, Robert Rich, époux de sa fille Françoise et petit fils du comte de Warwik, son vieil ami, mort aussi depuis peu ; il perdit après eux sa fille chérie lady Claypole, à la suite d'une maladie longue et cruelle. Il veilla longtemps, malade lui-même et comprimant sa douleur, au chevet de sa fille mourante[1] : son mal s'accrut par les efforts mêmes qu'il fit pour le surmonter. Souffrant de la gravelle et

Chagrins domestiques de Cromwell.

1. Beaucoup d'auteurs ont dit qu'elle était royaliste et qu'elle reprochait à son père la ruine de la monarchie : M. Guizot n'a point partagé cette opinion, qui n'a d'autre fondement peut être que ce passage de Clarendon. « Dans ses souffrances, dit-il, elle parlait souvent du sang que son père avait répandu, ce qui faisait croire à tout le monde qu'elle lui avait reproché l'indignité de sa conduite. » (*Hist. de la rebellion*, l. XV.)

d'une éruption d'humeurs, en proie à une fièvre ardente, il fut transporté d'Hampton-Court à White-Hall, où il languit encore quelques jours.

Sa dernière maladie.

La foule remplissait les églises, priant pour sa vie, inquiète, avec raison, pour elle-même et pour le pays tout entier, si la main puissante qui avait contenu tant d'orages venait à disparaître. Cromwell aussi priait avec ferveur dans ces instants suprêmes où la dissimulation n'est plus d'aucun secours à l'homme; il tenait à tous un pieux langage conforme aux doctrines dont il avait fait profession toute sa vie : « Seigneur, s'écriait-il, tu sais que si je désire vivre c'est pour te donner louange, c'est pour faire éclater tes œuvres. » Il mêlait à ses prières de pieuses exhortations pour sa femme et pour ses enfants en larmes autour de lui, tantôt avec la confiance de guérir, tantôt aspirant au terme, partagé entre les appréhensions naturelles de la mort et les ravissements de la foi dans le salut par la grâce [1]. « Qu'il est terrible, disait-il dans son agonie, de tomber dans les mains du Dieu vivant!... » Mais toujours la foi reprenait son empire et trois fois il s'écria, plein d'enthousiasme et perçant du

1. Cromwell admettait pleinement la doctrine calviniste de la justification par la foi sans les œuvres. Il montra trop souvent dans sa vie l'abus qu'on en peut faire, et une anecdote curieuse qui nous a été conservée donne le secret de ce mélange de foi enthousiaste, de dévotion mystique et de sécurité dans le mensonge et le crime, qui était l'un des traits dominants de son caractère. On y voit comment une profonde erreur dans l'esprit peut devenir la cause de la plus grave perturbation dans la conduite morale. Il croyait qu'une âme s'étant une fois sentie en état de grâce, ne pouvait plus se perdre. Confirmé au lit de mort dans cette opinion dangereuse, par un de ses chapelains, le docteur Godwin, il dit : « Je suis tranquille, car je suis sûr d'avoir été une fois en état de grâce. » (Neal., *Hist. of the Puritans*, t. II, p. 696.)

regard l'éternité : « Toutes les promesses de Dieu sont en Jésus : le Seigneur a rempli mon âme de l'assurance de son pardon et de son amour... je suis la plus vile des créatures, mais j'aime Dieu, je suis aimé de Dieu! j'ai vaincu, je triomphe par le Christ qui est ma force [1]. »

Autorisé par l'acte constitutif du protectorat à nommer son successeur, il gardait encore le silence sur ce point capital et chacun était dans une pénible attente; enfin, dans la nuit du 2 septembre, Thurloë, son secrétaire *Sa mort.* et son seul confident, assura qu'il avait désigné pour lui succéder son fils aîné Richard. Le protecteur expira le lendemain, anniversaire de ses victoires de Dunbar et de Worcester, jour considéré par lui comme particulièrement heureux.

La lumière se fait sur ce puissant mortel à qui fut accordé le don si rare d'affermir après avoir détruit, et *Considérations sur Cromwell et son œuvre.* en qui se rencontra l'alliance la plus extraordinaire que le monde ait vue de deux dispositions qui semblent s'exclure, la dissimulation et l'enthousiasme. Comparé souvent à Napoléon, il en diffère, dans la conduite surtout, et par des traits essentiels. Tous deux, sortis d'une condition moyenne, ont été portés par leur génie, par leurs victoires et par les circonstances, au rang suprême; tous deux ont fait preuve à un égal degré d'un sens profondément pratique, de l'art de discerner les hommes et de s'en servir; l'un et l'autre, enfin, allant au but sans

1. Collection of moral passages concerning his late Highness Oliver Cromwell, etc... Written by one who was groom in his bed chamber. Carlyle et d'autres auteurs ont attribué cet écrit à Maidstone, intendant de la maison de Cromwell, M. Guizot le croit l'œuvre d'Underwood, valet de chambre du protecteur.

souci des victimes, à travers le sang et la destruction comme le météore qui purifie en consumant, ont arraché leur pays à la fureur révolutionnaire et à l'anarchie; mais là s'arrête la ressemblance. Si l'un prit la couronne, si l'autre se contenta du pouvoir royal sans le titre, leur conduite en cela fut indiquée par leur situation. La gloire de Napoléon avait été conquise sur l'étranger : Cromwell avait acquis la sienne en combattant ses propres concitoyens sur son sol natal. Chaque Français pouvait trouver, s'il l'eût voulu, un sujet d'orgueil patriotique dans les victoires du premier, qui, n'ayant pas fait la révolution, eut moins de peine à la comprimer. Le second, en renversant le trône et en frappant le roi, avait soulevé contre lui des inimitiés plus profondes, plus implacables; abhorré des uns, pour les avoir vaincus et ruinés, il était haï des autres comme déserteur de leur cause. C'est moins d'ailleurs contre la monarchie que contre l'ordre social que s'est faite la révolution française, dont le moyen fut la liberté politique, mais dont le but véritable fut l'égalité civile. Napoléon ne s'y méprit pas; en se couronnant, en couronnant ses généraux, il donnait à ce fait son expression la plus haute, sa consécration la plus éclatante. Il ambitionna et put joindre à tous ses titres celui de législateur, parce qu'il avait, en France, toute une nouvelle législation civile à créer ou à mettre en harmonie avec le nouvel état de la société. La révolution anglaise avait été entreprise, au contraire, au nom des anciennes lois violées et pour la défense de la vieille constitution, qui périt cependant avec le monarque, et Cromwell se montra animé de l'esprit du législateur autant qu'il pouvai

l'être en essayant de la rétablir. Il échoua néanmoins, car il y a des situations plus fortes que le plus puissant génie : un grand crime, dans lequel il trempa, avait mis un abîme entre le trône et lui. L'armée, seul vaste foyer du républicanisme en Angleterre, et dont il avait fallu exciter les passions au renversement de la monarchie pour triompher du monarque, n'eût point prêté son bras pour la rétablir, et d'autre part, la majorité royaliste de la nation n'eût jamais accepté librement un régicide pour son roi. Napoléon, enfin, en ne donnant aucune limite à son ambition, fut couronné, mais il fut aussi détrôné, et mourut captif : Cromwell, en modérant la sienne, en s'arrêtant sur la pente, ne fut pas roi, mais il maîtrisa son armée maîtresse de tout, et mourut dans l'entière possession de la souveraine puissance.

Il était, dit un des hommes qui l'ont le plus haï, du nombre de ceux que leurs ennemis mêmes ne peuvent condamner sans les louer [1]. Il déploya un rare ensemble de qualités éminentes, la grandeur dans les entreprises, la promptitude dans l'exécution, le jugement qui dirige, la persévérance qui achève, et à ces traits reconnus de ses ennemis mêmes, Cromwell joignait un grand courage, une prudence admirable, un profond sentiment de l'ordre et de la justice [2], une foi ardente et sincère : ses croyances étaient en harmonie avec celles de son époque,

1. *Quos vituperare ne inimici quidem possunt, nisi ut simul laudent.* Le même auteur applique à Cromwell ce qui a été dit d'un autre : *Ausum eum quæ nemo auderet bonus, perfecisse quæ a nullo nisi fortissimo perfici possent.* (Clarendon, *Hist. de la Rébellion*, l. XV.)

2. En tout ce qui ne concernait point sa vie ou son autorité, il faisait paraître un grand respect pour les lois. (*Idem, ubi supra.*)

mais elles n'arrêtaient point le libre essor de sa pensée, qu'il sut grandir presqu'à cette hauteur, à cette généralité de vues où il importe que l'esprit chrétien s'élève pour conserver toute son action sur les destinées du monde.

Cromwell, d'ailleurs, dans sa conduite comme dans son caractère, présentait d'effrayants et singuliers contrastes. Il aimait la justice et les lois, et il les foula aux pieds lorsqu'elles se rencontraient entre son but et lui; il n'avait pas le goût du sang, et il en versa beaucoup sans aucun scrupule; il était autant que personne porté à l'enthousiasme, et nul ne poussa plus loin la dissimulation et un zèle hypocrite : il faut le dire, enfin, quoique à regret, c'est autant par ses défauts que par ses grandes qualités qu'il gouverna les hommes et maîtrisa les événements, et il n'y a rien à en conclure contre les voies de la Providence. Au sein d'une société morale et régulière, et dans les révolutions dont le but reste pur, ou qui n'ont pas encore franchi les bornes avouées par la conscience et par la justice, il suffit de l'autorité du talent et de l'expérience pour conserver aux chefs le respect des hommes et leur obéissance. C'est ainsi que la Hollande eut son Guillaume, l'Amérique son Washington, et que l'Angleterre elle-même, à l'origine de ses troubles civils, eut son Hampden. Mais lorsque les justes limites sont franchies, quand les passions déchaînées ont mis partout l'iniquité, la violence et la tyrannie, à la place de l'ordre et de la justice, l'abnégation, le dévouement, la vertu désintéressée ne suffisent plus peut-être pour conduire les hommes ainsi corrompus, et c'est leur premier châtiment : il s'y mêle des mobiles moins purs comme on voit sou-

vent, dans le corps humain vicié par les humeurs, le poison mélangé aux substances salutaires pour y rétablir l'équilibre.

On a dit qu'il eût été difficile à Cromwell de conserver longtemps encore sa puissance, et qu'il était mort à temps pour lui-même : il serait plus juste de reconnaître qu'après avoir achevé son œuvre, il mourut à temps pour son pays, où l'armée seule faisait sa force. Il importait aux destinées de la Grande-Bretagne que le régime militaire n'y prît pas racine, et qu'elle échappât au despotisme de l'épée pour rentrer enfin dans la voie traditionnelle et sous le régime légal que tous les hommes éminents du dernier règne aspiraient à rétablir. Il convenait pour cela que le gouvernement républicain ne se perpétuât ni sous Cromwell, ni sous un nouveau protecteur, il fallait qu'un bras puissant abandonnât les rênes à des mains débiles, et qu'au grand Olivier succédât le faible Richard.

III.

Protectorat de Richard Cromwel. — Rétablissement des Stuarts.

1658 — 1660.

Richard Cromwell, jeune homme de mœurs douces et d'un cœur honnête, mais faible, sans expérience comme sans ambition, n'avait été préparé ni par la nature, ni par l'éducation, à remplir la place où il se vit élevé à la mort de son père. Sa vie s'était écoulée à la campagne, au milieu des occupations rustiques, et il connaissait à peine les hommes que les circonstances lui donnèrent ou pour appuis ou pour obstacles. Cependant, la puissante volonté du protecteur fut encore obéie après qu'il eut cessé de vivre. Le droit de son fils aîné à sa succession ne fut contesté par aucun de ceux mêmes qui auraient pu y prétendre. Richard, qu'il avait désigné, fut reconnu de tous protecteur de la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, malgré son incapacité notoire ou peut-être à cause d'elle. Rien au début de son gouvernement ne troubla la paix dans ces trois nations. L'Irlande était alors administrée en son nom par Henri Cromwell, son frère, plus capable que lui, et l'Écosse, par l'habile et circonspect George Monk, qui, à l'aide d'une armée depuis longtemps sous son commandement, maintenait l'ordre et la paix dans ce pays si souvent agité. Le nouveau protecteur reçut de tous les points de la république des adresses de félicitation, et obtint également l'assentiment

Débuts du protectorat de Richard Cromwell.

de l'étranger. La France, la Hollande, le Portugal, s'empressèrent de le reconnaître et lui envoyèrent des ambassadeurs ; Louis XIV lui écrivit une lettre flatteuse, et sa cour prit le deuil de Cromwell.

Le premier soin de Richard fut d'ordonner les splendides funérailles de son père, pour lesquelles il contracta des dettes énormes [1]. Il donna ensuite ses soins à l'élection d'une nouvelle chambre des communes, à laquelle concoururent, selon l'ancien usage, les comtés, les villes et les petits bourgs. Les suffrages populaires y appelèrent plusieurs républicains célèbres, anciens ennemis de son père, et entre autres Haslerig, Henri Vane, Thomas Scott et Ludlow. Cependant, l'adresse de Thurloë, l'ancien secrétaire de Cromwell, triompha d'abord de leur inimitié, et Richard vécut quelques jours en paix avec les deux chambres de ce nouveau parlement [2] ; mais en les convoquant et en inclinant vers le pouvoir civil, il s'aliéna l'armée, où ses propres parents les généraux Desborough et Fleetwood, lui étaient hostiles. Le premier ouvrit aux mécontents sa maison de Wallingford, et celle-ci devint le foyer des intrigues contre le protecteur. Le faible Richard tenta de se soutenir en s'appuyant tour à tour sur le parlement et sur l'armée. Mais, pour réussir avec cette politique, il faut donner l'impulsion et non la subir, et bientôt ce ne fut pas Richard qui dirigea ces deux corps, ce fut lui

Élections nouvelles

Opposition du parlement et de l'armée

1. Le corps de Cromwell fut enseveli à Westminster, dans le tombeau des rois, avec une magnificence extraordinaire.

2. Une quarantaine de membres seulement, nommés par Cromwell, siégèrent dans la chambre dont il avait voulu, sans succès, faire une chambre des lords.

qui subit leurs volontés, et qui, méprisé de tous deux, leur servit l'un contre l'autre d'instrument. Nommé d'abord par le parlement commandant en chef des forces de la république, afin de contenir l'armée, il céda aussitôt après aux injonctions des généraux en dissolvant le parlement, et s'annula lui-même en tolérant l'existence du conseil des officiers qui, sans tenir compte de son vain titre de protecteur, saisit la direction des affaires. Lambert, qui n'avait d'autre politique que celle où il voyait son propre avantage, reparut alors sur la scène et donna de nouveau carrière à son ambition. Personne cependant n'osait prendre la première place dont Richard était encore nominativement en possession, et dans cette anarchie générale, les généraux songèrent à s'appuyer, contre les intrigues renaissantes du parti royaliste, sur un pouvoir dans lequel paraissait s'être incarné le génie de la république; ils rappelèrent un faible reste de ce long parlement, que l'armée elle-même avait chassé peu d'années auparavant et accablé d'outrages. Une quarantaine de membres seulement, alors présents à Londres, vinrent siéger sous la garde et la tutelle du conseil d'officiers, et reçurent alors du mépris universel un surnom qui les désignait comme le dernier et vil débris d'un corps mutilé : ils furent appelés le *rump* ou le *croupion*. Ils firent adresser des lettres de convocation à tous ceux de leurs anciens collègues qui avaient siégé avec eux depuis l'épuration de la chambre des communes en 1648 [1] : ils déclarèrent ensuite que la nation serait gou-

Dissolution du parlement. 1659.

Rappel des restes du long parlement ou du *rump*. 1659.

1. Ce fait résulte des mémoires de Ludlow et de ceux de Huschinson, et il est contraire à l'assertion de Rapin Thoiras (t. X, p. 114), qui donne à

vernée sans roi, sans chef unique et sans chambre des lords, et firent donner congé à Richard, qui sortit de White-Hall, et déposa, sans murmure comme sans regret, les insignes et le titre de son éphémère dignité [1]. Déposition de Richard Cromwell 1659.

Les chefs républicains du parlement, Haslerig, Vane et Ludlow, tentèrent un effort pour se dérober au joug de l'armée et pour la ramener elle-même sous leur autorité : n'osant destituer les chefs, ils les obligèrent du moins à recevoir des mains du parlement la confirmation de leurs titres. L'armée, conduite par Fleetwood, Desborough et Lambert, répondit à cet acte par une pétition injurieuse, et la lutte de ces deux corps ne fut un moment suspendue que par la découverte d'un complot royaliste. La mort de Cromwell et la chute de Richard avaient réveillé les espérances des partisans des Stuarts ; Entreprises des royalistes. ils se concertèrent dans toutes les parties du royaume, ils rassemblèrent de l'argent et des armes, et s'assurèrent d'un parti dans l'armée ; il fut question d'une descente de Charles II et du duc d'York, son frère, et sir John Mordaunt, déjà poursuivi sous Cromwell, fut, cette fois encore, l'âme de l'entreprise. Un autre chef, sir Charles Booth, prit les armes dans le comté de Chester, avec l'es-

entendre que le *rump* demeura composé de quarante-deux membres seulement. Ludlow, l'un des membres de cette assemblée, en porte le nombre à cent soixante.

1. Il quitta le pouvoir, chargé des dettes honorables contractées pour les funérailles de son père. Il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et l'un de ses plaisirs dans sa vieillesse, au milieu de ses amis, était de se faire apporter un vaste coffre, d'où il tirait les adresses qui lui avaient été votées au temps de son pouvoir, par tous les corps constitués et les corporations de l'Angleterre, et dans lesquelles tous l'assuraient d'une fidélité inaltérable et d'un dévouement à toute épreuve.

poir d'un soulèvement général et dans l'attente de l'intervention de la France en faveur de Charles II. Mais, Mazarin, occupé alors avec don Louis de Haro à Fontarabie, des préliminaires de la paix des Pyrénées, refusa de s'engager pour les Stuarts : les insurgés furent battus par Lambert, et les espérances des royalistes furent encore une fois ajournées.

Cette victoire accrut les prétentions et l'insolence des généraux qui, après avoir comprimé le mouvement royaliste, voulurent de nouveau dominer les chefs républicains du parlement : ceux-ci résistèrent et résolurent de casser les généraux ; mais la force était dans les mains de l'armée : Lambert, avec quelques régiments, s'assura de Londres, ferma l'entrée de Westminster, brisa le parlement, et les officiers formèrent un comité de sûreté ou gouvernement provisoire, sous la présidence de Fleetwood. L'armée demeurait ainsi seule maîtresse de la situation et arbitre de l'État.

Expulsion du *rump* par l'armée. 1659.

Comité de sûreté des officiers.

L'Angleterre se vit alors menacée du plus grand des malheurs, elle était en péril de tomber sous le despotisme militaire sans sortir de l'anarchie. Il n'y avait pas un seul peut-être, entre les généraux, qui ne se crût apte à la gouverner, et tout gouvernement eût été préférable pour elle au joug d'une foule de tyrans subalternes, que le caprice de l'armée aurait élevés et précipités tour à tour. Dans cette extrémité, toute espérance d'un pouvoir légal s'évanouissait, si l'union se maintenait entre les chefs militaires, tandis que les hommes, amis des lois et d'une autorité civile et régulière, demeuraient divisés. La Providence ne permit pas qu'il en fût ainsi. D'une part, le grand parti presbytérien

qui, dans l'origine, avait défendu les institutions nationales contre l'abus de la prérogative, et qui ensuite avait détruit à son insu la monarchie, en usurpant sur cette même prérogative, compris enfin qu'il importait de relever le trône pour rétablir l'État : il se rapprocha dans ce but des royalistes, et ils agirent de concert contre leurs ennemis communs. On vit d'autre part se reproduire dans les diverses fractions de l'armée, ce qu'on avait vu dans l'empire romain, quand les légions du Danube et du Rhin s'indignaient que celles de Rome disposassent sans elles de l'empire. L'armée anglaise, campée en Écosse, supportait de même impatiemment que les régiments en garnison à Londres eussent décidé sans son concours du sort de l'État. Cette armée avait toujours pour chef George Monk [1], éprouvé durant une longue carrière, dans la guerre comme dans l'intrigue, au service de tous les partis. Il fut, sans l'avoir longtemps prémédité peut-être, l'instrument de la révolution qui rendit aux Stuarts leur trône héréditaire, et il possédait au plus haut degré l'ensemble des qualités propres au succès de cette grande et difficile entreprise. Sans parti pris, comme sans système, quoique porté de préférence pour la monarchie [2], étranger à tout entraînement politique

Rapprochement des presbytériens et des royalistes.

1. Il était le second fils de sir Thomas Monk, gentilhomme du comté de Devon, d'une famille ancienne et considérée.

2. Les préférences secrètes de Monk pour la cause des Stuarts n'avaient pas échappé à la perspicacité de Cromwell, à qui Monk cependant avait communiqué une lettre que lui adressait Charles Stuart après la journée de Worcester, pour solliciter son appui en Écosse. Cromwell connaissait Monk, il le savait aussi prudent qu'ambitieux. Il s'assura de sa fidélité en le comblant de faveurs et en ayant soin de lui faire entendre en même temps qu'il avait l'œil ouvert sur sa conduite. Il lui écrivit un jour dans ce but, sur le ton de plaisanterie qu-

ou religieux, discret et impénétrable, il avait successivement donné des gages à la monarchie et à la république; personne enfin, par son caractère comme par ses antécédents, n'était plus apte à juger les événements, à discerner le courant de l'opinion, et à y conformer sa conduite, sans se livrer ou se trahir. Inquiet sur la situation présente, plutôt qu'avide de nouveaux honneurs, il se savait en butte aux soupçons de ses collègues du comité siégeant à Londres, et n'avait encore, selon toute apparence, au moment de la chute de Richard Cromwell, aucun projet ultérieur suffisamment arrêté [1]. Mais lorsqu'il vit le *rump* chassé par Lambert et par ses collègues, et l'armée de Londres maîtresse du gouvernement, il résolut de renverser ses rivaux et se déclara soudain contre eux pour le pouvoir civil opprimé.

Monk se prononce pour le pouvoir civil.

1659.

Lambert avait repris, dans le comté d'York, le commandement de l'armée avec laquelle il avait vaincu sir Charles Booth, et avant d'en venir aux mains avec lui Monk, crut devoir négocier à Londres avec le gouvernement provisoire. Celui-ci rédigea un traité, dont les clauses principales étaient la convocation d'un nouveau parlement et le licenciement des armées de Monk et de Lambert. Le premier se voyait réduit à l'impuissance et au pouvoir de ses adversaires s'il acceptait ce traité : il

lui était familier, une lettre ainsi conçue : « On me dit qu'il y a en Écosse un certain rusé compagnon appelé Georges Monk, qui n'attend que le moment pour y introduire Charles Stuart; faites, je vous prie, toute la diligence possible, pour prendre ce Monk et me l'envoyer. »

1. Ce fait semble résulter jusqu'à l'évidence d'une lettre en date du 3 septembre 1659, écrite par Monk au parlement, et par laquelle il donnait sa démission. Voyez le contenu de cette lettre dans l'*Hist. de Monk*, par M. Guizot, p. 76.

prolongea donc à dessein les négociations sans se déclarer encore ouvertement, et ayant appris que Fairfax, dont l'influence était grande dans le comté d'York, levait des troupes pour combattre Lambert, il résolut de se joindre à lui, et s'assura du consentement de son armée pour aller rétablir à Londres le parlement expulsé.

Mais déjà la faible main de Fleetwood avait laissé échapper le pouvoir : l'armée d'Irlande, comme celle d'Écosse, avait refusé son obéissance à ce fantôme de gouvernement militaire et provisoire, qui, sous le nom de comité de sûreté, avait usurpé l'autorité dans la capitale; et de toutes parts on s'insurgeait contre lui. Le peuple refusait les taxes, des milliers d'hommes s'assemblaient sur divers points du territoire, demandant la convocation d'un parlement; les bourgeois de la cité de Londres prirent les armes, la flotte entra dans la Tamise, se déclarant comme eux, pour le pouvoir civil contre le comité des officiers, présidé par Fleetwood. Ceux-ci, sans direction unique et forte, suspects les uns aux autres et partagés en factions, avaient déjà reconnu leur impuissance. Le comité de sûreté, ou gouvernement provisoire, abdiqua, et le *rump*, pour la dernière fois, reprit possession de Westminster et du pouvoir.

Abdication du comité de sûreté. Rétablissement du rump. 1659.

Cette nouvelle révolution n'apporta aucun changement à la détermination de Monk : il avait résolu de porter secours à Fairfax et craignait, s'il suspendait ses mouvements, que celui-ci ne fût écrasé par les forces supérieures du général Lambert : il voulait aussi gagner Londres; là seulement il pouvait espérer de dominer la situation et de diriger les événements. Il se mit donc rapidement en marche, et franchit la Tweed à Coldstream

avec sept mille hommes résolus et dévoués. Mais après le rétablissement du *rump* et la dissolution du comité des officiers, Lambert, redoutant de tomber aux mains des hommes qu'il avait expulsés, prit la fuite, fut arrêté et renfermé à la Tour. Une partie de son armée se dispersa, le reste se soumit, et Monk, réuni à Fairfax, ne vit aucun obstacle sur son chemin jusqu'à la capitale. Fairfax pressa Monk de se déclarer pour le rétablissement de la monarchie : mais l'heure n'était pas venue. Monk couvrit ses desseins d'un voile impénétrable; il protesta de nouveau de son dévouement au pouvoir civil, dont le *rump* seul, à ses yeux, était l'expression vivante, et, invité par cette ombre de parlement à se rendre à Londres avec son armée [1], il poursuivit sa marche vers le sud, accompagné des sympathies et des vœux de la population qui demandait la fin de l'anarchie et un parlement libre [2].

Marche de Monk sur Londres. 1659-1660.

Arrivé dans le voisinage de la capitale, Monk, sous prétexte d'assurer mieux l'indépendance du parlement, exigea l'éloignement de régiments républicains qui avaient osé le dissoudre, alors seulement il entra dans la ville avec son armée et prit ses quartiers à Westminster. Le

1. Le parlement redoutait l'armée de Monk quoiqu'elle se fût déclarée en sa faveur, et il n'invita le général à se rendre à Londres que pour le séparer de Fairfax. Price, premier chapelain de Monk, nous a transmis des détails intéressants et curieux sur la conduite et sur la profonde dissimulation du général dans cette circonstance décisive. « Nous reçûmes à York, dit-il, l'ordre du parlement de marcher sur Londres, et pour reconnaître la confiance qu'on lui témoignait, le général frappa de sa canne un officier qui avait dit: Ce Monk nous ramènera à la fin Charles Stuart. » — *Mémoires de Price.*

2. On voit aussi dans les *Mémoires* de Price à quel point la croyance dans le rétablissement de la monarchie par le général Monk était répandue. On croyait qu'un parlement librement élu rappellerait les Stuarts.

parlement alors se vit à la merci de son libérateur et se crut trop vengé. Déjà de toutes parts les secrètes intentions du général étaient le sujet des commentaires de la multitude et des espérances les plus exaltées des partis réactionnaires. Il n'était bruit, parmi les royalistes, que du prochain retour de Charles Stuart : les presbytériens se montraient également impatients de provoquer la chute définitive du *rump* et de nouvelles élections. Monk seul, imperturbable, ne se déclarait pas, évitant avec soin de rien laisser percer de ses projets, soit qu'il ne fût pas encore résolu, soit qu'il voulût à tout prix conserver la confiance de ce débris de parlement, qui tout misérable et tout haï qu'il fût, était cependant encore la seule autorité civile reconnue, ayant pour elle du moins une apparence de droit et d'existence légale.

Entrée de Monk dans la capitale.

Une émeute populaire précipita le dénouement de la crise. La cité refusa d'acquitter les taxes et sa rébellion fournit au parlement l'occasion désirée de mettre à l'épreuve l'obéissance du général dont il se défiait, en ruinant sa popularité. Monk reçut l'ordre de soumettre la cité par les armes, d'enlever douze des principaux opposants et d'arracher les chaînes, les poteaux et les herses qui défendaient l'entrée des rues. Il crut devoir obéir, occupa militairement la cité, déclara dissous le conseil commun, siégeant à Guild-Hall, fit des prisonniers, enleva les barrières, et exécuta rigoureusement ses ordres, à la consternation générale des citoyens et aux cris d'imprécation de tous ceux qui la veille encore mettaient en lui leur espérance.

Émeute dans la cité réprimée par Monk

1660.

Le *rump* triomphait[1], mais Monk réfléchissant de sang

1. Les républicains furent trompés d'abord par la manière dont Monk exé

froid sur l'événement et considérant sa situation, se vit sans forces et isolé, entre le courroux de la cité presbytérienne et royaliste, et les défiances du vieux parlement républicain, rétabli par son aide, mais peu reconnaissant des services rendus par une main suspecte, et qui, ne pouvant l'écarter ou se défaire de lui par la force, avait réussi à ruiner son crédit. Il se vit le jouet de ce corps méprisé, il comprit qu'il avait poussé trop loin l'obéissance et résolut, pour réparer sa faute, de répondre enfin aux espérances qu'il avait données, de tenir les promesses qu'il avait faites, et de regagner ainsi dans l'opinion tout le terrain perdu la veille. Il convoque ses officiers, leur fait signer et signe avec eux une lettre adressée au parlement et par laquelle il lui enjoint de faire expédier sans retard les writs nécessaires pour l'élection aux siéges vacants, et de fixer au 6 mai le jour où il se retirerait pour faire place à une assemblée librement élue. Monk envoie cette lettre au parlement, puis il rentre avec ses troupes dans la cité où il réunit les membres du conseil commun, dissous par lui le jour précédent. Il revient, dit-il, avec des intentions toutes différentes, et fait part au conseil de la lettre qu'il vient d'écrire pour hâter l'élection d'un parlement véritable : il annonce enfin qu'il restera dans la cité jusqu'à ce qu'il ait vu exécuter ce qu'il a prescrit et s'accomplir les vœux de la cité et de la nation. Les paroles de Monk, bientôt répandues dans le peuple, y sont accueillies avec transport. L'ivresse est d'autant plus vive que la terreur avait été plus grande : on les inter-

Monk se déclare pour la cité et pour un nouveau parlement.

1660.

cuta ses ordres contre la cité. Haslerig s'écria : « Maintenant Georges nous appartient corps et âme. » (Guizot, *Vie de Monk*.)

prête comme la condamnation d'un gouvernement haï et méprisé : les cloches sont mises en branle, on allume des feux de joie et on célèbre par anticipation la chute du *rump*, en rôtissant, autour de Westminster et sur les places publiques, le croupion des animaux étalés dans les boucheries.

Monk rétablit à Westminster les anciens membres exclus.

Le parlement, abandonné du peuple et de la garnison, essaya de temporiser et de s'assurer contre Monk l'appui des régiments républicains récemment écartés de Londres et en partie licenciés. Le temps pressait ; Monk prit alors une mesure nouvelle et décisive, il rouvrit les portes de Westminster aux anciens membres presbytériens exclus par l'armée, depuis douze ans, de la chambre des communes ; il les reintégra militairement sur leurs siéges [1]. A cette vue, les républicains, indignés, crièrent à la trahison. Haslerig et plusieurs autres sortirent de la chambre où Ludlow refusa d'entrer, pour ne pas sanctionner, disaient ils, par leur présence, la rentrée illégale des membres exclus [2]. Leur passion les perdit ; présents, les suffrages auraient pu être balancés ; en se retirant, ils cédèrent la victoire à leurs adversaires [3], et il se forma aussitôt une majorité presbytérienne et royaliste sous la direction de Hollis, Pierrepoint, sir Ashley Cooper, Prynn et autres membres

1. Quelques lords voulurent profiter de la situation pour reprendre aussi possession de leur chambre, mais il n'était pas encore temps. (Guizot, *Vie de Monk*.)

2. Ils oubliaient qu'en 1648, au nombre de cinquante seulement, ils avaient sanctionné par leurs votes l'expulsion de cent quatre-vingt-quatorze de leurs collègues, auxquels Monk rouvrait maintenant les portes de Westminster. L'histoire offre peu d'exemples d'un semblable aveuglement.

3. Les Mémoires de mistress Hutchinson sont précis sur ce point.

influents. Le parlement ainsi composé nomma Monk capitaine général des forces d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et donna le commandement de la flotte à l'amiral Montague. Il rendit à la cité ses portes, ses chaînes et les prisonniers faits par l'armée dans ses murs, il élargit en même temps le royaliste sir Georges Booth et ses adhérents. Cependant, hors de la chambre, les républicains s'agitaient; la majeure partie de l'armée, toute dévouée à la république, se montrait inquiète et menaçante quoique Monk protestât encore de sa fidélité au gouvernement établi. Le vieux parti parlementaire exclusif, représenté par Henri Martin, Vane, Ludlow, Scott, Haslerig, plus hostiles encore à la monarchie qu'au monarque, se débattait contre le double courant des circonstances et de l'opinion, perdant chaque jour du terrain sans perdre encore l'espérance. Il se flattait de ressaisir le pouvoir s'il regagnait le général : dans ce but, il lui offrit le protectorat en échange de son appui, et vit son offre rejetée. Monk, également soigneux de modérer l'impatience des royalistes et de prévenir tout éclat parmi leurs adversaires, contenait les uns et les autres par l'incertitude où ils étaient tous sur ses desseins ultérieurs, mais en même temps, il insistait avec force pour la prompte clôture des séances du parlement qui, délaissé de tous, prononça lui-même sa dissolution le 16 mars 1660. Il disparut alors tout entier de la scène du monde qu'il avait occupée durant vingt ans, à de longs intervalles, il est vrai, attirant sur lui tour à tour l'universelle sympathie du pays, son indignation et son dédain.

Fin du long parlement.

1660.

Monk était enfin fixé lui-même sur la conduite qu'il avait à suivre : il n'hésitait plus quoiqu'il dissimulât

toujours, et tandis qu'il protestait encore tout haut de son dévouement à la république, il traitait secrètement avec le roi, dont déjà il avait reçu l'émissaire, sir John Granville, le jour même de la rentrée des membres exclus à Westminster. Plein de confiance, disait-il, pour son pays et pour lui-même dans les intentions du roi, Monk se bornait à demander : 1° une amnistie générale sauf envers ceux que le prochain parlement jugerait nécessaire d'en excepter ; 2° la promesse de consentir à tout acte qui serait reconnu indispensable pour garantir les ventes des propriétés immobilières et le paiement des arrérages de l'armée ; 3° enfin la liberté de conscience autant qu'elle serait compatible avec la paix du gouvernement. Il invitait en outre Charles Stuart à quitter en Flandre, sans délai, le territoire espagnol. Charles s'empressa de souscrire à toutes ces demandes et transféra sur-le-champ sa résidence, de Bruxelles où il était, sur le territoire hollandais, à Bréda.

Négociation de Monk avec le roi

Les nouvelles élections furent presque toutes royalistes, l'entraînement du pays pour le retour des Stuarts était général et irrésistible. Un petit nombre d'officiers républicains tentèrent cependant un effort désespéré contre le rétablissement du roi. Lambert, échappé de la Tour, réunit quelques troupes ; il fut de nouveau battu, fait prisonnier, et relégué dans l'île de Guernesey, où il mourut oublié et méprisé de tous les partis. Fleetwood, Desborough, Vanes, Ludlow, Huschinson, étaient en fuite ou dans la retraite. Tous les hommes éminents du parti presbytérien, et qui avaient rempli un rôle actif dans le long parlement, Manchester, Fairfax, l'amiral Montague, Hollis, travaillaient avec ardeur à aplanir les obs-

tacles au rétablissement du roi. Le conseil d'État avait été formé d'hommes modérés et influents, dont les efforts tendaient tous au même but. La nombreuse milice du royaume reçut des chefs disposés à agir de concert avec Monk, qui maintint éloignés de la capitale les régiments les moins dociles, écartant les officiers suspects, et les remplaçant par d'autres dont il était sûr. Montague fut nommé amiral de la flotte, et celle-ci, comme l'armée, obéissait à Monk.

Ouverture du parlement *convention.*

Le 25 avril avait été fixé pour la réunion du nouveau parlement qui, n'ayant pas été nommé par convocation royale et régulière, reçut dans l'histoire le nom de *convention.* La chambre des lords fut rouverte le 1er mai; enfin, sir John Granville, envoyé officiel de Charles Stuart, se présenta à Westminster, porteur des lettres du roi pour les lords et pour les communes [1], et de la déclaration célèbre datée de Bréda, rédigée tout entière sur les bases indiquées par Monk dans sa conférence avec l'émissaire du prince [2]. Charles II fut immé-

1. D'autres lettres étaient adressées par le roi à la cité, à l'armée et à la flotte.

2. Les clauses de cette déclaration étaient : 1° un pardon général accordé à tous les coupables, hormis à ceux que le parlement pourrait, dans la suite, excepter; 2° la liberté de conscience dans les limites compatibles avec la paix du royaume; 3° l'arbitrage laissé au parlement à l'égard des poursuites légales auxquelles pourraient se trouver exposés les possesseurs actuels des propriétés achetées ou concédées durant la révolution; 4° enfin la promesse d'acquitter les arrérages dus à l'armée.

Lingard fait remarquer avec raison toute l'insuffisance d'un acte qui instituait une assemblée, élue dans le temps d'une réaction violente et universelle, juge des exceptions à l'amnistie et de la légalité des acquisitions. Il n'y avait là aucune garantie sérieuse ni pour les personnes, ni pour les biens.

diatement reconnu, par les deux chambres, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et solennellement proclamé dans Londres au milieu des bruyantes démonstrations de la joie et de l'enthousiasme. Quelques voix, et entre autres celles de Hollis et de sir Mathew Hale, s'élevèrent pour rappeler les principaux points en litige, sous le règne précédent, entre le roi et la nation, et pour demander des garanties au nouveau souverain. Elles furent étouffées par la prudence des uns, par l'impatience du grand nombre, et le parlement désigna des commissaires chargés de se rendre sur le continent auprès du roi et de l'inviter à rentrer dans son royaume. Charles les reçut à Breda et s'embarqua avec eux à Scheveling, sur le vaisseau de l'amiral Montague. Il fut accueilli à Douvres par le général Monk, qu'il embrassa en le nommant son père, et par une foule ivre de joie, accourue sur le rivage et impatiente de voir les traits de son nouveau souverain.

Charles II est proclamé. 1660.

Charles II brillait alors des dons de la jeunesse et d'une grâce séduisante qui lui gagnèrent d'abord tous les cœurs. Son trajet de Douvres à Londres fut presque partout une fête et un triomphe : mais sur les landes de Black Heath, il rencontra l'armée en bataille, et son attitude immobile et morne contrastait avec l'ivresse générale. Elle avait été formée, comme tous les autres corps réguliers, de soldats puritains vieillis dans les combats livrés contre la prélature et la monarchie. Ils avaient suivi leur général à Londres pour y rétablir un parlement, mais non pour y rappeler un roi : ils voyaient avec courroux remettre en honneur ce qu'ils avaient mis leur gloire à détruire, et le pouvoir passer de leurs mains

Débarquement du roi. 1660.

à celles de leurs ennemis de la veille. Privés maintenant des meilleurs officiers sous lesquels ils avaient combattu, et entourés des nombreuses milices accourues en armes de la capitale et des comtés pour saluer le roi et protéger son retour, ils furent contenus dans l'obéissance; mais par leur silence, par leur attitude immobile et morne, ils firent assez comprendre que ceux qui avaient précipité le retour du roi avaient eu de puissantes raisons pour agir ainsi. Il est incertain d'ailleurs si dans ce moment d'entraînement ils eussent obtenu des garanties plus fortes pour les libertés publiques, et il est hors de doute que des discussions nouvelles entre le roi, les lords et les communes pour définir et fixer les limites de leurs pouvoirs, n'eussent pas été ouvertes sans le plus grand péril, en présence d'une armée irritée, prête à mettre encore son épée dans la balance [1]. De plus longs délais, en un mot, n'eussent probablement profité qu'au despotisme militaire dont il importait avant tout que le pays fût délivré. L'Angleterre cependant ne devait entrer dans son ère de repos intérieur et de prospérité indéfinie, que lorsque les prétentions mutuelles qui avaient soulevé tant d'orages sous Charles Ier seraient enfin réglées, et que la solution de ces grands problèmes aurait été solennellement sanctionnée par le double assentiment du souverain et des représentants de la nation.

1. Ce point capital est démontré jusqu'à l'évidence par M. Macaulay (*Hist. d'Ang. depuis l'avénement de Jacques II*), dans ses considérations aussi élevées que lumineuses au début du chapitre second.

CHAPITRE IV.

RESTAURATION DES STUARTS. — RÈGNE DE CHARLES II.

1660 — 1685.

I.

Première partie du règne de Charles II jusqu'à la formation du ministère de la Cabale.

1660 — 1672.

Caractère de Charles II et de son frère.

Le prince qui revenait, après un long exil, prendre possession du trône de ses pères, pouvait espérer un règne glorieux et paisible si, instruit par les épreuves, il eût cherché à conquérir l'estime et l'affection de son peuple; mais Charles II, sous des manières affables, sous des formes douces et polies, cachait un profond égoïsme et un profond mépris de l'humanité, impardonnable surtout dans un prince qui, élevé à l'école du malheur, avait reçu de ses sujets tant de preuves d'une loyauté aussi incorruptible que désintéressée [1]. Il avait, dans sa première jeunesse, donné quelques marques d'un généreux courage, mais son cœur avait

1. Il avait une très-mauvaise opinion tant des hommes que des femmes. Il ne croyait pas qu'on pût jamais le servir par dévouement pour sa personne, et c'est ainsi que, quitte envers le genre humain, il aimait aussi peu les autres qu'il croyait en être aimé. Burnet, *Hist. de mon temps*.

été bientôt perverti par l'indolence et par l'amour désordonné des plaisirs. Son esprit était juste et pénétrant, mais ses principes, en philosophie comme en politique, si toutefois ce nom convient à un petit nombre de maximes égoïstes, étaient aussi favorables à la licence qu'au despotisme. Charles cependant, plus libertin qu'ambitieux, ne prisait dans le pouvoir que les facilités qu'il y trouvait de satisfaire ses coûteuses fantaisies : il le voulait absolu afin de se soustraire à la nécessité de la lutte et du travail, et d'échapper, en s'abandonnant sans frein à ses plaisirs, à la censure de son parlement et de l'opinion. Ses vices n'avaient pas éteint en lui tout sentiment religieux : il s'était secrètement converti, durant son séjour en France, à la religion romaine [1]. Celle-ci, particulièrement en butte à l'animadversion commune des presbytériens et autres dissidents d'Angleterre et d'Écosse, était, aussi par ce motif, plus agréable au jeune roi qui, imputant aux sectaires les malheurs de son père et les siens, leur avait voué une haine implacable. L'Église catholique d'ailleurs, était à ses yeux, entre toutes les Eglises chrétiennes, celle dont l'esprit et les pratiques s'alliaient le mieux avec la doctrine de la prérogative illimitée, comme avec l'exercice et le maintien du pouvoir absolu.

Jacques, duc d'York, frère du roi, était comme lui adonné aux plaisirs sans posséder l'urbanité du langage

1. Burnet entre à ce sujet dans des détails très-curieux. *Hist. de mon temps.* « Le secret de la conversion du roi au catholicisme avant de quitter la France, n'était connu que du comte de Bristol et du chevalier Bennet, qui fut depuis comte d'Arlington... Ce n'est plus une chose dont on ait le moindre lieu de douter aujourd'hui. » (Rapin Thoiras, *Hist. d'Angleterre.*)

et la grâce des manières par lesquelles Charles captivait la bienveillance à défaut de l'estime. Il avait l'âme dure, vindicative, arrogante, l'esprit étroit autant qu'opiniâtre ; mais il écoutait plus que son père les scrupules de sa conscience, et il était capable de travail et d'application : il avait montré sur le continent dans l'armée de Turenne, une aptitude qui lui valut les éloges de ce grand capitaine et il se distingua également plus tard, dans le commandement de la flotte anglaise, par un zèle actif et quelques inventions heureuses [1]. Jacques, au moment de la restauration, ne s'était pas encore converti au catholicisme, mais son penchant pour ce culte était déjà l'objet des alarmes des protestants, et il ne déguisait pas une dangereuse prédilection pour les formes d'un gouvernement monarchique affranchi des embarras de la constitution et des lois. Tels étaient les deux hommes aux mains desquels la Providence allait successivement remettre le gouvernement suprême des trois nations d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande [2], et tout observateur attentif, après avoir reconnu leurs inclinations si contraires aux habitudes et aux mœurs des deux premiers entre ces peuples que leur naissance les appelait à régir aurait déjà pu prévoir les orages de leurs règnes.

Toutefois, les premiers temps de la restauration des Stuarts furent heureux et paisibles. Le souvenir encore récent des guerres civiles, la fatigue du despotisme mili-

1. La marine doit à ce prince quelques inventions utiles, et entre autres le perfectionnement des signaux sur mer.

2. Le duc de Glocester, troisième fils de Charles Ier, était revenu en Angleterre avec ses frères, mais il mourut fort jeune et avant d'avoir rempli aucun rôle politique.

taire, l'effroi de l'anarchie naguère encore menaçante, le culte traditionnel pour les vieilles institutions du pays et pour la mémoire du feu roi, tout conspirait maintenant en faveur de son fils : ses mots heureux et spirituels étaient répétés avec enthousiasme, et l'opinion ne se montra point sévère pour ses vices.

État des mœurs à la restauration.

1660.

L'Angleterre offrait alors un spectacle affligeant et qu'on vit se reproduire un demi-siècle plus tard, en France, à la mort de Louis XIV : un rigorisme outré dans les principes des républicains tour à tour en possession du pouvoir depuis plus de vingt années, avait produit ses fruits naturels, il avait fait beaucoup d'hypocrites, et une foule d'hommes avides et corrompus grandirent en fortune et en autorité en affectant le mépris des plaisirs et des honneurs mondains. Ils jetèrent le masque à la restauration et ne furent pas des derniers à appeler le ridicule sur le puritanisme dont ils n'avaient pris que les dehors. Dans le même temps, une portion considérable de la nation, privée à regret par le long parlement des anciens jeux populaires et des délassements légitimes, se montra empressée à se dédommager par la licence d'une longue contrainte et fut naturellement indulgente pour les faiblesses royales. Il s'était formé d'autre part, dans les rangs supérieurs, à la suite des agitations révolutionnaires et du spectacle corrupteur des trahisons, des violences et des crimes de toute sorte, fruits ordinaires du bouleversement des États, une école de scepticisme religieux, philosophique et moral dont les adeptes les plus connus furent le duc de Buckingham, lord Wilmot, comte de Rochester, sir Ashley Cooper, créé plus tard comte de Shaftesbury, le plus rusé

comme le plus dangereux des hommes politiques de l'époque. Cette école reconnaissait pour son chef le philosophe Hobbes, apologiste logique et fougueux de l'athéisme et du despotisme, et dont le roi lui-même avait pris en France des leçons durant son exil. Ses principaux disciples, habiles à varier en politique selon l'intérêt du moment, mettaient tous en pratique dans leur langage et dans leur conduite ses cyniques préceptes. Le roi, qu'ils amusaient par leur conversation légère, spirituelle et moqueuse, fit de quelques-uns d'entre eux ses compagnons de plaisir ; abusé par leur exemple comme par ses propres penchants déréglés, il jugea la nation à travers le prisme trompeur d'une cour corrompue et de la foule des intrigants qui trafiquaient autour de lui de leur honneur et de leur foi pour un gain sordide : il crut qu'il aurait également bon marché de la conscience de son peuple et ne vit pas que derrière sa cour et sous une surface mobile, trouble et fangeuse, il y avait une société régulière, sérieuse, convaincue et profondément protestante.

Prudents débuts de Charles II

1660

La prudence néanmoins inspira ses premiers actes. Rappelé au trône en présence d'une armée hostile et encore debout, par l'effort mutuel des cavaliers et des presbytériens, entre lesquels le parlement était presque également partagé, Charles s'empressa de donner des gages aux deux partis. Les presbytériens Annesly, Hollis et sir Ashley Cooper furent élevés à la dignité de pairs et titrés, lord Say eut le sceau privé, le comte de Manchester fut fait grand chambellan, et le roi mit au nombre de ses chapelains deux ministres presbytériens. Les membres dirigeants du cabinet furent en

Composition du ministère.

même temps choisis parmi les hommes sages et respectés qui avaient rendu de grands services à la cause royale. Le marquis d'Ormond, créé duc, eut la grande maîtrise de la maison du roi, le comte de Southampton fut fait trésorier, sir Édouard Nicolas secrétaire d'État pour l'extérieur, et Édouard Hyde, nommé comte de Clarendon, devint chancelier du royaume. Nul autant que lui n'avait donné des preuves continues d'une loyauté inébranlable et désintéressée. Dans un temps où les gens réputés habiles avaient si souvent changé de principes, il se montrait invariablement attaché aux siens, également zélé pour le rétablissement de l'Eglise anglicane avec tous ses priviléges, et de la prérogative royale, telle qu'elle existait légalement avant la réunion du long parlement et les troubles civils. Attaché aux vieux usages, ennemi de toute innovation, incapable des tempéraments nécessaires pour faire adopter les plus sages mesures, ami de son pays, ferme et incorruptible, mais intolérant et jaloux, fastueux et superbe, il ne se fit pas moins d'ennemis par ses vertus que par ses défauts. C'était lui qui dans l'exil dirigeait les affaires du roi et, à la restauration, il eut encore la haute main dans le gouvernement : sa fortune enfin atteignit bientôt à son apogée par le mariage publiquement reconnu de sa fille Anna Hyde avec le duc d'York, héritier présomptif de la couronne [1].

Lord Clarendon.

Quatre points capitaux étaient à régler au début du

1 Le duc d'York l'avait secrètement épousée dans l'exil : elle devint grosse, et ayant prouvé qu'elle était légalement mariée, le roi donna son consentement, et le mariage fut reconnu. Le plus grand obstacle vint de son père, qui montra dans cette occasion une douleur peu naturelle et un ressentiment aussi violent qu'incompréhensible. (Voyez les Mémoires de Clarendon.)

règne : l'amnistie, le revenu du roi, le licenciement de l'armée, l'établissement ecclésiastique. Les trois premiers furent débattus et arrêtés sans opposition sérieuse par le parlement. Les lords cependant se montrèrent, dans les débats sur l'amnistie, plus rigoureux que les communes. En vertu d'une récente proclamation du roi, portant que ceux des juges de Charles Ier qui ne se constitueraient pas prisonniers dans le délai de quinze jours, seraient exclus de l'amnistie, dix-neuf régicides s'étaient rendus volontairement en prison; quelques-uns furent arrêtés, d'autres échappèrent, et furent exceptés de l'amnistie; mais le bénéfice de la déclaration de Charles II fut acquis à la plupart de ceux qui s'étaient livrés eux-mêmes [1]; ils eurent la vie sauve et restèrent enfermés à la Tour [2]. On exécuta six juges du roi pris dans leur fuite [3], et avec eux, Cook procureur général près la haute cour, Hacker et Axtel qui commandaient la garde, et le fameux chapelain de Cromwell, Hugh Peters. Trois autres régicides, arrêtés en Hollande, subirent le même sort. Henri Vane et le général Lambert, alors prisonniers, et quelques autres républicains fameux furent exceptés de l'amnistie quoiqu'ils n'eussent point trempé dans la mort du roi. Enfin ceux qui avaient eu la plus grande part à ce

Amnistie et exceptions.

Châtiment des régicides.

1. Le roi, dans cette circonstance, se montra jaloux de faire respecter sa promesse : il se rendit à la chambre des lords dans le but d'y faire restreindre les exceptions à l'amnistie.

2. Il fut décidé qu'aucune sentence ne serait exécutée contre eux sans un acte spécial du roi. (Hallam, *Hist. const.*, c. XI.)

3. Ce furent Harrison, Scott, Scrope, Jones, Clément et Carew. Harrison fut exécuté le premier : il fit sur l'échafaud une profession enthousiaste des principes qui l'avaient guidé dans sa carrière, et se montra aussi joyeux, dit un témoin oculaire, qu'un homme peut l'être dans cette situation. (*Journal de Pepys*, 13 octobre 1660.)

crime, Bradshaw, Ireton, Cromwell lui-même ne furent point protégés par la mort contre une coutume ignominieuse et barbare. Leurs cadavres furent exhumés, traînés sur la claie à la place des exécutions, suspendus à la potence et enterrés sous le gibet.

Revenu du roi.

Après avoir ainsi vengé le meurtre juridique du feu Charles, le parlement pourvut à l'existence comme à la dignité de son successeur, et dans l'intention d'éviter à l'avenir le retour des troubles causés, en partie du moins, par la disproportion entre le revenu de la couronne et ses besoins [1], il éleva à 1,200,000 livres sterling la somme annuelle jugée nécessaire pour que le roi soutînt son rang et pourvût aux charges ordinaires du gouvernement [2]. Charles, de son côté, renonça aux droits des anciennes tenures féodales déjà supprimées de fait sous la république.

Abolition des anciennes tenures féodales.

Les plus onéreux de ces droits étaient ceux de tutelle et de garde avec l'administration des biens des mineurs, et ceux d'approvisionnement et de pourvoyance contre lesquels tant de plaintes s'étaient élevées dans les temps antérieurs. Les anciennes ressources, taries par l'abolition définitive de la cour des tutelles et des autres droits, furent remplacées par l'*accise* ou taxe générale sur les boissons fermentées et autres liquides, et ce changement, dit M. Hallam, fut un progrès véritable et un grand pas vers l'établissement du droit commun dans le royaume [3].

1. Le revenu de Charles Ier de 1637 à 1641, n'était que de 900,000 livres sterling, dont au moins 200,000 provenaient de sources non reconnues par la loi ou qui ne pouvaient être plus longtemps productives. (Hallam, *ubi suprà*)

2. Les moyens indiqués pour produire ce revenu se trouvèrent fort inférieurs aux prévisions. *Id.*, *ibid.*

3. *Ibidem.*

La troisième grande mesure prise au début du règne fut relative à l'armée ; celle-ci était formée de deux corps, dont l'un avait été récemment sous les ordres de Lambert et l'autre sous ceux de Monk : ces deux corps réunis composaient une armée formidable de 50,000 hommes des plus belles troupes de l'Europe, organisée par Cromwell, et dont les officiers avaient tous acquis leur réputation et leurs grades au service de la république. Le maintien de cette armée parut avec raison un péril pour la monarchie; Monk lui-même signala le danger, et elle fut licenciée tout entière après l'acquittement des promesses royales pour le paiement de la solde et des arrérages[1].

Tous les brandons de la rébellion n'étaient pas éteints, et dans le moment même où le roi dissolvait l'armée, on vit éclater dans Londres un violent tumulte qui, s'il n'eût été sur-le-champ comprimé, n'aurait pu l'être que par elle. Un millénaire enthousiaste et fanatique, nommé Venner, parcourut les rues de la capitale, l'épée à la main, avec six cents énergumènes de sa suite. « L'heure du règne de Jésus-Christ sur la terre était venue, disait-il, et Dieu leur avait ordonné de l'établir : » ils combattirent longtemps avec une indomptable fureur contre la milice bourgeoise, refusant de se rendre, et le petit nombre qui ne mourut pas de ses blessures expira sur l'échafaud.

Insurrection des millenaires.

1660.

L'établissement religieux occupait alors tous les esprits. L'épiscopat fut rétabli; mais le roi avait promis

1. Un seul régiment de cette armée, celui de Coldstream, fut conservé, et après la mort de Monk, il forma le second régiment des gardes du roi. Ce régiment avait le premier passé la Tweed sous les ordres de Monk, à Coldstream, dont le nom lui resta. — *Mémoires de Jacques II.*

que des réformes, désirées par les presbytériens et autres dissidents, seraient faites dans l'administration des diocèses et dans la liturgie, et il approuva un plan proposé à cet effet par l'archevêque Usher, compromis modéré entre le système anglican et le régime presbytérien. Néanmoins les cavaliers et les partisans de la cour firent écarter ce projet dans le parlement-convention : bientôt après, cette assemblée fut dissoute (décembre 1660) et un nouveau parlement fut convoqué.

Elections. 1661.

Les élections cette fois se firent presque entièrement sous l'influence des royalistes et du parti exclusif de la haute Église : cinquante-six presbytériens seulement furent élus membres des communes [1]. Alors cessa l'union des deux grands partis qui avaient fait la restauration ; les récents services des presbytériens furent oubliés ; les cavaliers triomphants ne se souvinrent plus que de leurs anciennes offenses et les traitèrent en ennemis. Les premiers actes du nouveau parlement révélèrent l'esprit dont il était animé. Il décida que ses membres recevraient tous le sacrement selon les rites de l'Église d'Angleterre, et il fit brûler le covenant par la main du bourreau. L'acte d'amnistie fut révisé, et on présenta un bill pour envoyer à l'échafaud les régicides encore renfermés à la Tour. Les pairs le rejetèrent, mais

Premiers actes du nouveau parlement. 1661.

1. La plupart des membres élus, dit Rapin Thoiras, suivaient à la lettre les principes de Laud, archevêque de Cantorbery, qui avaient causé les troubles dans les derniers règnes. En un mot, on peut dire que c'était un parlement de la composition du chancelier Hyde, principal ministre d'Etat, qui avait été fait comte de Clarendon. Ce parlement fut appelé aussi le parlement *pensionnaire*, parce qu'on découvrit, dans la suite, que plusieurs de ses membres recevaient des pensions de la cour — *Histoire d'Angleterre*, l. XXIII.

Vane et Lambert, détenus l'un et l'autre, furent mis en jugement et condamnés. Vane montra une fermeté stoïque et un cœur intrépide dans sa défense comme dans la mort : Lambert fut gràcié, transporté à Guernesey, où il vécut trente ans encore et mourut prisonnier.

Le parlement fit ensuite quelques statuts destinés tous à rendre à la couronne les forces qu'elle avait perdues, et les communes déclarèrent qu'il n'y avait point de pouvoir législatif dans l'une ou l'autre chambre sans le concours du roi, que le suprême commandement de la milice et des forces de terre et de mer avait toujours appartenu à la couronne par les lois du royaume, et que ni les communes ni la chambre des lords n'avaient le droit de prendre les armes contre le monarque. L'ancienne loi qui définissait les cas de haute trahison fut rendue plus rigoureuse, on en fit une contre les pétitions collectives, et les évêques recouvrèrent leurs siéges au parlement. Tous les engagements pris avec les presbytériens furent méconnus ; cependant, en souvenir des promesses qui leur avaient été faites, des conférences s'étaient ouvertes à l'hôtel de Savoie, entre un égal nombre de théologiens de l'Église anglicane et de l'Église presbytérienne, sur les bases posées par l'archevêque Usher[1] : elles ne donnèrent aucun résultat, et le parlement rétablit l'ancien culte sans modifications. Un premier acte, attribué à Clarendon, et transformé par le parlement en statut, décida, au mépris de la déclaration de Breda, que tout membre

1. Ces conférences furent comparées au fameux colloque de Poissy, ouvert en France au XVI[e] siècle.

des corporations du royaume serait tenu de recevoir le sacrement de la communion selon les rites de l'Église d'Angleterre [1]. Cet acte fut suivi d'un autre plus célèbre sous le nom d'*acte d'uniformité*, qui enjoignit à tous les ministres dissidents d'adopter la liturgie anglicane, etde recevoir l'ordination des évêques dans un délai déterminé, sous peine d'être dépossédés de leurs églises et de leurs bénéfices. Deux mille environ s'y refusèrent pour l'honneur de leur époque, préférant l'intégrité de leur conscience à la conservation de leurs modiques ressources, et la misère à l'apostasie; ils furent tous expulsés [2].

Acte d'uniformité.

Ce statut, déjà si rigoureux, fut suivi de deux autres qui achevèrent de faire peser d'insupportables entraves sur tous les dissidents. Par le premier, qui fut nommé l'*acte des conventicules*, le culte public leur fut interdit : défense fut faite à tous, à quelque secte qu'ils appartinssent, de célébrer le culte domestique, sous peine d'amende et de prison, en présence de plus de cinq personnes étrangères à la famille. La troisième infraction à ce statut était punie de la transportation. Le second statut, publié quelques mois plus tard, prescrivait aux ministres non conformistes de jurer qu'ils ne tenteraient

Acte des conventicules.

1. La règle établie dans cet acte pour les corporations, dit lord Campbell, fut ensuite appliquée à tous les emplois civils et publics, et demeura la honte du livre des statuts du royaume, jusqu'à ce qu'il eût été révisé de nos jours par les infatigables efforts d'un homme illustre dans la cause de la liberté civile et religieuse. — *Vie de lord Clarendon.*

2. Cette cruelle mesure, secondée avec ardeur par le comte de Clarendon, fut exécutée le 24 août 1662, et reçut, de cette date sinistre, le nom de la Saint-Barthélemy des presbytériens. Toute compensation fut refusée aux ministres non conformistes, quoique, dans la guerre civile, à l'époque de l'expulsion des ministres de l'Église anglicane un cinquième des revenus eût été laissé à ceux qui refusèrent de souscrire au covenant presbytérien.

jamais, et par aucun moyen que ce fût, d'apporter d'altération, soit dans l'administration de l'Eglise, soit dans celle de l'Etat. Tout ministre ou prédicateur qui le refusait était contraint, sous de fortes peines, à résider à cinq milles du lieu où il avait exercé son ministère, ainsi que de tout bourg ou cité possédant une corporation. Ces deux actes complétèrent la série des mesures dont la chambre provoqua l'adoption par un zèle étroit et jaloux pour l'Eglise d'Angleterre, et qui furent nommées le *code Clarendonien :* remarquable monument d'intolérance à une époque même où la tolérance n'était ni connue, ni comprise, et qui fit à l'Angleterre de profondes blessures, dont les traces sont visibles encore aujourd'hui.

Le rétablissement de l'Eglise et du trône sur leurs anciennes bases eut lieu simultanément en Angleterre et en Ecosse ; mais, dans ce dernier royaume, la restauration, quoique reçue avec joie par la majeure partie de la population, fut suivie de mesures plus violentes et plus douloureuses. Cependant le joug imposé par Cromwell à l'Ecosse disparut, les garnisons anglaises furent retirées des forteresses qui tenaient ce pays dans une humiliante sujétion, les anciennes institutions politiques du royaume furent rétablies, et l'assemblée des états du parlement reprit ses séances à Edimbourg ; mais ce fut là que se rencontrèrent les plus cruels instruments de la réaction, et les vaincus trouvèrent leurs plus implacables ennemis dans leurs propres compatriotes. Non-seulement les hommes qui s'étaient montrés les adversaires de Charles Ier furent menacés par les royalistes triomphants; mais le péril fut égal pour ceux qui avaient embrassé la cause de Charles II, en demeurant fidèles au *covenant*.

Réaction en Ecosse.

et le parti vainqueur dirigé par lord Middleton, ancien chef royaliste et commissaire du roi en Ecosse, résolut tout d'abord de sacrifier une grande victime, le marquis d'Argyle, à son ressentiment. Argyle avait proclamé Charles II après la mort de son père, mais il s'était en même temps montré le plus implacable ennemi de l'illustre et infortuné Montrose; ce fut son crime : il invoqua en vain le souvenir des nombreux services rendus par son fils lord Lorn et par lui-même à la cause royale et le bénéfice de l'amnistie. Celle-ci, non ratifiée encore par le parlement d'Ecosse, n'avait pas été, disait-on, reconnue dans ce royaume. Middleton mit en œuvre, pour perdre Argyle, tout l'acharnement de la vengeance, et produisit dans ce but des lettres confidentielles indignement livrées par Monk, et dans lesquelles Argyle protestait de son dévouement au gouvernement républicain. Ces lettres dictèrent sa sentence de mort. Il montra dans sa prison et sur l'échafaud une tranquille possession de lui-même, une résignation parfaite et un noble courage qui firent oublier les faiblesses de sa vie. Son supplice répandit la terreur en Ecosse, où ceux qui n'avaient point racheté comme lui des offenses antérieures par de grands services formaient l'immense majorité : le parlement restreignit l'amnistie royale : une multitude de malheureux furent punis par l'emprisonnement et par la confiscation de tous leurs biens, et une loi odieuse fut rendue, par laquelle l'intercession en faveur des enfants des condamnés était mise au rang des crimes [1].

Condamnation et mort du marquis d'Argyle.

La réaction religieuse fut plus violente encore. L'E-

1. Mazure, *Histoire de la révolution de 1688.*

cosse, presque tout entière presbytérienne, supporta, sous Charles II, tout ce qu'elle avait victorieusement repoussé sous le règne de son père. L'épiscopat y fut rétabli, les formes et la liturgie faiblement modifiées du culte anglican furent imposées à la plupart des Églises. Le presbytérianisme avait pu se défendre et se maintenir en Écosse, malgré tous les efforts du gouvernement, lorsque ce culte, vingt années auparavant, était aussi celui du parti dominant en Angleterre. Mais les temps étaient changés : la prélature avait été rétablie en Angleterre avec la monarchie ; les presbytériens anglais étaient réduits à l'état de parti vaincu et toléré, et ne pouvaient plus offrir une assistance efficace à leurs frères d'Écosse : ceux-ci, abandonnés à eux-mêmes, et quoique en grande majorité dans ce pays, affaiblis et abattus par les révolutions et les guerres, étaient incapables d'opposer au gouvernement une résistance sérieuse. Le gros de la nation se soumit ; une partie du clergé presbytérien l'imita et fut maintenue par un édit célèbre sous le nom d'*acte d'indulgence*, en acceptant les modifications apportées à la liturgie ; mais la population demeura, dans le cœur, attachée au *covenant*. Plusieurs comtés de l'ouest devinrent le foyer d'une opposition invincible : le peuple abandonna les églises et courut aux conventicules, où les formes et la liturgie du culte presbytérien se conservèrent dans leur pureté primitive, et furent le prétexte d'une des persécutions les plus barbares qui aient déshonoré le règne d'un roi chrétien.

La réaction suivait aussi son cours en Angleterre, et le roi ayant soustrait au parlement la décision de la grande question relative aux indemnités dues aux pro- Indemnités en Angleterre

priétaires des biens confisqués durant la guerre, et vendues par l'Etat, toutes les réclamations furent portées devant les tribunaux, et les acquéreurs des biens ainsi vendus par autorité de justice, et en vertu même des décisions du long parlement, furent dépossédés sans autre indemnité que celle que leurs anciens propriétaires jugèrent convenable de leur accorder [1]. La couronne, l'Église et une multitude de particuliers rentrèrent ainsi, et à peu de frais, dans la possession de leurs biens; mais ceux d'entre les royalistes, qui avaient consenti à la vente de leurs héritages et transigé avec les acquéreurs, sous la république, ne participèrent point au bénéfice de ces restitutions et se répandirent en plaintes amères contre l'indifférence ou l'ingratitude du souverain rétabli [2].

Restitutions en Irlande.

Les réclamations furent plus nombreuses encore en Irlande, où la dépossession des anciens propriétaires avait été plus violente et plus générale. Cromwell s'était proposé de remplacer dans ce pays la population catholique et indigène par des colons anglais et protestants, et les Irlandais rebelles avaient été dépossédés par milliers. Ceux-ci, voyant rétabli le gouvernement pour lequel ils avaient combattu et souffert, invoquèrent, à l'appui de leurs justes réclamations, leurs services et leurs longues épreuves, tandis que les colons anglais de Cromwell faisaient valoir contre eux la raison d'État et les souvenirs de la grande rébellion sous Charles Ier, antérieure aux guerres civiles. On ne fit droit qu'en partie aux demandes des plaignants; mais le système de Cromwell

1. Hallam, *Hist. constit. d'Ang.*, c XV.
2. *Id.*, *ibid.*

fut momentanément suspendu, et les colons anglais, auxquels on donnait alors le nom de *Cromwelliens*, furent dépossédés d'un tiers de leur territoire, dont la faveur disposa plus que la justice, et beaucoup d'anciens propriétaires irlandais demeurèrent dans l'exil et la pauvreté.

De sombres nuages apparaissaient déjà sur l'horizon politique : de toutes parts s'élevaient des plaintes et des murmures. Les presbytériens avaient vu le roi oublier ses promesses : le plus grand nombre des anciens cavaliers n'avaient obtenu aucun dédommagement pour leurs pertes, aucune récompense pour leurs services : leur déceptions étaient rendues encore plus amères par la comparaison de la pauvreté où le roi les laissait avec l'insolente fortune de quelques-uns de ses favoris et des maîtresses objets de ses prodigalités insensées. Déjà des bruits alarmants s'étaient répandus sur sa religion : on disait qu'il inclinait au catholicisme, et son récent mariage avec la princesse Catherine de Bragance, infante du Portugal, confirmait ces soupçons. La reine avait peu d'attraits personnels, son influence était nulle à la cour, où dominait alors une des maîtresses du roi, qu'il avait créée duchesse de Cleveland, femme prodigue, rapace et dissolue [1]. Les profusions du monarque et le besoin perpétuel d'accroître son revenu pour subvenir à de folles dépenses lui rendaient de plus en plus insupportable la censure de l'opinion et le contrôle des deux chambres. Déjà, en 1664, il avait fait révoquer l'acte *triennal* passé sous Charles Ier, qui limitait à trois ans la durée de chaque

Mariage du roi.

Révocation de l'acte triennal. 1664.

1. Hume.

parlement et prescrivait aux magistrats comme au roi d'en convoquer un nouveau à l'expiration de ce terme. Cet acte célèbre fut remplacé par un nouveau statut spécifiant que les parlements ne seraient point prorogés ou leurs sessions interrompues au delà de trois années.

Politique du chancelier.

Le vœu du roi à cet égard fut secondé par son chancelier, qui se montra également jaloux à l'excès de la prérogative du souverain sur un autre point capital. Il combattit avec force et fit rejeter un projet qui eût enlevé au roi la libre disposition des subsides, en déterminant le mode de leur appropriation spéciale à leur objet. En toute circonstance le comte de Clarendon s'efforça de rétablir le trône et l'Église dans les conditions où ils étaient l'un et l'autre avant les troubles civils, et il servit aveuglément en cela la volonté royale. Mais il ne montra pas moins de constance et d'opiniâtreté à repousser tout ce qui, dans les propositions mêmes de la couronne, lui parut porter atteinte à la constitution civile du royaume ou à l'autorité de l'Église et de ses ministres : c'est ainsi que, d'une part, il fut contraire à toutes les modifications désirables soit dans les statuts rigoureux contre les catholiques et les dissidents, soit dans l'appropriation des biens ecclésiastiques; et que, d'autre part, il fit rejeter un acte dont l'effet eût été d'accorder au roi des ressources extraordinaires qui l'eussent affranchi pour la vie de la nécessité de convoquer un parlement. Ce fut la première cause de l'ébranlement de son crédit auprès de Charles II, plus touché, comme la plupart des princes, d'un seul refus que des plus longs services, et qui non-seulement tâchait déjà de s'affranchir de son parlement, mais médi-

tait aussi des actes contraires à l'honneur de son peuple comme à l'équité. Dunkerque acquis par Cromwell, avait consolé l'Angleterre de la perte de Calais; Charles II céda cette place pour cinq millions à Louis XIV; et l'acquisition de Tanger, que l'infante avait apportée en dot à son époux, ne parut pas au pays un dédommagement suffisant. Le roi enfin, en provoquant des hostilités contre les Hollandais, viola sans cause légitime le traité existant, et entraîna l'Angleterre, par des motifs personnels peut-être, dans de ruineuses dépenses. Il envoya dans l'Atlantique, en 1664, et sans déclaration de guerre préalable, l'amiral sir Robert Holmes, avec une mission secrète pour détruire les établissements hollandais sur les côtes d'Afrique et du Nouveau-Monde. Holmes chassa les Hollandais du cap Corse, et s'empara de leurs établissements au cap Vert et en Gorée, puis se dirigeant vers l'Amérique, il leur enleva le territoire nommé la Nouvelle-York (New York). Les Anglais faisaient valoir d'anciennes prétentions sur ces divers points du globe que les Hollandais, disaient-ils, avaient usurpés sur eux [1]. Mais tous les griefs allégués étaient antérieurs au renouvellement du dernier traité signé avec Cromwell, et la mission de l'amiral Holmes était une violation flagrante et injustifiable du droit des gens : elle fut néanmoins populaire dans le royaume, le parlement y applaudit et vota au roi un énorme subside pour la guerre que Charles II déclara, en février 1665, aux états généraux.

Guerre déclarée à la Hollande. 1665.

Le grand pensionnaire Jean de Witt, à la tête du parti

1. Jacques I[er] avait donné le littoral de l'état actuel de New York au comte de Stirling, mais les Hollandais seuls y avaient formé des établissements sérieux.

républicain, avait alors en Hollande la direction suprême des affaires, et déjà par son ordre l'amiral Ruyter avait repris aux Anglais, à l'exception du cap Corse, tout ce dont ils s'étaient emparés sur la côte africaine. Les états, par ses soins, armèrent une flotte formidable de cent treize vaisseaux, dont ils confièrent le commandement à l'amiral Hopdam. La flotte anglaise comptait aussi plus de cent bâtiments de guerre : le duc d'York, créé grand amiral, la commandait en personne : il avait pour seconds le prince Rupert, si fameux sous le dernier règne, sir John Lawson et le comte de Sandwich. La rencontre entre les deux armées navales eut lieu le 13 juin, dans les environs du Texel : la victoire, plusieurs heures indécise, se déclara enfin pour les Anglais. La Hollande perdit vingt vaisseaux, quatre amiraux, entre lesquels l'illustre Hopdam, commandant en chef, et dix mille hommes tués, faits prisonniers, ou engloutis par la mer. L'honneur de cette sanglante journée appartenait au duc d'York, qui montra, dans la disposition de sa flotte, comme dans l'attaque, autant d'habileté que de courage [1], mais qui, en négligeant de poursuivre l'ennemi en désordre, laissa échapper l'occasion de le détruire [2].

Operations maritimes. 1665-1666.

Le parlement fit don au duc d'York, à titre de récompense nationale, d'une somme de 120,000 livres sterling; il vota 1,250,000 livres pour continuer la guerre, et la

1 Les Anglais furent en grande partie redevables de leur victoire à l'ordre régulier de combat que le duc établit et aux signaux qu'il perfectionna. — *Mém. de Jacques II.*

2. Jacques II, dans ses Memoires, rejette sur un de ses serviteurs, nommé Bronker, toute la responsabilité de cette faute, que Burnet lui impute, et qui lui fut reprochée.

campagne maritime se rouvrit au printemps de l'année suivante : mais alors le Danemark et la Prusse s'étaient alliés avec la Hollande, et l'immortel Ruyter, revenu de l'Allemagne, avec un riche convoi échappé aux Anglais, commandait, dans la mer du Nord et sur le théâtre des opérations de la guerre, les forces navales des Provinces-Unies. La flotte d'Angleterre n'était plus sous les ordres du duc d'York [1], et le duc d'Abermale en avait le commandement lorsqu'elle rencontra l'ennemi entre Newport et Dunkerque. Cent vaisseaux des deux parts furent engagés et la bataille dura quatre jours avec une opiniâtreté incroyable. Les pertes furent énormes, mais les Anglais cette fois furent les plus maltraités et perdirent vingt-trois de leurs gros bâtiments. Le prince Rupert s'était détaché du gros de la flotte avec une escadre pour surveiller les Français, qui ne parurent pas ; il accourut au bruit de la canonnade et sauva les Anglais d'une ruine totale [2]. Malgré cette victoire les Hollandais firent, cette même année, une perte immense. La flotte anglaise pénétra dans la rade d'Ulie, où elle livra aux flammes deux vaisseaux de guerre et cent quarante navires de commerce.

L'émotion causée en Angleterre, par les vicissitudes de cette lutte gigantesque, fut comme étouffée par l'horreur et l'effroi que jeta dans la métropole et dans tout le royaume, un des plus grands fléaux dont il soit fait men-

1 Le roi lui en avait retiré le commandement, afin, dit-il, de ne pas exposer l'héritier de la couronne aux hasards de la guerre.

2. Le grand pensionnaire, Jean de Witt, montait l'escadre hollandaise. Il inventa les boulets ramés, qui furent employés pour la première fois dans cette occasion avec un grand succès.

Peste. 1665. tion dans les annales modernes. Une peste affreuse s'y déclara dans le mois de mai 1665, et en huit mois enleva, dans Londres seulement, 130,000 personnes. Le mal étendit ses ravages l'année suivante, dans la plupart des comtés, où il fit d'innombrables victimes. Mais à peine la capitale s'en vit-elle affranchie, qu'elle fut la proie d'un second fléau, non moins terrible. Un incendie qui, par ses proportions immenses, rappela celui de

Incendie de Londres. 1666. Rome, sous Néron, éclata le 12 septembre, dans un des quartiers les plus populeux de la cité. Un vent d'est très-violent entretint sa fureur, qu'aucun effort humain ne put arrêter : il dévora en cinq jours tous les quartiers entre la Tour et Temple-Bar : treize mille deux cents maisons et quatre-vingt-neuf églises furent la proie des flammes : le fléau s'arrêta enfin comme de lui-même faute d'aliment, et 200,000 personnes se trouvèrent sans abri. La multitude, aveuglée et rendue injuste, comme il arrive toujours, par l'excès de la souffrance, en fit remonter la responsabilité à ceux qu'elle haïssait : elle attribua l'incendie à la malignité des papistes, et un monument élevé dans Londres, conserva, jusqu'à une époque récente, le souvenir de cet immense sinistre et d'une imputation si odieuse. Les quartiers incendiés furent rebâtis sur un plan vaste et régulier, une foule de rues sombres et infectes disparurent, et une splendide capitale sortit de leurs décombres.

Des calamités si terribles avaient à peine suspendu les fêtes de la cour, et la coupable légèreté du roi au milieu des cruelles épreuves de son peuple donna lieu à d'amères censures. Il avait dissipé pour ses plaisirs une partie des sommes votées par le parlement pour la

guerre. La flotte se trouva ainsi fort affaiblie dans le courant de l'année 1667, et l'amiral Ruyter en profita pour humilier l'orgueil des ennemis de son pays. Voyant la côte anglaise mal défendue à l'embouchure de la Tamise et de la Medway, il fit remonter ces fleuves par deux divisions de sa flotte. Favorisé par une forte marée et par un violent vent d'ouest, il rompit les chaînes qui fermaient la Tamise, et remonta jusqu'à Gravesend, brûlant plusieurs vaisseaux sur son passage et jetant la terreur dans Londres. La seconde escadre hollandaise prit et fit sauter le fort de Sherness à l'entrée de la Medway, et s'avançant dans ce fleuve sans rencontrer d'obstacles, elle gagna Chatam, qu'elle livra aux flammes avec ses vaisseaux, ses chantiers et ses magasins. Le duc d'Abermale fit d'énergiques efforts pour garantir la métropole, et les Hollandais victorieux reprirent la mer emmenant de glorieux trophées. Cette entreprise audacieuse fut le dernier fait d'armes de cette guerre, et les Anglais humiliés signèrent avec la Hollande la paix de Breda, par laquelle les deux peuples étaient maintenus, pour leurs colonies transatlantiques et aux Indes, dans la situation respective où ils se trouvaient à cette époque (21 juillet 1669). Par un traité séparé, signé le même jour avec la France, les Anglais rendaient à cette puissance l'Acadie ou la Nouvelle-Écosse, et recouvraient Antigoa et quelques autres territoires dans les Antilles. La Nouvelle-Belgique ou New-York et New Jersey par le traité de Breda demeuraient à l'Angleterre, et la Hollande conservait Surinam [1].

Désastre de Chatam. 1667

Paix de Breda. 1669

1. Heeren. *Les États de l'Europe et leurs colonies, depuis la découverte des deux mondes.*

L'Angleterre était humiliée : la peste l'avait décimée : l'incendie avait presque anéanti sa capitale et elle n'avait recueilli aucun fruit satisfaisant d'une guerre injustement entreprise. Le désastre de Chatam, l'affront subi par la présence du pavillon hollandais à Gravesend provoquait dans tous les cœurs une comparaison douloureuse avec l'époque où l'immortel Blake balayait devant le sien la surface des mers : le peuple s'en prit de ses malheurs au gouvernement, et il imputa ceux de la guerre au ministre qui n'avait cessé d'opiner contre elle dans le conseil du roi, au chancelier Clarendon [1]. Depuis longtemps les divers partis avaient conjuré sa ruine. Déjà quelques années auparavant, un pair catholique, le comte de Bristol, avait fait, dans la chambre des lords, une sortie violente contre le chancelier en l'accusant de trahison. Cette attaque était prématurée et Clarendon la dédaigna; mais le nombre de ses ennemis s'accrut avec le temps : nous avons vu qu'il s'était attiré autant de haine par ses qualités que par ses défauts, et on en peut conclure que les actes les plus louables de son ministère, furent autant que ses fautes l'occasion de sa chute. Les catholiques et les dissidents imputèrent avec raison à son intolérance, à son zèle étroit pour l'Église d'Angleterre, une grande partie des rigueurs dont ils étaient l'objet : les cavaliers ruinés lui reprochèrent de rendre le roi insensible à leurs infor-

Disgrâce du lord chancelier, comte de Clarendon.

1659.

1. Clarendon avec son ami le comte de Southampton, s'était toujours opposé à cette guerre comme étant injuste et impolitique. Néanmoins, selon les usages de cette époque, il se crut autorisé à conserver sa charge, et obligé de défendre en public la marche d'un gouvernement qu'il blâmait dans ses relations privées. — Lord Campbell, *Vie du chancelier Clarendon.*

tunes; le roi lui-même voyait en lui l'importun censeur de ses vices et de ses profusions, et l'obstacle perpétuel où se heurtaient ses fantaisies désordonnées[1], et prit en haine son vieux ministre : l'opinion publique lui imputait à crime la vente de Dunkerque à la France, le mariage du roi avec une princesse catholique et stérile, les dilapidations du trésor, la construction fastueuse d'un palais qui porte encore aujourd'hui son nom, et dont la magnificence, disait-on, était une insulte à la détresse publique[2]. Mais rien ne grossit la tempête déchaînée contre lui, autant que la profession ouverte qu'il osa faire des doctrines du libre échange, en se déclarant contre un bill prohibitif, qui tendait à empêcher la libre importation en Angleterre des denrées et des bestiaux de l'Irlande : il y eut alors contre le chancelier une ligue étroite et ardente de tous les propriétaires anglais, qui seuls, à cette époque, avaient accès dans la chambre des com-

1. Charles II avait conçu une passion violente pour une belle personne du nom de Stuart et, afin de la satisfaire, toute autre tentative ayant échoué, médita de divorcer et de l'épouser. Lord Clarendon combattit le projet du roi et provoqua sa colere en contribuant au secret mariage de miss Stuart avec lord Richmond, depuis longtemps épris de ses charmes. Les ennemis du chancelier l'accuserent d'avoir agi dans cette circonstance, par un motif d'intérêt tout personnel, et de s'être opposé à la rupture du mariage du roi avec une reine stérile, afin d'assurer la succession de la couronne à la descendance de sa fille, mariée au duc d'York.

2. « Lord Clarendon construisit ce magnifique hôtel sur un terrain dont le roi lui avait fait don près de Saint James. Il y employa constamment 300 ouvriers durant les années de la peste et de l'incendie, convaincu, dit Burnet, que le public lui saurait gré de donner du travail à tant de monde et de verser par de si grands travaux des sommes considérables dans la consommation générale : ce fut le contraire qui arriva : on jeta les hauts cris, et le chancelier ayant acheté et employé, pour la construction de cet édifice, des pierres primitivement destinées à Saint Paul de Londres, on l'accusa de sacrilége. » — *Mémoires de mon temps*

munes : celle-ci se rendit l'interprète et l'organe passionné de toutes les plaintes et de toutes les attaques auxquelles il était en butte, et la haine ne fut pas désarmée par la disgrâce du chancelier, à qui le roi retira les sceaux peu de jours après la signature de la paix de Breda. Deux mois après (octobre 1669), le parlement ayant été convoqué, un comité formé dans le sein des communes dressa contre l'ex-chancelier un bill en dix-sept articles, où la plupart des griefs ci-dessus énumérés furent rappelés : Clarendon y était en outre accusé d'avoir vendu les emplois publics et la faveur royale, violé les priviléges des corporations, conseillé au roi de maintenir une armée permanente afin de gouverner d'une manière absolue[1]. On pouvait sans passion reprocher à Clarendon son orgueil, son faste, son intolérance religieuse, ses étroits préjugés; mais aucune des inculpations qui portaient atteinte à son intégrité n'était fondée, il demeura fidèle au roi, à l'Église, à la constitution du royaume[2], et il était en droit de se glorifier des motifs qui avaient attiré sur lui le ressentiment de son maître. Les dispositions du roi à son égard étaient connues, et le parti de la cour s'unit au parti populaire pour l'accabler [3] : les communes demandèrent que l'ex-chan-

1. Hume.

2. Le vertueux comte de Southampton, son ami et son compagnon dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, répondit peu de jours avant sa mort aux détracteurs du chancelier : « Le comte de Clarendon est bon protestant et bon anglais. Aussi longtemps qu'il gardera son poste, nos lois, nos libertés et notre religion sont en sûreté. S'il le perd, l'Angleterre tardera peu a s'en ressentir. »

3. Le duc de Buckingham et quelques autres s'étant aperçus des dispositions nouvelles du roi à l'égard du comte de Clarendon, ne négligeaient rien pour l'y entretenir. Quand ils voyaient venir le chancelier, ils disaient au roi. « Sire

celier fut mis par les pairs en arrestation immédiate, comme inculpé de haute trahison, sans toutefois qu'aucun fait précis et constituant le cas de trahison fût spécifié dans l'acte. Les pairs, gardiens jaloux de leurs priviléges et des formes de la justice[1], refusèrent d'obtempérer, sur ce chef, à la demande des communes: un conflit grave, et dont les conséquences auraient pu devenir dangereuses, s'éleva, à cette occasion, entre les deux chambres. Clarendon se vit alors en péril d'être condamné soit par un *bill d'attainder*, soit par un jury spécial et composé de ses plus ardents ennemis[2]. Il crut devoir se dérober à l'orage, et, cédant aux insinuations du roi, qui le haïssait, de son gendre le duc d'York, qui se voyait impuissant à le défendre, et de toute sa famille, il se bannit lui-même et se retira en France. Ses ennemis prirent contre lui avantage de sa fuite, les deux chambres déclarèrent Clarendon incapable de remplir désormais aucune fonction publique et le bannirent à perpé-

Fuite de lord Clarendon à l'étranger.

voilà votre maître d'école qui arrive. » D'autres fois, ils le contrefaisaient dans la chambre du roi pour le tourner en ridicule. Le duc de Buckingham prenait le soufflet du foyer et le portait avec gravité pour représenter le chancelier portant le grand sceau, tandis que le colonel Titus, marchant devant lui avec la pelle sur l'épaule, imitait l'huissier qui portait la masse. Le roi souffrait ces bouffonneries et montrait par là combien il était las de son ministre. — Rapin Thoiras, *ubi supra*.

1. On rencontre ici, dit lord Campbell, un des cas nombreux, où les pairs, malgré toutes les fautes qu'on leur reproche, ont montré pour la justice et la liberté, beaucoup plus de respect que les représentants passionnés de la nation. — *Vie de lord Clarendon*.

2. Voici à cet égard comment on eût procédé contre lui. Le roi aurait prorogé le parlement, et, dans l'intervalle des sessions, on eût soumis au grand jury un acte d'accusation pour crime de trahison, et l'accusation étant accueillie, le chancelier aurait été traduit devant une commission spéciale formée de pairs que le gouvernement eût choisis parmi ses plus ardents ennemis.

tuité. Ce bill fut revêtu du sceau royal, et Clarendon mourut en exil[1].

La chute de Clarendon coïncide avec l'époque où l'histoire d'Angleterre ne se sépare plus de celle du continent, où la France tenait maintenant la première place, occupée dans le siècle précédent par l'Espagne. Celle-ci était depuis longtemps sur son déclin quoique possédant encore, en Europe, la Belgique, le Milanais et la Franche-Comté, et un grand empire dans le Nouveau-Monde. Ce vaste corps semblait déjà comme frappé d'atonie à côté de la France agressive et dans sa période ascendante, sous un roi jeune, entreprenant et superbe, à l'ambition duquel la maison d'Autriche, divisée, semblait désormais hors d'état de faire seule obstacle. Louis XIV avait déjà, en diverses circonstances, révélé à l'Europe son arrogance et son audace, lorsque la mort de son beau-père, Philippe IV, éveilla en lui l'ardeur des conquêtes. La reine Marie-Thérèse avait renoncé, en lui donnant sa main, à tous ses droits sur la succession de son père : Louis prétendit que cette renonciation était nulle quant à la Flandre, où, par la coutume du Brabant, les filles aînées, dit-il, héritaient de préférence aux fils

1. Il survécut sept ans à sa disgrâce et se fixa, dans les derniers temps, à Rouen. Il charma ses loisirs dans la retraite comme notre Sully, avec qui il a plus d'un rapport, en écrivant ses mémoires et les grands événements auxquels il avait pris une part active. Ce dernier ouvrage, intitulé *l'Histoire de la Rébellion et des guerres civiles d'Angleterre*, et dans lequel l'auteur malgré ses préjugés et sa constante partialité, fait preuve d'une sagacité rare et d'un grand talent comme peintre de caractères, est d'un prix inestimable pour l'histoire de cette époque. Parmi les titres que le comte de Clarendon a acquis à la reconnaissance de la postérité, il ne faut pas oublier la part qu'il a prise à la création de la célèbre Société royale de Londres qui fut fondée sous son ministère.

cadets : il fit valoir ses prétendus droits sur cette contrée à l'exclusion de ceux du roi d'Espagne, Charles II, fils mineur de Philippe IV. Il appuya ses prétentions par une armée nombreuse, gagna l'empereur Léopold, en lui faisant espérer le partage des dépouilles du jeune roi, et se mit en campagne à la tête de sa maison. Turenne commandait sous lui, et en trois semaines il se vit maître de la Flandre espagnole. La conquête de la Franche-Comté, que possédait aussi l'Espagne, fut sur-le-champ résolue et achevée en un mois.

Premières conquêtes de Louis XIV.

L'Europe s'alarma de ces succès rapides : l'Angleterre surtout s'émut, avec la jalousie d'une ancienne rivale, au bruit des conquêtes de la France, et les Provinces-Unies virent avec effroi le redoutable Louis XIV s'approcher de leurs frontières. Les états généraux invitèrent alors le gouvernement anglais à s'allier avec eux pour opposer une barrière aux envahissements de ce prince. Charles II écouta cette fois les conseils d'une sage politique, et une alliance fut rapidement conclue entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, par les soins du grand pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et de sir William Temple, résidant, pour l'Angleterre, à Bruxelles, également estimé comme philosophe et comme diplomate. La Suède entra dans cette ligue, connue sous le nom de la Triple-Alliance, et qui eut pour résultat d'arrêter Louis XIV au milieu de ses victoires. Elle le contraignit à signer le traité d'Aix la-Chapelle, par lequel il rendit la Franche-Comté et conserva une grande partie de la Flandre espagnole.

Traité de la Triple-Alliance. 1668.

Paix d'Aix la Chapelle. 1668.

Charles II, cependant, ne s'était associé qu'à regret à la politique de son gouvernement. Catholique de cœur et

aspirant au pouvoir d'un monarque absolu, il était hostile aux Provinces-Unies, par les motifs qui avaient rendu leur alliance précieuse à Cromwell; il haïssait en elles un état républicain et protestant; il était irrité contre les états généraux qui avaient déshérité le jeune prince d'Orange, son neveu, de la dignité de stathoudre portée si haut par sa famille; ces divers motifs, et par dessus tout l'espoir de trouver, dans la munificence intéressée de Louis XIV, des secours qui le missent en état de se passer de ceux de son parlement, le ramenèrent vers la France, et à peine eut-il ratifié le traité d'Aix-la-Chapelle, que des conférences pour le rapprochement des deux cours eurent lieu entre le duc de Buckingham et la princesse Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Mais une négociation plus secrète et inconnue de Buckingham lui-même, se poursuivait à Londres. Déjà le roi avait confié ses sentiments touchant la religion, à quelques seigneurs catholiques de son royaume, à sir Thomas Clifford, aux lords Arundel et Arlington, qui vivaient dans son intimité. Charles II leur communiqua, en présence de son frère, l'intention où il était de traiter avec Louis XIV, en vue du rétablissement de la religion catholique en Angleterre, et bientôt après, dans les premiers jours de l'année 1670, les deux rois conclurent un traité fameux et qui demeura secret durant un demi-siècle [1]. Charles II, par ce traité, s'obligeait : 1° à établir la religion catholique dans ses États; 2° à réunir ses armes à celles de la France pour abolir la république des Provinces-

Traité secret avec Louis XIV. 1670.

1. Ce traité, dit M. Hallam, fut pour la première fois mis au jour et rendu public par d'Alrymple. (*Hist. const. d'Anglet.*, règne de Charles II.)

Unies, immédiatement après l'œuvre de la conversion de la Grande-Bretagne : les conquêtes furent d'avance partagées entre les deux rois, à l'exception d'une principauté réservée au prince d'Orange. Louis XIV, de son côté, s'engageait à donner au roi d'Angleterre, 200,000 livres sterling, payables par quartiers, afin de le mettre en état de convertir ses sujets [1]. Mais Charles II, en stipulant ainsi pour la conversion de son peuple, avait pris conseil de son zèle pour sa nouvelle religion bien plus que de sa prudence ; il reconnut bientôt les grandes difficultés de commencer, par cette entreprise, l'exécution des clauses convenues, et Louis XIV, d'autre part, était impatient de conquérir la Hollande. Un important changement fut apporté à la convention secrète des deux rois, par les soins de la princesse Henriette d'Angleterre, qui vint en conférer à Douvres, avec le roi Charles II, son frère. Il fut convenu que la conversion de l'Angleterre serait ajournée à un temps plus opportun, lorsque la conquête de la Hollande aurait mis le roi en état de l'entreprendre avec succès.

La princesse Henriette, en quittant Douvres, pour rencontrer peu de jours après en France, cette fin soudaine et tragique immortalisée par Bossuet, avait laissé dans un but politique, auprès de son frère, une intrigante célèbre par ses charmes et par son adresse, M[lle] Keroualle, qui servit bien la France, dit un historien français [2]. Cette femme habile succéda dans la faveur royale à la duchesse de Cleveland, devint elle-même duchesse de Portsmouth, et

1. Mémoires de Jacques II.

2. Henault.

son empire sur le roi fut bientôt sans bornes. Elle employa d'abord toute son influence à l'affermir dans les résolutions arrêtées à Douvres, pour déclarer sans retard la guerre aux états généraux contre l'avis du duc d'York, qui subordonnant tout autre intérêt à celui de sa religion, insistait pour convertir l'Angleterre, avant de conquérir la Hollande.

Ainsi, tandis que la nation anglaise, inquiète de la puissance de Louis XIV et des progrès de ses armes, applaudissait au traité de la *Triple-Alliance*, conclu pour l'arrêter, dans l'intérêt de la religion protestante et de l'équilibre européen, son roi négociait secrètement dans un but directement opposé, et conspirait contre la religion de ses sujets dans l'intérêt d'une puissance rivale. De ce conflit dangereux, de ce choc de deux courants contraires, entre la politique déclarée et la politique secrète, entre le vœu du pays et la volonté du souverain, résultèrent de violentes commotions, où le trône faillit s'abîmer, et qui rendirent imminente une seconde révolution. Un nouveau cabinet présidait alors aux destinées de la nation. La mort du comte de Southampton, bientôt suivie de la disgrâce de lord Clarendon [1], avait dissous le premier ministère de Charles II, et aux personnages éminents qui le composaient succédaient maintenant cinq hommes d'aptitude très-diverse, non moins différents par leur but que par leur caractère. Ce furent sir Thomas Clifford, le comte d'Arlington, Buckingham,

Formation du ministère de la Cabale. 1670.

1. Le poste du lord chancelier demeura quelques années vacant après la chute de lord Clarendon. Lord Bridgman, qui lui succéda dans ses fonctions, mais non dans sa dignité, n'eut que le titre de lord du grand sceau.

sir Ashley Cooper comte de Shaftesbury[1] et lord Lauderdale, et le cabinet célèbre appelé *cabale*[2], de la première lettre de leur nom, reçut alors son existence.

II.

Suite du règne de Charles II jusqu'à la dissolution du parlement d'Oxford.

1670 — 1681.

Caractère des principaux membres de la Cabale.

Des cinq membres de la cabale, deux étaient, dans le cœur, catholiques, Henri Bennet, comte d'Arlington, secrétaire d'État pour l'extérieur, et sir Thomas Clifford, commissaire de la trésorerie, l'homme le plus honorable du nouveau cabinet[3]; les trois autres, Buckingham, Ashley Cooper et Lauderdale, offraient trois types différents d'une révoltante immoralité. Le premier, homme de plaisir avant tout, était devenu ambitieux par passetemps : il avait trahi tous les partis, et après avoir figuré dans l'opposition il était redevenu courtisan, jaloux de regagner la faveur royale par des services qui eussent fait reculer tout Anglais véritablement ami de son roi et de son pays[4]. Sir Ashley Antony Cooper, comte de Shaftesbury et chancelier de l'Échiquier, et bientôt après

1. Shaftesbury ne fut, jusqu'en 1672, que chancelier de l'Échiquier. Il eut les sceaux à cette époque.

2. Ce mot s'écrit *cabal* en anglais.

3. Macaulay, *Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II*, introduction.

4. *Idem.*

lord chancelier du royaume, attaché tour à tour comme Buckingham, aux divers partis, et non moins versatile que lui dans sa conduite, était plus profond dans ses calculs: habile observateur du temps, il avait toujours si bien saisi le moment opportun pour trahir, que chacune de ses trahisons avait agrandi sa fortune[1]. Loyauté, vérité, justice étaient pour lui des mots vides de sens; l'habileté était l'unique chose requise à ses yeux, pour captiver les hommes et pour pénétrer leur caractère. Il joignait à une étonnante sagacité un esprit inquiet et caustique, un besoin fébrile d'agitation, une activité prodigieuse, un rare talent pour l'intrigue, une parole entraînante; et si l'on considère que ces qualités et ces défauts se rencontraient dans une âme sans scrupule, profondément ambitieuse et vindicative, on reconnaîtra que la nature avait en quelque sorte prédestiné sir Ashley Antony Cooper au rôle de grand factieux, à celui du plus redoutable agitateur de son époque; mais il avait encore, dit un contemporain, plus d'amour-propre que d'ambition et d'audace, ce fut la cause de sa perte[2]. Le cinquième membre du cabinet, Lauderdale, créé duc par Charles II, et son commissaire pour les affaires d'Écosse, homme violent, brutal et plein de ruse, était peut-être plus méprisable encore que ses deux collègues Buckingham et Shaftesbury. Après avoir marqué dans les guerres civiles, parmi les plus ardents covenantaires, il s'était donné tout entier au roi dont il favorisa le retour, et il eut avec

1. Il savait si bien l'art de manier les hommes, que, malgré toutes ses trahisons, il ne perdit jamais la confiance de l'opposition quand il fut dans ses rangs. (Burnet, *Hist. de mon temps.*)

2. Burnet, *Histoire de mon temps.*

Middleton, la plus grande part dans toutes les mesures réactionnaires en Écosse. Il préférait tacitement les formes presbytériennes du culte, et fut le principal instrument dont le roi se servit pour imposer par la violence, à ses compatriotes, le culte anglican et l'épiscopat, employant tout ensemble dans ce but, la corruption, le glaive et la torture.

Tout serviles qu'étaient alors ces trois hommes, Lauderdale, Ashley Cooper et Buckingham, le roi n'osa leur communiquer son traité secret avec la France, ni leur avouer son intention de se déclarer catholique : il ne le confia qu'aux deux membres catholiques du cabinet, Arlington et Clifford, qui revêtirent ce traité de leur signature.

Pour remplir ces secrets engagements, pour lever des soldats, et mettre la flotte anglaise en état de combattre la flotte redoutable des Provinces-Unies, d'abondants subsides étaient nécessaires, et quoique les membres du cabinet se montrassent prodigues envers ceux du parlement de gratifications et de faveurs, il était de toute évidence qu'ils n'obtiendraient jamais dans les deux chambres une majorité disposée à faciliter l'exécution du traité secret, et à entrer avec eux dans une politique opposée au traité populaire de la Triple Alliance. Le cabinet demanda donc des subsides dont l'objet, dit-il, était de mettre l'Angleterre en état d'exécuter ce dernier traité. Les communes ne virent point le piége et se montrèrent généreuses, elles votèrent des fonds pour l'entretien d'une flotte de soixante voiles. Mais un différend s'éleva entre les deux chambres, sur les moyens de percevoir ce nouveau subside, et un membre des communes,

sir John Coventry, ayant laissé échapper une plaisanterie offensante pour le roi, au sujet d'une taxe proposée pour la comédie [1], Charles, dit-on, écouta la vengeance et ne fut pas étranger à un ordre barbare par suite duquel quelques soldats de sa garde se rendirent coupables d'une mutilation barbare sur la personne de sir John, en lui fendant le nez jusqu'aux narines. Les communes ressentirent vivement cet outrage ; elles rendirent sur-le-champ un bill connu sous le nom de bill Coventry, qui déclarait la mutilation crime capital et irrémissible, et les auteurs d'un si odieux attentat furent en même temps bannis, sans que le roi osât leur faire grâce.

Bill Coventry.

Les fonds accordés pour la guerre furent promptement épuisés, et une partie seulement fut employée pour la marine et pour l'armée, le reste solda les dettes du roi ou fut dissipé en nouvelles profusions. Cependant le moment d'agir était venu et Charles désespérait d'obtenir par de nouveaux artifices d'autres subsides des communes. Celles-ci, presque entièrement composées d'hommes dévoués à la couronne, mais plus protestants encore que monarchiques, avaient conçu de vives alarmes pour les destinées de leur culte dans le royaume. La duchesse d'York était morte convertie à l'Église romaine, et le duc d'York, héritier présomptif du trône, s'était ouvertement déclaré catholique. L'effet de cette double ré-

1. Un membre du parti de la cour ayant dit, à l'occasion de cette taxe, que le théâtre ne pouvait être imposé, puisqu'il faisait partie de la maison et des plaisirs du roi, sir John Coventry demanda si les acteurs comme les actrices faisaient partie des plaisirs de Sa Majesté. Le roi entretenait alors deux actrices à grands frais.

vélation fut terrible; le roi, alarmé de l'effervescence des esprits, et sur le point de faire la guerre à la Hollande, à laquelle il était lié par les traités et par le vœu national, n'osa tenir son parlement réuni et le prorogea durant deux années. Il trouva dans une banqueroute les ressources qu'il n'espérait plus de la confiance publique: l'Échiquier fut fermé; on refusa, malgré l'engagement le plus formel, le paiement des traites remises aux banquiers à diverses échéances, en remboursement des avances considérables qu'ils avaient faites au roi[1]. Le principal promoteur de cette inique mesure fut Shaftesbury, alors chancelier de l'Échiquier, et à qui le zèle honteux qu'il déploya dans cette occasion valut les sceaux et la dignité de chancelier du royaume[2]. D'innombrables faillites furent les conséquences nécessaires d'un pareil acte, dont l'injustice égalait la violence: le commerce anglais fut pour un temps suspendu; mais une somme

Prorogation du parlement.

(1671)

Banqueroute.

(1672)

1. Le roi promit aux banquiers un intérêt de six pour cent au lieu de l'argent qui leur était dû par l'Échiquier; mais cet intérêt ne fut payé que vers la fin du règne de Guillaume. On peut le considérer comme le commencement de la dette nationale. (Hallam, *Hist. const.*, c. XI.)

2. Le crédit commercial de l'Angleterre reçut alors un choc sans exemple... L'argent que les banquiers avaient prêté à la couronne, portant l'intérêt de huit ou dix pour cent, ils l'avaient emprunté eux-mêmes à un intérêt de six ou de sept pour cent. Leurs traites n'étant plus payées, ils furent hors d'état de s'acquitter envers leurs créanciers ou de payer l'intérêt de leurs créances, et ceux-ci les poursuivirent en justice. Le lord du grand sceau Brigdman n'osa arrêter ou suspendre les poursuites... Shaftesbury le représenta au roi comme inférieur à sa situation, et se fit fort d'arranger les choses à la satisfaction du roi et du public. Il fut soutenu par Clifford, Buckingham et Arlington..... Le roi fit redemander le grand sceau à lord Brigdman et le donna le lendemain à Shaftesbury avec le titre de lord chancelier. (Lord Campbell, *Vie de Shaftesbury*.)

énorme entra dans le trésor royal[1]. Chaque jour apparaissaient de nouveaux édits propres à faire pressentir des actes de nature à provoquer l'indignation publique, ou à mettre le roi en état de la braver. Le gouvernement ordonna des levées forcées, rétablit la loi martiale, suspendit l'acte de navigation, et décréta des peines nouvelles contre les discours injurieux au souverain ou à son ministère. Le roi suspendit en même temps, de sa seule autorité, par un abus de sa prérogative, les statuts rigoureux contre les dissidents protestants et les catholiques. Cet acte fameux, sous le nom d'édit de *tolérance* ou d'*indulgence*, et qui, rendu sincèrement et sans arrière-pensée, eût été un bienfait et un immense progrès, n'était qu'un expédient grossier nécessité par le désir d'affranchir les catholiques des peines portées contre eux par les lois, sous l'apparence d'une impartialité généreuse, et dans le but de préparer les voies au règne d'un roi papiste. Si quelque incertitude à cet égard pouvait encore subsister dans les esprits, toute illusion allait disparaître par l'union hautement avouée de Charles II et de Louis XIV, pour rayer du nombre des nations la république des Provinces-Unies, sous prétexte qu'elle était hérétique[2].

Édit de tolérance. (1672)

Aucun acte du règne, plus que l'édit d'indulgence, ne souleva les esprits en excitant une méfiance universelle, et

1. Un million trois cent mille livres entrèrent dans le trésor, mais le désastre public causé par cette banqueroute fut si grand, que le revenu ordinaire fit défaut et que les finances furent bientôt dans un plus grand désordre qu'auparavant. (*Idem, ibid.*)

2. Déclaration faite par l'ambassadeur de France à l'empereur Léopold au nom de Louis XIV. (Citat. de M. Mazure, *Hist. de la révolution de* 1688.)

les dissidents eux-mêmes repoussèrent cet apparent bienfait où ils virent, non sans raison, un signe avant-coureur de leur ruine totale. En de pareilles circonstances, il n'était pas possible de convoquer le parlement pour en obtenir des subsides : Charles, prêt à déclarer la guerre aux Provinces-Unies contre le vœu national, en brisant le traité populaire de la Triple-Alliance, se voyait réduit pour soutenir la lutte à recevoir les honteuses subventions qui firent de lui le vassal du grand roi, et pour augmenter ses ressources, il commit un de ces actes de perfidie souvent reprochés avec justice au gouvernement d'Angleterre, en pleine paix, et au préjudice de ce même peuple dont il avait déjà résolu la ruine. Il fit attaquer dans les eaux de Smyrne, sans avertissement préalable, un convoi hollandais de soixante-dix navires de commerce, chargés de marchandises de l'Orient pour l'énorme somme de quinze cent mille livres sterling et protégés par l'escadre de l'amiral Van Ness. Celui-ci ne se laissa pas surprendre, trois fois il repoussa les attaques de l'ennemi, et il ramena son convoi presque tout entier dans les ports de la Hollande. Un cri s'éleva en Europe contre cette agression justement qualifiée d'acte de piraterie, et le cabinet anglais en cherchant un prétexte à une rupture ouverte et prochaine, allégua un prétendu refus des honneurs dus au pavillon britannique. L'ambassadeur d'Angleterre près des états généraux, fidèle à de perfides instructions, acheva d'envenimer les rapports entre les deux peuples : la guerre enfin fut déclarée.

Violation du traité de la triple alliance

1671

Guerre déclarée à la Hollande

1672.

On vit alors un des plus beaux spectacles que l'histoire ait jamais présentés au monde, on vit un petit peuple, assailli par deux puissantes nations, s'élever par un senti-

ment patriotique et religieux à un héroïsme sublime. Les Provinces-Unies étaient malheureusement depuis un demi-siècle partagées entre deux factions rivales, tour à tour victorieuses, celle de la bourgeoisie des villes, et celle de la maison d'Orange soutenue par la vieille aristocratie militaire. Les princes de cette maison, successeurs de Guillaume le Taciturne, n'avaient pas suivi l'exemple de ce grand homme, et après avoir achevé d'affranchir leur pays ils avaient voulu l'asservir. De violents débats entre les états généraux et le stathoudre Guillaume II, gendre de Charles Ier, avaient récemment agité la république : celui-ci ayant échoué dans une tentative audacieuse pour renverser la constitution du pays; le stathoudérat fut aboli par un édit perpétuel, et avant d'avoir pu rétablir cette dignité dans sa maison, il mourut, laissant sa femme enceinte d'un fils, qui fut Guillaume III.

Situation des Provinces-Unies.

Ce prince, à qui de si grandes destinées étaient réservées, naquit faible et chétif, et fut élevé sous la tutelle du grand pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, chef illustre de la faction rivale de la sienne et qui, malgré les ombrages de son parti et ses propres appréhensions, fit donner au prince une éducation digne de sa naissance et des hautes destinées auxquelles un jour il pourrait être appelé. Tel était l'état des choses dans la république lorsque, menacée par Louis XIV, d'une totale destruction, elle tourna ses regards vers le descendant de son illustre fondateur. Guillaume avait alors vingt-deux ans et déjà la plupart des conseils de la bourgeoisie des villes, se rapprochant de l'ancienne aristocratie, s'empressaient de déférer au prince le commandement de leurs forces

militaires. L'orage éclata enfin au printemps de 1672, et tandis que la formidable flotte de l'Angleterre menace les côtes de la république, Louis XIV en franchit les frontières à la tête d'une armée de cent mille hommes commandés sous lui par les premiers généraux de l'Europe, Condé, Turenne et Vauban. A ce torrent irrésistible les Hollandais ne peuvent opposer que leur flotte et vingt-cinq mille soldats levés à la hâte, sans aucune habitude des armes, sous un jeune capitaine général inexpérimenté lui-même. Jamais, depuis les jours d'Élisabeth et l'époque de la grande *armada*, le protestantisme n'avait paru si près de sa ruine, mais Guillaume éleva son âme et son génie au niveau des circonstances, et le zèle religieux s'unissant en lui au saint amour de la patrie, le remplit d'une ardeur héroïque et d'un indomptable courage.

Invasion des Provinces-Unies par Louis XIV.

1672.

Il débuta cependant par des revers, la disproportion des forces de terre était trop grande, et Ruyter, seul d'abord, balança la fortune. Il soutint, dans le combat mémorable de Solbay, l'effort commun des flottes de France et d'Angleterre, et après une lutte sérieuse où la victoire fut indécise, les flottes combinées refusèrent d'engager de nouveau le combat, et Ruyter ramena ses vaisseaux dans les ports de la république ; mais sur terre, la barrière du Rhin fut forcée, la faible armée de Guillaume abandonna successivement plusieurs provinces envahies par un ennemi six fois supérieur en nombre et couvrit avec peine celle de Hollande, en proie au double fléau de l'anarchie et de la guerre. Dans cette extrémité terrible, le grand pensionnaire fait demander la paix aux deux rois ; mais Charles II renvoie, sans vouloir les entendre, les ambassadeurs des états, et les conditions qu'impose

Combat naval de Solbay.

Louis XIV sont équivalentes à l'anéantissement des Provinces-Unies comme nation indépendante. Exaspérée par la souffrance et le désespoir, la multitude, en Hollande, impute les malheurs de la patrie à ses plus grands citoyens, à Jean de Witt et à Cornelius de Witt, son frère, l'un des premiers marins de l'époque : tous deux sont, à la Haye, en butte aux outrages d'une populace en furie qui demande leurs têtes. L'amiral est livré, par les magistrats épouvantés, aux bourreaux et aux horreurs de la torture : les deux frères sont ensuite massacrés avec la plus sauvage barbarie. La dictature seule peut désormais sauver la république égarée des mains de ses ennemis et de ses propres fureurs : le stathoudérat est rétabli. Le prince d'Orange était innocent du meurtre de ses anciens adversaires, mais il en profita : il fut proclamé stathoudre et chef suprême de l'État. Il relève alors le courage de ses concitoyens abattus. La France et l'Angleterre lui promettent la souveraineté des Provinces-Unies, s'il veut seconder leur politique : il repousse leurs offres. « Que voulez-vous donc? lui demande Buckingham étonné. — Mourir, s'il le faut, » répond le prince. Il fait en même temps rejeter par les états les demandes de la France, et prononce dans leur sein de nobles paroles, telles qu'autrefois Thémistocle en fit entendre à Athènes. « Leur pays, dit-il, qu'ils ont couvert et défendu par tant de merveilleux travaux, eût-il même disparu sous les flots de l'Océan, toute espérance ne serait pas perdue : les Hollandais pourraient survivre à la Hollande : la liberté civile et religieuse chassée de l'Europe par des tyrans, trouverait un refuge dans les contrées les plus éloignées de l'Asie. La flotte suffirait pour transporter

Massacre des frères de Witt.

Rétablissement du stathoudérat.

cent mille émigrants dans l'archipel Indien. Le peuple hollandais pourrait commencer une autre existence sous la croix du sud, et c'est là qu'on reverrait un jour les richesses d'un autre Amsterdam et les florissantes écoles d'une nouvelle Leyde. » Ces paroles généreuses portent au plus haut degré l'enthousiame patriotique et généreux des Hollandais : les humiliantes conditions qu'on leur offre sont rejetées. Cernés de toutes parts, accablés par le nombre, prêts à périr, ils n'ont plus qu'une ressource, celle du désespoir ; ils ouvrent leurs écluses, mettent leur pays sous les eaux, forcent ainsi les armées ennemies à une prompte retraite, et l'Océan qui, chaque jour, met leur existence en péril, devient l'instrument de leur salut. Le prince Guillaume redouble d'activité comme d'énergie, il s'adresse tour à tour à tous les souverains de l'Europe, au nom de leur indépendance commune et de l'équilibre européen que la prépondérance de Louis XIV va détruire : il tire de leur léthargie l'Espagne, l'empire et l'empereur, et devient l'âme d'une ligue formidable contre la France.

L'Angleterre inclinait alors presque tout entière du côté de la Hollande protestante, et elle ne s'associait pas à la politique extérieure de son gouvernement, quoique les secrètes clauses du traité de Douvres y fussent encore ignorées. Charles II, cependant, avait épuisé ses ressources dans la dernière campagne : l'énorme subvention de Louis XIV était insuffisante pour les besoins nouveaux et il n'eût pas été possible de lever sur le peuple des taxes illégales pour une guerre impopulaire. Il fallut recourir au seul moyen praticable, et dans le mois de février de l'année 1673, le roi convoqua le parlement. Celui-ci voyant

Convocation du parlement. 1673.

avec inquiétude se rassembler, aux environs de la capitale, une armée anglaise commandée par un général français, le fameux Schomberg, et destinée à se rendre sur le continent : la confiance qu'inspirait au roi cette armée aurait pu le porter à des extrémités funestes si l'opposition se fût montrée trop ardente. La conduite du parlement fut prudente et ferme, et sans s'expliquer sur la guerre présente, il vota pour les besoins extraordinaires du roi le subside demandé; mais en même temps il en limita la perception à dix-huit mois [1], et assigna, pour chacun d'eux, une somme égale. Les communes, au début de cette session, s'élevèrent vivement contre le droit nouveau que le chancelier Shaftesbury s'était arrogé de publier des writs d'élection pour les places devenues vacantes dans leur chambre pendant l'intervalle des sessions; elles rappelèrent que durant la prorogation du parlement le droit de signer les writs d'élection n'appartient qu'à l'orateur des communes et, malgré la vive opposition du chancelier, elles décidèrent que les élections en vertu des writs de la chancellerie seraient annulées : le roi céda, et ce fut la première victoire des communes.

Shaftesbury au début de cette session s'était montré serviteur passionné de la couronne et de la prérogative, justifiant toutes les mesures les plus contraires à l'intérêt comme au vœu national. Dans le discours prononcé par lui à l'ouverture de la session, il avait défendu avec force la rupture de la *Triple-Alliance* : la Hollande, disait-il, était pour l'Angleterre ce que Carthage était pour

1. L'intention du parlement, en limitant ainsi la perception du nouveau subside, était d'abréger à l'avenir la durée des prorogations.

Rome, et il avait répété à cette occasion le mot fameux de Caton l'Ancien : *Delenda Carthago* (que Carthage soit détruite) ; il avait excusé la banqueroute de l'Échiquier et insisté pour la suppression des lois pénales, en matières religieuses, attribuant l'édit d'indulgence à la bonté naturelle du roi, et trouvant à peine des expressions assez fortes pour louer dignement le monarque[1]. Mais lorsqu'il eut vu, dans le cours de la session, la couronne reculer sur le terrain des writs d'élection, le public agité par des bruits de plus en plus alarmants sur la religion du duc d'York, les communes enfin, prendre une attitude plus ferme et plus haute, il en conclut que la puissance réelle se retirait du parti de la couronne pour passer à ses adversaires, et que l'heure d'une désertion nouvelle était venue pour lui. Il la prépara en fomentant sous main la résistance à toutes les mesures favorables aux catholiques, et après avoir défendu lui-même l'*édit d'indulgence*, dans son discours aux deux chambres, il l'abandonna dans la discussion, n'osant mettre sur ce point, dit-il, la prérogative de la couronne en balance avec l'autorité des communes. Délaissé dans cette grave circonstance par son chancelier, le roi n'osa braver l'opposition du parlement, et l'édit d'indulgence fut retiré.

Défection du chancelier Shaftesbury.

Retrait de l'édit d'indulgence.

Ces premiers succès des communes furent bientôt suivis d'une autre victoire plus décisive. Toujours plus inquiètes sur les dispositions religieuses de l'héritier du trône, et alarmées sur les destinées du protestantisme

1. Appliquant à Charles II, dans une circonstance toute récente, ce qui avait été dit de Titus, il le nomma *Deliciae generis humani*, les délices du genre humain (Lord Campbell, ubi supra).

dans le royaume, elles arrachèrent le consentement du roi à un acte demeuré en vigueur jusqu'à une époque récente sous le nom d'acte du *test* ou *témoignage*. Cet acte trop fameux exigeait de tout membre d'une corporation politique ou religieuse, et de toute personne occupant un office civil ou militaire, outre le serment habituel, dit de suprématie, une déclaration formelle contre le dogme catholique de la transsubstantiation et les obligeait de recevoir la communion selon le rite de l'Église anglicane. C'était interdire les emplois, surtout aux catholiques ; c'était rendre pour eux, sur un point capital, toute transaction avec leur conscience impossible, et les contraindre à se démettre ou à se parjurer[1]. Les deux chambres votèrent cet acte qui fut converti en statut, et le roi prorogea le parlement.

Acte du test. 1673.

Le test avait été principalement dirigé contre le duc d'York, grand amiral d'Angleterre. Le roi conjura en vain son frère de céder aux exigences du moment en dissimulant comme lui. Le duc résista noblement et résigna sa place. La religion du prince fut ainsi révélée au public, et il porta au comble les alarmes du parti national en faisant connaître son second mariage avec une princesse catholique, Marie d'Este, sœur du duc régnant de Modène, qu'il avait épousée par procuration. Shaftesbury, qui déjà, quoique chancelier du royaume, aspirait au rôle de chef de l'opposition, désobéit au roi en ne publiant point en temps légal un nouvel édit de prorogation : le parlement s'assembla le 20 octobre, et les com-

1. Le docteur Lingard s'étonne avec raison de la conduite que tint dans cette circonstance le comte de Bristol, qui était catholique, et qui parla en faveur de l'acte du test.

munes à peine réunies protestèrent contre le mariage du duc d'York, suppliant le roi de ne point permettre qu'il fût consommé, et elles mirent en délibération une série de résolutions violentes contre les papistes. Le roi conjura le péril ou l'ajourna le 4 novembre (1673), par une nouvelle et immédiate prorogation du parlement jusqu'au mois de janvier de l'année suivante. Il retira en même temps les sceaux à Shaftesbury qui, entre un peuple mécontent et agité, et un roi faible et sans foi, dont les projets, nourris au sein d'une cour dissolue, tendaient au renversement de la dynastie ou à la ruine des institutions du pays, s'abandonna tout entier à sa pente naturelle, à l'ambition, à l'intrigue et à la vengeance, et se fit reconnaître jusqu'à la fin, pour le chef infatigable et audacieux du parti national.

Tout contribuait alors à grossir le mécontentement public. La guerre, déjà si impopulaire dans le pays, continuait glorieuse pour la Hollande ; Ruyter avait soutenu sans désavantage l'honneur de son pavillon, dans trois grandes batailles contre les efforts combinés des flottes de France et d'Angleterre. L'armée française était arrêtée devant plusieurs places de la Flandre espagnole, et la plupart des conquêtes faites par Louis XIV au début de cette guerre, étaient abandonnées ou perdues. L'opinion du peuple anglais enfin, se prononçait chaque jour davantage pour cette petite république, si indignement attaquée et défendue avec tant d'héroïsme, et le parlement réuni de nouveau dans les premiers jours de janvier 1674, fut l'organe redoutable des sentiments nouveaux qui agitaient la nation ; il montra une forte sympathie pour la Hollande, de vives appréhensions pour les progrès

Opérations militaires. 1674.

Situation de la Hollande. 1674.

Ardente opposition de Shaftesbury.

du papisme, et une grande défiance vis-à-vis de la couronne. Shaftesbury, par ses affidés, suggérait ou dictait les résolutions des communes, soulevant à la fois contre la cour, les chambres et la cité. Le moment était venu, disait-on de toutes parts, pour les membres encore en fonctions de l'ancien cabinet, de rendre compte de leurs actes. Par qui le traité de la Triple-Alliance avait-il été rompu et une guerre impolitique entreprise? Comment l'Échiquier a-t-il été fermé? Qu'a-t-on fait des derniers subsides? Et qui a osé conseiller la prorogation de novembre? Des poursuites furent aussitôt dirigées par les communes contre le duc de Buckingham et le secrétaire d'État Arlington. Le roi les arrêta en suspendant les hostilités avec la Hollande : il s'engageait à négocier avec les états généraux : la paix fut enfin conclue malgré tous les efforts du ministre de France, l'habile Rouvigny[1]. Le parlement est alors prorogé; la cabale n'existait déjà plus : le lord trésorier Clifford avait succombé devant le test, et la direction des affaires avait passé après lui, avec la baguette blanche[2], aux mains de sir Thomas Osborne, élevé bientôt à la pairie et créé comte de Danby.

Ministère du comte de Danby. 1674.

Cet homme d'État s'était depuis longtemps recommandé au choix royal, par son habileté dans la discussion et la pratique des affaires, comme par le zèle avec lequel il avait servi l'administration précédente dans les communes, en aidant à corrompre quelques-uns de leurs membres. Premier ministre de la couronne, il poussa plus loin encore la corruption, et quiconque avait un

1. Février 1674.

2. La baguette blanche était un des insignes distinctifs du lord trésorier.

vote à donner, trouvait en lui un acheteur[1]. Il était avide de richesses et de pouvoir ; mais il avait aussi le cœur anglais et protestant, et son ardeur pour la fortune ne le rendait pas indifférent aux intérêts de sa religion et de son pays. Jaloux d'exalter la prérogative de la couronne, il y tendait par des moyens moins coupables que ceux auxquels avaient eu recours les membres de la cabale, et comptait pour le seconder, non sur des étrangers, mais sur le concours des Anglais eux-mêmes ; il aspirait enfin à rallier pour cet objet les classes qui avaient soutenu le trône, dans les orages du dernier règne, et se flattait, en s'appuyant sur le clergé, la noblesse et les universités, de rendre le souverain, sinon absolu, du moins puissant comme au temps d'Élisabeth[2]. Danby crut atteindre ce but, au moyen d'un test politique ou d'un serment obligatoire, pour toute personne qui siégerait dans l'une ou l'autre chambre, ou qui serait revêtue d'un office public. Par ce serment, on déclarait reconnaître comme criminelle toute résistance à l'autorité royale, de quelque nature qu'elle fût, et l'on s'engageait à n'apporter aucune altération dans le gouvernement de l'Église ou de l'État[3]. Un bill fut proposé pour cet objet dans la première session de 1675. Rien ne montre mieux que ce bill, combien à cette époque, les Anglais eux-mêmes étaient peu instruits des conditions d'existence, non-seulement des gou-

Bill proposé pour un nouveau test politique. 1675.

1. Macaulay, *ubi supra*.

2. *Idem*.

3. Ce bill, dit M. Hallam, était une pomme de discorde jetée au milieu du parti national, dans lequel les presbytériens et les vieux parlementaires étaient associés aux cavaliers mécontents.... On ne pouvait imaginer rien de plus inconstitutionnel ni de plus avantageux aux projets de la cour pour arriver au pouvoir arbitraire. (*Hist. const. d'Angl.*, t. XI.)

vernements constitutionnels, mais d'un gouvernement quelconque. Son adoption devait avoir pour effet de rendre, dans la législation, tout progrès ultérieur impossible. Ses clauses, toutes favorables à la couronne et à l'Église établie, étaient parfaitement bien calculées pour satisfaire les deux chambres, composées en très-grande majorité d'anciens cavaliers et d'anglicans zélés. Son adoption paraissait certaine, Danby s'étant assuré par ses manœuvres secrètes et corruptrices, de l'assentiment ou de l'abstention de ceux qui auraient pu en apercevoir les conséquences, ou en appréhender les suites. Shaftesbury était de ces derniers ; il comprit sur-le-champ que, si le bill passait, toute opposition devenant séditieuse, la couronne deviendrait absolue : il employa donc toute son énergie à le combattre dans la chambre haute, où le bill avait été d'abord présenté. Il déploya, dans cette lutte, à la tête d'une faible minorité, un zèle persévérant et infatigable, une tactique savante, et un merveilleux talent de parole. Le bill passa néanmoins après de longs débats dans la chambre des lords, et il allait être également adopté, après la seconde lecture, dans les communes, lorsque Shaftesbury eut recours pour l'empêcher à un expédient extrême. Il exhorta la chambre des pairs à recevoir l'appel d'une cause dans laquelle étaient impliqués des membres des communes, et à traduire ceux-ci à leur barre. Il souleva de cette manière, entre les deux chambres, un conflit si violent que toutes les affaires en délibération furent suspendues[1]. Le roi pour étouffer une querelle, chaque jour

Conflit entre les deux chambres.

1675.

1. Les communes contestèrent à la chambre des pairs le droit de recevoir aucun appel contre leurs membres, et se plaignirent d'une violation de leurs priviléges.

plus envenimée et qui tournait à la guerre civile, fut contraint de proroger deux fois le parlement. Durant ces longs orages, l'adoption définitive par les communes du bill voté par les pairs, devint impossible, et après avoir fondé sur ce bill les plus grandes espérances, la couronne elle-même l'abandonna.

Le parlement prorogé le 22 novembre 1675, ne fut convoqué de nouveau que le 15 février 1677. Au début de la session nouvelle, Buckingham, à l'exemple de Shaftesbury, se montra empressé d'effacer, par la violence de son opposition, la part qu'il avait prise aux actes de la cabale : il rappela, dans la chambre des lords, un statut d'Édouard III, pour la convocation annuelle des parlements, et prétendit que la dernière prorogation ayant duré plus d'une année, le parlement, par ce seul fait, était dissous et qu'il y avait lieu de procéder à de nouvelles élections. Shaftesbury et deux autres lords se rangèrent à cette opinion et soutinrent que le parlement actuel n'avait plus d'existence légale et que tous ses actes seraient frappés de nullité. Cette assertion hardie fut jugée factieuse : la chambre y vit une atteinte aux privilèges du parlement, et les quatre lords furent sommés de faire, pour ce fait, amende honorable à genoux. Ils refusèrent et furent envoyés à la Tour d'où ils ne sortirent qu'après avoir reconnu leur tort et sollicité leur pardon. Shaftesbury se soumit le dernier et subit une captivité de douze mois, gage éclatant qu'il donna au parti national par vanité ou par calcul.

Quatre lords à la Tour 1677.

L'état du continent où Louis XIV poursuivait activement la guerre, préoccupa le parlement durant cette session, et le roi fut pressé de se mêler d'une manière active

à la confédération européenne. Le premier ministre, Danby, partageait ce désir; l'ambition, dans son âme, était en lutte perpétuelle avec l'orgueil patriotique, et il supportait avec peine l'humiliante situation de l'Angleterre et de son roi vis-à-vis de la France. De temps en temps il s'efforçait de réveiller la flamme de l'honneur et du patriotisme dans l'âme de l'indolent monarque toujours avide de l'or français; mais il ne réussit qu'à lui faire comprendre que pour n'en point tarir la source et contraindre Louis XIV, de la manière la plus honorable pour lui-même, à lui continuer ses subsides ou ses tributs, il fallait se montrer redoutable et lui inspirer quelque crainte. C'est ainsi qu'il parvint, après beaucoup d'efforts, à décider Charles II à un acte dont les résultats furent si importants dans les destinées de l'Angleterre, à l'union de sa nièce, la princesse Marie, fille aînée du duc d'York, avec le jeune Guillaume, prince d'Orange, chef de la ligue protestante, contre Louis XIV. Danby obtint également de son maître qu'un faible corps de troupes anglaises passât sur le continent et servît sous les drapeaux de Guillaume, contre les Français [1]. Charles ne persévéra pas longtemps dans cette voie et dès les premiers jours de l'année 1676, Louis XIV n'espérant plus obtenir sa coopération, acheta sa neutralité. Danby essaya en vain de s'opposer à cette nouvelle et secrète transaction par laquelle les deux rois s'engageaient à ne conclure aucun traité que d'un consentement mutuel : Charles II pro-

Mariage du prince d'Orange avec la princesse Marie, fille du duc d'York.

1675.

1. Nous lisons dans Burnet que tandis qu'un corps de troupes de l'armée anglaise servait sous Guillaume, quelques régiments levés en Angleterre et en Écosse figuraient dans l'armée française, sans que le roi mît obstacle à leur formation sur le territoire britannique. (*Histoire de mon temps.*)

mettait en outre, pour prix d'une somme de 1,200,000 livres, de proroger ou de dissoudre le parlement s'il tentait de lui imposer un traité contraire à cet engagement [1]. La volonté du roi l'emporta sur l'honorable répugnance du ministre, et Danby se vit contraint d'apposer sa signature à cet acte déshonorant.

Irrité, cependant, de la récente défection de son allié le roi d'Angleterre, et ne se fiant qu'à demi à ses nouvelles promesses, Louis XIV demeura convaincu que le meilleur moyen d'en assurer l'exécution était de mettre Charles hors d'état de les oublier : il pensait que le système le plus avantageux pour la France, dans sa conduite avec l'Angleterre, était d'affaiblir cette nation rivale, et que celle-ci ne serait ni très-forte, ni très-redoutable pour l'étranger aussi longtemps que le parlement et le roi seraient désunis à l'intérieur. Jamais il n'avait cru sérieusement qu'il fût possible de ramener au catholicisme par la violence, un royaume qui, pour un catholique, comptait dix protestants ; tout ce qu'il s'était proposé de faire à cet égard n'avait d'autre objet que d'entretenir dans le pays un dangereux foyer de luttes intestines : il crut devoir, dans le même but, pratiquer vis-à-vis du parlement anglais la politique qui lui avait si bien réussi avec le monarque, et tandis qu'il encourageait le roi par ses largesses à braver le parlement ou à s'en passer, il excitait à la fois et par des moyens semblables le parlement contre le roi. Il ouvrit à cet effet, par son ambassadeur Barillon, des négociations secrètes avec les principaux chefs de l'opposition, se bornant à affermir les uns

Politique double de Louis XIV avec la cour et avec l'opposition.

1. Dalrymple.

dans leur résistance par ses conseils, et rétribuant l'hostilité des autres par ses largesses. Au nombre des premiers était l'illustre et infortuné lord William Russel, frère cadet du duc de Bedford, aussi célèbre par son caractère que par sa fin tragique, et l'histoire compte avec regret parmi ceux qui se mirent à la solde de Louis XIV, un des hommes qui se sont rendus fameux par la fière indépendance de leurs principes républicains, celui qui fut longtemps l'idole des patriotes anglais, Algernon Sydney[1], second fils du comte de Leicester. C'est à l'aide de semblables moyens que Louis XIV réussit à rendre nulle, durant plusieurs années, l'action de l'Angleterre en Europe. Ses armées cependant ayant obtenu d'importants succès en Flandre, dans le cours de l'année 1677, le parlement s'en inquiéta et vota un subside extraordinaire pour mettre le roi à même de coopérer d'une manière efficace contre la France, avec la Hollande, l'Espagne et l'empereur. Peu de semaines suffirent pour équiper, dans ce but, une flotte redoutable et mettre sur pied vingt mille hommes. L'Angleterre montra ainsi ce qu'elle aurait pu faire si elle eût mis sérieusement son épée dans la balance européenne; mais de nouvelles défiances trop fondées s'élevèrent entre les communes et le roi, touchant l'emploi

1. Entre les historiens anglais, M. Hallam nous paraît avoir le mieux apprécié à sa juste valeur le caractère et la conduite d'Algernon Sydney, qui fut si longtemps l'objet d'éloges exagérés. Il le blâme sévèrement d'avoir accepté l'argent de Louis XIV. Selon lui, néanmoins, il est fort différent d'être pensionné par un prince étranger avec l'espérance d'affranchir son pays, ou de l'être, comme Charles II, avec l'arrière-pensée de l'asservir, le premier but étant seul légitime. Cependant le tort est le même des deux parts : le désir de rendre ses concitoyens libres ne pouvait avoir été plus légitime aux yeux de Sydney que ne l'était aux yeux de Charles l'espoir de convertir ses sujets et de rendre son pouvoir absolu.

de l'armée et des fonds destinés à son entretien. Ce grand déploiement de forces demeura inutile, et au début de l'année suivante (1678), Louis XIV, par de nouveaux avantages remportés sur les armées alliées, et aussi au moyen d'abondants subsides donnés à Charles II, fut mis à même de conclure à Nimègue, une paix avantageuse. Le prince d'Orange seul, aurait voulu continuer la guerre à outrance, convaincu qu'il était de la nécessité pour l'Europe, d'abaisser l'orgueil de Louis, et de ramener la France dans ses limites [1]. Guillaume, néanmoins, avait, par sa sagesse et sa valeur, obtenu, dans cette lutte sanglante, de glorieux résultats pour son pays et pour lui-même. Son nom remplissait l'Europe, et la Hollande qui se voyait, au début de la guerre, menacée d'une ruine totale, fut conservée dans son intégrité.

Paix de Nimègue. 1678.

Tandis que la paix succédait à la guerre sur le continent, on vit éclater à l'intérieur une crise mémorable, qui mit de nouveau le trône en péril, et dont le souvenir est encore aujourd'hui douloureux pour la nation anglaise. A l'enthousiasme presque universel qui avait éclaté au début du règne, succédait maintenant dans le royaume le mécontement et la désaffection : l'Angleterre était humiliée : les jours glorieux d'Olivier Cromwell où son influence s'étendait sur les deux mondes, revenaient à sa mémoire : elle frémissait de se voir annulée par de honteuses transactions dont cependant elle ignorait les véritables bases; mais elle les soupçonnait, et elle avait conçu de

1. Le prince, dit-on, sachant la paix signée ou sur le point de l'être, livra bataille près de Mons au maréchal de Luxembourg : il a contesté ce fait qui, s'il était prouvé, serait une tache pour sa mémoire.

vives alarmes pour ses institutions civiles et religieuses. L'indulgence montrée par Charles II aux catholiques, la profession avouée du papisme par l'héritier présomptif du trône, son récent mariage avec une princesse de cette communion : tout enfin lui faisait redouter une succession de princes catholiques, à une époque d'intolérance générale où l'existence simultanée de deux cultes sur le même sol semblait à peine possible, et lorsque les lois armaient la couronne d'une autorité si grande dans le domaine ecclésiastique. La société en Angleterre était constituée de telle sorte que, non-seulement les intérêts spirituels de l'immense majorité semblaient compromis par une nouvelle révolution religieuse; mais celle-ci eût encore menacé les intérêts temporels d'une foule d'hommes riches ou influents, dans les classes les plus dévouées à la couronne et qui avaient hérité, dans le siècle précédent, des abbayes, des dîmes et autres biens d'Église. Les souvenirs de la sanglante persécution sous la reine Marie, redevenaient le sujet des entretiens populaires, la nation presque tout entière était alors en proie à deux grandes passions, à la crainte de voir renaître un temps sinistre, et au désir immodéré d'en prévenir le retour en écartant le duc d'York de la succession au trône : l'exaltation des esprits enfin était si grande que la plus faible étincelle pouvait produire dans le royaume un vaste embrasement.

Prétendu complot papiste. Dénonciation de Titus Oates.

Le bruit se répand tout à coup qu'on a découvert un grand complot papiste contre le roi et contre l'État. Un misérable, nommé Titus Oates, jadis ministre de l'Église anglicane et interdit par son supérieur pour sa vie dissolue, était passé sur le continent, s'était dit catholique,

et avait étudié quelque temps dans les colléges anglais des jésuites, où il avait entendu discuter des plans plus ou moins légitimes, pour ramener l'Angleterre dans le giron de l'Église romaine, et nommer, parmi les catholiques du royaume, quelques-uns de ceux qui semblaient aptes à concourir à leur exécution. Il était ensuite rentré dans son pays, où à l'aide de ses souvenirs confus, et des rêves incohérents d'une pensée scélérate, il fonda la plus perfide des dénonciations, sur une fable odieuse autant qu'absurde. Le pape, dit-il, avait remis le gouvernement de l'Angleterre à la Société de Jésus : toutes les hautes fonctions dans l'Église et dans l'État étaient déjà distribuées entre les catholiques : les papistes allaient brûler Londres une seconde fois, ils avaient résolu d'incendier la flotte sur la Tamise : chacun, à un signal donné, devait prendre les armes pour une nouvelle Saint-Barthélemy des protestants : une armée française paraîtrait en même temps, et déjà les principales victimes étaient désignées aux assassins. La mort du roi enfin était résolue, mais on n'était pas d'accord sur la manière, et l'on flottait irrésolu pour le régicide, entre le poison, le poignard ou le pistolet. Telle fut l'incroyable histoire inventée par l'infâme Titus Oates, et qui, sous le nom de complot papiste, fut avidement accueillie de la multitude ignorante, en raison même de son extravagance. Elle bouleversa toutes les têtes, fit répandre des flots de sang innocent et mit le royaume en combustion.

Titus Oates comparut devant le conseil privé, répéta en présence du roi les mêmes mensonges et dénonça plusieurs personnes. Charles l'interrogea lui-même et demeura convaincu de l'imposture ; mais, effrayé de l'exal-

tation populaire, et troublé par le souvenir de ses transactions honteuses avec Louis XIV, il n'osa ni contredire l'imposteur, ni arrêter les poursuites, et bientôt plusieurs incidents malheureux vinrent donner une apparence de vérité aux déclarations du détestable calomniateur.

Au nombre des personnes dénoncées était un secrétaire de la duchesse d'York, nommé Coleman, agent payé de l'ambassadeur de France, correspondant du confesseur de Louis XIV et confident des vœux ardents du duc d'York et des anciennes négociations de ce prince et de son frère pour le rétablissement du catholicisme dans le royaume. Averti du péril, Coleman brûla sa correspondance et se constitua prisonnier; mais il avait oublié de détruire plusieurs autres papiers qui semblaient confirmer sur quelques points les révélations de Titus Oates. Ils furent saisis, avidement parcourus, commentés avec autant de passion que de prévention, et interprétés de manière à enflammer encore davantage les esprits. Un événement tragique porta dans le même temps l'agitation au comble. Le juge de paix, sir Edouard Godfrey, chargé de l'examen des papiers trouvés chez Coleman et devant qui Oates avait prêté serment, disparut soudain de son domicile. Le troisième jour, son corps fut trouvé dans un champ près de Londres et portant les signes certains d'une mort violente[1]. Il n'avait pas été dépouillé : le

Meurtre de Godfrey. 1678.

1. « Godfrey était percé de sa propre épée, mais il n'y avait de sang ni sur ses habits, ni autour de lui ; ses souliers étaient propres, son argent était dans ses poches, sa cravate ôtée. Il avait le cou tordu et empreint tout autour d'une tache livide, ce qui prouvait évidemment qu'il avait été étranglé. .. Ses meurtriers l'avaient porté ensuite dans le fossé où il fut trouvé, et lui avaient passé son épée à travers le corps. » (Burnet, *Hist. de mon temps.*)

meurtre ne pouvait être imputé à la cupidité, il le fut à la vengeance, et les catholiques, sans aucune preuve, en furent accusés et rendus responsables. La passion populaire atteignit alors son paroxysme et la capitale tout entière semble en délire : on fait avec un appareil inouï les funérailles de la victime, et la terreur s'accroît de la pompe lugubre du spectacle. Toutes les maisons suspectes sont fouillées, les prisons sont remplies : on ajoute à la rigueur des lois pénales, les milices de Londres prennent les armes, on barricade les rues, la ville prend l'aspect d'une place assiégée, des canons entourent White Hall, chacun ne sort plus qu'en portant sous ses habits une arme de guerre pour le protéger contre les assassins papistes ; le parlement demande une garde, il fait sonder ses voûtes et se dit menacé par une nouvelle conspiration des poudres. On veut de plus fortes garanties légales contre le papisme : un nouveau *test* ou serment contre la transsubstantiation, et le culte de la Vierge et des saints, sont prescrits à tous les membres du parlement, comme à toute personne attachée à la maison royale. Les pairs catholiques se voient ainsi exclus pour la première fois de leur chambre. Une exception fut demandée et obtenue, à la majorité de deux voix seulement, pour le duc d'York. Des mesures sévères furent prises à l'égard de la reine, à qui on enleva une partie de sa maison ; un des secrétaires d'État enfin, est mis en prison par les communes, et une attaque violente fut dirigée contre le lord trésorier Danby. Celui-ci redoutait l'inimitié de sir Raoul Montague, récemment ministre d'Angleterre à Paris, employé par lui même dans la dernière et peu honorable transaction avec la cour de France. Craignant

Terreur dans Londres.

1678.

d'être trahi par lui, il veut le prévenir, et après avoir fait enlever ses papiers, il le dénonce aux communes comme prévenu de négociations criminelles avec la cour de Rome. Montague repousse l'accusation et produit une lettre qui lui a été adressée durant sa mission, en France, et par laquelle il lui était prescrit de demander 300,000 livres sterling à Louis XIV, pour Charles II pendant trois ans, afin que celui-ci fût indépendant de son parlement et pût se dispenser de le convoquer. Montague a su conserver cette lettre et elle porte la signature de Danby. La tempête éclate alors avec violence contre le ministre : il allègue en vain les ordres du roi lui-même, qui a signé de sa main cette lettre fatale : un bill d'accusation est immédiatement porté à la chambre des lords : Danby est accusé, entre autres faits qualifiés de trahison, d'avoir aliéné du roi l'affection de son peuple, en signant à prix d'argent une paix désavantageuse avec la France, et enfin d'avoir trempé dans l'affreux complot papiste contre le gouvernement et la personne de sa majesté. Les lords s'efforcent d'opposer une digue au torrent et de sauver Danby qu'ils savent ennemi prononcé de la France et de la cour de Rome, ils repoussent le bill et le renvoient aux communes irritées, qui en rédigent immédiatement un autre, pour le licenciement de l'armée et l'organisation des milices, dont un tiers est mis sous les armes. Des fonds spéciaux sont affectés à cet objet, et le roi n'interviendra point dans leur emploi. La chambre des pairs consent à ce bill dont les clauses rappellent les jours orageux de 1640 [1]. Charles,

Chûte et accusation de lord Danby.

1678.

1. Je vis, dit encore Burnet, dans les plus chauds partisans de ce bill,

dans cette extrémité, s'adressa de nouveau à Louis XIV, et implora son assistance sans l'obtenir. Épouvanté de l'effervescence des esprits, il n'ose couvrir de sa protection les catholiques, bien qu'il soit convaincu de leur innocence, mais il rejette le dangereux bill de la milice, et Dissolution du parlement dissout le parlement qui siégeait depuis la seconde année de son règne. Ainsi finit, après dix-huit années, une 1678. chambre des communes composée au début, en immense majorité, d'hommes tout dévoués à la couronne, et qui, par le ressentiment de tant d'erreurs et de fautes, avait été conduite de la confiance à l'inimitié, et d'une loyauté presque sans bornes à une opposition factieuse et menaçante.

La dissolution du parlement dans un moment où le pays tout entier semblait en proie au vertige, était une ressource extrême, plutôt qu'un conseil de la raison. Les élections se firent sous l'impulsion des plus violentes passions, et c'est depuis cette époque que, dans tous les partis, pour accroître le nombre des votes on eut recours à la division des biens féodaux qui donnaient droit de suf- Élections nouvelles. frage. Le parti presbytérien l'emporta et l'on vit repa- Majorité presbytérienne raître, dans les communes, beaucoup d'hommes imbus de l'esprit du long parlement, ennemis ardents et dé- 1679 clarés des prérogatives nécessaires de la couronne. Les cours de justice, dans le même temps, se dégradèrent par de révoltantes lâchetés, accueillant les délateurs, prêtant l'oreille à des témoignages d'une évidente faus-

l'espérance que, lorsqu'il serait devenu une loi, ils seraient les maîtres, et que la milice ne se dissoudrait que lorsque le roi aurait satisfait aux demandes des deux chambres. Le roi, averti des conséquences de ce bill, le rejeta (*Hist. de mon temps*).

seté, et frappant une foule d'innocents de sentences infâmes. Le rang ni le caractère ne mettaient à l'abri des soupçons et des poursuites. Cinq pairs catholiques furent enfermés à la Tour, la reine fut insultée, et le duc d'York, principal objet de l'animadversion publique, fut invité par ses propres partisans, par son frère même, à ne point provoquer ses ennemis, et à se conformer comme lui aux pratiques extérieures du culte anglican. Ce fut en vain : le duc ayant noblement refusé de feindre, fut éloigné et se retira en Hollande.

Eloignement du duc d'York.

1679.

Le parlement se réunit dans ces circonstances, et le premier acte des communes montra l'esprit dont elles étaient animées contre le gouvernement. Elles choisirent pour orateur Seymour, ennemi prononcé du premier ministre. Sur le rejet du roi elles en choisirent un autre [1], mais elles reprirent avec une plus vive animosité l'accusation de la précédente chambre contre Danby, que le roi essaya en vain de mettre à couvert des poursuites, par des lettres de grâce et en déclarant que son ministre n'avait agi que par ses ordres. Les communes contestèrent au roi le droit de faire précéder d'un acte de pardon une accusation pour crime de trahison. Danby fut menacé d'un bill d'*attainder* passé dans les chambres : il consentit enfin à se constituer prisonnier et fut enfermé à la Tour.

Le roi céda pour un temps à la violence des passions

1. Cette affaire donna lieu à une vive discussion touchant le droit de la couronne, et celui des communes pour le choix de leur orateur. « On prit un terme moyen : l'élection de Seymour fut cassée ; mais il fut décidé que la nomination appartenait à la chambre, et que l'approbation n'était demandée que par courtoisie. » (Burnet, *Hist. de mon temps*.)

déchainées, et il eut recours dans cette extrémité aux conseils de sir William Temple, auteur de la *Triple-Alliance*, acte le plus populaire de son règne. Il forma, par son avis, un conseil privé, composé de trente membres réputés influents et capables : quinze d'entre eux étaient choisis parmi les principaux officiers de la couronne : les quinze autres membres étaient des hommes considérables par leur rang, par leur fortune et leur crédit. De ce nombre étaient : Cavendish, Halifax, lord William Russel et sir William Temple lui-même, qui espérait trouver, dans un conseil ainsi composé, nouveau rouage dans l'État, une barrière utile contre les empiétements des communes. Temple, en même temps, exhorta le roi à appeler dans son ministère quelques-uns des membres influents de l'opposition. Lord Finch fut nommé chancelier ; le comte d'Anglesey, garde du sceau privé ; Sunderland, secrétaire d'État pour l'étranger : Laurent Hyde, comte de Rochester, et lord Godulphin, devinrent membres de la commission du trésor sous la direction du comte d'Essex : Shaftesbury, enfin, malgré sa conduite perfide et factieuse, fut rappelé par le roi, qui le crut moins dangereux dans son conseil que dans l'opposition et lui donna la présidence du cabinet.

Conseil privé et cabinet nouveau formés par sir William Temple

1679

Les inconvénients de ce nouveau système créé par Temple, meilleur diplomate qu'homme d'État, furent bientôt sensibles : le conseil n'était pas assez nombreux pour opposer aux communes une digue suffisante, il l'était trop pour le secret et la facilité des délibérations, et bientôt il se forma dans son sein un comité dirigeant exclusivement composé de quatre membres, sir William Temple ; Arthur Capel, comte d'Essex ; Georges Saville,

vicomte d'Halifax, et Robert Spencer, comte de Sunderland.

La chute de l'ancien cabinet, la formation du nouveau composé d'hommes populaires, le rappel de Shaftesbury dans le gouvernement, l'emprisonnement de Danby, et surtout l'éloignement du duc d'York, toutes ces concessions de la couronne détournèrent l'orage de la tête royale, mais n'ôtèrent rien à sa violence contre une foule de victimes innocentes : le prétendu complot papiste bouleversait encore les esprits, et les tribunaux continuaient à se déshonorer par d'iniques sentences. Une prime de 200 fr. était offerte aux délateurs [1], et l'on vit

Délations.

un Carstairs, un Bedloë, un Dugdale, un Prance et beaucoup d'autres, infâmes imposteurs, confirmer les exécrables dénonciations de Oates. Les jésuites, dirent-ils, avaient fait assassiner Godfrey, on avait vu leurs assassins porter le coup mortel : la reine et le duc d'York

Sentences iniques.

1679.

étaient complices du meurtre et ils en méditaient un autre sur la personne du roi. Les accusés étaient traduits devant des jurés aveugles et prévenus : quiconque paraissait douter de la vérité des accusations, de la sincérité des témoins, était, par cela seul, suspect et en péril. Le grand juge Scroggs, joignant la violence à une grossièreté brutale, dirigeait les débats; l'arrêt était d'avance prononcé. Le secrétaire Coleman, le banquier Stailey,

Exécutions.

cinq jésuites, plusieurs prêtres et d'autres infortunés furent ainsi cruellement et injustement mis à mort.

Les communes poursuivaient toujours avec ardeur le projet, d'ailleurs légitime, d'affermir l'établissement

1. Burnet, *ubi suprà*

protestant, en prévision de l'avénement d'un prince catholique au trône. Un bill, pour limiter, le cas échéant, les pouvoirs du monarque, avait été proposé par le gouvernement au nom du roi. Mais ce bill était attentatoire aux prérogatives essentielles du trône; il enlevait à la couronne sa force et sa dignité: il ne donnait aucune garantie réelle, et le premier acte du règne d'un prince catholique eût été de le faire révoquer. Les communes le rejetèrent avec grande raison et mirent sur-le-champ en délibération un autre bill par lequel tout prince de la religion romaine était formellement exclu du trône d'Angleterre et d'Irlande. Bill d'exclusion.
Ce bill, conforme à de nombreux précédents, n'était pas contraire à l'esprit général de la constitution du royaume: plusieurs statuts, rendus à diverses époques, reconnaissaient à la couronne et aux deux chambres le droit de modifier et de régler l'ordre de la succession au trône [1]: l'Angleterre, enfin, paraissait ne pouvoir être garantie autrement du danger qui menaçait tout son établissement religieux sous un roi catholique. Mais ce péril n'était aperçu encore que du petit nombre: dans les classes qui s'étaient distinguées de tout temps par leur loyauté envers le monarque, on croyait généralement la couronne transmissible comme toute autre propriété par le seul droit héréditaire. Ce bill enfin, et ce fut son mal- 1679.

1. L'opinion la plus accréditée parmi les jurisconsultes avait toujours été que le roi régnant avec le consentement du parlement, avait droit de faire toute espèce de changement dans la succession de la couronne; et outre les actes passés sous Henri VIII, qui lui donnaient pouvoir de nommer son successeur, ce principe, dans la 13e année d'Élisabeth, avait été expressément inséré dans un statut, avec de fortes peines contre ceux qui l'attaqueraient. (Hallam, *Hist. const. d'Angl.* Charles II.)

heur, avait pour principal soutien et pour promoteur ardent et infatigable l'un des hommes les plus corrompus du royaume, Shaftesbury. Celui-ci, quoique président du conseil, poursuivait ses intrigues dans le pays et dans la cité, courtisant le peuple et la bourgeoisie [1], resserrant ses liens avec tous les hommes influents de l'opposition, et ne reculant devant aucun moyen de consolider son influence dans les communes, où la seconde lecture du bill d'exclusion fut votée à une forte majorité. Ce vote fut précédé ou suivi de plusieurs autres dictés par la défiance du pouvoir, et favorables soit à l'indépendance des communes, soit aux libertés publiques. La chambre décida qu'aucun fonctionnaire salarié ne serait admis dans
Bill d'*habeas corpus*. son sein, elle déclara illégale l'existence d'une armée permanente, et par un acte célèbre, converti en statut
1679. sous le nom d'*habeas corpus*, et que Shaftesbury réussit à faire adopter dans la chambre des lords, le parlement étendit et confirma les garanties données à la liberté individuelle des citoyens par la grande charte et par la pétition des droits sous Charles Ier [2]. Le procès de

1. Il déclara qu'il se portait candidat pour être élu lord maire de Londres, intrigant dans tous les meetings électoraux de la cité avec son ancien collègue le duc de Buckingham. (*Mém. de Jacques II.*)

2. Le nouveau bill, acte excellent et très-salutaire dans les cas d'empêchement illégal, n'introduisit cependant aucun nouveau principe et ne conféra aucun droit aux citoyens. Dès les premiers temps de la constitution anglaise, aucun homme libre ne pouvait être détenu, si ce n'est par une accusation criminelle ou pour dette civile. Dans le premier cas, il était toujours en son pouvoir de demander à la cour du banc du roi un writ d'*habeas corpus ad subjiciendum* adressé à la personne qui le retenait en prison, et par laquelle il lui était enjoint de représenter le corps du prisonnier avec l'ordre d'emprisonnement, afin que la cour pût juger de sa valeur et retenir la partie ou l'admettre à caution. Ce writ ne pouvait être refusé. Mais beaucoup d'abus s'étaient

Danby, enfin, fut poursuivi avec vigueur : les communes décidèrent que leurs priviléges seraient violés par quiconque oserait soutenir devant les pairs la validité du pardon accordé par le roi à son ministre, et elles ne reconnurent point aux évêques le droit de voter sur cette grave question. Un conflit s'éleva à cette occasion entre les deux chambres : le roi en profita pour proroger le parlement : trois mois plus tard, il en prononça la dissolution et en convoqua un nouveau.

Dissolution du parlement.

1680

Shaftesbury ni aucun de ses amis dans le conseil, n'avaient été informés de cette énergique mesure qui confondait leurs desseins ou en ajournait l'accomplissement : leur colère égala leur surprise, et ils mirent avec succès tout en œuvre pour assurer, dans les élections, l'avantage au parti whig ou national [1]. Déjà le moment de l'ouverture de la session approchait, mais une nouvelle subvention d'un million de livres donné au roi par Louis XIV, mit Charles II en état de se passer des chambres et de braver l'opposition. Il prorogea donc le nouveau parlement avant qu'il eût siégé : il renvoya en même temps lord Shaftesbury du ministère, et sa destitution fut suivie bientôt de la retraite volontaire de ses

introduits à cet égard par le gouvernement et par la subtilité des jurisconsultes de la couronne, et c'est pour les réformer que fut introduit le célèbre statut de Charles II. (Hallam, *ubi supra*.)

1. Ce fut, dit M. Hallam, dans l'année 1679, que les mots *whig* et *tory*, quoique l'un et l'autre dénués de sens, furent entendus pour la première fois dans leur application aux factions de l'Angleterre. (*Histoire const. de l'Anglet.*)

On a vu ci-dessus l'étymologie du mot écossais *whig* (p. 232). L'origine du mot *tory* est irlandaise. On donnait ce nom, dit l'historien Lingard, en Irlande, aux anciens propriétaires qui, dépouillés de leurs biens patrimoniaux, vivaient de déprédations.

amis, les lords Essex, Russel et Cavendish, qui siégeaient avec lui au conseil.

Manœuvres de l'opposition.

Furieux de sa nouvelle disgrâce, Shaftesbury franchit toutes les bornes, et eut recours aux moyens les plus violents, pour échauffer le peuple en l'excitant contre les catholiques et le duc d'York. Sous sa direction, un club fameux, le club du ruban vert, signe distinctif de ses membres, organisa une procession, ouverte par un cadavre en effigie à cheval devant lequel marchait un homme criant : Souvenez-vous de Godfrey! puis venaient en grand appareil des moines, des évêques, les cardinaux et le pape lui-même en compagnie du diable. Ce cortége traversa Londres à la lueur de milliers de flambeaux. Arrivé à Temple-Bar, les images du pape et des cardinaux furent jetées dans les flammes, aux immenses acclamations de la foule, et ce scandale se renouvela les deux années suivantes au même jour, anniversaire de l'avénement de la reine Élisabeth. D'autre part, une ovation fut préparée au duc de Monmouth qui, malgré la défense du roi, fit son entrée dans Londres au son des cloches, au bruit des pièces d'artifice et aux cris joyeux de la foule, qui opposait ainsi dans ses vœux, hautement exprimés pour la succession au trône, le jeune prince protestant à l'héritier catholique. Des pamphlets menteurs répandus parmi le peuple tendaient à l'abuser sur la naissance du prince, et affirmaient audacieusement qu'un mariage secret avait été conclu entre sa mère Lucy Waters et le roi, et tout fut mis en œuvre auprès de Charles II pour l'exciter à adopter pour son héritier, au préjudice de son frère, ce fils, longtemps l'objet de ses plus chères affections : mais le roi se souvint dans cette circonstance de la di-

Ovation de Monmouth à Londres.

gnité de sa couronne, il respecta la vérité et ce qu'il considérait comme l'inaliénable droit de son frère : il déclara solennellement et par écrit n'avoir jamais été marié qu'à la reine, sacrifiant ainsi ses préférences secrètes pour Monmouth à sa conscience. Shaftesbury enfin, eut recours à des moyens plus directs pour écarter le duc : il le dénonça comme papiste récusant, appelant sur lui les rigueurs de la loi et demandant au grand jury un verdict contre le prince. Cette accusation trois fois renouvelée fut éludée ou détournée par un subterfuge des juges royaux, mais elle jeta l'effroi dans l'âme du monarque et dans sa cour. La duchesse de Portsmouth fut en même temps menacée d'une accusation capitale, et la terreur la jeta dans les intérêts de Monmouth et de l'opposition.

Le duc d'York est dénoncé par Shaftesbury.

La grande question de la succession à la couronne agitait tout le royaume : le parlement seul pouvait la décider; le roi le savait et redoutait de le réunir : un nouveau moyen fut employé pour l'y résoudre. De tous les côtés à la fois, lui sont adressées des pétitions rédigées d'après une formule générale et tendant toutes à obtenir une prochaine convocation des deux chambres. Shaftesbury et ses nombreux émissaires provoquaient dans la capitale et dans les comtés la circulation de ces pétitions, qui arrivaient ainsi au roi chargées de plusieurs milliers de signatures, et dont partout, sur son passage, il se voyait accablé[1]. Stimulés par cet exemple, ses partisans combat-

1. L'art des pétitions collectives, dit avec raison le docteur Lingard, quoique encore tout nouveau, fut sur-le-champ porté à la perfection où nous le voyons aujourd'hui.

tirent les pétitionnaires, par des adresses respectueuses au monarque, où ils exprimaient toute l'*horreur* que leur inspiraient de semblables manœuvres; et de là, les signataires de ces nombreuses adresses furent désignés, par opposition aux pétitionnaires, sous le nom général d'*abhowers*. Enfin le roi céda, il convoqua ce parlement attendu, d'une part avec tant d'impatience, et d'autre part si redouté, et la session s'ouvrit le 21 octobre 1680.

L'heure du grand combat avait sonné, et si l'intrigue et de coupables manœuvres avaient préparé les voies aux assaillants, s'il était peu d'hommes dans l'opposition qui fussent restés purs et qui, à l'exemple de lord Russel, fussent tout à la fois en possession de l'estime du pays et de la faveur populaire, si enfin leur chef était décrié par ses vices autant qu'admiré par son activité incomparable, son éloquence et son fertile génie, il faut l'avouer néanmoins, la cause qu'ils défendaient alors était celle des véritables intérêts du pays et de l'avenir. Les deux partis rassemblèrent leurs forces pour cette lutte acharnée; mais la division était partout : la cour et le ministère étaient partagés comme le pays et les chambres. La favorite, terrifiée par les menaces, s'était ouvertement déclarée contre le duc d'York, et si Halifax était pour lui, Sunderland et Godolphin se rangeaient parmi ses adversaires; ce n'était pas sur le faible Monmouth que ces hommes d'Etat jetaient les yeux pour succéder au roi, mais portant plus loin leurs regards, ils les arrêtaient déjà sur la princesse d'Orange et sur son illustre époux. Le ministre de France, Barillon, obéissant à son maître et continuant à subventionner le roi et l'opposition, attisait le

feu des deux parts[1]. Charles II enfin paraissait ébranlé : la duchesse lui offrit, au nom de l'opposition, un subside énorme s'il acceptait le bill d'exclusion ; il hésita : il éloigna de nouveau son frère et l'envoya en Écosse, promettant néanmoins de maintenir ses droits.

L'adoption du bill d'exclusion ne paraissait pas douteuse dans les communes : toutefois aucun moyen, aucun expédient ne fut négligé pour obtenir le succès et pour faire une forte impression sur les esprits. Peu de temps auparavant, un vil délateur nommé Dangerfield, avait dénoncé au gouvernement un grand complot des presbytériens, dont les preuves, dit-il, seraient établies par d'importants papiers cachés à un endroit qu'il indiqua et dans un tonneau de farine[2]. Ces papiers ayant été trouvés et produits au jour, Dangerfield dénonça à leur tour les papistes, et en particulier le duc d'York, comme l'ayant suborné à prix d'or, pour déclarer ce prétendu complot et perdre ses ennemis par cette honteuse imposture. On fit d'abord comparaître ce misérable devant les communes, et il répéta ses derniers aveux qui inculpaient le prince d'une manière si odieuse : puis on donna lecture d'une série de dénonciations faites par Oates et ses principaux imitateurs ou complices et

Complot du tonneau de farine.

1. Louis XIV, fidèle à sa résolution d'affaiblir l'Angleterre en la divisant, et de l'empêcher ainsi d'intervenir dans les affaires du continent et de mettre obstacle aux usurpations qui suivirent la paix de Nimègue, subventionnait plusieurs des adversaires du duc d'York, zélés partisans du bill d'exclusion, afin qu'ils continuassent à refuser au gouvernement les moyens nécessaires pour tenir sur pied une armée. (*Voyez* les mémoires de Dalrymple et la correspondance de Barillon.)

2. Cette affaire est connue dans l'histoire sous le nom de la conspiration du *tonneau de farine*.

qui tendaient toutes à établir la réalité de la conspiration papiste et la complicité du duc d'York [1]. Les communes prirent aussitôt d'énergiques mesures à l'effet de prévenir les graves dangers de la succession d'un prince catholique à la couronne et de garantir contre les conjurations des papistes la personne du roi, son gouvernement et la religion protestante. Le bill d'exclusion fut alors introduit dans la chambre tout émue, tout agitée encore : il n'y rencontra pas d'opposition sérieuse : une forte majorité en prononça l'adoption, et aussitôt après, la grande députation des communes ayant à sa tête lord Russel le porta à la chambre des pairs.

Adoption du bill d'exclusion par les communes

Là recommença la lutte, en la présence du roi lui-même avec des chances toutes différentes. Shaftesbury soutint énergiquement le bill et se surpassa lui-même : il montra par des précédents nombreux le droit du parlement de régler la succession du trône, la répugnance de l'Église romaine pour la constitution anglaise, le caractère à la fois bigot et violent du duc d'York,

Débats dans la chambre des lords.

1. Parmi les pièces dont il fut donné lecture à la chambre se trouvait la déposition faite au lit de mort par Bedloe, l'un des premiers et des plus dangereux complices de Titus Oates. Etant tombé gravement malade à Bristol, Bedloe fit appeler le chef de justice North, et déclara sous serment que le duc d'York était complice de la conspiration papiste, a l'exception de ce qui regardait l'assassinat du roi, et que la reine avait donné de l'argent pour la propagation de la religion catholique, mais qu'elle ignorait aussi qu'on voulût faire aucun mal au roi. Cette citation a été extraite par le docteur Lingard du recueil des *State trials* (VI. 1493). Elle jette du jour sur la question, et la déposition d'un mourant confirme ici ce qui n'était douteux pour personne, savoir : que la fameuse conspiration papiste, dégagée des fables odieuses et atroces dont les calomnies et la passion religieuse la grossirent dans l'opinion, avait pourtant un fondement véritable. Il existait, en effet, dans les plus hautes régions sociales, un projet arrêté de renverser le protestantisme en Angleterre, et nous avons vu que le roi même conspirait dans ce but.

le renversement certain des libertés ainsi que de la religion du pays s'il montait jamais sur le trône, et combien il valait mieux, dans l'intérêt même de la monarchie, l'exclure de la succession que limiter ses pouvoirs : se tournant ensuite vers le banc des évêques, il les conjura de la voix la plus pathétique, d'avoir égard aux droits civils de leurs concitoyens, aux intérêts de cette Église dont ils étaient les pères, leur rappelant qu'il était maintenant en leur pouvoir de défendre légalement leur religion et leurs libertés, par l'exclusion d'un prince papiste, mais que s'ils laissaient passer l'occasion présente, il leur faudrait recourir plus tard à la rébellion pour se sauver eux-mêmes ou achever leur carrière dans l'esclavage, l'opprobre et le repentir. Lord Sunderland, membre du cabinet, et le duc de Monmouth, à qui sa position commandait le silence, parlèrent après Shaftesbury et opinèrent avec force pour le bill d'exclusion. La chambre semblait partagée, lorsque Halifax se leva à son tour et donna au prince l'appui d'une parole incisive et entraînante. Il affaiblit la force des arguments de son principal antagoniste en décriant son caractère et sa conduite, puis il signala les graves inconvénients qui résulteraient pour le royaume de l'adoption du bill, et montra la monarchie ébranlée pendant un siècle peut-être, par un bouleversement si complet de l'ordre légal où il voyait une révolution véritable. Halifax parla plusieurs heures avec une merveilleuse et subtile éloquence, et remporta la victoire. Le bill fut rejeté.

Rejet du bill d'exclusion.

Ce résultat provoque la fureur des communes. Les lords bientôt se montrent inquiets des suites de leur décision, et dans leur chambre même, de nouveaux projets

sont débattus à l'effet d'assurer l'existence de l'Église anglicane sous un souverain catholique. Halifax propose de voter une adresse au roi pour que le duc, alors en Ecosse, soit exilé du royaume pendant toute la durée du règne : Essex demande que des places de sûreté soient remises à une association ou ligue protestante : les communes, de leur côté, font tomber, comme de coutume, leur ressentiment sur les catholiques, et décident qu'il sera procédé au jugement des cinq lords de la religion romaine enfermés à la Tour. Lord Stafford, vénérable vieillard, est désigné le premier pour comparaître devant la cour des pairs. Oates, et quelques-uns de ses complices, un Dugdale, un Tuberville, et d'autres misérables déposent contre leur noble victime de plusieurs faits, les uns absurdes, les autres impossibles. Stafford est condamné ; il meurt avec le calme et la résignation du chrétien, et en protestant de son innocence. Tant de meurtres juridiques commencent à soulever l'horreur. Lord Stafford, sur l'échafaud, reçut des marques non équivoques de la sympathie des assistants, et tout ce peuple naguère encore si prévenu et si cruel dans son aveuglement, commence à se fatiguer d'une conspiration, ourdie et suscitée avec un art incroyable pour la ruine de ceux mêmes qu'on lui donnait pour auteurs [1].

Supplice de lord Stafford.

1680.

Les communes, toujours plus violentes, et entraînées dans cette voie funeste où il n'y a de réveil qu'au bord des précipices, se portent à des résolutions extrêmes : elles déclarent qu'elles n'accorderont aucun subside jusqu'à

Résolutions violentes des communes.

1. Lord Stafford cependant ne fut pas la dernière victime, comme Hume l'a dit, et comme l'ont répété après lui la plupart des historiens.

ce que le bill d'exclusion soit adopté ; elles dénoncent comme fauteurs du papisme tous ceux qui ont voté contre ce bill ; elles défendent de prêter aucun secours au roi par anticipation sur les taxes ; elles ordonnent des arrestations arbitraires malgré les garanties du bill d'*habeas corpus*, récemment confirmées par elles-mêmes ; elles décrètent que les lois pénales relatives au culte ne seront plus en vigueur que contre les catholiques : Shaftesbury enflamme les esprits, pousse l'opposition à des actes factieux, et pour dominer les corporations du royaume par celle de Londres, il accepte le droit de bourgeoisie dans la cité. Au milieu de cette crise violente et dangereuse, le roi dissout le parlement, et en convoque un autre pour le printemps suivant dans la ville d'Oxford, afin de le soustraire et d'échapper lui-même, s'il est possible, à la menaçante pression de la capitale exaspérée.

Dissolution du parlement.

1681

Les whigs obtinrent encore la majorité dans les élections nouvelles, et tandis que le roi continuait de solliciter l'assistance pécuniaire de Louis XIV, l'opposition redoubla d'efforts pour remporter, dans la session prochaine, un triomphe décisif. Un misérable, nommé Fitz-Harris, emprisonné et traduit en jugement pour un affreux libelle contre le roi, essaya de se sauver en se mettant sous la protection du parti national ; et pour intéresser celui-ci à son sort, il lança, contre le duc d'York et la cour, une accusation furibonde et qui fut d'autant plus avidement accueillie par la passion populaire, qu'elle était plus absurde : le duc, disait il, était coupable du meurtre de Godfrey et d'un attentat prémédité contre la personne du roi, de concert avec les jésuites, l'envoyé de

Accusation du duc d'York par Fitz-Harris.

Modène et la duchesse de Mazarin, par qui le poison devait être préparé. Six mille Français, disait-il encore, étaient prêts à débarquer pour mettre le duc sur le trône et massacrer tous les protestants. Quelques membres de l'opposition, et Shaftesbury à leur tête, prirent en main la défense de cet imposteur, et demandèrent que le prince fût décrété d'accusation. Le parlement se réunit au milieu de cette crise : les députés arrivèrent à Oxford sous l'escorte d'un nombreux corps de bourgeois de la cité de Londres, portant brodée sur leur bannière leur devise en ces mots significatifs : *Point de papisme! point d'esclavage!* Charles, d'autre part, entra dans la ville accompagné de sa garde. Oxford offrit l'apparence d'une place de guerre recevant dans ses murs, dit l'historien Hume, « au lieu d'un parlement anglais, une diète polonaise [1]. »

Parlement d'Oxford. 1681.

Le roi ouvrit la session, le 14 mars 1681, par un discours modéré, quoique ferme et empreint d'une fierté royale... Il est venu, dit-il, offrir avec confiance aux deux chambres une occasion nouvelle de pourvoir aux pressants besoins du royaume : il appelle leur attention sérieuse sur le danger de recourir à des résolutions extrêmes par suite de craintes exagérées pour l'avenir, et il promet, en vue de l'éventualité de la succession d'un prince catholique, qu'il accueillera toutes les mesures qui tendront à protéger et à maintenir l'Eglise anglicane sans renverser la monarchie... Le gouvernement offre, dans ce but, de larges concessions : le parti de la cour, Halifax lui-même, étaient disposés à admettre un projet impraticable qui aurait établi un protectorat protestant durant le règne d'un

1. *Histoire d'Angleterre*, Charles II.

roi catholique[1]. Les communes se montrent plus sensées et plus logiques en persistant à réclamer l'exclusion du duc d'York; mais le moment était passé où elles pouvaient se flatter de l'obtenir par des moyens réguliers, et elles ont recours à des actes aussi violents qu'odieux : elles s'emparent, comme d'une arme puissante contre le duc, objet de leur terreur, de l'infâme dénonciation de Fitz-Harris, toujours détenu et cité pour son atroce libelle devant la cour du banc du roi. Elles décrètent qu'il ne sera point jugé sans leur aveu pour le fait dont il est accusé à la requête de la couronne, et elles transmettent leur décision à la chambre des lords : ceux-ci la repoussent, et décident, au contraire, que le procès déjà commencé suivra son cours. Les communes irritées confirment leur vote précédent; elles déclarent que celui des lords est une atteinte grave à la constitution, que toute cour inférieure qui procédera contre Fitz-Harris sera coupable de forfaiture pour violation de priviléges, et elles délibèrent de nouveau sur-le-champ touchant le bill d'exclusion.

Conflit entre les deux chambres.

Charles II pouvait se croire alors menacé du sort de son père en 1640; mais il venait de conclure un nouveau traité avec Louis XIV, s'engageant, pour une large subvention, à se détacher de l'Espagne et à ne point convoquer de parlement durant trois années, et, profitant du conflit des deux chambres, il s'affranchit de leur contrôle par un acte d'énergie sans s'écarter des voies légales. Il mande, sans avertissement préalable, les communes à la

1. Le nouveau projet était de déclarer que, dans le cas où le duc survivrait au roi, il serait regardé comme mineur et mis sous la tutelle de ses propres enfants. (*Mémoires de Jacques II.*)

Dissolution du parlement d'Oxford. 1681.

barre de l'autre chambre, prononce la dissolution du parlement, et, quittant Oxford précipitamment, il rentre le soir même dans son palais à Windsor.

III.

Suite et fin du règne de Charles II.

1681 — 1685.

Aussitôt après la dissolution du parlement d'Oxford, on vit commencer la troisième période de ce long règne, bien différente des deux premières, et qui présente un des plus étonnants exemples de l'extrême mobilité des entraînements de l'opinion parmi les nations, composées d'éléments si variés, partagées en classes diverses calmes ou agitées tour à tour selon l'intérêt qui domine, mais toutes presque également irréfléchies et passionnées, inhabiles au calcul, toujours prêtes à franchir les bornes, sacrifiant les intérêts sérieux de l'avenir au caprice du moment, et n'échappant à un péril que pour en créer un nouveau. Tel fut le spectacle que donna l'Angleterre durant tout le règne de Charles II, et plus particulièrement à l'époque où nous sommes parvenus.

Réaction dans l'opinion.

Les événements des dernières années avaient produit un changement profond dans les dispositions du peuple : on a déjà vu qu'à la haine et à la fureur soulevées par le prétendu complot des papistes, avait succédé la compassion pour les victimes, le mépris pour les délateurs, et à une

crédulité barbare, le doute, l'horreur du sang, la honte peut-être d'avoir cédé à un entraînement si aveugle. Le danger de l'Église paraissait moins immédiat, tandis que d'autres périls étaient proches et frappaient tous les yeux. Ces causes diverses agirent à la fois, pour les paralyser ou les endormir, sur les classes qui formaient le parti whig et que préoccupaient plus particulièrement les libertés civiles et religieuses ; elles réveillèrent, au contraire, l'antique loyauté dans le vieux parti ecclésiastique et royaliste, de tout temps dévoué au trône, et qui avait accueilli Charles II avec un enthousiasme que refroidirent plus tard les fautes et les scandales du règne. Ce parti, déjà connu sous le nom de *tory*, se rallia de nouveau et tout entier autour du roi, entraînant avec lui la portion la plus saine de la nation, en lui montrant la couronne insultée par les communes, le trône en péril, la guerre civile prête à renaître et l'anarchie à sa suite. Les anciens et nombreux griefs contre la cour furent tous oubliés ; la plupart des honteuses transactions avec Louis XIV avaient été dérobées au public, le traité de Douvres surtout était resté secret, et de toutes parts on rappelait, pour se rassurer contre des périls trop certains, mais éloignés, les concessions nombreuses faites par la couronne aux craintes de l'opposition, les actes qui excluaient les catholiques du parlement, du conseil privé, des emplois civils et militaires, la confirmation de l'acte d'*habeas corpus*, l'éloignement du duc d'York, et l'on crut avoir fait injure à la sincérité du roi en la mettant en doute. Cette réaction dans les esprits, fortement appuyée par l'Église anglicane, se manifesta tout d'abord lorsqu'après la dissolution du parlement d'Oxford, parut une proclamation

royale où furent énumérées toutes les violences des communes dans les dernières sessions. Charles II, par cet acte, faisait appel à son peuple, promettait un nouveau parlement dans le cours légal de trois années, et protestait de son attachement inviolable à l'Église anglicane et aux constitutions civiles du royaume. L'effet de cette déclaration fut prodigieux : de toutes parts on y répondit par des adresses chaleureuses, par des protestations de dévouement et de loyauté [1].

Déclaration du roi.

1681.

Charles se trouvait dans une situation toute nouvelle : il n'avait rien à craindre à l'extérieur, et ses ressources à l'intérieur paraissaient suffisantes. Le subside annuel voté pour sa vie au début du règne, l'appropriation à ses besoins des sommes qu'exigeait l'onéreuse défense de la place de Tanger que la reine lui avait apportée en dot, et qu'il abandonna, l'or de la France et des réformes enfin opérées dans sa cour, l'affranchissaient de la nécessité de recourir aux parlements pour des subventions extraordinaires ; il était légalement dispensé de les convoquer durant trois années ; les jurés étaient choisis par les shériffs, ceux-ci presque partout étaient à la nomination de la couronne : l'opinion revenait au roi, son pouvoir était immense, et ses ennemis tremblèrent à leur tour.

Le premier essai que le gouvernement fit de ses forces fut contre le libelliste délateur Fitz-Harris, dont il fit

1. Les grands jurys, les tribunaux de comté, les cités, les bourgs, les corps de métiers, les corporations, plusieurs manoirs, les corps de ville, enfin jusqu'aux apprentis envoyèrent des adresses...... Le clergé ne fut pas le moins ardent à défendre les droits du duc d'York, comme si un roi papiste était une faveur que le Ciel ne pût accorder trop tôt à une Église protestante. (Burnet, *Hist. de mon temps*.)

poursuivre le procès devant la cour ordinaire du banc du roi, au mépris de la décision menaçante prise par les communes dans le dernier parlement : Fitz-Harris fut condamné à mort et exécuté. Cependant, soit que le roi ne se crût pas encore suffisamment affermi, soit que, fidèle à sa politique cauteleuse, il ait jugé nécessaire, en sacrifiant Fitz-Harris au juste ressentiment de son frère, de donner encore des gages au parti national, il permit qu'une victime innocente et d'un rang illustre fût encore immolée. Quelques misérables avaient dénoncé l'archevêque Plunkett, primat d'Irlande, comme principal auteur d'un complot, ramification secrète de la grande conspiration catholique, et tramé dans cette île contre la personne du souverain et la constitution du royaume. Le primat, mis en jugement au milieu de l'effervescence populaire, avait été condamné à mort, mais on avait sursis à son exécution. Sa tête tomba le même jour que celle de l'infâme Fitz-Harris. Le roi n'osa le sauver [1]. Ce prélat vénérable fut la dernière victime sacrifiée pour le prétendu complot papiste. Tout le sang qui fut encore versé dans la suite de ce règne sortit des veines des

Condamnation et supplice de l'archevêque Plunkett, primat d'Irlande.

1681.

1. Le roi, qui voulait toujours tenir une certaine balance pour que le complot papiste ne mourût pas avec Fitz-Harris, fit exécuter, le même jour, l'évêque Plunkett, primat catholique d'Irlande, faussement accusé et condamné comme coupable de cette prétendue conspiration. (*Mem. de Jacques II.*)

Le comte d'Essex, qui avait été lord lieutenant d'Irlande, sollicita la grâce du primat, déclarant qu'à sa connaissance l'accusation ne pouvait être vraie. Le roi répondit avec indignation : « Hé bien, Mylord, que son sang retombe sur votre conscience. Vous auriez pu le sauver si vous l'aviez voulu. Je ne puis lui accorder son pardon, parce que je n'ose le faire. » (Lingard, *Hist. d'Angleterre.*)

Burnet, d'autre part, nous apprend que le primat fut condamné sur la déposition calomnieuse de plusieurs prêtres qu'il avait censurés

whigs. On retourna contre eux les armes terribles et empoisonnées dont ils s'étaient servis pour accabler leurs adversaires. Les délations, les faux témoignages furent de nouveau encouragés : les ministres de la couronne produisirent devant les tribunaux contre les whigs ces mêmes scélérats qui récemment avaient témoigné contre le duc et ses coreligionnaires, et dont eux-mêmes avaient reconnu l'imposture, plus coupables cent fois que ceux à qui l'aveuglement de la passion servait jusqu'à un certain point d'excuse, et qui n'avaient pas entre leurs mains, pour le faire respecter, le dépôt sacré de la justice et des lois [1].

Oppression des whigs.

La première victime fut un malheureux menuisier de Londres, nommé Collége, l'un des zélés suppôts de l'opposition dans la cité. Il fut accusé d'avoir trempé dans un complot pour se saisir de la personne du roi jusqu'à ce qu'il eût fait toutes les concessions désirées. Les principaux dénonciateurs furent Dugdall et Tuberville, ces hommes infâmes qui avaient déposé contre lord Stafford. Collége, jugé à Oxford, par un jury royaliste, fut condamné sur leur témoignage. Il protesta énergiquement, jusqu'à la fin, de son innocence, et sa tête tomba aux applaudissements de la foule qui, peu de jours auparavant, applaudissait au supplice des malheureux catholiques, innocents comme lui.

1. La tourbe des espions, des faux témoins, des délateurs, si longtemps soutenue et encouragée par les chefs du parti national, voyant que le roi était devenu le maître, se retourna sur-le-champ contre ceux qui l'avaient jusqu'alors patronée et offrit ses services au gouvernement ; et, il faut le dire, à la honte de la cour et de ce siècle, on s'empressa de les accueillir, et les ministres s'appuyèrent de leurs témoignages ou plutôt de leurs parjures pour commettre des meurtres juridiques dans le parti opposé. (Hume, *Hist. de Charles II.*)

Le parti de la cour et du duc triomphaient et commençaient à savourer la vengeance. Cependant les institutions en vigueur protégeaient encore les whigs, surtout dans la métropole. On le reconnut lorsque le factieux agitateur Shaftesbury eut été arrêté pour cause d'association criminelle et mis à son tour en jugement. Les jurés étaient désignés par les shériffs, et ces magistrats, à Londres, étaient nommés par la corporation de la cité presque tout entière dévouée aux whigs. Le jury ainsi choisi dans le procès de Shaftesbury, rendit un verdict d'acquittement aux acclamations du peuple et au grand scandale de la cour : Shaftesbury fut sauvé. Charles se vengea en appelant en cause, pour abus de pouvoir, la corporation de la cité, qui fut condamnée et qui perdit sa charte.

Nouvelles persécutions religieuses en Écosse.

Les lois, quelque temps suspendues contre les protestants non conformistes, furent remises en vigueur, et ils furent en butte à une barbare persécution, nulle part cependant aussi cruellement qu'en Écosse. Lauderdale, lord-commissaire du gouvernement, avait longtemps dirigé dans ce pays les affaires religieuses, de concert avec l'épiscopat nouvellement rétabli et avec le conseil d'État siégeant à Édimbourg : il s'était montré l'instrument passionné de la haine de ces deux corps contre les covenantaires frappés d'iniques sentences, ruinés par la confiscation et privés du libre exercice de leur culte. Leurs temples étant fermés, ils tinrent en plein champ leurs conventicules ou assemblées religieuses : le désespoir produisit alors ses résultats naturels ; le fanatisme et un délire furieux poussa jusqu'au crime quelques sectaires exaspérés. Parmi les plus ardents persécuteurs était le primat Shap, longtemps zélé puritain lui-même,

et converti à l'épiscopat qu'il déshonorait par ses cruautés et par ses mœurs. Comme il revenait un jour presque sans suite à Saint-André, il fut rencontré par une bande de fanatiques forcenés qui, à sa vue, s'écrièrent que le Seigneur le livrait entre leurs mains : ils l'arrachèrent de son carrosse et le mirent cruellement à mort. Le meurtre de l'archevêque fut suivi d'une insurrection dans les comtés de l'ouest, et un conventicule armé mit en fuite un corps de cavalerie commandé par sir Graham Claverhouse, proche parent de Montrose, et qui devint si célèbre sous le nom de Dundee. Enhardie par ce premier succès, la rébellion grandit, fomentée par quelques chefs animés d'une foi enthousiaste, entre lesquels se distingua un ministre presbytérien nommé Cameron, d'une parole ardente et d'une indomptable énergie, et qui donna son nom à sa secte. Plusieurs régiments furent envoyés d'Angleterre, pour étouffer la révolte : le roi en confia le commandement à son fils naturel, le duc de Monmouth, qui rencontra le principal corps des rebelles en armes sur les bords de la Clyde, au pont de Bothwell près de Glascow (21 juin 1679). Il les attaqua et remporta sur eux une facile victoire dont il n'usa qu'avec modération, appelant sur les vaincus, au lieu de la rigueur des lois, l'indulgence des juges et la clémence du monarque.

Assassinat du primat d'Écosse.

Combat du pont de Bothwell.

Tel était l'état des choses en Écosse, lorsque le duc d'York, éloigné par son frère, vint exercer l'autorité royale dans ce pays en qualité de commissaire de la couronne. Il s'y montra d'abord conciliant au milieu des partis, indulgent aux sectaires et guidé dans toute sa conduite par un esprit de modération et de prudence ; mais lorsqu'il crut avoir gagné la noblesse sans s'être

aliéné les autres classes et qu'il eut obtenu du roi la permission de convoquer un parlement à Édimbourg, il revint dans sa pente naturelle, et ne songea plus qu'à fortifier ses droits et sa puissance par de nouvelles décisions législatives et pénales. Un premier bill adopté par le parlement écossais déclara inaliénable, dans la personne de l'héritier le plus proche, le droit de succéder à la couronne : un nouveau *test* ou formule de serment fut ensuite proposé : ce test, semblable en plusieurs points à ceux qui avaient récemment agité l'Angleterre, contenait une adhésion inviolable à la religion protestante, la condamnation de toute résistance à l'autorité royale, sous quelque prétexte que ce fût, l'observation de la ligue du covenant, enfin la promesse de ne s'assembler jamais pour traiter d'aucune affaire sans la permission du roi et de n'introduire aucune innovation dans l'Église ou dans l'État. Chacun devait signer et jurer tous ces articles avant de pouvoir posséder une charge civile ou ecclésiastique, voter aux élections ou entrer au parlement; une exception, néanmoins, relative à la religion protestante, fut faite en faveur des membres de la famille royale. Parmi ceux qui votèrent contre cette exception était le comte d'Argyle, fils du fameux marquis d'Argyle, décapité au début du règne, et à qui les biens confisqués de son père avaient été rendus. Il avait, en toute occasion, donné des preuves de fidélité à la couronne ; mais, non moins dévoué à la religion protestante, il ne consentit à prêter le nouveau serment qu'avec une clause restrictive touchant ce qu'il croyait dû à l'Église et à l'État. D'Argyle, pour ce seul fait, est accusé de trahison, mis en juge-

ment et condamné à mort : la piété de sa fille déroba sa tête à ses ennemis [1].

Cette inique sentence dictée par le duc d'York, fut pour l'Écosse le prétexte d'une nouvelle période de tyrannie exécrable. La délation fut récompensée à Edimbourg comme à Londres, les prisons furent remplies de suspects pour cause de dissidences politiques ou religieuses, également réputées criminelles : la simple présomption de culpabilité constituait le crime ; chacun fut sommé de fuir la société des rebelles et de les dénoncer, sous peine d'être considéré lui-même comme en état de rébellion. Personne ne put se croire à l'abri des poursuites : les presbytériens songèrent à émigrer, à transporter avec eux au delà des mers, leur patrie et leur culte ; ils députèrent à Londres quelques-uns des leurs, pour traiter avec les

Affreuse tyrannie en Écosse.

1. Elle visita son père dans sa prison, suivie d'un domestique avec qui le comte changea de vêtements. Il sortit de prison à la faveur de ce déguisement, passa à travers les gardes, portant la queue de la robe de sa fille et se réfugia hors du royaume. On comprendra difficilement que plusieurs membres du conseil d'Écosse, le voyant échapper, poussèrent le délire de la haine et de la vengeance jusqu'à opiner pour que sa fille fût publiquement fouettée dans les rues d'Édimbourg pour avoir soustrait son père à la mort. «Le duc intervint, disant que les dames n'étaient pas si cruellement traitées dans son pays.» (*Mém. de Jacques II.*)

On lit dans le même recueil, rédigé par un chaud partisan de Jacques, l'étrange aveu ainsi conçu : « Ni le roi ni le duc n'avaient l'intention de faire mourir le comte d'Argyle, ils voulaient seulement profiter de l'occasion pour le tenir un peu plus en leur pouvoir et le déposséder de plusieurs juridictions et prérogatives que lui et ses prédécesseurs s'étaient acquises par fraude et d'une manière tyrannique. Le roi envoya donc des lettres pour que l'on procédât à prononcer la sentence, mais en même temps il ordonna qu'il fût sursis à l'exécution. » (*Ibid.*) Le duc d'York agit dans le même sens auprès des juges, et sa conduite en cette occasion, comme celle du roi, a été justement flétrie par le docteur Lingard lui-même, habituellement si partial pour Jacques II.

propriétaires de la Caroline dans le Nouveau Monde, préférant l'exil et la rigueur du sort des colons à une existence si cruelle et devenue impossible dans leur pays natal. Deux mille personnes, dit un historien célèbre et indulgent pour les Stuarts, furent mises hors la loi comme prévenues d'avoir entretenu des relations avec les rebelles, et furent chassées de retraite en retraite par les soldats, les espions et les agents inférieurs du pouvoir. Il était d'usage de pénétrer dans les foyers domestiques, d'y adresser aux habitants paisibles ces questions insidieuses : Renoncez-vous au covenant? Les insurgés du pont de Bothwell étaient-ils coupables de rébellion? Les meurtriers de l'archevêque de Saint-André sont-ils des assassins? Le refus de répondre était puni de mort : des femmes mêmes furent attachées au gibet pour ce crime supposé. Quelques proscrits, exaspérés par la persécution, publièrent un acte séditieux, fruit du désespoir, dans lequel ils renonçaient à la fidélité due à Charles Stuart comme à leur roi. Cet acte fournit au conseil privé un prétexte pour une nouvelle sorte de tyrannie : des soldats furent répandus par tout le pays avec la consigne de forcer tous les habitants à abjurer les principes énoncés dans l'acte, et quiconque s'y refusait était fusillé sur place. L'Écosse fut ainsi le théâtre d'innombrables scènes d'une épouvantable barbarie [1] : l'atroce procédure de l'inquisition y fut mise en

1. L'historien Hume raconte en ces termes une de ces scènes barbares : « Trois femmes, dit-il, furent saisies, et le serment habituel leur fut proposé à l'effet d'abjurer la déclaration ci-dessus mentionnée. Elles refusèrent et furent condamnées à périr noyées. L'une d'elles était vieille, les deux autres très-jeunes, l'une âgée de dix-huit ans, la seconde de treize seulement. Les cruels

vigueur : on forçait les accusés à témoigner contre eux-mêmes, on avait recours, sous les yeux du prince, qui parut même y prendre plaisir [1], aux tortures par la cheville ou la botte de fer, pour arracher leurs aveux. C'est dans le paroxysme de cette crise que le duc d'York quitta l'Écosse, rappelé par son frère à la suite d'une transaction scandaleuse avec la duchesse de Portsmouth. Celle-ci, après avoir vu son crédit un moment ébranlé par ses intrigues avec l'opposition, durant la discussion mémorable du bill d'exclusion, avait repris sur le faible monarque un empire qu'elle conserva jusqu'à la fin. Le rappel du duc d'York fut le prix d'une concession pécuniaire, promise par ce prince, et qu'il n'était pas en son pouvoir d'accorder [2]. Il se fit donner pour successeur

persécuteurs eux-mêmes eurent honte de mettre celle-ci à mort. Les deux premières, conduites au lieu ordinaire de ces exécutions, furent attachées à des poteaux sur la partie de la plage que le reflux laissait découverte, afin que leur agonie, à la marée montante, fût lente et douloureuse. La femme âgée, ayant été attachée plus avant, fut la première suffoquée par le retour des eaux; l'autre femme, celle de dix-huit ans, terrifiée par cet affreux spectacle ou vaincue par les supplications des assistants, cria : *Dieu sauve le roi !* La foule aussitôt cria qu'elle s'était soumise, et elle fut détachée du poteau. Le major Windman, qui présidait à l'exécution, la requit de nouveau de signer l'acte d'abjuration : sur son refus, il la fit immédiatement replonger dans la mer, où elle périt. » (*Histoire d'Angleterre.* — Charles II.)

1. Les historiens sont d'accord sur ce fait. Lorsque les autres membres du conseil, incapables de supporter l'horreur d'un tel spectacle, quittaient la salle où se donnait la question, le duc restait et interrogeait lui-même les victimes.

2. « La duchesse, redoutant l'avenir, résolut de se procurer une somme considérable et de la placer à l'étranger. Les embarras du roi ne lui permettant pas de la satisfaire, elle imagina, d'après le conseil de Jeffries, d'obtenir de Sa Majesté qu'elle prierait le duc d'établir en sa faveur sur l'administration des postes, dont les revenus avaient été assignés au prince, une rente de cinq mille livres par an pour cinquante ans, et elle proposa ensuite de lever sur cette garantie une somme de cent mille livres, qui était celle dont elle avait besoin. Elle

dans l'administration de ce royaume, lord Perth, chancelier[1], et Queensbury, lord trésorier : tous deux rivalisaient de zèle en persévérant dans la politique impitoyable du prince qui les avait choisis, et qui, de Londres où il s'était rendu, continuait à suggérer les plus violentes mesures, ou à en diriger l'exécution. Ses ennemis en Angleterre étaient alors abattus ou vaincus ; il les poursuivit à outrance, et sa volonté domina jusqu'à la fin dans les conseils de son frère[2].

Confiscation des chartes et des priviléges des cités.

Les juges, à cette époque, étaient amovibles et entièrement dépendants de la couronne. Charles s'appuya sur eux pour ruiner légalement les priviléges de ses sujets. Un jugement de la cour du banc du roi avait déjà privé la cité de Londres de sa charte : d'autres arrêts semblables suivirent celui-ci, et enlevèrent leurs chartes aux principales villes du royaume ou les forcèrent à en faire, entre les mains du roi, l'abandon volontaire. Ces villes donnèrent des sommes énormes pour les recouvrer, quoique dépouillées des principaux priviléges qu'elles

fut ainsi portée à solliciter avec toute l'ardeur possible le retour du duc, dont la présence était nécessaire pour cette opération. Le prince accepta le marché et revint ; mais, comme il le dit lui-même, il savait fort bien que son revenu était établi de telle sorte qu'il fallait un acte du parlement pour en aliéner la moindre partie, et il parut l'ignorer afin qu'aucun obstacle ne s'opposât à son retour . . . . Déçue de ce côté dans ses espérances, la duchesse vint à son but par une autre voie : elle obtint du roi dix mille livres par quartier sur les cent mille qu'il recevait annuellement du roi de France. » (*Mém. de Jacques II.*)

1. Lord Aberdeen, après le départ du duc et avant lord Perth, fut quelque temps chancelier du royaume d'Écosse.

2. Le plus bel esprit du temps, le poëte Waller, dit à cette occasion que les ennemis du duc n'avaient pas voulu qu'il régnât après son frère, mais que Charles, par esprit de contradiction sans doute, voulait qu'il fût roi de son vivant.

consacraient, et de toute garantie contre le retour de semblables violences. La couronne usurpa ainsi partout le privilége de la nomination des shériffs et des principaux officiers municipaux : les jurés et les électeurs, désignés par eux, furent choisis au gré de la cour et des ministres.

Ces mesures violentes opérèrent une véritable révolution dans la constitution du royaume, où les citoyens ne sont légalement tenus d'obéir qu'à un parlement régulièrement élu [1], et elles portèrent les ardents amis des institutions nationales à considérer comme légitime le recours à la force ouverte pour reconquérir les priviléges dont ils se voyaient si violemment dépouillés. Ainsi pensaient déjà, au prélude de ces actes tyranniques, plusieurs hommes illustres par leur naissance comme par leur caractère : à leur tête était le second fils du duc de Bedford, lord Russel, dont l'influence avait été grande dans les derniers parlements et plus grande encore dans la nation, qui admirait en lui une nature élevée, ardente et généreuse, un dévouement chevaleresque à ses principes. Avec lui agissaient alors de concert, le duc de Monmouth, les lords Essex, Grey, Salisbury et Shaftesbury, Algernon Sydney, John Hampden, fils du fameux patriote de ce nom, sir Thomas Armstrong, lord Howard enfin qui les trahit tous. Plusieurs d'entre eux étaient mus par des causes très-diverses : Monmouth, par le chimérique espoir d'une couronne, Sidney par le rêve d'une république imaginaire, Shaftesbury, par l'ambition, la crainte et la vengeance. Lord Russel était de ceux qui ne poursuivirent jamais d'autre but que l'affermissement des institutions civiles

Conspiration des wighs.

1. Hallam (*Hist. constit. d'Angl.*, c. XII).

du royaume et de la religion protestante. La plupart n'avaient eu recours jusqu'alors qu'aux moyens légaux, mais lorsqu'ils virent la constitution minée dans ses bases par l'enlèvement des chartes de la cité, les shériffs, les jurés, les électeurs dans la main du gouvernement, le duc d'York rappelé et dominant au mépris des lois existantes dans les conseils de la couronne, lord Russel lui-même pensa ne pouvoir sauver que par une insurrection armée les institutions et la religion du pays. Il conspira donc et ses amis avec lui, et ils se concertèrent, pour assurer le succès d'une insurrection simultanée en Angleterre et en Écosse, avec le comte d'Argyle proscrit, et plusieurs Écossais membres influents de l'Église presbytérienne. Shaftesbury était impatient de tout délai : plein de ressentiment et fier de sa popularité, il se vantait d'avoir à ses ordres, dans la cité, dix mille apprentis prêts à se lever en armes à son signal : il redoutait d'ailleurs d'être sacrifié le premier à la colère du gouvernement, si ses ennemis n'étaient prévenus par une insurrection soudaine : il gourmandait la prudence et la lenteur de ses principaux associés : la violence de sa passion troublait son esprit[1] et le poussait à des résolutions téméraires, déjà enfin il n'était plus pour ses amis qu'un embarras et un danger, lorsque se croyant trahi, il se vit perdu, prit la fuite et se retira en Hollande[2], où peu de temps après il

1. Burnet, *ubi supra*.

2. Comme chancelier, Shaftesbury avait poussé violemment à la guerre avec la Hollande et répété plus d'une fois *delenda Carthago* : « Il faut que Carthage soit détruite. » A son arrivée à Amsterdam, il fit demander un permis de séjour à un bourgmestre qui lui répondit : « Carthage, non encore détruite, reçoit volontiers le comte de Shaftesbury dans ses murs. » Guizot, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1853.

mourut, laissant un nom méprisé de tous les partis, même du sien, et la réputation méritée du plus corrompu des intrigants et du factieux le plus redoutable. C'est par lui surtout, que des relations s'étaient établies entre quelques-uns de ses associés les plus éminents et quelques hommes obscurs, qui nourrissaient des projets bien différents. A côté de la conjuration où étaient entrés lord Russel et ses amis, se tramait en secret et séparément un autre complot très-odieux, dont les auteurs obscurs, officiers, légistes ou commerçants, méditaient de renverser, non-seulement le gouvernement, mais encore de se défaire aussi du roi et de son frère, prêts à employer, pour réussir, tous les moyens quelques détestables qu'ils fussent, l'attaque à main armée sur le cortége royal, le guet-apens et le régicide [1]. L'un d'eux possédait une maison dite ***Rye-House***, sur le chemin que devait suivre le roi, alors à Newmarket, pour revenir à Londres : c'est là qu'il devait être frappé. Une circonstance fortuite avança de quelques jours son retour dans la capitale et le sauva; mais les conciliabules continuèrent entre les conjurés; il s'en tint dans plusieurs maisons et entre autres chez un fameux marchand de vin de la cité, nommé Shephard. Là s'étaient rencontrés quelques-uns des hommes engagés dans l'un et l'autre complot : Russel, Essex, Monmouth, Sydney, Howard et d'autres y étaient venus, et il avait été question entre eux de l'insurrection pour laquelle tout se préparait dans les

Complot de Rye-House.

1. Deux officiers républicains, le colonel Ramsey et le lieutenant-colonel Walcot avaient trempé dans ce dernier complot, et avec eux un sous-shériff de Londres, Goodenough, les légistes West, Norton, Tyley, Ailiffe, et quelques hommes de professions diverses, Ferguson, Rouse, Halloway, Keeling, Rumbald et autres.

comtés de l'Ouest et en Écosse. D'autres projets plus violents, entre autres celui d'attaquer la garde du roi, avaient été débattus en la présence des lords Essex et Russel, sans qu'ils eussent voulu s'y associer ou même s'entretenir avec leurs auteurs. Le complot scélérat de Rye-House fut dénoncé par des traîtres, et le gouvernement, tenant le fil d'une des deux conspirations, découvrit bientôt l'autre et affecta de les confondre. Russel, Essex, Sydney, Howard furent arrêtés et enfermés à la Tour : plusieurs conjurés d'un rang inférieur furent également saisis : lord Howard, pour sauver ses jours, dénonça ses amis. Essex alors se coupa la gorge dans la Tour avec un rasoir, et lord Russel fut mis en jugement. Tout l'intérêt, toutes les sympathies du parti national, s'attachèrent plus que jamais à ce malheureux lord, magnanime jusque dans ses erreurs, et au caractère duquel ses ennemis mêmes rendaient hommage. Personne ne le supposait coupable d'un attentat contre la personne du roi[1], mais la conspiration contre le gouvernement était évidente; lord Russel ne jugeait pas l'heure d'un soulèvement arrivée; toutefois il avait adhéré au projet vague encore d'une insurrection générale : il fut condamné, et quoique une interprétation forcée ait été donnée par les juges, aux statuts existants touchant la trahison, pour requérir contre lui la peine capitale[2], on ne peut dire néanmoins que la couronne, en cette circonstance, ait dépassé son droit. Tout fut mis en œuvre par ses proches, par ses amis, par lady Russel surtout, modèle impérissable des femmes

Procès et condamnation de lord Russel.

1. Charles II le lui dit lui-même lorsqu'il fut amené devant le conseil.
2. Voyez à ce sujet les dissertations des principaux historiens anglais.

chrétiennes et des épouses dévouées, pour fléchir le roi et son frère[1], la seule grâce qui fut faite au condamné fut la commutation de sa peine en celle du supplice par la hache[2]. Ses amis cependant n'avaient pas perdu tout espoir : lord Russel n'avait conspiré que par suite de l'intime conviction où il était, qu'il y a des cas où la résistance au souverain, par les armes, est légitime, principe dont il est, et sera toujours dangereux de faire un dogme : sa grâce pouvait être le prix d'un désaveu : le vénérable Tillotson essaya en vain de le lui arracher : « Je ne puis mentir à ma conscience, » dit lord Russel, et il se prépara à mourir en chrétien, sans jactance comme sans ressentiment[3]. Il partageait ses heures entre de pieux exercices et de longs entretiens avec sa femme et ses amis. Il écrivit au roi pour lui recommander ses enfants, le priant de lui pardonner les torts qu'il pouvait avoir eus envers lui. Le dernier jour, après s'être arraché à sa famille, il dit au docteur Burnet : « Maintenant l'amertume de la mort est passée. » Il communia des mains de Tillotson, qui l'accompagna jusqu'au lieu du supplice, et durant le trajet il chanta des psaumes disant qu'avant peu ses chants seraient plus

1. Il leur écrivit lui-même dans ce but, cédant à regret aux instantes sollicitations de sa femme et de ses amis.

2. Il était précédemment échappé à lord Russel un mouvement malheureux après la condamnation de lord Stafford, et il fut un de ceux qui, dans la chambre des communes, mirent en question le droit royal de faire grâce aux condamnés ou de leur remettre une partie de la peine. Charles fit allusion à ce fait lorsque lord Russel eut été condamné à son tour, et dit en commuant sa peine en celle de la décapitation : « Mylord Russel reconnaîtra maintenant mon droit de modifier la sentence. » — Citation d'Échard faite par le docteur Lingard (*Règne de Charles II*).

3. Burnet, *ubi suprà*.

beaux. Arrivé au terme et sur l'échafaud, il protesta hautement qu'il n'avait trempé dans aucun projet contre le roi[1] : il remit aux shériffs un écrit dépositaire de ses principes et de ses sentiments et qui, rapidement publié, eut dans le royaume un retentissement immense : il pria Dieu pour sa patrie, pour la religion protestante, souhaitant à tous les protestants de s'unir et de ne plus favoriser par leurs dissensions les progrès du papisme. Ensuite il pria seul et bas, puis il se déshabilla, et mit sa tête sur le billot sans aucune altération de visage : elle tomba au deuxième coup.

La cause de la liberté moderne n'a pas eu chez les Anglais de plus noble victime. Cœur dévoué, ardent et généreux, esprit plus élevé qu'étendu, moins prudent que logique, caractère intrépide mais peu capable de tempérament et de mesure, lord Russel, par ses qualités comme par ses défauts, offre un parfait contraste avec le grand agitateur Shaftesbury; il n'y eut rien de commun entre ces deux hommes, que les grands intérêts qu'ils servirent ensemble : lord Russel en un mot, était de ceux qui, par l'excès d'une généreuse ardeur, compromettent quelquefois le succès des meilleures causes, mais qui, par le noble exemple qu'ils ont donné, par le culte populaire qui s'attache à leur mémoire, aident puissamment à les faire triompher après eux.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre ce procès célèbre et celui de quelques-uns des principaux accusés, le roi mit à la tête de la magistrature un homme que son caractère

1. D'après Burnet, lord Russel dit n'avoir jamais conspiré contre la vie du roi ou son gouvernement. Par ce dernier mot, il entendait sans doute l'autorité du roi telle que l'établit la constitution.

servile et brutal eût recommandé partout à la faveur des tyrans : il nomma sir Georges Jeffries grand juge du royaume. Jamais personne ne montra, dans ce poste éminent, des vices plus odieux ou une habileté plus funeste : personne ne poussa plus loin la grossièreté, la violence envers les témoins et les accusés, et l'art infernal de torturer les lois, de les rendre dociles au caprice du juge et à la passion. Il débuta dans ses nouvelles fonctions, par une tournée pour les assises dans les comtés, et se glorifia au retour d'avoir fait tomber, par ses arrêts ou ses menaces, un grand nombre de chartes des corporations du royaume[1]. Le premier grand procès auquel il présida dans la capitale fut celui d'Algernon Sydney. En conspirant contre le gouvernement, Sydney n'avait point comme lord Russel pour excuse, l'ardent désir de défendre les institutions de son pays : il les voulait renverser au contraire, et poursuivit jusqu'au terme, par tous les moyens, son chimérique projet de substituer la république à la monarchie. Un seul témoin cependant, lord Howard, déposa directement contre lui, et la loi en requérait deux; mais aucun obstacle légal n'arrêtait Jeffries. Un manuscrit avait été trouvé dans les papiers de l'accusé : ce manuscrit était une réponse à un ouvrage très-connu de Filmer[2]; on y exposait une théorie générale du gouvernement telle que la conçoivent la plupart

Jeffries, grand juge.

Procès d'Algernon Sydney.

1. Le roi connaissait l'homme qu'il rendait dépositaire d'une si grande part de son autorité. Au moment où Jeffries prit congé de lui pour commencer sa tournée judiciaire dans le Nord, Charles lui dit : « Mylord, j'ai un conseil à vous donner, c'est de ne pas trop boire. » Quel mot pour tous deux!

2. Ce livre, assez pauvre d'arguments, était intitulé : *le Patriarche*. Sydney le réfuta encore dans son apologie écrite par lui et publiée après sa mort. « Les princes dit-il, devaient abhorrer les maximes de Filmer; car si leur titre ne

des ardents amis des libertés, et où se trouvait formulée, sans aucune application spéciale, la vulgaire doctrine touchant le droit de résistance aux tyrans. Jeffries décida que ce manuscrit tiendrait lieu du second témoin requis par la loi. Rien n'indiquait cependant que Sydney fût véritablement l'auteur de ce manuscrit, et il fut constaté qu'il était écrit depuis plusieurs années. L'iniquité d'une semblable interprétation ou violation de la loi était flagrante, mais les nouveaux shériffs désignés par la couronne avaient élu les jurés, Jeffries insista, Sydney fut condamné et ayant appelé au roi de cette sentence illégale, Jeffries s'écria brutalement : « Sa tête tombera ou la mienne ». Le pourvoi fut rejeté. Cependant et malgré les dispositions nouvelles des esprits, l'indignation publique fut si forte qu'il fallut surseoir de quelques semaines à l'exécution. Sydney, durant ce court intervalle, manifesta, dit Burnet, un grand changement intérieur et donna des signes d'une piété véritable [1]. Il y eut cependant jusque dans l'impassibilité stoïque qu'il montra devant ses juges et en face même de la mort, quelque chose de cette exagération qui avait été un des traits de son caractère et de ses principes. Il mourut, dit Burnet, comme un

pouvait venir que du patriarche Noé par droit de primogéniture et suivant l'ordre établi par Dieu même, tous les potentats aujourd'hui sur la terre étaient des usurpateurs, aucun d'eux ne tirant sa généalogie de si loin...... Si enfin la possession, substituée par Filmer lui-même à sa chimère de primogéniture, est un signe que Dieu autorise le possesseur, toutes les usurpations heureuses fondent un droit.

1. Lingard dit que Sydney refusa les secours de la religion. Burnet affirme positivement le contraire : « Sydney, dit-il, manda dans sa prison quelques ministres indépendants, et leur exprima une vive douleur de ses péchés et une grande confiance en la miséricorde de Dieu. » (*Histoire de mon temps.*)

homme qui, toute sa vie, s'était proposé Marcus Brutus pour modèle[1].

Les hommes les plus illustres qui avaient trempé dans cette grande conspiration avaient péri, et avec eux beaucoup d'obscurs artisans du complot scélérat de Rye-House. Un homme maintenant abattu, humilié, mais puissant encore par son nom, restait à punir, le duc de Monmouth qui, arrêté à la suite d'une promenade triomphale faite dans les comtés, au mépris des ordres du roi, et mis en liberté sous caution, avait pris la fuite en apprenant l'arrestation de ses amis Essex et Russel, et se tenait caché. Il sollicita sa grâce et l'obtint; mais le roi exigea de lui par écrit, une déclaration sans réserve de ses fautes et l'exposé sincère du complot, en lui donnant sa parole qu'il ne ferait de cette pièce aucun usage judiciaire. Monmouth eut la faiblesse de la donner, et le roi fit publiquement connaître qu'il tenait de la main de son fils, l'aveu de ses torts et de son repentir. Des bruits injurieux au caractère de Monmouth circulèrent aussitôt, et se voyant ruiné dans l'opinion, au grand péril de ses amis si sa lettre restait dans les mains du roi, il la lui redemanda à genoux; Charles la lui rendit, et Monmouth fit hautement démentir qu'il eût rien confessé, provoquant ainsi de nouveau le ressentiment du roi qui l'exila de la cour et du royaume. Monmouth se retira en Hollande, où il demeura jusqu'à la fin du règne.

Faiblesse de Monmouth.

L'habileté perfide avec laquelle le parti de la cour confondait la conspiration conduite par lord Russel, Essex et

1. *Ibid.*

Monmouth avec le détestable complot de Rye-House, affermit le duc d'York et lui conserva la direction suprême dans le gouvernement. Chaque jour amenait une infraction nouvelle aux lois du royaume : Danby et les lords catholiques avaient été mis en liberté malgré les poursuites commencées par les communes dans les derniers parlements ; le duc avait repris sa place dans le conseil au mépris du test, et le parlement n'était pas convoqué, bien qu'au terme légal l'interruption des parlements ne dût pas se prolonger au delà de trois années, et qu'un temps plus long s'était écoulé depuis la dissolution du dernier à Oxford. De tous les points du royaume, arrivaient au roi des protestations de dévouement sans bornes, et dans les rangs des wighs tout tremblait ou faisait silence. Charles II, cependant, paraissait inquiet et ne se fiait pas aux apparences ; il savait son peuple profondément attaché à la religion protestante, et son frère sans mesure dans l'esprit comme dans la conduite. Son indolence s'effrayait de l'orage qu'il voyait de loin grossir : on l'entendit un jour dire au duc : « Mon frère, je suis trop vieux pour recommencer mes voyages : vous pouvez le faire si cela vous plaît. » Peut-être aussi entendait-il le cri vengeur de la postérité lui reprochant l'abaissement de son royaume devant la grandeur croissante de la France et sa honteuse complicité dans les conquêtes et les usurpations de Louis XIV. Ce prince, au mépris de la paix de Nimègue, avait enlevé violemment plusieurs parties de la Flandre et du Brabant, et fait solder à Charles II un subside extraordinaire d'un million de livres pour qu'il ne l'empêchât point d'investir Luxembourg et de dérober cette place importante à l'Espa-

Anxiétés de Charles II.

gne. Cette ignominieuse transaction fut la dernière des négociations du roi à l'étranger, mais un autre sentiment plus fort que la honte ou le remords troublait son âme, c'était la crainte; Charles II avait peur : il venait de voir avec étonnement une réaction subite de l'opinion contre ses ennemis, il en redoutait une autre contre lui-même, et effrayé de ses propres succès il gardait des ménagements avec le parti vaincu. C'est ainsi que, voulant donner des gages ou des garanties à l'Église protestante, il força son frère de consentir au mariage de sa seconde fille Anne avec le prince protestant Georges de Danemark [1], et conserva dans ses conseils, en qualité de lord du sceau privé, Halifax qui, après avoir victorieusement défendu la cause du duc d'York dans la chambre des pairs, s'était attiré son inimitié en proposant de limiter ses pouvoirs et en s'opposant aux mesures violentes et réactionnaires. On assure que, tout entier à ses appréhensions secrètes, le roi méditait un changement profond dans sa politique : il voulait, dit-on, secouer le joug de son frère, rappeler Monmouth et renvoyer le duc d'York en Écosse lorsque, dans la matinée du deux février, le roi eut une attaque d'apoplexie et parut soudain dans le plus grand péril. Une prompte saignée ralentit sans les arrêter les progrès du mal, et le troisième jour la situation fut jugée mortelle.

Le primat et deux autres évêques anglicans accoururent et exhortèrent le monarque mourant sans obtenir aucune réponse. Le duc d'York, averti, fit retirer tout le monde, et introduisit secrètement dans la chambre du

1. Il était le frère du roi de Danemark.

roi un prêtre de la religion romaine [1]. Charles II se confessa à lui, reçut l'absolution et communia de sa main. Le secret fut mal gardé, et l'on sut enfin d'une manière certaine la première cause, soupçonnée jusqu'alors mais non connue, des redoutables agitations de ce règne : roi d'un peuple protestant, Charles II était catholique. Il languit jusqu'au lendemain, préoccupé surtout du sort de la duchesse de Portsmouth et du fils qu'il avait eu d'elle, le duc de Richmond, qu'il recommanda à son frère, ainsi que ses autres enfants naturels : il mourut le 8 février 1685, âgé de cinquante-cinq ans [2].

Mort du roi.

1685

L'Angleterre a vu des règnes plus sanglants, elle n'en a pas vu de plus honteux. C'est à tort qu'un contemporain célèbre, et qui a beaucoup connu ce prince, compare Charles II à Tibère [3] ; il n'eut ni sa sombre énergie, ni son ambition ardente et jalouse, ni sa pensée profonde et impénétrable, ni sa cruauté. S'il faut chercher un prince à qui le comparer, nous le trouverons dans notre histoire : Charles II fut le Louis XV de l'Angleterre : des deux côtés égal égoïsme, égale incurie du sort des peuples, même absence du sens moral, même ardeur pour les voluptés poussée jusqu'à l'oubli de l'honneur, même insouciance de l'avenir et du jugement de la postérité. Si Louis XV sacrifia la Pologne et laissa la France amoindrie, Charles II fit déchoir l'Angleterre du haut rang où Cromwell l'avait

Son caractère

1. Ce prêtre s'appelait Handerson et avait contribué à sauver la vie du roi à la journée de Worcester.

2. La mort de Charles II, comme celle de beaucoup d'autres personnages historiques, fut, par quelques-uns, attribuée au poison, à cause de sa soudaineté et de quelques autres vagues symptômes. Cette opinion est dénuée de tout fondement légitime.

3. Burnet.

élevée ; il vendit honteusement son inaction à Louis XIV, et abandonna le premier le système d'équilibre, créé pour être, en Europe, le frein nécessaire des forts et l'efficace protection des faibles. L'un et l'autre rendirent après eux une révolution presque inévitable ; mais Louis XV n'avait pas eu pour s'instruire les redoutables enseignements d'une révolution antérieure, et Charles II, échappé au naufrage qui engloutit son père et le trône, ne retira des leçons du malheur, pour toute sagesse, qu'une habitude de dissimulation cauteleuse qu'il conserva dans toute sa carrière de roi. On s'accordait à louer en lui une parole affable, un commerce facile, des mots heureux, des manières pleines de grâce et de distinction : tous ces avantages cependant étaient en Charles II le fruit de l'éducation ou des dons extérieurs de la nature ; ils décoraient la surface et ne prenaient point racine plus avant. Après l'indolence et la soif des plaisirs, l'un des traits dominants de son caractère dans l'âge mûr [1], fut la timidité poussée jusqu'à la lâcheté même : c'est par elle qu'il fut parjure et presque apostat tous les jours de sa vie, protestant de son adhésion sincère, de son dévouement à un culte, lorsqu'il en avait un autre au fond du cœur [2] ; c'est

1. Il avait donné des marques de courage dans sa jeunesse, et surtout dans ses campagnes en Écosse.

2. Le docteur Lingard fait de vains efforts pour absoudre sur ce point Charles II, dont la conversion au catholicisme, dit-il, ne fut complète qu'à l'article de la mort. On est converti à une croyance du moment où on la croit véritable, et, à défaut d'autres preuves, les deux traités de controverse de la main de Charles II, trouvés dans ses papiers par son frère (*Mém. de Jacques II*), suffiraient pour établir que la conviction de Charles II était formée longtemps avant sa mort. Comment douter enfin qu'il ne fût catholique dans le cœur, lorsqu'il s'engagea secrètement avec Louis XIV à l'effet de ramener son royaume au catholicisme ?

par elle qu'il donna les mains à tant de meurtres juridiques, souffrant que la hache frappât des hommes qu'il savait innocents, depuis l'obscur Coleman jusqu'au primat Plunkett. Il fut sans doute éclairé sur ses dangers pa une grande perspicacité naturelle; mais c'est l'effroi qu'il en eut qui lui suggéra le petit nombre de résolutions prudentes et sages à l'aide desquelles fut ajournée au règne suivant la révolution déjà imminente sous le sien. Ce même sentiment de crainte dont Charles fut sans relâche possédé, agita aussi son peuple, et l'on vit, à deux époques bien différentes de son règne, l'étrange spectacle, dont l'histoire offre plus d'un exemple, des effets opposés de la terreur lorsqu'elle s'empare des masses, tantôt les poussant dans la rébellion, et tantôt les courbant sous le despotisme.

Il n'y a rien à conclure contre les gouvernements constitutionnels des longs orages de cette triste période. Ces sortes de gouvernements, comme tous les autres, sont subordonnés à des lois particulières, et à certaines conditions, sans l'observation desquelles leur existence sera toujours chimérique ou éphémère. La première entre les conditions essentielles de ces gouvernements réputés libres, où la nation exerce un contrôle sérieux sur le pouvoir qui la régit, est qu'il n'y ait pas une opposition manifeste de principes, d'intérêts ou d'action entre les gouvernants et les gouvernés, comme on le vit en Angleterre sous Charles II. Leur durée implique aussi, dans les classes dominantes, un certain degré de lumière et de moralité, sans lequel ils ne sont pas viables, et l'un des plus graves reproches qu'ait encourus Charles II est moins d'avoir enfreint

les priviléges et les libertés de ses sujets par la violence, que d'avoir fait, par son exemple corrupteur et celui de sa cour, tout ce qui était en lui pour les rendre incapables de la liberté même. Les lois et statuts du royaume, dit un historien célèbre et qui fait autorité, furent, malgré beaucoup d'actes honteux et coupables, moins fréquemment enfreints ou violés sous ce règne qu'à aucune époque précédente [1]. Si cela est vrai, il n'est personne qui, au spectacle de tant d'assassinats juridiques commis sous Charles II en Angleterre et dans l'Ecosse désolée, ne reconnaisse avec Montesquieu que la plus dangereuse des tyrannies est celle qui s'exerce à l'ombre des lois; et il en faut conclure que les Anglais avaient encore à faire d'immenses progrès dans les voies constitutionnelles, et à conquérir de nombreuses garanties contre les abus du pouvoir et l'aveugle entraînement des masses, avant d'asseoir leurs libertés civiles et religieuses sur des bases immuables.

1. Hallam, *ubi suprà.*

CHAPITRE V.

RÈGNE DE JACQUES II.

1685 — 1688.

I.

Première partie du règne de Jacques II.

1685 — 1687.

L'histoire ne nous montre nulle part autant de retours étonnants et soudains que dans le règne des deux derniers Stuarts. Le second de ces princes, Jacques II, reconnu roi sans opposition après s'être vu presque exclu du trône, fut tout d'abord en possession d'une autorité plus absolue qu'aucun des monarques de sa race. Plusieurs causes avaient contribué à ce résultat : la corruption des mœurs sous le règne précédent, et par suite l'affaiblissement des croyances dans les régions élevées de la société ; d'autre part, la honte et le remords qu'éprouvaient une foule de gens dans toutes les classes au souvenir des odieux entraînements où ils s'étaient laissé emporter contre les catholiques par esprit de secte ou par condescendance pour les préjugés populaires ; enfin, l'avortement des efforts de quelques hommes généreux qui,

État du royaume.

après avoir songé à opposer, comme leurs ancêtres, une digue au despotisme, s'étaient trouvés, par un concours de circonstances malheureuses, confondus avec des assassins. D'autres causes contribuaient encore avec celles-ci à rendre le pouvoir de Jacques en apparence inébranlable; la soumission de l'Écosse, où tant d'hommes fatigués de longs orages ne voyaient plus que dans le pouvoir absolu une sauvegarde contre les implacables ressentiments des sectaires; la pacification de l'Irlande, satisfaite de l'avénement d'un roi catholique comme elle, laissant à peu près disponibles 20,000 hommes de l'armée anglaise, employés jusqu'alors à la réduire ou à la contenir; l'état de cette armée et celui de la flotte, aussi bien entretenue que disciplinée, dont Jacques II avait pris depuis longtemps un soin tout spécial, et qui avait vaincu sous ses ordres; si l'on considère enfin le succès de quelques mesures récentes contraires aux statuts, la dissolution du dernier parlement opérée par le roi sans résistance, tout concourait à assurer à Jacques II un règne heureux et facile, et la situation de l'Europe paraissait également favoriser cette espérance.

Situation de l'Europe.

La paix entre l'Angleterre et les puissances étrangères semblait solidement établie : l'Espagne, affaiblie, était hors d'état de rien entreprendre ; la branche germanique de la maison d'Autriche, en poussant la Hongrie à la révolte, avait ouvert l'Allemagne aux armées ottomanes, qui deux fois avaient tenu Vienne assiégée : la Russie n'avait pas encore pris rang parmi les nations ; les nombreux États de la confédération germanique étaient partagés entre la crainte du joug de la maison d'Autriche et celle que leur inspirait Louis XIV à l'apogée de sa puis-

sance ; la petite république de Hollande, toujours si grande par le patriotisme, osait encore presque seule résister à la France ; l'espoir de tous les États et de la plupart des princes, inquiets pour l'indépendance de l'Europe reposait sur Jacques II, qui aurait pu, par ses flottes et ses trésors, prendre avec succès le premier rang dans une coalition européenne. Ce rôle tenta en effet son ambition ; il hésita un moment, et son hésitation causa de vives alarmes à Louis XIV ; mais l'intérêt dominant de Jacques était le rétablissement du catholicisme en Angleterre. Il reconnut, quoique en frémissant, le besoin qu'il avait de l'assistance du grand roi pour atteindre son but ; il reçut donc ses subsides, et lui fut d'abord attaché par le même lien honteux qui avait avili son frère. Dans la suite cependant, il écouta, vis-à-vis de Louis XIV, son orgueil national et royal plus que son intérêt ; il se rapprocha de l'Espagne plus que de la France, dont les armes menaçaient l'Europe ; et il est digne de remarque qu'à mesure qu'il avança dans l'exécution de ses projets et que l'appui de Louis XIV lui devint plus nécessaire, il le comprit moins et dédaigna davantage ses secours. Souverain presque absolu à l'intérieur, l'étendue de son pouvoir lui fit illusion sur l'usage qu'il en pouvait faire : il ne craignit pas de l'employer tout entier au service de ses ressentiments implacables et au triomphe de sa religion, sans souci de l'opinion et des sentiments de la grande majorité de ses sujets[1].

1. M. Hallam me paraît avoir parfaitement démontré, contre l'opinion soutenue par Fox, que le but constant de Jacques II, en cherchant à rendre son autorité absolue, était de substituer la religion romaine à la religion établie. Ses entretiens avec Barillon ne laissent aucun doute à cet égard, comme on

Composition du ministère. 1685.

La politique d'abord ne parut pas changée, et la plupart des hommes revêtus des grandes charges furent conservés dans leurs emplois. Le roi nomma ses beaux-frères, le comte de Rochester et lord Clarendon, le premier, lord trésorier, le second, lord du sceau privé : lord Halifax devint président du conseil, Godolphin chambellan de la reine; Sunderland et Middleton furent l'un et l'autre maintenus comme secrétaires d'Etat [1]. L'un des premiers soins de Jacques, aussitôt après la mort de son frère, fut de réunir son conseil privé, et dans un discours significatif, il se défendit d'aspirer au pouvoir arbitraire, et se montra résolu à soutenir le gouvernement établi dans l'Église et dans l'État. L'Église anglicane, dit-il, était loyale et fidèle, il aurait soin de la soutenir et de la défendre; les lois d'Angleterre suffisaient enfin, pour le rendre un roi aussi puissant qu'il pouvait souhaiter de l'être. Cette assurance, répétée au dehors et bientôt publiée, lui valut non-seulement l'appui, mais les sympathies des torys dans toutes les classes de la nation, qui se livrèrent ouvertement à une joie imprudente autant que prématurée, et de toutes parts arrivèrent au roi des adresses exprimant un dévouement sans bornes à sa personne et un ressentiment profond contre ceux qui avaient voulu l'exclure du trône. Il y eut, dans les premiers temps,

Manifestations royalistes.

émulation de manifestations passionnées et serviles dans la métropole et les villes principales : un grand nombre

peut le voir dans la correspondance de cet ambassadeur et dans les mémoires de Dalrymple. Cette intention d'ailleurs, vers la fin du règne de Jacques, fut manifeste pour tout le monde.

1. *Mémoires de Jacques II*. —Trois ministres, Rochester, Godolphin et Sunderland, furent alors en possession de la confiance du roi. (Lingard.)

de corporations s'engagèrent à n'envoyer à la chambre des communes aucun homme qui aurait voulu exclure Jacques du trône ; les deux universités d'Oxford et de Cambridge se prononcèrent dans le même sens, et celle d'Oxford alla jusqu'à déclarer qu'elle ne s'écarterait jamais du principe religieux qu'elle avait solennellement exprimé à la fin du dernier règne, et qui faisait un devoir d'obéir au roi sans restriction comme sans limites [1]. Ces principes étaient alors ceux qu'avouait hautement pour siens l'Église anglicane, dont toutes les chaires retentissaient comme à l'envi d'anathèmes contre le prétendu droit de résistance à la tyrannie, et de déclamations passionnées en faveur de l'obéissance passive et absolue. Tout enfin, dans ces premiers temps, semblait encourager le roi à franchir les bornes légales, et lui-même, par un des premiers actes de son règne, fit voir, ou qu'il n'était pas sincère dans sa profession de respect pour la loi, ou qu'il avait une idée si exagérée de son pouvoir royal, que sa sincérité même n'eût offert aucune garantie pour le maintien des libertés ou des priviléges de son peuple [2]. Le feu roi avait obtenu du parlement la levée des taxes de la douane et de l'excise pour toute la durée de

Premiers actes arbitraires de la couronne.

1685.

1. Le jour même où périt lord Russel, dit le docteur Lingard, l'université d'Oxford publia son fameux décret en faveur de l'obéissance passive, dévouant à une réprobation éternelle les doctrines suivantes, savoir : que l'autorité dérive originairement du peuple, qu'il existe entre le prince et les sujets un contrat tacite ou exprimé, et que si l'une des parties manque aux obligations qui lui sont imposées, l'autre partie n'est pas tenue de remplir les siennes ; enfin, que si le souverain ne gouverne pas comme il y est obligé par les lois divines et humaines, il perd le droit qu'il avait au gouvernement. — *Histoire d'Angleterre*, règne de Charles II.

2. Hume, *Hist. d'Angl.*, règne de Jacques II.

son règne maintenant expiré. Son successeur n'y avait aucun droit si elles n'étaient de nouveau votées par le pouvoir législatif. Il continua néanmoins à les percevoir, ordonnant par un simple édit royal que ces taxes fussent levées comme par le passé, et refusant d'atténuer par aucun palliatif[1], par aucune explication justificative, une si grave infraction aux statuts. Celle-ci, qui, en d'autres temps, eût produit un soulèvement[2], n'occasionna aucun trouble sérieux, et obtint même l'assentiment spontané des jurisconsultes de Middle-Temple et de quelques-unes des sociétés commerciales de la métropole[3].

Un nouveau parlement avait été convoqué, suivant l'usage, au début du règne, et la chambre des communes, élue en majeure partie par des corporations mutilées et renouvelées au gré de la couronne, fut, à l'exception d'une quarantaine de membres, composée, selon les vœux du monarque, de torys dévoués et partisans zélés de sa prérogative. Jacques, dès lors, ne jugea plus nécessaire de dissimuler, et marcha ouvertement à son but.

Cette époque fut marquée par quelques actes réparateurs et d'une rigoureuse justice. Le sang des catholiques, victimes, sous le règne précédent, des calomnies de Titus

1. On proposa, comme un moyen d'éviter de justes plaintes à ce sujet, de demander aux négociants et aux brasseurs de simples reconnaissances écrites pour la valeur des sommes dues et spécifiées par les taxes, sauf à en acquitter le montant lorsque celles-ci auraient de nouveau été votées par le parlement : ce moyen terme eût été un hommage rendu à la loi ou une déférence pour l'autorité parlementaire, et ce fut, selon toute apparence, ce motif même qui porta le roi à le rejeter. — Hume, *ibid.*

2. Hallam, *Hist. const. d'Angl.*

3. Barillon dit néanmoins qu'il y eut à cette occasion beaucoup de mécontentement. (Voyez l'*Appendice* de Fox.)

Oates, criait vengeance. Plusieurs des complices de ce misérable étaient déjà morts dans les angoisses de la honte et du désespoir : il vivait dans les fers, réservé à un sort plus affreux ; déjà condamné pour diffamation, il avait été aussi traduit en jugement pour fait de parjure par le grand jury de Middlesex. Le roi fit poursuivre son procès, et Oates, sous le poids de l'horreur universelle, fut condamné à être mis au pilori, et à recevoir durant deux jours un si prodigieux nombre de coups de fouet, qu'il n'était pas à présumer qu'il pût survivre à son supplice : il survécut cependant, et fut enfermé dans un cachot à Newgate jusqu'à la fin du règne. Après lui, un autre délateur, Dangerfield, presque aussi infâme, subit aussi un châtiment d'une extrême rigueur. Tandis que ces grands coupables expiaient ainsi leurs forfaits, les lords procédèrent à la réhabilitation d'une illustre victime, du comte de Stafford, dont le procès fut révisé [1].

Châtiment de Titus Oates.

Le roi ne jugea plus alors nécessaire de se contraindre dans l'exercice de son culte, dont il remplissait publiquement les devoirs, et les magistrats reçurent l'ordre de suspendre en Angleterre l'exécution des lois pénales à l'égard des non-conformistes catholiques ou dissidents. Ces derniers cependant, quoique libres aussi de pratiquer leur culte, continuèrent à être en butte à la persécution. Un de leurs ministres les plus vénérés, Richard Baxter, en qui une science profonde s'unissait à un zèle

Suspension des lois pénales sur le culte en Angleterre.

1. La révision de ce procès n'était pas terminée lorsque le parlement fut dissous. La révolution le fit ajourner, et ce ne fut que de nos jours, sous le règne de Georges IV, que la famille de Stafford recouvra légalement son rang et ses honneurs.

pieux, tolérant, charitable, fut mis en jugement devant la cour du banc du roi, accablé d'outrages par le grand juge Jeffries, président du tribunal, et condamné à une forte amende pour quelques paroles où le clergé anglican vit une offense [1]. Partout l'Eglise épiscopale excita contre les malheureux dissidents le zèle persécuteur des magistrats. Le roi n'avait suspendu temporairement l'exécution des lois pénales qu'en Angleterre ; mais en Ecosse, elles ne cessèrent pas d'être en vigueur, et la persécution des dernières années de Charles II continua contre les *covenantaires* avec un exécrable redoublement d'atrocité : Jacques sollicita même et obtint du parlement de ce royaume une loi plus barbare, s'il est possible, que toutes les précédentes à l'égard des sectaires ; la confiscation et la mort furent prononcées contre tout homme convaincu d'avoir, non-seulement prêché, mais fait acte de simple présence dans un conventicule. Cette loi fut impitoyablement exécutée, et le plus ardent des persécuteurs fut le sombre Claverhouse, de l'illustre famille des Graham, dont la cruauté était excitée à la fois par la passion politique et par une haine implacable, avide de venger sur tous les membres du covenant le sang du grand Montrose.

Persécution en Ecosse.

Quelque dévouée au roi que fût la majorité dans la chambre des communes, ce dévouement n'était pas encore au niveau des exigences du monarque. Jacques voulait trois choses, que les torys eux-mêmes n'étaient pas

Actes du parlement.

1. M Macaulay a soigneusement extrait de la collection des *State trials* et de plusieurs documents contemporains les particularités de ce scandaleux procès, monument remarquable et caractéristique de l'époque. (*Hist. d'Angl.*, *depuis l'avénement de Jacques II.*)

disposés à lui accorder toutes : le rappel des lois du test et de l'*habeas-corpus* et enfin un subside permanent voté pour la durée de son règne et qui l'eût rendu à peu près indépendant du parlement. De ces trois choses, il n'obtint que la dernière avec quelques taxes nouvelles établies les unes pour cinq ans, les autres pour huit, sur des denrées de première nécessité et sur les toiles étrangères ; le surcroît de confiance et de force qu'il tira de ces importantes concessions ne fut fatal à personne plus qu'à lui-même. Les débats engagés sur ces grandes questions touchaient à leur terme, lorsque le bruit se répandit qu'une insurrection formidable venait d'éclater dans le nord en Écosse et dans l'ouest : des fonds considérables furent aussitôt votés pour la réprimer, et la première session fut ensuite suspendue par un ajournement.

Cette insurrection, aussi coupable que malheureuse, avait pour auteurs, d'une part, les Écossais proscrits, à la tête desquels était le marquis d'Argyle, si cruellement persécuté à la fin du dernier règne par le duc d'York, assis maintenant sur le trône; et d'autre part, les whigs fugitifs compromis dans le complot de Rye-House : ceux-ci avaient pour chef le brillant et faible duc de Monmouth, entraîné malgré lui dans une conspiration aussi criminelle que téméraire.

L'émotion douloureuse causée par le supplice de lord Russel et d'Algernon Sydney, et l'effroi manifesté par les whigs en Angleterre à l'avènement d'un roi catholique, abusa les exilés ; ils n'apprécièrent point la différence des temps, et ils prirent, erreur habituelle aux proscrits, les vœux ardents d'un parti pour l'appel du peuple en-

Invasion du marquis d'Argyle en Ecosse. 1685.

tier. L'entreprise fut exécutée avec aussi peu de concert que d'à-propos. Le marquis d'Argyle mit à la voile le premier, et aborda en Ecosse avec une suite peu nombreuse. Il fit, en arrivant, selon l'ancien usage des clans des montagnes, circuler la croix de feu dans ses vastes domaines, pour rallier autour de lui les Campbell. Ils accoururent au nombre d'environ 2,000 ; mais ces hommes, presque sauvages, et qui se disaient armés pour la cause du covenant et de la religion pure, ne l'étaient réellement que pour celle d'Argyle, leur chef, qu'ils nommaient le grand Mac-Callum-More : ils ne pouvaient inspirer aucune confiance aux covenantaires, qui, en d'autres temps, les avaient vus dans les rangs ennemis, et ce pays qui, peu d'années auparavant, s'était levé comme un seul homme pour le covenant, demeura sourd et comme insensible au nouvel appel qui lui était fait : un très-petit nombre joignirent les drapeaux du chef des Campbell. La division se mit entre lui et les principaux officiers; ils affaiblirent leurs forces en les partageant, et, après quelques tentatives infructueuses, Argyle, abandonné de la plus grande partie des siens, congédia le reste, se cacha de lieu en lieu, chercha en vain un refuge sur le sol qu'il avait pensé conquérir, et tomba enfin aux mains de ses ennemis. Un arrêt de mort avait été rendu contre lui plusieurs années auparavant; il ne fut point jugé de nouveau, et cette première sentence reçut son exécution. Aucune des ignominies infligées à Montrose par le parti autrefois victorieux, à la tête duquel était le défunt marquis d'Argyle, ne fut épargnée à son fils : on le fit passer sous la porte et à travers les mêmes rues où avait passé Montrose marchant

au supplice. Argyle, quoique justement puni, déploya, dans ses derniers instants, une magnanimité chrétienne, qui ne peut être comparée qu'à celle du héros qui avait souffert au même lieu vingt années auparavant : il reconnut que sa mort était juste, quoique sa cause fût sainte : mais il dit que ses péchés l'avaient rendu indigne de la faire triompher. Elle triomphera cependant un jour, dit-il encore, et la délivrance viendra tout à coup et sans être attendue. Du haut de l'échafaud, où il monta sans trahir ni ressentiment ni faiblesse, il pardonna à ses ennemis, et déclara qu'il mourait dans la loi évangélique. Il fut décapité par l'instrument de mort connu en Écosse sous le nom de *maid* [1]; sa tête fut fixée au sommet du Talbooth [2], à la place même où avait séché celle de Montrose. Les dernières paroles d'Argyle mourant laissèrent dans les esprits une impression profonde, et plus tard, lorsque l'événement les eut vérifiées, elles passèrent pour prophétiques.

Mort du marquis d'Argyle. 1685.

L'invasion de Monmouth en Angleterre ne fut pas plus heureuse que celle d'Argyle en Écosse. Son entreprise, inutilement combattue par les efforts du prince d'Orange [3], avait été favorisée par les magistrats d'Amsterdam, qui

Invasion de Monmouth en Angleterre. 1685.

1. L'auteur a vu dans le musée national d'Édimbourg, cet instrument, appelé en anglais du nom étrange de *maid* (jeune fille); il est presque en tout semblable à la guillotine.

2. Ancienne prison d'Édimbourg.

3. Quelques auteurs, et entre autres celui de la *Vie de Jacques II*, dans les mémoires publiés sous le nom de ce monarque, ont accusé le prince d'Orange d'avoir encouragé l'expédition de Monmouth. Cette expédition fut favorisée en Hollande par la faction de Louwestein, très hostile au stathouder, dont elle contrariait la prudente politique, quoique l'événement ait eu pour lui des suites favorables, en le délivrant d'un concurrent dangereux.

laissèrent sortir de ce port un bâtiment armé en guerre par Monmouth et qu'il montait lui-même. Le jeune aventurier fit voile vers l'ouest de l'Angleterre, et débarqua, faiblement escorté, sur la côte du comté de Sommerset, près de la ville de Towton. Il se fit précéder d'une proclamation incendiaire où il prenait le titre de capitaine-général du royaume, et accusait le roi Jacques des crimes les plus monstrueux. Au bruit de son approche, les bourgeois de la petite ville voisine, et le peuple des campagnes, profondément imbu de l'esprit puritain, mais incapable d'ailleurs d'apprécier la faiblesse de l'entreprise, se rallièrent en foule autour de Monmouth. Il croyait son arrivée ardemment désirée par le parti whig tout entier ; il reconnut avec effroi son erreur, et vit à peine quelques gentilshommes accourir sous son drapeau. Cependant l'accueil qu'il reçut des habitants de Towton, célèbres jadis dans la guerre civile par leur zèle pour la cause parlementaire, ranima son courage. La ville entière prit un air de fête : des jeunes filles lui présentèrent une Bible et un étendard brodé de leurs mains, et couvrirent de fleurs, sous les pas des insurgés, les chemins qu'ils devaient bientôt inonder de leur sang. Enivré un moment par cette réception enthousiaste, et cédant à des obsessions perfides, Monmouth affirma de nouveau que sa naissance était légitime ; il soutint que sa place sur le trône avait été usurpée par son oncle, dont il prit le titre et le nom, et, oubliant des engagements pris avec les Anglais du parti républicain, qui s'étaient joints à son expédition [1],

1. Monmouth leur avait promis qu'il ne prendrait le titre de roi que s'il y était forcé par les circonstances et par le vœu formel de ses associés. Ce détail

il se dit le roi Jacques II, et sous ce nom il publia des édits et leva des taxes ; mais le peuple, pour éviter une confusion inévitable, salua le nouveau souverain de son choix du nom de roi Monmouth.

Ces actes criminels, suivis de proclamations dont l'absurdité égalait la violence, étaient tout à fait impropres à rallier les gens sensés. La capitale cependant était dans la stupeur : les chambres votèrent un subside de 400,000 liv., et établirent de nouveaux impôts pour obvier au danger ; la presse périodique fut soumise à la censure, et toutes les troupes disponibles furent à la hâte appelées. Guillaume d'Orange seconda lui-même ouvertement les efforts de son beau-père, et fit embarquer pour Londres six régiments anglais et écossais qui tenaient garnison en Hollande[1]. Ce renfort permit au roi d'envoyer contre les rebelles toute la milice disponible, et deux corps sous les ordres de Feversham et de Churchill, se portèrent rapidement au-devant des rebelles. Ceux-ci, au nombre d'environ 6,000, armés de piques et de faux, s'emparèrent de quelques places de peu d'importance, menacèrent en vain Bristol, puis reculèrent devant la petite armée royale, forte de 4,000 hommes, commandée par Feversham, et qui vint camper dans la plaine marécageuse de Sedgemoor, à trois milles environ de Bridgewater, occupée par les insurgés. Là, Monmouth, dans l'espoir de surprendre l'ennemi, engagea un combat nocturne où sa

Bataille de Sedgemoor 1685

nous a été transmis par sir Patrick Hume, qui fit partie de l'expédition d'Argyle, et que cite le docteur Lingard.

1. Le prince offrit même au roi de prendre le commandement de l'armée contre les rebelles. (Hume, *Hist. d'Angl.*)

fortune fut détruite. Un coup de feu imprudemment tiré par les siens donna l'alarme, et Feversham ne fut point surpris : la faible cavalerie de Monmouth, sous les ordres de lord Grey, tourna bride au premier choc; un fossé plein d'eau arrêta son infanterie, qu'il conduisait en personne, avant qu'elle eût atteint le camp ennemi : elle fut bientôt environnée de toutes parts et taillée en pièces. Monmouth fut trouvé le lendemain au fond d'un marais où il s'était caché, et conduit prisonnier à Londres par son vainqueur. Le roi voulut le voir, et reput ses yeux du spectacle de ses angoisses. Monmouth tomba à ses genoux et lui demanda la vie. Jacques lui commanda de signer une déclaration par laquelle il reconnaissait que sa mère n'avait jamais été mariée avec le feu roi. Monmouth signa dans l'espoir de racheter ses jours, et fut envoyé au supplice. Il ne retrouva son courage que sur l'échafaud, où son agonie fut longue. Sa tête, au troisième coup, n'avait point encore été abattue. Saisi d'horreur, et poursuivi par l'indignation de la foule irritée, le bourreau jeta sa hache; il la reprit sur l'ordre du shériff, et n'acheva son œuvre qu'après avoir frappé cinq fois. La multitude, qui avait toujours montré une vive sympathie pour le coupable et infortuné prince, porta son deuil : beaucoup de mouchoirs furent trempés dans son sang, et le souvenir du roi Monmouth ne s'éteignit pas dans le cœur de la foule, qui le regardait comme le champion et le martyr de la cause protestante, compromise par sa témérité criminelle, et à laquelle son triomphe même eût été plus fatal que sa défaite.

Supplice de Monmouth.

Cruautés des vainqueurs.

Feversham, vainqueur, souilla son triomphe par de grandes barbaries, et ne fut en cela que trop secondé

par le colonel Kirke, chargé sous ses ordres de rechercher et d'arrêter les rebelles. Celui-ci fit mettre à mort sans jugement par ses soldats un grand nombre de ses prisonniers avec la plus insultante férocité, et répandit dans toute la contrée l'horreur et l'épouvante [1]. Mais quelque grandes que fussent les cruautés des chefs militaires, elles furent dépassées par celles de la justice civile, dont l'odieux ministre fut le grand juge du banc du roi, lord Jeffries, récemment nommé pair et baron, dans la tournée que le roi nomma en plaisantant *sa campagne*, mais à laquelle ses contemporains et l'histoire donnèrent le nom de *sanglantes assises* [2]. Ce monstre envoyé par le roi pour exercer les rigueurs de la justice sur le théâtre de l'insurrection, en fit un champ de carnage, et pour trouver, dans nos propres annales, des actes comparables aux meurtres judiciaires dans lesquels il eut sans cesse pour complice et pour instrument un jury servile et terrifié [3], il faut descendre jus-

Les sanglantes assises.

1685.

1. C'était à l'heure de ses repas que Kirke, par un raffinement de cruauté, faisait exécuter les prisonniers qu'on accrochait à la potence : au signal qu'il donnait, on buvait à la santé du roi, de la reine ou de lord Jeffries. Il jouissait des convulsions des victimes, qu'il appelait leur danse, au bruit de la musique militaire. Toute la contrée voisine fut abandonnée à la fureur de ses soldats, que, par ironie, il appelait *ses agneaux*.

2. Ce nom fut donné par l'indignation publique aux assises présidées dans cette occasion par Jeffries, et leur resta.

3. Nous n'en citerons qu'un exemple : une dame respectable, lady Alicia Lisle, veuve d'un régicide, dont le crime, disait-elle, lui avait toujours causé la plus profonde douleur, fut mise en jugement comme accusée d'avoir donné, après la bataille de Sedgemoor, asile à un rebelle : elle allégua qu'elle ne le connaissait pas pour tel, qu'elle avait blâmé l'insurrection et envoyé son fils rejoindre l'armée royale pour la réprimer. Jeffries l'accabla d'outrages. Trois fois le jury prononça un verdict de non culpabilité, trois fois Jeffries, furieux, cassa ce verdict, et somma les jurés, avec d'affreuses menaces, de délibérer

qu'aux féroces proconsuls d'une époque récente et tristement fameuse.

Plusieurs personnages distingués par le nom ou par le rang, Hampden, les lords Brandon et Delamere et quelques autres, furent mis alors en jugement à Londres pour complicité, soit dans l'insurrection de Monmouth, soit dans l'ancien complot de Rye-House. Lord Delamere fut acquitté, les deux premiers obtinrent du roi leur pardon. C'était surtout la cité de Londres qui, par sa constante résistance aux usurpations des Stuarts, et trop souvent par son opposition factieuse, avait attiré sur elle la colère du monarque, et le tribunal d'Old-Bailey fut souillé par des arrêts odieux et barbares. Un négociant honorable, ancien shériff de Londres, l'alderman Cornish, fut poursuivi, condamné, et cruellement exécuté devant sa propre maison, sur le plus méprisable témoignage [1], comme ayant eu connaissance du complot de Rye-House sans l'avoir révélé [2]. Une veuve, enfin, remplie d'une piété charitable, et dont la vie tout entière était consacrée au sou-

Exécutions.

de nouveau. Ils cédèrent enfin à l'effroi, et l'infortunée fut déclarée coupable : elle fut condamnée au supplice du feu. Le roi, pour toute grâce, commua sa peine en celle de la décapitation.

1. L'alderman Cornish était un des membres les plus influents du parti whig : il avait été chaud partisan du bill d'exclusion, et avait défendu contre la cour la charte de la cité de Londres. Pour toutes ces causes, sa ruine fut résolue. « On voulait, dit lord Campbell, une victime de marque prise dans le conseil de la cité : le roi avait indiqué l'alderman Clayton, auquel Cornish fut substitué par le conseil de Jeffries. » (*Vie du chancelier Jeffries.*)

2. L'un des deux témoins contre l'alderman Cornish, requis par la loi, fut Goodenough, ancien sous-shériff de Londres, pris les armes à la main à la bataille de Sedgemoor, et qui racheta sa vie en accusant Cornish, qu'il savait haï de la cour. La fausseté de son témoignage, dit Hume, devint plus tard manifeste. (*Ubi suprà.*)

lagement des pauvres, des malades et des affligés, Elisabeth Grant, convaincue d'avoir aidé à la fuite d'un des conjurés, fut pour ce seul fait brûlée vive à Tyburn [1], et un ouragan terrible, déchaîné pendant son supplice, parut aux spectateurs la voix de la justice divine tonnant contre les bourreaux.

Le roi connut toutes les abominations commises à cette époque, soit dans la capitale, soit dans les comtés, théâtre de l'insurrection, et il ne fit rien pour en arrêter le cours [2]. Dans le Sommerset, partout où Jeffries avait passé, les restes sanglants des victimes, exposés sur les murs des cités, ou suspendus aux arbres sur la voie publique, infectaient l'air. Les plaintes éloquentes du vénérable Kean, évêque du diocèse, ne purent mettre un terme à tant d'horreurs : Jacques y fut insensible, et se rendit solidaire, aux yeux de la contrée, de toutes ces barbaries, en élevant Jeffries à la dignité de chancelier. Mais bientôt la pitié excitée par ces atroces sentences réveilla un autre sentiment au fond des âmes : la nation presque entière ne vit plus dans les rebelles que des hommes égarés ou d'innocentes victimes, et l'indignation publique, soulevée par ces massacres, monta jusqu'au roi qui les approuvait ou les laissait impunis [3].

1. Le feu était, par la loi anglaise, le supplice des femmes pour crime de trahison.

2. Une amnistie avec de nombreuses exceptions ne fut publiée qu'au mois de mars de l'année suivante. Parmi les singularités de l'époque, on cite la taxe considérable frappée sur les familles des jeunes demoiselles de la ville de Tawnton, qui avaient offert un étendard à Monmouth. Les grosses sommes qui en provinrent furent partagées entre les demoiselles d'honneur de la reine.

3. Tous les efforts que fait le docteur Lingard pour atténuer ce qu'il y eut

Jacques, après avoir triomphé des insurrections du Nord et de l'Ouest, se trouvait plus puissant qu'aucun roi d'Angleterre, depuis les Tudors, ne l'avait été avant lui. Il put se croire un moment l'arbitre de l'Europe, qui espérait toujours son assistance contre les envahissements de Louis XIV, et nous avons vu qu'il fut tenté un moment par ce noble rôle; mais l'intérêt de la religion romaine absorbait toutes ses pensées et demeura le seul mobile de sa politique : il se flatta, comme Louis XIV, d'expier aux yeux de Dieu, par un dévouement absolu au triomphe de sa foi, le scandale public qu'il donnait par ses vices [1]. Selon toute apparence, il eût réussi, par une conduite prudente et mesurée, à affranchir dans son royaume le catholicisme de ses entraves; il compromit sa cause par ses violences, et la respectable classe des catholiques anglais expia trois ans d'une incomplète victoire par un siècle et demi d'oppression.

Seconde session du parlement. 1685.

Le roi réunit de nouveau le parlement le 9 novembre 1685, et dans cette seconde session il demanda la dispense du test pour les officiers catholiques et l'augmentation de l'armée permanente; la milice, dit-il, ayant montré toute son insuffisance dans la dernière insurrection. Les communes ne répondirent qu'en partie à son attente : elles votèrent un supplément de 700,000 livres sterling pour l'armée; mais ce vote fut suivi d'un bill

d'odieux dans la conduite du roi ne sauraient infirmer les nombreuses preuves de la part personnelle qu'il prit dans les scènes effroyables qui suivirent l'invasion de Monmouth, et qui ont été recueillies avec soin par sir James Mackintosh dans son *Histoire de la révolution d'Angleterre.*

1. Jacques entretenait plusieurs maîtresses et fut presque aussi dissolu que son frère.

pour mettre la milice sur un pied respectable : elles promirent au roi une dispense légale des peines encourues par les officiers qui n'avaient pas satisfait à la loi du test, mais elles s'opposèrent à ce qu'ils fussent maintenus dans l'armée. Les lords montrèrent des dispositions semblables, et l'évêque de Londres, Compton, déclara qu'il était l'interprète du banc des évêques en considérant l'acte du test comme la principale sécurité de l'Église établie. Le roi, irrité, et voyant grossir l'opposition, n'attendit pas que le vote des communes, touchant le subside supplémentaire accordé, eût été converti en loi, il prorogea le parlement, et résolut d'entretenir l'armée à ses frais, et à s'aider des seules ressources créées au début de son règne.

Prorogation.

Nous avons vu que les torys autant que les whigs étaient attachés à l'Église établie ; les projets du roi trouvèrent des contradicteurs dans son cabinet même, où le principal adversaire de la mesure proposée touchant le test fut Halifax, président du conseil, le plus capable des ministres de Jacques, et considéré comme le chef éminent des torys. Halifax était en même temps, dans le conseil, l'ennemi de la France et le plus chaud partisan de l'opinion qui tendait à faire de son maître le chef de la ligue contre le grand roi. Jacques le congédia : sa chute eut un grand retentissement en Europe, elle fut accueillie en France, avec joie, mais avec inquiétude dans tous les états voisins de ce royaume, et même par le pape Innocent XI qui, menacé comme prince temporel et offensé tout ensemble comme chef spirituel par Louis XIV, redoutait son agrandissement et s'alarmait, dans l'intérêt même du catholicisme, de la précipitation téméraire avec la-

Disgrâce d'Halifax.

quelle Jacques II essayait de le rétablir. Il n'avait pas déguisé ses craintes sur les résultats de la mésintelligence entre le parlement et le roi, et son nonce, le cardinal Adda, avait reçu l'ordre de la prévenir. Mais Jacques, dans cette circonstance si grave, prit conseil des jésuites plus que du pape, et l'un d'eux, le père Petre, son confesseur présumé, avait acquis sur son esprit un empire presque absolu.

Il y avait alors, entre les rois de France et d'Angleterre, comme une rivalité de ferveur religieuse et d'efforts pour étouffer l'hérésie, mais leur situation respective était fort différente, et Louis XIV, au faîte de sa puissance, n'avait aucune résistance sérieuse à redouter lorsqu'il révoqua l'édit de Nantes qui assurait, depuis Henri IV, aux protestants français le libre exercice de leur culte.

Révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV.

1685.

Jacques II vit avec chagrin ses propres efforts compromis par cette mesure aussi odieuse que funeste, qui, en excitant une vive indignation en Europe et en éveillant dans son royaume une touchante sympathie pour les victimes, redoubla aussi les alarmes des protestants anglais et rendit plus vif le sentiment de leurs propres dangers. Il crut devoir céder cette fois encore à l'entraînement général en accordant sa protection aux fugitifs, et en permettant qu'une souscription fût publiquement ouverte pour les secourir [1].

1. Il jeta le masque plus tard, dit M. Macaulay, et quoique la souscription eût produit une somme énorme, il trouva le moyen d'empêcher que ceux pour qui elle était ouverte en touchassent une obole, en exigeant d'eux un serment d'adhésion aux articles de la confession de l'Eglise anglicane. (*Hist. d'Angl., depuis l'avènement de Jacques II.*)

Burnet, cependant, très-hostile à Iacques II, semble infirmer ici l'assertion

Il n'en poursuivait pas moins alors, avec une obstination inflexible, ses projets dangereux, et après la chute d'Halifax, rien n'arrêta plus le roi sur la pente funeste où il s'était engagé. Il donna pour successeur à cet homme d'État, dans la présidence du conseil, l'homme le moins propre à l'éclairer, le comte de Sunderland, sans principe en politique comme en religion, et qui, sacrifiant tout autre intérêt à sa fortune, s'affermissait dans l'esprit du roi par l'espérance qu'il lui donnait de le convertir : habile d'ailleurs à se ménager dans tous les partis, Sunderland s'avouait secrètement, dans le cabinet du roi, pour son prosélyte, et protestait en public de son dévouement pour l'Église établie. Jacques perdant l'espoir d'obtenir, pour ruiner celle-ci, le concours de son parlement, eut recours à d'autres moyens. Il crut, comme avant lui son père, avoir trouvé, dans sa royale prérogative de remettre les peines encourues ou d'en dispenser (*dispensing power*), le droit de décider à l'avance les cas où elles ne seraient point appliquées et d'annuler toutes les dispositions rigoureuses de la loi du *test*. Sur les douze juges du royaume, élus et révocables à volonté par la couronne, il y en eut dix qui se prononcèrent dans un cas particulier qui leur fut soumis [1] en faveur de la

de M. Macaulay, ou peut-être la grande collecte pour les réfugiés fut-elle postérieure aux faits rapportés par Burnet : « Les réfugiés, dit celui-ci, trouvèrent dans le roi bienveillance et protection, plusieurs même eurent à se louer de ses largesses. Il ordonna une quête générale à leur profit ; elle produisit des sommes considérables qui furent déposées en bonnes mains, et distribuées avec intelligence et fidélité. » (*Hist. de mon temps.*)

1. Ce cas particulier fut celui de sir Édouard Hales, catholique romain, poursuivi par un de ses domestiques pour le recouvrement d'une amende de 500 livres sterling qu'il avait encourue par l'acte du test, en acceptant la com-

prérogative que Jacques revendiquait de dispenser de l'obéissance aux statuts. Mais supprimer ainsi, et d'une manière absolue, toutes les pénalités attachées à l'infraction d'une loi équivalait à l'abolir. Il n'existe aucun statut qu'il ne fût facile de suspendre ou d'annuler par un moyen semblable, et cet usage que faisait Jacques de son pouvoir constitutionnel, était la violation la plus flagrante de la constitution.

Il chercha dans une autre de ses attributions une arme encore plus puissante. Rien n'est plus étrange, dans l'histoire religieuse de l'Angleterre, que la suprématie ecclésiastique accordée à cette époque par les lois à un prince catholique sur une Église dont il n'était pas membre, et qu'il avait à cœur de voir disparaître. Jacques se flatta de trouver dans ce pouvoir, institué pour la défendre, la force nécessaire pour la renverser. Ayant le droit de nomination à toutes les charges ecclésiastiques, depuis l'emploi le plus modeste jusqu'à la plus éminente dignité, il n'y nomma que ceux qui inclinaient à la foi catholique, dont quelques-uns même, comme le docteur Massey, élu au doyenné de l'église de Christ-Church, avaient fait profession ouverte, ou des hommes qui, par le scandale de leurs mœurs, ne pouvaient qu'être un instrument de ruine pour l'Eglise dont ils s'avouaient membres. Pour étouffer ou punir les murmures provoqués par des actes semblables, il rétablit, en violation d'un statut formel de Charles Ier, une haute commission ecclé-

Rétablissement d'une haute commission ecclésiastique.

mission de colonel d'un régiment sans avoir d'abord reçu le sacrement dans l'Église d'Angleterre. « Le sort de la constitution, dit M. Hallam, parut dépendre, dans cette circonstance, de la décision des juges. » (*Hist. constit. d'Angl.*, c. XIV.)

siastique, pouvoir tyrannique et inquisiteur dont le souvenir était encore odieux à la nation [1], et en il nomma les membres; il fit sanctionner par elle la plupart des mesures qui tendaient à miner l'Église établie ou à la détruire; et l'un des premiers entre ceux sur qui tombèrent ses rigueurs fut l'évêque de Londres, Compton, qui s'était attiré l'inimitié du monarque par sa vive opposition au retrait du test dans la chambre des lords. Sommé par le roi d'interdire la parole au docteur Sharp, doyen de Saint-Gilles, qui avait prêché avec amertume contre de récentes conversions au catholicisme, l'évêque refusa d'obéir et de condamner ainsi le docteur Sharp sans enquête préalable et sans jugement. Cité pour ce fait devant la haute commission ecclésiastique, le prélat Compton fut lui-même suspendu par elle et privé de l'exercice de ses fonctions.

Tant d'actes hostiles au sentiment de la nation eussent été impuissants ou inutiles, sans une force suffisante pour la contraindre à les accepter ou à s'y soumettre. Quinze mille hommes de troupes régulières campaient à peu de distance de Londres : le roi, qui les maintenait sur pied sans l'aveu du parlement, n'avait pour les soutenir que ses fonds personnels ou des subsides détournés pour cet objet de leur destination légale. Cette armée,

Armée permanente.

1. La haute cour ecclésiastique du temps d'Élisabeth avait été annulée par un acte du long parlement, qui avait pourvu à ce qu'aucune nouvelle cour ne fût érigée avec un pouvoir et une juridiction semblables. (Hallam, ubi supra.) Le 13e statut de Charles II, cité par le docteur Lingard, ne pouvait infirmer en aucune manière celui que rappelle M. Hallam. — Les membres de cette nouvelle commission furent le primat Sancroft, qui ne siégea jamais ; les évêques de Durham et de Rochester, le chancelier Jeffries, les comtes de Rochester et de Sunderland, et le grand-juge Herbert.

cause d'appréhension pour le peuple, en était une de vive sollicitude pour le roi, qui, n'ayant que de faibles ressources pour l'entretenir, manquait également de forces coercitives pour la contraindre au service, l'exercice de la loi martiale dans le royaume étant formellement interdit par le célèbre statut de la *pétition des droits*. Mais le roi était entouré de légistes qui ne cherchaient que les moyens de détruire la constitution à l'aide des lois : ceux-ci firent revivre d'anciens statuts tombés en désuétude, et qui faisaient de la désertion en temps de guerre ou d'hostilité imminente un cas de félonie au premier chef. Les déserteurs furent traduits devant la cour du banc du roi, en vertu de ces statuts oubliés, pour crime capital, et les juges qui déclarèrent ce mode de poursuite contraire aux lois furent renvoyés et remplacés par d'autres plus complaisants, en vertu du pouvoir qu'avait Jacques de renouveler à son gré la magistrature du royaume, et que Louis XIV même ne s'arrogeait pas.

Loi martiale.

Tout avait jusqu'alors réussi à Jacques en Angleterre, et le succès de ses premières entreprises contre les lois l'invitait à entreprendre chaque jour davantage. Il avait, par l'interprétation arbitraire de la prérogative royale, anéanti dans une foule de cas particuliers l'acte du test en Angleterre; il lui restait à l'abolir ouvertement, et il crut devoir commencer par l'Écosse, où il jugeait son pouvoir encore mieux affermi. L'esprit de résistance et de liberté était alors comme endormi dans ce royaume, où prévalut durant vingt ans l'Eglise épiscopale : sous son administration, les presbytériens, qui formaient la grande majorité de la population des Basses-Terres et

des villes, se trouvaient, dit Hume, aussi peu en sûreté dans leur pays natal que dans une caverne de voleurs [1]; et rien à cette époque, dit encore le même historien, taxé de tant d'indulgence pour les Stuarts, ne pouvait égaler la tyrannie de l'administration, si ce n'est la servilité du peuple. A la tête de cette administration était encore le duc de Queensberry, lord trésorier, chef du parti épiscopal, sincèrement attaché de sa personne à l'Église, mais disposé d'ailleurs à sacrifier toutes les libertés civiles du royaume. Il avait obtenu du parlement écossais, en faveur de l'obéissance passive et absolue, une déclaration qui ne pouvait qu'abuser le roi en lui cachant les véritables limites de son pouvoir et de ce qu'il était en état d'entreprendre. Trois autres membres du conseil d'Écosse, le comte de Perth, chancelier, son frère Melfort, et Murray, s'étaient publiquement déclarés catholiques : tous trois entretenaient le roi dans sa politique religieuse. Jacques leur commanda de dispenser du test les catholiques qu'il investirait des fonctions publiques; il voulut que, dans les chaires, les controverses sur l'Église romaine fussent interdites, et il défendit la libre circulation des livres : une chapelle catholique fut ouverte et la messe fut dite dans la maison du chancelier. Des émeutes sanglantes furent dans Édimbourg le résultat de tous ces actes, dont quelques-uns, considérés en eux-mêmes, étaient naturels et légitimes, mais qui tous violaient les lois établies et blessaient profondément le sentiment national. Jacques prescrivit d'user de la plus extrême rigueur, d'employer la torture même pour

Résistance en Écosse à l'abolition du test.

1. *Histoire d'Angleterre.*

réprimer et punir toute manifestation populaire; il fit ensuite présenter au parlement d'Ecosse un projet d'acte, par lequel les catholiques seraient affranchis des rigoureuses dispositions du test, qui continueraient à peser sur les dissidents des églises protestantes non conformistes. Il rencontra sur ce point dans le parlement, et même de la part des *lords des articles,* qu'il nommait lui-même, une résistance inattendue : le test fut maintenu, et le projet de loi qui accordait aux catholiques une immunité qu'il refusait aux autres dissidents fut rejeté. Jacques vengea cet échec sur le lord trésorier Queensberry, qu'il destitua, et il priva de leurs siéges plusieurs prélats. Sa colère tomba aussi sur quelques conseillers et officiers publics, et entre autres sur l'avocat de la couronne Georges Mackensie, l'un des hommes les plus éloquents d'Écosse, qui racheta, dans cette circonstance, par un jour de courage, dix années d'une complicité servile dans l'oppression de son pays.

La disgrâce de Queensberry et de l'administration protestante épiscopale qu'il dirigeait en Écosse, entraîna celle de son parent Hyde, comte de Rochester et beau-frère du roi, le seul membre du conseil qui, docile en toutes choses, sauf en un seul point, aux volontés du monarque, se montrât sincèrement dévoué à l'Église établie. D'étroits liens de parenté, d'anciens services, la puissance de l'habitude avaient longtemps défendu Rochester près du roi; mais il avait provoqué le ressentiment de la reine Marie d'Este, seconde femme de Jacques, en recherchant, pour soutenir son crédit ébranlé, l'appui de la maîtresse du roi, et la reine se ligua pour le perdre avec le jésuite Petre et Sunderland. Jacques déjà ne croyait

plus les ménagements nécessaires avec le parti anglican épiscopal que défendait Rochester, à qui le roi attribuait son récent échec en Écosse. Il déclara à son ministre qu'il eût à entendre la messe ou à résigner sa charge : Rochester après avoir hésité résigna. Sa disgrâce fut suivie de celle du comte de Clarendon, son frère, lord-lieutenant d'Irlande, où Jacques méditait d'accomplir une révolution fondamentale en faisant révoquer l'acte célèbre touchant les propriétés, connu sous le nom d'acte d'établissement (*act of settlement*), et de faire passer le pouvoir des mains des protestants en celles des catholiques. Ses projets à cet égard devinrent bientôt évidents pour tous par le choix qu'il fit, pour son lieutenant, d'un fougueux catholique, connu déjà par ses procédés violents et téméraires, Richard Talbot, comte de Tyrconnel[1].

Chute des Hydes. 1687

La chute *des Hydes*, des beaux-frères du roi, tombés l'un et l'autre pour le seul fait de leur attachement à l'Église établie, causa dans le pays une sensation profonde et ouvrit tous les yeux. Il devenait évident que Jacques II, sous le voile transparent dont il essayait encore de couvrir ses projets, méditait la ruine complète de l'établissement protestant dans son royaume. Déjà plusieurs institutions avaient succombé : les circonstances antérieures et des usurpations successives avaient mis une force immense, presque irrésistible, entre les mains du roi : les cités avaient perdu leurs chartes, et avec elles, le droit de choisir librement les membres des corpora-

1. De très curieux documents établissent que Tyrconnel méditait de mettre sur sa tête la couronne d'Irlande après la mort du roi Jacques, avec l'assentiment de ce prince et avec l'appui de Louis XIV. (Mackintosh, *Histoire de la Révolution de 1688*.)

tions et leurs magistrats. Le roi, en les nommant lui-même, dictait les élections de la chambre des communes et par celles-ci disposait du parlement. Par les jurés que choisissaient les shériffs et par les juges à volonté révocables, sa volonté dominait dans les tribunaux; par la commission ecclésiastique il s'assujettisait l'Église : par l'armée permanente maintenue sur pied sans l'aveu du parlement, il comprimait tout mouvement, et par la loi martiale, rétablie malgré les statuts existants, il était maître de cette armée. Toute manifestation libre et hardie de la pensée par la presse ou dans la chaire par la parole, était interdite sous des peines sévères : le roi enfin prétendait hautement au privilége de s'élever au-dessus de toutes les lois en dispensant de leur exécution. Il n'avait rencontré encore de résistance sérieuse que sur deux points, le rappel de l'*habeas corpus* et *du test :* à tous autres égards la docilité de la nation ne laissait rien à désirer au plus exigeant despotisme, et si elle avait eu alors un roi protestant qui, en respectant la religion établie, n'eût aspiré qu'à l'exercice libre et durable du pouvoir absolu, il y a tout lieu de croire qu'il y aurait réussi. Mais Jacques II était roi catholique d'un peuple protestant et tous ses efforts échouèrent pour l'asservir. En voyant succomber les Hydes ses proches parents, et ses premiers ministres, pour refus de se convertir à son culte, tout homme en place qui répugnait à l'abjuration se vit menacé, tout possesseur d'un bénéfice ou d'une charge ecclésiastique se crut en péril. Les intérêts spirituels vinrent en aide pour la résistance aux intérêts temporels : la force que les Anglais n'avaient trouvée pour défendre leurs libertés ou leurs priviléges ni dans le respect de

leurs traditions, ni dans le culte de leurs anciennes liberbertés, ni dans leurs institutions politiques ou civiles, ils la trouvèrent dans le sentiment religieux, dans les besoins sacrés de la conscience, et le salut leur vint de ce qui avait fait leur péril.

III.

Suite et fin du règne de Jacques II. — Révolution.

1687 — 1688.

L'affaiblissement des croyances religieuses et la décadence des mœurs sous Charles II, dans les régions élevées de la société anglaise, avaient puissamment contribué à la réaction politique en faveur des doctrines du pouvoir absolu, comme on les a vues hautement professées au début et au déclin de ce règne. Il faut tenir compte de cette cause à laquelle vint s'ajouter la fatigue de longs orages et l'appréhension de leur retour, pour comprendre l'aveuglement de tant d'hommes honorables, qui ne virent à l'avénement de Jacques II, ni le danger de l'élévation d'un prince catholique au trône, dans un pays protestant où le chef de l'État est en même temps celui de l'Église, ni l'opposition qu'il y avait sur ce point entre les institutions anciennes et les nécessités des temps nouveaux, entre les lois de la succession au trône et les plus simples notions du bon sens : tous ces motifs réunis enfin eurent encore pour effet d'endormir les esprits sur le but et la portée des pre-

miers actes d'un prince qui ne cessa, en ruinant de tout son pouvoir l'Église établie, de protester de son invariable résolution de la maintenir et de la défendre. Le premier réveil vint du grand crime qui appauvrit un pays voisin d'une partie de son meilleur sang, et qui fut la révocation de l'édit de Nantes. Les 500,000 protestants qui, à cette époque, quittèrent le royaume, apportèrent à l'étranger non-seulement, comme on l'a dit souvent, leur industrie et la connaissance des arts qui faisaient une des richesses du pays; ils y apportèrent l'exemple de l'abnégation et du sacrifice, la contagion du martyre : ils y excitèrent sans doute une commisération profonde; mais aussi l'admiration et l'enthousiasme qu'excite toujours le mépris des biens temporels et de toutes les joies de l'existence immolées à l'intégrité de la conscience et de la foi. Il devint présumable, par l'exemple de Louis XIV [1], que le zèle persécuteur d'un autre prince catholique ne serait lié ni retenu par aucun traité, par aucune promesse, lorsque le moment paraîtrait venu de les enfreindre avec succès. Jacques II maintenant montrait lui-même ses projets à découvert : l'emportement de son zèle religieux l'avait entraîné à plusieurs actes téméraires dont s'étaient justement alarmés ses sujets catholiques, et que blâmait comme dangereux le prudent pontife assis dans la chaire de Saint-Pierre. Le roi, du moins, jusqu'alors, avait paru beaucoup plus hostile

1. Louis XIV, avant de révoquer l'édit de Nantes, avait publié un grand nombre d'ordonnances pour restreindre les avantages que cet édit garantissait aux protestants, et dans le préambule de chacune d'elles il protestait de sa ferme résolution de le maintenir. (*Voy.* Sismondi, *Histoire des Français*, règne de Louis XIV.)

aux dissidents qu'à l'Église épiscopale, et il avait même permis que celle-ci les persécutât avec violence : mais pour établir, dans un temps prochain, la suprématie de l'Église de Rome en Angleterre, pour ramener les jours de sa puissance maintenant abattue, ce n'étaient plus les sectaires qu'il fallait vaincre, c'était la fière rivale de Rome, la riche et puissante Église anglicane qu'il fallait humilier. Une expérience suffisante de la faiblesse du catholicisme dans la Grande-Bretagne, où les catholiques formaient à peine alors un cinquantième de la population, avait fait comprendre à Jacques qu'il ne réussirait jamais dans ses desseins, s'il avait à combattre à la fois l'Église établie et les dissidents : il chercha donc dans ceux-ci un appui contre l'adversaire commun, contre cette Église anglicane et épiscopale qui les avait persécutés eux-mêmes avec tant d'acharnement.

La grande mesure au moyen de laquelle il se flattait de les séduire et de les captiver, fut l'acte célèbre publié en Écosse d'abord, puis en Angleterre, sous le nom d'*acte d'indulgence*, et qui rappelait par son nom et son objet un édit célèbre, promulgué puis retiré sous le règne précédent. Il supprimait les pénalités de l'acte du *test* pour les non-conformistes, catholiques ou protestants, et leur accordait à tous tolérance et liberté entière pour l'exercice de leur religion, abolissant d'un seul coup tous les statuts de la législature relatifs à l'incapacité des individus étrangers à l'Église anglicane, pour l'admission aux emplois, et toutes les peines qu'ils pourraient encourir pour cause de dissidence religieuse [1]. Cet

Nouvel acte d'indulgence. 1687.

1. Le roi s'en référait, à la vérité, à la décision future des deux chambres

acte louable sans doute en lui-même, si on le considère indépendamment des lois et des circonstances au milieu desquelles il se produisit, provoqua contre son auteur, en Angleterre, un déchaînement universel. Les idées de tolérance religieuse étaient, à cette époque, trop en avant de celles du siècle pour être admises : on ne comprenait pas que le parti dominant pût accorder à autrui la liberté de croire ce qu'il ne croyait pas lui-même. On ne s'étonnait pas de la persécution, on en souffrait, et victime la veille, on devenait à son tour persécuteur le lendemain. D'autre part, l'*acte d'indulgence* décrété par Jacques était une infraction aux lois existantes; il abolissait, par la seule autorité du roi, une longue suite de statuts votés par le parlement qui avait déjà, plusieurs années auparavant, rejeté sous Charles II un projet semblable quoique sur des bases infiniment plus restreintes : cette grande mesure enfin ne fut pas considérée comme sincère. Quelle confiance en effet pouvait être accordée aux protestations tardives que fit Jacques II en faveur de la liberté absolue de croyance et de culte, lorsqu'on l'avait vu complice impitoyable et acharné de la persécution barbare exercée contre les dissidents en Angleterre et en Ecosse par l'Eglise établie. C'étaient eux maintenant qui tenaient dans leurs mains les destinées de l'Angleterre, et la victoire paraissait certaine pour le parti auquel ils con-

quand il croirait convenable de les assembler, mais en termes qui étaient plutôt une insulte qu'une marque de respect a leur autorité. (Hallam, *ubi suprà.*)

Dans la déclaration d'indulgence publiée en Ecosse, le roi employait des formes encore plus tranchées. Il y suspendait toutes les lois contre les catholiques romains et les presbytériens modérés, par son autorité souveraine, sa prérogative royale et son pouvoir absolu, auxquels tous ses sujets devaient obéir sans réserve.

sentiraient à se joindre, soit qu'ils se déclarassent pour le roi ou pour l'Église. La Grande-Bretagne alors présenta un spectacle peut-être unique dans l'histoire : on vit des hommes qui avaient reçu des deux parts des maux inouïs, dont la foi avait été éprouvée par la pauvreté, par la prison, par l'exil, devenir tout à coup l'objet des sollicitations les plus empressées de leurs persécuteurs : le roi d'un côté leur offrait cette liberté de croyance et de culte après laquelle ils avaient soupiré si longtemps et faute de laquelle ils avaient tant souffert : de l'autre côté l'Église établie leur montrait, dans ce même acte d'indulgence, le triomphe d'un culte qu'ils considéraient comme une idolâtrie, le peu de sécurité que leur offrait pour eux-mêmes la parole de Jacques, tant de fois violée, et enfin un attentat aux lois et le renversement de la constitution civile de leur pays pour laquelle leurs pères avaient versé leur sang sous le long parlement et sous la république. Les dissidents flottèrent d'abord irrésolus ; un certain nombre, et parmi eux William Penn, l'un des fondateurs de la secte des quakers [1], acceptèrent l'acte d'indulgence comme un bienfait ; mais ensuite l'immense majorité des sectaires protestants suivit l'exemple des célèbres docteurs dissidents John Bunyan, Baxter et John Stowe : nous les verrons bientôt protester contre cet acte et faire cause commune pour le repousser avec cette même Église qui les avait si cruellement opprimés : convaincus par des faits nombreux et irrécusables que le but de Jacques était beaucoup moins de délivrer les catholiques de leurs entraves que de ruiner le protestantisme dans la Grande-

Conduite des dissidents.

1. Le premier fondateur de cette secte est George Fox.

Bretagne, en prodiguant, aux adversaires de cette religion, toutes les charges de l'État [1], ils rejetteront un avantage passager où ils verront un grand péril, et ils aimeront mieux souffrir encore que de concourir à la ruine de la constitution civile et du régime légal auquel l'acte d'indulgence portait une irréparable atteinte.

Opposition des torys.

Le dessein véritable du roi en le publiant n'était plus un mystère : il devenait évident, pour les torys eux-mêmes, que son but était le renversement complet de l'établissement ecclésiastique auquel ils étaient attachés autant qu'au trône : dès lors et aussitôt que l'Église fut menacée, plusieurs hommes éminents qui s'étaient montrés peu scrupuleux en d'autres circonstances et qui avaient donné la main aux atteintes portées par son frère et par lui aux libertés civiles, lui résistèrent, et le parti tory, jusque-là fidèle, et dont les doctrines étaient le plus ferme soutien de la prérogative, entra presque tout entier dans l'opposition : le roi par sa conduite ne gagna aucune force mais perdit celle qu'il avait acquise et ne réussit qu'à rallier contre lui, au parti whig et au grand corps des dissidents, ses plus loyaux et plus constants défenseurs.

Nul ne travaillait à sa ruine plus efficacement que lui-même, et toutes les mesures dont il fit suivre son acte d'indulgence firent voir à quel point étaient fondées les alarmes de ceux qui tremblaient pour l'établissement religieux du royaume. Les lois d'Angleterre défendaient

1. Quatre catholiques furent admis dès 1686 dans le conseil privé du roi : es lords Arundel de Wardour, Bellasis, Dover et Tyrconnel. (Rapin Thoiras.)

de correspondre avec Rome ; non-seulement Jacques II avait envoyé un ministre indiscret et inhabile, lord Castelmaine, auprès du pape Innocent XI, il voulut que ce pontife fût ouvertement représenté à sa cour. Le pape, en désignant le cardinal Adda pour son nonce en Angleterre, crut qu'il était prudent de déguiser son caractère véritable aux yeux des Anglais ; Jacques exigea au contraire que le cardinal fît son entrée en grande pompe et avec un splendide cortége, et il lui fit à Windsor une réception solennelle [1].

Relations officielles avec le Saint-Siége.

Le roi blessa plus profondément encore le sentiment et les croyances religieuses de la nation, en abusant de son droit de suprématie pour donner des charges ecclésiastiques et des évêchés même à des hommes qui inclinaient ouvertement au catholicisme. Il attaqua enfin dans leurs principes les deux plus fortes citadelles de l'anglicanisme, les universités fameuses de Cambridge et d'Oxford. Les colléges de ces antiques établissements, fondations pieuses et foyers des doctrines protestantes, étaient dirigés exclusivement par des ministres de l'Église établie : le roi cassa les élections de leurs présidents et de leurs agrégés ou assesseurs (*fellows*), essayant de remplacer ceux-ci, au mépris des usages existants et des droits de l'Église, par des élus de son choix et de son culte. Il commanda à l'université de Cambridge d'admettre, contre toutes les règles, un moine bénédictin, Alban Francis, au degré de maître ès-arts. Celui-ci

Attaque de la couronne contre les universités.

1. Le duc de Sommerset, lord chambellan, refusa d'y assister. « Ignorez-vous, lui dit Jacques, que je suis au-dessus de la loi? — S'il est ainsi pour Votre Majesté, répondit Sommerset, il n'en est pas de même pour moi. » Sommerset fut destitué.

refusa le serment de rigueur et ne fut point admis. Le vice-chancelier de l'université, traduit pour ce fait devant la haute commission ecclésiastique, fut dépouillé par elle de sa charge. Le roi fit plus : il mit une main violente sur le fameux collége de la Madeleine, dépendant de l'université d'Oxford, qui avait compté de grands princes parmi ses membres, et donné des gages d'un dévouement sans bornes à la cause royale et aux Stuarts : le roi voulut imposer à ce collége, pour président, l'évêque Parker, soupçonné d'une secrète adhésion à l'Église romaine [1] : le collége résista et maintint son droit de libre élection : Jacques irrité expulsa ses membres, saisit ses revenus et transforma l'établissement en séminaire catholique. Si le pape enfin eût secondé son impatience, il eût, dit-on, essayé d'asseoir le jésuite Petre sur le siége archiépiscopal d'York [2], second siége protestant du royaume, et dont il employa plusieurs années les revenus à des œuvres catholiques : il n'y eut dès lors pas un ecclésiastique, pas un Anglais attaché à l'Église établie qui ne se crût frappé ou menacé dans sa place et dans sa fortune par le prince qui employait à la spoliation et à la ruine de l'Église le pouvoir dont les lois l'avaient investi pour la défendre, et qui poussait ainsi le clergé anglican à détester et à abjurer toutes les doctrines de

1. Quoique Parker, évêque d'Oxford, fût de nom un protestant, son successeur, Gifford, était membre avoué de l'Eglise catholique. Le collége fut rempli de personnes de la même religion : la messe fut dite dans la chapelle, et la religion établie fut exclue à force ouverte, avec une violence qui détruisit entièrement tout espoir de la conserver en aucun autre lieu. (Hallam, *Hist. constit. d'Anglet.*, c. XIV.)

2. Le pape Innocent XI refusa constamment aux sollicitations de Jacques II l'élévation du père Petre à la prélature ou au cardinalat.

soumission absolue et d'obéissance passive professées au début du règne avec tant d'exagération et d'imprudence [1].

Jacques II cependant avait compris que l'opposition si puissante et si générale à l'*acte d'indulgence* et au rappel du *test*, ne serait surmontée ou vaincue que par l'autorité d'un parlement ; mais il n'espérait plus obtenir, pour cet objet, le concours de celui qui siégeait depuis son avénement et qui s'était montré non moins dévoué à l'Église qu'à la monarchie. Après avoir été prorogé plusieurs fois, ce parlement fut enfin dissous et, malgré l'irritation profonde et presque générale des esprits, le roi résolut d'en convoquer un nouveau. Il eut recours, pour préparer et dominer les élections, à un système de corruption et d'intimidation presque toujours fatal à celui qui en fait sa dernière ressource. Le roi n'hésita point à intervenir de sa personne dans toutes ces manœuvres, et soit à Londres, soit dans les comtés qu'il parcourut pour cet objet, il mandait auprès de lui les hommes considérables, et usait, dans le tête-à-tête du cabinet, de tous les moyens d'influence dont peut disposer un souverain pour les amener à son but [2]. Il signifia à tous les fonctionnaires publics qu'ils eussent à employer leur autorité pour obtenir des votes favorables

Dissolution du parlement. 1687

1. L'auteur des *Mémoires* dits *de Jacques II* fait à ce sujet la réflexion suivante : « Les mêmes hommes qui avaient inculqué au plus haut degré les doctrines de la prérogative et du souverain pouvoir, tant que le pouvoir leur avait été favorable, ne eurent pas plutôt eu à craindre quelque chose, qu'à peine serrés du soulier, ils jetèrent les hauts cris comme s'ils ne se le fussent pas chaussé eux-mêmes. »

2. Ces conférences secrètes, tenues dans le cabinet (*closet*), donnèrent naissance à l'expression proverbiale de *closeting*.

à ses vues ou à résigner leur emploi : il forma, sous le nom de comité des régulateurs, une commission de sept membres, dont un seul, l'exécrable Jeffries, était protestant : tous les autres étaient catholiques, et parmi eux siégeait le jésuite Petre, dont la fougue égalait la témérité, et que le roi venait d'admettre ouvertement dans son conseil privé. A ces hommes, presque tous ennemis implacables de l'Église établie, fut confié le plus grand intérêt de l'Angleterre, la direction suprême des élections au parlement ; ils eurent l'ordre d'examiner les opinions des principaux magistrats et surtout des lieutenants de comté, des juges de paix et des shériffs. Ces emplois divers étaient dans les mains des torys les plus influents et les plus respectés, qui tous voyaient dans l'*acte d'indulgence* un principe de ruine prochaine pour l'Église établie : ils résignèrent leur place ou furent destitués et remplacés par des catholiques ou des dissidents. Cependant, même avec ceux-ci, le roi n'atteignit qu'imparfaitement son but; les chefs et les membres influents du parti catholique étaient plus alarmés que satisfaits de sa conduite imprudente, et le souverain pontife Innocent XI pressentait, comme eux, une réaction formidable[1]. Le petit nombre des dissidents, baptistes, indépendants ou

Élections nouvelles. 1687.

Alarmes du pape et des catholiques anglais.

1. Innocent XI voyait avec autant de mécontentement que d'inquiétude la voie téméraire où s'engageait Jacques II, et témoignait peu d'égards à son ambassadeur, lord Castelmaine. Celui-ci eut du pape plusieurs audiences, mais qui ne servirent pas à grand'chose ; car, sitôt qu'il commençait à parler d'affaires, le pape était pris très à propos d'une attaque de toux qui interrompait pour le moment le discours de l'ambassadeur, et le forçait de se retirer. Les audiences et les attaques de toux se renouvelèrent de temps en temps durant le séjour de Castelmaine à Rome, et étaient un sujet de divertissement pour tout le monde, si ce n'est pour certaine coterie de la cour pontificale. » (Welwood, *Mémoires*.)

presbytériens, qui d'abord avaient accepté comme un affranchissement l'acte d'indulgence [1], éclairés maintenant par la longue série des actes subséquents du pouvoir royal, distinguaient un piége où ils avaient cru reconnaître un bienfait, et la plupart refusèrent leur adhésion après l'avoir donnée [2] : ils frémissaient en voyant renaître à côté d'eux les pompes du catholicisme, qui pour eux étaient celles du démon, dont ils se croyaient complices en permettant qu'elles fussent rétablies : leur indignation, nourrie par de violents préjugés, s'exhalait en paroles menaçantes, et Jacques reconnut avec effroi qu'il avait agi contre lui-même et au préjudice de sa couronne en remplaçant arbitrairement les membres torys de beaucoup de corporations municipales par d'indociles sectaires. Les premiers, alors même qu'ils murmuraient de sa conduite, ne lui résistaient que dans les limites légales et en faisant profession de respect et de dévouement pour sa personne ; mais les vieux soldats de la république tenaient un plus rude langage et disaient hautement que le sang coulerait encore avant que le papisme et la tyrannie prissent de nouveau racine dans le sol de la vieille Angleterre. Jacques voulut alors défaire son propre ouvrage, il brisa pour la seconde fois ces redoutables corporations et défendit d'y admettre aucun membre qui refusât de souscrire à l'acte d'indul- Opposition des dissidents à l'acte d'indulgence.

1. Les dissidents anglais étaient partagés en quatre grandes sectes : les presbytériens, les indépendants, les baptistes et les quakers.

2. L'ambassadeur de Louis XIV, Barillon, écrivait à cette époque à son maître que quiconque avait quelque chose à perdre se rangeait dans l'opposition : signe infaillible d'un péril prochain pour un gouvernement. (Corresp. de Barillon.)

gence[1] : les villes résistèrent et défendirent leurs franchises; le roi eut recours à la force et les fit occuper par des troupes logées chez l'habitant, au mépris d'une clause spéciale de la pétition des droits : le bruit se répandit enfin que les innombrables commerçants patentés pour des denrées de nécessité première, seraient eux-mêmes forcés d'adhérer à cette mesure ou de renoncer à tout moyen d'existence. Le roi marchait à ses fins sans souci des obstacles qu'il accumulait devant lui et des flots soulevés de l'opinion. Ignorant que le grand art de gouverner consiste à savoir résister et fléchir à propos, il répétait toujours que son père s'était perdu par ses concessions; il n'en ferait aucune, disait-il, et demeurerait jusqu'au bout résolu et inflexible.

Il mit le comble à l'excitation populaire par une nouvelle mesure, qui plaçant le clergé entre sa conscience et son intérêt, avait pour but de le déconsidérer ou de le détruire : en avril 1688, après la première publication de l'acte d'indulgence, il en fit une seconde et ordonna que lecture publique en fût faite, durant deux dimanches consécutifs, par les ministres en fonction dans chaque église paroissiale, et les évêques reçurent l'ordre de distribuer copie de la déclaration d'indulgence dans leurs diocèses respectifs. Mais souscrire aux volontés du roi dans cette circonstance et ordonner la lecture de cet acte en chaire, c'eût été de la part des évêques souscrire

1. Jacques, en dépouillant les villes du royaume de leurs priviléges, tint une conduite pareille à l'égard des colonies anglaises, auxquelles il enleva leurs chartes, et il leur envoya des gouverneurs munis d'un pouvoir sans limite. Tous les actes du prince portaient l'empreinte de ses principes absolus. (D. Hume.)

à l'humiliation et à la ruine de l'Église à la tête de laquelle ils avaient été élevés; c'eût été se déshonorer, et selon l'expression du jésuite Petre, dévorer leurs soul-lures et boire leur propre infamie [1]. Si un doute était possible à cet égard, il serait levé par la conduite des dissidents qui aimèrent mieux, comme on l'a vu, accepter la prolongation des anciens statuts dont ils avaient tant souffert que de relever le catholicisme en les abrogeant sur les ruines de l'Église établie, et qui, dans cette circonstance, oublièrent tous les maux qu'ils avaient reçus des chefs de cette Église, et firent cause commune avec leurs anciens persécuteurs.

L'Angleterre était dans l'attente, tenant ses regards arrêtés sur les prélats, et ceux-ci, au nombre de sept, réunis sous la présidence du primat Sancroft, résolurent de résist-r à l'injonction royale. Ils signèrent et présentèrent au roi une pétition mémorable, dans laquelle, protestant hautement contre tout reproche de rébellion et d'intolérance, ils assuraient le roi de leur fidélité ainsi que des égards qu'ils auraient pour les consciences délicates des dissidents, et dont ils donneraient des preuves comme pairs du royaume dans le prochain parlement. « Mais déjà deux fois, disaient les prélats, sous le dernier règne et sous le règne actuel, le parlement avait déclaré que le droit de dispenser des statuts existants en matière ecclésiastique, n'était pas une des prérogatives constitutionnelles du monarque ; la déclaration d'indulgence était donc illégale, et le clergé ne pouvait en honneur et en conscience se rendre complice de la publication

Pétition des évêques.

1687.

1. He would make them eat their dirt, the vilest and most loathsome of all dirt.

solennelle d'un acte contraire aux lois, dans la maison de Dieu et durant l'office divin. »

Cette pétition célèbre fut signée par l'archevêque de Cantorbéry et par six de ses suffragants [1]; ils la présentèrent ensemble au roi dans son palais de White-Hall et en protestant de leur obéissance et de leur fidélité sans bornes. Jacques les traita en rebelles, et les chassa de sa présence en les menaçant de toute sa colère. La nation entière fut électrisée par la résistance courageuse des évêques qui, pour la défense de l'Église, avaient mis en péril la haute position qu'ils occupaient, leur fortune et leur liberté. Au jour fixé pour la lecture de la déclaration royale dans les églises, on eût dit que le peuple et le clergé n'avaient qu'un même esprit et qu'une âme. Sur cent paroisses que Londres contenait, l'acte d'*indulgence* ne fut lu que dans quatre, et dans celles-ci, au moment où le ministre commençait la lecture, tout l'auditoire se leva et sortit indigné. L'enthousiasme gagna les comtés les plus éloignés, la plupart des évêques des diocèses lointains envoyèrent leur adhésion à la pétition des sept prélats; quelques prêtres sur dix mille donnèrent en tremblant lecture de l'acte royal et furent, comme à Londres, abandonnés de leur troupeau : jamais l'Eglise anglicane ne fut aussi chère à la nation qu'en ce jour mémorable: telle est la force de l'abnégation et du sacrifice que, pour un temps, l'ardent esprit de la dissidence parut éteint : l'illustre Baxter monta en chaire pour exalter le courage des évêques et du clergé paroissial, et le cri universel des non-conformistes fut qu'ils préfé-

1. L'évêque de Londres, Compton, alors suspendu, était absent.

raient demeurer sous le poids des plus rigoureux statuts plutôt que de séparer leur cause de celle des prélats.

Le roi, pour frapper les évêques, hésita entre plusieurs moyens : n'osant les traduire, pour infraction à leur devoir spirituel, devant la cour de la haute commission ecclésiastique, il préféra les accuser de félonie pour avoir publié un libelle sous forme de pétition, et il les cita devant lui en son conseil. Ils comparurent, justifièrent leur pétition et convinrent qu'ils l'avaient signée. Le roi les envoya pour ce fait à la Tour, et ils furent ensuite assignés devant la cour du banc du roi, sous le poids d'une accusation criminelle. Une foule immense accourue sur leur passage, les salua de ses acclamations, des milliers d'hommes demandaient la bénédiction de ceux qu'ils honoraient déjà du saint nom de martyrs, et les soldats préposés à leur garde fléchirent le genou à leur approche. Ils furent élargis enfin, après avoir invoqué le privilége de tout Anglais, d'être mis en liberté en présentant une caution, et parmi ceux qui briguèrent l'honneur de leur en servir, on compta vingt-et-un pairs du plus haut rang et dix membres opulents des communions dissidentes.

Les évêques à la Tour.

Dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'au jour où cette grande cause devait être appelée, la reine, longtemps réputée stérile, mit au monde un fils voué dès le berceau au malheur et à un exil sans terme. La naissance de cet enfant, considérée par le roi comme une grâce inespérée du Ciel, contribua au contraire à précipiter sa chute. La nouvelle en fut accueillie avec incrédulité par une population prévenue et irritée ; l'enfant, disait-on de toutes

Naissance d'un prince de Galles.

parts, était supposé, c'était une ruse du roi pour écarter après lui du trône le prince d'Orange, pour perpétuer l'influence des catholiques dans la Grande-Bretagne et consommer la ruine du protestantisme : il avait, disait-on, les jésuites pour complices, et dans toute l'Angleterre il y eut à peine peut-être un seul homme entre mille qui crût le jeune prince légitime[1]. L'agitation gagna rapidement les provinces les plus éloignées. Les presbytériens, écossais, si longtemps hostiles à l'épiscopat, envoyèrent en signe d'adhésion de nombreuses adresses aux prélats; l'énergique population des Gallois s'émut tout entière pour leur évêque Trelawney, descendant des anciens chefs du pays, sous lesquels leurs ancêtres avaient glorieusement combattu : les paysans de la rude terre de Cornouailles, si dévoués à la cause parlementaire et protestante, annoncèrent hautement le retour prochain de leur bien-aimé Monmouth, le bon duc protestant, leur idole : bientôt, dirent-ils, et tout d'un coup, il allait apparaître, il les mènerait encore à la victoire, et foulerait à ses pieds le roi papiste et les jésuites. Vers le même temps le bruit se répandit dans la capitale que le premier ministre de la couronne avait abjuré le protestantisme : on l'avait vu, disait-on, dans la chapelle du palais, pieds nus, et un cierge à la main, confesser ses erreurs : Sunderland en effet s'était déclaré catholique[2], le roi avait dicté son apos-

Conversion de Sunderland au catholicisme.

1. Les fameux arguments produits à cette époque pour et contre la légitimité du prince, ont été rappelés avec beaucoup d'impartialité dans le XXIV[e] tome de l'*Histoire d'Angleterre* de Rapin Thoiras, qui attribue sagement à la fureur de l'esprit de parti les calomnies dont le roi et la reine furent à cette occasion l'objet.

2. L'auteur des *Mémoires de Jacques II* dit que cette conversion prétendue n'était qu'une trahison nouvelle de Sunderland, afin de mieux dominer le roi.

tasie ; il avait vu dans cette conversion un triomphe ; il y avait trouvé une compensation à la douleur qu'il ressentait de son échec dans la cause des évêques. Sunderland, en un mot, avait franchi le dernier pas où Rochester s'était arrêté, et cette nouvelle fut accueillie dans Londres avec un mélange d'indignation et de pitié.

L'Angleterre cependant était dans l'attente, et le jour approchait où le grand procès devait être jugé. Jamais le peuple de ce royaume ne s'était ému pour de plus grands intérêts : la religion et l'amour des libertés civiles, nobles et puissants mobiles auxquels il avait obéi tour à tour depuis cent cinquante ans et qui l'avaient souvent poussé en sens contraire, étaient maintenant réunis dans son cœur pour donner à ses vœux et à ses efforts une impulsion unique, entraînante, irrésistible. Les hommes révérés qui tenaient en main l'étendard du protestantisme, et qui donnaient l'exemple de s'offrir pour la foi étaient tout ensemble les chefs spirituels et les chefs temporels de la nation, et celle-ci mesurait sur leur élévation l'étendue de leur sacrifice : ils n'étaient invités à la rebellion ni par leur position sociale, ni par leur caractère, ni par l'esprit de secte ou de parti : tous appartenaient à ce fidèle parti tory qui avait prodigué pour la monarchie ses trésors et son sang ; ils avaient, entraînés eux-mêmes par l'indignation et l'horreur pour des projets régicides, for-

et de le pousser plus rapidement dans le précipice. Cette supposition n'est pas admissible. Sunderland, d'ailleurs, nous paraît le type le plus complet peut-être que présente l'histoire de ces ambitieux qui, après avoir usé leur vie dans des intrigues sans nombre, finissent par se prendre eux-mêmes dans leurs propres filets. *Voyez* sa confession au marquis de Seignelay, à la fin de l'ouvrage de M. Mazure (*Hist. de la Révolution de* 1688, t. III, note 5).

mulé jadis des préceptes d'obéissance passive; tout se réunissait donc aujourd'hui pour que leur résistance ne pût être attribuée qu'à ce qu'il y a de plus noble et de plus désintéressé dans le cœur humain, et la nation se trouvait vis-à-vis de son gouvernement dans une de ces crises redoutables et suprêmes où les meilleurs considèrent comme un devoir de répéter hautement qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et où tout autre intérêt s'évanouit devant ceux de la conscience.

Le choix d'un jury docile était alors l'objet des plus graves préoccupations de la couronne. Après ce qu'elle avait obtenu jusqu'à ce jour de la complaisance ou de la servilité dans tous les procès criminels, il paraissait impossible que le roi ne réussît encore, dans la circonstance présente, à faire élire un jury selon ses vœux. Le 29 juin enfin, le procès s'ouvrit à Westminster, en présence de l'auditoire le plus imposant par le nombre et le rang des assistants. Les rues et les places adjacentes étaient encombrées d'un peuple immense, le fleuve lui-même couvert d'embarcations disparaissait sous la foule des spectateurs. Il s'agissait de décider si les évêques pouvaient être considérés comme ayant eux-mêmes publié la pétition qui portait leur signature et si cette pétition était un libelle séditieux et punissable par les lois. Le premier point fut admis, le second était plus grave et les débats ne furent clos que le soir. Le jury passa la nuit entière à délibérer : le lendemain, vers dix heures, la cour reprit séance, et le président ayant posé aux jurés touchant les défendeurs la question d'usage « coupables ou non coupables? » le chef du jury se leva et répondit « non coupables. » A ce mot une grande clameur retentit dans la salle et dans

Acquittement des évêques.

les galeries, les acclamations ébranlèrent les antiques voûtes de Westminster; un cri soudain, immense, fut répété à l'entour, dans les rues, sur les places voisines et sur les mille embarcations de la Tamise. La religion et la vieille cause constitutionnelle avaient vaincu contre toute espérance. Dans le saisissement et la joie du triomphe, on pleurait, on se félicitait, on s'embrassait. Les évêques absous se dérobèrent aux transports de la foule : on voulait voir, on voulait saluer et bénir ceux dont le pieux courage avait sauvé l'Église et les libertés publiques. Des hommes à cheval partirent dans toutes les directions pour répandre au loin l'heureuse nouvelle et partout elle excita le même enthousiasme. D'innombrables feux d'artifices furent tirés dans les villes en signe de réjouissance, et à ces démonstrations joyeuses il s'en joignit d'autres d'un caractère différent et très-répréhensible, réaction inévitable dans les circonstances présentes : de grossières images représentant le pape, des cardinaux et des évêques, furent promenées processionnellement dans Londres, et jetées dans les flammes aux acclamations frénétiques d'une multitude dans l'ivresse.

Le roi fut plus irrité de ces manifestations de la joie publique que du verdict d'acquittement, et ne dissimula ni son dépit ni sa colère. Il s'était rendu dans le camp d'Honslow, près de Londres, pour y passer l'inspection de ses régiments, et il était encore à table, dans la tente de Feversham, lorsqu'il entendit l'explosion d'une clameur immense [1], et comme il s'en enquer-

1. Selon les autorités dont s'appuie M. Macaulay, le respect comprima l'en-

rait, on lui dit que c'était l'accueil fait par l'armée au verdict d'acquittement des évêques : « Il répondit par une menace, et il quitta le camp aussitôt pour revenir à Londres où il rentra méditant de sinistres projets. Ayant résolu de tirer une vengeance éclatante, et selon lui infaillible, de l'échec que son autorité avait subi au sujet des prélats, il somma, dans chaque diocèse, l'archidiacre et le chancelier de lui transmettre les noms de tous les ecclésiastiques qui avaient refusé de lire l'acte d'indulgence, et il annonça l'intention de les citer en masse devant la haute cour ecclésiastique. Un fort petit nombre de rapports lui furent transmis; mais Jacques apprit par eux, que l'exemple du clergé de Londres avait été suivi dans les comtés et que le clergé avait partout désobéi. La haute cour s'assembla et recula devant la nécessité de frapper le clergé presque tout entier; elle essaya de gagner du temps et trompa l'impatiente vengeance de Jacques en ajournant à quatre mois l'époque fixée pour la remise des rapports touchant le refus du clergé. Irrité des dispositions manifestées par l'armée réunie près de Londres, le roi fit lever le camp et disséminer les soldats en diverses garnisons; puis il tenta de gagner chaque corps séparément. Le premier bataillon auquel il demanda son concours pour l'abolition du test, mit bas les armes en sa présence, à l'exception de deux officiers et de deux soldats, qui tous quatre étaient catholiques.

Jacques était arrivé à ce point fatal où il est difficile

thousiasme des soldats aussi longtemps que le roi fut dans le camp. Cette opinion est contredite dans les *Mémoires de Jacques II*.

de faire autre chose que des fautes. Ne pouvant plus que très-imparfaitement s'appuyer sur les Anglais, il essaya de s'appuyer sur les Irlandais, comme avait fait son père. Tyrconnel lui envoya d'Irlande de nombreux bataillons pour remplir les vides de l'armée : leur apparition sur le sol anglais excita l'indignation et l'horreur, et plusieurs corps refusèrent de recevoir ces étrangers : c'étaient, disaient les officiers et les soldats, des hommes d'une race asservie et dégradée, des barbares, les descendants de ceux qui avaient égorgé leurs pères dans le massacre de 1640, dont Cromwell avait tiré vengeance, et qu'ils avaient tenu jusqu'à présent sous le joug. » Toute l'Angleterre, du Northumberland à la pointe de Cornouailles, jeta un cri d'indignation et d'effroi, et l'apparition des Français ou des Espagnols sur le sol britannique eût causé moins d'irritation peut-être que celle de ces hommes que le peuple anglais haïssait non-seulement à cause de leur culte et de leur condition méprisable, mais aussi par le souvenir même des souffrances qu'il leur avait lui-même infligées et des outrages dont il les avait abreuvés durant plusieurs siècles. Le roi s'était aliéné le clergé, l'armée, sa famille et l'immense majorité de son peuple, et sans voir le précipice entr'ouvert sous ses pas, il persévérait encore, à la veille même du dénouement, dans sa politique inflexible. La crise approchait du terme, et le jour même où l'acquittement des évêques fut prononcé (30 juin 1688), une lettre signée par quelques hommes du plus haut rang, était partie de Londres pour la Haye, invitant le prince d'Orange à venir en Angleterre défendre et asseoir sur des bases inébran-

Guillaume, prince d'Orange.

lables les institutions civiles et religieuses du pays[1].

La nature, l'éducation et les circonstances avaient préparé Guillaume au grand rôle qu'il remplit[2]. Orphelin au berceau, en butte aux soupçons et à la haine du parti dominant, captif en quelque sorte sous la surveillance dure et sévère des ennemis de sa maison, en proie, dans un corps faible et maladif, à de vives et perpétuelles souffrances, il avait grandi dans l'adversité et endurci son âme au milieu d'épreuves qui, trop souvent mortelles pour les hommes vulgaires, fortifient au contraire les caractères d'élite et les cœurs intrépides. Mûri de bonne heure dans les affaires et dans les périls, nous l'avons vu, à l'âge où l'homme se connaît à peine lui-même, gouvernant son pays dans les circonstances les plus difficiles, et commandant l'armée en face des plus grands capitaines. Il cachait un brûlant patriotisme, un cœur magnanime et capable d'une affection profonde et tendre sous des dehors froids, sévères, impassibles. Peu d'hommes l'ont égalé en possession d'eux-mêmes et en courage. Imbu des doctrines d'un calvinisme rigide, et zélé pour sa foi, il avait néanmoins su s'affranchir des étroits préjugés des sectaires, il adopta des opinions plus générales et plus hautes, et montra jusqu'au dernier soupir une tolérance véritable et un zèle sincère pour la cause de la liberté religieuse. Son caractère et sa foi calviniste le portaient également à admettre la prédestination : il se croyait ap-

Son caractère.

1. Les signataires étaient les lords Shrewsbury, Devonshire, Danby et Lumley, l'évêque de Londres, et enfin Edouard Russel et Henri Sidney.

2. Pour les détails sur Guillaume d'Orange, j'engage à lire le beau portrait tracé par M. Macaulay. (*Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II.*)

pelé par la Providence à une grande mission ; il puisa, dans cette conviction, la fermeté nécessaire pour l'accomplissement de ses vastes projets, et le mépris de la mort poussé jusqu'à la plus extrême témérité. Son inclination naturelle le portait vers la guerre ; mais il occupe dans l'histoire, ainsi que son illustre ancêtre *le Taciturne*, une place plus haute comme guerrier que comme politique[1] : il possédait cependant une des plus rares qualités des grands capitaines, et s'il manqua souvent de génie ou d'habileté dans les combinaisons stratégiques, nul n'en montra davantage pour réparer ses défaites. L'extrême péril, qui trouble l'intelligence de la plupart des hommes, rendait la sienne plus lumineuse, et jamais on ne vit sa pensée plus libre et plus forte que dans les situations en apparence désespérées. C'est ainsi qu'il soutint une lutte inégale, mais glorieuse, contre les plus grands généraux de l'époque, et qu'il rallia plusieurs fois contre Louis XIV l'Europe entière, sauvée par lui d'un complet asservissement[2].

Le mobile de Guillaume n'était ni un étroit intérêt de secte, ni l'ambition d'un agrandissement tout personnel ; ses desseins étaient plus vastes, son ambition moins haute et plus légitime : elle eut pour objet le maintien de l'équilibre continental, et c'est en garantissant l'intégrité des

Sa politique et sa situation.

1. Prince profond dans ses vues, habile à former des ligues et à réunir les esprits, plus heureux à exciter la guerre qu'à combattre, plus à craindre encore dans le secret du cabinet qu'à la tête des armées, etc. (Massillon, *Oraison funèbre de Mgr le Dauphin*.)

2. David Hume rend au prince d'Orange ce magnifique témoignage : « Il serait difficile, dit-il, malgré ses imperfections, de trouver un homme qui ait mieux servi les intérêts généraux de la société de son temps et du genre humain. » (*Hist. d'Anglet.*, règne de Jacques II.)

états voisins de la France qu'il entendait maintenir l'indépendance de sa patrie et protéger les droits de la conscience en Europe. Il importe, pour apprécier la grandeur de son rôle et de ses efforts, de ne pas perdre de vue qu'il eut, dans sa lutte avec Louis XIV, les princes les plus catholiques pour alliés, le roi d'Espagne et l'Empereur, et que les sympathies du pape lui-même étaient hautement acquises à la cause de l'équilibre européen, dont Guillaume était le plus violent champion. Ce prince avait compris qu'il ne parviendrait à contrebalancer la puissance française et à arrêter ses progrès qu'à l'aide de la puissance britannique ; aussi hésita-t-il longtemps à se déclarer contre Jacques II, et lui prêta t-il, dans les premiers temps de son règne, un appui sincère et efficace contre les insurrections intérieures, et ce ne fut que lorsqu'il vit le roi Jacques engagé sans retour, à la suite de Louis XIV, dans la politique comme dans la religion, qu'il conçut la pensée de le renverser. Il craignit alors de voir avorter tous ses plans relatifs à la politique continentale, et de perdre, dans sa lutte avec la France, le concours et l'appui de l'Angleterre, soit que celle-ci fût déchirée par une guerre civile, ou détachée de la ligue européenne, par une révolution fatale aux Stuarts, et accomplie sous une impulsion qui ne fût pas la sienne. Cette révolution, à ses yeux, était imminente autant qu'inévitable, et il se mit en mesure de seconder le mouvement afin de demeurer maître du résultat.

Guillaume était, par son mariage, par son caractère et ses convictions religieuses, par son grand rôle en Europe, et par son pays même, dans les meilleures conditions

pour donner des espérances et des gages à tous les partis sans en alarmer aucun. La Hollande, unie à l'Angleterre par le lien puissant de la religion, n'était assez puissante, ni par sa population, ni par son territoire, pour donner de l'ombrage à ceux à qui elle prêterait le secours de ses soldats, de sa flotte et de son stathoudre; la princesse d'Orange enfin, unie à Guillaume, était l'héritière présomptive du trône, et une révolution qui aurait pour effet de la couronner pouvait s'accomplir sans bouleversement désastreux. Toutes ces circonstances étaient connues et appréciées en Angleterre des hommes les plus éclairés des divers partis, et Guillaume correspondit avec plusieurs d'entre eux avant d'avoir pris aucun engagement positif avec lui-même. Lorsqu'enfin parut *l'acte d'indulgence*, il en comprit sur-le-champ toute la portée. Les dispositions de cet acte étaient conformes, sans doute, aux vues de son esprit tolérant et sage, mais il vit avec raison dans les circonstances au milieu desquelles il fut produit et dans les formes arbitraires avec lesquelles il fut imposé, une atteinte profonde et préméditée à l'ordre légal du pays. Il protesta hautement contre une violation si manifeste des statuts, et conçut dès lors la ferme pensée de maintenir et de sauver, s'il le fallait, par une intervention directe et personnelle en Angleterre, les institutions civiles et la religion protestante. Il ne rencontra dans sa femme aucun obstacle à ses vues. Jacques, qui n'épargnait rien pour multiplier les conversions et qui obtint autour de lui de nombreuses apostasies, eut la triste mortification d'échouer dans sa propre famille : ses deux filles par sa première femme, Marie, princesse d'Orange, et Anne,

mariée au prince Georges de Danemark, furent inébranlables dans leur attachement à la foi protestante[1]. Marie, entre son père et son époux, pencha toujours du côté où sa religion inclinait, et non-seulement elle ne mit aucune opposition aux désirs de Guillaume, mais élevée au-dessus de son mari par son droit de succession au trône, elle n'hésita point à déclarer qu'elle lui serait toujours soumise, et que si la destinée mettait une couronne sur son front, elle la partagerait avec lui en lui abandonnant l'entier exercice du souverain pouvoir[2].

Les événements, depuis la publication de l'acte d'indulgence, avaient précipité leur cours en Angleterre : déjà aux nombreux proscrits ou réfugiés qui entouraient Guillaume, le poussant à une résolution hardie et décisive, s'étaient joints deux hommes porteurs l'un et l'autre d'un nom douloureusement célèbre dans les fastes judiciaires du dernier règne, Edouard Russel et Henri Sidney : ils avaient exhorté le prince d'Orange, au nom d'un parti puissant dont ils se dirent les envoyés, à passer la mer avec quelques troupes afin, dirent-ils, de sauver du naufrage le protestantisme et les libertés civiles du royaume, et d'épargner à la Grande-Bretagne, par son arrivée soudaine, les horreurs d'une nouvelle guerre intestine : ils l'assurèrent qu'il serait accueilli avec transport par l'immense majorité de la noblesse et du peuple. Mais

1. Burnet rapporte avec détail et dans quelques pages d'un grand intérêt la correspondance théologique entre le roi et la princesse d'Orange. (*Histoire de mon temps.*)

2. C'est Burnet qui obtint d'elle cette déclaration. (*Ibid.*)

Guillaume, semblable en cela à d'autres grands hommes, mettait autant de circonspection et de prudence à préparer ses entreprises qu'il en mettait peu à garantir sa personne contre le fer ou les embûches de l'ennemi. Il avait répondu aux deux envoyés, qu'avant de se rendre à une invitation semblable, il voulait obtenir l'assurance du concours de quelques membres influents de la noblesse. C'est en réponse à cette demande formelle, à ce vœu plusieurs fois exprimé, qu'il reçut, après l'acquittement des évêques, l'adresse du 30 juin signée par quelques-uns des hommes les plus considérables du royaume. Sa résolution fut alors irrévocablement arrêtée ; il avait jugé la situation et il dit à deux de ses plus intimes confidents : *maintenant ou jamais*.

Le moment d'agir était venu, mais l'entreprise offrait de grandes difficultés. Instruit par l'exemple de Monmouth, Guillaume ne voulait la risquer qu'avec des forces suffisantes pour en assurer le succès : revêtu d'ailleurs de la dignité de stathoudre et premier magistrat de la république des Provinces-Unies, il ne pouvait partir sans le congé des états généraux, et ceux-ci n'eussent jamais permis au prince de s'éloigner avec une armée aussi longtemps qu'une invasion subite de la part des Français paraissait imminente : les états généraux d'ailleurs ne pouvaient rien décider sans l'aveu de toutes les provinces et des principales villes de la confédération ; Amsterdam, de tout temps attachée à la faction contraire au prince, inclinait à la paix avec la France, et il n'était pas présumable que cette ville donnât jamais son assentiment à une expédition qui aurait eu pour consé-

quence nécessaire, d'irriter Louis XIV et de grandir le stathoudre. Mais lorsque les circonstances semblaient si contraires, les obstacles s'évanouirent contre toute attente, et l'on vit concourir au succès des faits nombreux et accidentels, indépendants de la prévision ou de la volonté humaine, comme si les difficultés mêmes qu'offrait l'entreprise ne devaient avoir pour effet que de rendre plus manifeste dans un si grand événement, l'action de cette force cachée qui dispose à son gré du sort des hommes et de la destinée des empires.

Obstacles à l'entreprise de Guillaume levés par Louis XIV.

Louis XIV à son insu écarta lui-même les premiers obstacles. Il exaspéra les habitants d'Amsterdam, en fermant tout à coup les ports de la France au hareng pêché par les Hollandais, et en persécutant cruellement, pour cause de religion, plusieurs familles originaires d'Amsterdam et qui, avant la révocation de l'édit de Nantes, s'étaient établies et naturalisées en France. Amsterdam alors se montra aussi impatiente qu'aucune autre ville de la Confédération, de voir le stathoudre frapper un coup funeste aux prétentions du monarque à qui importait au plus haut degré l'alliance de l'Angleterre ou sa neutralité. Louis, sans le vouloir, fit plus encore pour favoriser les projets de Guillaume : il porta ses armes à l'est et sur le Rhin, pour assurer au cardinal de Furstenberg, sa créature, la succession de l'électeur de Cologne au moment même où le prince

1. Il y eut, dit M. Hallam, dans la révolution de 1688, un concours extraordinaire de circonstances favorables....., et toutes, même celles qui eurent quelque inconvénient temporaire, furent éminemment propres, dans leur effet, à la régénération de la constitution du royaume. (*Ubi suprà*.)

d'Orange méditait d'exécuter à l'ouest sa grande entreprise.

Dispositions du prince d'Orange.

1688

Ces obstacles étant levés, Guillaume sollicita et obtint, dans plusieurs séances secrètes, l'aveu des états généraux de la république pour son expédition d'Angleterre, qu'il préparait depuis longtemps à grands frais. Il voyait réunies sous ses ordres une flotte nombreuse et une armée composée de vieux soldats de tous les pays protestants de l'Europe, et où des Anglais persécutés pour leur religion et distingués par la naissance et par la fortune, accouraient en foule et formaient plusieurs corps d'élite : tout était prêt, et Guillaume choisit pour son lieutenant l'illustre comte de Schomberg, guerrier septuagénaire, non moins célèbre par sa science militaire et par ses exploits à la tête des armées de Louis XIV, que par le sacrifice qu'il avait fait de son bâton de maréchal de France à l'intégrité de sa foi religieuse. L'amiral Herbert, illustre alors par de glorieux services, et disgrâcié par Jacques pour son attachement au protestantisme, commandait la flotte[1].

Son manifeste.

Le prince d'Orange se fit précéder en Angleterre d'un habile manifeste : il y rappelait les liens étroits qui l'unissaient par son mariage à ce royaume ; il énumérait les plus graves atteintes portées par le roi Jacques aux lois fondamentales de l'Angleterre, aux chartes municipales et à l'Église établie : il disait qu'un parlement légal et élu pouvait seul apporter un remède à tant de maux ; mais qu'après la mutilation des corporations investies du

1. Le vice-amiral Herbert avait perdu sa charge, parce qu'il avait refusé de voter pour la révocation de l'acte du test. (Lingard.)

privilége d'élire et la destitution systématique des lieutenants de comtés, des juges de paix et des shériffs chargés d'assurer la liberté des élections, la convocation d'un parlement libre et légal n'était plus possible : il ajoutait que des motifs graves donnaient lieu de penser que l'enfant qui portait le titre de prince de Galles n'était pas réellement né de la reine. Par tous ces motifs, et par reconnaissance de l'affection du peuple anglais pour sa femme et pour lui, il avait résolu de se rendre aux instantes prières d'un grand nombre de lords spirituels et temporels et de beaucoup d'autres personnes de toute condition et de passer en Angleterre à la tête d'une force suffisante pour repousser la violence. Il protestait contre toute pensée de conquête et promettait que ses troupes observeraient la plus rigoureuse discipline et quitteraient le royaume aussitôt que la nation serait délivrée de la tyrannie. Son seul objet, disait-il, était la convocation d'un parlement libre et légal, et il s'engageait solennellement à abandonner la solution de toutes les questions générales et particulières à la décision de ce parlement.

Ce manifeste fut rapidement répandu en Angleterre : le roi le sut, et pour la première fois il comprit l'étendue et l'imminence du péril. Il avait, dans ces derniers temps, méprisé tous les avis qui lui étaient donnés de divers côtés, et entr'autres par une menace significative que le comte d'Avaux, ministre français à la Haye, avait adressée, au nom de son maître, aux états-généraux à l'occasion des armements secrets que faisait la Hollande[1].

1. Le ministre français à la Haye, d'Avaux, voyant le péril imminent de Jacques II, prit sur lui, d'accord avec Skelton, ambassadeur de ce prince à Paris, de déclarer aux états-généraux, le 30 août 1688, que le roi d'Angleterre

Jacques les croyait dirigés contre la France et non contre lui-même. Abusé par de perfides rapports, il avait rejeté les avertissements de Louis XIV, et poussant à l'extrême l'aveuglement de son orgueil royal, il s'était considéré comme offensé de l'appui que ce prince lui fit offrir. Rappelé maintenant à lui-même, il vit avec terreur le vide qu'il avait fait autour de lui. Qu'était devenu le parti qui, durant quarante années, avait été le plus ferme rempart de la monarchie? Où étaient ces braves gentilshommes toujours prêts à verser leur sang pour la couronne? Blessés dans leur croyance, arrachés du banc des juges, dépouillés de leurs emplois et de leurs grades militaires, ils voyaient avec une joie mal déguisée le péril de leur ingrat souverain : où étaient ces prélats et ces prêtres qui, du haut de dix mille chaires, avaient proclamé le principe de l'obéissance passive devant l'oint du Seigneur? Quelques-uns languissaient en prison, d'autres avaient été ruinés, tous avaient gémi sous le joug de fer de la haute commission ecclésiastique et avaient tremblé d'être réduits à la mendicité par un dernier caprice de la tyrannie ; et maintenant le tyran était à son tour vaincu par la terreur : il essaya de revenir sur ses pas et de regagner, s'il était possible, les torys par des concessions : il promit encore une fois de protéger l'Église établie et de maintenir l'acte d'uni-

Peur de Jacques II.

Concessions tardives.

était l'allié du roi de France, et qu'un acte d'hostilité contre le premier serait regardé par le second comme une déclaration de guerre. (Voyez les Mémoires de Dalrymple et la *Corresp.* de Barillon.)

Jacques, au lieu d'ouvrir les yeux et de tirer avantage de cette utile déclaration, s'en offensa et soutint que son ministre Skelton l'avait provoquée ; il le rappela et l'envoya à la Tour. (Mazure, *Hist. de la révolution de 1688.*)

formité ; il se dit prêt à faire les plus grands sacrifices pour maintenir la concorde, et rétablit l'évêque de Londres, Compton, sur son siége ; son intention, disait-il, était de rétablir également, dans leurs charges, les lords lieutenants et tous les magistrats destitués pour cause de religion; il promit de reconstituer les corporations municipales qu'il avait dissoutes ; il rendit le célèbre collége de la Madeleine et tous ses biens à leurs légitimes possesseurs et révoqua les pouvoirs de la haute cour ecclésiastique : il était trop tard : des concessions faites à l'heure du péril ne peuvent qu'affaiblir le pouvoir qui les accorde, et on provoque moins la reconnaissance que la pitié en donnant à la peur ce qu'on a refusé à la justice. Jacques s'efforça en vain d'obtenir du primat Sancroft et des évêques une réponse au manifeste du prince, il tenta sans succès de se rapprocher d'Halifax, l'un des chefs les plus respectés des torys, et qui bientôt après se déclara pour les whigs ; la trahison l'environnait de toutes parts, et déjà, signe précurseur de la chute des trônes, ceux mêmes qui s'étaient déshonorés pour plaire au prince l'abandonnaient; Sunderland, le premier ministre de Jacques, comblé par lui d'honneurs et de richesses pour prix de sa conversion apparente, trompa son maître trop crédule, et l'entoura de piéges après l'avoir endormi longtemps dans une sécurité funeste.

Le roi mit alors sa dernière espérance dans son armée et dans sa flotte. Ses forces de terre augmentées des régiments qu'il avait rappelés d'Ecosse et de ceux qu'il avait fait venir d'Irlande, montaient encore à près de 40,000 hommes, armée aussi forte par le nombre qu'aucune de celles qu'un roi d'Angleterre eût commandée

avant lui, mais en grande partie désaffectionnée et minée par la trahison : la flotte était formidable et sous les ordres de lord Darmouth, marin loyal et fidèle, mais elle devenait inutile au roi si l'ennemi trompait sa surveillance ou si les vents devenaient contraires.

Le prince d'Orange suivit de près son manifeste : il alla, le 16 octobre 1688, prendre congé des états réunis à la Haye. Il les remercia, dans un discours touchant, pour les preuves d'affection et de confiance qu'ils lui avaient données depuis le temps où il avait été laissé orphelin, et pour l'appui qu'ils lui accordaient dans la crise actuelle. Il n'avait cessé, leur dit-il, d'avoir à cœur le plus grand bien de son pays, et maintenant il allait les quitter peut-être pour ne plus revenir ; mais, s'il succombait dans la défense de la religion protestante et de l'indépendance de l'Europe, il recommandait à leurs soins sa femme tendrement aimée. Le grand pensionnaire répondit au prince d'une voix émue, et un grand nombre d'assistants ne purent retenir leurs larmes. Guillaume seul, tout entier à ses projets, ne laissa percer ni dans sa voix, ni dans ses regards, aucun signe d'agitation ; il demeura jusqu'à la fin calme, austère et maître de lui-même. Dans la soirée il gagna Helvœtsluys, où sa flotte était réunie, il arbora sur le vaisseau *La Brille* son pavillon, où étaient écartelées les armes de la famille de Nassau et celles d'Angleterre. La devise singulièrement heureuse pour la circonstance était celle de la maison d'Orange : JE MAINTIENDRAI ; elle était suivie de ces mots très-significatifs : *les libertés de l'Angleterre et la religion protestante*.

Adieux du prince d'Orange aux états-généraux.

L'expédition mit à la voile avec une brise favorable ;

mais bientôt le vent tourna, souffla violemment de l'ouest, et rejeta la flotte en désordre sur les côtes de Hollande. Un seul bâtiment fut perdu, et quelques jours plus tard, le 1er novembre, le prince remit en mer avec un vent d'est très-propice. Il paraissait diriger sa course vers le nord de l'Angleterre, et trompa ainsi la flotte royale réunie à l'embouchure de la Tamise. Tout à coup il changea de direction, navigua au sud-ouest et traversa rapidement le détroit, toujours secondé par ce même vent d'est qui empêchait lord Darmouth de gagner la mer et refoulait ses vaisseaux dans le fleuve. La flotte hollandaise, par l'erreur d'un pilote, dépassa Tolbay, port aujourd'hui florissant, et alors entièrement désert, où le prince avait l'intention de débarquer. Plymouth était le port voisin; mais là une garnison nombreuse aurait disputé le rivage, et dans peu d'heures la flotte royale, qui avait enfin réussi à doubler la pointe de Kent, allait être en vue et commencerait l'attaque. Le péril était grand, lorsqu'un léger vent du sud s'élevant tout à coup, poussa l'expédition dans le port même de Tolbay, où Guillaume débarqua heureusement et fit célébrer un service d'action de grâces. Le vent, aussitôt après, changea encore une fois et souffla de l'est avec fureur: la flotte royale fut arrêtée de nouveau par la tempête et chercha refuge à Portsmouth. Cet étonnant concours des vents en faveur de l'entreprise de Guillaume frappa vivement les esprits du peuple et de l'armée, et ils y virent un gage de succès, un signe éclatant de l'intervention divine et de l'assistance du Ciel[1].

Débarquement du prince d'Orange en Angleterre. (1688)

1. Ces faits curieux n'ont point été contestés : ils nous ont été transmis avec détail par deux historiens célèbres qui l'un et l'autre étaient alors sur la

Le prince, à peine débarqué, se mit en marche, et le troisième jour il atteignit Exeter, où il fit une entrée solennelle au milieu d'une foule immense accourue pour voir le vaillant soutien de la religion protestante et son armée libératrice. Cependant aucun de ceux qui l'avaient appelé ne s'était encore présenté à Guillaume, et il demeura plusieurs jours à Exeter dans une attente pénible. L'armée du roi s'avançait à sa rencontre : Salisbury avait été désigné pour la réunion des forces royales; Jacques II enfin se disposait lui-même à s'y rendre. Alors commencèrent les défections. Le prince vit arriver successivement dans son camp plusieurs whigs considérables par leur fortune ou par leur nom, lord Colchester, Thomas Warton, Edouard Russel, et les torys sir William Portman, sir Francis Ware, lord d'Abington et le magnifique sir Edouard Seymour, le premier entre les torys par la grandeur de sa famille, par sa richesse et par ses talents [1]. Le prince maintenait dans son camp la plus stricte discipline et son quartier général avait toute l'apparence d'une cour. Plus de soixante personnages de distinction s'y étaient rendus de tous les points de l'An-

Défections autour du roi.

flotte du prince, Burnet et Rapin-Thoiras, et ils furent cause, dit celui-ci, qu'on appliqua au prince d'Orange ces vers de Claudien :

> Fortunate nimium cui militat æther
> Et conjurati veniunt ad classica venti.

(*Hist. d'Angl.*, l. XXIV.)

1. « Sir Edouard, lui dit le prince avec l'intention de lui être agréable, on dit que vous êtes de la famille du duc de Sommerset. — Pardonnez-moi, Monseigneur, répliqua sir Edouard, qui n'oubliait jamais qu'il était le chef de la branche aînée des Seymours, c'est le duc de Sommerset qui est de ma famille. »

gleterre, beaucoup d'entre eux y arrivèrent successivement, et ils se lièrent par la promesse solennelle de poursuivre de tous leurs efforts le grand but indiqué dans le manifeste du prince, de protéger sa personne contre toute attaque, et de persévérer dans leur entreprise jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu des garanties solides pour les libertés et pour la religion du peuple anglais.

Des soulèvements éclataient de toutes parts dans le royaume; déjà les principaux comtés du nord et de l'ouest étaient au pouvoir des insurgés; les chefs de l'armée obéissaient la plupart à l'impulsion secrète et perfide d'un homme destiné à la plus haute illustration militaire, de Churchill, comblé des faveurs du roi qu'il trahissait. Le premier officier qui passa du camp royal dans celui du prince fut le jeune Edouard Cornbury, fils aîné de lord Clarendon, parent du monarque et commandant de trois régiments de cavalerie qu'il avait en vain essayé d'entraîner. Beaucoup suivirent son exemple, entr'autres les colonels Kirke et Trelawney, Henri Fitz Roy, duc de Grafton, colonel du premier régiment des gardes à pied, et Churchill lui-même. Le roi, qui s'était avancé de sa personne jusqu'à Salisbury, informé de ces défections, n'osa se risquer plus avant, ni livrer bataille, et après quelques escarmouches d'avant-garde, il donna l'ordre à son armée de se replier sur la capitale, dont il reprit lui-même le chemin. Dans sa retraite, il se vit encore délaissé par son gendre le prince George de Danemark, par d'Ormond et quelques autres qu'il croyait fidèles; une nouvelle encore plus fatale l'attendait à son retour à Londres, il y apprit que sa se-

Désertion des principaux chefs.

conde fille Anne, femme du prince George, conseillée par sa confidente lady Churchill, avait échappé aux sentinelles placées par la reine aux portes de son appartement, qu'elle avait pris la fuite et que le lieu de sa retraite était pour tous un mystère. Le malheureux père demeura accablé, un cri de douleur s'échappa de ses lèvres : « O Dieu, dit-il, secourez-moi, mes propres enfants m'ont abandonné....![1] » Dès ce moment il perdit tout courage et ne songea plus qu'à mettre en sûreté, par la fuite, la reine, le jeune prince de Galles et lui-même.

Le roi craignait de tomber vivant dans les mains de ses ennemis, et peut-être la sanglante image de son père se mêlait-elle alors dans ses souvenirs à tant d'actes tyranniques dont il s'était rendu coupable. Il crut nécessaire de tromper le prince d'Orange, la capitale et sa propre cour sur ses intentions véritables, et de se ménager ainsi le temps de préparer la fuite de sa famille et la sienne. Il convoqua tous les lords spirituels et temporels présents à Londres et leur demanda conseil. L'avis général fut de réunir, dans le plus bref délai, un parlement. Lord Clarendon, malgré de vives et récentes protestations de dévouement, accabla, dans cette occasion, le malheureux prince de sanglants reproches; Halifax, jusque-là fidèle au malheur, tint un langage différent, mais il insista pour que le roi destituât tous les catholiques pourvus de charge ou d'emplois, malgré les lois du royaume; il demanda qu'il se séparât entièrement de la France.

1. Il s'émut dans cette occasion, dit l'historien de sa vie, comme David en des circonstances pareilles : « Oh! si mes ennemis seuls m'avaient accablé, je l'aurais supporté ! » (*Mém. de Jacques II.*)

qu'il accordât une amnistie complète pour le passé, et qu'il ouvrît une négociation sérieuse avec le prince d'Orange. Le roi résista d'abord, puis feignit de consentir; il promit de convoquer un parlement et nomma, pour traiter en son nom avec le prince, Halifax, Nottingham et Godolphin ; mais le jour même, il dit à l'ambassadeur français Barillon, qu'il n'avait agi de la sorte que pour gagner du temps et mettre la reine et le prince de Galles en sûreté. Après avoir en vain essayé de les faire embarquer à Portsmouth, il confia ce double et précieux dépôt au fameux comte de Lauzun qui vivait alors retiré à Londres, sous le poids de la colère de Louis XIV. Lauzun réussit à conduire en France le jeune prince et sa mère, et Jacques l'ayant appris ne songea plus qu'à les suivre.

Fuite de la reine et du prince de Galles.

Guillaume s'était avancé jusqu'à Hungerford, et tout jusqu'alors lui avait réussi : les comtés de l'est s'insurgeaient comme ceux de l'ouest et du nord : Warwick, Bristol, Glocester, s'étaient déclarés en sa faveur. Ses partisans, conduits par lord Lovelace, étaient entrés dans Oxford, l'un des plus fameux boulevards de la maison de Stuart, et dont l'antique université qui faisait sa gloire avait été si indignement traitée par le roi Jacques. Les magistrats de la vieille cité vinrent eux-mêmes aux portes féliciter les insurgés, et toutes les maisons furent en un moment pavoisées de rubans orange aux couleurs du prince. La petite cour de Guillaume grossissait chaque jour, et maintenant que la victoire paraissait assurée, le mal presque toujours inséparable de la bonne fortune en politique commençait à se produire, la division se montrait au sein du parti triomphant. Les whigs deman-

daient que la force ouverte fût employée pour expulser celui qu'ils ne nommaient plus que le tyran, et voulaient que Guillaume mît la couronne sur son front; les torys soutenaient qu'ils ne s'étaient déclarés contre lui que pour sauver l'Église et maintenir les institutions du pays, que Jacques était roi légalement, qu'il ne pouvait être déposé qu'au mépris de toutes les lois et qu'il fallait se borner à limiter son autorité, à lui imposer un frein qui l'empêchât d'en abuser désormais. Le prince d'Orange montra, dans cette circonstance, tout l'empire qu'il avait sur lui-même, aussi bien qu'une connaissance parfaite de la situation et du caractère de ses ennemis, ainsi que des moyens les plus propres à le conduire au but. Il savait qu'en se présentant en Angleterre à la tête d'une force étrangère, pour la défense de la religion et des lois, il devait donner l'exemple du respect religieux de sa parole et s'abstenir soigneusement de toute violence inutile. Un parlement libre, disait-il, pouvait seul régler les intérêts du pays, et quel que fût le secret désir de son cœur, il résolut d'accueillir les ouvertures du roi, quoique la majorité des seigneurs présents dans son camp eût été d'avis de les rejeter. Guillaume voulait laisser au roi la responsabilité des mesures extrêmes : il comptait sur lui enfin pour achever sa propre ruine, et l'événement prouva qu'il ne s'était pas abusé : dans le moment même où ses commissaires négociaient en son nom, Jacques disposait tout pour sa fuite, mais avant de s'éloigner il voulut, pour affaiblir les forces de ses ennemis, désorganiser l'armée et l'administration civile[1]. Il écrivit à lord

1. *Mémoires de Jacques II.* — M. Macaulay dit que le roi, avant de faire,

Feversham, en le remerciant ainsi que ses officiers et ses soldats, de leurs services, les exhortant d'ailleurs à cesser une résistance inutile et à lui rester fidèles. C'était lui dire de licencier son armée. Il brûla ensuite de sa main toutes les lettres de convocation pour un nouveau parlement. Vers trois heures du matin il se leva, sortit déguisé du palais par un passage secret, passa la Tamise, monta en voiture sur l'autre rive et se dirigea rapidement vers Sherness où il comptait s'embarquer. En traversant le fleuve, il y avait jeté le grand sceau auquel le peuple anglais attachait une vertu spéciale et qui seul donnait aux actes du gouvernement un caractère légal.

Fuite de Jacques II.

Le matin suivant, Londres apprit que le gouvernement était dissous, l'armée licenciée et la ville livrée tout entière à la populace. Les lords présents se réunirent spontanément aux magistrats de la cité pour aviser aux circonstances, et Guillaume fut invité à hâter son arrivée dans la capitale abandonnée par le roi, et où déjà la multitude se portait à de sauvages excès : tout citoyen appartenant à la religion romaine vit sa maison assaillie, enfoncée et pillée. La plupart des ambassadeurs des puissances catholiques soutinrent un siége dans leur demeure envahie et violée par des bandes furieuses. L'ambassade d'Espagne fut saccagée de fond en comble : les chapelles catholiques furent démolies et la rage popu-

Pillage et dissolution.

voulut se venger en livrant son royaume aux horreurs de l'anarchie. Quelques-uns de ses actes, en effet, paraissent avoir eu pour mobile la vengeance autant que le désir d'assurer sa fuite ou de rendre son retour plus facile : on conviendra cependant que sa conduite alors fut toute naturelle et suffisamment motivée par les circonstances.

laire se déchaîna surtout contre l'imprimerie royale d'où étaient sorties tant de publications menaçantes pour l'Église établie. Rien dans ce bâtiment ne fut épargné, et la masse énorme de papiers qu'il renfermait fut livrée aux flammes. La capitale présentait en divers lieux le spectacle d'une ville prise d'assaut : de toutes parts on cherchait les jésuites et les prêtres, responsables, aux yeux de la foule, des actes que les plus sages d'entre eux avaient eux mêmes déplorés : un grand nombre furent saisis et jetés en prison : le nonce s'échappa déguisé. La populace cependant ne se montra avide que du sang d'un seul homme, de l'exécrable Jeffries, qu'un régiment tout entier put à peine dérober à sa fureur. Ainsi s'écoulèrent deux jours dans les hideux désordres de l'anarchie : ils furent suivis d'une nuit d'angoisses, célèbre dans l'histoire, sous le nom de nuit Irlandaise (*Irish night*). Un bruit accrédité par la malveillance et grossi par l'effroi circula dans la ville avec la rapidité de l'éclair et la remplit d'épouvante et d'horreur : les régiments irlandais, licenciés et laissés à eux-mêmes sans ressources et sans paye, marchaient, disait-on, sur Londres ; ils arrivaient, pour venger sur la ville sans défense, des maux séculaires, et les horreurs fort exagérées du massacre des protestants d'Irlande, sous Charles Ier, se représentèrent soudain à toutes les mémoires. En un instant la ville entière fut debout et en armes, attendant un ennemi invisible qui ne se présenta pas, et demandant à grands cris le prince d'Orange comme un libérateur.

Guillaume avançait toujours, et au bruit de la fuite du roi il précipita sa marche ; mais guerrier consommé, et obligé, par la grandeur même des intérêts qu'il était venu

défendre, à prendre pour sa sûreté des précautions nécessaires, il ne voulut point s'aventurer seul, sans son armée, au milieu d'une population étrangère, et dont une partie lui était hostile. L'événement justifia sa prudence : il était à Windsor lorsque la nouvelle se répandit que le roi n'avait pu s'embarquer et qu'il se disposait à revenir à Londres. Ce bruit était véritable ; Jacques II après avoir voyagé rapidement sur la rive droite de la Tamise, avait été retenu par un incident fortuit jusqu'à la nuit suivante, en vue de l'île de Sherness, et lorsqu'à minuit il voulut s'embarquer, le bruit de sa fuite et des événements survenus à Londres était arrivé jusqu'aux pêcheurs de la côte : ils visitèrent le petit bâtiment monté par le roi au moment même où il mettait à la voile. Jacques fut découvert, et sous son déguisement il éveilla les soupçons. Les pêcheurs, sans le connaître, lui firent subir un interrogatoire et l'insultèrent grossièrement. Conduit à terre et reconnu, il demanda, sans pouvoir l'obtenir, qu'il lui fût permis de s'embarquer de nouveau, et une garde sévère fut faite autour de sa demeure. La nouvelle en parvint rapidement à Londres, et Feversham reçut l'ordre de partir sur-le-champ avec un escadron des gardes et de mettre le roi en liberté. Jacques, délivré, reprit le chemin de la capitale, et chargea Feversham d'une lettre pour le prince, dans laquelle il lui apprenait son prochain retour à White-Hall, et l'invitait à une conférence personnelle.

Arrestation du roi.

Son retour à Londres.

Le retour imprévu du roi fut un coup de foudre pour Guillaume comme pour tous les lords présents dans son camp, et dont le nombre fut promptement grossi de tous ceux qui avaient siégé les jours précédents à Londres dans

le gouvernement provisoire : l'un de ceux-ci était Halifax. Ils tinrent conseil, et furent d'avis que Jacques reçût l'invitation de quitter Londres pour une autre résidence. Cette décision était conforme aux vues du prince, trop profond politique et trop instruit du caractère vindicatif du roi pour n'être pas certain que le succès de son entreprise était incompatible avec le maintien de son beau-père sur le trône. Quelle garantie suffisante, en effet, obtiendrait-on pour l'Église établie, d'un homme que ses croyances personnelles forçaient à l'exécrer en la considérant comme la plus grande plaie de son royaume? Quel gage de son respect pour les lois du pays donnerait un prince qui se croyait au-dessus d'elles par sa naissance et par une prérogative de droit divin? quelle sécurité trouveraient auprès d'un roi qui n'avait pardonné aucune injure, cette foule d'hommes qui avaient vu dans le prince d'Orange un libérateur, et qui lui avaient confié leur fortune et leur vie? Quelle confiance, enfin, mettre dans la parole de celui qui avait violé toutes ses promesses[1], et quel fond pouvait-on faire sur un meilleur gouvernement à l'avenir avec un maître complétement incapable de gouverner? Il était donc nécessaire que Jacques perdît sa couronne ou du moins sa puissance; mais Guillaume

1. Le roi Jacques, dit David Hume, affichait de grandes prétentions à la sincérité; il protesta sans cesse de sa ferme intention de maintenir les libertés et les institutions religieuses de son pays, et pourtant il faut avouer que son règne fut une attaque perpétuelle contre les unes et les autres. (*Histoire d'Angleterre.*)

Ce grand historien, que l'on croit très-favorable aux Stuarts, a cependant presque toujours jugé leurs actes avec une impartialité rigoureuse : mais il montre souvent trop d'indulgence pour leurs personnes, et l'on en a conclu, à tort selon nous, qu'il avait mal apprécié leur époque.

répugnait à employer des moyens trop violents contre son beau-père, tandis que si le roi quittait de nouveau son royaume et abandonnait le trône de son propre mouvement, il paraîtrait y avoir renoncé, et pourrait être considéré par ses sujets comme ayant abdiqué. Il importait donc qu'il reprît encore une fois volontairement le chemin de l'exil, et il fallait pour cela accroître ses alarmes et lui rendre la fuite facile. Telle était l'opinion du prince et de la grande majorité des seigneurs anglais présents autour de lui. Guillaume y conforma sa conduite.

Jacques II était rentré à White-Hall et reprenait courage: quelques cris jetés sur son chemin, des feux épars allumés çà et là en signe de réjouissance, lui avaient rendu confiance en lui-même, et, peu d'heures après son retour, le palais avait repris à peu près son aspect accoutumé. Le roi convoqua un conseil, le dernier de son règne. Il y exhala sa colère contre tous les pairs spirituels et les lords qui, en son absence, avaient pris en main le gouvernement et préservé Londres peut-être de la destruction ; il n'épargna le reproche ni aux pairs laïques, ni à l'archevêque Sancroft, ni à aucun des prélats qui lui étaient restés fidèles et qui refusaient encore de porter leur hommage à un autre souverain. Mais bientôt son orgueil fléchit et ses espérances s'évanouirent: Zullestein, envoyé de Guillaume, fut annoncé et délivra un message secret : le prince, dit-il, n'acceptait pas l'entrevue proposée, et ne viendrait point à Londres ni en aucun lieu occupé par des troupes sous d'autres ordres que les siens. Jacques s'enquit alors de Feversham, son propre envoyé : qu'était-il devenu ? Mais Feversham, arrivé sans sauf-conduit au quartier-général hollandais, avait été fait prisonnier : Jacques, cons-

Dernier conseil tenu par Jacques II.

terné, fit demander aux magistrats de Londres si, dans le cas où il chercherait un refuge dans la cité, ils s'engageraient à le défendre comme leur souverain : mais il avait déchiré leur charte municipale, et livré à l'échafaud, sur de simples soupçons, quelques hommes les plus recommandables de la cité ; il avait fait outrage à sa religion comme à ses priviléges; les magistrats refusèrent l'engagement demandé.

L'armée hollandaise s'approchait et occupait déjà Chelsea et Kinsington. A l'ombre de la nuit, une troupe de cavalerie et quelques bataillons d'infanterie pénétrèrent au cœur de la capitale. Leurs colonnes se dirigèrent sur White-Hall. Le régiment de Coldstream était de service près du roi, commandé par le comte de Craven, blanchi dans les guerres du continent sous les yeux du grand Gustave, maintenant âgé de quatre-vingts ans, mais intrépide sous les glaces de l'âge et modèle accompli de la loyauté militaire. Sommé de se retirer devant des forces très-supérieures, le vieux guerrier répondit qu'il se ferait tailler en pièces plutôt que de reculer : il fallut que le roi lui-même défendît de tenter une résistance impossible : ses gardes obéirent, et les sentinelles hollandaises occupèrent les postes du palais. Jacques se retira pour la nuit, ne sachant que résoudre, et de toutes parts environné de périls. Il s'endormit, et fut bientôt tiré de son sommeil : un second message du prince était arrivé : Halifax en était porteur, et il insistait pour être sur-le-champ introduit. Il entra suivi de deux seigneurs, et remit au roi une lettre par laquelle Jacques était invité à quitter sans délai White-Hall pour Ham, château sur la Tamise, et résidence de lord Lauderdale. Le prince, dit Halifax, serait à Londres

dans quelques heures. Braver l'ennemi, et rester à Londres pour l'attendre était une résolution héroïque conseillée par les hommes loyalement dévoués à la personne de Jacques et au principe de la royauté héréditaire : mais le roi fit ce que ses ennemis souhaitaient le plus ardemment; il promit de quitter Londres, et demanda que le château de Rochester, situé sur la Medway, et d'où la fuite était plus facile encore qu'à Ham, lui fût assigné pour sa retraite. Cette demande fut aussitôt accordée, et le lendemain 18 décembre, par une matinée sombre et pluvieuse, le dernier roi de la maison de Stuart sortit de son palais pour n'y plus rentrer. La barque royale, escortée par des soldats étrangers, descendit la Tamise et gagna Rochester. Il y demeura plusieurs jours, insensible aux instantes prières de ses partisans, du primat Sancroft, chef des protestants torys qui lui demeuraient fidèles, et de ses propres coreligionnaires qui le suppliaient de ne point fuir, lui promettant tous de défendre intrépidement ses droits et sa couronne, si enfin, par une déclaration solennelle, il abdiquait une politique funeste. Jacques, dont l'intelligence étroite était alors comme paralysée par la crainte, ne se montra préoccupé que du soin de sa sûreté personnelle, et tremblait pour sa vie lorsque son trône seul était en danger : il rejeta le conseil salutaire qui lui était donné, et dans la nuit du 22 décembre tout étant prêt pour sa fuite, il sortit du château par un secret passage, s'embarqua et fit voile pour la France.

Seconde fuite de Jacques II. 18 déc. 1688.

Le prince d'Orange avait occupé Londres avec son armée aussitôt après le départ du roi, et, déguisant soigneusement tout ce qui aurait pu donner l'idée d'une prise de possession par une force étrangère, il confia la

Entrée du prince à Londres. 1688.

sûreté de la capitale aux régiments anglais et écossais sous ses ordres; les premiers occupèrent le quartier de la Tour, et les Écossais Southwark. La population presque tout entière fit à Guillaume un accueil enthousiaste : les évêques, à l'exception du primat Sancroft, les pairs du royaume, les ministres des cultes dissidents, les magistrats et les hommes de loi de la cité [1], vinrent en corps lui offrir leurs félicitations et leurs hommages : toutes les cloches saluèrent sa venue, les rues et les places étincelaient de feux, et les couleurs du prince flottaient sur toutes les têtes.

Guillaume avait vaincu sans combat, mais il lui était plus facile de renverser que d'édifier, et au moment où sa victoire semblait complète, les difficultés véritables allaient commencer. Il eut d'abord à résister à l'importunité de ses partisans, qui le pressaient de saisir la couronne de ses mains triomphantes : il fut fidèle à la promesse qu'il avait faite de laisser les représentants naturels du peuple anglais régler ses destinées, et il convoqua d'abord dans ce but deux assemblées, l'une composée de tous les pairs spirituels et temporels, l'autre de tous les anciens membres qui avaient siégé dans la chambre des communes sous les deux derniers règnes [2].

Convocation des deux chambres de la convention.

Ces assemblées prirent aussitôt deux résolutions de la

1. L'un de ces derniers, l'avocat Maynard, âgé de quatre-vingt-dix ans, fit au prince une réponse qui, aux yeux de la plupart des Anglais, résumait la situation. Frappé de son grand âge et de son air vénérable, Guillaume lui dit que, selon les apparences, il avait survécu à la plupart de ses confrères. « Oui, répondit Maynard, et sans l'heureuse arrivée de Votre Altesse, j'aurais survécu à la loi elle-même. »

2. Les membres des communes du dernier parlement ne furent point convoqués, comme ayant été élus en partie par des corporations illégales.

plus haute importance : elles invitèrent le prince à se charger provisoirement de l'administration du royaume, et à engager, par une lettre de sa main, tous les corps constitués à envoyer sans délai leurs représentants à Westminster.

La révolution qui venait de s'accomplir obtint l'assentiment de beaucoup de catholiques qu'alarmaient les mesures violentes et téméraires de Jacques II, et qui redoutaient avec raison une réaction effroyable. Ce fut la sanction la plus décisive de la conduite de Guillaume : il prêta une oreille indulgente a leurs griefs, délivra des passeports à tous ceux qui en demandaient, visita les prélats prisonniers, et les assura qu'ils seraient rendus à la liberté aussitôt qu'il serait libre d'agir lui-même selon ses vœux : l'ambassadeur espagnol, présent à Londres, et témoin de ces grands événements, écrivit à sa cour et fit savoir au pape que les dangers auxquels les membres de la véritable Eglise avaient été récemment exposés en Angleterre, n'étaient imputables qu'à Jacques II, et qu'ils avaient été préservés par Guillaume d'une sanglante persécution [1].

Révolution en Écosse.

L'Ecosse suivit l'exemple de l'Angleterre : de toutes parts les habitants se levèrent en armes et chassèrent l'administration, en grande partie catholique, que leur avait imposée le roi Jacques : la fureur populaire se déchaîna principalement contre Perth, le chancelier, déserteur de la foi protestante, et qui le premier avait inventé et appliqué en Ecosse la cruelle torture de l'écrou. Perth

1. M. Macaulay a tenu dans ses mains les dépêches originales de cet ambassadeur, et il en cite plusieurs fragments textuels très-importants pour l'histoire (*Hist. d'Angl., depuis l'avénement de Jacques II*).

tenta de s'échapper sous un vil déguisement et s'embarqua; mais il fut poursuivi, assailli en mer, fait prisonnier et enfermé au château de Stirling, dont les murs le dérobèrent à peine aux ressentiments provoqués par son exécrable tyrannie. Tous les Ecossais de marque, présents à Londres, furent convoqués en conseil par le prince. Le résultat de leur délibération fut d'inviter Guillaume à élire une convention des états d'Ecosse pour le 14 mars suivant, et à exercer lui-même jusque-là l'autorité civile et militaire.

Il y eut alors dans toute la Grande-Bretagne un rare concert et comme un accord remarquable de plusieurs partis longtemps opposés et ennemis; les membres de l'Église établie et les dissidents, les torys et les whigs, parurent quelques jours n'avoir qu'un esprit et qu'une âme pour reconnaître le grand service rendu au pays par Guillaume : mais lui ne s'abusait pas; il savait que cet accord, né avec le péril, disparaîtrait avec lui, et il dit à cette occasion, comme de nos jours un autre souverain à qui les premiers actes de son règne donnèrent d'abord une immense popularité [1] : *Aujourd'hui l'Hosannah : demain peut-être la crucifixion*.

Les premiers signes de désaccord entre les grands partis se manifestèrent aussitôt après la réunion de la convention générale des représentants du royaume. Ceux-ci formèrent, selon l'usage, deux assemblées, celle des pairs, présidée par Halifax, et celle des communes, dont l'orateur élu fut Harris Powle, qui s'était fait un nom honorable dans les assemblées précédentes. Les torys avaient la

Divers partis et débats dans la convention.

1. Le pape Pie IX.

majorité, mais ils étaient divisés en trois fractions : la première, très-faible en nombre, demandait que des négociations fussent ouvertes avec le roi Jacques; la seconde, dont les principaux membres étaient le primat Sancroft, Rochester et Nottingham, voulait qu'une régence au nom de son fils, le jeune prince de Galles, fût nommée; la fraction, enfin, à la tête de laquelle était lord Danby, insistait pour que le trône fût déclaré vacant et déféré à la princesse Marie, femme de Guillaume. Les whigs étaient également d'avis de proclamer la vacance du trône, mais ils voulaient que le prince d'Orange y fût porté. Les débats furent longs et animés : la populace de Londres, inquiète et agitée, prit parti pour les whigs, pétitionna séditieusement, et tenta d'intervenir par les moyens à son usage, la force et la violence. Les whigs s'honorèrent alors, et se montrèrent à la hauteur de leur mission en s'unissant aux torys pour repousser d'un accord commun cet auxiliaire dangereux, et ils s'élevèrent avec une égale énergie contre la glorification du nombre, doctrine subversive, qui, livrant aux aveugles instincts des masses la solution des plus hautes questions politiques, ferait descendre rapidement les nations civilisées au-dessous des peuples sauvages.

Les jours s'écoulaient et le temps était précieux. Louis XIV avait reçu le roi Jacques en France avec les plus grands honneurs, et se disposait à venger sa cause avec éclat : en quelques semaines une armée française pouvait débarquer en Irlande, et il était à craindre qu'en Angleterre la division des partis ne rendît chaque jour plus difficile la tâche du gouvernement. Guillaume crut devoir s'expliquer : il déclara qu'il n'acceptait pas la ré-

gence au nom de l'enfant qu'on nommait le prince de Galles, et que, quelque profonde que fût sa tendresse pour sa femme, il se sentait incapable de remplir auprès d'elle un rôle subordonné. La princesse à son tour fit connaître qu'en aucune situation elle ne consentirait à être élevée au-dessus de son mari en rang ou en autorité : cette double déclaration hâta la conclusion des débats des deux chambres.

Un prudent compromis fut enfin adopté, surtout par les heureux efforts d'Halifax, entre les prétentions des divers partis. Une déclaration connue dans l'histoire sous le nom de LA DÉCLARATION DES DROITS, fut votée par les pairs et par les communes. Elle commençait par la récapitulation des abus et des actes coupables qui avaient rendu la révolution nécessaire. Jacques, était-il dit dans cet acte mémorable, avait usurpé les droits du pouvoir législatif; il avait puni comme criminelles des pétitions mesurées; il avait opprimé l'Église au moyen d'un tribunal illégal; il avait, sans le consentement du parlement, levé des taxes et soldé une armée permanente en temps de paix; il avait violé les franchises électorales et perverti le cours de la justice; il avait choisi des jurés corrompus; il avait exigé des cautions énormes des prisonniers, imposé des amendes exorbitantes et infligé des châtiments atroces et inutiles; il avait enfin confisqué les biens de personnes accusées, avant leur condamnation. Celui qui avait fait toutes ces choses ayant abdiqué, le prince d'Orange, que Dieu, avait suscité pour délivrer la nation de la superstition et de la tyrannie, avait invité les états du royaume à se concerter sur les moyens de garantir

Déclaration des droits

au pays sa religion, ses lois et ses libertés. Les lords et les communes, après en avoir délibéré, avaient résolu, à l'exemple de leurs ancêtres, de proclamer d'abord les anciens droits et les libertés de l'Angleterre. Ils déclaraient donc que le pouvoir de dispenser des lois n'avait aucun fondement légal ; que sans l'aide du parlement, le souverain ne pouvait imposer aucune taxe ni entretenir une armée permanente en temps de paix. Ils proclamaient le droit qu'avaient les sujets de pétitionner, les électeurs de choisir leurs représentants, le parlement de délibérer librement, la nation celui d'obtenir, au moyen de jurés légalement élus, une équitable administration de la justice conformément à l'esprit de ses propres lois, selon le droit et les anciennes coutumes des Anglais. La fréquente convocation des parlements enfin était prescrite pour redresser les abus, amender, conserver ou fortifier les lois. Après avoir ainsi rappelé les principes de la constitution, les lords et les communes, convaincus que le libérateur respecterait toujours les lois et les franchises qu'il avait défendues et sauvées, avaient résolu que Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange, fussent déclarés au même titre, roi et reine d'Angleterre, de France et d'Irlande, durant leur vie, et que l'administration du gouvernement ne pouvant être divisée, elle demeurerait tout entière dans les mains du prince : la couronne, après eux, était dévolue d'abord à la postérité de Marie, puis à celle d'Anne, et enfin à celle de Guillaume s'il survivait à la reine [1].

1. Il est digne d'attention, dit M. Macaulay, que pas une voix ne s'éleva dans les deux chambres contre la censure à laquelle la presse était soumise.

Cette déclaration [1], de laquelle date une ère nouvelle pour l'Angleterre, eut pour principal rédacteur le jurisconsulte Somers peu connu jusqu'alors et promptement appelé à une haute illustration [2]; elle avait été précédée d'une autre décision fort importante prise à l'unanimité dans les deux chambres et par laquelle tout prince catholique fut exclu de la succession au trône de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Il fut en outre décidé plus tard et statué dans l'acte d'établissement de la succession protestante voté en 1701, que tout membre de la famille royale qui s'unirait par mariage à une personne de la communion romaine serait exclue de la succession au trône et incapable à jamais de posséder la couronne, d'en hériter ou d'en jouir ainsi que de gouverner le royaume, et qu'enfin le cas échéant, la nation serait déliée de sa fidélité et la couronne reversible au plus proche héritier.

La princesse d'Orange avait été longtemps retenue par les vents contraires : elle arriva le 11 février, et le 12 du même mois, les deux chambres se rendirent solennellement à White-Hall et furent introduites. Halifax lut la déclaration des droits en présence du prince et de la princesse d'Orange et les invita l'un et l'autre, au nom des États du royaume, à accepter la couronne. Guillaume la reçut en son nom comme en celui de sa

Acceptation de la couronne par Guillaume et Marie. 1689

1. Voyez le texte de cette déclaration fameuse. *Parliamentary history*, vol. v, p. 108 et suivantes.

2. Il siégeait parmi les membres des communes et se fit remarquer dans la discussion entre les deux chambres, par une science profonde du droit constitutionnel et par la droiture et la fermeté de son jugement. Il fut élu président du comité chargé de rédiger la déclaration des droits.

femme : « cette couronne, dit-il, était pour eux précieuse surtout comme leur étant offerte par la confiance de la nation. » Il remercia les lords et les communes : il promit d'appliquer tous ses soins au bien du royaume et de recourir, pour y travailler, à l'avis des chambres auquel il serait toujours disposé à se confier plutôt qu'à son propre jugement. La déclaration des droits fut signée par les nouveaux souverains, et les hérauts d'armes proclamèrent, dans la capitale, aux acclamations du peuple, Guillaume et Marie roi et reine d'Angleterre[1].

Ainsi fut accomplie la révolution qui maintint en Angleterre l'union de l'Etat et de la religion protestante, qui consacra de nouveau, d'une manière pacifique, les institutions libres existantes depuis des siècles dans le royaume, et qui prévint dans ce pays de nouvelles luttes de l'autorité royale contre la puissance parlementaire, en établissant d'une manière formelle et incontestable pour tous, que la première tirait tous ses droits et toutes ses prérogatives du parlement et de la nation[2].

1. La princesse d'Orange, dit M. Hallam, se trouvait de fait dans la situation où avait été le roi Philippe durant son mariage avec Marie Tudor. Ce fut l'évêque Burnet qui dans un mémorable entretien avec le plus intime des conseillers du prince, insista fortement pour que sa femme fût couronnée avec lui. « La monarchie, dit-il, par suite de cet arrangement, semblait être double puisqu'il y avait deux souverains unis ; mais ceux qui connaissaient le caractère et les principes de la reine n'avaient aucune crainte de partage dans les conseils du gouvernement. *Hist. de mon temps*, v. II, p. 2.

2. La révolution coupa, dans ses racines, toute cette théorie de droit indestructible et de prérogative souveraine, qui avait mis la couronne en continuelle opposition avec le peuple. Une lutte avait subsisté pendant cinq cents ans, mais surtout pendant les quatre derniers règnes, contre les agressions du pouvoir arbitraire. Les souverains de l'Angleterre n'avaient jamais enduré patiemment le contrôle des parlements ; et il n'était pas naturel qu'ils l'endurassent ainsi, puisque les deux chambres du parlement étaient regardées, dans

La révolution qui mit sur le trône Guillaume III peut être considérée comme le dernier acte et le dénouement nécessaire de celle qui en précipita Charles Ier. Le principal objet de celle-ci fut l'intérêt civil ; dans la seconde, l'intérêt religieux fut prépondérant, mais en apparence peut-être plus qu'en réalité, car du droit de dispenser de l'observation des statuts sur un point eût infailliblement découlé celui de les violer sur tous, et le privilége que s'attribuait Jacques II d'affranchir des conditions légales, en matière ecclésiastique, n'eût pas été, avec le temps, moins destructif des institutions civiles que de l'établissement religieux. Quoi qu'il en soit, en 1640 comme en 1688, il faut reconnaître la force invincible que les intérêts civils et politiques trouvèrent au fond des consciences dans la foi religieuse, dans ce ressort intérieur et sacré, le seul qui ne fléchisse point sous la main des hommes, et toujours d'autant plus fort qu'il est plus comprimé.

Considérations sur la révolution d'Angleterre

l'histoire et dans le langage des lois, comme tenant, de la couronne elle-même, leur existence et leurs priviléges. . Un des problèmes les plus difficiles de l'art de gouverner a toujours été la combinaison d'une monarchie héréditaire avec les garanties de la liberté, de telle sorte que ni l'ambition des rois ne puisse saper les droits du peuple, ni la méfiance du peuple renverser le trône. L'Angleterre avait déjà l'expérience de l'un et l'autre de ces malheurs. Il semblait qu'il n'y eût point pour elle d'autre perspective que leur retour alternatif ou une soumission définitive au pouvoir absolu, à moins que par un grand effort elle ne plaçât pour toujours le trône sous l'empire de la loi, et ne le réduisît à être une portion intégrante et non plus la source primordiale et le principe de la constitution. Il fallait ruiner la maxime des jurisconsultes : *a Deo rex, a rege lex*, et faire ensuite que la couronne elle-même parût une création de la loi. C'est ce que firent, sans détruire d'ailleurs aucune des prérogatives de la couronne, la révolution de 1688 et l'acte d'établissement, et c'est ainsi que les droits du monarque et de la famille régnante émanèrent visiblement du parlement et du peuple. Hallam, *Hist. const. d'Anglet.*, c. XIV.

Des causes nombreuses, indépendamment de la situation géographique de la France et de la Grande-Bretagne, et du caractère de leurs habitants, ont fait des destinées très-diverses dans ces deux pays aux libertés publiques; j'en indiquerai quelques-unes.

On peut poursuivre la liberté à travers des ruines, mais ce n'est pas ainsi qu'on la fonde. Recherchée par les peuples pour elle-même et sans autre objet que l'affranchissement de toute entrave qui leur pèse, la liberté le plus souvent n'est que la licence, par laquelle ils seront fatalement ramenés sous un joug plus dur que celui qu'ils auront secoué. La liberté véritable est moins un but qu'un moyen d'atteindre un objet légitime : la conquérir et la posséder, c'est acquérir en elle des garanties, soit pour le maintien des lois protectrices des droits de tous, soit pour le développement des meilleures tendances du cœur de l'homme, et pour la satisfaction de ses justes besoins [1].

Telle fut en Angleterre l'œuvre de la révolution de 1688, dans laquelle l'amour de la liberté s'est montré inséparable de l'attachement aux institutions violées ou menacées, et qui eut pour but non de détruire, mais de conserver, en tenant compte toutefois des changements naturels indiqués par l'expérience, et des progrès rendus nécessaires dans les lois, par ceux des mœurs publiques et du temps. Ses auteurs n'invoquèrent pas des droits vagues établis sur des prétentions illimitées, conceptions de l'orgueil plus que de la raison; ils trouvèrent, dans leurs pro-

1. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent. Montesquieu, *Esprit des lois*.

pres institutions, la plupart des garanties désirées, également chères à toutes les classes de la nation ; ils virent, dans des corps anciens et respectés, les gardiens jaloux des droits et des priviléges qu'ils revendiquèrent avec cette autorité morale et toute-puissante que donne le respect de la tradition et de la loi. Ils n'eurent point une révolution sociale à accomplir au moyen d'une révolution politique, et leur victoire ne fut pas le triomphe d'une portion de la nation sur une autre, mais toutes les classes tendirent au même but et conspirèrent également pour le succès [1]. L'œuvre qu'ils ont faite

1. Entre un grand nombre de causes, celle qui a le plus contribué à rendre l'esprit public si puissant en Angleterre et à consolider dans ce pays la liberté tandis qu'elle n'a pu prendre racine en France est, à mes yeux, la constitution de son aristocratie, si différente de la nôtre. Aucun fait n'est plus capital, aucun n'est moins compris. J'ai dit à ce sujet, dans un précédent ouvrage : « Tout ce qui contribuait en France à maintenir deux classes distinctes, la représentation nationale, le service militaire, le commerce, tendit à n'en faire à peu près qu'une seule de l'autre côté du détroit ; la noblesse en Angleterre est insensiblement redevenue ce qu'elle était dans l'ancienne Germanie, c'est-à-dire individuelle et personnelle ; le titre de pair du royaume put SEUL la conférer ; elle fut, pour celui qui en était revêtu, la conséquence toute naturelle de la possession de la première dignité, toujours accessible au mérite et de l'exercice d'une fonction haute et révérée : elle ne constitua, sauf le droit héréditaire de l'aîné des fils, aucun privilége pour les enfants des titulaires ; rien dès la troisième génération ne les distingua plus de la masse générale des citoyens, et ils furent compris avec ceux-ci sous le nom général de *commoners* ou hommes soumis à la LOI COMMUNE. Toutes les classes de la nation furent ainsi fondues avec le temps dans un harmonieux ensemble, lorsque, dans le reste de l'Europe, des priviléges héréditaires pour tous les membres d'une même famille, perpétuaient la séparation des castes et la rivalité des ordres. L'Angleterre, qu'un préjugé trop répandu a fait considérer jusqu'à nos jours comme la terre classique de l'aristocratie de naissance, fut de cette manière, réellement en possession, plusieurs siècles avant nous, de cette égalité devant la loi civile, que la France ne connut que depuis 1789, seule conquête de toutes celles que la révolution a faites qui ne puisse jamais être remise en question. Il en résulta ce fait immense que les grandes luttes politiques ont eu

a réussi parce qu'elle a donné satisfaction à des intérêts légitimes et vraiment nationaux, et elle a survécu, parce que, généralement souhaitée, elle rencontra au moment nécessaire un grand homme pour l'accomplir et la consolider [1], et fut exempte, dans son exécution, de ces violences toujours suivies d'une réaction inévitable.

Cette révolution a donné à la nation anglaise des garanties égales contre la licence et contre le despotisme ; elle a ouvert pour elle, depuis bientôt deux siècles, une ère de prospérité continue ; elle a été, en un mot, et

lieu en Angleterre entre des *partis* et non entre des *ordres* : elles furent violentes sans doute ; mais variables, éphémères comme les partis eux-mêmes, et non implacables et perpétuelles comme les castes, elles contribuèrent à former cet admirable esprit public, qui est la véritable ancre de salut de l'Angleterre, au lieu de cet esprit étroit, jaloux, exclusif et par cela même anti-national, auquel la lutte des castes ou des ordres donne naissance, et c'est, dans ce phénomène, que l'Angleterre présente seule à la limite du moyen âge et des temps modernes, qu'il faut voir une des plus grandes causes du progrès des libertés publiques, plus rapide en Angleterre que partout ailleurs en Europe. *Les quatre conquêtes de l'Angleterre*, t. II, p. 447-449.

1. L'œuvre de Guillaume III me semble supérieurement appréciée dans les lignes suivantes qui appellent l'attention sérieuse du lecteur : « Depuis le seizième siècle, les Anglais cherchaient à obtenir : premièrement et avant tout, l'affermissement de leur réforme religieuse, qui représentait chez eux tous les intérêts nationaux ; secondement, la prépondérance de leur marine et par conséquent l'accroissement de leur influence sur le continent ; troisièmement, l'entier usage de leurs libertés. Elisabeth assura le triomphe du protestantisme, elle augmenta la gloire nationale : sa mémoire fut bénie. La république et Cromwell cachèrent, à l'abri de la dignité nationale, leurs vues despotiques et exclusives : ils passèrent. Les Stuarts froissèrent également les trois grandes volontés de la majorité anglaise : ils tombèrent. Guillaume III seul assura à la fois la religion, la gloire et les libertés de son pays : il consolida son ouvrage. — *Œuvres de Napoléon III*, Fragments historiques, 1688 et 1830, t. 1[er], p. 242, 243, édition de 1856.

c'est sa plus grande louange, la dernière révolution de l'Angleterre. Il nous reste à montrer les institutions qu'elle a maintenues et consolidées, à l'œuvre durant un siècle sous la pression simultanée des efforts de l'étranger et des factions intérieures, comme sous l'action souvent contraire et violente des grands pouvoirs rivaux. Les libertés du peuple anglais sortiront triomphantes de toutes ces épreuves, et en parlant d'elles, il sera permis de dire, en empruntant le langage des Écritures : « Les vents se sont déchaînés, les flots se sont débordés et elles ont été inébranlables. »

NOTA. Pour des détails sur la population et les impôts, sur l'industrie, sur les ressources et les mœurs du royaume à l'époque de la restauration, voyez l'*Appendice*.

APPENDICE.

Analyse et Fragments extraits du chapitre intitulé État de l'Angleterre en 1685, dans l'*Histoire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II*, par M. Macaulay [1].

Cette belle étude commence par de curieux détails sur la population et sur les branches les plus importantes du revenu public.

« Il est impossible, dit l'auteur, de déterminer d'une manière exacte le chiffre de la population de l'Angleterre en 1685, aucune grande nation n'ayant encore adopté à cette

---

1 Désirant donner, pour l'époque de la restauration des Stuarts, ainsi que je l'ai fait pour les siècles antérieurs, un aperçu de la population, des revenus et des forces de l'Angleterre, comme de son commerce, de son industrie, de sa littérature et de ses mœurs, j'ai reconnu, en lisant le bel ouvrage de M. Macaulay, que je n'avais sous la main que fort peu des innombrables sources où l'auteur a puisé. J'ai été ainsi très-naturellement amené à m'en rapporter à lui pour ces détails : je ne pouvais d'ailleurs suivre un meilleur guide : j'aurais pu, il est vrai, en le suivant, le répéter sous une autre forme et dans un langage nouveau ; j'ai préféré le citer. Je me suis toutefois borné, dans mes emprunts, à quelques détails de statistique et à des citations succinctes et en général incomplètes. Le lecteur y chercherait en vain la couleur et la vie répandues partout d'une main habile et savante dans le chapitre très-intéressant et très-étendu d'où ces fragments sont extraits et qui demande à être lu tout entier, soit dans l'original, soit dans la traduction.

époque l'utile usage des recensements périodiques. C'est ainsi que les habitants de Londres, même les plus instruits, parlaient de leur ville comme renfermant plusieurs millions d'âmes, tandis que d'autres, révoltés par de telles exagérations, se jetaient à l'autre extrême. Isaac Vossius, par exemple, homme d'un mérite et d'une science incontestables, maintint énergiquement qu'il n'y avait pas deux millions d'habitants dans toute l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. Quant à nous, nous croyons pouvoir avancer avec confiance que, sous le règne de Jacques II, l'Angleterre comptait entre cinq millions et cinq millions cinq cent mille habitants. C'était donc moins du tiers de sa population actuelle. »

« L'accroissement de la population a été considérable dans toutes les parties du royaume, mais en général plus sensible dans les comtés du nord que dans ceux du sud. En effet, un vaste territoire au delà de la Trent est resté jusqu'au XVIIIe siècle dans un état de barbarie. Des causes matérielles et morales avaient empêché la civilisation de pénétrer dans cette région. Le climat y était rude, la culture du sol exigeait les efforts de la science et de l'industrie, et l'on ne pouvait en consacrer beaucoup dans un pays qui servait si souvent de théâtre à la guerre, et qui pendant la paix ne cessait d'être dévasté par des bandes de maraudeurs écossais. Sous le règne de Charles II, les traces laissées par ces temps de massacres et de pillage se remarquaient aisément, bien des milles au sud de la Tweed, dans la physionomie du pays et dans les usages extra-légaux de la population. Il existait encore alors une classe de maraudeurs dont le métier consistait à piller les habitations et à enlever les troupeaux de bétail. On jugea nécessaire, peu après la restauration, de décréter des lois terribles contre de semblables délits. Les magistrats du Northumberland et du Cumberland furent autorisés à lever des compagnies de gens armés pour la défense des propriétés et de l'ordre public, et l'on prit des mesures pour couvrir ces dépenses au moyen de taxes locales. Les paroisses furent tenues d'avoir des limiers pour la

poursuite des maraudeurs, mais même avec de tels auxiliaires, il était souvent difficile de découvrir les voleurs, dans leurs retraites au milieu des montagnes et des marais de ce pays sauvage dont la géographie n'était qu'imparfaitement connue. . . . .

Lentement et graduellement, la paix s'établit sur la frontière. Avec la tranquillité fleurirent l'industrie et l'agriculture. On s'aperçut alors que les régions au nord de la Trent possédaient, dans leur charbon de terre, une source de richesse presqu'aussi précieuse que les mines d'or du Pérou, et l'on reconnut que, dans le voisinage de ces couches, toute manufacture devait prospérer. Un courant perpétuel d'émigrants commença à se diriger vers le nord. D'après le relevé de 1841, l'ancienne province archiépiscopale d'York contient aujourd'hui les deux septièmes des habitants de l'Angleterre. On suppose qu'à l'époque de la révolution cette circonscription ne comptait qu'un septième de la population actuelle. Dans le Lancashire, le nombre des habitants s'est multiplié neuf fois, tandis qu'il a à peine doublé dans le Suffolk et le Northampshire.

. . . .

. . . .

« Les revenus du gouvernement anglais, à la mort de Charles II, étaient faibles en comparaison des ressources qu'offrait dès lors le royaume ou des impôts que levaient chez eux les gouvernements voisins. Depuis ce temps, le budget de l'Angleterre s'est constamment accru, mais il était alors inférieur aux trois quarts des revenus des Provinces-Unies et représentait à peine un cinquième des impôts de la France. La branche la plus importante des recettes était l'*excise*[1], qui dans la dernière année du règne de Charles II, rapporta cinq cent quatre-vingt-cinq mille livres[2]. Le produit net des douanes s'éleva, dans la même année, à cinq

1. Impôt sur les boissons.

2. La livre anglaise vaut vingt-cinq francs de la monnaie française.

cent trente mille livres. Ces charges ne devaient pas écraser la nation. La taxe sur les foyers, quoique moins productive, était, entre toutes les contributions directes, la plus odieuse au peuple, car elle ne pouvait être perçue qu'au moyen de visites domiciliaires : son revenu net était de deux cent mille livres. Si aux trois grandes branches de recettes que nous venons d'énumérer, on ajoute le domaine royal, bien plus important alors qu'aujourd'hui, les premiers fruits de la terre et la dîme que l'Eglise n'avait pas encore recouvrés, les duchés de Cornouailles et de Lancastre [1], les confiscations et les amendes, nous trouvons que le revenu total de la couronne peut raisonnablement être évalué à quatorze cent mille livres. Une partie de ce revenu appartenait à Charles par droit d'hérédité ; le reste lui fut concédé sa vie durant avec liberté entière pour les dépenses. Ainsi, tout ce qu'il pouvait retrancher des dépenses publiques était un bénéfice pour sa fortune privée. Quant aux postes, leur produit avait été alloué au duc d'York par le parlement. Le gouvernement jouissait donc d'un revenu d'environ 1,400,000 livres qui, avec quelques subsides reçus de France, pouvaient faire face aux charges de l'Etat et aux grosses dépenses de la cour. »

Passant des revenus aux dépenses publiques, M. Macaulay remarque avec raison qu'une des plus lourdes charges qui pesaient sur les finances des états continentaux était en Angleterre presque inconnue. «En France, dit-il, en Allemagne comme en Hollande, on voyait sur pied, en pleine paix, des armées telles que jamais Henri IV et Philippe II n'en avaient levé en temps de guerre. Dans notre île, au contraire, la majorité des Anglais de 35 ans n'avaient peut-être jamais vu une compagnie de soldats réguliers. » De toutes les villes qui pendant la guerre civile avaient vaillamment repoussé les armées ennemies, à peine une seule eût-elle été alors en état de soutenir un siége. Les vieux donjons seigneuriaux démolis par le canon de Fairfax et de Cromwell gisaient en monceaux

1. Duchés régaliens.

de ruines couronnés de lierre, et ceux qui restaient debout s'étaient transformés en riants séjours de l'aristocratie.

. . . .

La seule armée reconnue par la loi était la milice. Cette force militaire avait été reconstituée par deux actes du parlement votés peu après la restauration. Tout citoyen dont le revenu foncier était de 500 livres sterling par an, ou qui possédait une fortune personnelle de 6,000 livres, était tenu de fournir, équiper, et entretenir à ses frais un cavalier. Quiconque touchait 50 livres par an ou jouissait d'un capital de 600 livres, était chargé de l'entretien d'un piquier ou d'un fusilier. Enfin, les plus petits propriétaires se réunissaient en société, et chaque association était obligée de fournir, selon ses ressources, un cavalier ou un fantassin. On évalue à environ cent trente mille hommes le chiffre total de cette armée. Le roi, en vertu de l'ancienne constitution du royaume, et par une récente et solennelle déclaration du parlement, était l'unique capitaine général de ces forces nombreuses. Les lords lieutenants et leurs délégués commandaient sous lui et fixaient des réunions pour exercer les hommes et les inspecter. Le temps annuel consacré à ces réunions ne pouvait excéder quatorze jours. Aucune des dépenses ordinaires n'était payée par la couronne; mais quand la milice était appelée contre l'ennemi, sa subsistance devenait une charge de l'État, et les membres de cette milice étaient soumis à toute la rigueur des lois militaires. »

« Charles cependant, peu de mois après son retour, avait commencé à créer une armée permanente. Il sentit que, sans une protection plus efficace que celle des paysans, de la milice, son palais et sa personne seraient peu en sûreté dans le voisinage d'une grande ville remplie de belliqueux soldats du protecteur, vétérans qui venaient à peine d'être licenciés. D'abord tout léger et tout prodigue qu'il fût, il essaya de prélever sur ses plaisirs une somme suffisante pour avoir sur pied un régiment de gardes. Plus tard, avec le développement du

commerce et de la richesse publique, ses ressources s'accrurent, et il se trouva alors en état d'élever graduellement le chiffre de ses troupes régulières. L'armée permanente qui était sur pied en Angleterre au commencement de 1685, consistait, tout compté, en sept mille fantassins et sept cent cavaliers et dragons dont la dépense totale montait à environ 290,000 livres par an, moins du dixième de ce que coûtait à la France son état militaire même en temps de paix. Une telle armée ne semblait pas dangereuse pour la liberté de cinq millions d'Anglais. A peine eût-elle été assez forte pour réprimer une insurrection dans Londres, si la milice de la cité se fût jointe aux rebelles. Le roi en outre, pour réprimer une révolte en Angleterre, ne pouvait attendre aucun secours de ses autres possessions, car bien que l'Ecosse et l'Irlande eussent toutes deux leur organisation militaire, les forces qu'elles renfermaient étaient à peine suffisantes pour contenir, dans un de ces pays, les puritains mécontents et les papistes irrités dans l'autre. »

« Si la défiance du parlement et de la nation ne permettait pas au roi de maintenir une imposante armée permanente, aucune raison semblable ne l'empêchait d'élever l'Angleterre au premier rang des puissances maritimes. Whigs et tories étaient prêts à applaudir à chaque effort tenté pour accroître l'importance de cette force qui, outre qu'elle était la meilleure défense de l'île contre les invasions étrangères, était sans danger pour les libertés civiles. Mais les vices du gouvernement avaient rendu inutile la libéralité de la nation dont les forces navales, dit l'auteur, n'existaient guère que sur le papier. A la fin du règne de Charles II, la marine était tombée à un tel degré de désorganisation et de décadence qu'on refuserait de le croire si les faits ne nous étaient prouvés par des témoignages irréfutables. En résumé, la dépense totale de l'armée, de la marine et de l'artillerie, était de 750,000 livres.

» Quant aux frais de l'administration civile, la couronne n'en supportait qu'une faible partie. La majorité des fonc-

tionnaires qui avaient pour mission de rendre la justice ou de veiller à l'ordre public, servaient gratuitement leur pays ou étaient rétribués avec une parcimonie qui n'épuisait pas les finances de l'État. Les shériffs, les maires et les aldermens des villes, les gentilshommes campagnards remplissaient les offices de paix ; les commissaires de police, les baillis et les constables ne coûtaient rien au roi. Les membres des hautes cours de justice n'étaient guère rétribués que par des honoraires. Les relations avec les cours étrangères avaient été mises sur le pied le plus économique. Le seul agent diplomatique qui portât le titre d'ambassadeur, résidait à Constantinople, et était en partie défrayé par la compagnie de Turquie. A la cour de Versailles, l'Angleterre n'avait qu'un simple envoyé, et elle n'était pas même représentée près des cours d'Espagne, de Suède et de Danemark. »

« Le chiffre des dépenses pour les services généraux sous Charles II paraîtra bien minime à notre génération, mais en opposition avec ce fait, il faut dire que les favoris du roi, ses ministres et les créatures de ses ministres étaient gorgés de l'argent public. Leurs traitements et pensions, comparés au revenu de l'aristocratie, des propriétaires campagnards, des commerçants et des industriels, paraîtront énormes pour un temps où les plus grandes fortunes du royaume excédaient à peine 20,000 livres sterling de rente. . . . .

« Un haut fonctionnaire eût été bien payé à cette époque, s'il eût reçu la quatrième ou la cinquième partie de ce qui représente aujourd'hui une somme équivalente. Le fait est cependant que le traitement des fonctionnaires de la plus haute classe, était le même qu'aujourd'hui, et quelquefois plus considérable. Le lord trésorier, par exemple, touchait 8,000 livres par an ; le payeur des forces percevait un droit de sou pour livre (montant à 5,000 livres par an), sur tout l'argent qui passait par ses mains ; le maître de la garde-robe recevait 5,000 livres ; les commissaires des douanes chacun 1,000. Les émoluments réguliers cependant ne formaient qu'une faible portion du revenu des fonctionnaires de ce siècle.

Depuis les grands personnages qui portaient la baguette blanche et le grand sceau jusqu'au marinier et au jaugeur de la douane, chacun pratiquait ouvertement un métier qu'on qualifierait aujourd'hui de révoltante corruption; titres, places, commissions, grâces étaient tous les jours vendus aux enchères par les plus grands dignitaires de l'Etat, et chaque commis dans chaque département imitait de son mieux ce honteux exemple. »

L'illustre historien arrive ensuite à l'examen comparatif des impôts et de la richesse publique sous les derniers Stuarts et de nos jours, et après nous avoir appris que dans une période qui n'excède pas en durée deux vies d'hommes, les charges publiques ont trois fois décuplé, il ajoute que les ressources du pays se sont accrues au moins dans la même proportion. « En l'année 1685, nous dit-il, la valeur des produits de la terre surpassait de beaucoup celle de tous les autres produits de l'industrie humaine, et cependant, malgré de grands progrès accomplis, l'agriculture était encore dans un état qui nous semblerait aujourd'hui bien arriéré. D'après les meilleurs calculs, la terre arable et les pâturages n'occupaient, au dix-septième siècle, que la moitié de la superficie du royaume, et l'on suppose que le reste était couvert par des bruyères, des forêts et des marécages. A Enfield, par exemple, d'où l'on pouvait presque apercevoir les fumées de la capitale, dans une région de vingt-cinq milles de circuit, on voyait à peine trois maisons, et il n'y avait aucun enclos. Des milliers de cerfs y erraient aussi en liberté que dans les forêts de l'Amérique, et il est à remarquer qu'il y avait alors en Angleterre des animaux sauvages d'une grande taille en beaucoup plus grand nombre qu'aujourd'hui.»

L'auteur ajoute qu'ils ont graduellement disparu par suite des clôtures des propriétés, et il évalue à un quart du royaume la quantite de terrains qui a été ainsi enclose depuis Charles II jusqu'à nos jours.....

« Les moutons et les bœufs de cette époque, dit-il encore, étaient chétifs en comparaison de ceux qu'on voit sur nos

marchés modernes. Les chevaux indigènes, quoique d'un bon service, étaient peu prisés et se vendaient à vil prix; leur valeur moyenne ne s'élevait guère à plus de 50 shillings par tête. On préférait beaucoup d'autres races et on aurait refusé de croire que le temps viendrait où les princes et les nobles des contrées étrangères seraient aussi empressés d'acheter des chevaux de l'Angleterre que les Anglais l'avaient été d'en obtenir de la Barbarie. »

« Quelque sensibles qu'aient été les progrès dans la production végétale et animale, ils sont faibles en comparaison de l'accroissement de la richesse minérale . . . .

La fabrication du fer surtout a fait d'immenses progrès. De tout temps l'Angleterre s'est livrée à cette industrie, mais elle n'avait pas prospéré et n'était favorisée ni par le gouvernement ni par le public. On n'employait pas encore le charbon de terre pour fondre le minerai et la rapide consommation des bois inquiétait les hommes d'État. Dès le règne d'Élisabeth, il y eut de grandes plaintes de ce que toutes les forêts étaient abattues pour alimenter les fourneaux : le parlement intervint en défendant aux maîtres de forges de consommer aucun bois de charpente propre à la construction des navires, et la fabrication languissait. A la fin du règne de Charles II, une grande partie du fer qu'on employait dans le pays venait du dehors, et la quantité totale fondue ne dépassait guère 10,000 tonnes par an. Aujourd'hui cette industrie nous paraît en décroissance si la production est au-dessous d'un million de tonnes. Il faut aussi parler d'un autre minéral peut-être plus important que le fer lui-même : le charbon de terre, quoique peu employé dans les manufactures, servait déjà de combustible habituel dans quelques districts assez heureux pour posséder de grandes mines et dans la capitale, qui était facilement approvisionnée par eau. On peut avancer sans exagération que la moitié de la houille alors extraite des mines était, pour le moins, consommée à Londres. Les besoins de cette ville semblaient prodigieux aux écrivains de ce temps, et ils les citaient souvent comme

une preuve de la grandeur de la capitale. C'est à peine s'ils osaient affirmer que 280,000 mesures (ce qui équivaut environ à 350,000 tonnes) avaient été apportées par la Tamise pendant la dernière année du règne de Charles II. A présent, la métropole seule consomme près de trois millions et demi de tonnes, et la production totale, d'après les calculs les plus modérés, est au moins de trente millions de tonnes. »

« Pendant que ces révolutions s'accomplissaient dans l'industrie, le revenu de la terre s'élevait constamment. Dans quelques districts il a multiplié plus de dix fois, dans d'autres il a seulement doublé ; en moyenne, il est probable qu'il a quadruplé. La plus grande part du revenu foncier était entre les mains des gentlemen campagnards. »

L'auteur nous fait ici connaître sous Charles II, la situation et les mœurs de l'aristocratie rurale et du clergé anglican, classes qui ont eu l'une et l'autre une si large part dans les destinées de la nation. Ce qu'il en dit est fort curieux mais ne s'applique qu'à la portion la plus inculte de cette aristocratie, à celle qui presque tout entière faisait profession d'un dévouement absolu et aveugle pour la cause du roi et de l'Église anglicane. Mais M. Macaulay a omis dire, en cet endroit, que le presbytérianisme avait aussi fait de grands progrès dans la gentry anglaise, et que ce fut cette cause autant que le zèle pour les libertés civiles, qui détermina une foule de gentilshommes à suivre les drapeaux du parlement. Aucun esprit de caste ou de privilége nobiliaire n'influença la conduite de leurs adversaires : la noblesse anglaise, nous l'avons dit, et nous ne saurions trop le redire, faisait déjà corps avec le reste de la nation, quoiqu'elle fût fière de son origine, et presque tous les vestiges des servitudes féodales avaient disparu.

« Le caractère du gentleman anglais au XVIIe siècle, dit l'auteur, était composé de deux éléments qu'on trouve rarement réunis : son ignorance, sa rudesse et ses goûts vulgaires seraient de nos jours regardés comme les indices d'une nature et d'une race plébéiennes : cependant il était par-dessus tout patricien et possédait les défauts et les

qualités qu'on remarque chez les hommes placés par leur naissance dans de hautes positions et accoutumés à l'autorité, aux égards, et au respect d'eux-mêmes. C'est par ce mélange d'éléments disparates qu'on peut se faire une idée exacte de cette aristocratie campagnarde, qui composa la principale force des armées de Charles Ier, et qui longtemps défendit avec une admirable fidélité la cause de ses descendants. Le gentilhomme campagnard, grossier, ignorant et sédentaire, était en général tory, mais quoique pieusement dévoué à la monarchie héréditaire, il n'était pas partial envers les courtisans et les ministres : il pensait, non sans raison, que Whitehall était peuplé des hommes les plus corrompus de l'humanité; il savait que, des immenses subsides accordés par les communes à la couronne depuis la restauration, une partie avait été dépensée par d'habiles politiques et le reste partagé entre les bouffons et les courtisans étrangers. Son cœur d'Anglais se serrait à la pensée que le gouvernement de son pays obéissait aux ordres de la France. Étant lui-même un vieux cavalier ou le fils d'un cavalier, il réfléchissait avec un amer ressentiment à l'ingratitude dont les Stuarts avaient payé leurs meilleurs serviteurs. Ceux qui l'entendaient se plaindre de l'oubli où on le laissait et de la profusion avec laquelle les trésors de l'État étaient prodigués aux bâtards du roi, l'auraient pu croire prêt à la rebellion. Mais toute sa colère tomba dès que le trône fut réellement en danger : après vingt années de murmures contre le honteux gouvernement de Charles II, il vint à son secours au dernier moment, quand les ministres même du souverain et les lords de la Trésorerie avaient abandonné sa cause, et il le mit en état de remporter une victoire complète sur l'opposition ; aussi ne peut-on douter que cette classe n'eût montré la même loyauté à son frère Jacques, si celui-ci n'eût cessé jusqu'au bout d'outrager leur sentiment le plus vif; car il y avait une institution, et une seule, que le gentilhomme campagnard mettait au-dessus de la monarchie héréditaire, et cette institution était l'Église d'Angleterre . .

. . . .

« Le clergé de campagne était encore plus véhément en torysme que la noblesse et formait une classe presque aussi importante. Le rôle des gens d'église dans la société avait été entièrement changé par la réformation. La suppression des monastères priva d'un seul coup l'Église de la plus grande partie de sa richesse et de sa prédominance dans la chambre haute du parlement . . . .

. . . . Dans un temps qui produisit des laïques, tels que Guillaume Cecil, Nicolas Bacon, Roger Ascham, Walter Mildmay et Francis Walsingham, il n'y avait plus de raisons pour appeler les prélats hors de leurs diocèses afin de négocier les traités, d'administrer les finances et de rendre la justice. Le caractère spirituel non-seulement cessa d'être un titre pour prétendre aux grands emplois civils, mais commença à être regardé comme un obstacle. Les motifs mondains qui autrefois avaient poussé tant de jeunes gens capables, ambitieux et de haute naissance à revêtir l'habit ecclésiastique, cessèrent d'agir. Pas une paroisse sur deux cents ne rapportait ce qu'un fils de famille appelait le nécessaire. Il y avait bien encore des bénéfices dans l'Église, mais ils étaient rares, et les plus beaux mêmes étaient peu de chose quand on songeait à l'éclat qui entourait autrefois les princes de la hiérarchie religieuse. . . . . Le clergé était donc regardé, dans son ensemble, comme une classe plébéienne. . . . . Cependant, à cette époque, l'Église d'Angleterre ne manquait pas de ministres distingués par leurs talents et leur science, mais il faut remarquer que ces membres éminents n'étaient point dispersés au milieu des populations rurales : presque tous se trouvaient dans les universités, dans les grands siéges métropolitains, et surtout à Londres. »

« Le clergé anglican était ainsi partagé en deux classes qui, par l'instruction, les manières et la position sociale, différaient profondément l'une de l'autre. Parmi les ministres du culte qui étaient la gloire des universités et les délices de la capitale et qui étaient parvenus ou pouvaient parvenir à l'opulence ou à un siége à la chambre des lords, une fraction

considérable en nombre et plus encore influente par son caractère, penchait vers les principes constitutionnels du gouvernement, vivait en bonne intelligence avec les presbytériens, les indépendants et les baptistes; elle eût vu avec plaisir une entière tolérance garantie à toutes les sectes protestantes et eût même consenti à faire quelques changements dans la liturgie pour rallier les non-conformistes honnêtes et sincères. Mais de telles transactions étaient des crimes aux yeux du prêtre des campagnes. Le sentiment du peu de distance qui, dans les affaires de ce monde, le séparait des paysans auxquels il était chargé de prêcher, le portait à s'exagérer immodérément la dignité de ce caractère sacerdotal qui était son seul titre à la considération. Vivant dans la solitude et n'ayant aucune occasion de modifier ses idées par la lecture ou la discussion, il croyait et professait la doctrine du droit divin, de l'obéissance passive, dans toute leur naïve absurdité. Ayant été longtemps en guerre avec ses voisins dissidents, il les haïssait trop souvent pour les torts qu'il avait envers eux et approuvait l'acte des cinq milles [1] et l'acte des conventicules [2], en regrettant que ces odieuses lois n'eussent point été sanctionnées par une pénalité plus rigoureuse. Toute l'influence que son caractère lui donnait, il l'exerçait avec un zèle ardent en faveur du torysme, et cette influence était immense, la chaire étant, au XVIIe siècle, pour la grande majorité de la population, ce que la presse périodique est devenue aujourd'hui. De toutes les causes qui après la dissolution du parlement d'Oxford, produisirent la violente réaction contre les exclusionnistes [3], la plus puissante nous semble avoir été l'éloquence du clergé campagnard. »

A la double influence du clergé anglican et de la majorité de l'aristocratie terrienne en faveur des doctrines du torysme,

1. Acte du parlement par lequel il était défendu aux ministres non conformistes de s'approcher à plus de cinq milles de Londres.

2. Autre acte du parlement qui défendait les réunions des non conformistes.

3. Voir le règne de Charles II, discussion du bill d'exclusion, p. 457.

l'auteur oppose celle de la *yeomanry* et des populations des villes. La yeomanry était formée[1], comme on sait, en partie de petits propriétaires qui faisaient valoir eux-mêmes leurs terres, et dont le nombre était alors plus grand qu'aujourd'hui [2], et en partie des fermiers. « Cette classe, dit M. Macaulay, avait, dès le temps de la réformation, penché vers le puritanisme et pris parti pour le parlement; depuis la restauration, la yeomanry persistait à entendre les prédicateurs presbytériens et indépendants, soutenait énergiquement aux élections les exclusionnistes, et avait continué, même après la découverte du complot de Rye-House et la proscription des chefs whigs, à regarder la papauté et le pouvoir arbitraire avec une hostilité radicale. Mais quelque profond qu'ait été le changement survenu dans les campagnes depuis la révolution, la métamorphose opérée dans les cités était plus étonnante encore. De nos jours, le sixième de la population est accumulée, dans des villes de province, de plus de trente mille âmes. Pendant le règne de Charles II, pas une ville de province ne contenait trente mille âmes, et quatre seulement comptaient plus de dix mille habitants : c'étaient Bristol, Norwich, York et Exeter. Manchester n'avait pas plus de six mille âmes et Leeds plus de sept mille. Birmingham n'avait pas été assez considérable pour envoyer un député au parlement de Cromwell, et Liverpool ne comptait alors que quatre mille habitants. »

« La prépondérance de Londres sur les autres villes du royaume, au temps de Charles II, était bien plus frappante qu'aujourd'hui; maintenant, en effet, la population n'est guère plus de six fois celle de Manchester ou de Liverpool, tandis que, sous Charles II, Londres était dix-sept fois plus peuplé que Bristol ou Norwich. Il n'y a peut-être pas d'autre exemple d'un grand royaume dans lequel la population de la capitale ait été dix-sept fois plus considérable que celle de la seconde ville. Londres, vers 1685, fut pendant un demi-

1. Voyez tome II, p. 450.

2. On l'évaluait à cent soixante mille.

siècle la plus peuplée des capitales de l'Europe. Ses habitants, dont le nombre est aujourd'hui de 1,900,000, étaient alors d'environ 500,000, et elle n'avait dans le monde qu'une seule rivale commerciale, la puissante et opulente Amsterdam.

. . . .

« La disproportion entre le commerce de la métropole et celui du reste du royaume était alors beaucoup plus sensible que de nos jours, et néanmoins l'orgueil des anciens habitants de Londres nous fait sourire. Le tonnage, qu'ils regardaient comme incroyable, ne paraît pas avoir excédé 70,000 tonnes. C'était, à la vérité, plus du tiers du tonnage total du royaume, mais c'est à présent moins du quart de celui de Newcastle. La douane de Londres percevait, en 1685, 330,000 livres sterling par an : de nos jours, le revenu net de cette douane dépasse 10 millions. . . . .

. . . .

« La magnificence déployée par les principaux magistrats municipaux était presque royale, et le public n'en plaisantait pas, car cette pompe était proportionnée à la place que ces représentants de la puissance et de la dignité de la cité de Londres avaient le droit d'occuper dans l'État. Cette cité étant non-seulement sans rivale dans le royaume, mais même sans contrepoids pendant quarante-cinq ans, exerça sur les destinées de l'Angleterre une influence presque égale à celle que Paris exerce sur la politique de la France. En crédit, Londres l'emportait beaucoup sur le reste du royaume. Un gouvernement accepté à Londres et y inspirant la confiance pouvait, en vingt-quatre heures, obtenir des secours financiers qu'il eût fallu des mois pour recueillir dans le reste de l'île. Le concours des forces militaires de la capitale méritait aussi d'être compté. Le pouvoir que les lords-lieutenants exerçaient en province était, à Londres, confié à un comité d'éminents citoyens. Sous les ordres de ce comité se trouvaient douze régiments d'infanterie et deux de cavalerie. Il faut avouer qu'une armée d'apprentis drapiers et d'ouvriers tailleurs, avec des magistrats municipaux pour capitaines et des alder-

mens pour colonels, n'aurait pas été en mesure de lutter contre des troupes régulières; mais il n'existait alors que bien peu de troupes régulières dans le royaume, et une ville qui pouvait mettre en ligne, à un moment donné, vingt mille hommes doués d'une bravoure naturelle, pourvus d'armes passables, et ne manquant pas sous les drapeaux d'une certaine discipline, devait être une utile alliée ou une ennemie redoutable : on n'oubliait pas que Hampden et Pym avaient été protégés contre les illégales violences du pouvoir par la milice de Londres : on se rappelait que celle-ci, pendant la guerre civile, avait marché pour faire lever le siége de Glocester, et que dans les démonstrations faites contre des dictateurs militaires successeurs de Richard Cromwell, la milice de Londres avait pris une part signalée. Il est permis de dire que sans l'hostilité de la cité, Charles Ier n'eût jamais été vaincu, et que, sans le concours de cette même cité, Charles II serait difficilement remonté sur le trône. »

Après avoir examiné le caractère général et les ressources de la population de la capitale, l'illustre écrivain passe aux détails de son administration intérieure, de la police et de ses mœurs, et en exposant les progrès accomplis, il ne dédaigne rien de ce qui peut faire apprécier l'immense distance entre cette époque et la nôtre.

« Au dix-septième siècle, les maisons n'étaient pas numérotées, et il n'y avait aucun avantage à le faire, car un bien petit nombre, parmi les cochers, les porteurs de chaises et les commissionnaires de la ville, savait lire. On était obligé de recourir à des signes que les plus illettrés pussent comprendre. Il en résultait que les boutiques se distinguaient alors par des enseignes peintes qui donnaient aux rues un aspect plaisant et grotesque. Quand le soir arrivait, la difficulté et le danger de parcourir la ville devenaient sérieux, la plupart des rues, jusqu'à la dernière année du règne de Charles II, demeurant plongées dans une complète obscurité. Les assassins et les voleurs exerçaient leur industrie avec impunité, mais c'est à peine s'ils étaient

plus redoutés des paisibles citoyens qu'une autre espèce de coupables. C'était alors, en effet, une distraction favorite de la jeunesse débauchée d'errer la nuit à travers la ville, brisant les fenêtres, renversant les chaises à porteurs, battant les bourgeois et insultant les femmes. Les moyens employés pour maintenir la paix publique étaient tout à fait insuffisants. Il y avait bien un acte du conseil municipal prescrivant que plus de mille citoyens veilleraient constamment à la sûreté de la ville, depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, et que chaque habitant aurait son tour de garde. Mais cette ordonnance était mal exécutée : un très-petit nombre des citoyens désignés quittaient leur logis, et ceux qui obéissaient trouvaient en général plus agréable de s'enivrer dans les tavernes que de patrouiller dans les rues. Dans la dernière année du règne de Charles II, s'opéra un grand changement dans la police de Londres. Un homme intelligent, nommé Edouard Heming, obtint des lettres-patentes qui lui accordaient pour un certain temps, le droit de l'éclairage de la capitale. Il entreprit, pour une modique rétribution, d'établir une lanterne de dix en dix portes pendant les nuits sans clair de lune, depuis la Saint-Michel jusqu'à la fête de Notre-Dame. Ces lumières devaient brûler de six heures à minuit. Bien des années cependant après les premiers essais d'Heming, il y avait encore de vastes quartiers où on ne voyait pas une seule lanterne. On peut aisément s'imaginer ce que, en de tels temps, devaient être les quartiers de Londres, peuplés du rebut de la société. Parmi ces quartiers, un surtout avait acquis une honteuse célébrité : sur les confins de la cité et du Temple on avait fondé, au treizième siècle, un couvent de Carmes : l'enceinte de ce cloître, avant la réformation, avait toujours offert aux criminels un asile inviolable, et conservait encore le privilége de protéger les débiteurs contre leurs créanciers. En conséquence, les gens insolvables en habitaient chaque maison, de la cave au grenier. La majorité était des fripons et des libertins, qui suivaient dans leur refuge des femmes plus perdues qu'eux -

mêmes. L'autorité civile était impuissante à maintenir l'ordre dans un quartier où fourmillaient de tels habitants, et ce district de Whitefriars [1] devint le rendez-vous favori de tous ceux qui désiraient échapper à l'action des lois. Quoique les immunités légales attachées à ce lieu ne concernassent que les cas de dettes, les filous, les faux témoins, les faussaires et les voleurs de grands chemins y trouvaient asile, et les mandats d'arrêt du lord justicier d'Angleterre ne pouvaient y être exécutés sans le concours d'une compagnie des gardes.

. . . .

. . . .

« Au nombre des établissements qui doivent trouver place dans cette étude, sont les cafés qui équivalaient à cette époque à une importante institution politique. Depuis de longues années, aucun parlement ne s'était assemblé : le conseil municipal de la cité avait cessé de faire appel aux citoyens, les *meetings* publics, harangues, votes, et le reste des moyens modernes de discussion, n'étaient pas encore en usage : dans de telles conditions, les cafés étaient la principale issue par laquelle s'exhalait l'opinion de la métropole. Tout individu appartenant à la haute classe ou à la moyenne allait là tous les jours, pour apprendre les nouvelles et les discuter. Chaque café avait des orateurs dont le public écoutait avidement la parole et qui bientôt devinrent, comme le journalisme de notre temps, un quatrième pouvoir dans l'Etat. La cour avait vu avec déplaisir le développement de cette nouvelle puissance sous l'administration de Danby; on fit une tentative pour fermer les cafés; il fallut y renoncer et depuis lors le nombre et l'influence de ces établissements s'accrurent sans cesse. Chaque classe, chaque profession, chaque opinion religieuse et politique avait son quartier spécial. Près du parc de Saint-James, il y avait des cafés où les petits-maîtres s'assemblaient. Nulle part les fumeurs n'étaient aussi nombreux que chez

1. Frères blancs. — Ce nom avait été donné au quartier, à cause du froc blanc des carmes, ses premiers habitants.

Will, qui tenait une célèbre maison située entre Covent-Garden et Bow-street, et consacrée aux belles-lettres. Là les discussions roulaient sur la critique littéraire et sur les trois unités classiques. Le parti de Perrault et des modernes, et celui de Boileau et des anciens s'y trouvaient en présence..... Il y avait des cafés où les premiers médecins de la capitale donnaient leurs consultations. . . . . . . Il y en avait d'autres fréquentés par les puritains, où l'on n'entendait aucun jurement et où les têtes rondes discutaient sur les effets de la grâce. Les Juifs avaient aussi les leurs; là les changeurs de Venise et d'Amsterdam se félicitaient réciproquement de leurs gains. Il y avait enfin les cafés papistes au fond desquels, dans l'opinion des zélés protestants, les jésuites complotaient autour de la table un nouvel incendie ou fondaient des balles d'argent pour tuer le roi. »

« Cette habitude de se réunir eut dans ce siècle une sensible influence sur le caractère des habitants de Londres, qui différait complétement de celui des Anglais campagnards. Les relations qui unissent aujourd'hui ces deux parties de la population n'existaient pas alors. Les grands seigneurs seuls avaient coutume de partager leur temps entre la ville et la campagne : peu de gentilshommes de province venaient à Londres plus de trois fois dans le cours de leur vie, et l'usage adopté maintenant par tous les citadins d'aller chaque été, pendant quelques semaines, respirer l'air pur des champs n'était pas établi. . . . . La principale raison qui retarda la fusion entre les divers éléments de la société était l'extrême difficulté des voyages pour nos ancêtres : il y avait peu de communication intérieure par eau : on avait fait quelques essais d'endiguement, mais sans succès, et c'est à peine si un seul canal navigable avait été projeté. C'était par les grandes routes que passaient en général les voyageurs et les marchandises. L'état de ces routes semble même avoir été inférieur au degré de prospérité et de civilisation où la nation était déjà parvenue. Sur les meilleures lignes de communication, les ornières étaient profondes,

les descentes rapides et la voie dans un tel état qu'il était souvent impossible de la distinguer, dans la brume, des marais et des bruyères qui la bordaient. C'était seulement durant la belle saison que toute la largeur de la route devenait praticable pour les voitures. Souvent la boue était si profonde à droite et à gauche, qu'il ne restait plus qu'une étroite langue de terre ferme entre les fondrières : les aventures et les querelles étaient fréquentes à cette époque, et la route restait souvent interceptée longtemps par les rouliers dont aucun ne voulait rebrousser chemin. Il arrivait journellement que les voitures étaient forcées de s'arrêter jusqu'à ce qu'on ait pu se procurer dans une ferme du voisinage un attelage de bétail pour les tirer du bourbier. Dans quelques parties du Kent et du Sussex, les plus forts chevaux seuls pouvaient en hiver remorquer les voitures hors des fondrières, où à chaque pas elles s'enfonçaient profondément. Les marchés étaient souvent inaccessibles pendant plusieurs mois : on dit même que les fruits de la terre pourrissaient parfois sur les routes, tandis qu'à peu de milles de distance on manquait d'approvisionnements. C'est surtout à l'absurdité de la législation qu'il faut attribuer ce déplorable état des routes. Chaque paroisse en effet était tenue d'entretenir les grandes voies qui la traversaient, et dans ce but, chaque paysan devait six jours de corvée par an. Si cela ne suffisait pas on recourait à des ouvriers mercenaires, et on couvrait ces dépenses au moyen d'une taxe municipale. Ainsi, une route reliant deux grandes villes entre lesquelles pouvait exister un commerce actif, devait être entretenue aux frais de la population rurale répandue dans l'intervalle. Il y avait là évidemment une injustice particulièrement révoltante sur la route du nord qui traversait des districts très-pauvres et peu peuplés, pour mettre en communication des pays riches et populeux. Peu de temps après la restauration, cet abus attira l'attention du parlement qui vota le premier acte relatif aux barrières. Cet acte, à l'effet d'entretenir en bon état certaines parties de la ligne du nord, imposait un faible péage

sur les voyageurs et les marchandises. Cette innovation cependant ayant soulevé beaucoup de plaintes, les autres grandes avenues de la capitale restèrent longtemps encore soumises aux anciens règlements. Sur les meilleures routes, les grosses marchandises voyageaient par des chariots avec relais, et la dépense de ce mode de transport était énorme. De Londres à Birmingham, le prix était de sept livres par tonne; et de Londres à Exeter, douze livres. Quant aux voitures publiques, elles avaient récemment reçu un grand perfectionnement : pendant les premières années qui suivirent la restauration, il fallait deux jours pour qu'une diligence allât de Londres à Oxford, et les voyageurs couchaient à Beaconfield : au printemps de 1669, on tenta une audacieuse innovation : le public apprit qu'une voiture nommée le *coche volant* accomplirait le trajet en une seule journée entre le lever et le coucher du soleil. A la fin du règne de Charles II, des accélérées partaient trois fois par semaine de la capitale pour les villes principales du royaume. Néanmoins, en dépit de tous les avantages qu'offraient ces voitures, il était encore en usage que les hommes vigoureux et peu embarrassés de bagages exécutassent de longs voyages à cheval; s'ils étaient pressés, ils prenaient la poste, trouvant de distance en distance sur les grandes lignes des chevaux frais et des guides. »

« Quel que fût le mode employé, les voyageurs, à moins qu'ils ne fussent nombreux et bien armés, couraient grand risque d'être arrêtés et dévalisés : le voleur de grand chemin, type de malfaiteur que nos générations ne connaissent que par les livres, infestait alors toutes les routes importantes et de préférence les environs de Londres. Les dangers de diverse nature qui menaçaient les voyageurs augmentaient beaucoup avec l'obscurité. Aussi désiraient-ils ordinairement trouver pour la nuit un toit hospitalier, qu'ils rencontraient sans peine : les auberges d'Angleterre ont été de tout temps célèbres, et au dix-septième siècle, le pays abondait en excellentes hôtelleries. »

. . . .

. . . .

L'imperfection des voies de communication apportait de grands obstacles au service des postes dont le revenu était alloué au duc d'York. Etablissant un calcul proportionnel entre ce revenu sous Charles II et celui qui est perçu de nos jours, et tenant compte d'ailleurs de la différence dans le chiffre de la taxe des lettres, M. Macaulay estime qu'il se distribue annuellement en Angleterre soixante-dix fois plus de lettres qu'en 1685. La difficulté du transport des écrits était une des causes très-naturelles de la rareté des gazettes de ce siècle ; il y en avait une autre dans les règlements en vigueur pour la censure des feuilles publiques. « Les publications périodiques n'étaient plus soumises à la censure, dit l'auteur, depuis l'expiration en 1679 de l'acte restrictif voté peu après la restauration, chacun pouvait dès lors imprimer à ses risques une histoire ou un poëme sans l'approbation d'aucun officier public. Mais les tribunaux étaient unanimement d'avis que cette liberté ne s'étendait pas aux gazettes et que, d'après les lois du royaume, personne, sans la permission de la couronne, n'avait le droit de publier des nouvelles politiques. Tant que le parti whig fut redoutable, le gouvernement ne jugea pas prudent d'invoquer cette interprétation, et pendant la grande lutte du bill d'exclusion, on laissa paraître beaucoup de journaux, parmi lesquels le Nouvelliste protestant, le Nouvelliste du jour, le Nouvelliste du foyer, la Vérité, le Mercure de Londres. Aucune de ces gazettes ne paraissait plus de deux fois par semaine, et aucun format ne dépassait une seule feuille : à la fin du règne, nul journal n'avait le droit d'être publié sans autorisation royale, et la gazette de Londres jouissait seule de ce privilége. Cette feuille paraissait le lundi et le jeudi; elle contenait généralement une proclamation royale, deux ou trois adresses tories, quelques nominations officielles, le récit d'une escarmouche sur le Danube entre les troupes impériales et les janissaires, le signalement d'un voleur de grand chemin, l'annonce d'un grand combat de coqs, et la

promesse d'une récompense pour un chien volé. Le tout représentait deux pages de petit format. Tout ce qui concernait la politique était exposé brièvement et sans commentaires. Cependant, quand le gouvernement désirait satisfaire la curiosité publique au sujet d'une affaire importante, on ajoutait un supplément à la gazette, mais ni la gazette ni le supplément ne contenaient jamais un mot qui ne fût agréé par la cour. Les plus importants débats parlementaires, les plus célèbres procès politiques qui figurent dans notre histoire étaient passés sous silence. Dans la capitale, les cafés suppléaient jusqu'à un certain point aux journaux, mais le public qui vivait loin de ce foyer politique ne pouvait être tenu au courant que par des lettres de nouvelles. La rédaction de ces épîtres était devenue une profession à Londres. Le nouvelliste allait de café en café, recueillant les bruits, se glissant dans la salle des séances à Old Bailey, s'il y avait un procès intéressant. Il amassait ainsi des matériaux pour ces lettres hebdomadaires destinées à éclairer quelque ville de comté ou quelque banc de magistrat campagnard. Il semble presque inutile d'ajouter qu'il n'existait alors aucun journal de province. Excepté à Londres et dans les universités, à peine y avait-il une imprimerie dans tout le royaume : la seule presse connue en Angleterre au nord de la Trent, se trouvait à York. »

. . . .

L'auteur signale un grand abaissement dans la culture intellectuelle de la société anglaise au XVIIe siècle, en la comparant à celle de l'âge précédent « Le peu de lettres, nous dit-il, que pouvait transporter la poste, composait alors presque toute la nourriture intellectuelle du clergé et de la magistrature de province. Un propriétaire passait, parmi ses voisins, pour un grand érudit si la chronique d'Hudibras et de Baker, les facéties de Tarlton et les sept champions du christianisme figuraient dans sa salle au milieu des lignes à pêcher et des fusils de chasse. Quant à la dame du manoir et à ses filles, leur bibliothèque consistait d'habitude en un livre de

prières et un livre de comptes. Ce n'était pas la réclusion de la vie de campagne qu'il fallait accuser : dans les autres sphères même, dans des situations qui leur offraient de grandes facilités pour la culture de leur esprit, les Anglaises de cette génération ont été moins instruites qu'à toute autre époque depuis la renaissance. Si une jeune fille possédait la moindre teinture littéraire, on la regardait comme un prodige. Les dames de grande naissance étaient incapables d'écrire une ligne sans solécisme et sans fautes d'orthographe telles qu'un enfant des maisons de charité serait honteux d'en commettre aujourd'hui. Les connaissances littéraires, même des hommes les plus distingués, semblent avoir été aussi moins solides et moins profondes qu'à toute autre époque antérieure ou postérieure : dans le siècle précédent, la poésie et l'éloquence de la Grèce avaient fait les délices de Raleigh et de Falkland : dans un autre siècle, cette même poésie et cette même éloquence charmèrent Pitt et Fox, Windham et Grenville ; mais pendant la fin du XVII[e] siècle, il n'existait peut-être pas en Angleterre un homme d'État éminent qui pût lire pour son agrément une page de Sophocle ou de Platon. »

M. Macaulay juge sévèrement et avec raison la littérature de l'époque de la restauration à laquelle cependant appartiennent les poëtes Waller et Cowley, l'auteur d'*Hudibras*, le satirique Butler, le fécond Dryden et le grand Milton : mais celui-ci, poëte de passions religieuses, vieillissait aveugle et pauvre, reste sublime d'un autre temps, plus isolé de ses contemporains par son génie que par sa cécité même. Les écrivains de cet âge dont Rochester, grand seigneur et poëte, fut un des types les plus dépravés, subissaient presque tous le joug corrupteur d'une cour sceptique, frivole et moqueuse ; ils perdirent avec le sens moral l'inspiration du mâle et original génie de la vieille Angleterre, et leurs meilleures productions portent l'empreinte de l'influence étrangère, alors toute-puissante, des grands écrivains de la France auxquels M. Macaulay rend un éclatant hommage. « La France, dit-il, réunissait en ce siècle presque tous les genres de supériorités : sa

gloire militaire était à l'apogée : elle avait vaincu de redoutables coalitions, dicté des traités, conquis de puissantes cités et des provinces entières ; elle avait forcé l'orgueilleux Castillan à lui céder le pas ; elle avait contraint les princes d'Italie à s'incliner au pied du trône de Louis XIV. Son autorité était décisive dans toutes les questions de bonnes manières depuis le duel jusqu'au menuet. En littérature, elle donnait des lois au monde entier. La réputation de ses grands écrivains remplissait l'Europe : aucune autre contrée n'avait produit un poëte comique égal à Molière, un conteur aussi charmant que la Fontaine, un orateur aussi éloquent que Bossuet. La gloire littéraire de l'Italie et de l'Espagne s'était éteinte; celle de l'Allemagne était encore à naître. Le génie français brillait donc d'un éclat que le contraste rendait encore plus vif, et il faut avouer que la France eut à cette époque une influence sur l'humanité, telle que jamais la république romaine n'en exerça. En effet Rome, maîtresse par les armes, n'était, quant aux lettres et aux arts, que l'humble élève de la Grèce, tandis que la France exerçait à la fois sur les pays voisins et la domination militaire de Rome sur la Grèce et l'autorité littéraire et artistique de la Grèce sur Rome. Le français devint vite la langue universelle, l'idiôme de la société élégante et de la diplomatie. Dans plusieurs cours, les princes et les courtisans parlaient le français avec plus de pureté et d'élégance que leur propre langue. En Angleterre, cette servilité était moins exagérée que sur le continent : un nouveau code de critique, de nouveaux modèles de style furent cependant adoptés. Cette naïveté affectée qui gâte les vers de Donne et ceux de Cowley disparut de notre poésie : notre prose devint moins majestueuse, moins travaillée, moins musicale que celle du siècle précédent, mais elle gagna en clarté, en naturel, et fut mieux appropriée à la controverse et à la narration. Dans ces changements il est impossible de ne pas reconnaître l'influence de l'école française. C'eût été un bonheur si nos écrivains eussent aussi imité les convenances morales dont leurs grands contemporains français, à peu d'ex-

ceptions près, leur donnaient l'exemple : la licence du théâtre, des satires, des chansons et des romans de ce siècle en Angleterre est une grande tache sur notre gloire nationale. Il est facile d'ailleurs de remonter à la cause du mal : les gens de lettres et les puritains n'avaient jamais vécu en bonne intelligence.

. . . .

La guerre entre la littérature et le puritanisme ne tarda pas à dégénérer en lutte entre les belles lettres et les bonnes mœurs : tout ce que les puritains respectaient fut insulté, tout ce qu'ils avaient proscrit pendant leur gouvernement fut en faveur : parce qu'ils avaient couvert leurs crimes du masque de la dévotion, on engageait l'homme à étaler ses vices avec une cynique impudence; parce qu'ils avaient puni les amours illégitimes avec une sévérité barbare, la pureté virginale et la fidélité conjugale devinrent un sujet de raillerie. Il n'est donc pas étonnant que la littérature anglaise, quand elle commença à renaître, se soit montrée profondément immorale. De Dryden à Durfey, le caractère commun de cette génération d'écrivains fut l'insensibilité, le cynisme et une licence effrénée, à la fois grossière et cruelle. L'esprit de cette réaction anti-puritaine corrompit presque toute la littérature du règne de Charles II, mais c'est sur la scène surtout qu'on rencontre l'excès du mal. Les théâtres fermés par les fanatiques dans leurs jours de puissance s'étaient de nouveau remplis, et ils devinrent les véritables écoles du vice . . . .

. . . .

« Aux autres causes qui dégradaient le caractère de la littérature de ce siècle, il faut ajouter toutes les fureurs de l'esprit de parti. La vieille haine du puritanisme avait poussé les gens de lettres à embrasser la cause de la cour qui, de son côté, les regardait comme d'utiles alliés. Dryden surtout avait rendu de grands services au gouvernement. Son poëme d'Absalon et d'Achitophel, la plus puissante satire du temps, avait ravi la capitale, puis s'était répandu dans les provinces avec une rapidité sans exemple, fustigeant les exclusionnistes

et excitant la hardiesse des torys. Mais sans nous laisser éblouir par le talent du poëte, il convient de faire la part du bien et du mal. La passion dont Dryden et plusieurs de ses confrères furent animés contre les whigs, mérite le nom d'infernale : les serviles juges et shérifs de ces mauvais jours ne parvenaient pas à verser le sang aussi vite que les poëtes le demandaient : on entendait au théâtre d'atroces plaisanteries sur la pendaison, de sanglantes épigrammes contre les hommes qui ayant combattu pour le roi à l'heure du danger, lui conseillaient d'agir avec clémence vis-à-vis ses ennemis vaincus. Et pour mettre le comble à la cruauté et à la honte, on plaçait ces tirades sanguinaires dans la bouche des femmes qui, depuis longtemps étrangères à toute pudeur, apprenaient ainsi à oublier toute pitié. »

L'illustre historien ne voit dans les beaux-arts qu'un seul grand nom à citer en Angleterre au XVII[e] siècle, celui de Christophe Wren, l'architecte de Saint Paul. Les productions les plus remarquables de cette époque dans la peinture, la sculpture et l'architecture, étaient, dit-il, l'œuvre des artistes étrangers que l'Angleterre accueillait avec empressement sur son sol; mais il trouve pour elle, dans le progrès des sciences, une compensation honorable pour l'abaissement où les arts et la littérature nationale étaient tombés : « Il est à remarquer, dit-il, qu'au moment où celle-ci était devenue un danger public et une honte, le génie anglais accomplissait dans les sciences une révolution qui, jusqu'à la fin du siècle, comptera parmi les plus grands progrès de l'esprit humain. L'année 1660, date de la restauration de la vieille monarchie, est aussi l'époque de l'avénement de la nouvelle philosophie. Cette année même, fut créée la *Société Royale*, destinée à devenir le principal moteur de cette longue série de glorieuses et utiles découvertes. En peu de mois, les sciences expérimentales devinrent toutes à la mode. La transfusion du sang, la pesanteur de l'air, la suspension du mercure, occupèrent l'esprit public, récemment captivé par les controverses théologiques. Aux utopies de perfection gouvernementale succé-

dèrent les systèmes d'appareils avec lesquels on se flattait de voler de la Tour de Londres jusqu'à l'abbaye de Westminster, et des projets de bateaux à double quille qui n'avaient rien à redouter des plus terribles tempêtes. Toutes les classes de la société obéirent à cet engouement : cavaliers et têtes-rondes, gens d'église et puritains, s'entendirent pour la première fois : ecclésiastiques, hommes d'Etat, nobles et princes, célébraient à l'envi le triomphe de la philosophie de Bacon. On était convaincu que le monde était plein de secrets précieux pour le bonheur de l'humanité, et que l'homme avait reçu du Créateur la clef qui, bien dirigée, devait lui livrer les trésors de l'univers. On pensait aussi, dans les sciences physiques, qu'il est impossible d'arriver à la connaissance des lois générales autrement que par l'étude attentive des faits particuliers. Profondément pénétrés de ces grandes vérités, les apôtres de la nouvelle philosophie se consacrèrent à leur œuvre, et avant qu'un demi-siècle fût écoulé, ils avaient posé les bases impérissables de l'édifice que d'autres achevèrent. La réforme de l'agriculture commença : on cultiva de nouveaux légumes; on se servit de nouveaux instruments, et l'on appliqua au sol des engrais perfectionnés. Evelyn, sous le patronage imposant de la *Société Royale*, donna à ses compatriotes de précieuses instructions sur la manière de planter. Temple, dans ses loisirs, fit de nombreuses expériences en horticulture, et par leur heureux résultat prouva que beaucoup de fruits délicats, produits de climats plus favorisés, pouvaient être, avec le secours de l'art, cultivés sur le sol de l'Angleterre. La médecine, qui en France était encore à l'état d'enfance, et fournissait à Molière un inépuisable sujet de justes plaisanteries, était en Angleterre une science expérimentale et progressive, et chaque jour était marqué par quelque pas nouveau en dehors des doctrines de Gallien et d'Hippocrate. »

« L'attention des gens spéculatifs s'était tournée pour la première fois vers l'importante question de l'hygiène publique. Ils avaient été amenés par la peste de 1665 à étudier avec soin la construction des maisons, l'écoulement des eaux et l'aé-

ration de la capitale. L'incendie de Londres leur fournit l'occasion d'y effectuer de grandes améliorations : toutes ces questions furent soigneusement examinées par la *Société Royale*, et c'est à l'influence de ce corps qu'il faut en partie attribuer les changements qui, bien qu'insuffisants, établissaient une immense différence entre la vieille et la nouvelle ville, et mirent probablement fin aux ravages de la peste dans notre pays. A la même époque, sir William Petty, l'un des fondateurs de la *Société Royale*, créait la science de la statistique, l'humble, mais indispensable compagne de l'économie politique. Aucun règne de la nature ne resta inexploré. A cette même époque appartiennent les découvertes chimiques de Boyle et les recherches de Sloane en botanique. Ce fut alors que Ray créa une nouvelle classification des oiseaux et des poissons, et que l'attention de Woodward se tourna vers les fossiles et les coquilles. Mais ce fut surtout dans la sphère la plus élevée des connaissances humaines, sphère où l'induction et la démonstration mathématique s'unissent pour la découverte de la vérité, que le génie anglais remporta dans ce siècle ses plus beaux triomphes. John Wallis établit tout le système de statique sur de nouvelles bases. Edmond Halley expliqua les propriétés de l'atmosphère, le flux et le reflux de la mer, les lois du magnétisme et la course des comètes. Il ne craignit ni le travail, ni le péril, ni l'exil, dans la poursuite de la science. Pendant que sur le rocher de Sainte-Hélène il traçait la carte des constellations de l'hémisphère méridional, notre observatoire s'élevait à Greenwich, et John Flamsteed, le premier astronome royal, commençait cette longue série d'observations qu'on cite avec respect et reconnaissance dans tous les coins du globe. Mais la gloire de ces hommes, quelque éminents qu'ils fussent, pâlit devant l'éclat éblouissant d'un nom immortel. En l'année 1685, la réputation d'Isaac Newton, quoique déjà grande, était à peine à son aurore, mais son génie était à l'apogée. Son grand ouvrage, cet ouvrage qui opéra une révolution dans les branches les plus importantes de la philo-

sophie naturelle, venait d'être achevé. Il n'était pas encore publié, il allait être soumis à l'examen de la *Société Royale.* »

Cette étude, faite par M. Macaulay, de la nation anglaise en 1685, et dont nous avons extrait de nombreux fragments, serait incomplète si l'auteur n'y eût joint quelques détails sur la condition matérielle des classes nombreuses et sur leurs mœurs. « Le grand critérium, dit-il, de l'état des basses classes étant le taux des salaires, et au dix-septième siècle, les quatre cinquièmes de la population étant occupés par l'agriculture, il importe d'examiner quels étaient les salaires de l'industrie agricole. Sir William Petty, dont l'assertion est d'un grand poids, nous apprend qu'un laboureur, dans les meilleures conditions, ne recevait pas pour une journée de travail plus de quatre pences [1] avec la nourriture, ou huit pences sans nourriture. Il est vrai que dans ce siècle, comme aujourd'hui, les salaires variaient selon les parties du territoire ; mais, en résumé, on peut estimer à quatre schellings par semaine le gain moyen du paysan sous le règne de Charles II. De tout temps la paie des ouvriers employés dans les manufactures a été plus élevée que celle des laboureurs : nous pensons donc qu'en gagnant six schellings par semaine, un ouvrier des grandes fabriques d'étoffes s'estimait satisfait. Si, des tisserands de drap, nous passons aux autres classes d'artisans, nos recherches nous amènent aux mêmes conclusions. Pendant plusieurs générations, les commissaires de l'hôpital de Greenwich ont conservé un compte de la solde de diverses catégories d'ouvriers employés aux réparations des bâtiments. D'après ce document irréfutable, il est évident que, dans le cours de cent vingt ans, la paie quotidienne des manœuvres s'est élevée, d'une demi-couronne [2], à quatre schellings trois

1. Le penny anglais vaut 10 centimes de notre monnaie et le schelling 1 franc 25 centimes.

1. La couronne anglaise vaut cinq schellings, environ six francs.

pences, et que celle du maçon, du charpentier et du plombier a suivi la même proportion. »

« Tous ces journaliers d'ailleurs, qui avec leurs salaires pouvaient suffire aux besoins de leur famille, n'étaient pas à cette époque, les plus nécessiteux de la société. Au-dessous d'eux il y avait une classe nombreuse incapable de subsister sans le secours de la paroisse. Nous ne connaissons pas, de faits plus caractéristiques de l'état du peuple que la proportion de cette classe, relativement au reste de la population. De nos jours, le nombre total des hommes, femmes et enfants qui reçoivent de tels secours, ne paraît pas, d'après les registres, s'élever dans les mauvaises années au-dessus du dixième de la population de l'Angleterre, et du treizième dans les bonnes années, tandis que Grégoire King l'évalue de son temps à plus du cinquième, et la taxe des pauvres était sans contredit alors la plus lourde charge de nos pères. On l'estimait, sous le règne de Charles II, à près de 700,000 livres sterling par an, ce qui représentait beaucoup plus que le produit soit de l'excise, soit des douanes, et presque autant que le revenu total de la couronne. »

. . . .

« La durée moyenne de la vie humaine est devenue plus longue dans tout le royaume, surtout dans les villes. L'année 1685 fut une année ordinaire, et dans son cours, plus d'un habitant sur vingt-trois mourut à Londres : aujourd'hui la proportion est d'un sur quarante : en un mot, la différence de salubrité entre Londres au dix-neuvième siècle et Londres au dix-septième, est à peu près aussi grande qu'entre cette ville en temps normal et en temps de choléra. »

. . . .

« Il est satisfaisant de penser que les mœurs en Angleterre se sont adoucies et que les Anglais sont devenus non seulement plus sages, mais aussi meilleurs. C'est à peine s'il y a une page d'histoire ou de littérature dans le dix-septième siècle qui ne prouve que nos ancêtres étaient moins humains que leurs descendants. La discipline des ateliers,

des écoles, du foyer domestique, bien qu'elle ne fût peut-être pas plus morale alors que maintenant, était infiniment plus sévère. Les maîtres avaient l'habitude de battre leurs serviteurs : les professeurs ne connaissaient pas de meilleur moyen de distribuer la science que de maltraiter leurs élèves, et les maris de bonne compagnie ne rougissaient pas de frapper leurs femmes. En politique, l'implacabilité des partis ennemis était poussée à un degré qui se conçoit à peine : on entendait des whigs se plaindre de ce qu'on eût laissé exécuter Strafford avant qu'il n'eût vu brûler ses propres entrailles; tandis que des tories insultaient Russel pendant que son carrosse allait de la Tour à l'échafaud. La populace, de son côté, montrait aussi peu de compassion pour les souffrances des patients plus obscurs..... Au nombre des plaisirs favoris de la population de Londres, figuraient des combats dans lesquels luttaient des gladiateurs armés d'épées tranchantes, et où le public applaudissait avec délices quand un des combattants perdait un doigt ou un œil. Les prisons à cette époque étaient des enfers sur la terre, foyers de tous les crimes et de toutes les maladies. . . . . Et la société contemplait toutes ces misères avec une profonde indifférence. »

« Plus nous étudions les annales du passé et plus il faut nous réjouir de vivre dans un temps où l'espèce humaine est plus compatissante, où la cruauté est abhorrée et où la peine, même lorsqu'elle est méritée, n'est infligée qu'à regret et par le sentiment du devoir. Toutes les classes, sans aucun doute, ont gagné à cet heureux changement, mais celle qui en a le plus profité est sans contredit la classe la plus pauvre, la plus dépendante et la plus faible..... Il est fort étrange au premier aspect, que la société, tandis qu'elle fait sans cesse de nouveaux et rapides progrès, regarde toujours avec regret en arrière; mais ces deux tendances si opposées, quelqu'inconciliables qu'elles semblent, ont une origine commune : l'une et l'autre résultent de l'impatience où

nous jette toujours notre état présent : il y a progrès constant parce qu'il y a plainte incessante : si nous étions plus satisfaits du temps où nous vivons, nous ferions moins d'efforts pour rendre l'avenir meilleur, et il est naturel qu'étant mécontents du présent nous ayons trop en estime le passé..... Il est de mode aujourd'hui de pleurer l'âge d'or de l'Angleterre à une époque où les lords manquaient de plusieurs choses dont l'absence paraîtrait aujourd'hui intolérable à leurs valets, où les fermiers et les petits marchands vivaient d'un pain grossier dont la vue suffirait pour exciter une émeute dans nos modernes maisons de travail, où les hommes mouraient plus vite dans les ruelles infectes de nos cités, qu'ils ne meurent maintenant sur les côtes de la Guinée. Nous serons à notre tour dépassés et à notre tour aussi nous exciterons l'envie [1]..... »

1. Aux documents aussi curieux que nombreux cités par M. Macaulay, il faut ajouter une lettre adressée à un seigneur français par un de ses compatriotes, et datée de Londres en 1659. On y voit peintes au naturel les mœurs de la société civile et religieuse de l'époque dans les classes moyennes et inférieures, et elle est un témoignage remarquable à l'appui des conclusions de M. Macaulay sur l'immense supériorité de la civilisation de l'Angleterre au dix-neuvième siècle, comparée à celle du dix-septième. Cette lettre a été recueillie dans la célèbre collection des traités de Somers, vol. VII, p. 177-187.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE V.

LES STUARTS ET LA RÉVOLUTION POLITIQUE.

1603 — 1688.

CHAPITRE Ier.

RÈGNE DE JACQUES Ier.

1603 — 1625.

I

1603 — 1619.

Première partie du règne de Jacques Ier

1603 — 1619.

II

Suite et fin du règne de Jacques Ier.

1619 — 1625.

CHAPITRE II.

CHARLES Ier.

I

De l'avénement de Charles Ier, jusqu'à la dissolution de son troisième parlement.

1625 — 1629.

II

Suite du règne de Charles Ier jusqu'à l'ouverture du long parlement

1629 — 1640.

III

De l'ouverture du long parlement au début de la guerre civile.

1640-1642.

IV

Première période de la première guerre civile.

1642-1644.

V

Suite et fin de la première guerre civile.

1644-1646.

VI

Captivité du roi jusqu'à la seconde guerre civile.

1646 — 1648

VII

Seconde guerre civile. — Procès et mort de Charles.

1648 — 1649.

CHAPITRE III.

LA RÉPUBLIQUE.

1649 - 1660.

I

De l'établissement de la république jusqu'à la fin du long parlement.

1649 — 1653.

II

Parlement *Barebone* — Protectorat

1653 — 1654

III

Protectorat de Richard Cromwell — Rétablissement des Stuarts

1658 — 1660

CHAPITRE IV.

RESTAURATION DES STUARTS. — RÈGNE DE CHARLES II

1660 — 1685

I

Première partie du règne de Charles II jusqu'à la formation du ministère de la Cabale

1660 — 1672

II

Suite du règne de Charles II jusqu'à la dissolution du parlement d'Oxford.

1670 — 1681.

III

Suite et fin du règne de Charles II.

1681 — 1685.

CHAPITRE V.

RÈGNE DE JACQUES II.

1685 — 1688.

I

Première partie du règne de Jacques II.

1685 — 1687.

II

Suite et fin du règne de Jacques II — Révolution.

1687 — 1688.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

ERRATA.

Pages.

1 date des titres, *au lieu de* : 1620 ; *lisez* : 1625.

4 note 1, *au lieu de* : Henri VIII ; *lisez* : Henri VII.

73 note 1, lig. 9, *au lieu de* : un Land ; *lisez* : Laud.

126 5, *au lieu de* : égal au premier, *lisez* : égal au second.

136 note, lig. 1, *au lieu de* : portiers de Londres ; *lisez* : porteurs de Londres.

247 10, *au lieu de* : ton frère ; *lisez* : tes frères.

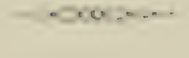
282 4, *au lieu de* : cour royale ; *lisez* : cause royale.

359 note 2, *au lieu de* : à Henri, par Cromwell ; *lisez* : à Henri Cromwell.

369 9, *au lieu de* : père vigilant ; *lisez* : père indulgent.

456 12, *au lieu de* : 200 fr. ; *lisez* : 200 livres sterling.

460 note marginale, *au lieu de* : 1660 ; *lisez* : 1670.



III.

